McGill University Libraries
3 101 156 611 Y

PRESENTED TO
Medical Library of McGill University
BY
Dr. J. L. Todd

VNIVERSITAS COLLEGII McGILL
GRANDESCVNT AVCTA LABORE
MONTEREGIO

No. 35151

LIBRARY OF
THE FACULTY OF MEDICINE
McGILL UNIVERSITY
MONTREAL

Received
Acc. 1926

D. Rehabilitation liter

Inter-allied conference [illegible] after-care of disabled men

Congres [illegible] v. 1

v. 2

CONFÉRENCE INTERALLIÉE

POUR

l'Étude de la Rééducation Professionnelle

ET DES

Questions qui intéressent les Invalides de la Guerre

DU 8 AU 12 MAI 1917 — GRAND-PALAIS, PARIS

WB
320
C749
1917
t.2

CONFÉRENCE INTERALLIÉE

POUR

l'Étude de la Rééducation Professionnelle

ET DES

Questions qui intéressent les Invalides de la Guerre

DU 8 AU 12 MAI 1917 — GRAND-PALAIS, PARIS

COMPTE RENDU

Tome II

PARIS

IMPRIMERIE CHAIX

(SUCCURSALE B), 11, BOULEVARD SAINT-MICHEL

—

1919

LIBRARY
MEDICAL FACULTY.
McGILL
UNIVERSITY

SÉANCES DE SECTION

DEUXIÈME SECTION

Rééducation professionnelle

1re Question.

Séance du 8 Mai 1917 (matin)

La séance est ouverte à 10 h. 1/2.

Président : M. le Dr Bourrillon.

Vice-Présidents : MM. da Costa Ferreira, délégué portugais; Agathonovitch, délégué serbe ; professeur Ricardo Galeazzi, délégué italien.

Secrétaires : MM. Alleman et Dronsart.

Après avoir souhaité la bienvenue aux membres de la Section et indiqué le mode de discussion des différentes questions, M. le Président donne la parole à M. de Paeuw, rapporteur général de la première question : *L'Orientation professionnelle.*

L'ORIENTATION PROFESSIONNELLE

Rapport présenté par **M. Léon de PAEUW**, Inspecteur général de l'enseignemen primaire de Belgique, chargé de l'inspection pédagogique des écoles de pupilles de l'armée, des écoles de rééducation professionnelle des invalides de la guerre, et des instituts pour orphelins de la guerre, ancien chef du Cabinet civil du ministre de la guerre, secrétaire général de la conférence.

Quinze rapports et notes sur l'importante question de l'orientation professionnelle sont parvenus au bureau de la 2e section.

C'est d'abord un travail d'ensemble du docteur René Sand, *Médecin à l'Ambulance Belge de l'*Océan *à La Panne, agrégé à l'Université libre de Bruxelles,* qui consacre son chapitre VI à l'Orientation professionnelle. (Voir page 55.)

C'est ensuite une étude sur l'Orientation professionnelle et la réadaptation ouvrière des mutilés de la guerre, par le docteur Ch. Dam, *Médecin de Bataillon de réserve et Directeur de l'Institut provincial pour estropiés du Brabant.* (Voir page 35.)

35151

Viennent ensuite : Un rapport spécial sur l'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT DU DÉPÔT DES INVALIDES BELGES A SAINTE-ADRESSE, du *Médecin principal de 2e classe* docteur LE BRUN, *Directeur du Dépôt des Invalides Belges de Sainte-Adresse*. (Voir page 40.)

Un rapport spécial sur L'ORIENTATION PROFESSIONNELLE, du *Médecin de régiment de 1re classe* docteur LEJEUNE, qui fut jusqu'il y a quelque temps encore *Médecin-Directeur de l'Institut National Belge des mutilés de la guerre à Port-Villez, près Vernon* (*Eure*). (Voir page 44.)

Un rapport du docteur A. NYNS, *assistant des hôpitaux de Bruxelles, Médecin-Adjoint au même Institut*, sur la RÉÉDUCATION PROFESSIONNELLE D'APRÈS LES VARIÉTÉS D'IMPOTENCE. (Voir page 332.)

Un travail de M. A. JOUVE, *Directeur de l'École Rachel, 140, rue de Bagneux, à Montrouge*, sur la RÉÉDUCATION PROFESSIONNELLE DES MUTILÉS DE LA GUERRE, dont la première partie est consacrée à l'importante question de l'orientation. (Voir page 271.)

Un travail du docteur PIERROT, *Médecin-Major de 2e classe, Chef du centre de rééducation professionnelle des mutilés de la 13e Région à Clermont-Ferrand*, dont un passage traite de l'orientation professionnelle. (Voir page 49.)

QUELQUES CONSIDÉRATIONS SUR L'ORIENTATION PROFESSIONNELLE DES BLESSÉS A LEUR ENTRÉE A L'ÉCOLE, par le docteur CARLE, *ancien Médecin-Chef des Écoles de Lyon*. (Voir page 33.)

Un rapport intitulé : L'ORIENTATION PROFESSIONNELLE, de M. L. ALLEMAN, *Directeur pédagogique de l'Institut National Belge des Mutilés, Invalides et Orphelins de la guerre, à Port-Villez, par Vernon* (*Eure*). (Voir page 25.)

Un rapport de M. BASÈQUE, *Professeur à l'École des estropiés de Charleroi*, actuellement *Directeur de l'École Joffre, à Lyon*. (Voir page 81.)

Une note de *M. le Médecin-Major* LEULLIER, *du sous-centre d'Angers*, relative à L'ORIENTATION PROFESSIONNELLE. (Voir page 304.)

Un rapport intitulé : L'ORIENTATION PROFESSIONNELLE, par Mme BARTHEZ, de *l'Aide immédiate aux Invalides et Réformés de la guerre, avenue Trudaine, 325, à Paris*. (Voir page 31.)

Un rapport de Mlle HENRIETTE MEYER, *secrétaire générale de la Lumière des Mutilés* sur l'ÉTABLISSEMENT D'UN « STADE D'ORIENTATION » AU SEUIL DE LA RÉÉDUCATION PROFESSIONNELLE. (Voir page 47.)

Des CONCLUSIONS de *M. le Médecin de 2e classe de la Marine* DIJONNEAU, *chef du laboratoire de l'École Normale de rééducation professionnelle des Mutilés de guerre à Bordeaux*. (Voir page 228.)

Enfin, un rapport du *Capitaine du Génie de réserve* F. Haccour, *directeur technique de l'Institut National belge de Port-Villez*, qui, au cours de Considérations sur les principes d'organisation de l'Institut militaire belge de rééducation professionnelle des Mutilés de Port-Villez, s'occupe de la question de l'orientation professionnelle. (Voir page 258.)

*
* *

Tous ces rapports assignent un rôle important à l'orientation professionnelle.

Le docteur Sand, dans son étude très complète de la rééducation, dit que les blessés du travail faisaient preuve en général d'un faible pouvoir de réadaptation, mais qu'il n'en est heureusement pas de même en ce qui concerne les invalides de la guerre ; que la perte du membre inférieur disqualifie pour un petit nombre de métiers seulement ; que la perte même d'un bras permet souvent la reprise d'un travail rémunérateur, à condition de procéder scientifiquement et d'individualiser, ici comme toujours.

Il est plus logique, plus facile et plus économique de rééduquer l'invalide dans la profession qu'il exerçait avant sa blessure ou son accident. Cependant l'orientation professionnelle s'impose pour ceux qui se sentent ou s'imaginent être incapables de reprendre leurs occupations antérieures ; pour ceux qui, très jeunes, n'ont encore la pratique d'aucun métier ou n'en possèdent que des rudiments ; pour ceux qui exercent des métiers peu rémunérateurs ou nuisibles à la santé, pour ceux qui par leur infirmité sont contraints de renoncer à leur ancienne profession.

L'orientation professionnelle devra être envisagée dans chaque cas en particulier.

Ce ne sont pas seulement les mutilations et les blessures qui font des invalides, mais aussi les troubles des centres nerveux.

C'est le médecin qui procède à l'orientation professionnelle. Il consulte les notes cliniques prises au cours du traitement et fait un examen complet et systématique de l'invalide, examen pour lequel il recourt au neurologiste, à l'ophtalmologiste, à l'otologiste, au stomatologiste.

Toutes les ressources de la science moderne sont mises à profit pour cet examen : la radiographie, la sphygmographie, la sphygmomanométrie, l'analyse du travail par les procédés graphiques. Ce recours à des spécialistes suppose l'annexion des écoles de rééducation aux grands hôpitaux de guerre, annexion dont le rapporteur se déclare chaud partisan.

Mais le médecin étudiera aussi le caractère du blessé, sa personnalité morale ; il notera ses antécédents éducatifs et professionnels. Si, pendant la guerre, l'invalide s'est occupé à de petits travaux, son attitude pendant ces

travaux, l'habileté acquise fourniront des renseignements précieux. Il faudra enfin envisager la position économique de l'invalide dans les divers métiers qu'il est capable d'aborder. *Ici l'aide d'un technicien pourra s'imposer.*

Pour assurer l'indépendance personnelle du blessé, on cherchera à faire de lui un spécialiste. On ne l'orientera pas vers des professions déjà encombrées, instables ou peu rémunératrices. On ne l'aiguillera vers les administrations ou les petits postes que si la possibilité de toute autre occupation est exclue et on ne négligera pas les métiers locaux.

* * *

Le docteur Dam fait passer le mutilé par trois étapes au cours de sa rééducation, à savoir par :

A. La rééducation physique ;

B. La rééducation fonctionnelle ou réadaptation ouvrière ;

C. La rééducation professionnelle proprement dite.

L'orientation professionnelle, dit-il, est à la base de la rééducation. La valeur personnelle et sociale du mutilé est de la plus haute importance. En principe général, le mutilé qui était ouvrier manuel devra le rester ; le mutilé intellectuel pourra presque toujours reprendre ses anciennes occupations. Il y a lieu de ne pas détruire l'équilibre des métiers et professions. Évitons de changer le sens de l'activité, évitons la transplantation, portons nos efforts vers l'amélioration de l'état social ; songeons que le mutilé s'adapte mal au travail de l'usine, et d'autre part, n'en faisons pas de miséreux en redingote.

L'orientation professionnelle exige que l'intéressé soit examiné : 1° au point de vue psychologique ; 2° au point de vue anatomique et physiologique. L'examen psychologique se fera par l'observation attentive, par des conversations, des interrogations. On se rendra compte de l'état d'instruction du sujet, car beaucoup de métiers exigent une certaine culture intellectuelle. L'honorable rapporteur attribue l'importance la plus considérable à *l'examen anatomique et physiologique* : seul, il permettra de dire si le mutilé pourra continuer l'exercice de son ancien métier, ou si un changement de profession s'impose. Mais l'examen clinique a aussi son importance, car l'existence d'affections déterminées est incompatible avec l'exercice de certains métiers. Il sera procédé à l'examen de la sensibilité générale et spéciale et de la motricité du sujet. La vision, l'audition, la sensibilité cutanée feront également l'objet d'une étude sérieuse. Les membres seront examinés au triple point de vue des dimensions, de l'étendue et de la puissance des mouvements. Tous les instruments de laboratoire les plus perfectionnés seront mis à con-

tribution. En même temps il sera largement fait usage de la *méthode graphique*.

Pour les amputés, le docteur Dam préconise l'étude de la valeur du moignon : sa puissance, la liberté des mouvements et les conditions de l'appareillage. Enfin, il tient compte de l'élément *fatigue*. Il y a grand intérêt à prendre des tracés pneumo et cardiographiques au cours des mouvements effectués et surtout à faire l'analyse des gaz expirés. Ces éléments permettent d'apprécier l'état d'entraînement, l'état énergétique du mutilé. Chez les grands mutilés du membre supérieur, il faudra en outre établir de quelle manière et dans quelle mesure on peut les rééduquer. Pour cela, il faut étudier le rendement en travail et les conditions de celui-ci.

C'est au cours de la réadaptation ouvrière que se fera l'orientation professionnelle notamment d'après les résultats obtenus.

Le distingué rapporteur consacre le reste de son étude à la réadaptation ouvrière qui se rattache au second point à l'ordre du jour de la 2e section.

Il formule les conclusions suivantes : *L'orientation professionnelle sera basée à la fois sur l'état social, l'examen psychologique, anatomique et physiologique de l'individu en cause, celui-ci devant être observé au cours du travail ouvrier.*

L'orientation professionnelle et la réadaptation ouvrière sont des problèmes d'ordre exclusivement médical.

Le docteur Lebrun assigne à une commission le soin de procéder à l'orientation professionnelle. Il n'en dit pas la composition, mais il définit son rôle comme suit : « Déterminer : 1° la nécessité et la nature du traitement à suivre ; 2° la possibilité de continuer l'ancien métier ou éventuellement l'obligation d'en adopter un nouveau ; 3° le degré intellectuel. Relativement au choix d'un métier, il groupe les hommes en quatre catégories :

1° Ceux qui pourront reprendre après la guerre leurs métiers de jadis. Pour ceux-là, dit-il, il n'y a aucune nécessité, en dehors des considérations médicales, de leur en faire adopter un autre. Ici, l'honorable rapporteur semble perdre de vue les raisons d'ordre économique et social.

2° Ceux qui ne seront plus à même d'exercer leur profession d'avant la guerre. « On laisse à ces hommes, autant que possible, le choix du métier, sans exercer de pression pour les envoyer dans un atelier où le travail abonde momentanément et où la rémunération est la plus grande. On les dirige par des considérations médicales et sociales : le métier choisi devra concourir suffisamment au traitement physiothérapique ; on s'enquerra de leur domicile, de leur situation sociale, de leurs ressources, de leurs goûts, etc... Il faut les faire parler afin de connaître les raisons qui les poussent à choisir un

métier plutôt qu'un autre. Après s'être entourée de toutes ces précautions, la commission doit approuver le choix fait par l'intéressé, s'il est juste et rationnel ; il ne faut pas perdre de vue que, laissé à lui-même, l'invalide abandonnera immédiatement le métier qu'il se sera vu imposer et qu'il n'aura appris qu'à contre-cœur. » — C'est l'évidence même.

3° Ceux qui se trouvent dans des conditions de fortune telles qu'un métier ne leur est d'aucune utilité. Pour ceux-là, le travail professionnel n'aura qu'un but de physiothérapie et le médecin décidera du choix de l'atelier.

4° Les invalides absolus qui ne sont pas rééducables. « Ils seront plus tard complètement à charge de l'État et il nous faut adoucir pour eux l'amertume de leur situation. »

*
* *

Le rapport du docteur Lejeune, qui fut pendant plus d'un an Médecin-Directeur de l'École Belge de rééducation de Port-Villez et qui y acquit une réelle expérience, peut être ramené aux idées principales que voici :

Certains auteurs qui s'occupent de la rééducation professionnelle, mettent au premier plan des éléments qui doivent déterminer l'orientation des mutilés, les facteurs d'ordre psychologique et économique.

Le rapporteur, au contraire, revendique pour le médecin un *rôle prépondérant*, ce qui ne veut pas dire exclusif.

A Port-Villez, l'orientation fut d'abord confiée aux médecins exclusivement. Actuellement, elle est dévolue à un collège composé du directeur médical, du directeur pédagogique, du directeur technique et du médecin chargé du laboratoire de recherches sur le travail ouvrier.

Le blessé, avant de se présenter devant cette commission, visite d'abord les différents ateliers ; il arrive ainsi à fixer ses goûts.

Devant la Commission, il est interrogé sur *son métier antérieur*, *sa situation sociale*, *son degré d'intelligence et d'instruction générale*, *ses aptitudes au travail*.

L'*état anatomique* des parties blessées est l'objet d'un examen précis ainsi que l'*état physiologique* ou *fonctionnel* du sujet.

Ces différents éléments sont pris en considération dans l'application des principes suivants :

a) Le métier antérieur est conservé s'il répond au goût du blessé, s'il est assez rémunérateur et si le rendement, malgré la lésion, n'est pas trop diminué ;

b) Si le blessé est dans l'obligation de changer de métier, il est orienté vers un métier voisin, mais moins fatigant et moins difficile ;

c) Il ne faut pas vouloir faire un ouvrier malgré tout d'un mutilé des membres supérieurs. En règle générale, les bras de travail ne font des amputés du bras ou désarticulés de l'épaule que des quarts d'ouvrier. Les amputés de cette catégorie sont destinés à l'école des auxiliaires du commerce, de l'industrie et de l'administration.

Dans le cas où l'aptitude pour le métier choisi reste douteuse, le mutilé est placé en observation à l'atelier, sous la surveillance de l'instructeur et des médecins.

C'est ici qu'interviennent les recherches du laboratoire au moyen des appareils du professeur Amar.

Suivant les conclusions, l'intéressé est maintenu à l'atelier ou orienté vers une profession nouvelle.

* * *

Le docteur A. Nyns estime que le médecin chargé de conseiller l'invalide doit se persuader qu'en matière de rééducation, tout est individuel.

La mutilation elle-même ne fournit pas d'indication absolue.

Elle est, cependant, de tous les facteurs qui interviennent dans l'orientation du blessé, l'élément prépondérant : d'où nécessité de l'exploration médicale sérieuse et d'une connaissance approfondie de la lésion fonctionnelle avant toute tentative d'orientation.

Il résulte des nombreux cas examinés par le Docteur Nyns qu'une même lésion n'assure qu'exceptionnellement à des sujets différents un succès égal dans l'apprentissage.

L'auteur a cependant pu faire quelques constatations au cours de ses quinze mois de présence à Port-Villez.

1° *Les amputés du membre supérieur* sont les plus difficiles à rééduquer. Il ne faut pas trop s'attacher aux cas exceptionnels où l'aide d'appareils de prothèse perfectionnés permet d'exercer des métiers qui, de prime abord, leur paraissent inaccessibles. Aussi propose-t-il de les orienter vers des métiers ne nécessitant que l'usage d'une seule main et vers des carrières non manuelles.

A Port-Villez, 25 amputés ou impotents suivent les cours de la section des auxiliaires du commerce, de l'industrie et de l'administration ; 58 sont versés dans les ateliers de polissage du bois ou employés au petit élevage et à la culture maraîchère ; les plus habiles sont dans les ateliers de lithographie, la photogravure, le dessin architectural et industriel, la peinture d'étiquettes, de lettres, d'enseignes. Les anciens ajusteurs, bien appareillés, travaillent à l'atelier d'ajustage.

2° La seconde catégorie comprend les *blessés des membres supérieurs.* A ces mutilés conviennent différents métiers, suivant l'importance des lésions.

3° *Les amputés du membre inférieur* voient s'ouvrir devant eux des carrières nombreuses. Toutes les carrières administratives leurs conviennent. Parmi les métiers à consulter, le rapporteur cite en particulier ceux de *vannier* et de *cordonnier*.

C'est une erreur de croire que les amputés du membre inférieur ne peuvent exercer que des métiers « assis ».

4° Pour les blessés du membre inférieur non amputés, le choix est plus facile encore.

5° Les blessés de la tête et du front doivent être écartés des métiers où des accidents seraient à craindre du fait de vertiges, et de ceux où la position de travail est de nature à aggraver la lésion.

Et l'honorable rapporteur arrive à cette conclusion que jamais on ne s'est trouvé en présence d'un mutilé non rééducable.

* * *

M. A. Jouve, directeur de l'École Rachel de Montrouge, commence par se demander si, dans les écoles existantes, on a vraiment fait de la rééducation professionnelle dans le sens étymologique du mot.

A Montrouge, sur un contingent de 168 mutilés, 12 seulement ont continué leur ancien métier et 17 ont embrassé une profession connexe. Et l'honorable rapporteur pose la question de savoir si, après l'expérience acquise, la nouvelle profession doit, d'une manière générale, se rapprocher de celle que le mutilé exerçait avant la guerre.

Il pose en principe que la puissance de la volonté est si considérable chez certains, qu'avant toute préoccupation extérieure, il est nécessaire de laisser au mutilé le choix de sa profession.

Si la profession demandée ne peut convenir à cause de l'insuffisance des capacités physiques ou intellectuelles du sujet, il y a lieu de l'orienter vers un métier approchant.

Cependant, il ne faut pas trop vite décréter cette insuffisance, et l'auteur cite le cas d'un ouvrier maçon qui est devenu ajusteur-outilleur, bien qu'il eût trois doigts paralysés et ne pût fermer la main. Sa volonté tenace l'a constamment soutenu et il est devenu le meilleur ouvrier de sa section.

La bonne marche de l'apprentissage ne dépend pas seulement de l'état pathologique du sujet, elle dépend aussi de la plus ou moins grande réussite

de l'opération chirurgicale, de la dextérité inhérente à sa nature propre et de sa *volonté*.

Parfois, au cours du réapprentissage, on constate que les hommes ne résistent pas à la fatigue occasionnée par le métier ; dans ce cas il ne faut pas hésiter à préconiser le choix d'un autre métier moins fatigant. L'auteur constate en passant que jamais il n'a eu l'occasion de faire appel au service médical pour décider de la persistance ou du retrait d'un élève dans la profession choisie.

M. Jouve, parlant de sa spécialité, dit que la branche électro-mécanique est la branche de l'avenir. La raréfaction de la main-d'œuvre rendant difficile l'extraction de la houille, il faudra, pour produire l'énergie mécanique nécessaire aux besoins de l'humanité, recourir tout d'abord à la houille blanche et à l'électro-mécanique en attendant que la science ou l'expérience pratique nous aient dotés d'éléments nouveaux.

Le courant électrique permettra de rénover l'industrie dispersée. L'ouvrier mutilé travaillant chez lui et ayant à sa disposition la force électro-motrice pourra fabriquer des pièces détachées ; les grandes fabriques d'horlogerie de Genève et de Besançon pratiquent déjà le système et s'en trouvent bien. Le jouet de Nuremberg est fabriqué dans d'immenses usines et vendu à très bas prix. Pourquoi une partie des pièces détachées ne pourrait-elle être faite en chambre ? Le travail à domicile peut être réglementé de manière à sauvegarder l'hygiène et les intérêts économiques des travailleurs. La vie de famille se resserrerait et les dangers de l'alcoolisme diminueraient.

D'autre part ne serait-il pas possible d'espérer que l'artisan de jadis, admirable ouvrier travaillant seul ou avec quelques apprentis, se contentant d'un petit bénéfice et appréciant l'indépendance qui élève tant la dignité du travailleur, rentrera, grâce au courant électrique, à l'atelier familial d'où la machine à vapeur l'avait chassé ?

Enfin M. Jouve montre que beaucoup d'éléments campagnards, surtout ceux qui sont originaires du Sud-Est et du Sud-Ouest de la France, trouveront un métier rémunérateur dans l'électro-mécanique. En effet, les canalisations électriques s'y répandent partout dans les villages et pénètrent dans les fermes où les petits moteurs électriques se multiplient. Il cite le cas d'anciens élèves mutilés qui ont bien réussi dans cette spécialité.

* * *

Le Docteur Pierrot, de Clermont-Ferrand, dit qu'au premier abord, il peut sembler que le genre de mutilation et aussi la question d'appareillage ont une importance primordiale pour le métier à choisir. L'expérience montre que

tant vaut l'homme, tant vaut l'appareil. D'une façon générale il faut tâcher de laisser les mutilés dans leur profession antérieure ou les placer dans une profession similaire.

Si les hommes doivent changer de métier, les conditions économiques paraissent avoir une bien plus grande importance que celle de l'appareillage.

La première préoccupation doit être d'éviter le placement dans les usines où le mutilé gagne tout de suite, mais où il reste simple manœuvre. Il ne faut pas faire des manœuvres de la grande industrie qui viennent concurrencer les hommes valides et sont concurrencés par eux.

Il faut s'efforcer de donner aux mutilés des métiers qui leur assurent, autant que possible, une vie indépendante, en leur évitant la concurrence.

L'extension du machinisme a rendu précaire bien des métiers d'artisan, mais elle a créé celui de *réparateur* : réparateur de montres et d'horloges, de chaussures, de vêtements, d'instruments agricoles.

Pour les mutilés d'origine rurale, le rapporteur préconise les emplois de berger, bouvier, basse-courier, jardinier, beurrier, fromager, etc., et comme il appartient à une région de tourisme il conseille, pour cette région, les métiers de cuisinier, de pâtissier, de confiseur. Les métiers d'art, conclut-il, ont leur place marquée dans les Écoles de Paris.

* * *

Le docteur Carle, ancien Médecin chef des Écoles de Lyon souligne l'importance d'une bonne orientation. Engagé dans une mauvaise direction, l'élève va rarement jusqu'à la fin de son apprentissage, d'où perte de temps, d'argent et de travail pour maîtres et élèves.

L'auteur se plaint de ce que, par suite du nombre toujours croissant des candidats, on tend de plus en plus à établir, pour l'admission, un classement automatique par fiches, sur simple demande, souvent sur simple réception d'une lettre. Il s'élève également contre l'activité de certaines œuvres départementales qui se bornent à réintégrer les mutilés chez leurs anciens patrons, lesquels les emploieront comme ils pourront, et ne se soucient pas de l'avenir. Il se déclare partisan d'un sérieux examen physique, moral, pédagogique et technique du mutilé et approuve la procédure employée à Paris et à Port-Villez telle qu'elle a été exposée plus haut par le docteur Lejeune et ci-après par M. Alleman.

Le docteur Carle estime qu'il ne faut pas se laisser hypnotiser par la reprise de l'ancienne profession jusqu'à perdre de vue l'avenir du blessé. Si du changement de position doit résulter pour celui-ci une sérieuse amélioration, il ne faut pas hésiter à la favoriser. L'auteur du rapport étaie sa manière de voir de nombreux exemples choisis au hasard dans les écoles de Lyon.

* * *

M. Alleman, directeur pédagogique de l'Institut national belge de Port-Villez, montre à son tour l'importance d'une bonne orientation professionnelle qui évite des erreurs regrettables.

Il ne s'attarde pas aux cas où les grands blessés reprennent leur ancienne profession. Il est incontestable, dit-il, que cette question est exclusivement du domaine médical et se rapporte à la rééducation fonctionnelle qui devrait se faire dans des ateliers annexés aux centres de physiothérapie.

Mais, lorsque l'homme doit changer de métier, l'orientation professionnelle s'impose. C'est un problème complexe mais non insoluble, si les compétences médicales, techniques, pédagogiques et sociales s'appliquent à le résoudre.

Il détermine les facteurs dont il est indispensable de tenir compte dans le choix d'une profession.

A. *Aptitudes physiques*. Un examen médical approfondi doit être à la base de l'orientation professionnelle, pour exclure le candidat de tel atelier où certains mouvements ou efforts qui se répètent ne sont pas compatibles avec les moyens physiques du mutilé.

La compétence scientifique du médecin doit être consolidée par une étude consciencieuse des métiers enseignés au point de vue de leur réaction sur l'ouvrier.

B. *Goût*. — L'auteur cite l'axiome « qu'on ne fait bien que ce que l'on fait avec goût ».

Il ne faut jamais procéder par force. Dans certaines écoles l'échec de l'apprentissage dans 80 0/0 des cas doit être imputé à la méconnaissance de ce principe. Lorsqu'on a devant soi des natures apathiques, il faut les stimuler jusqu'à ce que leur goût se relève.

Les récalcitrants qui ne veulent pas choisir de métier et objectent qu'ils sont trop faibles ou trop blessés ou trop vieux pour apprendre un nouveau métier doivent être convaincus par des exemples concrets qu'on doit leur *montrer* et non simplement leur *citer*.

Ces apathiques doivent être constamment stimulés par les chefs d'atelier et les moniteurs, car la négligence des maîtres entraîne une diminution du goût du métier chez les apprentis.

C. *La résidence habituelle*. — Il faut laisser les terriens à la terre, les artisans ruraux dans leur village, les citadins à la ville.

D. *L'ancienne profession*. — Il faut tirer parti des connaissances acquises par les mutilés dans leur ancien métier et les orienter de préférence vers des

métiers connexes qui utilisent les mêmes matières premières et dont ils connaissent une partie de la technique : d'un ajusteur ou d'un mécanicien on fera un dessinateur industriel, d'un maçon ou charpentier un surveillant de travaux, etc.

E. *Les moyens intellectuels.* — L'exercice de certains métiers exige une certaine dose de moyens intellectuels. Les amputés des membres supérieurs qui ont une instruction assez développée seront utilement dirigés vers des professions intellectuelles, car l'auteur n'a qu'une confiance limitée dans les bras de travail. Un manchot ne sera jamais qu'un ouvrier imparfait, mais il peut devenir un excellent instituteur, un parfait comptable, un très bon employé de bureau.

F. *La valeur morale.* — L'homme vaut surtout par la volonté, la ténacité, la patience. Il s'agit de ne pas orienter des faibles qui avant la guerre avaient déjà commencé plusieurs métiers vers un apprentissage qui demande un effort long et soutenu.

G. *La situation de fortune.* — L'exercice de certains métiers exige une mise de fonds assez importante. Il y a donc lieu de s'assurer si le mutilé pourra faire face aux frais d'installation. Il est à espérer que des organismes spéciaux, des œuvres particulières pourront dans bien des cas fournir les fonds indispensables. Toutefois il faut tenir compte de ces données pour ne pas s'exposer à préparer des déclassés.

M. Alleman termine son travail par les conclusions ci-après :

1° *L'orientation professionnelle doit être précédée d'une visite détaillée de l'institution par les candidats, qui permette à leurs goûts et dispositions de se révéler.*

2° *Un examen médical approfondi doit établir les possibilités physiques de l'exercice des professions.*

3° *Une interrogation attentive doit déterminer pour chaque candidat :*

La résidence habituelle,
L'ancienne profession,
Les moyens intellectuels et le degré d'instruction,
Le degré de développement de certaines facultés morales,
La situation de fortune.

4° *La décision doit être prise par une commission composée de personnes compétentes, qui, chacune, examinent les candidats au point de vue de leur spécialité.*

*
* *

M. Basèque, directeur de l'École Joffre à Lyon, expose à peu près les mêmes principes :

La rééducation professionnelle ne doit pas être organisée au gré des impulsions, des milieux, des circonstances et des individus, soit que ceux-ci soient chargés de l'organiser ou de la donner. Sa conception, son organisation doivent résulter d'une étude d'ensemble faite par la collaboration intime du médecin, du pédagogue-sociologue, du professionnel technicien et du mécanicien orthopédiste.

Le médecin est appelé à juger de l'état général du sujet, à supputer les capacités musculaires et nerveuses du ou des membres malades ou réduits.

Selon ses capacités, le professionnel technicien et le pédagogue doivent se rendre compte des aptitudes restantes et de celles que l'individu peut encore acquérir et ainsi déterminer le métier à apprendre. Il faudra, dès lors, arrêter l'appareil de prothèse qui convient le mieux à chacun des blessés en particulier pour lui faire obtenir le maximum de rendement dans l'exercice du métier; cet appareil sera indiqué et étudié par ce groupement de spécialistes, chacun en ce qui le concerne.

Chaque fois que ce sera possible, il faudra ramener le sujet à sa profession antérieure ou à une profession voisine pour autant que ses blessures et ses infirmités, secondées d'appareils perfectionnés, lui permettent de récupérer le maximum de ses facultés de travail, et par conséquent de gagner sa vie dans des conditions à peu près identiques à celles d'avant l'accident. Il faudra aussi supputer les goûts de l'intéressé, tout en évitant, pour lui faire prendre une voie déterminée, de le laisser influencer par les résultats toujours trop vantés d'exceptions phénomènes, qui se livrent à certaines prouesses, lesquelles ne consistent même pas toujours en la spécialisation d'une partie de métier. C'est en matière de rééducation agricole qu'on rencontre momentanément quelques exceptions phénomènes qui frappent l'esprit du public non initié aux travaux des champs, à la vie du campagnard. Certains applaudissent aussi à des résultats sur lesquels le blessé lui-même est beaucoup mieux édifié et qu'il reniera à la première occasion.

Il faut surtout s'inspirer de la faculté et des facilités d'établissement futur qui permettront à l'individu de vivre indépendant et lui ouvrent un horizon professionnel tel qu'il entrevoit l'amélioration constante de sa situation matérielle.

L'auteur se dit en principe adversaire, et pour une foule de raisons qui seront sûrement rencontrées au cours de la conférence, de l'emploi des blessés dans la grande industrie.

* * *

Le docteur Leullier, d'Angers, fait remarquer avec le professeur Camus que le choix d'une carrière ne doit pas être laissé à la libre fantaisie du blessé qui peut céder à une impulsion irraisonnée. « Le médecin, dit-il, doit intervenir précocement dans la direction à donner à l'enseignement du mutilé, car lui seul peut renseigner l'intéressé sur l'avenir de sa récupération fonctionnelle, en pronostiquer la durée et les limites, surtout s'il s'agit des lésions si complexes des nerfs périphériques. Il peut, s'il est inventif, diriger la rééducation dans un sens particulier, rechercher des suppléances musculaires et nerveuses, de préférence à d'autres, construire un appareil prothétique sortant du type classique pour l'adapter plus spécialement au travail demandé. Mais pour qu'une telle intervention soit utile, on conçoit aisément qu'elle doit s'exercer dès que s'ébauchent les premiers mouvements. C'est une idée directrice dont tiennent compte tous les éducateurs à l'École d'Angers. Je cause longuement avec le blessé avant de prendre d'accord avec lui une décision ; je fais appel à son intelligence, aux influences de son milieu social, pour le pénétrer de l'importance de l'opinion que je considère comme la meilleure, tant pour son avenir personnel, que pour celui de la Société, et il est rare qu'il ne se laisse pas convaincre. »

* * *

M^me^ Barthez dit que trois considérations doivent guider l'orientation professionnelle :

a) La capacité de travail du blessé ;

b) Ses aptitudes et ses goûts particuliers ;

c) Les besoins de la région qu'il habite.

Beaucoup de mutilés peuvent reprendre leur ancien métier, grâce à une réadaptation plus ou moins longue. Il importe de ne pas imposer un métier. Même si le blessé ne veut pas admettre que le métier qu'il a choisi librement est incompatible avec son invalidité, il est préférable de lui laisser tenter l'expérience. M^me^ Barthez prône la force persuasive du bon exemple.

Elle estime qu'il faut autant que possible détourner les mutilés des emplois administratifs qui ne leur vaudront que des salaires inférieurs. Enfin on évitera de conseiller aux ruraux des métiers qui ne peuvent s'exercer que dans les centres urbains.

L'orientation professionnelle, malgré les bonnes volontés et les concours des plus dévoués, est restée un peu flottante. Pour obtenir un meilleur résultat, il serait désirable qu'intervienne une réglementation uniforme, fruit de

l'expérience acquise, faisant la part des cas d'espèce, en tenant compte des besoins industriels régionaux.

Pour cette raison, le rapporteur émet les vœux suivants :

1° Qu'une commission composée de médecins, de techniciens, de commerçants, d'industriels et d'agriculteurs dresse un tableau aussi complet que possible pour servir de base à l'orientation professionnelle en tenant compte des métiers et des blessures ;

2° Qu'une entente s'établisse entre les œuvres officielles et les œuvres privées pour que les travailleurs agricoles soient conservés à l'agriculture et dirigés vers leur région, que cette règle s'applique à tous les travailleurs manuels, excepté lorsque le métier désiré n'est enseigné que dans une école spéciale ;

3° Que pour éviter les doubles et triples emplois qui se sont déjà produits, les directeurs d'écoles préviennent les maires des petites localités que tel de leurs administrés désire exercer dans son village tel métier d'artisan.

* * *

M^me^ Henriette Meyer, secrétaire générale de la Lumière des Mutilés, voudrait placer au seuil de toute rééducation professionnelle un « stade d'orientation » pendant lequel le mutilé, dûment conseillé, chercherait sa voie. « Ce stade peut être de très courte durée dans la plupart des cas », dit-elle. « Mais devrait-il se prolonger deux ou trois mois, davantage même, il doit nécessairement précéder la rééducation. M^me^ Meyer met les directeurs des écoles en garde contre toute erreur. « Nous qui avons pris l'engagement envers des hommes faits, dociles comme des enfants, de les conduire vers un objectif concret, nous n'avons pas le droit de les tromper, même pas celui de nous tromper nous-même. »

* * *

M. le Médecin de 2^e^ classe de la Marine Dijonneau, chef du laboratoire de l'École normale de rééducation professionnelle des mutilés de guerre à Bordeaux, formule les conclusions ci-après :

1° La détermination des aptitudes professionnelles est capitale avant tout apprentissage, mais tout particulièrement chez les mutilés ;

2° La détermination des aptitudes générales et de la valeur fonctionnelle devra être pratiquée systématiquement chez tout mutilé ; elle permettra de savoir si malgré les modifications introduites dans son état organique par sa mutilation, il peut pratiquer un métier quelconque ;

3° La détermination des aptitudes locales faite ensuite fera connaître quel métier le mutilé peut pratiquer ;

4° Une surveillance médicale de tous les instants devra être exercée dans les ateliers de toutes les écoles de rééducation ; ce n'est que par elle que l'on pourra arriver, sans provoquer de fatigue physiologique ou surmenage, à un rendement maximum.

* * *

Le capitaine Haccour définit ainsi le but de la rééducation professionnelle, qui est, à son sens, *le seul* qui doive être visé en matière de rééducation des mutilés : *procurer à ceux-ci, dans la plus large mesure possible, de nouveaux moyens de subsistance dans la vie civile, en remplacement de ceux que leurs blessures leur ont fait perdre.*

La rééducation des mutilés consiste donc à leur donner, avec les soins médicaux et la culture physique atténuant les inconvénients de leurs infirmités, un complément, une spécialisation ou une nouvelle formation professionnelle, ne négligeant aucun élément utile d'ordre matériel, intellectuel et moral, pour les mettre à même, dans le délai le plus court, d'exercer un métier ou d'occuper la situation qui soit le mieux en rapport avec leur état physique, leurs connaissances acquises, leurs aptitudes et le milieu dans lequel ils seront appelés à vivre.

Cette définition me paraît très complète, aussi la fais-je mienne avec empressement.

Si tel est le but de la rééducation professionnelle, l'orientation devra se faire en tenant compte de tous les éléments prévus par la définition, et elle demande le concours des compétences, non seulement d'ordre médical, mais aussi d'ordre pédagogique, sociologique et technique. « Ce n'est pas un juge omniscient qui décide, dit le capitaine Haccour, mais une commission composée d'hommes groupant une somme sérieuse de garanties par leurs connaissances respectives et l'expérience acquise par la pratique. »

L'honorable rapporteur, dont l'expérience est à la hauteur du dévouement, prône aussi le libre choix des mutilés dans la recherche d'une nouvelle carrière. Mais pour que ce choix soit possible, il est nécessaire que l'école compte de multiples ateliers.

* * *

Tous les honorables rapporteurs dont nous venons d'analyser les travaux sont d'accord sur les grandes lignes de la solution définitive à donner au

problème de l'orientation professionnelle. Il existe évidemment entre eux des différences de conception, car il est naturel que chacun d'eux a envisagé le problème à travers le prisme de ses occupations et de ses préoccupations journalières. Le docteur Sand qui vit dans un hôpital modèle, entouré de toutes les dernières ressources que la science médicale met à la disposition de ses fidèles, est tout naturellement enclin à demander que ces ressources précieuses soient mises au service de l'orientation et de la rééducation professionnelles.

Le docteur Dam, qui déjà avant la guerre s'occupa de l'étude expérimentale du travail ouvrier, attache, comme tout spécialiste, une importance très grande, pour ne pas dire un peu exagérée, à sa spécialité, au point de revendiquer pour la médecine seule le droit de s'occuper de l'orientation. S'il avait encore dit *médecin* au lieu d'*ordre médical*, nous aurions pu nous rallier à sa manière de voir, à la condition toutefois que le médecin fût doublé d'un pédagogue, d'un technicien et d'un sociologue. Mais comme cette accumulation de capacités si diverses dans une même personne est extrêmement rare, nous demandons que l'orientation soit confiée à une commission où les diverses spécialités que nous venons d'énoncer auraient leur représentant. Ce système, décrit dans son rapport par le docteur Lejeune, défendu par ceux de MM. Alleman, le Capitaine Haccour et Basèque, et approuvé par celui du docteur Carle, a été prescrit par nous à Port-Villez et pratiqué depuis les débuts de cette institution avec le plus grand succès.

Le docteur Lejeune estime que le rôle du médecin doit être *prépondérant* dans la commission d'orientation. Ne serait-il pas plus humain et à la fois plus exact et plus pratique de dire que c'est l'intérêt du mutilé qui doit être *prépondérant* et que toutes les compétences doivent se mettre à son service et ne pas se gonfler au détriment les unes des autres ?

Je crois que tout le monde sera d'accord, après les expériences déjà faites, de proclamer que l'orientation professionnelle doit être confiée à une commission de trois ou quatre membres, composée d'un médecin, d'un pédagogue-sociologue et d'un technicien, tous praticiens de la rééducation. Ce sera le seul moyen d'éviter les erreurs si justement appréhendées par M^lle^ Meyer.

Chaque grande école, à multiples sections, aura sa commission dont les éléments seront facilement trouvés parmi le personnel de l'institution. Mais il serait utile d'établir semblables organismes dans les centres où existent plusieurs petites écoles spécialisées. Ces commissions dirigeraient les sujets vers l'une ou l'autre de ces institutions après un examen approfondi de chaque cas. On pourrait même en créer une dans chaque chef-lieu de région militaire. Mais j'insiste pour qu'elle soit composée de *praticiens* de la rééducation et

non de théoriciens, de vrais praticiens qui se sont acquis de l'expérience dans de vraies écoles et non dans des laboratoires, de réelles compétences qui ne se mesurent pas au nombre des étoiles ou des galons, mais aux travaux qu'elles ont à leur actif.

Comment ces commissions travailleront-elles? Elles tiendront compte dans la mesure du possible de quelques grands principes, qui ne devront cependant pas être considérés comme immuables, car le « mutilé » n'existe pas, il n'y a que *des mutilés*. L'examen individuel s'impose. Tous les auteurs de rapports sont d'accord à ce sujet :

1° L'intérêt du mutilé doit être au centre des préoccupations de la commission.

2° Il faut autant que possible le rééduquer dans son ancien métier, à moins que la mutilation ne l'empêche de récupérer au moins 80 0/0 de sa capacité professionnelle ; que l'ancien métier soit insuffisamment rémunérateur ou nuisible à la santé physique ou morale, ou que l'ouvrier se sente incapable à tort ou à raison de l'exercer encore.

3° Si le mutilé doit changer de métier, il y a grand avantage à le diriger vers un métier connexe, moins fatigant, afin que, suivant l'expression du professeur Camus (*Paris Médical*, numéro du 2 décembre 1916), il puisse utiliser dans sa nouvelle profession « le bagage, la richesse qui, au cours de l'exercice de son métier antérieur, s'est accumulé lentement, laborieusement dans le cerveau, le capital qu'il a fallu des années pour acquérir ».

Et nous dirons avec le savant professeur qui est en même temps un homme des plus pratiques, ce qui ne gâte rien, qu'il y a un intérêt à ce que l'homme qui a travaillé le bois, la pierre, le fer, la terre elle-même, surtout elle, ne s'aventure pas dans des métiers où sa longue expérience, sa connaissance approfondie de la matière première ne lui seront d'aucune utilité.

4° Il faut tâcher de rendre le mutilé à son ancien milieu, afin de ne pas en faire un *déraciné*. On ajouterait sans cela au déséquilibre physique qui a déjà une répercussion si malheureuse sur son existence, une nouvelle cause de déséquilibre, d'ordre social. N'oublions pas d'autre part que le blessé, plus que tout autre, a besoin de soins physiques et moraux, qu'il ne trouvera guère que dans le milieu où il a toujours vécu et où il compte ses proches.

Dans cet ordre, il convient de laisser les terriens à la terre. L'exode rural est malheureusement une réalité et il ne faut pas le favoriser en poussant les mutilés vers les centres urbains. Si le blessé est mort pour la grande culture, il trouvera à s'occuper comme maraîcher, comme berger, bouvier, beurrier

ou fromager (quoique ces deux derniers métiers soient généralement exercés par les femmes) ; il pratiquera le petit élevage, ou deviendra réparateur et conducteur de machines agricoles. Dans bien des cas, le mutilé campagnard pourra apprendre un métier villageois : cordonnier, tailleur, ferblantier, sellier, menuisier, etc.

5º Je crois qu'il faut autant que possible conseiller aux mutilés de se faire artisans, afin de pouvoir travailler à domicile où, grâce à la diffusion du courant électrique, ils pourront, dans beaucoup de cas, disposer de la force motrice nécessaire, où ils seront plus indépendants, et où ils trouveront auprès de leurs proches les soins physiques que leur état réclame.

6º Si le mutilé est amputé d'un bras, il importe de ne pas lui imposer un bras de travail contre son gré. Il ne faut donner le bras de travail qu'à ceux qui le réclament et qui, spécialistes aimant leur métier d'avant la guerre, désirent le continuer.

Nous sommes de l'avis de MM. Nyns, Basèque et Alleman, qu'il ne faut pas insister auprès des hommes pour leur conseiller des appareils prothétiques de travail. Ah ! si l'on pouvait attacher un mécanicien à la personne de chacun des « appareillés », la chose serait admissible.

Lorsque les manchots, surtout les désarticulés de l'épaule, possèdent une certaine culture intellectuelle ou des dispositions pour l'étude qu'on pourrait utilement développer, il est préférable de les diriger vers des professions non manuelles dans lesquelles ils pourront dans la plupart des cas, rendre autant de services que les valides, alors que comme travailleurs manuels ils ne seront jamais que des quarts d'ouvrier.

7º Il ne faut jamais *imposer* un métier aux hommes. Il y a tout intérêt à consulter leurs goûts, leurs aspirations et leurs aptitudes, pour qu ils entreprennent gaiement l'apprentissage d'un nouveau métier et ne l'abandonnent pas à la première difficulté.

*
* *

La commission scolaire d'orientation professionnelle procédera utilement comme il a été dit par les docteurs Lejeune et Nyns et M. Alleman. Les mutilés en arrivant à l'école iront visiter les ateliers, accompagnés d'un des dirigeants de l'établissement, afin de provoquer de leur part le choix d'un métier qui corresponde à leurs goûts et intentions. Ils subiront ensuite un interrogatoire qui déterminera le degré de leur instruction et leurs aptitudes intellectuelles. Ils seront ensuite interrogés sur leurs préférences, sur leur métier antérieur, sur leur situation économique, leur lieu d'origine. Le médecin les aura au préalable examinés avec tout le luxe de méthodes et d'appa-

reils que la science et les ressources de l'école mettent à sa disposition. D'après ses constatations il dira à chacun des arrivants si le métier choisi peut être exercé sans nuire à la santé du sujet.

Parfois il faudra combattre le choix pour des raisons d'ordre physiologique, anatomique ou clinique, ou encore pour des motifs d'ordre social ou économique. A ce dernier point de vue, la plupart des rapporteurs ont dénoncé la tendance de beaucoup de mutilés à vouloir se glisser dans quelque « bonne petite place » dépendant des grandes administrations publiques ou privées. Il faut combattre cette tendance fâcheuse en montrant aux mutilés que ce nombre de places n'est pas illimité et qu'ils seront bien plus heureux en se rendant indépendants par l'exercice d'un métier rémunérateur.

D'autres fois on se trouve, comme M. Alleman l'a si bien dit, en présence d'êtres apathiques qui acceptent le premier métier venu, parce qu'ils sont bien intentionnés de le lâcher à la première occasion.

Dans tous les cas, le médecin, grâce à l'examen qu'il aura fait subir aux blessés pourra leur conseiller tels métiers que leur état admet.

Les autres membres de la commission guideront le choix en examinant notamment les possibilités d'établissement dans la région d'origine. Ils tâcheront de diriger les blessés, vers les professions où la main-d'œuvre sera la plus rare et la plus indispensable, et leur déconseilleront les carrières encombrées. Ils exciteront leur intérêt, rendront concrets des projets d'avenir et les sauveront certainement de la déchéance, car la perspective de cet établissement en un endroit connu décuplera leurs efforts.

C'est pourquoi les commissions devraient pouvoir promettre aux mutilés, dans des conditions déterminées, l'appui des pouvoirs publics en vue de leur installation première. Cet appui consisterait par exemple en prêts à intérêts réduits jusqu'à concurrence d'une somme maxima à fixer.

Une fois que le choix aura été définitivement fixé, l'homme sera admis à titre d'essai dans l'atelier correspondant. Si, après une quinzaine de jours, il montre les dispositions voulues, il y sera maintenu; sans quoi il comparaîtra à nouveau devant la commission qui tâchera d'être plus heureuse dans ses conseils.

Les commissions d'orientation qui auraient à alimenter plusieurs établissements et opéreraient sur un grand nombre de sujets commenceraient par éliminer : 1° tous les blessés qui n'ont pas besoin de rééducation ou qui pourront continuer utilement leur ancien métier grâce à une réadaptation adéquate ; 2° tous les blessés appartenant à de grandes administrations publiques ou privées et qui sont repris par les employeurs jusqu'à la fin de leur carrière, soit librement, soit en vertu de la loi.

Ils opéreront alors sur les autres comme nous l'avons exposé plus haut.

* * *

Les considérations qui précèdent m'amènent à proposer les conclusions ci-après :

1° L'orientation professionnelle sera faite par des commissions où entreront un médecin, un pédagogue-sociologue et un technicien, tous praticiens de la rééducation. Les hommes subiront un examen médical approfondi au triple point de vue anatomique, physiologique et clinique.

Ils seront interrogés d'une manière complète sur leur savoir, leur métier antérieur, leurs goûts et aptitudes, leurs charges de famille et leurs projets éventuels d'avenir, leur situation économique. En principe, l'homme, après avoir visité les ateliers de l'école, pour fixer ses idées, choisira lui-même sa nouvelle profession. Il y sera au besoin guidé par les membres de la commission et notamment par le médecin qui aura à décider si l'exercice du métier choisi est compatible avec l'état physique du sujet.

2° La Commission tâchera d'intéresser chaque blessé à son nouveau métier en lui montrant d'une manière concrète la possibilité de s'établir dans tel endroit avec telles espérances de réussite.

Le blessé définitivement fixé sera admis dans l'atelier choisi. Si après une courte période d'essai il montre les aptitudes voulues, il y sera maintenu, sans cela il recomparaîtra devant la commission.

3° Les commissions d'orientation s'inspireront dans la mesure du possible des principes ci-après :

a) *Il faut, à moins que l'intérêt du mutilé ne s'y oppose, rééduquer celui-ci dans son ancien métier ou dans un métier connexe moins fatigant ;*

b) *Il faut autant que possible le rendre à son ancien milieu ;*

c) *Il faut en faire un artisan plutôt qu'un ouvrier d'usine, ne pas le diriger vers des carrières encombrées mais vers des professions où la main-d'œuvre sera la plus rare et la plus indispensable ;*

d) *Il ne faut pas imposer aux mutilés des appareils prothétiques de travail, contre leur gré ;*

e) *Il faut diriger les amputés d'un bras, mais surtout les désarticulés de l'épaule, qui ont des aptitudes intellectuelles suffisantes vers les carrières non manuelles, plutôt que vers les carrières manuelles.*

4° Dans les centres où il existe plusieurs petites écoles spécialisées, une commission d'orientation unique conseillera les mutilés et les dirigera vers l'école choisie d'accord avec eux.

La discussion est ensuite ouverte.

M. le Dr Le Brun, du Dépôt des Invalides belges de Sainte-Adresse, déclare que l'orientation professionnelle est déterminée par la guérison possible de la lésion : le médecin seul est juge ; le pédagogue et le technicien n'ont rien à y voir. Le métier est un moyen thérapeutique et rien d'autre.

La question d'orientation professionnelle, telle que la résoud M. le Rapporteur, ne le sera que plus tard quand le blessé sera guéri et aura obtenu le maximum de résultats.

M. le Dr Dam, de l'armée belge, estime que l'orientation professionnelle est, avant tout, un problème d'ordre médical.

Le geste ouvrier est à la base de l'orientation : c'est donc le médecin qui doit avoir la place prépondérante.

Cette orientation sera basée sur un examen clinique, anatomique, physiologique complet et précis. Cet examen comportera des investigations faites au cours du travail.

En résumé, dans la rééducation professionnelle, le médecin doit donner les directives, les techniciens et les pédagogues doivent donner les mesures d'exécution.

M. le Dr da Costa Ferreira (Portugal) déclare que le blessé doit être considéré simplement comme un élève. Il est insuffisant de faire son examen psychologique par une simple conversation : il est nécessaire d'employer les moyens de la psychologie scolaire. Il propose donc de faire avec soin l'examen de l'attention volontaire et des pouvoirs coordonnateurs du blessé.

M. le Dr Tissié, de Pau, est d'avis que, dans cette question, il faut peu de science et beaucoup de conscience. Il est indispensable d'agir d'une façon pratique.

La séance est levée à midi.

Séance du 9 Mai 1917 (matin)

La séance est ouverte à 10 heures.

Président : M. le Dr Bourrillon.

Vice-Présidents : MM. da Costa Ferreira (Portugal) ; Professeur Riccardo Galeazzi (Italie) ; Major Mitchell (Angleterre).

Secrétaires : MM. Alleman, Haccour et Dronsart.

L'Assemblée continue la discussion de la première question : *L'Orientation professionnelle.*

M. le Dr Le Brun (Sainte-Adresse) estime que le Rapporteur général ne s'est pas suffisamment inspiré des rapports qui leur ont été soumis.

M. Alleman (Port-Villez) reprend l'argumentation du Dr Dam. L'étude du geste ouvrier est à la base de l'orientation. Cette étude étant basée sur la mécanique et la physique, elle est tout à fait de la compétence du technicien. La question de la rééducation est tellement importante qu'elle sollicite la collaboration de toutes les compétences possibles. La place d'honneur peut être attribuée au médecin, mais il ne faut pas mettre en doute la place du technicien et du pédagogue.

M. de Paeuw, répondant à M. Le Brun, déclare avec lui qu'il est évident que la question de la guérison est prépondérante.

M. Basèque (Lyon). — Nous ne voulons donner que des indications sur le choix des métiers. Il n'entre pas dans nos vues de commencer l'orientation avant la guérison, mais il est impossible au médecin de se rendre toujours compte des nécessités d'ordre technique.

M. Pierrot (Clermont-Ferrand). — Il y a plusieurs facteurs que l'on ne peut déterminer avec les instruments de mesure : le goût et les aptitudes. Il insiste sur l'importance du point de vue économique.

Le Dr Sand (La Panne, Belgique) propose de modifier le premier vœu comme suit : « L'orientation professionnelle sera faite par un médecin *spécialiste* auquel il pourra être adjoint un technicien et un pédagogue.

M. Delannoy (Clermont-Ferrand) déclare que le choix du métier appartient d'abord au mutilé.

M. Cathala (Nevers) estime que pour orienter le mutilé, il faut un peu de science et beaucoup de sens pratique. Il déclare que la place du médecin doit être prépondérante, mais demande un accord étroit entre celui-ci et les techniciens qui l'aideront.

M. le Dr DA COSTA FERREIRA (Portugal) estime que le médecin ne peut pas faire l'éducation. L'aide du pédagogue lui est indispensable.

M. VAN AVERMAET (Bruxelles) demande qu'il n'y ait aucune prépondérance dans les consultations d'orientation. Il réclame l'adjonction d'un sociologue.

M. HAMELIN (Paris). — Si 3 personnes prennent une décision, il n'y a pas de responsabilité. Or, on ne peut jamais affirmer qu'un blessé est tout à fait guéri : il y a donc un examen permanent à faire.

M. JOUZIER (Rennes) demande la sanction qui sera prise dans le cas de décision unique. Le mutilé sera le seul à souffrir d'une mauvaise orientation : c'est donc à lui qu'appartient le choix définitif. Les Commissions doivent se borner à conseiller.

M. le Dr BOURRILLON (Saint-Maurice) estime que le médecin ne peut pas arriver à connaître la pratique de tous les métiers. Il est donc indispensable de faire appel à toutes les compétences.

Mlle MEYER (Paris) demande une période d'attente dans chaque Ecole pour préparer l'orientation.

M. le Dr DAM (armée belge) réclame encore la prépondérance du médecin pour l'orientation, la question d'apprentissage étant réservée aux technicien et pédagogue.

M. le Dr BOURRILLON (Saint-Maurice) propose la rédaction suivante du premier vœu :

« En vue de son orientation professionnelle, le mutilé recevra les conseils des compétences médicales, pédagogiques, techniques et sociales ».

Ce vœu est adopté.

M. le Major MITCHELL (Grande-Bretagne) insiste sur la nécessité de consulter toujours le mutilé. Si le blessé est convaincu, il commencera avec enthousiasme son apprentissage et le succès sera assuré.

La rédaction des autres vœux est ensuite discutée.

MM. les Drs GOURDON (Bordeaux) et NOVÉ-JOSSERAND (Lyon) insistent pour la rééducation agricole des amputés de bras et d'avant-bras.

MM. DAM (Armée belge), DRONSART (Montpellier) et Dr GUALDI (Rome) appuient ces conclusions.

M. LOPEZ-DIAS (Bordeaux) attire l'attention sur l'utilité qu'il y a à former le moins possible d'employés de bureau.

M. l'abbé DELVOYE demande la publication d'une revue et l'établissement de fiches des professions compatibles avec les mutilations.

MM. DAM et BOURRILLON déclarent que ces tableaux sont impossibles, car la situation diffère suivant chaque mutilé.

Les vœux relatifs à la première question : *L'Orientation professionnelle* sont ensuite votés.

RAPPORTS PARTICULIERS

DEUXIÈME SECTION. — 1re QUESTION.

L'ORIENTATION PROFESSIONNELLE

par M. L. **ALLEMAN**, Directeur pédagogique de l'Institut National Belge des mutilés, invalides et orphelins de la guerre à Port-Villez, par Vernon (Eure).

Il ne me paraît pas exagéré d'affirmer que c'est de l'orientation professionnelle que dépend en bonne partie le résultat de la rééducation des grands blessés.

En tout premier lieu, si elle est bien faite, elle met l'homme à l'atelier pour lequel il est le mieux qualifié, où ses facultés physiques, intellectuelles et morales pourront librement s'appliquer, où des rapides progrès réalisés naîtra une confiance entière en lui-même.

Rien n'est funeste, au point de vue de la rééducation, comme de devoir abandonner un apprentissage après quelques semaines de vains efforts. Outre que le temps perdu est précieux, il est incontestable que l'échec d'une première tentative engendre le découragement et le scepticisme. Or, une primordiale condition de réussite, c'est la confiance absolue chez l'apprenti que, malgré les difficultés du début, le succès couronnera ses efforts persévérants.

Il résulte de là que la direction d'une école de rééducation doit s'appliquer avec le souci le plus scrupuleux à guider l'orientation professionnelle de manière à éviter toute erreur.

Je ne m'arrête pas ici au choix du travail imposé par le médecin au blessé convalescent qui reprendra son ancienne profession. Il est incontestable que cette question est exclusivement du domaine médical, comme du reste le problème qui se pose dans ce cas n'est nullement celui de la rééducation professionnelle, mais bien de la rééducation fonctionnelle, et les ateliers où elle devrait se faire seraient simplement des annexes des centres de physiothérapie.

Mais pour les grands blessés, qui ne peuvent ou ne doivent reprendre leur ancienne profession, dont l'intérêt, aussi bien que celui du pays, exige

le rendement le plus complet des facultés conservées, et non le simple octroi du « petit poste » convoité par beaucoup, pour ceux-là la question de l'orientation professionnelle se pose avant toute autre. Elle est complexe certes, à cause de tous les facteurs dont elle doit tenir compte ; mais elle n'est pas insoluble et si les compétences médicales, techniques, pédagogiques et sociales s'y attachent, elle se résoud dans le plus grand nombre des cas à l'entière satisfaction et pour le plus grand bien des mutilés.

J'essaierai de déterminer les facteurs dont il est indispensable de tenir compte dans le choix d'une profession.

A. *Aptitudes physiques.* — Il est incontestable que l'avis du médecin est capital pour apprécier la gravité des lésions, leur degré d'amélioration possible, l'état physique général de l'individu, et, partant, pour exclure le candidat, de tel atelier où certains mouvements ou efforts qui se répètent fréquemment ne sont pas compatibles avec les moyens physiques du mutilé. Il en résulte donc qu'un examen médical approfondi doit être la base de l'orientation professionnelle sérieuse.

Il serait superflu d'ajouter que la compétence scientifique du médecin doit être doublée d'une étude consciencieuse des métiers enseignés à l'école au point de vue des mouvements, des efforts, de la résistance exigés de la part des ouvriers de chaque spécialité.

L'utilisation des appareils de prothèse et l'adaptation à ceux-ci des divers outillages sont pour le médecin l'objet de constantes préoccupations. C'est grâce à la connaissance approfondie de ces appareils qu'il peut ou non autoriser un amputé à apprendre tel ou tel métier.

Faut-il conclure de là que l'avis du médecin est le seul qui compte pour l'orientation professionnelle? Evidemment non. Les autres facteurs qui doivent entrer en ligne de compte nécessitent des compétences spéciales qu'il est impossible d'exiger de tout praticien.

B. *Goût.* — Je cite volontiers cet axiome à propos du choix d'une profession : on ne fait bien que ce que l'on fait avec goût.

C'est perdre sa peine que de vouloir enseigner à un homme un métier qui ne lui plaît pas. Aussi plutôt entreprendre l'apprentissage d'une profession entièrement nouvelle que d'orienter de force un grand blessé vers un métier connexe à celui qu'il faisait autrefois, si celui-ci ne lui plaisait pas : même la connaissance des notions acquises antéreurement par la pratique ne compenserait pas le manque d'ardeur qu'entraîne inévitablement le dégoût.

Du reste, d'une manière générale, on ne doit jamais procéder « par force » en matière d'orientation professionnelle. Si, dans certaines écoles de réédu-

cation on voit 80 0/0 des hommes quitter l'atelier avant que leur apprentissage soit achevé, c'est parce que l'on n'y a pas tenu compte du goût des mutilés, et que d'autorité, sans les consulter, on les a envoyés dans tel ou tel atelier. Lorsqu'on a devant soi des natures apathiques ou indifférentes, il faut stimuler toutes les fibres de leur âme jusqu'au moment où ces malheureux — car c'est les plaindre qu'il faut faire bien plus que les blâmer — se découvrent enfin un penchant pour un travail plutôt que pour un autre.

Je ne parle pas ici des objections fréquemment émises : je ne peux pas apprendre de métier ; est-ce qu'un manchot peut jamais gagner sa vie en travaillant ; je suis trop vieux pour recommencer à apprendre un métier, etc. Des exemples nombreux, non pas *cités*, mais *montrés*, ont généralement raison de semblables sophismes.

Mais ce que je vise ici dans la stimulation du goût, c'est de provoquer un état d'esprit qui amène l'homme à penser ou à dire : « Je voudrais bien être peintre, cordonnier, sculpteur. »

Défions-nous du goût de celui qui n'a pas fait choix d'une profession et qui répond à la première suggestion : « Eh bien, oui, je veux bien apprendre cela. » Il manque généralement de conviction et il est nécessaire de provoquer chez cet homme la révélation du goût.

Une fois le penchant vers une profession nettement déterminé, il s'agit de ne rien négliger qui puisse le cultiver. Sans vouloir sortir du cadre de ce rapport et traiter de l'*éducation* professionnelle, qu'il me soit permis d'insister sur l'influence considérable qu'exercent les chefs d'atelier, professeurs et moniteurs, qui, par leurs encouragements, leurs remarques, leurs conseils, entretiennent et stimulent l'ardeur au travail, par l'ordre méthodiquement progressif de l'apprentissage éveillent constamment l'intérêt chez leurs élèves, par l'exemple de leur travail personnel inspirent le *respect* de leur profession.

Aussi bien, dût-on constater, par le relâchement des efforts, que le goût du métier diminue chez l'apprenti, il est urgent d'en rechercher la cause, d'y porter remède si possible et de faire changer de profession l'apprenti à qui le travail enseigné inspire une aversion irrémédiable.

C. *La résidence habituelle.* — Depuis longtemps déjà, les économistes et les philosophes ont signalé et combattu l'attraction urbaine exercée sur la main-d'œuvre. S'il est dangereux ou nuisible que les jeunes gens quittent la campagne, à plus forte raison des hommes que leur passé et l'établissement d'une famille attachent au village courent-ils de graves dangers à devenir citadins et nuiraient-ils à l'équilibre économique du pays.

Je n'envisage pas seulement ici les ouvriers de la terre, qui, de toute nécessité, doivent être maintenus à la terre, pour autant que les forces et les membres qui leur restent peuvent encore y être utilisés. Je veux parler aussi des artisans, qui ne peuvent déserter la campagne sans y laisser des vides et sans y troubler la situation économique.

Il en est évidemment de même pour l'ouvrier de la ville, quoique au point de vue général le dommage soit moins important, précisément à cause de l'attirance des centres, où la main-d'œuvre ne fera point défaut ; mais il est certain que le citadin, habitué depuis longtemps à la manière de vivre de la ville, se trouverait dépaysé et s'accoutumerait mal au village.

On discutera ailleurs la question de savoir s'il est utile que le mutilé devienne ouvrier d'usine ; mais, quelle que soit la réponse, je crois que l'on sera unanime à déclarer qu'il n'est pas souhaitable que l'artisan devienne usinier, car il se ferait mal aux conditions de travail et à l'existence spéciale de l'ouvrier de la grande industrie.

Il me paraît donc indispensable de guider le choix du candidat à la rééducation vers une profession qui s'adapte à son milieu.

D. *Ancienne profession.* — Sauf le cas cité ci-dessus, où le grand blessé n'aime pas son ancien métier, il est toujours nécessaire, dans l'orientation professionnelle, de tenir compte des occupations précédentes du candidat : l'expérience pratique acquise par l'exercice d'un métier constitue un capital que l'on peut et doit presque toujours exploiter. Aussi, en montant d'un degré dans la profession, il est généralement possible d'utiliser ce trésor de notions pratiques : d'un ajusteur ou d'un mécanicien, faire un dessinateur industriel ; d'un ébéniste ou forgeron, un dessinateur d'ameublement ou de ferronnerie d'art ; d'un terrassier ou piocheur, un conducteur de travaux ; d'un maçon, charpentier, un surveillant de travaux de construction ; d'un cordonnier, d'un tailleur, des coupeurs, etc., tout cela est d'usage constant en matière d'orientation professionnelle.

Il faut évidemment savoir mettre à profit et développer les connaissances acquises par la pratique de la profession antérieure, mais ceci est l'affaire de l'organisation des écoles de rééducation et du programme d'enseignement professionnel. Qu'il suffise ici d'établir en principe que dans la mesure des possibilités physiques et en tenant compte du goût et des dispositions du candidat, il y a toujours intérêt à orienter les grands blessés vers une profession connexe à leur ancien travail.

E. *Les moyens intellectuels.* — L'exercice de certaines professions manuelles demande une intelligence vive, un esprit d'analyse et d'observation développé ; tels sont l'ajustage, le dessin industriel, l'horlogerie,

la photogravure, la chaussure, etc. De plus, l'enseignement technique, qui doit nécessairement compléter l'enseignement manuel, n'est pas dans certaines spécialités à la portée d'esprits incultes.

D'autres métiers, en revanche, présentent rarement l'occasion de faire appel aux facultés intellectuelles.

Je ne suis pas de ceux qui ont une foi absolue dans l'utilisation des bras de travail. Il est indéniable que ces appareils de prothèse donnent dans la réadaptation professionnelle d'admirables résultats chez quelques ouvriers qualifiés, mais il serait dangereux — et je crois que tous ceux qui s'occupent de rééducation sont de cet avis — de conclure de ces cas particuliers à l'usage général des bras de travail.

Dans les cas où l'appareil prothétique ne s'impose pas, il est indispensable de baser l'orientation professionnelle sur un examen sérieux des facultés intellectuelles de l'amputé du membre supérieur et si l'examen donne des résultats satisfaisants de diriger le mutilé vers des études. Le manchot peut devenir un excellent instituteur, un parfait comptable, un très bon employé de bureau, alors qu'il resterait toujours fortement handicapé pour le travail manuel.

Lorsque les moyens intellectuels sont insuffisants, on peut encore orienter le manchot vers le polissage ou vers quelques spécialités de peinture qui n'exigent pas l'usage des deux mains.

Il s'en suit qu'avant l'orientation professionnelle, il est nécessaire d'établir par un rapide examen la valeur intellectuelle et le degré d'instruction des candidats à la rééducation.

F. *La valeur morale.* — Il ne peut être question ici d'un examen de la conscience des hommes. Les facultés qui jouent un grand rôle dans la rééducation et qui sont faciles à déterminer par une brève interrogation, sont les seules qui nous intéressent : la volonté, la ténacité, la patience.

Un mutilé qui ne sait trop ce qu'il veut ou qui, avant la guerre, a commencé divers métiers, ou qui encore demande avant tout à faire un travail facile, ne sera certainement pas orienté vers un apprentissage qui demande un effort long et soutenu. Son choix devra être guidé vers une profession dont l'apprentissage dure peu, présente de la variété, et qui, tout en n'étant pas très lucrative, assure toutefois, grâce à l'appoint de la pension, une existence à l'abri du besoin.

G. *La question de fortune.* — Il me paraît superflu d'insister sur la nécessité de s'enquérir de la situation de fortune des grands blessés avant de consacrer leur orientation professionnelle : tel métier demande l'acquisition d'un outillage coûteux, de matières premières qui exigent une im-

portante mise de fonds; d'autres ne permettent pas la rémunération immédiate du travail; bref, quantité de professions échappent aux indigents. Je ne perds pas de vue que l'octroi des pensions, l'intervention d'organisations charitables et coopératives pourront dans une certaine mesure lever ce regrettable obstacle, mais j'estime toutefois qu'il est indispensable d'en tenir compte pour ne pas s'exposer à préparer des déclassés.

CONCLUSIONS

1° L'orientation professionnelle doit être précédée d'une visite détaillée de l'institution par les candidats, qui permette à leurs goûts et dispositions de se révéler.

2° Un examen médical approfondi doit établir les possibilités physiques de l'exercice des professions.

3° Une interrogation attentive doit déterminer pour chaque candidat :

La résidence habituelle,

L'ancienne profession,

Les moyens intellectuels et le degré d'instruction,

Le degré de développement de certaines facultés morales,

La situation de fortune.

4° La décision doit être prise par une Commission composée de personnes compétentes, qui, chacune, examinent les candidats au point de vue de leur spécialité.

L'ORIENTATION PROFESSIONNELLE

par Mme **BARTHEZ**, Secrétaire générale de l' « Aide Immédiate aux Invalides et Réformés de la Guerre ».

L'orientation professionnelle des mutilés est une question des plus importantes au point de vue national, social et individuel.

Au lendemain de la paix, les nations auront besoin d'une production intensive. La main-d'œuvre des mutilés entrera pour une large part dans cette renaissance économique ; de là, la nécessité d'en augmenter le rendement par une orientation professionnelle intelligente de toutes les forces actives. Les invalides, conscients d'être utiles, recevront un salaire qui leur assurera la sécurité de l'existence, limitant par là même les frottements sociaux.

Trois considérations doivent guider cette orientation :

a) La capacité de travail du blessé ;
b) Ses aptitudes et ses goûts particuliers ;
c) Les besoins de la région qu'il habite.

Il est prouvé que beaucoup de mutilés peuvent reprendre leur ancienne occupation. Un certain nombre et en général les meilleurs ouvriers le comprennent et effectuent eux-mêmes leur réadaptation ; pour les hésitants, il suffit de les décider à un essai qui leur montrera qu'ils peuvent se constituer une validité nouvelle avec de la volonté et de la tenacité. La gêne du premier moment disparaîtra par l'exercice ; et l'adaptation raisonnée de toutes leurs facultés compensera dans une large mesure leur diminution physique.

Il est des cas où un réapprentissage s'impose, il faut alors faire porter le choix sur un métier connexe, afin d'utiliser l'acquis et les connaissances techniques antérieurs et éviter ainsi une perte d'efforts et de temps, tout en tenant compte de l'aptitude et du goût de chacun.

Si le conseil est relativement aisé pour les professionnels du bois, du fer, du bâtiment, etc., il devient plus difficile auprès des blessés si nombreux qui n'avaient pas de métiers proprement dits et qui ne peuvent plus faire leur besogne lucrative d'avant-guerre parce qu'incapables de l'effort physique qu'elle demande.

Avec ces blessés, la meilleure conférence consiste à leur montrer leurs camarades au travail ; en visitant les divers ateliers, ils indiqueront où va leur préférence et ils seront tout disposés à essayer leur habileté.

Il importe surtout de ne pas imposer un métier, même lorsqu'on sait que le métier choisi par le blessé est incompatible avec son invalidité, il est préférable de lui laisser tenter l'expérience qu'il désire, il lui faudra peu de jours pour s'apercevoir qu'il fait fausse route, et de lui-même il reviendra à un autre métier qu'il verra exercer par des camarades ayant la même blessure.

Quant aux travailleurs manuels beaucoup trop nombreux qui manifestent le désir d'être préparés à un emploi de bureau, soit dans les administrations de l'État, soit chez des particuliers, on leur démontrera qu'avec leur formation forcément incomplète, ils ne pourront prétendre qu'à des emplois subalternes dont le salaire sera très inférieur à celui qu'ils obtiendront en travaillant manuellement.

On évitera de conseiller aux ouvriers des campagnes des métiers qui ne peuvent s'exercer que dans les villes, favorisant la tendance regrettable de beaucoup de blessés à quitter leur pays.

Les travailleurs agricoles seront conservés à la terre, les multiples travaux de la campagne permettent de les employer utilement.

L'orientation professionnelle, malgré les bonnes volontés et les concours des plus dévoués, est restée un peu flottante. Pour obtenir un meilleur résultat, il serait désirable qu'intervienne une réglementation uniforme, fruit de l'expérience acquise, faisant la part des cas d'espèce en tenant compte des besoins industriels régionaux.

Pour cette raison, il semble nécessaire :

1° Qu'une commission composée de médecins, de techniciens, de commerçants, d'industriels et d'agriculteurs dresse un tableau aussi complet que possible pour servir de base à l'orientation professionnelle en tenant compte des métiers et des blessures ;

2° Qu'une entente s'établisse entre les œuvres officielles et les œuvres privées pour que les travailleurs agricoles soient conservés à l'agriculture et dirigés vers leur région, que cette règle s'applique à tous les travailleurs manuels, excepté lorsque le métier désiré n'est enseigné que dans une école spéciale ;

3° Que pour éviter les doubles et triples emplois qui se sont déjà produits, les directeurs d'écoles préviennent les maires des petites localités que tel de leurs administrés désire exercer, dans son village, tel métier d'artisan.

QUELQUES CONSIDÉRATIONS SUR L'ORIENTATION PROFESSIONNELLE DES BLESSÉS A LEUR ENTRÉE A L'ÉCOLE

par M. le Dr **CARLE**, Ancien médecin chef des Écoles de Lyon.

1° L'orientation des blessés vers telle ou telle profession est une question d'importance primordiale, non seulement pour les blessés eux-mêmes, mais encore pour l'Ecole qui les reçoit. Engagé dans une mauvaise direction, l'élève va rarement jusqu'à la fin de son apprentissage. C'est donc une perte de temps, d'argent et de travail, aussi bien pour les maîtres que pour l'élève, dont l'avenir se trouve ainsi remis en question.

2° Dans les dernières conceptions et les plus récentes circulaires, il semble que l'on n'ait pas accordé à cette formalité de l'examen préalable du blessé, dans le sens de sa future orientation professionnelle, toute la place qu'elle mérite. Avec le nombre toujours croissant des candidats, on tend de plus en plus à établir, pour l'admission, un classement automatique par fiches, sur simple demande, souvent sur simple réception d'une lettre. Et cette tendance ne peut qu'augmenter. D'abord parce que la centralisation actuelle des demandes favorise cette manière de faire. Ensuite parce que nombre d'œuvres départementales semblent borner leur activité à obtenir la réintégration du mutilé dans la maison ou l'entreprise où il était auparavant, avec mission pour celles-ci de l'employer d'une manière ou d'une autre, sans se demander si cette solution est un avantage pour son avenir.

3° Sans nier l'utilité de ce rôle de Bureau de placement, il faut reconnaître que, pour la majorité de ceux qui ont recours à nous, il est insuffisant. Dans bien des cas, l'impotence due à la blessure, le refus de l'employeur, et surtout le souci de l'avenir du blessé, considération qui doit primer toutes les autres, nous obligent à les engager dans une autre carrière moins encombrée ou mieux adaptée à leurs nouvelles possibilités physiques ou même à leur mentalité. Mais ce choix, évidemment très délicat, nécessite un examen qui doit être physique, moral, pédagogique, et technique. Le Directeur ou la Commission qui s'en chargent assument de sérieuses responsabilités et ne doivent pas hésiter à lui consacrer tout le soin et tout le temps nécessaires. Lors de la création des Ecoles de Lyon, l'expérience nous obligea rapidement à adopter ce principe. Ainsi l'ont également compris les Directeurs des Ecoles de Paris et de Port-Villez,

dont nous approuvons pleinement les pages récentes consacrées à ce sujet.

4º Dans ce choix de la future profession, il faut surtout songer à l'avenir du blessé, sans se laisser trop hypnotiser par la nécessité de lui faire reprendre son ancienne profession, exception faite pour les travailleurs de la terre. L'expérience a démontré combien il était fréquent de découvrir chez nos candidats les aptitudes les plus certaines et les plus imprévues, alors que rien dans leurs occupations antérieures ne paraissait les y pousser. Il est certain que, à l'âge où un adolescent entre dans une carrière, les facteurs goûts, aptitudes naturelles ou prédispositions, ne sont presque jamais pris en considération, ni par les parents, ni par les maîtres. A l'âge de nos blessés, elles se sont souvent précisées, quelquefois à leur insu ; ce sera le devoir du Directeur de l'Ecole de mettre au jour les prédispositions réelles, souvent inconscientes, dont l'habile utilisation sera, d'abord, la meilleure consolation du mutilé, et ensuite la garantie la plus sérieuse d'un avenir tranquille.

5º Nous pourrions illustrer cette affirmation de quantité d'exemples pris dans les statistiques de toutes les Ecoles de France. Quelques exemples au hasard dans celles de Lyon :

Parmi les 91 cordonniers, déjà installés ou sur le point de l'être, nous trouvons 31 cultivateurs, qui retourneront d'ailleurs dans leur campagne, 7 manœuvres, 6 mineurs, 5 maçons, 3 tisserands, 3 peintres en bâtiments, 2 bouchers, 2 chauffeurs, 1 tailleur de pierres, etc. Dans des branches plus spécialisées, signalons : sur 41 orthopédistes, dont 18 déjà établis, nous trouvons seulement 6 prédisposés par leur éducation antérieure, 2 ajusteurs, 2 ébénistes, 1 tourneur sur bois, et un forgeron, le reste comprenant des cultivateurs, maçons, manœuvres, teinturiers, chemineaux, carreleurs, charcutiers, garçons de café, cuisiniers et boulangers. Chez les 44 radiotélégraphistes, à côté de 7 intellectuels et de 8 électromécaniciens, nous avons 12 cultivateurs (absolument impropres au travail de la terre), 2 marins, 2 manœuvres, 2 bouchers, 2 garçons de café, un marbrier, forgeron, cordonnier, mineur, cocher, maçon, et facteur des postes.

Il en est de même dans toutes les sections et surtout pour les comptables où l'imprévu est encore plus appréciable. Pour tous ceux que nous avons suivis, nous pouvons affirmer que l'avenir sera autrement plus agréable et plus solide dans leur nouvelle profession que dans la reprise de l'ancienne. La réussite de ceux, déjà nombreux, qui sont établis, nous paraît en être, pour les autres, la meilleure assurance.

L'ORIENTATION PROFESSIONNELLE ET LA RÉADAPTATION OUVRIÈRE DES MUTILÉS DE GUERRE

par M. le Dr **Ch. DAM**, Médecin de bataillon de réserve de l'Armée Belge,
Directeur de l'Institut provincial pour estropiés du Brabant, à Bruxelles.

L'orientation professionnelle et la réadaptation ouvrière ont tant de points de contact qu'il nous a paru utile pour la clarté de notre exposé de ne pas les traiter séparément.

Au cours de sa rééducation, le mutilé passe par les étapes suivantes :

A. Rééducation physique ;
B. Rééducation fonctionnelle ou réadaptation ouvrière ;
C. Rééducation professionnelle proprement dite.

La période A est d'ordre thérapeutique et comporte les divers traitements physiothérapiques.

La période B, que nous appelons réadaptation ouvrière (ce terme nous paraissant plus logique, plus complet) est celle où l'on fait la « mise au point » du blessé : mouvements actifs, jeux, sports, travaux manuels méthodiques le mettant à même de pouvoir entrer dans un atelier d'apprentissage ; on lui fabrique en même temps ses appareils orthopédiques et prothétiques, on les essaye, on lui apprend à s'en servir. C'est au cours de cette période aussi qu'il sera orienté professionnellement.

La période C est celle de l'apprentissage, de la rééducation professionnelle proprement dite.

L'orientation professionnelle est à la base de la rééducation. Sa valeur personnelle et sociale est de la plus haute importance. En principe général, le mutilé qui était ouvrier manuel devra le rester ; le mutilé intellectuel pourra presque toujours reprendre ses anciennes occupations. En effet, il nous paraît très important au point de vue économique d'éviter de rompre l'équilibre des métiers et professions. D'ailleurs, avec de la patience, de la méthode, on arrivera presque toujours à maintenir une valeur sociale dans son élément primitif. En somme, évitons de changer le sens de l'ac-

tivité, évitons la transplantation, portons nos efforts sur l'amélioration de l'état social..., mais songeons que le mutilé s'adapte mal au travail de l'usine... et n'en faisons pas un miséreux en redingote.

L'orientation professionnelle exige que l'intéressé soit examiné : 1° au point de vue psychologique ; 2° au point de vue anatomique et physiologique.

L'examen psychologique est chose complexe et délicate. C'est par l'observation attentive, des conversations, des interrogations que l'on parviendra à apprécier la valeur intellectuelle du sujet. La valeur des méthodes de laboratoire — évaluation de l'équation personnelle — nous paraît douteuse chez l'adulte. Comme l'exercice de certains métiers n'est compatible qu'avec un degré donné d'instruction, nous tiendrons compte du résultat de nos interrogatoires à ce sujet. Toutefois, il ne faut pas lui attribuer une valeur absolue : *l'âge*, la valeur intellectuelle, les goûts de l'intéressé doivent entrer en ligne de compte ; n'oublions pas, à cet égard, de bien peser le pour et le contre et envisageons la durée de l'apprentissage et les possibilités de salaires.

Psychologiquement comme socialement, il y a un intérêt majeur à rééduquer le mutilé dans son métier antérieur ou dans une spécialité de celui-ci, tout au moins dans un métier s'en rapprochant.

L'examen anatomique et physiologique est celui qui aura, en fait, le plus d'importance. Seul, il nous permettra de dire si le mutilé pourra continuer l'exercice de son ancien métier, dans quelle mesure, ou si un changement est nécessaire.

N'oublions pas que l'examen clinique lui aussi présente de l'importance : l'existence de certaines affections est incompatible avec l'exercice de certains métiers (affections cardiaques, pulmonaires, nerveuses, etc.). Ceci mis à part, nous procéderons à un examen complet de la sensibilité générale et spéciale, de la motricité de l'individu. La vision, l'audition, la sensibilité cutanée seront également l'objet de notre étude.

Les membres seront examinés au triple point de vue : dimensions, étendue et puissance des mouvements. Nous utiliserons à cet effet le ruban métrique, les goniomètres et surtout l'arthrodynamomètre d'Amar qui permet d'évaluer à la fois l'étendue et la puissance des flexions opérées dans toutes les positions angulaires. En même temps, nous utiliserons largement les données fournies par la *méthode graphique*. Celle-ci est, à mon sens, celle sur laquelle on peut le plus compter à condition que l'interprétation des résultats obtenus soit confiée à un médecin spécialisé, bien au courant de l'interprétation des diagrammes. Les ergodynamo-

graphes de Camus, le chirographe et le gyrographe d'Amar sont les appareils auxquels vont mes préférences.

Pour les *amputés*, nous étudierons de près la valeur du moignon : puissance, liberté des mouvements, conditions d'appareillage.

Enfin, il nous faudra, pour être complet, considérer l'élément *fatigue.* Il y aura grand intérêt à prendre des tracés pneumo et cardiographiques au cours des mouvements effectués et surtout à faire l'analyse des gaz expirés. Ces éléments nous permettront d'apprécier l'état d'entraînement, l'état énergétique.

Tous ces éléments nous donneront dans un très grand nombre de cas les directives utiles à l'orientation professionnelle. Mais chez les grands mutilés du membre supérieur, la question se complique : chez eux, il faut établir de façon précise de quelle manière et dans quelle mesure on peut les rééduquer. Pour arriver à ce résultat, il faudra étudier le rendement en travail et les conditions de celui-ci. C'est, en réalité, au cours de la réadaptation ouvrière que se fera l'orientation professionnelle, d'après les résultats obtenus.

Le but de la réadaptation ouvrière est de réadapter fonctionnellement le mutilé de façon qu'il puisse entrer utilement dans un atelier où se fera sa rééducation professionnelle.

Pour cela, nous développerons les mouvements de tout ordre et spécialement les gestes ouvriers et nous « entraînerons » le mutilé. Chez les amputés, nous nous attacherons à développer la puissance du moignon, à parfaire l'éducation du membre sain. A cet effet, outre la gymnastique, les jeux, les sports, nous ferons à nos mutilés une éducation méthodique des travaux manuels primaires : pliage, collage, déchirage, cartonnage, modelage, de façon à augmenter chez eux l'adresse et le sens des suppléances. Cela peut se faire dès le début de la rééducation et coïncider avec le traitement physiothérapique.

Plus tard, nous passerons à la réadaptation ouvrière proprement dite. En principe, tous les gestes ouvriers se réduisent à quatre mouvements :

1° Flexion et extension (frappe) ;
2° Translation (limage, rabotage) ;
3° Circumduction (manœuvre du vilebrequin ou d'un volant) ;
4° Mouvements hélicoïdaux, pronation et supination (vissage).

Bien entendu, nous nous plaçons au point de vue des membres supérieurs.

Théoriquement et pratiquement, avant toute autre chose, cette rééducation des gestes ouvriers doit être faite ; et c'est à ce moment, grâce à une observation attentive, qu'on pourra définir le mieux le meilleur appareil à fournir au mutilé.

Cette méthode a été décrite pour la première fois par le Dr Gunzbourg, d'Anvers, sous le nom d'ergopédagogie. Elle s'appliquait en même temps que le traitement à des victimes d'accidents du travail. Elle lui a donné d'excellents résultats. La méthode employée par M. Amar, qui s'en rapproche beaucoup, a donné également de très beaux succès.

Cette façon de procéder ne fait perdre au mutilé aucun temps, car c'est au moment où celui-ci est inactif qu'elle prend place. C'est à ce moment aussi que l'on fera l'éducation de la main gauche chez les mutilés du membre supérieur droit.

Pour réussir pleinement, il faut contrôler toutes les conditions du travail. Et ici encore, c'est à la méthode graphique que nous nous adresserons. Les divers appareils dynamographiques de M. Amar seront des moyens de contrôle absolument exacts. En comparant entre eux les tracés obtenus au cours de la rééducation, en les comparant à des tracés normaux, nous aurons des éléments précis qui nous permettront de définir la valeur ouvrière de notre blessé et de conclure rationnellement à son envoi dans tel ou tel atelier. En même temps, par l'analyse des gaz aspirés nous aurons pu apprécier la valeur énergétique de notre sujet, conditionner son entraînement, son apprentissage.

Toutes ces investigations nous permettront d'établir notre orientation ! Les résultats obtenus seront résumés sur une fiche d'aptitude qui sera tenue au courant pendant l'apprentissage. A la fin de celui-ci, un exemplaire en sera remis à l'intéressé. Ce sera, en somme, son certificat de capacité, et ce sera aussi la garantie de l'employeur.

Nous avons eu en vue surtout les mutilés graves du membre supérieur. Chez ceux moins gravement atteints, c'est la valeur de la pince manuelle qui nous guidera ; chez ceux du membre inférieur, il suffira, la plupart du temps, de les orienter vers un métier exigeant peu ou pas de déplacement ; en cas de mutilations combinées, c'est en somme l'état des membres supérieurs qui fixera notre choix définitif.

Comme conclusions, je dirai qu'il me semble que dans tout institut important de rééducation devrait exister un laboratoire de recherches sur le travail professionnel en liaison étroite avec un atelier de prérééducation, de réadaptation et un atelier de fabrication d'appareils orthopédiques et prothétiques.

L'orientation professionnelle et la réadaptation ouvrière sont des problèmes d'ordre exclusivement médical ; mais il faut que ce soit un « spécialiste » en la matière qui en ait la charge : il doit être au courant des questions d'éducation et de rééducation du mouvement, avoir la pratique du travail professionnel et l'habitude de l'interprétation des graphiques ; il doit être capable d'apprécier la valeur énergétique d'un individu. C'est uu problème de physiologie dont la solution doit être confiée à des médecins spécialisés. Ernest Solvay n'a-t-il pas dit : « La sociologie n'est qu'une branche de la physiologie »?

L'ORIENTATION PROFESSIONNELLE

par M. le Dr LE BRUN, Médecin de Régiment.

Arbitrairement résolue, par la quasi totalité des institutions qui s'occupèrent, depuis le début de la guerre, de la rééducation professionnelle des estropiés, l'orientation professionnelle consista pour les uns en le libre choix d'un métier quelconque, pour d'autres en la détermination de la profession qui nécessitait spécialement le travail et l'effort du membre lésé, pour d'autres en la détermination de la profession exigeant presque exclusivement l'utilisation du membre sain, pour d'autres en la canalisation des blessés, sans distinction de lésions, vers le travail le plus rémunérateur ou l'atelier qui avait le plus de commandes. Certains instituts, enfin, se bornèrent, dans les débuts, au rôle de bureaux de placement : les demandes de personnel abondaient, l'estropié choisissait.

Fantaisiste ou arbitraire, la question de l'orientation professionnelle, après plus de deux ans de guerre, est encore toujours à l'état de question et si, comme je l'espère, la Conférence Interalliée parvient à la résoudre, elle rendra à nos malheureux mutilés un bienfait immense.

Désigné par M. l'Inspecteur Général de Santé belge, il y a 16 mois, pour prendre la direction du dépôt des invalides belges de la guerre, au Havre, j'y ai vu se succéder plus de 1.200 mutilés, — je ne parlerai pas des malades qui furent légion, mais ne me paraissent pas rentrer dans le cadre de la présente Conférence, — et après avoir hésité, tâtonné, fait comme les malheureux eux-mêmes, c'est-à-dire cherché moi-même une orientation, j'en suis arrivé à trouver cette chose — qui, à première vue, semble absolument anormale — que l'orientation professionnelle des mutilés est une question insoluble, parce qu'elle n'existe pas, ou si peu.

Si nous suivons nos blessés de guerre pendant une période de 6 mois, nous en voyons environ les 8/10 se disperser. Les uns guéris, après un temps variable, sont retournés au front. D'autres, fortement améliorés, ont été dirigés vers des établissements militaires qui réclament, à juste titre, la main-d'œuvre qui leur manque. D'autres, après avoir essayé divers métiers, nous supplient de les employer comme garçons de courses, gardes-chambres, garçons de table, gardes-magasin, etc. : leur argument

à tous est le même : mes parents sont propriétaires d'une petite ferme, ou sont entrepreneurs, ou bouchers, ou s'occupent d'élevage... Quand la guerre sera finie, je rentrerai chez eux et y travaillerai. D'autres, auxquels s'intéressent des parents, des amis, des protecteurs, décrochent le congé sans solde dont ils rêvent et auquel ils aspirent tous, car c'est la liberté et l'orientation vers le métier *occasionnel* le plus rémunérateur. D'autres, enfin, continuent courageusement le métier qui leur fut assigné parce qu'il coopérera à leur guérison, mais ils se réservent presque tous de reprendre, après la guerre, leur métier du temps de paix.

Ne croyez pas que j'exagère : interrogez les hommes, leurs réponses vous étonneront. Et pourquoi cela ? me direz-vous. Mais parce que le rôle médical s'est, à tort, effacé, ou fut forcé de s'effacer derrière l'œuvre industrielle, l'œuvre sociale et que si l'on ne donne pas à ces œuvres un caractère presque exclusivement médical, elles sont toutes destinées à disparaître dès la signature de la paix.

Ne vous étonnez pas de mes critiques : elles résultent de l'expérience de 16 mois, de conversations fréquentes avec les mutilés, de l'orientation si fréquemment variée de leurs désirs professionnels, de la psychologie de l'homme du peuple — qui forme la presque totalité de la population de nos Instituts — des preuves journalières du mécontentement de nos hommes, dont l'occupation forcée à un travail désigné ne répond pas à leurs désirs, de l'invincible répugnance, enfin, qu'a tout homme qui a fait son devoir, ou croit l'avoir fait, à subir une tutelle, dont, négligeant la portée hautement humanitaire et sociale, il n'envisage et ne reconnaît, hélas, que la contrainte et la mainmise sur une liberté qu'il exige, parce qu'il y a droit ou croit l'avoir.

Avant de conclure, qu'il me soit encore permis de réfuter deux affirmations que j'ai lues ou entendu répéter fréquemment par ceux qu'intéresse le problème si ardu de la rééducation professionnelle des mutilés :

1° Le rôle du médecin, nous disent certains, est un rôle plutôt négatif ; il n'a qu'à formuler les métiers que la nature des lésions des mutilés leur interdit : le goût du patient dictera son choix après une visite dans les divers ateliers.

Nier l'action bienfaitrice, et la seule efficace d'ailleurs, de la direction médicale dans cette rééducation, c'est nier la seule vérité reconnue par les hommse eux-mêmes. Interrogez, comme je l'ai fait souvent, les blessés sincères qui se sont rendu compte des progrès réalisés, ils vous diront : le médecin m'a ordonné de travailler à un métier qui me déplaisait, mais qui exigeait l'effort continu de mon membre blessé ; c'est grâce

à lui, à lui seul, que je suis guéri ou à peu près ; c'est grâce à lui que je reprendrai mon métier du temps de paix, le seul auquel je tienne parce que mes intérêts particuliers, mes intérêts de famille, mes goûts, tout m'y rappelle.

Mais les grands mutilés? m'objecteront les partisans du métier malgré tout. Les grands mutilés? Mais regardez autour de vous : à part quelques rares exceptions (qui sont l'orgueil de certains Instituts), à qui l'on est parvenu à faire accepter un bras de travail et à s'en servir, tous les autres, encouragés par nos pouvoirs publics eux-mêmes, ou par l'initiative privée, sont devenus plantons dans nos Ministères, concierges, surveillants de musées, de grands magasins, d'usines, etc. Ne leur demandez pas, à ceux-là, de choisir un métier ; ne leur parlez pas d'orientation professionnelle ! Je crois que vous seriez bien mal accueillis. Ils ont ce qu'ils considèrent comme la bonne place, la place de tout repos, et ils l'ont souvent bien gagnée ; ne la leur retirez pas : le mieux est l'ennemi du bien !

2° Le rôle du médecin est très important, c'est vrai, disent les autres ; mais le problème de l'orientation professionnelle est une question si délicate et si complexe, que des compétences distinctes doivent s'éclairer les unes les autres. J'en demande pardon aux défenseurs de cette opinion, mais j'estime pour ma part, et j'essaierai de le prouver dans les conclusions, qu'il n'y a pas de problème ni délicat ni complexe, et qu'en dehors du médecin il n'y a, pour le mutilé non guéri, bien entendu, pas de compétences distinctes.

En présence d'une lésion bien déterminée et non guérie des membres supérieurs (je ne m'occuperai pas des inférieurs dont, à part certaines professions plutôt rares, le problème est résolu par l'adaptation d'un bon membre artificiel) — en présence d'une lésion des membres supérieurs, disais-je, une seule question se pose : que va-t-on faire pour guérir ce malheureux? et non : quelle profession allons-nous lui trouver qui concilie ses goûts, ses aptitudes, ses lésions, etc.?

CONCLUSIONS

Au mutilé non guéri qui entre dans cet Institut, le médecin, après examen sérieux des lésions, dira : « Mon ami, vous irez chaque matin à l'Institut physiothérapique où l'on vous fera ceci, et chaque après-midi, vous irez à tel métier, où vous devrez surtout faire tel travail.

Nous n'avons pas à nous préoccuper des professions antérieures, des goûts, des convenances actuelles, etc. Nous ne devons avoir qu'un but :

la guérison du blessé ; la restitution fonctionnelle aussi grande que possible du membre ou de la partie du membre lésé.

Quand ce but sera atteint, et alors seulement, se posera la question d'orientation professionnelle et alors, croyez-le bien, ce ne sera plus au médecin, ni à un aéropage de compétences à la résoudre : le mutilé s'orientera seul de par ses goûts, de par ses forces et surtout de par les circonstances de temps et de lieu.

Un mot en terminant : faisons plutôt une très large part à l'enseignement professionnel dans nos Instituts : ce sera le meilleur moyen pour fixer des vocations qui s'ignoraient. Je précise : tâchons de découvrir parmi nos mutilés les artisans intelligents, les ouvriers de bonne volonté. Suppléons par la puissance intellectuelle à leur impotence fonctionnelle ; enlevons-les à la routine du petit métier ; faisons d'eux des contremaîtres, des spécialistes, dont auront tant besoin, après la guerre, nos patries dévastées.

L'ORIENTATION PROFESSIONNELLE

par M. le Dr **LEJEUNE**, Médecin de régiment de 1re classe.

Dans les lignes qui vont suivre, je n'envisagerai l'orientation professionnelle qu'à un point de vue général, laissant à l'un de mes jeunes collègues, le Dr Nyns, médecin adjoint à l'Institut provincial des estropiés du Brabant, le soin de la traiter au point de vue spécial des variétés d'impotence.

Si on en croit certains auteurs qui s'occupent de la rééducation professionnelle, les facteurs psychologique et économique devraient dans l'orientation occuper le tout premier rang, les facteurs anatomique et physiologique n'ayant pour eux dans l'espèce qu'une importance accessoire.

Ce sont, ce me semble, les rôles renversés, et je crois que la majorité de ceux qui ont étudié cette question revendiquera, pour le médecin, un rôle prépondérant, ce qui ne veut pas dire exclusif comme l'auraient voulu certains de nos confrères.

Quinze mois de pratique au cours desquels il nous a été donné de présider la Commission d'orientation professionnelle siégeant à l'Institut de Port-Villez et devant laquelle se sont présentés 2.000 blessés environ, nous permettent d'affirmer que le problème n'est pas aussi simple qu'on pourrait le croire de prime abord. Au contraire, il s'agit là d'une question très délicate et très complexe où des compétences distinctes doivent s'éclairer les unes les autres. C'est pourquoi, réservée d'abord dans notre Institut à un médecin exclusivement, l'orientation est aujourd'hui dévolue à un collège composé du médecin directeur, assisté des directeurs pédagogique et technique et du médecin adjoint chargé du laboratoire de recherches sur le travail ouvrier.

Voyons donc comment, à Port-Villez, on procède à l'orientation professionnelle des blessés de guerre : il s'agit donc de tirer le meilleur parti des facultés, des aptitudes, de même que des goûts de l'intéressé, et en outre d'utiliser le plus possible sa capacité de travail.

Comment aboutir à ces fins?

En arrivant à l'Institut, 90 fois sur 100, le blessé se déclare incapable de reprendre son ancienne profession et, d'autre part, il n'a pas d'idées

bien nettes sur le métier auquel il pourrait s'adonner ; par conséquent, avant de se présenter devant la Commission d'orientation, le nouveau venu est invité à circuler dans nos divers ateliers, à examiner attentivement ce qui s'y fait et à se documenter auprès du chef d'atelier, des instructeurs et de ses camarades.

Rares sont ceux pour qui cette visite n'est pas fructueuse et ne parvient pas à fixer les goûts de l'intéressé.

Le blessé est alors à même de se présenter devant la Commission d'orientation dont le devoir est de l'éclairer et de le diriger ; il est donc interrogé avec un soin dont on conçoit toute l'importance, puisque de cet examen, comme le dit si justement le Dr Bourrillon, et de la décision qui en sera la conséquence peut dépendre le bonheur de son existence tout entière. Les membres de la Commission se renseignent donc sur le métier antérieur de l'intéressé, sur sa situation sociale (petit patron, ouvrier d'usine, ouvrier agricole, etc.); ils s'assurent en même temps du degré d'intelligence de l'intéressé et de son instruction générale ; ils tâchent enfin de se rendre compte de son degré d'énergie et de volonté, de sa ténacité au travail. Enfin, l'état anatomique des régions ou membres blessés (cicatrices, déformations, adhérences) est l'objet d'un examen précis ; plus minutieux encore est l'examen de l'état physiologique ou fonctionnel des parties lésées, attendu que fréquemment il nous est donné de constater que des membres, en dépit de lésions anatomiques et persistantes, parviennent à s'adapter, à développer des suppléances remarquables et à récupérer leurs fonctions dans des proportions inespérées.

De cet interrogatoire et de cet examen, nous tirons des conclusions qui nous permettent d'appliquer aussi bien que possible les principes suivants :

1° Nous conservons à l'estropié ou au mutilé son métier antérieur si celui-ci était de son goût en même temps que rémunérateur et si la lésion dont il est actuellement atteint ne risque pas de diminuer son rendement d'une manière par trop sensible.

2° Si le blessé se trouve dans l'obligation de changer de métier, nous l'orientons, autant que faire se peut, vers un métier voisin du sien en même temps que moins difficile et moins fatigant où sa mutilation sera en quelque sorte masquée.

C'est ainsi qu'un mécanicien-ajusteur fera de la mécanique de précision ; un ouvrier agricole, incapable de se livrer aux durs travaux des champs, fera de la culture maraîchère ou encore du petit élevage.

3° Si nous nous trouvons en présence d'un mutilé du membre supérieur, nous n'essayons nullement d'en faire un ouvrier malgré tout ; sans vou-

loir en aucune façon médire des bras de travail, il faut bien avouer que ces appareils, à moins de rares exceptions, — et nous en avons à Port-Villez, — ne parviendront jamais à faire de nos mutilés que des quarts d'ouvrier. Ceci est surtout vrai pour l'amputation haute du membre supérieur et à plus forte raison pour la désarticulation de l'épaule. Dans ces cas, si le sujet présente des qualités intellectuelles susceptibles d'être utilisées, nous le désignons pour l'Ecole des auxiliaires de l'administration de l'industrie et du commerce annexée à l'Institut.

Il arrive parfois que l'aptitude du blessé pour le métier choisi reste douteuse pour des motifs divers, mais le plus souvent en raison des lésions dont il est atteint. Dans ce cas, il est placé en observation à l'atelier, c'est-à-dire qu'il est de la part de son instructeur et des médecins l'objet d'une direction et d'une surveillance attentives.

C'est à ce moment qu'interviennent les recherches du laboratoire qui peuvent, dans certains cas, donner au médecin de précieuses indications. A l'aide des dispositifs ingénieux du Professeur Amar, il est possible, en faisant exécuter à un ouvrier les gestes de sa profession, de les mesurer et de les inscrire, et par conséquent, de juger de leur valeur et de leur importance au point de vue professionnel.

Les conclusions auxquelles donne lieu cette mise en observation peuvent éventuellement amener un changement de métier après accord entre les membres de la Commission d'orientation.

L'ORIENTATION PROFESSIONNELLE DES MUTILÉS

par Mlle **Henriette MEYER**, Secrétaire Générale de la « Lumière des Mutilés ».

A la base des préoccupations de ceux qui se consacrent à la rééducation des mutilés s'impose un double principe :

1° *Arracher à l'oisiveté, même pendant son traitement, le blessé soigné à l'hôpital.*

2° *Diriger son activité vers une occupation lui permettant, après sa réforme, de se procurer une situation au moins équivalente et le plus souvent supérieure à celle qu'il occupait avant sa mutilation. Le mettre en mesure de contribuer au relèvement économique de notre pays, tant sur le marché national que sur le marché international.*

Le difficile n'est point de rééduquer les mutilés, mais de discerner très exactement la nouvelle carrière pour laquelle ils ont véritablement le plus de dispositions.

C'est pour cette raison que la rééducation des mutilés doit être précédée d'une période d'orientation consacrée à la recherche de leurs aptitudes.

Remarquons d'ailleurs que ce stade d'attente, d'orientation, peut être de très courte durée, dans la plupart des cas. Mais devrait-il se prolonger deux ou trois mois, davantage même, il doit nécessairement précéder la rééducation.

Toute fausse manœuvre, toute rééducation faite à l'encontre des moyens de l'élève, lui est non seulement préjudiciable, mais nuit, par essence, au principe même de la rééducation.

Or, ceux qui prennent l'engagement envers des hommes faits, dociles comme des enfants, de les conduire vers un objectif concret, n'ont pas le droit de les tromper, ni même celui de se tromper eux-mêmes.

Nous souhaitons donc, qu'au seuil de chaque école de rééducation, un stade d'orientation soit prévu.

On pourrait dire aux mutilés qui ont quelque goût pour l'étude : « Voici le programme de l'école, vous y trouverez enseignés tous les métiers, toutes les professions, toutes les branches d'enseignements, les langues vivantes ; essayez de ces diverses études, tâtez vous-mêmes vos aptitudes et quand, de votre plein gré, vous aurez compris la direction vers laquelle vous avez le plus de dispositions, vous nous direz, mais seulement alors :

« Je veux devenir mécanicien, cordonnier, vannier, instituteur, comptable, etc. »

Par ce procédé, quelques moments auront semblé perdus, mais en éducation, selon la formule de J.-J. Rousseau : « *Savoir perdre du temps, c'est en gagner* ». Le temps perdu est un gain définitif, puisque aucune erreur n'est plus possible dans la rééducation des mutilés.

Cette période d'orientation instaurée au seuil de toute école de rééducation rendrait impossibles à la fois les errements et les désillusions.

Si, à l'occasion de cette conférence, où tant de cœurs généreux, tant de dévouements, tant de grands esprits se sont donné rendez-vous, et de loin, pour travailler en toute loyauté à la solution d'un problème à la fois si grandiose, si complexe et si nouveau, nous avons pu apporter notre faible part de collaboration, nous aurons accompli notre modeste tâche dans la grande œuvre de reclassement des glorieux mutilés pour une vie nouvelle qui les relève à leurs propres yeux.

Nous souhaitons donc :

1° *Que, dès le début de sa convalescence, le blessé encore en traitement à l'hôpital, encouragé par le Service de Santé, les médecins, les infirmiers, soit arraché à l'oisiveté en préparant sa rééducaion par un enseignement général et théorique lui permettant de mieux choisir sa nouvelle profession,*

2° *Qu'un stade d'orientation d'une durée variable suivant les blessés soit instauré au seuil de toute école de rééducation.*

L'ORIENTATION ÉCONOMIQUE DE LA RÉÉDUCATION PROFESSIONNELLE

par M. PIERROT.

La rééducation professionnelle a pour but de donner un métier à ceux des mutilés qui n'en avaient pas et à ceux qui ne peuvent pas continuer leur ancienne profession.

Autrement dit, elle vise à soustraire les mutilés à la mendicité, en les orientant vers la reprise du travail, et d'un travail compatible avec la mutilation.

Accessoirement elle offre aux mutilés déjà pourvus d'un métier les moyens de se perfectionner dans leur technique, d'élargir leurs connaissances, et, quelquefois, mais à titre d'exception, de choisir une profession plus avantageuse que celle qu'ils exerçaient autrefois.

A première vue, il peut sembler que le genre de mutilation et aussi la question d'appareillage ont une importance primordiale pour le métier à choisir. En réalité, il n'en est rien.

L'expérience montre que *tant vaut l'homme, tant vaut l'appareil*. Certains individus, avec une mutilation très minime, resteront dans la vie des inhabiles, parce qu'ils sont des inhabiles cérébraux. D'autre, au contraire, privés d'un membre, arriveront à des résultats surprenants ou sauront toujours se rendre utiles.

D'ailleurs, la plupart des mutilés sont ou des estropiés ou des amputés du membre inférieur. Beaucoup peuvent ainsi continuer leur profession antérieure, et l'appareil en tous cas n'a ici qu'une valeur secondaire, celle d'un organe de soutien. Un amputé de cuisse peut même monter à l'échelle, à condition d'adapter un crochet à l'extrémité de son pilon.

Quant aux manchots, il n'y a guère à faire de distinction entre l'amputé du membre droit et celui du membre gauche. Le bras gauche se rééduque plus ou moins vite et prend la fonction que remplissait auparavant le bras droit, c'est-à-dire qu'il devient le membre ouvrier, tandis que le bras de travail sert d'organe fixateur.

D'une façon générale la reprise du travail est donc possible pour les mutilés. Ils peuvent même assez souvent rester dans leur profession antérieure. Mais cette règle supporte des exceptions. De quel droit main-

tiendrions-nous les mutilés dans des professions misérables, ou dans des métiers pour lesquels ils n'ont aucun goût?

Souvent les blessés ont intérêt à reprendre, non leurs occupations antérieures, mais à choisir une profession similaire. Je donne un exemple en passant. Les anciens maçons, assez nombreux au centre de Clermont-Ferrand, puisque nous recevons les originaires de la Creuse, peuvent assez difficilement continuer leur ancien métier ; mais, en entrant à l'excellente Ecole de Volvic, les uns apprennent le métrage et l'appareillage, d'autres peuvent devenir tailleurs de pierre, quelques-uns deviennent chefs de chantier.

*
* *

Les conditions économiques me paraissent bien plus importantes que la question de l'appareillage. Certes, il est entendu que le blessé doit être appareillé ; et que le choix de l'appareil a quelque utilité. L'usage amènera des perfectionnements que les intéressés eux-mêmes, je parle des mutilés, seront les premiers à demander ou à indiquer. Trop souvent, en effet, les manchots se débarrassent du bras, fabriqué suivant des théories très scientifiques, et le rangent soigneusement dans un placard ; il est probable qu'il ne leur rend pas les services qu'on leur a vantés.

Notre ambition n'est pas de faire admirer à des visiteurs un manchot des deux bras qui fait de la vannerie, ou un amputé des deux jambes qui va à bicyclette. On voit dans les foires des mutilés qui font des choses extraordinaires, soit avec leurs dents, soit avec leurs pieds. Mais je crois que nous avons mieux à faire que de nous occuper d'acrobatie orthopédique.

On pourrait objecter que le rôle économique est surtout celui des œuvres civiles qui accueillent le mutilé après sa réforme. Mais puisque nous amorçons la reprise du travail, ne sommes-nous pas obligé de tenir compte des conditions sociales où se trouvera le mutilé à sa sortie de l'hôpital?

D'ailleurs les œuvres civiles s'occupent presque exclusivement de fournir aux mutilés des places. Et ces places sont celles de concierge, garde-chasse, domestique, planton, etc. Cette charité ne me paraît pas très charitable pour les mutilés. Le fonctionnarisme civil, si j'ose l'appeler ainsi pour le distinguer du fonctionnarisme étatiste, est, comme l'autre un parasitisme déguisé, et il a sur l'autre le désavantage de manquer de stabilité, de sécurité. Etre concierge n'est pas un métier ; et qui perd sa place ne trouvera souvent que la misère.

Les Chambres de commerce, malgré les bonnes volontés qu'on y rencontre, n'ont d'ordinaire en vue que le recrutement de la main-d'œuvre.

Or, il faut énergiquement lutter contre cette tendance A première vue, en effet, il paraît bien tentant d'envoyer les mutilés dans les usines, où, grâce au machinisme et à la division du travail, la besogne se réduit le plus souvent à un travail de manœuvre. Beaucoup de mutilés ne demandent pas mieux que d'accepter une occupation qui n'exige que peu ou pas d'apprentissage et leur permet de gagner tout de suite. Mais est-ce l'idéal que de faire de nos mutilés de simples manœuvres qui seront parfois réduits à entrer en concurrence avec des Kabyles mal payés? Est-ce l'intérêt des mutilés de venir en tous cas concurrencer les ouvriers valides et d'être concurrencés par eux?

Donc ne pas faire de manœuvres de la grande industrie, mais s'efforcer de donner aux mutilés des métiers qui leur assurent, autant que possible, une vie indépendante, en leur évitant la concurrence.

Une objection se présente : les métiers d'artisan disparaissent peu à peu devant le machinisme. C'est ainsi qu'on pouvait penser apprendre à un certain nombre de mutilés le métier de sabotier, assez florissant dans la région. Mais on commence à fabriquer des sabots à la machine, et, à quelques cents mètres de notre hôpital, une usine produit en quantité des sabots pour l'armée.

Autre exemple. Il y a eu un véritable engouement pour l'iindustrie du jouet afin de lutter contre l'industrie allemande. Or, nous sommes loin du temps où les jouets se fabriquaient à la main dans la Forêt Noire et aux environs de Nuremberg. Aujourd'hui celui qui peut espérer un bénéfice, c'est l'inventeur mécanique ou artistique d'un jouet que l'usine reproduira ensuite en séries. L'ouvrier, travaillant dans les jouets, n'est qu'un simple manœuvre d'une grande usine.

Il en est ainsi pour les métiers de cartonnier, maroquinier, etc., qui semblent faciles et le sont en effet, mais qui ne donnent à l'ouvrier qu'un salaire dérisoire.

Pourquoi donc nous efforcer de donner aux mutilés des métiers sans prospérité ? Les métiers d'artisan disparaissent ; il est vain de vouloir les ressusciter. Faisons exception pour les métiers artistiques, mais qui ne peuvent toucher qu'une minorité d'individus.

En réfléchissant, on s'aperçoit que le machinisme fait naître de nouveaux métiers d'artisan, ce sont les métiers de *réparateurs*.

Les machines fabriquent les pièces des montres et des horloges, mais elles ne peuvent faire la réparation. Il en est de même pour les chaussures,

les vêtements, les machines agricoles, les ustensiles de jardinage et de laiterie, etc., etc. La réparation est une nécessité journalière ; elle ne demande d'ordinaire qu'un petit outillage et une minime dépense de forces. Elle assure l'indépendance de l'ouvrier. Et, au point de vue du profit, on peut dire qu'à notre époque, il est plus avantageux de travailler dans le vieux que dans le neuf.

Nous avons donc orienté notre rééducation vers les métiers de réparateurs.

J'ajoute que ce sont ces métiers de réparateurs qui peuvent s'exercer le plus utilement à la campagne. On prêche *le retour à la terre.* Encore faut-il présenter ce retour comme un parti avantageux. Certes la vie est aux champs plus facile, moins coûteuse, plus indépendante; mais il faut donner au mutilé le moyen de se tirer d'affaire, quand il ne possède rien.

Il est d'abord nécessaire de connaître la région où fonctionne le centre de rééducation, de se rendre compte de la nature du sol et des productions agricoles, des industries du pays, des mœurs et des coutumes des habitants, etc.; en un mot, il faut faire une étude économique et sociale des départements d'où sont originaires les mutilés que nous avons à diriger.

On a prétendu que pour la rééducation des mutilés il eût mieux valu centraliser les efforts. Je ne suis pas du même avis. Il est bon que chaque région ait ses services de rééducation, où l'on choisisse les métiers adaptés aux ressources et aux besoins locaux. Et puisque l'on prêche le retour à la terre, il me semble qu'on assurera beaucoup mieux le succès de la réadaptation à la vie des champs, en évitant de déraciner les mutilés paysans.

Pour donner un conseil utile, un renseignement valable, pour avoir une influence sur les mutilés, il faut être au courant des conditions particulières où s'exerce leur vie sociale. Ces gens-là sont d'ordinaire étrangers aux idées générales et incapables de voir l'application particulière d'un enseignement trop théorique. Ils ne voient que le fait précis, le détail. C'est donc à nous de les aider et de leur montrer l'activité utile qu'ils peuvent exercer dans telle ou telle région.

Il ne suffit pas de dire : « Retournez à la terre et faites pousser du blé » On n'en fait pas pousser du blé partout, par exemple sur les pentes des puys, sur le Massif du Mont-Dore ou celui du Cantal, non plus que sur le plateau de Millevache.

D'ailleurs, sauf exceptions régionales, la France est plutôt un pays de culture de luxe qu'un pays de grande culture. En temps de paix, au lieu de s'efforcer de faire du blé et de l'avoine, par exemple, besogne qui n'est

pas toujours facile pour un mutilé, les cultivateurs auraient sans doute plus d'intérêt à développer davantage la culture des légumes et des fruits, à produire des vins de bon cru, plutôt que de soigner des vignobles à grand rendement, mais de cru médiocre, à perfectionner l'industrie laitière qui donne déjà les fromages les plus variés du monde entier, à sélectionner les élevages pour la boucherie et les produits de basse-cour, etc.

Le Massif Central, en particulier, où se trouve mon centre de rééducation, est un pays montagneux qui n'est guère propice qu'aux pâturages. Sa richesse économique pourrait largement se développer, si les habitants y organisaient l'industrie laitière, comme on l'a fait en Franche-Comté (fabrication du fromage) et dans le pays charentais (fabrication du beurre).

C'est l'association qui est à la base de cette prospérité, et il faudrait montrer aux Auvergnats, d'un naturel trop souvent méfiant, le bénéfice qu'ils auraient à se grouper en coopérative de production et d'échange. Les mutilés trouveraient là des emplois rémunérateurs.

Mais encore faut-il faire attention, et ne pas vanter l'industrie laitière comme une panacée économique à tous les habitants du Massif Central. Si cette industrie peut se développer facilement dans le Velay, dans la plus grande partie du Cantal et dans la région occidentale du Puy-de-Dôme, c'est que les pâturages y sont riches grâce à la nature volcanique du terrain, tandis que les pentes de la Margeride et surtout le plateau de Millevache sont des terrains pauvres où ne pousse guère que la bruyère et qui ne sont capables de nourrir que des moutons.

Il faut savoir aussi que le Velay fait du beurre, le Cantal du fromage, et se renseigner sur les conditions d'une meilleure fabrication et d'un meilleur rendement. Il faut savoir que telle partie de la Creuse ou de la Corrèze engraisse des porcs dans les châtaigneraies, et se contente, vu l'état des pâturages, de produire des veaux qui iront finir leur croissance dans les provinces de l'Ouest. Ainsi on arrive à la notion d'une division du travail dans la production agricole.

Le sud de la Corrèze, c'est-à-dire l'arrondissement de Brive, produit avec succès les primeurs et les fruits. Il en est de même dans le canton de Pélussin (Loire), situé dans la vallée du Rhône. Dans ces régions, les mutilés pourront s'orienter vers la profession de jardinier ou celle de vannier, car on a besoin de paniers pour l'expédition des légumes et des fruits.

La motoculture, dont on parle tant, ne peut être utilisée que dans les régions de grande culture et de grande propriété comme le Bourbonnais et la plaine du Forez. Aussi, grâce à l'initiative du Dr Belot, chef du Centre

de physiothérapie, avons-nous installé notre apprentissage de motoculture à Varennes et à Tronget, localités du département de l'Allier.

La réparation des machines agricoles a vraiment de l'intérêt dans les régions que je viens de citer, et aussi dans la Limagne et le Lembron (Puy-de-Dôme), la plaine de Brioude (Haute-Loire), la Planèze (Cantal), la plaine roannaise (Loire).

Je ne veux pas pousser plus loin l'exposé des particularités économiques de ma région. J'ai dressé et affiché une carte où se trouvent indiqués tous les renseignements utiles, dans la salle de réunion mise à la disposition des mutilés du Centre de Clermont-Ferrand. J'ai également édité des brochures où je donne aux mutilés les indications économiques qui peuvent leur servir (notamment une sur les *Associations agricoles*).

* * *

En dehors de l'enseignement technique que j'ai organisé à l'hôpital 82 à Clermont et dans plusieurs sous-centres, les conseils et les renseignements économiques qu'on peut donner à l'ensemble des mutilés ont une réelle importance. S'ils n'ont pas un résultat immédiat, ils auront, je l'espère, sur la mentalité des blessés une influence lointaine. J'estime que les causeries familières sur des questions économiques, principalement agricoles, que j'ai fait faire par des personnes compétentes qui ont bien voulu me donner leur concours, auront éveillé la curiosité de quelques individus. A force d'insister sur les bénéfices de l'Association, quelques Auvergnats se décideront plus tard à en prendre l'initiative.

La rééducation a une valeur morale qu'il est impossible de traduire en tableaux et en diagrammes. Peut-être est-ce la plus importante dans tout l'effort que nous faisons.

L'ORIENTATION PROFESSIONNELLE

par M. le Dr **René SAND**, agrégé de l'Université de Bruxelles, médecin à l'Ambulance Océan (La Panne).

Les blessés du travail faisaient preuve en général d'un faible pouvoir de réadaptation. Les raisons en étaient multiples : âge, manque d'initiative et de culture, absence d'aide, de sympathie éclairée, de distraction, alimentation insuffisante, longueur de la période d'inactivité, mauvais conseils et mauvaises influences, crainte de voir réduire l'indemnité finale, déformation mentale engendrée par d'irritantes contestations.

Il n'en est heureusement pas de même en ce qui concerne les invalides de guerre, que la perte du membre inférieur disqualifie pour un petit nombre de métiers seulement ; la perte même d'un bras permet souvent la reprise d'un travail rémunérateur, à condition de procéder scientifiquement et d'individualiser, ici comme toujours.

Rendez au blessé confiance en lui-même, réaccoutumez-le progressivement au travail, aidez-le judicieusement, appliquez-lui une prothèse appropriée, et vous serez étonné de constater les possibilités étendues qui s'ouvrent devant lui.

Des enfants à la fois sourds, muets, aveugles et infirmes ont pu recevoir quelque instruction ; la rééducation est fonction de la volonté de l'invalide et de la compétence de l'instructeur.

Il est évidemment plus logique, plus facile et plus économique de rééduquer l'invalide dans la profession qu'il exerçait avant sa blessure ou son accident ; un nouveau métier, c'est l'inconnu, c'est un changement de milieu et d'habitudes, c'est un apprentissage prolongé.

Certains cas cependant posent le problème de *l'orientation professionnelle* : les uns s'imaginent à tort être incapables de reprendre leurs occupations antérieures ; d'autres, cédant à des attractions illusoires, veulent lâcher la proie pour l'ombre ; il en est qui, très jeunes, n'ont encore la pratique d'aucun métier ou n'en possèdent que des rudiments ; quelques-uns se livraient à des occupations qui ne peuvent leur assurer l'indépendance, qui mettent leur santé en danger (1) ou qui ne sont pas en rapport avec leurs aptitudes ; certains, enfin, sont contraints, par leur infirmité, de

(1) M. le Médecin-major Jean Camus écrit très justement : Conseiller un changement de métier aux tenanciers, aux garçons de débits de vins, c'est souvent leur éviter la cirrhose, la tuberculose qui les guettent, et défendre leurs rejetons d'une hérédité fâcheuse.

renoncer à la profession qu'ils exerçaient ; la prothèse et l'outillage spécial ont cependant rendu plus rare qu'autrefois cette dernière éventualité.

Quoi qu'il en soit, le problème de l'orientation professionnelle devra être envisagé dans chaque cas en particulier.

Ce ne sont pas seulement les mutilations et les paralysies qui font des invalides ; les vertiges, les troubles de la mémoire, de l'intelligence, du caractère, du sommeil, le tremblement, les attaques convulsives, les anesthésies, nécessitent souvent un changement de profession. Les reliquats de myocardite, de bronchite, de néphrite, de rhumatisme sont parfois plus graves au point de vue professionnel qu'une mutilation.

Les notes cliniques prises au cours du traitement seront d'une grande utilité. Mais le médecin chargé du service d'orientation professionnelle doit procéder à un examen complet et systématique de l'invalide. Il fera appel au neurologiste, à l'ophtalmologiste, à l'otologiste, au stomatologiste.

L'acuité visuelle et auditive seront déterminées dans chaque cas. On procédera aux analyses nécessaires, on utilisera la radiographie, la sphygmographie, la sphygmomanométrie, l'analyse du travail par les procédés graphiques (Imbert, Frémont, Amar, Camus, Nepper et Vallée).

L'annexion d'écoles de rééducation aux grands hôpitaux de guerre — la question sera discutée dans un autre rapport — permettra aisément ce recours aux spécialistes et cet examen détaillé, organe par organe.

J'ajouterai en passant qu'un tel examen est nécessaire avant de conclure à la simulation. On l'a, hélas, parfois oublié.

Le médecin étudiera le caractère du blessé, sa personnalité morale ; il notera ses antécédents éducatifs et professionnels. Si l'invalide s'est exercé à l'un des petits métiers mentionnés plus haut, ses propres remarques, son attitude pendant le travail, l'habileté acquise fourniront des renseignements précieux. Il faudra enfin envisager la position économique de l'invalide dans les divers métiers qu'il est capable d'aborder. Ici l'aide d'un technicien pourra s'imposer.

On visera toujours à assurer l'indépendance permanente du blessé ; dans ce but, on cherchera à faire de lui un spécialiste. Jamais on ne l'orientera vers une profession déjà encombrée, vers un métier instable, sans avenir, de rapport incertain ou insuffisant. On ne songera aux administrations ou aux « petits postes » que si la possibilité de toute autre occupation est réellement exclue.

On évitera la formation d'un prolétariat intellectuel. Enfin on se gardera de négliger les ressources que fournissent les métiers locaux.

2e Question.

M. Alleman, Directeur pédagogique de l'Institut Militaire Belge de Rééducation professionnelle de Port-Villez, donne lecture du rapport général ci-après :

QUAND DOIT COMMENCER LA RÉÉDUCATION PROFESSIONNELLE? QUE DOIT-ELLE COMPRENDRE? FORMATION INTELLECTUELLE ET FORMATION MANUELLE

Deux rapports me sont parvenus au sujet de la deuxième question :

1° Celui de M. Basèque, Directeur de l'École Joffre, de Lyon ; rapport substantiel et complet, qui mériterait de servir entièrement de base aux discussions de la question traitée ici et qui intéresse également diverses autres questions étudiées dans cette section et dans plusieurs autres.

Praticien de l'enseignement professionnel, M. Basèque était avant la guerre Professeur-Secrétaire général de l'Université du Travail à Charleroi et de l'École d'apprentissage pour Blessés et Estropiés du travail y annexée; organisateur et directeur de la première école de mutilés en France, qui servit de modèle à plusieurs institutions analogues, l'auteur du rapport a mis à profit sa fructueuse expérience de l'enseignement pour développer les principes essentiels qui doivent guider les organisateurs et directeurs d'écoles de mutilés.

2° Celui de M. Verheylezoon, sous-directeur pédagogique de l'École des Auxiliaires, annexée à l'École des Métiers de Port-Villez.

Dans ce rapport fouillé, M. Verheylezoon, professeur à l'Athénée de Bruges, trace une monographie de l'institution à laquelle il se dévoue avec autant de zèle que de compétence.

M. Basèque propose de modifier comme suit l'ordre des questions posées :

a) Que doit comprendre la rééducation professionnelle ?

b) Quand doit-elle commencer ?

c) Formation manuelle et intellectuelle.

Sans attacher beaucoup d'importance à cette interversion, je ne vois pas bien l'inconvénient qu'il y aurait à discuter en premier lieu le moment où l'éducation professionnelle doit commencer, parce qu'il me paraît évident que le congrès établira la nécessité de deux périodes dans la formation profession-

nelle des mutilés : la prééducation et la rééducation proprement dite, et que de ce principe découlera la nécessité de déterminer ce que doit comprendre la préparation à chacune de ces périodes.

1^{re} Question. — *Quand doit commencer la rééducation professionnelle ?*

D'accord avec M. Basèque, j'estime qu'elle doit se préparer dès le séjour du blessé à l'hôpital.

Quand la fièvre du combat est passée, quand le souvenir des dangers, des souffrances s'émousse dans son esprit, l'attention du grand blessé ne doit pas être détournée de cette question qui le préoccupe, si elle ne l'obsède pas : « Que vais-je faire sans mon bras, sans ma jambe ? » — Ce serait rendre un très mauvais service à ce malheureux que d'éviter ces préoccupations légitimes. Il faut qu'il y pense, il faut l'y faire penser. Il faut que dès que les affres de la douleur ont disparu, il comprenne que sa vie ne sera pas inutile, que les forces et les membres qui lui restent seront suffisants pour lui permettre de gagner très honorablement sa vie. Après les longs mois d'inactivité professionnelle, il faut oser lui parler de la noblesse du travail pacifique et du devoir patriotique qui s'impose à tous de consacrer tous leurs efforts au relèvement ou au développement économique de la Patrie. Du reste, doit-on hésiter à parler encore de devoirs à ceux qui ont accompli aussi noblement celui de défendre leur pays contre l'ennemi ? J'ai la conviction que le soldat meurtri, amputé, paralysé reste accessible aux arguments puisés dans le domaine de la morale et que, aussi bien qu'ils font face à l'ennemi dans les tranchées, nos braves envisageront avec sérénité et courage l'avenir.

L'Office national des mutilés de France insiste dans sa notice aux comités départementaux et aux comités locaux sur la nécessité de la préparation morale de la formation professionnelle dès le séjour du mutilé à l'hôpital : « D'accord avec les Médecins chefs des hôpitaux et des dépôts de convalescence et sur leurs indications, les Comités départementaux s'attacheront à donner aux hospitalisés le réconfort moral dont tous ont besoin. Cette action s'exercera utilement par l'intervention personnelle des membres du Comité et de visiteurs bien choisis qui, dans des conversations particulières, des causeries, voire de courtes conférences, montreront aux mutilés la nécessité, dans leur intérêt et dans l'intérêt de la France, à qui ils ont déjà sacrifié une partie de leurs forces, de concourir à la rénovation économique du pays.

» Des visiteurs professionnels, de préférence dans chaque cas un visiteur appartenant à la profession du blessé, ou à une profession similaire, s'efforceront de convaincre les mutilés susceptibles de rééducation de l'importance et de l'avantage des moyens que leur offre la rééducation. Les membres des

Conseils de prud'hommes, les visiteurs des Sociétés de secours mutuels, etc..., sont particulièrement qualifiés pour cette fonction très importante. Il sera bon que ces visiteurs se réunissent en conférences périodiques et que chacun d'eux note, sur le bulletin de l'invalide visité, les observations faites au cours des visites.

» On insistera sur ce fait que l'exercice d'une profession, si rémunératrice soit-elle, ne saurait modifier le montant de la pension accordée au réformé : il y a là, en effet, une crainte très répandue parmi les mutilés. Il est indispensable de leur faire entendre que le taux de leur pension *ne dépend que de l'état définitif de l'invalidité* et non de leurs moyens d'existence. Quoi qu'il arrive, la pension est intégralement acquise et reste indépendante du salaire qu'ils pourraient toucher ultérieurement.

» Les membres des Comités départementaux, soit par eux-mêmes, soit par leurs délégués, pourront également mettre leurs mutilés en garde contre la désillusion que se réservent la plus grande partie de ceux qui attendent de l'État « la petite place », « l'emploi de tout repos » auquel ils estiment avoir droit. La disproportion entre le nombre des réformés de la guerre et le chiffre des postes à pourvoir de titulaires, mise en lumière, les fera réfléchir et les convaincra. »

M. Basèque recommande des visites fréquentes aux hôpitaux de « personnalités appartenant à l'enseignement, à l'industrie et au commerce, qui entretiendraient les blessés de leur avenir. L'idéal serait même que cette mission soit confiée à des blessés rééduqués. En tous cas, dans ses premières sorties de convalescence, il est désirable de conduire le plus fréquemment possible le blessé visiter les ateliers d'écoles professionnelles ou, à défaut, l'échoppe ou l'atelier d'un blessé rééduqué installé dans le voisinage ».

Dans beaucoup d'hôpitaux et de dépôts de convalescents, on invite les blessés à se livrer à de légers travaux de fine vannerie, de tressage, de tapisserie : c'est un excellent moyen de remettre les hommes au goût du travail, et c'est même, dans le cas de certaines parésies ou ankyloses, un très bon moyen d'améliorer l'état des lésions.

« Toutefois, comme le dit très bien M. Basèque, il y aurait lieu cependant de ne pas verser dans l'erreur regrettable qui consiste à faire attribuer à ces travaux une valeur professionnelle considérée comme un moyen futur d'existence, valeur qu'ils n'ont pas. Il faudra aussi faire en sorte qu'ils ne soient pas un moyen momentané d'en tirer un profit autre que ce qu'ils valent réellement. Il faut qu'en très peu de temps, par leur caractère agréable, par leur exécution facile, les blessés s'imposent volontairement ces occupations et ne puissent plus supporter l'oisiveté. C'est là un nouvel élément moral acquis qui offre en outre l'avantage de préparer le sujet à une réédu-

cation fonctionnelle plus systématique. On aura toujours soin de faire comprendre au malade les conquêtes morales et physiques qu'il remportera journellement sur lui-même. »

Cette première période de préparation à laquelle est soumis le blessé dure aussi longtemps qu'il tient le lit.

Dans la deuxième période de prééducation, il me semblerait utile que le travail soit utilisé comme adjuvant de la physiothérapie dans la rééducation fonctionnelle des membres supérieurs. L'expérience a démontré que le travail bien compris est une mécanothérapie active qui réalise dans beaucoup de cas l'adaption fonctionnelle. Il va sans dire que ce travail doit être imposé et surveillé exclusivement par les médecins et que l'orientation professionnelle définitive ne peut en aucun cas décider du travail à choisir, lequel a pour seul but la *guérison* du blessé. J'estime que tous les hôpitaux et dépôts de convalescents devraient avoir pour annexes un petit nombre d'ateliers où les blessés trouveraient dans un travail judicieusement déterminé, une aide précieuse aux moyens de la physiothérapie, en même temps qu'un entraînement progressif au travail.

Il serait nécessaire que les hommes sachent bien que le travail qui leur est imposé à cette période n'a pas pour but une orientation professionnelle forcée, mais qu'il envisage comme seul objet la guérison de leurs lésions.

Cette période de double préparation morale et manuelle des blessés dure nécessairement jusqu'au moment où les lésions sont consolidées, et c'est alors seulement que les mutilés peuvent être versés à l'école de rééducation.

2e Question. — *Que doit-elle comprendre?*

Il résulte de ce qui précède quand la rééducation proprement dite doit commencer; nous établirons maintenant ce qu'elle doit comprendre.

En dehors des formations intellectuelle et manuelle prévues par la question, il me paraît hors de doute que le moral de l'apprenti ne doit jamais cesser de préoccuper les dirigeants des écoles de mutilés. Le *cafard*, ce terrible ennemi du mutilé, doit être banni des instituts de rééducation et il peut l'être par la vigilance inlassable des chefs. Directeurs et chefs d'atelier doivent connaître individuellement tous les mutilés, s'intéresser à leurs préoccupations et à leurs ennuis, aussi bien qu'aux progrès de leurs études ou de leurs travaux. Tout doit tendre à l'encouragement, et toute cause de relâchement doit être minutieusement recherchée et vivement combattue. Il faut que la direction soit accessible aux plaintes anodines, comme aux confidences intimes; il faut qu'elle soit en contact immédiat avec tous les éléments et que l'intérêt bien envisagé des mutilés guide tous ses actes. Ce n'est pas la plus mince des

tâches qui lui sont réservées ; elle exige une dose inépuisable de patience et un doigté parfait, mais elle constitue toute la beauté du rôle qui lui est dévolu.

Formation intellectuelle.

On peut établir comme un principe d'équilibre que chez l'homme qui est diminué physiquement, il est nécessaire de développer les moyens intellectuels.

« L'enseignement manuel, dit M. Basèque, qui consisterait à faire travailler les individus sans leur donner des notions pratiques développant leur esprit d'observation, leur jugement, leur raisonnement, leur goût et sans leur faire prendre conscience de leur responsabilité, aboutirait à former des automates, des manœuvres dont la coopération au point de vue économique serait peu intéressante et utile. N'est-ce pas un empirisme de ce genre qui est l'une des causes importantes du manque de discipline parmi certains élèves de certaines écoles professionnelles de blessés ? Il faut donc profiter de son passage à l'École pour raviver et éveiller chez le blessé des facultés qui ne furent pas assez cultivées antérieurement ou qui restèrent insoupçonnées. Il faut donc lui donner une solide instruction qui lui permette de progresser plus rapidement et plus sûrement dans l'exercice du métier. »

Que doit comprendre la formation intellectuelle des grands blessés ? L'enseignement général et l'enseignement technique.

En se bornant aux branches essentielles : langue maternelle et calcul, on peut se contenter d'une ou deux heures de classe par jour, ce qui est suffisant pour obtenir des résultats et constitue d'autre part un excellent dérivatif au travail manuel.

Le cours de langue maternelle englobera sans inconvénient l'enseignement occasionnel des notions d'histoire et d'économie politique, celui de calcul, la prévoyance sociale et les éléments de la comptabilité.

Pourquoi introduire l'enseignement général à l'École des Mutilés ?

En premier lieu comme moyen d'éducation. Il est incontestable que la guerre, les blessures, les souffrances, le séjour prolongé dans les hôpitaux et dépôts de convalescents ont déprimé beaucoup de mentalités. L'instituteur sera toujours le bon médecin des âmes et, s'il comprend bien son rôle, — l'expérience nous a prouvé que là comme toujours, il est à la hauteur de sa tâche, — il trouvera constamment l'occasion de stimuler ou réveiller les bons sentiments, de condamner et combattre les mauvaises habitudes. Il est bien entendu qu'il ne s'agit pas ici de conférences morales, que l'on écoute peu et où l'on ne retient rien. L'instituteur émaille ses leçons de remarques et

conseils d'ordre moral et puise des exemples et des applications dans le domaine de la morale.

L'instruction générale n'est pas seulement un moyen d'éducation, mais aussi un but : combattre la lèpre de l'ignorance, c'est certes collaborer de la manière la plus efficace à la culture de la nation, aussi bien qu'au développement individuel des hommes.

Faut-il réserver l'instruction générale aux seuls illettrés ? Assurément non ! En plus de l'utilité immédiate qu'il y a à développer l'instruction de tous les artisans, la classe est, à l'école de rééducation professionnelle, le moyen le plus sûr de cultiver les intelligences et de faciliter l'acquisition des connaissances qui caractérisent le bon artisan.

Cette formation intellectuelle générale ne serait pas complète sans la formation intellectuelle professionnelle.

L'enseignement professionnel théorique ne peut être retenu aux grands blessés, pas plus qu'aux jeunes gens qui, dans les écoles professionnelles du temps de paix, sont soumis à une formation méthodique et complète.

Il ne faut pas que l'on objecte que le temps fait défaut pour une formation professionnelle complète, ou que l'âge des mutilés est un obstacle aux études théoriques.

D'abord, les praticiens de l'enseignement professionnel constatent chaque jour que les jeunes élèves ne sont pas toujours les meilleurs. Si leur intelligence est souvent plus vive, les impressions sont plus fugitives, et surtout les efforts moins tenaces que chez l'homme.

Quant à l'objection de la durée de l'apprentissage, on voudra bien convenir que si celle-ci se prolonge d'une minime fraction pour l'acquisition de notions techniques que le futur artisan mettra souvent en pratique, l'apprenti ne perd pas son temps.

Ce qui distingue le très bon et le médiocre ouvrier, ce n'est pas seulement le tour de main qui améliore ou augmente la production ; ce sont les notions techniques, semées tout le long de la pratique du métier, que l'indifférent néglige et que l'observateur recueille et classe avec soin.

L'enseignement technique doit avoir pour objet de faire acquérir en quelques leçons tout ce que l'artisan intelligent et curieux apprend par lui-même d'utile à la pratique du métier au cours de toute une carrière.

Les programmes de cet enseignement doivent être dressés avec le plus grand soin et avec le souci de ne rien négliger d'utile et de ne rien d'introduire de superflu.

Sous prétexte que, plus tard, le mutilé aura tout le temps d'étudier, on ne peut pas se contenter d'une première initiation à l'étude technique. Les meilleurs éléments pousseront certes à fond des études qui ne peuvent être appro-

fondies à l'école ; mais à côté de ces esprits curieux et chercheurs, combien en est-il qu'il faut défendre contre leur propre indolence et pour qui le bagage scientifique demeurera ce qu'il fut fait à l'école ! C'est pourquoi l'enseignement théorique doit comprendre tout ce qui est nécessaire à la pratique intelligente du métier, mais il faut en éliminer tout ce qui n'est pas susceptible d'applications directes. Tout en sauvegardant la méthode, c'est-à-dire l'enchaînement logique des notions et théories il faut condamner certains éléments de remplissage et certaines théories spéculatives ou hypothétiques qui encombrent quantité de manuels.

Quant aux détails du programme, je ne puis mieux faire que de citer le type que propose M. de Paeuw dans son ouvrage : *La rééducation professionnelle des grands blessés* (1) et qui est du reste dans les grandes lignes celui que propose M. Basèque dans son rapport.

1° L'étude des outils et des machines-outils, avec leur affûtage et leur entretien, leurs avantages et leurs dangers ;

2° L'étude des matières premières, avec leurs propriétés physiques, chimiques et techniques, leurs qualités et leurs défauts, ainsi que leur emploi rationnel et leur débitage économique ; leur provenance, les conditions de leur achat, leur conservation ;

3° Les procédés de travail et les tours de main spéciaux ;

4° L'établissement des prix de revient et le placement des objets fabriqués ;

5° Le dessin appliqué à chaque spécialité.

L'expérience nous a prouvé que les mutilés acquièrent aisément les notions de géométrie, d'algèbre, de physique, de chimie, de mécanique, qui sont indispensables à la formation complète de certains artisans.

Le recrutement du personnel chargé de cet enseignement paraît, à première vue, un obstacle insurmontable à l'organisation de cours techniques et il le serait si, en ces temps de dévouement et d'abnégation, on ne pouvait faire appel, au delà des limites normales, au labeur de ceux qui se consacrent à la rééducation des mutilés. Je ne parle pas des spécialistes de l'enseignement professionnel appelés à d'autres devoirs et qui sont trop peu nombreux pour former des cadres complets de personnel enseignant pour toutes les écoles de rééducation. Mais les praticiens du métier, chargés de la direction de l'atelier donnent toute satisfaction, dès qu'ils sont guidés par une direction pédagogique sûre. Il est nécessaire d'expliquer et de montrer à ces novices de l'enseignement comment on prépare, comment on donne une leçon ; mais l'absence

(1) Chez Berger-Levrault, Paris.

de préparation pédagogique de ces professeurs improvisés est compensée par leur compétence pratique, par leur jugement sûr au sujet de l'importance des éléments du programme et par le grand profit qu'il y a à faire marcher de pair l'enseignement technique et l'apprentissage. Les débuts sont pénibles, il n'y a pas de doute, mais le résultat est certain.

Une autre difficulté réside dans l'arrivée irrégulière des grands blessés, qui ne peuvent attendre la fin des études pour commencer l'apprentissage et qui ne peuvent non plus être privés d'enseignement.

La subdivision des programmes en cycles de courte durée — trois mois au maximum — supprime cet inconvénient surtout si l'on ajoute aux cycles normaux une classe d'attente, destinée aux nouveaux venus, et où s'enseignent quelques généralités ou les éléments de certaines branches mathématiques, physique, chimie, dessin — qui trouveront leur application dans la suite des études.

Il est utile de compléter l'enseignement direct par la lecture, et pour cela l'école de rééducation doit posséder une bonne bibliothèque technique et le professeur doit habituer les futurs artisans à la lecture fructueuse d'ouvrages relatifs à leur métier. Un compte rendu ou une causerie faite par un élève vers la fin des études constitue à cet égard un excellent stimulant.

La formation intellectuelle générale et professionnelle envisagée jusqu'ici ne s'adresse qu'aux seuls artisans.

M. Verheylezoon, dans son rapport sur l'École des Auxiliaires de Port-Villez, détermine les catégories de mutilés qui échappent à la formation professionnelle et dont la situation est pleine d'intérêt : « Les jeunes gens que des études antérieures destinaient aux emplois de l'industrie, du commerce et des administrations publiques, et qui, par suite de l'interruption de leurs études seraient handicapés dans le recrutement de ce personnel ; les étudiants que leur mutilation ou des considérations d'ordre intime forceront à abandonner la préparation aux carrières libérales ; les petits patrons qui pourront reprendre leur ancienne profession, mais qui avaient pu se rendre compte de l'insuffisance de leur instruction ; enfin tous les grands blessés qui, par suite de leurs mutilations, ne seraient jamais que des non-valeurs dans une profession manuelle. »

Peut-on rêver de faire de tous ces blessés des comptables, des sténo-dactylographes, des employés d'administration ? Non, évidemment. Tout doit être mesuré, pour leur formation, aux moyens dont ils disposent — degré d'instruction antérieure et intelligence — pour déterminer le but que l'on pourra atteindre.

Pourquoi caser un désarticulé de l'épaule ou paralysé du bras qui ne possède qu'une instruction primaire élémentaire dans le premier petit poste qui devient

vacant, alors qu'en rajeunissant et développant ses connaissances, on lui donnera le moyen, non seulement de prétendre à mieux, mais — et ceci est d'intérêt général — d'accomplir sa tâche avec plus de compétence ?

Il me paraît donc que dans ces écoles pour non-artisans, une première section s'impose, où l'enseignement primaire s'attache principalement à l'écriture, à la langue maternelle et au calcul, tout en effleurant un programme élémentaire de géographie et d'histoire.

« Cette section, dit M. Verheylezoon, ne sert pas seulement à la formation complète des petits employés de l'État qui devront changer d'emploi et pourront briguer des postes d'expéditionnaire, de facteur des postes, d'encaisseur, de garde-salle, de garde-barrières, de surveillant, de concierge, etc., mais elle permet aussi aux petits commerçants et petits patrons de combler les lacunes de leur instruction ; de plus elle sert de préparation aux jeunes gens intelligents et tenaces qui se sentent attirés vers des études plus développées. »

Dans une deuxième section, on prépare des mutilés intelligents aux examens et concours pour l'admission aux emplois d'administrations de l'État, des Provinces et des Communes. Il est évident que la situation n'est pas, pour les pays alliés, analogue à celle de la Belgique. La pénurie de personnel fait appeler aux places vacantes les mutilés quelque peu qualifiés pour les prendre ; mais les administrations belges ne pourront rétablir dans leurs cadres leurs anciens employés victimes de la guerre que lors de la libération du territoire, et les uns et les autres ont intérêt à ce que la formation intellectuelle de ces futurs employés soit poussée le plus loin possible.

Dans la plupart des écoles de rééducation on a organisé une section commerciale et l'on a certes bien fait. Je crains toutefois que la formation hâtive à laquelle on soumet ces comptables ne présente de graves lacunes, dont les industriels et commerçants ne tardent pas à se rendre compte. Un comptable ne doit pas seulement avoir une belle écriture, savoir aligner des chiffres, débiter et créditer un compte, il doit posséder une instruction générale solide, une subtilité d'esprit et une compréhension des affaires, que quelques mois du meilleur enseignement ne peuvent assurer. Je ne pense pas qu'il faille détourner les mutilés de l'étude de la comptabilité ; je crois même que des hommes intelligents et actifs qu'une instruction générale suffisante qualifie pour ces emplois peuvent devenir de bons comptables, mais il faut y mettre le prix : il faut établir un programme complet, comprenant outre la tenue des livres, l'arithmétique commerciale, la géographie commerciale, le droit commercial, l'économie politique. De plus, avant de les livrer à la pratique, il me paraît indispensable de soumettre les élèves-comptables à un court stage, dont la comptabilité industrielle de l'école des mutilés elle-même, peut fournir une excellente occasion.

Les jeunes gens moins instruits ou moins bien doués au point de vue intellectuel et qui désirent s'orienter vers des emplois commerciaux s'initieront utilement à la correspondance, à la sténo-dactylographie ; encore faut-il pousser leur culture générale le plus loin possible, pour que les employeurs eux-mêmes ne souffrent d'une formation trop superficielle.

Comme annexe à la section commerciale, l'École de Port-Villez, ainsi que celle de Tourvielle, ont organisé l'enseignement de la radio-télégraphie, qui assure, après une préparation relativement courte, une situation très bien rémunérée à certains invalides de la guerre.

Enfin la carrière d'instituteur offre une carrière sûre aux mutilés qui se sentent la vocation de l'enseignement et dont le bagage scientifique est suffisant pour en espérer la formation complète d'éducateurs de la jeunesse Il ne faut évidemment pas sacrifier les intérêts des jeunes générations à ceux des blessés de guerre, mais le choix judicieux des hommes admis à la section normale et le développement intensif du programme des matières d'enseignement permettent la formation d'excellents instituteurs, qui, inculqueront notamment sans peine les devoirs de patriotisme à leurs futurs jeunes élèves.

Il ne me paraît pas utile d'insister davantage sur l'utilité de ces sections d'écoles d'invalides à formation intellectuelle. Je signale pour finir un écueil : le besoin d'un personnel compétent nombreux pour ces diverses sous-sections, qui en rend la création impossible dans les petits centres de rééducation. Je pense qu'ici la nécessité s'impose de réunir dans un même établissement les mutilés de diverses régions qui se destinent à des carrières non manuelles et qu'une école de formation intellectuelle, sans distraire de l'apprentissage des métiers aucun élément qui puisse y réussir, rendrait de très grands services à plusieurs catégories de nos grands blessés de guerre.

Je ne veux pas abandonner la question de la formation intellectuelle des mutilés sans rappeler ce que M. March disait à la séance du 25 octobre 1916 de l'Office national des mutilés et réformés de la guerre : « Il y aurait intérêt à créer des cours techniques pour certains officiers sortant du rang qui ne pourraient pas suivre les cours des grandes écoles ; ces officiers qui ont fait preuve d'énergie et savent entraîner les hommes, retireraient souvent un grand profit d'un enseignement qui leur permettrait ensuite d'entrer dans l'industrie et d'y rendre des services dans des emplois spéciaux. »

Formation manuelle.

Ce point très important de la question me paraît comprendre :

a) Le choix des métiers à enseigner ;

b) Le programme de l'enseignement pratique

c) Les méthodes d'enseignement ;
d) Les adjuvants mécaniques de réapprentissage.

Les deux dernières parties faisant l'objet des questions 3 et 4 soumises à cette section, je ne puis m'y arrêter ; je le regrette, car cela me prive de l'occasion de citer des parties extrêmement intéressantes du rapport de M. Basèque, que j'ai du reste transmises aux rapporteurs généraux compétents.

a) Relativement au choix des métiers à enseigner, je n'ai nullement l'intention de dresser la liste des professions qu'il convient de mettre en apprentissage, mais bien d'établir les principes qui doivent guider ce choix.

En tout premier lieu, les métiers enseignés doivent être lucratifs. Voici ce que dit à ce sujet M. Dronsart, directeur technique de l'École professionnelle de blessés de la XVI[e] région dans un article de *La Revue méridionale des Idées* (numéro de novembre 1916).

« A l'heure actuelle, un assez grand nombre d'œuvres d'assistance aux mutilés semblent suivre une voie bien dangereuse : des personnes d'un très grand dévouement — mais que les résultats pratiques ne préoccupent pas suffisamment — veulent apprendre à nos mutilés une foule de petits métiers, très agréables certes, et dont les travaux éblouissent les visiteurs non avertis, mais qui — à notre avis — ne répondent pas aux exigences de notre époque.

» Est-il, en effet, très utile de préparer des hommes à la fabrication des tapis de fantaisie, à la fausse bijouterie, au travail de l'étain, à la construction de petits jouets délicats. La situation économique du pays, après la guerre, sera grave. La main-d'œuvre, qui faisait déjà défaut avant la guerre, sera encore plus rare après la paix ; toutes les branches de l'industrie et de l'agriculture auront souffert ; pour la prospérité du pays, c'est donc à ce relèvement économique que chacun aura le devoir de collaborer. En conséquence, les industries de luxe et les petits métiers secondaires devront — nous le souhaitons — être abandonnés pendant quelque temps.

» En résumé, si nous voulons être véritablement utiles aux mutilés, et leur donner le moyen sûr de gagner leur vie, c'est vers des professions ordinaires que nous devons les orienter.

» Pensons aussi à l'influence de la main-d'œuvre féminine. Après la guerre — et ce sera d'ailleurs un besoin — les femmes seront occupées dans un grand nombre d'entreprises. Qu'elles exercent certaines petites professions, qu'elles occupent certains emplois, ce sera justice, mais que les hommes — car nous déclarons qu'un mutilé rééduqué redevient un homme complet — se cantonnent alors dans les métiers où les qualités d'initiative, de force et de méthode sont plus particulièrement exigées.

» Orientons nos blessés vers les « beaux métiers » d'antan, faisons-en de véritables artisans complets : alors, seulement, nous aurons fait œuvre vraiment utile, nous aurons efficacement travaillé au relèvement du pays. »

L'intérêt des blessés aussi bien que l'intérêt général exige qu'on lui apprenne un métier qui lui permette de produire le plus vite possible. D'une façon générale, il me paraît donc nécessaire de proscrire les professions qui exigent un apprentissage prolongé. On pourra toutefois utilement installer quelques ateliers qui demanderaient une longue préparation à l'apprenti non-initié, mais qui permettront à d'anciens ouvriers d'une profession connexe, de se spécialiser dans une partie de leur travail d'autrefois. C'est l'affaire de l'orientation professionnelle d'écarter de ce métier ceux qui n'en pourraient vivre qu'après un apprentissage trop long pour l'organisation des écoles de rééducation.

Il est indispensable en outre, dans les pays où les mutilés sont dirigés sur le centre de rééducation de leur région, de tenir compte des nécessités locales dans la détermination des métiers à enseigner : les centres agricoles prépareront principalement aux professions rurales, les milieux industriels aux carrières industrielles et notamment à celles qui fournissent le meilleur débouché dans la région.

Il est une profession dont l'enseignement me paraît s'imposer dans tout centre de rééducation, c'est celle d'orthopédiste. La guerre actuelle aura créé un besoin d'appareils orthopédiques auquel l'industrie existante est incapable de donner satisfaction. Pourquoi la main-d'œuvre nouvelle nécessitée dans ce métier ne serait-elle pas prise exclusivement parmi les blessés de guerre ? Les subdivisions du travail permettent d'y initier d'anciens ouvriers du bois, du fer et du cuir, et les appareils pour mutilés ne peuvent que gagner à être fabriqués par d'autres mutilés qui connaissent mieux que personne les avantages et les inconvénients de certains appareils, de certaines dispositions.

Quelle que soit l'importance des écoles, il y a toujours intérêt à y organiser le plus grand nombre possible d'apprentissages différents : l'utilité réelle et complète d'un atelier n'est pas directement proportionnelle au nombre d'apprentis qu'il forme, car le pléthore de certains artisans peut devenir un danger au point de vue de l'équilibre de la situation économique. De plus, les blessés auront d'autant plus de chance d'être orientés vers la profession qui leur convient réellement, que l'école comprendra plus de sections différentes.

b) Que doit comprendre le programme de formation manuelle ?

Je ne peux faire mieux que de citer l'excellent passage du rapport de M. Basèque qui traite cette question :

« Il s'agit de former manuellement des adultes, des hommes incapables

d'exercer encore, avec le maximum de résultats, l'ancienne profession. La période, déjà avancée de leur vie, leurs besoins intimes et leurs charges sociales ne leur permettent pas de perdre un temps précieux.

» La formation professionnelle ne doit pas seulement marquer un progrès dans l'enseignement technique, mais elle doit contribuer aussi à l'avancement de la pratique des métiers. Elle doit fournir par ses bons résultats, d'excellentes indications pour les écoles professionnelles pour valides, desquelles la nation a le droit d'exiger le maximum d'effort en vue de la formation d'une élite ouvrière qui assure chaque jour de nouvelles conquêtes économiques au pays. Il faudra bannir de l'enseignement manuel ces vieux principes empiriques qui prolongent la durée de l'apprentissage et si chers aux petits patrons qui se plaignent amèrement, et pour cause, de ne plus pouvoir faire des apprentis. Il ne faudrait pas laisser s'attarder le blessé à des exercices élémentaires d'atelier dont il ne voit pas immédiatement l'utilité pratique pour le but proposé, sinon il se décourage et s'imagine qu'il a fait fausse route alors qu'il pourrait y exceller. Ce n'est pas lui qui s'est trompé. Il faut un enseignement technique, rationnel et méthodique qui donne de l'assurance, du caractère et de la confiance dans l'avenir.

» Comme les amputés, paralysés ou ankylosés des bras, ne pourront jamais, quoi qu'on fasse, exercer avec suffisamment d'habileté un métier complet de façon à s'en faire un gagne-pain normal, ils sont appelés à se spécialiser dans l'une ou plusieurs parties élémentaires du métier adopté et dans lesquelles la machine-outil perfectionnée et adaptée aussi à leur infirmité, jouera le rôle primordial.

» Certes, à l'atelier de l'école, les blessés de cette catégorie, doivent être initiés à tous les exercices techniques qui constituent le métier et cela malgré un rendement inférieur.

» Le but, à l'école. est de les initier complètement, malgré tout, à la technique de la profession, car tant dans leur intérêt que dans celui du patron, il ne faut pas trop les considérer comme de futurs ouvriers producteurs. Ils deviendront, ou des spécialistes au champ professionnel très restreint, dont les limites sont d'ailleurs indiquées par la nature de leurs infirmités, ou des chefs d'équipe, des contre-maîtres, des surveillants de fabrication qui sans avoir à produire, mais grâce à leurs connaissances professionnelles, arriveront à gagner leur vie. Les plus actifs, économes et intelligents pourront même s'installer un petit atelier, s'organiser une maison avec une main-d'œuvre valide et reconquérir toute leur indépendance professionnelle et matérielle.

» Tout sera pour le mieux si la science de prothèse professionnelle, si tatillonne encore, parvient à inventer, avec succès, des appareils pratiques, résistants, bien adaptés au genre d'infirmité et au genre de manipulations

diverses exigées en des temps courts d'exécution pour éviter des pertes de emps et le découragement. Ces appareils, tout comme les machines-outils perfectionnées et adaptées, seront d'un puissant appoint; mais, je le répète, ils ne pourront malgré tout sortir le blessé de bras d'une spécialisation inévitable ».

Ces spécialisations, tout chef d'atelier capable les déterminera aisément en se basant sur la nature des lésions de l'apprenti et sur les possibilités économiques du milieu où il exercera sa profession.

Je cite encore M. Basèque :

« Le programme des cours manuels comportera, en outre, des exercices pratiques sur l'emploi et l'entretien de l'outillage. L'apprenti sera appelé à le confectionner et à le perfectionner. »

Ce cours occasionnel de technologie d'atelier sera nécessairement complété et synthétisé par l'enseignement systématique de la technologie professionnelle.

Je crois pouvoir déduire de l'étude de cette question que la collaboration très étroite des compétences médicales, pédagogiques, techniques et sociologiques est indispensable à la réalisation complète de la formation des mutilés de guerre. Puisse de cette coopération précieuse résulter le plus grand bien pour de nombreuses victimes de la guerre !

* * *

Mon rapport général était expédié lorsque j'ai reçu les belles pages où Mme Jeanne Amen, directrice générale de l'œuvre « L'Art et la Femme » traite la question qui nous est soumise.

Si Mme Amen sent et écrit en artiste, elle pense pour les mutilés en admirable éducatrice. Que les malheureux que le bon sort met sous sa protection, sortent de sa tutelle grandis moralement aussi bien que rééduqués pour une noble profession, il n'y a là d'autre mystère que celui de son action directe et constante : cette action dont je veux parler dans mon rapport en disant que l'éducation morale doit être un des objectifs essentiels de la direction d'une école de mutilés.

Je ne résiste pas à la tentation de transcrire la belle page, qui peut servir de guide à tous, et qui constate que le résultat répond à l'effort dès qu'il est bien inspiré :

« Par le seul fait que nous faisons occuper nos mutilés d'art, nous procédons pour le côté intellectuel et j'ajouterai moral, comme pour le côté matériel c'est-à-dire que c'est à leur insu que nous faisons leur éducation, cela non point par des cours de morale, qui n'auraient pas toujours grand succès, mais

par le contact que nous avons journellement avec eux, par les échanges de vues et d'idées, nous adressant toujours à eux, non point en faisant une condescendance pour une intellectualité que, sans prétention, nous jugeons inférieure à la nôtre, mais au contraire en les élevant toujours jusqu'à nous, leur disant que nous ne les considérons point comme des ouvriers, mais comme des amis et qu'ils deviendront sûrement des artistes puisqu'ils peuvent avec un effort le devenir. Par notre politesse, par notre amabilité et notre douceur, nous les forçons d'être avec nous ce que nous sommes avec eux et nous sommes heureux chaque fois que des étrangers viennent à l'atelier, visiter leur travaux, de témoigner publiquement notre satisfaction. En causant avec eux, nou-relevons aussi leur moral, en leur faisant comprendre que nous apprécions à leur juste valeur la bravoure qu'ils ont eue, le sacrifice qu'ils ont fait pour la France et pour nous-mêmes et que justement cette bravoure et ce sacrifice leur ont imposé dorénavant un respect d'eux-mêmes qu'ils doivent avoir afin qu'on continue à le leur accorder, à les admirer et à les aimer.

Tout vilain mot est proscrit de l'atelier, toute tenue qui ne serait pas impeccable l'est également, nous le leur disons du reste en entrant, et ils le comprennent à un tel point que très rares sont les petites observations que nous avons dû faire ; lorsqu'une parole qui n'était point très correcte s'est entendue à l'atelier cela n'a jamais été à nous-mêmes, mais parfois un échange entre eux ; là même si nous avons entendu, nous sommes intervenus. Nous pouvons dire que nos ouvriers ont vis-à-vis de nous une éducation que bien des gens du monde leur envieraient ».

Si je ne craignais de dépasser les limites qui me sont assignées, je reproduirais avec joie tout l'admirable travail de M^{me} Amen, et notamment les phrases d'une belle envolée où elle célèbre l'art, régénérateur des cœurs et des âmes. Je me contente d'enregistrer avec une réelle satisfaction que les principes qui guident la Directrice générale de l'œuvre « L'Art et la Femme » sont ceux que j'ai tenté de développer.

Dans un excellent rapport, qui m'est malheureusement aussi parvenu tardivement, M. Leroux, Directeur de l'École de vannerie de Fayl-Billot insiste sur la nécessité de commencer la rééducation professionnelle aussitôt que l'homme est guéri.

Il croit que par des visites aux hôpitaux, les apôtres de la rééducation professionnelle amèneront, beaucoup mieux que par la rééducation obligatoire, de nombreux mutilés à l'accomplissement du devoir qui leur incombe, vis-à-vis des besoins économiques du pays, d'adapter au travail les membres et les moyens qui leur restent.

M. Leroux signale aussi l'intérêt qu'il y a à diriger l'homme vers le métier qu'il avait autrefois ou vers une profession analogue.

CONCLUSIONS

La rééducation professionnelle doit comprendre deux périodes :

A) La période de prééducation, qui peut commencer dès le lit. Elle comprend :

1° *Une préparation morale*, dont se chargent des visiteurs en parlant aux blessés de la nécessité et de la possibilité de se remettre au travail après la guérison. Outre les médecins et infirmières, des pédagogues, des techniciens et surtout des mutilés rééduqués rempliront ce devoir.

2° *Une préparation manuelle*, qui consiste en de légers travaux de tapisserie, de fine vannerie, etc., lesquels s'exécutent comme passe-temps ; il faut que les blessés soient bien convaincus que ce travail ne pourra jamais leur assurer un gagne-pain.

3° Comme adjuvant de la physiothérapie et de la gymnastique médicale, *une série de travaux*, imposés et surveillés par le médecin et tendant à la fois à la rééducation fonctionnelle et à l'entraînement au travail. A cette fin l'hôpital et le dépôt de convalescents devraient posséder comme annexes quelques ateliers choisis avec le plus grand discernement et qui permettent à chacun l'aide active du travail dans la guérison de lésions déterminées. L'orientation professionnelle ne doit nullement servir d'indication pour déterminer le travail à exécuter pendant cette période.

B) La rééducation proprement dite.

Elle doit commencer dès que les lésions sont consolidées.

Elle doit comprendre :

1° une *formation morale:* combattre le découragement, entretenir la confiance en soi.

2° Une *formation intellectuelle* qui comprend l'enseignement général et l'enseignement technique aux apprentis et une préparation complète des non-manuels aux carrières qui leurs sont ouvertes.

a) Enseignement général. — Peut se réduire à 1 ou 2 heures par jour. Le programme comprend la langue maternelle, avec notions occasionnelles d'histoire et d'économie industrielle et le calcul avec éléments de comptabilité et prévoyance sociale. Cet enseignement donné par des instituteurs de carrière aide puissamment à l'éducation morale et au développement intellectuel des mutilés.

b) Enseignement professionnel théorique. — Les mutilés sont aptes aussi bien que les jeunes élèves des écoles professionnelles du temps de paix à

acquérir les notions techniques dont la connaissance est indispensable au bon artisan, et la durée de l'apprentissage n'en sera pas considérablement prolongée.

Le programme doit être complet, mais débarrassé de détails superflus; il doit tendre à enseigner tout ce que l'artisan intelligent et curieux apprend par lui-même d'utile à la pratique du métier au cours de toute une carrière.

Le schéma suivant peut s'adapter à toutes les professions :

1° Outillage ;

2° Matières premières ;

3° Procédés de fabrication ;

4° Prix de revient et placement des objets fabriqués ;

5° Dessin d'application.

Dans toutes les sections où les notions de mathématiques ou de science sont utiles, il ne faut pas hésiter à les enseigner.

A défaut de spécialistes de l'enseignement professionnel, une direction pédagogique peut très bien préparer des chefs d'atelier intelligents à donner des cours par des instructions et conférences pédagogiques.

Afin d'obvier à l'inconvénient résultant de l'arrivée irrégulière des nouveaux élèves, il est utile de scinder le programme en cycles de courte durée et d'ajouter un cycle d'attente, qui sert de première initiation.

La bibliothèque doit posséder un bon choix d'ouvrages techniques.

c) Enseignement aux non-manuels. — De nombreuses catégories de grands blessés qui ne doivent ou ne peuvent apprendre un métier manuel ont tout intérêt à s'instruire et leur intérêt se confond avec celui des industriels, des commerçants, des administrations qui les prendront à leur service.

Une section primaire prépare aux emplois d'ordre inférieur.

Une section administrative, dont le programme se règle d'après celui des matières exigées à l'admission à certains emplois officiels, s'adresse aux jeunes gens intelligents qui ont fait de très bonnes études primaires et à ceux qui ont fait des études secondaires.

Uue section commerciale peut préparer des comptables, des correspondants et des sténo-dactylographes. Il est nécessaire d'établir un programme très sérieux, afin d'éviter tout mécompte à ces futurs auxiliaires des affaires, comme à leurs employeurs.

La radio-télégraphie offre une caractère très satisfaisante à certains mutilés et son apprentissage se fait en un temps relativement court.

Par des études sérieuses, qui doivent sauvegarder l'intérêt des futures géné-

rations, des mutilés intelligents, qui ont la vocation de l'enseignement, peuvent se préparer à la mission d'instituteur.

Afin d'éviter la multiplicité du personnel nécessaire à ces sections d'enseignement, il y aurait intérêt à réunir dans un même centre les mutilés de plusieurs régions qui se destinent à des carrières non manuelles.

Certains officiers mutilés pourraient devenir d'excellents auxiliaires de la direction de la grande industrie, moyennant une culture technique intensive à laquelle un centre spécial pourrait être destiné.

3° *Une formation manuelle.* — La cadre de la question posée impose l'examen du choix des métiers à enseigner et le programme de l'enseignement pratique.

Les métiers enseignés doivent tous être lucratifs, et il faut proscrire les petits travaux de fantaisie qui sont rémunérateurs en ce moment, par suite de l'élan de charité qui en acquiert les produits à un chiffre bien supérieur à leur valeur normale.

L'apprentissage des métiers choisis ne peut dépasser une certaine limite et si, dans les écoles de rééducation on installe des ateliers qui exigent une longue préparation, on ne peut y admettre que les mutilés qui exerçaient un métier connexe et y trouveront l'occasion de se perfectionner ou de se spécialiser.

L'on doit tenir compte des nécessités locales pour la détermination des métiers à enseigner.

Les ateliers d'orthopédie s'imposent dans toutes les écoles, parce qu'ils fournissent à plusieurs catégories d'artisans mutilés l'occasion de se spécialiser et que d'autre part, le mutilé connait mieux que n'importe qui les qualités et les défauts desappareils que doivent porter d'autres mutilés.

Il est désirable que chaque école possède le plus grand nombre de spécialités, afin de ne pas fournir trop de main-d'œuvre aux mêmes professions et de donner l'occasion à tous d'apprendre le métier qui leur convient exactement.

Il faut bannir de l'enseignement manuel les procédés empiriques qui en prolongent inutilement la durée.

Il ne faut pas s'attarder à des exercices élémentaires d'atelier qui découragent l'apprenti.

L'enseignement doit mettre en constante activité les facultés intellectuelles et physiques de l'élève.

Il est indispensable d'initier l'apprenti à des procédés rapides et modernes qui facilitent le travail, augmentent sa valeur et améliorent le rendement.

Les mutilés doivent se spécialiser dans une ou plusieurs parties élémentaires du métier adopté, tout en étant initiés à toutes les pratiques de la profession.

La formation manuelle doit envisager autant que possible la préparation de chefs d'équipe, de contremaîtres, de surveillants et de petits patrons.

Le programme des cours manuels doit comprendre la technologie pratique de l'atelier : confection, perfectionnement, emploi et entretien de l'outillage.

CONCLUSION GÉNÉRALE. — Le problème de la rééducation des mutilés ne peut recevoir de solution complète que par la coopération intime des compétences médicales, pédagogiques, techniques et sociologiques.

La discussion est ensuite ouverte. (Voir plus loin pages 77 à 103, les rapports particuliers ayant trait à cette question, qui nous sont parvenus.)

M. le Dr GUSMITTA (Italie) déclare que :

1° La rééducation professionnelle doit commercer le plus tôt possible, *au jugement* du médecin qui devra indiquer le moment opportun à la formation possible au travail.

2° La rééducation professionnelle suppose une organisation spéciale de nos institutions de façon à se compléter et réunir les différentes parties de l'assistance : chirurgicale, thérapeutique, prothétique et professionnelle, sous la Direction d'un unique chef possible, le médecin.

M. le Dr DAM appuie cette déclaration.

M. le Dr DA COSTA-FERREIRA (Portugal) donne lecture d'une communication sur « la rééducation au point de vue pédagogique ». (Voir page 212.)

M. LOPÈS-DIAZ est d'avis qur le préapprentissage n'est pas indispensable. Il ne faut pas perdre de temps. C'est dans l'atelier définitif que doit se faire ce préapprentissage.

M. le Dr GOURDON. Il faut étudier le blessé physiologiquement et scientifiquement.

Dans ses expériences de laboratoire à Bordeaux, il est arrivé à un pourcentage de certitude qui donne toute satisfaction. Il est d'avis que l'on ne peut mettre d'emblée à l'atelier un mutilé sans une préparation spéciale qui relève de la physiologie professionnelle.

M. le Dr DAM appuie ces conclusions.

Je m'en tiens à la technique de la formation manuelle :

1° Petits travaux précurseurs.
2° Travaux thérapeutiques. } rééducation fonctionnelle.
3° Réadaptation ouvrière, spécialisation.
4° Rééducation professionnelle proprement dite :

a) Rééducation (ancien métier ou connexe) ;
b) Nouvel apprentissage ;
c) Adaptation nouvelle à faire

Réadaptation ; d'accord sur 1° et 2°.

3° Quel est la technique à employer pour avoir le maximum de résultat?

Observation de l'ouvrier au cours de la rééducation méthodique des autres ouvriers, travail et appréciation de la valeur de celui-ci par :

a) Méthodes graphiques ;

b) Analyse des gaz expirés ; en même temps on aura pu faire *l'éducation du membre sain*, fabriquer et essayer les conditions de rendement des appareils orthopédiques et prothétiques.

Ainsi on aura amené dans le temps minimum à une période souvent inactive, l'individu à pouvoir entrer utilement à l'atelier d'apprentissage et à fixer le sens de son activité et ses limites avec le plus de précision possible.

Conclusion : Laboratoire avec atelier de réadaptation et de prothèse.

M. DA COSTA FERREIRA (Portugal) estime qu'il faut faire l'examen des aptitudes le plus scientifiquement possible. Mais, un laboratoire n'est pas indispensable pour procéder à cet examen.

Il ne faut pas considérer le blessé comme un moteur : c'est un homme. Il faut donc s'inspirer de la pratique.

M. LOPÈS-DIAZ (Bordeaux) demande que dans l'Ecole de rééducation on ait recours à l'enseignement par projections lumineuses et cinéma.

M. DRONSART (Montpellier) appuie cette proposition et conseille aussi les visites d'atelier et d'usines, comme moyen d'enseignement technologique.

La séance est levée à midi.

Séance du 9 Mai (Après-midi)

Président : M. BOURRILLON.

Vice-présidents : MM. DA COSTA FERREIRA, Prof. Ricardo GALEAZZI, Major MITCHELL.

Secrétaire : M. DRONSART.

Rapporteur : M. ALLEMAN.

La séance est ouverte à 2 heures.

MM. JOUVE (Paris), DELORD (Aix) et Dr LE BRUN, proposent quelques amendements aux vœux qui sont précités.

M. DRONSART (Montpellier) présente un texte qui est adopté.

Au sujet de deux périodes de rééducation, M. CAMPBELL MACCLURE (Canada) ne voit pas de séparation exacte entre ces deux périodes.

M. LOPÈS-DIAS déclare qu'il est nécessaire, dans la première période, de suivre le blessé avec soin pour la prérééducation.

M. KRESSER (Paris) croit qu'il ne s'agit que de discussion de mots et demande de faire adopter les vœux qui sont précités.

Les vœux et amendements sont alors votés.

RAPPORTS PARTICULIERS

Rapport de Madame **Jeanne AMEN**, Directrice Générale de l'Œuvre « *L'art et la Femme* », 5, Rue Pelouze.

B. *Quand doit commencer la rééducation professionnelle? Que doit-elle comprendre? Formation intellectuelle et formation manuelle.*

La rééducation des mutilés doit commercer dès leur entrée à l'atelier, par la vue des choses qui les entourent, par l'échange des conversations sur le travail avec leurs camarades, par l'enseignement qu'on leur donne tout particulièrement. Elle est devenue de plus en plus facile au fur et à mesure que les premiers mutilés ont été rééduqés et que les nouveaux ouvriers ont vu les résultats obtenus par leurs camarades plus anciens.

Nous nous occupons plus particulièrement des mutilés qui n'ont qu'un bras, ce qui ne veut pas dire que nous n'acceptons pas les autres, mais les premiers ont toujours été en plus grand nombre, parce que j'ai considéré que ceux-là seuls avaient beaucoup plus de peine à reprendre leurs anciennes professions. J'en excepte cependant les mutilés des jambes lorsqu'ils étaient maçons, couvreurs, ou dans toute autre profession où il faut absolument avoir ses deux jambes.

Par le seul fait que nous faisons occuper nos mutilés d'art, nous procédons pour le côté intellectuel et j'ajouterai moral, comme pour le côté matériel, c'est-à-dire que c'est à leur insu que nous faisons leur éducation, cela non point par des cours de morale, qui n'auraient pas toujours grand succès, mais par le contact que nous avons journellement avec eux, par les échanges de vues et d'idées, nous adressant toujours à eux, non point en faisant une condescendance pour une intellectualité que, sans prétention, nous jugeons inférieure à la nôtre, mais au contraire en les élevant toujours jusqu'à nous, leur disant que nous ne les considérons point comme des ouvriers, mais comme des amis et qu'ils deviendront sûrement des artistes puisqu'ils peuvent avec un effort le devenir. Par notre politesse, par notre amabilité et notre douceur, nous les forçons d'être avec nous, ce que nous sommes avec eux et nous sommes heureux chaque fois que des étrangers à l'atelier viennent visiter leurs travaux,

de témoigner publiquement notre satisfaction. En causant avec eux, nous relevons aussi leur moral, en leur faisant comprendre que nous apprécions à leur juste valeur la bravoure qu'ils ont eue, le sacrifice qu'ils ont fait pour la France et pour nous-mêmes et que justement cette bravoure et ce sacrifice leur ont imposé dorénavant un respect d'eux-mêmes qu'ils doivent avoir afin qu'on continue à leur accorder, à les admirer et à les aimer.

Tout vilain mot est proscrit de l'atelier, toute tenue qui ne serait pas impeccable l'est également, nous le leur disons du reste en entrant, et ils le comprennent à un tel point que très rares sont les petites observations que nous avons dû faire et lorsqu'une parole qui n'était point très correcte s'est entendue à l'atelier, cela n'a jamais été à nous-mêmes, mais parfois un échange entre eux; là même, si nous avons entendu, nous sommes intervenus. Nous pouvons dire que nos ouvriers ont, vis-à-vis de nous, une éducation que bien des gens du monde leur envieraient.

Nous croyons qu'il est de notre devoir, comme nous l'avons dit plus haut, d'élever le côté moral, que nous devons nous occuper de la formation intellectuelle autant que de la formation manuelle. Ce que nous sommes arrivés à leur faire comprendre, c'est que leur état de mutilés devait toujours être un état glorieux et non un état avilissant, ce qui arriverait forcément si le travail ne venait leur empêcher toutes démarches humiliantes, telle que la mendicité ou autres..., nous leur faisons aussi comprendre, et cela est absolument juste, qu'après avoir servi la Patrie militairement, ils doivent la servir économiquement et nous avons trouvé là une source d'efforts plus méritoires et nous avons abouti à un véritable succès.

Nous avons voulu aussi, et nous le voudrons de plus en plus, que ces hommes ne considèrent pas qu'ils sont des machines, mais qu'ils s'intéressent eux-mêmes à ce travail, qu'ils le comprennent, que la partie intellectuelle joue un aussi grand rôle que la partie matérielle ; nous voulons leur donner des principes d'art décoratif (et en cela je tiens à dire ici que je suis admirablement secondée par M. Paul Montort, soldat auxiliaire belge, que M. le Ministre de la guerre de Belgique a bien voulu maintenir, comme chef d'ateliers, dans mon école de rééducation), qu'ils comprennent le beau, qu'ils nous aident même, dans leur inconscience des règles artistiques, à trouver des interprétations nouvelles, tels les primitifs rendaient la grâce et la vérité, et ces héros qui ont si vaillamment défendu la France, seront fiers et heureux de la défendre encore contre l'envahissement économique et artistique? Nous pourrons dire en communion d'idée, avec Emile Verhaeren, le grand poète belge : « Toute l'âme de leur race

a traversé leur âme, avec ses blessures sanglantes, ce sang ils le sentent en eux, il y laisse sa marque, ils le reconnaissent, il teintera leurs œuvres pour qu'on les distingue entre mille autres œuvres, rien qu'à leur vigueur, leur violence et leur foi ». Voilà ceux à qui nous avons confié nos tapis.

Nous poursuivons donc, dans notre école des mutilés ce double but, l'occupation matérielle lucrative, l'occupation intellectuelle régénératrice qui panse plus sûrement les démoralisantes blessures et ces hommes qui sont heureux et fiers de travailler le sont surtout parce qu'ils puisent dans la conscience de leur utilité, la joie de l'être qui sait qu'en lui et par lui la vie continue.

Comme cela arrive parfois lorsqu'on cherche les causes des effets produits, on va tout d'abord au but sans se préoccuper de l'origine de la cause. Quelle est celle qui a engendré chez nous le désir de développer les facultés artistiques de nos soldats? En l'âme éprise d'idéal et de beauté, naît toujours le désir de traduire ce sentiment, de le revêtir d'une forme tangible. D'où vient ce sentiment? A mon humble avis, il puise sa source dans les immensités incommensurables où resplendissent toutes lumineuses clartés, d'essence divine, lorsqu'un de ses rayons frappe l'esprit humain, il l'éclaire, le transforme, l'élève jusqu'au Créateur.

Si nous admettons cette hypothèse que je crois une réalité, nous admettons très facilement que par la seule communion du désir, l'Art puisse aider l'esprit humain à accomplir une ascension progressive vers un but supérieur dont la limite se perd dans un éternel *Sursum corda*.

Ceux qui ne voient dans l'œuvre de la Création qu'un accident de la nature ne peuvent cependant pas contester que si il y a accidents, il y a forces, il y a je ne sais qui, ou je ne sais quoi, régissant ces forces matérielles ; il y a des forces intellectuelles, jouant chacune leurs rôles et concourant à créer les êtres, à développer les idées et les sentiments.

Serais-je trop hardie en soutenant que le sentiment artistique de quelle provenance qu'il vous plaise de le faire surgir est un sentiment qui comprend tous les rapports réalisables entre l'âme et le monde extérieur et concourt à la production de l'ordre matériel ou moral, d'une harmonie dont le but définitif est la civilisation et le bonheur?

Je ne le crois pas, car le culte du beau élève les sentiments, fait apprécier de façon spéciale les merveilles de la nature, cette grande et belle démocrate qui ne réserve point ses faveurs et ses magnificences à quelques privilégiés, mais les donne à tous, à toutes : l'amour de l'art ouvre les splendides horizons des visions enchantées, l'inculquer à nos chers mutilés est un geste d'amour, de don et de participation à un patrimoine constitué par nos aïeux et devant leur procurer joies et satisfactions.

N'est-ce point du bonheur que de voir l'idéal traduit par la forme ; de s'arrêter devant une belle œuvre, de savoir l'apprécier dans sa grâce immobile, comme un exemple de paix planant au-dessus des agitations humaines et n'est-ce point du bonheur que de croire que notre cœur, notre esprit, notre intelligence peuvent se dilater, s'affirmer, s'élever en participant à l'héritage de beauté lentement accumulé par les artistes et par le Temps ? Ce bonheur je désire le partager avec ceux à qui nous devons de rester ce que nous sommes, Français et bien Français.

QUE DOIT COMPRENDRE LA RÉÉDUCATION PROFESSIONNELLE ?

M. **BASÈQUE-AZER**, Directeur de l'Ecole Joffre à Lyon,
Secrétaire Général de l'Université du travail à Charleroi ; de l'École provinciale d'apprentissage pour estropiés et accidentés du travail y annexée,
et des Associations professionnelles patronales du bassin de Charleroi affiliées à l'Université.

Ce serait une erreur de croire, à mon sens, que la rééducation professionnelle est toute matérielle et qu'elle est tout simplement limitée à des exercices techniques d'atelier, qui amènent les individus à la pratique de tel ou tel métier.

J'estime qu'il faut établir un système moral, scientifique et rationnel de rééducation professionnelle et surtout qu'à présent de nombreuses Ecoles professionnelles ont produit déjà de notables et encourageants résultats et que des services spéciaux pour recevoir les blessés s'organisent et se perfectionnent tous les jours.

Introduction.

La rééducation professionnelle ne doit pas être organisée au gré des impulsions, des milieux, des circonstances et des individus, soit qu'ils soient chargés de l'organiser ou de la donner. Sa conception, son organisation doivent résulter d'une étude d'ensemble du groupement intime du médecin, du pédagogue-sociologue, du professionnel technicien et du mécanicien-orthopédiste.

C'est cette collaboration qui doit guider le blessé dans le choix d'un métier.

Le médecin est appelé à juger de l'état général du sujet, à supputer les capacités musculaires et nerveuses du ou des membres malades ou réduits.

Selon ces capacités, le professionnel technicien et le pédagogue doivent se rendre compte des aptitudes restantes et de celles que l'individu peut encore acquérir et ainsi déterminer le métier à apprendre. Il faudra, dès lors, arrêter l'appareil de prothèse qui convienne le mieux à chacun des blessés en particulier pour lui faire obtenir le maximum de rendement dans l'exercice du métier; cet appareil sera indiqué et étudié par ce groupement de spécialistes, chacun en ce qui le concerne.

Chaque fois que ce sera possible, il faudra ramener le sujet à sa profession antérieure ou à une profession voisine pour autant que ses blessures ou ses infirmités, secondées d'appareils perfectionnés, lui permettent de récupérer le maximum de ses facultés de travail et par conséquent de gagner sa vie dans des conditions à peu près identiques à celles d'avant l'accident. Il faudra aussi supputer les goûts de l'intéressé, tout en évitant, pour lui faire prendre une voie déterminée, de ne pas se laisser influencer par les résultats toujours trop vantés d'exceptions phénomènes, qui se livrent à certaines prouesses, lesquelles ne consistent même pas toujours en la spécialisation d'une partie de métier. Ces sujets n'ont donc pas récupéré les aptitudes suffisantes pour bien gagner leur vie dans tel métier, alors qu'ils auraient mieux réussi dans un autre.

C'est en matière de rééducation agricole qu'on rencontre momentanément quelques exceptions phénomènes qui frappent l'esprit du public non initié aux travaux des champs, à la vie du campagnard. Certains applaudissent ainsi à des résultats sur lesquels le blessé, lui-même, est beaucoup mieux édifié et qu'il reniera à la première occasion.

Il faut surtout s'inspirer de la faculté et des facilités d'établissement futur qui permettent à l'individu de vivre indépendant et lui ouvrent un horizon professionnel tel, qu'il entrevoit l'amélioration constante de sa situation matérielle, selon son courage, son intelligence, ses qualités d'ordre et de prévoyance. La pension ou la gratification de retraite dont il jouit, étant ainsi considérée comme un supplément, récompense constituant, au besoin, une réserve pour les jours malheureux ou vieux.

Je suis en principe adversaire, et pour une foule de raisons qui seront sûrement rencontrées au cours de cette conférence, de l'emploi des blessés dans la grande industrie.

Ces prémices établies permettront de mieux comprendre, ci-après, pourquoi la rééducation doit à mon sens comprendre :

1° La rééducation mentale et morale ;

2° La rééducation physique et fonctionnelle ;

3° La gymnastique professionnelle.

Tels sont les premiers stades, dont les deux derniers paraissent se confondre, de la rééducation professionnelle. Ils constituent ce qu'on peut appeler la prééducation, indispensable pour assurer le succès du quatrième stade, qui est la rééducation professionnelle proprement dite et qui doit comprendre :

1° La rééducation manuelle ;

2° La formation intellectuelle.

Quand doit commencer la rééducation professionnelle :

Premier stade. — A. *Préparation morale du blessé.* — C'est à son chevet que doit commencer la rééducation professionnelle du blessé. Aussitôt opéré ou en voie de guérison, dès qu'il a repris ses facultés intellectuelles et sentimentales, dès qu'il peut accepter la raison d'autrui, il faut s'occuper de lui. Il ne faut pas lui laisser le temps de s'apitoyer sur son propre sort.

Son entourage et, en l'occurrence, le médecin et les infirmières ou les infirmiers doivent user de leur influence morale, de leur éducation, de leur instruction, de leur expérience de la vie et de leur bon sens personnel pour entretenir le blessé de son avenir. Ils ne lui dissimuleront pas l'infériorité future de son état physique et par conséquent de ses aptitudes professionnelles. Selon les cas, ils lui feront comprendre et admettre qu'il pourra, par une préparation spéciale, récupérer ce qu'il croit être perdu. Dans d'autres cas plus graves, quand il lui sera matériellement impossible de continuer son ancien métier, il faudra le persuader qu'il est capable d'en apprendre un autre plus approprié à son infirmité et par l'exercice duquel il gagnera aussi aisément et aussi largement sa vie qu'auparavant.

Ce réconfort moral sera soutenu par des entretiens constants, non seulement avec l'intéressé, mais aussi avec ceux des siens et de ses amis qui viendront le visiter.

Certes, il y a là une mission délicate à remplir dont sont capables les infatigables infirmières qui se dépensent si maternellement et si nombreuses dans nos hôpitaux. Comme MM. les Médecins, et en raison du nombre des malades qui appellent leurs soins, il est possible qu'elles ne puissent se consacrer à cette mission de relèvement moral avec toute la constance qui conviendrait pour ne laisser jamais errer l'esprit de leurs pupilles.

Pour les seconder dans leur tâche et pour accentuer la confiance des blessés, il faudrait donc une organisation groupant des personnalités appartenant à l'enseignement, à l'industrie et au commerce qui se rendraient régulièrement dans les hôpitaux auprès des malades pour les entretenir de leur avenir. L'idéal serait même que cette mission soit confiée à des blessés rééduqués. En tout cas, au cours de ses premières sorties de convalescence, il est désirable de conduire le plus fréquemment possible le blessé visiter les ateliers d'écoles professionnelles ou, à défaut, l'échoppe ou l'atelier d'un blessé rééduqué installé dans le voisinage. Même au lit, et dès qu'il en est physiquement capable, il faut initier le

blessé à de petits travaux d'agrément comme l'ont si bien fait certaines de nos dévouées infirmières.

Deuxième stade. — B. *De la rééducation fonctionnelle.* — Aussitôt la guérison physique acquise et sans jamais négliger la préparation morale il faut soumettre le blessé à une rééducation physique qui ramène à un degré presque normal de vie et de fonctionnement ses organes détruits ou affaiblis.

C'est le rôle de la rééducation fonctionnelle qui, au point de vue physique, prépare le blessé à l'apprentissage systématique d'un métier.

Deuxième stade (suite). — C. *La gymnastique professionnelle.* — La période de rééducation fonctionnelle ne doit jamais être trop longue et sera menée de pair avec une gymnastique thérapeutique puisant ses principes et ses éléments dans les mouvements qu'impliquait l'exercice de l'ancienne profession et qu'implique la pratique du nouveau métier que le sujet s'est proposé d'apprendre. C'est au cours de cette période que se dépensera toute l'ingéniosité du pédagogue et du technicien pour trouver et coordonner tous les exercices qui conduiront à un but alutaire.

Jusqu'à présent il n'existe pas de programme déterminé de ces exercices qui diffèrent sensiblement de métier à métier.

Chaque cas exigera d'ailleurs un programme spécial. Il me paraît cependant intéressant et urgent d'établir un programme minimum comportant une série d'exercices types concordant avec les mouvements principaux et communs que l'on retrouve dans la pratique de tous les métiers manuels. Cette étude devrait être confiée à des commissions compétentes spéciales qui élaboreraient ainsi un véritable vade-mecum qui ne subirait de modalités que dans ses détails d'application sur un ensemble de blessés de même catégorie et destinés à l'apprentissage du même métier.

Voilà rapidement développés les trois premiers stades de la rééducation professionnelle. Par les époques dans lesquelles je les ai situées, j'ai suffisamment déterminé, je crois, *quand elle doit commencer.*

Ces trois stades qui, en réalité, se confondent en deux périodes, constituent la prééducation, indispensable pour assurer le succès du quatrième stade : l'éducation professionnelle, qui doit comprendre :

1° La formation manuelle ;

2° La formation intellectuelle.

Formation intellectuelle et formation manuelle.

Introduction. — J'intervertis ici l'ordre des deux parties de la question, en développant d'abord mes vues quant à la formation manuelle pour examiner ensuite la formation intellectuelle.

Cette interversion me paraît plus logique, car la formation intellectuelle, en matière d'enseignement technique, puise ses éléments théoriques dans les exercices pratiques d'atelier. Cette conception a l'avantage de déterminer les méthodes d'enseignement : la théorie issue de la pratique et non la pratique découlant de la théorie. Cette conception a engendré les méthodes actives d'une si grande puissance éducative et si en honneur en Amérique.

La vaste étude minutieuse qu'en a fait dans son admirable ouvrage : *Méthodes américaines d'Enseignement,* M. Omer Buyse, le grand pédagogue de l'enseignement professionnel, ex-directeur de l'Université du Travail à Charleroi, actuellement Directeur de l'Enseignement technique de la Ville de Bruxelles et des Ecoles du Travail pour soldats belges internés en Hollande, a mis en lumière la valeur de ces méthodes trop peu appliquées encore en Europe dans l'enseignement professionnel, même aux jeunes valides. Leur succès dans l'enseignement professionnel aux blessés n'est pas douteux.

Formation manuelle.

Il s'agit donc de former manuellement des adultes, des hommes incapables d'exercer encore, avec le maximum de résultats, l'ancienne profession. La période, déjà avancée de leur vie, leurs besoins intimes et leurs charges sociales ne leur permettent pas de perdre un temps précieux.

La formation professionnelle ne doit pas seulement marquer un progrès dans l'enseignement technique, mais elle doit contribuer aussi à l'avancement de la pratique des métiers. Elle doit fournir, par ses bons résultats, d'excellentes indications pour les écoles professionnelles pour valides, desquelles la Nation a le droit d'exiger le maximum d'efforts en vue de la formation d'une élite ouvrière qui assure chaque jour de nouvelles conquêtes économiques au Pays. Il faudra bannir de l'enseignement manuel les vieux principes empiriques qui prolongent la durée d'apprentissage et si chers aux petits patrons qui se plaignent si amèrement, et pour cause, de ne plus pouvoir faire des apprentis. Il ne faudrait pas laisser s'attarder le blessé à des exercices élémentaires d'atelier dont il ne voit pas immédiatement l'utilité pratique pour le but proposé, sinon il se décourage et

s'imagine qu'il a fait fausse route alors qu'il pourrait y exceller. Ce n'est pas lui qui s'est trompé. Il faut un enseignement technique rationnel et méthodique qui donne de l'assurance, du caractère et de la confiance dans l'avenir.

Comme les amputés, paralysés ou ankylosés des bras, ne pourront jamais, quoi qu'on fasse, exercer avec suffisamment d'habileté un métier complet de façon à s'en faire un gagne-pain normal, ils sont appelés à se spécialiser dans l'une ou plusieurs parties élémentaires du métier adopté et dans lesquelles la machine-outil perfectionnée et adaptée aussi à leur infirmité jouera le rôle primordial.

Certes, à l'atelier de l'Ecole, les blessés de cette catégorie, doivent être initiés à tous les exercices techniques qui constituent le métier et cela malgré un rendement inférieur.

Le but, à l'École, est de les initier complètement, malgré tout, à la technique de la profession, car tant dans leur intérêt que dans celui du patron il ne faut pas trop les considérer comme de futurs ouvriers producteurs. Ils deviendront, ou des spécialistes au champ professionnel très restreint dont les limites sont d'ailleurs indiquées par la nature de leurs infirmités, ou des chefs d'équipe, des contremaîtres, des surveillants de fabrication qui, sans avoir à produire, mais grâce à leurs connaissances professionnelles, arriveront à gagner leur vie. Les plus actifs, économes et intelligents, pourront même s'installer un petit atelier, s'organiser une maison avec une main-d'œuvre valide et reconquérir toute leur indépendance professionnelle, morale et matérielle.

Tout sera pour le mieux si la science de prothèse professionnelle, si tâtillonne encore, parvient à inventer, avec succès, des appareils pratiques, résistants, bien adaptés au genre d'infirmité et aux genres de manipulations diverses exigées en des temps courts d'exécution pour éviter des pertes de temps et le découragement. Ces appareils, tout comme les machines-outils perfectionnés et adaptés, seront d'un puissant appoint; mais, je le répète, ils ne pourront, malgré tout, sortir le blessé d'une spécialisation inévitable.

Le programme des cours manuels comportera, en outre, des exercices pratiques sur l'emploi et l'entretien de l'outillage. L'apprenti sera appelé à le confectionner et à le perfectionner. Ce cours de technologie professionnelle d'atelier, lequel, en l'occurrence, sera plutôt un cours occasionnel et non systématique, comprendra aussi des notions sur les matières premières employées, leur origine, leur texture ou composition, leur fabrication, leur valeur, leur utilisation la plus courante. Ces notions prépareront à l'étude du prix de revient et du prix de vente trop inconnus de nos

ouvriers et trop souvent de leurs patrons même. Comme la masse est appelée à travailler comme petits patrons ou comme chefs d'équipes ou de fabrication, il faudra les initier à la tenue d'une petite comptabilité professionnelle.

Formation intellectuelle.

L'enseignement manuel qui consisterait à faire travailler les individus sans leur donner des notions pratiques développant leur esprit d'observation, leur jugement, leur raisonnement, leur goût et sans leur faire prendre conscience de leur responsabilité, aboutirait à former des automates, des manœuvres dont la coopération au point de vue économique serait peu intéressante et utile. N'est-ce pas un empirisme de ce genre qui est l'une des causes importantes du manque de discipline parmi certains élèves de certaines écoles professionnelles de blessés?

Le programme comportera l'étude du français, langue maternelle ; l'arithmétique, le système métrique, appliqués au métier ; l'hygiène générale, l'hygiène professionnelle et par des entretiens familiers : l'histoire de France, tout ce qui a trait aux œuvres de prévoyance sociale : antialcoolisme, épargne, mutualité, retraites, habitations ouvrières, etc., cours puisant tous leurs éléments dans la sphère professionnelle de l'élève.

Cette formation intellectuelle générale serait encore incomplète s'il ne s'y ajoutait pas la formation intellectuelle professionnelle comprenant, comme je l'ai dit, un cours de technologie d'atelier : outillage, machines-outils, matières premières ; un cours de calcul professionnel : débit des matières premières, prix d'achat, prix de revient des produits fabriqués, prix de vente et par conséquent petite comptabilité professionnelle ; un cours d'histoire du métier, son évolution technique, commerciale et artistique, son adaptation à nos besoins modernes.

Selon le cadre de la question, je n'ai eu qu'à indiquer ce que doit comprendre la formation professionnelle. Pour terminer citons ces réflexions de deux grands maîtres et inspirons-nous-en dans l'organisation et le fonctionnement de nos Ecoles professionnelles de blessés :

De M. Herriot, sénateur, maire de Lyon :

« Le travail seul peut donner à l'homme cette triple autonomie : morale, intellectuelle et professionnelle, qui assurera sa dignité et lui permettra de fonder une famille. »

De M. Omer Buyse, dans ses *Méthodes américaines*, déjà citées et d'accord avec de grands économistes autorisés :

« La prospérité d'un pays dépend avant tout de l'intelligence et de l'activité de ses habitants : développons l'énergie, que l'Ecole prépare enfin les générations aux luttes pour la conquête et la conservation du bien-être. »

En insistant sur cette opinion que nous avons émise au cours de ce travail, que les écoles professionnelles pour blessés doivent marquer un progrès tant dans la conception de l'enseignement technique que dans l'avancement des métiers en vue d'une meilleure expansion économique du pays, continuons comme suit cette citation de M. Buyse :

« Les conclusions des débats et des travaux du Congrès mondial expriment avec une grande netteté le malaise dû à l'inadaptation d'instruction aux nécessités de la vie moderne. Que notre édifice scolaire soit soumis à une expertise minutieuse, à tous les degrés de l'enseignement, libellons les réformes vers lesquelles nous portent la science rénovée de l'éducation et nos intérêts nationaux bien compris. »

Enfin, je me permets d'émettre, avec insistance, le vœu de voir tous les dévouements, toutes les initiatives, les sciences médicales et techniques, s'occuper surtout et toujours davantage de l'avenir par le travail des plus deshérités, moralement, intellectuellement, physiquement et pécuniairement des blessés de guerre. J'ai cité ainsi les grands blessés des bras dont les facultés intellectuelles de travail sont les plus réduites et dont l'indemnité allouée par les Pouvoirs ne correspond généralement pas à l'importance de la perte de leurs facultés manuelles.

SUR LA RÉADAPTATION DES MUTILÉS ET INFIRMES A LEUR PROFESSION ANTÉRIEURE

par M. le Professeur **A. IMBERT**, Chef du Service Central d'Electro-radiologie de la 16e Région.

C'est un remarquable et réconfortant ensemble d'efforts divers qui a été mis en œuvre pour rendre possible l'exercice d'une profession lucrative par les blessés mutilés ou atteints d'infirmité plus ou moins grave. Sur toute l'étendue du territoire, en effet, des centaines d'Œuvres et d'Ecoles ont été créées ; Œuvres et Ecoles possèdent d'ailleurs ce caractère commun d'être nées de l'idée d'aide à apporter aux mutilés et infirmes, mais présentent d'autre part une extrême variété de conception suivant le point de vue sous lequel chacune d'elles a envisagé cette aide aux aspects si divers et si nombreux.

On peut sans doute regretter que quelques principes généraux n'aient pas présidé à ces multiples créations et servi de guide à toutes les initiatives privées qui sont généreusement intervenues ; mais on peut dire, par contre, que tout ce qui a été tenté et réalisé jusqu'ici constitue, suivant la bonne méthode scientifique, comme une expérimentation variée, à laquelle il n'était pas inutile de procéder au début de l'étude de cette question, nouvelle au moins par le nombre et la variété des cas, de la valeur sociale restante et du rendement professionnel possible d'un infirme et d'un mutilé.

Cette expérimentation a d'ailleurs été féconde en résultats pratiques, et l'on peut affirmer par exemple dès maintenant qu'il existe des moyens, de réalisation simple et facile, qui permettent à un blessé, frappé d'une mutilation en apparence grave, de continuer à exercer sa profession antérieure ou d'apprendre au besoin une profession nouvelle. Il est par suite utile de songer à la réunion et au classement des résultats acquis, à la coordination judicieuse des efforts, à une organisation méthodique et peut-être à une division rationnelle des recherches à poursuivre pour hâter et compléter la solution de ce problème complexe de l'utilisation maxima de la capacité professionnelle restreinte de tout mutilé ou infirme.

C'est à cette synthèse et à cette organisation que se rapportent les quelques suggestions qui suivent.

Il est actuellement assez difficile, je viens d'en faire l'expérience personnelle, de se documenter assez complètement pour arriver à une notion précise de l'état actuel de la question de rééducation professionnelle des mutilés et des desiderata à satisfaire encore.

Cela est déjà vrai pour ce qui a été réalisé en France et pour ce qui y est tenté. A plus forte raison en est-il ainsi pour les efforts effectués à l'étranger et pour les résultats qui y ont été obtenus. De là, pour toute personne que tente l'étude de la question, le danger de poursuivre des solutions déjà établies et de dépenser en pure perte du temps, une ingéniosité et quelquefois des ressources qui pourraient être plus utilement employés, si une documentation préalable était possible et relativement facile.

Sans doute ce desideratum va être en grande partie comblé par la somme précieuse de documents de toute espèce apportés à cette Conférence, et il est à présumer que ce résultat a été un des buts que se sont proposés les organisateurs de notre réunion. Mais encore ne faudrait-il pas que ces documents fussent de nouveau dispersés après la clôture de la Conférence, mais qu'ils puissent être conservés dans un local à déterminer, comme de précieuses archives dont l'accroissement serait systématiquement poursuivi pour combler toute lacune et acquérir tout renseignement nouveau.

Il y aurait intérêt, me semble-t-il, à constituer ces archives non seulement avec une bibliothèque — livres, brochures, revues, etc. — mais aussi avec un musée comprenant les photos, les dessins, et mieux les types même des membres artificiels, les modifications d'outillage réalisées pour faciliter aux mutilés et infirmes l'exercice de telle ou telle profession.

Musée et bibliothèque se compléteraient heureusement pour la plus grande facilité des chercheurs et le plus grand bénéfice des blessés.

Il semble bien, d'autre part, que les premiers efforts de rééducation professionnelle des mutilés et infirmes aient été suscités par l'idée généreuse de venir hâtivement en aide, par les moyens les plus simples et les plus facilement réalisables, aux premiers réformés, abandonnés désormais à eux-mêmes avec la maigre pension qui leur était attribuée.

« L'apprentissage ou le réapprentissage d'un métier facile et le plus vite possible rémunérateur », comme le dit M. Bittard à propos du groupe des « Blessés au travail », dans son excellent livre si richement documenté *Les Ecoles de Blessés*, semble avoir été au début et un peu partout la préoccupation principale, sinon exclusive.

Mais, progressivement, des initiatives confiantes, servies par une heureuse ingéniosité, montrèrent la possibilité de solutions meilleures ; des exemples, nombreux déjà, peuvent en effet être cités aujourd'hui de

mutilations en apparence très graves au point de vue professionnel (perte d'une main ou même de deux mains, etc.) qui, grâce à des moyens très simples, de réalisation facile et d'ailleurs peu coûteux, ne sont pas incompatibles avec l'exercice de tel ou tel métier antérieur. Si bien que, dès maintenant, cette préoccupation s'accuse de plus en plus en matière de rééducation — et l'on ne peut que s'en réjouir — de maintenir si possible infirmes et mutilés dans leur profession antérieure, ou tout au moins et au pis aller de les orienter vers une profession analogue, où ils pourront encore utiliser un plus ou moins grand nombre de connaissances techniques, quelquefois longues à acquérir.

On peut dire que, lorsqu'un mutilé et infirme a été rééduqué en vue d'une profession nouvelle, le résultat, en général, a été la perte d'une unité dans l'ensemble de la main-d'œuvre de la profession abandonnée ; et cette perte est sans compensation, car il sera bien rare qu'un autre mutilé et infirme de la profession nouvellement apprise soit à son tour rééduqué dans la profession ancienne abandonnée par le premier. Pour chaque agriculteur ou métallurgiste dont on aura fait un tailleur, un comptable, un cordonnier, trouvera-t-on un cordonnier, un comptable, un tailleur mutilé dont on fera un métallurgiste ou un agriculteur? Dès lors n'y a-t-il pas à prévoir quelque conséquence fâcheuse, si l'on s'en tient trop facilement à la rééducation pour un métier nouveau à apprentissage facile? Sans aucun doute la solution individuelle est bonne et le blessé, grâce à son nouveau métier, est redevenu un élément de production ; mais de tels changements de profession, généralisés dans les centaines d'écoles en fonctionnement ou en création, risquent d'entraîner ici une regrettable rareté et là une surabondance non moins regrettable de la main-d'œuvre ouvrière.

D'autre part, il n'y a pas de pessimisme injustifié à craindre qu'un mutilé ou infirme, âgé de quelque trente ans, ou plus, ne puisse atteindre, par son nouvel apprentissage, à l'habileté professionnelle qui assure les salaires réellement rémunérateurs. Dans une école professionnelle très prospère par exemple, dirigée avec une rare habileté et une absolue compétence, il n'est sorti de l'atelier de cordonnerie, par lequel sont passés une centaine de mutilés des membres inférieurs, qu'un seul ouvrier capable de confectionner des chaussures neuves, tous les autres devant borner leur ambition professionnelle à des réparations. Les cent mutilés auront bien été rééduqués dans une profession nouvelle, ce qui est un beau résultat statistique, mais un seul d'entre eux pourra arriver à gagner plein salaire, ce qui est d'autant moins satisfaisant qu'il s'agit de mutilés de membres inférieurs, c'est-à-dire atteints de mutilation n'entraînant aucune

gêne dans l'exécution des divers actes de la profession nouvellement apprise.

D'autre part encore, quelques-uns de ces métiers vers lesquels on a tout d'abord et en hâte orienté les mutilés et infirmes, ceux de tailleur, de comptable, de sténo-dactylographe par exemple, paraissant mieux convenir à des femmes ; or il faudra bien réserver à celles-ci des professions à salaires rémunérateurs, puisque l'épouvantable hécatombe des maris et des fiancés aura irrémédiablement supprimé pour beaucoup d'entre elles leur rôle social naturel d'épouse et de mère. Que des femmes aient labouré, semé et récolté, que des milliers d'autres aient tourné des obus et se soient habilement acquittées de bien d'autres travaux industriels, c'est une heureuse adaptation dont la défense nationale a recueilli le bénéfice ; mais ce n'est pas une solution au problème du remplacement des ouvriers de la terre et de l'usine qui, mutilés ou infirmes, abandonneraient leur profession pour une autre. D'ailleurs, toutes ces ouvrières qui, en quelques jours, ou quelques semaines, sont parvenues à tourner correctement un obus, seraient-elles aptes, après retour de l'usine au fonctionnement normal du temps de paix, à effectuer tous les travaux divers qu'un tourneur qualifié doit savoir exécuter?

En outre, pour l'exercice d'un métier nouveau, c'est à un double apprentissage que le mutilé ou l'infirme doit en réalité se soumettre : apprentissage pour se familiariser avec une nouvelle technique professionnelle, et apprentissage aussi, en général, pour adapter à cette technique un organisme dont les capacités sont plus ou moins réduites. En n'abandonnant pas sa profession ancienne, quand la chose est possible, c'est l'économie du premier de ces deux apprentissage que fera le mutilé.

C'est donc vers la réadaptation au métier antérieur que doit, délibérément et avant tout, non exclusivement toutefois, être orientée toute œuvre de rééducation des mutilés et infirmes.

C'est là l'opinion, certes, autorisée de M. le Sous-Secrétaire d'Etat Justin Godart, qui l'a formulée à la tribune de la Chambre ; c'est celle de M. Bittard, qui l'exprime avec conviction dans son excellent livre *Les Ecoles de Mutilés*; c'est celle encore, et l'indication en est précieuse, de la Société d'Encouragement pour l'industrie nationale, qui l'a formulée en toute compétence en annonçant qu'elle consacrait une somme de 10.000 francs à encourager les recherches et inventions utiles à la rééducation professionnelle des mutilés et infirmes ; c'est celle également de tous ceux qui, dans cette voie, ont déjà obtenu les résultats les plus encourageants ; c'est celle enfin qui est très explicitement énoncée par le Comité

franco-belge d'organisation de cette Conférence dans sa circulaire du 30 décembre 1916.

Or, pour rendre cette orientation plus féconde en résultats pratiques, peut-être y a-t-il non seulement à faire appel aux initiatives disséminées dans toutes les écoles et à encourager les solutions heureuses qui seraient réalisées, mais à coordonner les recherches et à créer même une institution spéciale.

Il ne paraît en effet ni téméraire ni déraisonnable d'envisager l'existence d'un centre où des recherches seraient systématiquement poursuivies ; sans avoir la prétention d'apporter un projet complet et définitif, que d'autres plus compétents pourraient élaborer jusque dans les détails, voici, brièvement indiquée dans ses principales caractéristiques, ce que pourrait être la création envisagée ici.

Il paraît tout d'abord utile d'établir une sorte de monographie physiologique des professions. Ce qualificatif à allure scientifique ne doit pas d'ailleurs effrayer, car il spécifie en réalité une œuvre facile pouvant être rapidement menée à bonne fin. Il s'agirait en effet de préciser, pour chaque profession et seulement dans la mesure utile, l'amplitude des divers mouvements articulaires que l'ouvrier doit pouvoir réaliser et l'intensité des efforts nécessaires à l'exécution des actes professionnels. Amplitude de mouvements et intensité d'efforts ne doivent pas être mesurées d'ailleurs avec une exactitude minutieuse ; mais encore faudrait-il avoir quelques données moins grossières que celles résultant de l'observation simplement visuelle et moins vague que celles fournies par un professionnel, si on veut les utiliser dans chaque cas particulier d'un mutilé ou infirme présentant une diminution d'amplitude de certains mouvements ou une atrophie musculaire. En réalité, il faudra toujours en venir à une semblable détermination ; il y aura dès lors une économie de temps à procéder une fois pour toutes à de telles mesures, dont pourront profiter ensuite tous ceux qui s'occuperont de la rééducation des mutilés et infirmes, et qui souvent ne pourront pas avoir à leur portée les éléments nécessaires en vue de ces déterminations.

D'autre part, dans l'œuvre de rééducation ou de réadaptation des mutilés ou infirmes à un métier nouveau ou à la profession ancienne, il n'y a pas à songer seulement, comme moyen de secours, à un membre artificiel ingénieusement combiné en vue d'un travail déterminé. Il y a lieu aussi, comme d'autres l'on fait remarquer déjà, d'envisager quelque modification, sans doute simple et peu coûteuse, de l'outillage industriel pour permettre au blessé ou infirme d'exécuter encore le travail professionnel. Ne peut-on même chercher si, dans des cas de mutilations graves, il

ne serait pas possible, pour certains travaux, d'associer deux mutilés pour l'exécution en commun de besognes qui sont habituellement la part d'un seul? Il est à croire d'ailleurs que d'autres solutions encore viendraient à l'esprit de personnes compétentes et mériteraient d'être essayées.

Or, pour de tels essais, un atelier spécial de recherches, avec machines ndustrielles, faciliterait incontestablement les recherches. Sans doute une telle installation serait coûteuse, et si l'on songe à l'extrême variété de l'outillage industriel on est tenté d'en rejeter l'idée par impossibilité de réunir, surtout dans les circonstances actuelles, les divers types de machines en usage dans l'industrie. Mais peut-être beaucoup de ces machines sont-elles plus dissemblables par les objets qu'elles fabriquent que par les actes professionnels qu'elles exigent de la part de l'ouvrier qui les manœuvre, fait sur lequel renseigneraient les monographies dont il est question plus haut. Dès lors, le problème se simplifierait, les dépenses seraient considérablement réduites et la réalisation apparaîtrait possible.

En outre, puisqu'il est question de dépenses, on ne peut prendre de décision avant d'avoir envisagé les bénéfices possibles. Or, si le problème à résoudre, pour un mutilé déterminé, est une question d'espèce, c'est aussi une question d'ordre général, puisque la solution établie sera applicable à tous les blessés ayant subi une mutilation analogue ou étant frappés d'une infirmité semblable. Toute solution particulière présente donc une certaine généralité et c'est cette généralité même qu'il faut mettre en balance avec le temps, l'ingéniosité et les dépenses nécessitées par la solution particulière établie.

Il n'y a pas à objecter, me semble-t-il, que cette création d'un atelier d'études et de recherches ferait double emploi avec les Écoles existantes, où de très intéressantes réadaptations de mutilés et d'infirmes à leur profession antérieure ont été réalisées. Ces réadaptations, en effet, sont peu nombreuses encore en regard du nombre et de la variété des besoins à satisfaire ; peut-être en outre la plupart d'entre elles sont-elles dues à une inspiration en quelque sorte accidentelle, et l'on conçoit combien seraient plus fécondes des recherches systématiques entreprises dans un local et avec un outillage qui leur seraient spécialement destinés. D'ailleurs de telles recherches nécessiteront dans bien des cas des tâtonnements, des essais, du temps, et devront bien souvent être combinées avec la construction d'un appareil de prothèse spécial. Or, il sera difficile de satisfaire à toutes ces conditions, si, comme on l'a fait en général jusqu'ici, le blessé ou infirme est introduit dans un atelier en activité dont le plein

fonctionnement sera plus ou moins entravé pendant la période de réadaptation.

Un atelier spécial, sorte de laboratoire de recherches, ne ferait donc pas double emploi ; il serait plus rationnel de dire que la multiplicité d'ateliers semblables est à souhaiter pour hâter l'étude et la solution des multiples besoins à satisfaire. Or cette multiplicité, qui permettrait une heureuse et féconde division du travail, paraît réalisable. Il suffirait que, dans un certain nombre d'Ecoles existantes, un local avec l'outillage de telle profession ou de tel groupe de métiers analogues pût être réservé aux recherches spéciales et systématiques de réadaptation des mutilés et infirmes à leur profession antérieure.

Sans doute, le succès de tels projets ne dépend pas seulement des ressources matérielles, mais encore et surtout, peut-on ajouter, de l'intérêt désintéressé qu'apporteront à l'œuvre à réaliser ceux qui devront utiliser les ressources mises à leur disposition. Mais assez de dévouements sous toutes les formes se sont mis au service, chez tous les alliés, de toutes les entreprises suscitées par les circonstances actuelles pour qu'aucune crainte soit justifiée à cet égard. Les mutilés et infirmes sont déjà de précieux collaborateurs, sur lesquels on peut compter, eux qui, frappés d'une insuffisance de moyens, préciseront cette insuffisance et suggéreront souvent les procédés auxquels on pourra avoir recours pour y remédier. Le concours indispensable des ingénieurs et des industriels ne fera pas défaut, puisque en outre de leurs généreux sentiments de solidarité que l'on n'invoquerait pas en vain, il s'agira, ainsi que me le faisait remarquer en 1915 un directeur d'usine occupant 3.000 ouvriers, d'un recrutement de main-d'œuvre qui, déjà difficile avant la guerre, sera plus laborieux encore à l'avenir. Quant à la collaboration médicale, on peut l'escompter sans crainte toutes les fois qu'elle pourra être utile.

J'ajoute en terminant que, d'une part, il faut voir dans ce qui précède moins un projet étudié dans ses détails que des indications pouvant servir de base à une discussion, mais que, d'autre part, d'après une expérience déjà longue, je suis convaincu *a priori* de la fécondité en résultats pratiques de toute étude systématique et expérimentale du travail professionnel.

RÉÉDUCATION PROFESSIONNELLE

Rapport de M. **Eug. LEROUX**, Directeur de l'Ecole de vannerie de Fayl-Billot.

La rééducation professionnelle doit commencer aussitôt que l'homme est guéri. Il importe de ne pas le laisser inactif pendant de longs mois dans les hôpitaux ; il s'y ennuie et ne tarde pas à perdre peu à peu le goût du travail. Autant que possible, il faut diriger l'homme vers le métier qu'il avait autrefois ou vers une profession analogue ; c'est par des causeries, des conférences, des entretiens que l'on peut susciter chez les hommes le désir de la rééducation.

Si les apôtres (la guerre en a révélé) de la rééducation professionnelle étaient autorisés à se rendre dans les hôpitaux et à parler aux invalides réunis des avantages et de l'avenir de la rééducation, on aurait vite un plus grand nombre de candidats aux écoles de rééducation, et l'on assurerait ainsi une situation à un plus grand nombre d'hommes.

Il importe qu'à sa sortie de l'hôpital le mutilé ne retourne pas chez lui pour essayer d'obtenir un petit poste dans lequel il végétera toute sa vie. Il faut lui dire, lui répéter souvent à l'hôpital même que le Gouvernement consent à faire tous les sacrifices pour lui apprendre un métier, pour lui permettre de fonder une famille. Il ne faut le renvoyer dans ses foyers qu'avec un métier en main et un avenir tout tracé devant lui. Alors, le mutilé cessera d'être une épave; il deviendra au contraire une unité agissante, sachant gagner sa vie avec le bras ou la jambe qui lui reste, ayant un idéal, un but auquel on n'atteint que par un travail quotidien appris sur les bancs de l'école de rééducation.

On a parlé de rendre la rééducation obligatoire, mais au lieu d'en arriver là, ne conviendrait-il pas d'employer tous les moyens de persuasion pour faire comprendre aux braves soldats d'hier que si leur pays ne peut plus mettre dans leurs mains l'arme de guerre, il s'offre à leur apprendre un métier qui ne les rendra pas seulement à nouveau utiles au pays, mais indispensables à la grande lutte économique qui va s'ouvrir bientôt entre les peuples. A ce moment, chaque pays aura besoin de beaucoup de main-d'œuvre ; la nation la plus riche sera alors celle qui mobilisera le plus possible d'artisans de toutes sortes. Il importe que les invalides de la guerre soient parmi ces artisans ; il faut même que, malgré leurs infirmités, ils y tiennent une place prépondérante.

Jamais on ne répétera trop aux soldats que la guerre a mutilés qu'ils ont une noble mission à remplir encore : celle de travailler, d'apprendre ou de réapprendre un métier compatible avec leur infirmité. Il faut leur dire que les portes des écoles de rééducation leur sont grandes ouvertes; il faut leur montrer ce qu'ils pourraient faire en sortant de ces écoles, leur indiquer combien ils pourront gagner tout en retournant autant que possible auprès des vieux parents qui sont au pays, ou de la femme et des enfants qui les attendent avec impatience pour recommencer avec eux une vie de travail, de labeur incessant, semblable autant que faire se peut à la vie d'avant-guerre.

Il est donc important de commencer la rééducation professionnelle aussitôt la guérison complète.

QUAND DOIT COMMENCER LA RÉÉDUCATION PROFESSSIONNELLE?

Rapport de M. le Médecin-Major **LEULLIER**, du Sous-Centre d'Angers.

Les mêmes directives qui doivent présider à l'orientation professionnelle du mutilé nous font un devoir de conformer la pratique à la théorie et de commencer le plus tôt possible la rééducation professionnelle ; à notre avis, elle doit marcher de pair avec la rééducation fonctionnelle et la hâter.

La lecture des graphiques de l'Ecole d'Angers montre d'ailleurs nettement que le recrutement des élèves s'est fait principalement, et pour plus de moitié, au Centre de Physiothérapie. Nous avons même soumis, bien qu'exceptionnellement, au travail (agent thérapeutique) des hommes qui ne devaient pas être réformés et qui ont rejoint rapidement leur dépôt. Ils représentent 10 0/0 de l'effectif total.

Revenir sur cette question serait s'exposer à des redites ; nous considérons le travail comme un agent thérapeutique de la plus haute importance ; c'est pourquoi nous le commençons, dès que le mutilé est apte à tenir, même imparfaitement, un outil, fût-il très grossier ; à ce point de vue, le travail du bois, le jardinage nous paraissent la première application rationnelle de ce principe. En Anjou, les horticulteurs utilisent avantageusement nos blessés en leur faisant exécuter des petits travaux assurés en temps normal par la main-d'œuvre féminine. Puis, peu à peu, au fur et à mesure de leur amélioration, nous les orientons vers des travaux plus délicats qui exigent plus de souplesse dans les mouvements, façonnage du bois, etc.

Les résultats sont si intéressants que dès leur entrée au *Sous-Centre de Physiothérapie* nous hâtons leur recrutement, soit par une conversation individuelle, soit par des conférences publiques. Sitôt que leur état le permet, nous établissons une fiche aussi complète que possible qui fait mention de leurs capacités actuelles, de leur avenir au point de vue récupération, fiche qui permet au Directeur de suivre attentivement le mutilé, de présenter ses observations, d'apporter en cours du traitement toutes modifications utiles.

LA RÉÉDUCATION DES MUTILÉS DANS SES RAPPORTS AVEC LES QUESTIONS DE L'APPRENTISSAGE, DE L'ORGANISATION DU TRAVAIL A DOMICILE ET DU TAYLORISME.

Rapport présenté par M. **Jos. NEUJEAN**, Sous-officier attaché à l'Institut belge de Rééducation de Port-Villez.

Le sujet que j'ai été tenté d'aborder est vaste et demanderait, pour être traité à fond, de longs développements. Il mérite cependant d'être touché parce que l'on pourra peut-être en retirer quelques indications non dénuées de valeur, relatives à l'orientation, qu'il convient de donner aux programmes des écoles de rééducation.

Je me contenterai donc de l'effleurer brièvement, laissant aux spécialistes qualifiés par leurs travaux et leur compétence, le soin de le reprendre et de l'étudier s'ils le jugent à propos.

Avant la guerre, la crise de l'apprentissage était à l'ordre du jour et cette question vitale était l'objet de nombreuses études et recherches qui n'avaient pas encore abouti à donner la solution idéale. Des principes étaient cependant dégagés et généralement admis, à savoir notamment : que l'apprentissage doit se faire à l'atelier, mais qu'il comporte aussi un ensemble de connaissances théoriques qui ne peuvent s'y acquérir actuellement.

Dans une remarquable étude publiée par le *Correspondant* du 25 février 1916, M. Alfassa définit très clairement la méthode qu'il convient d'employer pour inculquer avec fruit les notions théoriques indispensables : « L'enseignement, dit-il, doit être nettement objectif, en relation étroite avec les préoccupations quotidiennes des auditeurs et donné par des maîtres qui conviennent et savent se faire entendre d'eux. » « Pour intéresser l'enfant ou l'ouvrier, continue M. Alfassa, il est nécessaire que l'enseignement lui soit donné par quelqu'un du métier qui sache lui parler le langage qu'il comprend et avec qui il se sente en confiance parce que le maître a passé par l'atelier. Sans doute, les maîtres-ouvriers exposent-ils parfois les théories d'une manière qui étonne les universitaires, mais

l'essentiel pour eux est de se faire comprendre de leur auditoire. Et d'ailleurs, quand on parle de l'enseignement théorique, il importe de bien préciser le but à atteindre, qui est de faire, non des contremaîtres ou des ingénieurs, et certes pas des savants, mais des ouvriers sachant leur métier, des « artisans », en un mot. Ce qui est utile pour eux, c'est moins la démonstration théorique d'un principe que la connaissance de ce principe, d'en avoir la vérification expérimentale, et surtout de savoir toutes les applications pratiques du travail quotidien qui en découlent. Ce côté utilitaire est l'un des objets caractéristiques de l'enseignement complémentaire du travail d'atelier. C'est ce qui explique pourquoi il ne peut être dissocié, pourquoi il doit être donné par des hommes de métier et sous la surveillance des chefs d'industries. »

Or, il se fait que, à l'école de rééducation de Port-Villez, au corps instructeur de laquelle j'ai l'honneur d'appartenir, l'apprentissage est précisément organisé, en application de ces idées : les leçons de technologie et les cours théoriques, donnés par des praticiens, s'y confondent avec le travail à l'établi : les objets sont fabriqués ou réparés selon une progression méthodique ; et les résultats obtenus prouvent à l'évidence que cette méthode, réalisant la combinaison de l'atelier et de l'école professionnelle, est en tous points excellente, en ce sens qu'elle permet aux apprentis d'acquérir le maximum de connaissances et de pratique dans le minimum de temps. Certes, l'expérience qui a été ainsi commencée à Port-Villez ne s'est pas toujours poursuivie dans les conditions voulues pour arriver aux résultats escomptés ; des contingences d'ordres divers nées des circonstances anormales dans lesquelles nous nous trouvons, ont, à maintes reprises, entravé la liberté d'action de la direction et occasionné quelquefois des perturbations nuisibles à la bonne marche de l'enseignement, mais l'essai n'en est pas moins concluant.

La formule mise en vigueur à Port-Villez pour hâter la rééducation des mutilés ayant ainsi donné ses preuves, qui empêcherait d'en généraliser l'application en vue de l'enseignement professionnel de demain, pour remédier à la crise de l'apprentissage?

La question du travail à domicile était aussi l'objet des préoccupations des hommes qui se consacraient à l'étude des plaies sociales de l'avant-guerre. Je ne m'étendrai pas là-dessus, me bornant à souligner que l'on était généralement d'accord pour reconnaître les dangers, au point de vue moral et social, de la centralisation industrielle à outrance, et pour

souhaiter le retour aux petites industries familiales pouvant s'allier aux saines occupations champêtres. On prêche avec raison le décongestionnement des agglomérations industrielles, qui favorisent la débauche et la dépopulation et contribuent à l'affaiblissement de la race ; on préconise le retour à la terre, qui est la condition principale du relèvement de nos populations.

En même temps que se développait cette propagande, le travail à domicile, dont la décadence était due à l'envahissement du machinisme bouleversant les procédés de fabrication, tendait à redevenir en honneur et capable de mieux soutenir la concurrence des grands ateliers, grâce à de nouveaux progrès de la science permettant notamment la distribution et l'emploi de l'énergie électrique dans des conditions très avantageuses, qui font augurer sa vulgarisation, après la guerre, jusque dans les hameaux les plus reculés.

Il a été tenu compte de ce fait à Port-Villez : d'abord par le choix des professions dont la plupart peuvent s'exercer à la campagne dans des conditions suffisamment lucratives, ensuite par l'extension donnée à l'enseignement pratique de tous les genres de cultures et d'élevage, enfin par l'utilisation de la force motrice électrique dans tous les ateliers et services où elle pouvait avantageusement remplacer le moteur humain. Il est intéressant de constater comment, en partant du point de vue de l'intérêt du mutilé, on peut arriver à des réalisations dont la portée dépasse de très loin le but initial et touche directement aux problèmes sociaux les plus brûlants.

*
* *

Il y avait lieu également de tenir compte de l'évolution qui est à prévoir dans les méthodes de travail par l'application du système Taylor, lequel, dans son essence, sinon dans tous ses détails, s'imposera nécessairement comme se sont imposés tous les progrès, d'abord âprement discutés et combattus. On connaît les principes d'organisation scientifique du travail définis par Taylor, dont le système a pour but essentiel d'augmenter la production individuelle en supprimant les pertes d'énergie et les fatigues inutiles. C'est l'application rationnelle de ces principes qui donnera le coup de grâce à la routine, à l'empirisme et aux préjugés qui existent encore et aboutissent à d'incalculables gaspillages de force musculaire et nerveuse.

Ce n'est pas seulement dans les grandes usines que les principes tayloristes peuvent être appliqués avec avantage : c'est aussi dans l'exécution des travaux les plus vulgaires et les plus simples, que l'on effectue si

souvent en s'imposant des efforts et des mouvements inutiles qui peuvent être supprimés grâce à des procédés raisonnés et expérimentalement vérifiés.

On a été amené tout naturellement en étudiant les conditions de la rééducation des mutilés, à rechercher les méthodes de travail permettant d'obtenir le meilleur rendement avec le minimum d'efforts et, à l'Institut de Port-Villez, dont l'organisation se prête à merveille à des expérimentations variées, ces recherches conduisent journellement à des améliorations dans les attitudes, les mouvements, l'outillage, etc., améliorations ayant pour objet immédiat de faciliter le travail des mutilés, mais dont les travailleurs valides sont également amenés à faire leur profit. Reconnaissons toutefois que, en cette matière, nous en sommes encore aux tâtonnements ; mais la voie est ouverte, préalablement jalonnée d'ailleurs par des travaux scientifiques de première valeur, entre autres les savantes études de M. le professeur Amar sur les conditions de fonctionnement du moteur humain.

* * *

Je conclus, Messieurs, par cette constatation qui résume ce que je viens de dire : la rééducation des mutilés est intimement liée à l'étude d'importants problèmes sociaux — apprentissage, travail à domicile, organisation scientifique du travail, pour ne citer que ceux-là — et je me permets d'exprimer le vœu, qui sera sans doute aussi le vôtre, que les travaux de la présente conférence, en réalisant une heureuse coordination des efforts en faveur du relèvement social de nos héros mutilés, aboutissent aussi à des solutions dont bénéficiera la classe ouvrière tout entière et qui contribueront à conjurer les crises de l'après-guerre en faisant régner la paix sociale après la victoire dont nous saluons aujourd'hui la rayonnante aurore.

LA RÉÉDUCATION PROFESSIONNELLE DES INVALIDES DE LA GUERRE EN ANGLETERRE

Rapport de Sir **Thomas OLIVER** (Officier de l'Instruction Publique),
Professeur à la Faculté de Médecine, Université de Durham Newcastle-on-Tyne.

Cette injuste guerre n'a pas seulement causé d'innombrables souffrances, grosses de conséquences; mais elle a démontré combien inégalement a été partagée par le genre humain la possession de ces instincts supérieurs d'humanité et de sympathie pour la souffrance. Les événements ont montré comment une nation, pour ne citer que celle-là, a pu conserver sa brutalité des temps primitifs, et combien est grande son ignorance de la psychologie de la nature humaine.

A l'ouverture des hostilités, les Alliés entendaient bien faire la guerre conformément aux usages reconnus, à respecter la vie et la propriété des non-combattants, la sécurité des neutres et à traiter humainement les soldats blessés, quelle que soit leur nationalité. Jamais les droits de l'altruisme ou les appels des victimes innocentes et sans défense n'ont été dans cette guerre plus ignorés, comme l'a prouvé l'ennemi par sa conduite envers les habitants dans sa marche arrogante à travers la Belgique et le Nord de la France. Le temps n'atténuera pas l'horreur des excès commis par une soldatesque hostile, ivre de vin volé, ou enivrée par un succès temporaire au début de la campagne. L'Histoire aussi condamnera à jamais de telles actions. Les années 1914-1917 en scellant le sort de la Nation allemande montrent au monde entier la vanité et la perfidie de la philosophie teutonne, et le vernis de sa culture cachant les instincts les plus bestiaux, étrangers à tout ce qui est civilisation, et devant lesquels tout ce qu'il y a de bon et de beau chez la femme et de touchant dans l'impuissance de l'enfant, ne servit qu'à exciter leur passion animale.

De même que nous avons foi dans la justice de la cause pour laquelle nous combattons et foi aussi en ceux qui commandent nos armées, nous formons l'espoir que par leur jugement, notre unité d'action et la bravoure de nos soldats, la liberté et la justice seront rendues au monde, les souffrances et les douleurs communes resserrant les liens qui unissent les Alliés, marchant en champions de la civilisation et du droit des petites nations, pour former leur caractère et tailler leur destinée suivant les aspirations de leur peuple.

Au nom de mes compatriotes, je présente bien respectueusement mes félicitations aux chefs des différents gouvernements représentés ici aujourd'hui à l'occasion des succès déjà remportés par leurs soldats sur les champs de bataille, et à vous, mes confrères, l'assurance de notre foi dans le succès des armes des Alliés.

Dans aucune guerre, on ne s'est tant préoccupé et à si juste titre du soldat blessé. Les résultats obtenus par la médecine préventive et la chirurgie opératoire ont dépassé toutes nos espérances. Au point de vue du bien-être social et individuel on reconnaît les droits du soldat remis de ses blessures et son cas, en général, est l'objet d'un sympathique intérêt. Le nombre de ces invalides dont chacune des nations alliées aura à s'occuper sera considérable. Dans la Grande-Bretagne seule, leur nombre est déjà de près de 30.000. Il faut donc, sans perdre plus de temps, se mettre à l'œuvre pour alléger le fardeau financier nécessaire à leurs besoins, en leur apprenant des travaux auxquels leurs blessures ne les rendent pas impropres. Dans les premiers mois de la guerre, la France a donné à cet égard un exemple que les autres nations suivent aujourd'hui.

C'est à mon retour d'une de mes visites aux lignes françaises et britanniques que je résolus d'avoir dans ma ville de Newcastle un établissement où les soldats invalides pussent être rééduqués pour la vie active. Cela fut fait grâce à la bienfaisance de Miss Jane Cowen de Stella Hall, Blaydon on Tyne.

Pour perpétuer la mémoire de ses père et mère Miss Cowen mit fort généreusement à la disposition du colonel Johnstone Wallace, du colonel Joseph Reed et de moi-même une somme de £ 2500 (environ 65.000 francs) pour fonder une maison d'instruction professionnelle pour les soldats et marins blessés. Depuis août de l'année dernière, plus de 100 soldats y ont reçu, avec l'hospitalité, l'instruction professionnelle. A présent, il s'y trouve 35 hommes à qui on apprend les divers métiers.

Deux choses me frappent pour ce qui est de l'enseignement professionnel des soldats blessés. La première est que, même remis depuis longtemps de leurs blessures et bien que paraissant forts et sains, ces hommes sont encore incapables de fournir une journée entière de travail et ce n'est que petit à petit qu'ils y arrivent. La seconde est qu'en raison de l'exiguïté de leur pension et la cherté actuelle de la vie, ils ne peuvent se procurer une nourriture bonne et suffisante, de là, nécessité absolue de bien les nourrir pendant leur période d'instruction au Cowen home.

Il n'est pas toujours aisé de dire quel métier en particulier un soldat invalide doit choisir. Il faut tenir compte et de son goût personnel et de son éducation antérieure.

Pour ce qui est des infirmités physiques, il ne serait pas sage, par exemple, que devînt chauffeur d'automobile un homme atteint de surdité ou dont le système nerveux a été ébranlé par suite de commotion ou choc causé par les obus, et il serait également peu sage de faire un électricien d'un homme qui a perdu un bras ou une main.

A ce moment où la main-d'œuvre manque, il y a tentation pour les hommes libérés du service de se livrer à des travaux qui ne demandent aucun apprentissage préalable. Il y a une grande demande pour ces hommes à qui de bons salaires sont offerts.

Vu que beaucoup parmi ces hommes ne sont pas à même de décider pour eux-mêmes, nous devons les aider dans cette voie de sorte que leur avenir ne soit pas sacrifié pour un gain immédiat. Notre but est de faire de ces hommes quelque chose de plus que des travailleurs inexpérimentés, vu que dans toutes les crises ouvrières ce sont ces ouvriers qui sont les premiers et les plus atteints.

Conséquemment notre but est de préparer ces hommes pour des occupations d'un ordre plus élevé et pour cela une période d'instruction leur est plus ou moins nécessaire.

Dans l'établissement Cowen les hommes sont instruits dans les travaux suivants : pose des fils électriques, installation de la lumière électrique, tableaux de distribution d'électricité, cinématographie, téléphonie, etc.; on leur apprend également la cordonnerie, le raccommodage des chaussures, la taille des cheveux, la confection des habits, aussi à conduire et à réparer les automobiles. Bien que nous ayons appris à plusieurs de ces hommes à conduire les autos et qu'ils touchent maintenant de bons salaires, nous ne les engageons guère à se livrer à cette occupation, car la guerre finie des milliers de soldats libérés reprendront leurs anciennes occupations de chauffeur. Par contre pour des hommes faibles de poitrine, par exemple, l'occupation de chauffeur, après celles de jardinier ou de fermier, est la meilleure, vu qu'elle leur offre le grand air journellement pendant plusieurs heures.

Inutile de dire que parmi beaucoup de soldats demandant à être instruits dans un métier, on trouve une grande variété de traits.

Il y a des hommes chargés de famille qui sont anxieux d'apprendre un nouveau métier afin de grossir le budget hebdomadaire du ménage, il s'en trouve d'autres, à qui tout travail, quel qu'il soit, paraît fastidieux et qui préfèrent vivre de leur petite pension. Heureusement les hommes qui ne veulent pas gagner leur vie en se livrant à de nouvelles occupations sont comparativement bien peu nombreux, et même chez la plupart de ces derniers ce manque de bonne volonté est dû à l'état général de leur

santé, altérée par la tension nerveuse à laquelle ils ont été soumis dans le cours de la longue campagne.

L'emploi des soldats blessés qui n'ont été qu'en partie instruits dans un métier n'est pas vu d'un fort bon œil par les « Trade Unions » qui n'accordent pas à ces hommes la sympathie à laquelle leur donnent droit leurs blessures et le patriotisme dont ils ont fait preuve en répondant à l'appel de leur pays. C'est dans une large mesure une question de salaires. Il ne faut pas, bien entendu, s'attendre à ce qu'un soldat invalide n'ayant reçu qu'une instruction professionnelle restreinte puisse être aussi capable qu'un ouvrier bien instruit dans le métier et en bonne santé.

Cependant, bien que son travail ne lui donne point droit au même salaire que l'ouvrier bien portant, les Trade Unions exigent que son salaire soit le même.

Cela crée une difficulté quand il s'agit de trouver du travail à ces invalides instruits dans un métier. La valeur du travail devrait être basée sur la somme et la qualité du travail fourni.

Vu qu'à présent les Trade Unions ont mis à l'étude la question de l'emploi des soldats invalides, il est inopportun de s'étendre sur ce point.

Outre la question des salaires, les Trade Unions ne veulent pas reconnaître l'instruction reçue par les soldats comme l'équivalent d'un apprentissage proprement dit.

3e Question.

LES ADJUVANTS MÉCANIQUES DE LA RÉÉDUCATION

M. Ripert donne lecture du rapport général :

LES ADJUVANTS MÉCANIQUES DE RÉAPPRENTISSAGE

1° APPAREILS ORTHOPÉDIQUES. — 2° BRAS DE TRAVAIL.
3° OUTILLAGE SPÉCIAL POUR L'OCCUPATION DES INVALIDES.

Par M. le Médecin-Major **H. RIEFFEL**, Chef du Centre,
et M. le Médecin-Major **A. RIPERT**,
Chef du Service d'appareillage du Gouvernement Militaire de Paris.

I. — Appareils orthopédiques.

Pour étudier ces appareils encore dits de *prothèse professionnelle*, il y a lieu de poser certains principes généraux. La question est, en effet, tellement vaste et tellement complexe qu'on risquerait de dévier et de ne faire, par exemple, qu'une énumération banale et sans intérêt d'appareils, d'ailleurs déjà décrits dans des publications antérieures, alors que, dans ce rapport, nous devons surtout viser le point de vue de la rééducation professionnelle.

Si l'on s'en tenait au sens strict du mot *appareil orthopédique*, cet appareil devrait, pour mériter son nom, reproduire la forme du membre lésé, ou redresser une attitude vicieuse, ou rendre la fonction perdue. Cela nous entraînerait à étudier ici tous les appareils de soutien, de redressement et de remplacement. Parmi ceux-ci, il en est un grand nombre qui ont un caractère purement esthétique et ne rendent aucun service appréciable. Ils ne sauraient trouver place ici.

Nous nous mettons en présence du fait acquis : le mutilé, qui est ouvrier porte une lésion nerveuse, musculaire, articulaire ou osseuse, supprimant ou diminuant sa capacité professionnelle. Nous devons nous efforcer de doter l'invalide d'un appareil qui lui permettra de récupérer tout ou partie de la fonction déficiente. Peu nous importera que l'appareil affecte ou non la forme du membre atteint, pourvu qu'en dernière analyse le mutilé retravaille.

Il faut certainement reconnaître l'ingéniosité des inventeurs qui, par exemple, pour une paralysie radiale, construisent un appareil dont les tracteurs, ressorts, etc., se substituent aux tendons extenseurs paralysés et permettent *de suite* le mouvement presque normal des doigts. Il en est de même pour ceux qui, par un jeu très habile de mouvements de mécanique combinés, donnent à un réséqué du coude le moyen d'utiliser un muscle sain, pour actionner un appareil remplaçant le groupe de muscles, ayant perdu leur point d'appui anatomique.

Mais le but est-il atteint, si le mutilé supporte mal son appareil, s'il est pour lui, au bout d'un temps relativement court, un sujet de gêne, s'il se détraque à l'occasion d'un mouvement un peu conséquent ? Assurément non.

Ces appareils compliqués feront l'admiration d'un public non prévenu et ignorant en matière d'orthopédie, mais seront bien loin de satisfaire le technicien et le spécialiste.

Peu nous importe qu'un paralysé du radial, muni d'un superbe appareil, fasse une cigarette, prenne son chapeau, ou même qu'il tapote du piano. Ce que nous réclamons, c'est que, avec un appareil solide, fût-il rustique, le mutilé continue son métier ou tout au moins qu'il soit capable, en réapprenant tout autre métier, de gagner sa vie et de coopérer à la reprise économique du pays.

Qu'il soit ouvrier d'usine, artisan ou cultivateur, nous voulons qu'il puisse, sans crainte de voir son appareil se casser, saisir fortement le manche de son outil, le bras de sa charrue, porter un faideau, en un mot qu'il exécute le maximum de mouvements nécessaires à son métier.

C'est cette idée qui doit nous diriger dans le choix et la construction des appareils orthopédiques, considérés essentiellement comme adjuvants mécaniques de réapprentissage.

Mais pour mener à bonne fin cette conception, il est un autre principe qui, lui aussi, doit nous guider, et que nous considérons comme le plus important : la nécessité d'utiliser, chez le mutilé, ce qui lui reste de force vive.

Les appareils que nous avons à examiner sont de deux ordres, destinés à remédier aux troubles fonctionnels, consécutifs les uns aux lésions ostéo-articulaires, les autres aux lésions musculaires ou nerveuses.

1° *Appareils de prothèse fonctionnelle ostéo-articulaire.* — Signalons, et cela parce qu'ils constituent parfois des adjuvants de travail, les corsets pour résection costale ou déviation de la colonne vertébrale, les bracelets ou molletières soutenant une fracture vicieusement ou incomplètement consolidée de l'avant-bras ou de la jambe.

Nous n'avons à indiquer dans les lignes suivantes que les appareils destinés à remédier aux pseudarthroses et aux résections articulaires.

Pour le *membre supérieur*, un appareil rationnel est nécessaire et différera suivant la profession du mutilé.

Le même appareil convient aux résections de la tête humérale et pertes de substance de la partie supérieure de l'humérus. S'il est destiné à un mutilé devant faire des efforts assez sérieux, l'appareil devra se composer d'un embauchoir en cuir, encapuchonnant l'épaule et fixant le plus possible le bras au tronc, pour laisser à l'avant-bras toute sa force.

Une expérience déjà longue nous a appris que les appareils destinés à remédier à cette lésion, et composés d'une épaulière articulée, d'un brassard et d'un avant-bras, laissaient une trop grande mobilité, qui est préjudiciable aux mouvements de force.

Il va de soi que s'il persiste quelques mouvements d'abduction, il y aura lieu de confectionner une épaulière articulée à la cardan ; mais, dans la majorité des cas, l'embauchoir sera préférable, car il donnera à l'avant-bras un point d'appui et lui assurera le maximum de mouvements.

Gourdon a remarqué que les réséqués de l'épaule ont une plus grande facilité à mouvoir leur membre supérieur dès qu'on leur applique un soutien auxiliaire. Celui-ci est composé d'une pièce métallique rembourrée, en forme d'arc de cercle, qui est placée au-dessous de la pièce scapulaire.

Il existe des pseudarthroses humérales, où l'un des fragments osseux fait une saillie douloureuse; on doit alors réduire celle-ci, en exerçant sur elle, à l'aide d'un dispositif spécial, une pression continue, susceptible d'être réglée.

Dans les pertes de substance très étendues de l'humérus, le moulage plâtré doit être fait après avoir rapproché le fragment inférieur du supérieur. On peut même (Gourdon), dans l'appareil définitif, disposer sur la partie externe de la gaine brachiale une pièce à coulisse, dont le jeu permet de raccourcir la longueur du bras, ce qui assure un rendement fonctionnel meilleur dans les mouvements de flexion de l'avant-bras.

Il se présente enfin des cas où la perte de substance de la diaphyse humérale est très basse et se complique d'ankylose osseuse du coude à angle droit ou obtus. Dans ces cas, on peut essayer de transformer la pseudarthrose en néarthrose, en articulant l'appareil à hauteur de perte de substance osseuse. En procédant ainsi, nous rendons service à un mutilé, qui réussit à fléchir et à étendre d'une façon active le segment du membre sous-jacent à la lésion, bien que l'avant-bras lui-même soit privé de tout mouvement.

Aux résections du coude conviennent des appareils d'un modèle courant, composés de deux gaines en cuir, armées de tuteurs métalliques latéraux. Ces gaines entourent, l'une le bras, l'autre l'avant-bras, et s'articulent par une

charnière à crémaillère, pouvant à volonté fixer ou immobiliser le coude. Il est souvent nécessaire d'ajouter une pièce scapulaire solidement adaptée, si l'appareil est destiné à un ouvrier se livrant à des travaux de force. Il est bon (et ceci s'applique à toutes les prothèses du membre supérieur) de donner la préférence au bouclage des gaines. Celui-ci permet au blessé, mieux que le laçage, de mettre son appareil sans aucun secours étranger.

Lorsque le résultat fonctionnel d'une résection est satisfaisant, que l'avant-bras n'est pas ballant, on doit favoriser le retour des mouvements et ne recourir qu'à une prothèse très simple. Dans ce cas, l'appareil sera réduit au minimum et se composera seulement d'attelles métalliques latérales au bras et à l'avant-bras, articulées au coude et maintenues au moyen de boucles ou de bracelets. Il y a grand intérêt, en effet, à ce que le mutilé soit pourvu d'un appareil à la fois solide et léger.

Quelques orthopédistes se sont attachés à rendre aux réséqués du coude avec avant-bras ballant le maximum de mouvements. Le modèle de ces appareils est celui du Médecin-Major Leullier. Il se compose d'une épaulière en tôle sur le sommet de laquelle est adaptée une tige dont l'extrémité inférieure aboutit à un curseur, formant articulation du coude. Lorsque le bras pend le long du corps, la tige n'a aucune action ; mais, si le bras est projeté en avant, cette tige agit sur le curseur et favorise la flexion de l'avant-bras et sur le bras. Muni de cet appareil, le réséqué du coude peut, par un simple mouvement de projection du bras en avant, fléchir l'avant-bras, mettre la main à la bouche, au képi, sur sa tête, etc. L'appareil est un petit chef-d'œuvre de mécanique. Mais sera-t-il réellement utile au point de vue professionnel ? L'avenir nous le dira. Jusqu'à plus ample informé, nous estimons que les coudes ballants, définitivement inertes, doivent être appareillés presque comme les coudes ankylosés, de manière que la main qui travaille ait un solide point d'appui.

Pour les lésions osseuses du *membre inférieur*, les appareils assurant la marche et la statique seront des adjuvants de travail. S'il n'y a pas de lésions musculaire et nerveuse associées, il suffira, dans la majorité des cas, dans les fractures consolidées avec raccourcissement du membre, d'une chaussure orthopédique judicieusement construite ; s'il y a mobilité des fragments osseux (cuisse ou jambe), de les maintenir en bonne place au moyen de cuissards et jambières rigides, à attelles métalliques prenant point d'appui à l'ischion ou au tibia, laissant le genou libre ou l'immobilisant.

Nous n'avons rien de spécial à dire sur les prothèses dont on trouvera de bonnes descriptions, auxquelles il n'y a rien à ajouter, dans l'excellent ouvrage de Gaujot et Spilleman (*Arsenal de la Chirurgie contemporaine*, Paris, 1872), si riche en documents et trop rarement consulté de nos jours.

2° *Appareils de prothèse fonctionnelle musculo-nerveuse.* — Alors que, pour les blessures du squelette, l'orthopédiste doit respecter certaines lois anatomiques, dans le cas présent il devra s'inspirer des règles d'ordre clinique et physiologique.

Chaque cas particulier doit être étudié avec le plus grand soin : nature et ancienneté du traumatisme, particularités de la lésion nerveuse, section complète, incomplète ; compression, inclusion ; mode de traitement chirurgical ; époque de la suture, si elle a été pratiquée ; résultat de l'électro-diagnostic, accusant la réaction de dégénérescence ou l'espoir de guérison ; traitement consécutif (physiothérapie, etc.).

En un mot, il faudra rechercher toutes indications pouvant renseigner utilément sur le degré de possibilité de récupération de tout ou partie de la fonction en souffrance. Il est de la plus haute importance de savoir que *tel appareil destiné à une paralysie temporaire ne saurait convenir à une paralysie définitive.*

La physiologie nous apprend que tout mouvement d'un muscle appelle un mouvement en sens contraire de l'antagoniste. Si un muscle ou plutôt un groupe de muscles fait défaut au point de vue fonctionnel, la rupture d'équilibre existe, mais le groupe musculaire atteint n'en conserve pas moins, dans une certaine mesure, une capacité d'action. D'où la nécessité de rechercher le degré de cette capacité, et c'est là que l'électro-diagnostic doit intervenir d'une façon indispensable.

Ceci conduit logiquement à créer des appareils destinés à favoriser la récupération fonctionnelle. Ces appareils seront donc plus ou moins actifs, autrement dit leurs moyens d'action seront plus ou moins forts snivant le degré de la lésion.

D'où résulte aussi qu'*un appareil mal construit sera nuisible au blessé.*

Ainsi, dans une paralysie radiale curable, si l'appareil est établi de telle façon que les extenseurs soient remplacés par des tracteurs (caoutchouc, ressorts à boudin, etc.), l'extension de la main et des doigts se fera mécaniquement sans aucun travail des muscles extenseurs.

Or, tout organe qui ne travaille pas s'atrophie ou ne se fortifie pas. Donc les extenseurs resteront ce qu'ils sont : trop faibles pour produire l'extension. Quant aux fléchisseurs, ils auront à vaincre une résistance plus grande qu'à l'état normal ; d'où travail plus actif et par suite hypertrophie musculaire des fléchisseurs.

Le résultat final sera donc totalement opposé au but poursuivi. Pour une paralysie radiale curable, un appareil se substituant à la fonction extension favorise la flexion.

D'où l'obligation, dans la construction des appareils destinés à remédier à une paralysie, de créer deux types :

1° Un appareil favorisant la récupération fonctionnelle en faisant travailler le groupe musculaire atteint ; c'est *l'appareil provisoire* ou *de rééducation;*

2° Un appareil s'adressant à une fonction irrémédiablement perdue et se substituant à cette fonction ; c'est *l'appareil définitif* ou *de remplacement.*

Les neurologistes sont tout à fait de notre avis et, dans un intéressant rapport présenté après le nôtre à la Commission d'orthopédie, M. Meige a indiqué qu'une erreur commune consiste à appliquer un appareil sans tenir compte de la date de la blessure et de l'évolution des troubles moteurs ; qu'il y a lieu de distinguer les appareils pour *incapacité temporaire* et ceux pour *incapacité permanente,* les premiers devant être modifiés à mesure que les progrès fonctionnels se manifestent, les seconds visant surtout au rendement pratique et devant rendre possible l'activité professionnelle.

Cette conception n'est pas admise par tous les spécialistes. Les docteurs Privat et Belot, dans un article très documenté *(Presse Médicale,* 18 décembre 1916), concluent que les appareils de prothèse fonctionnelle, dits de rééducation, doivent avoir une résistance calculée, non sur l'état de la fonction perdue, mais bien sur l'état des muscles antagonistes. Par exemple : pour une paralysie radiale, c'est la force des fléchisseurs qui doit être interrogée : « à fléchisseurs faibles, appareil de faible résisiance ; à fléchisseurs forts, appareil de grande résistance ».

Cet aphorisme est-il exact? Jusqu'à plus ample informé, nous considérons, pour notre part, d'accord en cela avec les neurologistes, que l'appareil doit seconder, dans une certaine mesure, l'action des muscles paralysés.

Les appareils de rééducation destinés aux lésions nerveuses sont extrêmement nombreux, et chaque jour en voit éclore de nouveaux. Mais on ne saurait recommander que ceux dont le temps a consacré la valeur.

De toutes les paralysies qu'on observe sur les blessés de guerre, celle *du nerf radial* est de beaucoup la plus commune.

C'est Delacroix qui le premier, en 1813, a imaginé, pour remédier au défaut d'action des extenseurs des doigts, un très bon appareil. Celui-ci se compose d'un ressort d'acier en forme de spatule, garni d'une enveloppe de peau et placé à la face externe de l'avant-bras, puis d'une plaque de métal taillée en écusson et légèrement concave, appliquée sur le dos de la main. Le ressort est maintenu en position sur l'avant-bras au moyen d'une courroie entourant l'avant-bras, une autre entourant la main. Quatre verges d'acier sont fixées en tête de compas sur une traverse adaptée à la partie inférieure du ressort. L'extrémité est terminée par un crochet qui s'engage dans des chaînettes maintenant des anneaux d'argent destinés à recevoir les doigts.

Notre immortel Duchenne, de Boulogne, a perfectionné en 1861 cet appareil en substituant aux baguettes de métal des ressorts en spirale. Le ressort anti-brachial en spatule, qui devient inutile, est remplacé par une lame d'acier trempé fixée à la face supérieure d'une longue manchette de cuir, lacée autour de l'avant-bras.

Cette pièce est articulée avec la plaque appliquée sur le dos de la main, au niveau d'une jointure en tête de compas, mobile seulement *dans le sens latéral* (de façon à tenir la main relevée et immobile dans le sens de la flexion, dans le cas de paralysie complète ; ou, *articulée au poignet*, s'il y a restauration du nerf).

Une courroie, passant dans la paume de la main, fixe la plaque métallique, du bord inférieur de laquelle partent des tiges, qui servent de poulies de renvoi à un tracteur élastique, dont les deux extrémités sont situées, l'une à la plaque métallique, l'autre à la première phalange des doigts.

Après avoir modifié l'appareil de Delacroix, comme nous venons de le dire, Duchenne créa un autre type d'appareil : 1° un gant mitaine ; 2° quatre tendons artificiels fixés à l'extrémité des cinq premières phalanges et glissant dans des coulisses jusqu'au poignet, où ils se réunissent deux par deux (sauf le pouce) et se terminent par des crochets attachés à des tracteurs fixés sur : 3° une manchette lacée ou bouclée à l'avant-bras ; 4° un brassard maintenant le tout au-dessus du coude.

Nous avons tenu à décrire en détail l'appareil de Duchenne, car on passe trop souvent sous silence ses travaux ; on oublie volontiers qu'il est le père de tous les systèmes à force élastique, appliqués au traitement des paralysies motrices et que la plupart des modèles actuels ne sont que des dérivés ou des modifications de ceux qu'il avait inventés.

Dans ces modèles, on cherche à remédier de différentes façons à l'impotence qu'entraine la paralysie radiale. Dans les uns, on s'applique à relever la main et les doigts à l'aide de tracteurs élastiques attachés sur la partie dorsale d'un bracelet de cuir ; tels sont les appareils de Privat et Belot, dont la simplicité est remarquable, puis celui du Centre de Toulouse et celui de Froelich, agissant par un tracteur séparé pour chaque doigt. D'autres appareils redressent les doigts au moyen de tiges métalliques dont une extrémité est fixée au brassard, tandis que l'autre porte une bague métallique passant sous la partie palmaire de la première phalange. Il en est ainsi dans ceux de Mercier et celui de P. Robin.

D'autres modèles plus compliqués relèvent en même temps les doigts et le carpe, comme celui de Dagnan-Bouveret, de Cateau et Faidherbe, de Chiray et Rampont, de M^{me} Déjerine.

D'autres appareils affectent la forme de gantelets garnis sur la face dorsale de ressorts assurant l'extension des doigts (Mouchet, Jeaugeas).

D'autres encore réalisent le relèvement de la main et des doigts à l'aide d'une palette palmaire articulée à ressort, comme ceux de Sollier, de Jaugeas, de Mouchet et Anceau ; ou simplement par une tige métallique, également articulée à ressort et passant sous les premières phalanges des doigts, comme ceux de Ripert, de Hendricks et d'Ombredanne.

Pozzi, enfin, immobilise complètement le poignet et limite les mouvements de l'articulation métacarpo-phalangienne, laissant seulement libres les mouvements de flexion des doigts.

La multiplicité des appareils construits indique suffisamment qu'aucun d'entre eux n'a réussi à combattre d'une façon parfaite les troubles consécutifs à la paralysie radiale. Mais il est évident qu'on doit accorder la préférence à ceux qui permettent le maximum de rendement, d'une part pour la rééducation, d'autre part pour le travail.

A Saint-Maurice, nous nous servons d'un appareil de rééducation, imaginé par l'un de nous (Ripert). Sa description n'ayant pas été publiée jusqu'à ce jour, nous l'indiquerons rapidement ici. Il se compose : 1° d'un brassard en cuir souple portant sur la partie dorsale des groupes d'œillets de chaussure ; 2° de trois tracteurs, dont deux jumelés assurent l'extensien des quatre derniers doigts, le troisième celle du pouce. Des bagues, en peau assez souple en forme d'ovale allongé, viennent se placer sur toute la face palmaire de la première phalange des doigts ; elles sont réunies aux précédents tracteurs.

Cet appareil, d'un prix de revient très bas, est facile à placer par bouclage du bracelet, facile à régler en élevant plus ou moins les anneaux, ce qui produit une traction plus ou moins forte. Il peut se donner à n'importe quel paralysé, droit ou gauche, grâce à la série d'œillets placés sur les deux bords de l'appareil.

Nous avons noté sur l'appareil de Bouget (de Lyon) un genre de laçage très ingénieux. Des crochets placés en quinconce reçoivent le lacet, dont l'extrémité supérieure est garnie d'une petite courroie percée de trous qu'on vient fixer à un petit bouton de cuivre rivé sur la partie supérieure de l'appareil.

Ce mode de fixation nous paraît supérieur à tout ce qui a été fait jusqu'ici. Il ne faut pas croire qu'il faille le considérer comme une futilité. Tout ce qui permet au mutilé d'une main de se passer d'aide étrangère doit être examiné de près.

Notre appareil, auquel on adjoindrait le lacet décrit plus haut, peut rendre de grands services au point de vue de la rééducation. Pour certaines professions mêmes, comme celles de comptable, employé de bureau, commis d'architecture, etc., il est largement suffisant comme appareil de travail.

Pour les métiers exigeant des mouvements de force, il faut, de toute nécessité, un appareil différemment construit. Il importe alors, comme le disent très bien Gourdon et Bourget, que la main se trouve dans un certain degré d'hyperextension pour assurer aux doigts le maximum de flexion et, par conséquent, de préhension. C'est pourquoi un appareil engainant l'avant-bras et le corps aura notre préférence. L'appareil de Pozzi, mais surtout ceux de Gourdon et de Bourget rendront de précieux services.

Ils permettent aux mutilés de cultiver la terre et sont bons pour les vignerons, manouvriers, charretiers, etc. Nous avons même vu un forgeron se servir à deux mains du marteau porteur d'un appareil de ce genre.

Mais l'inconvénient des modèles orthopédiques précédents, c'est d'annihiler complètement le jeu de l'articulation du poignet.

Pour remédier à cet état de choses, nous avons fait construire un appareil qui se compose d'un brassard rigide, flanqué sur les côtés externe et interne de deux tuteurs en acier, articulés au poignet et se continuant par une tige métallique passant sous la tête des métacarpiens. Cette tige assure l'hyperextension de la main au moyen d'un ressort et celle-ci peut être fixée dans le degré d'extension favorable au moyen d'une vis à mollette, qui peut se déplacer sur un demi-cercle. Le mutilé peut, de cette façon, à volonté, laisser libre son articulation du poignet, fixer la main en hyperextension et même enlever la palette, car elle est amovible. De cette façon, il évite l'ankylose du poignet, il repose sa main : il peut se laver sans crainte de souiller son appareil.

Pour la *paralysie cubitale*, les bons appareils sont encore à trouver. Il est vrai que la plupart des griffes cubitales n'entravent pas beaucoup le travail. En éduquant la main saine pour ne conserver la main blessée que comme auxiliaire, le mutilé pourra le plus souvent se passer d'appareil. Les meilleurs de ceux qui ont été imaginés (Chirax, Froment, Cunéo) sont plutôt des adjuvants de la rééducation physique.

Pour les *paralysies du nerf médian*, Leullier et Froment ont, après Duchenne, imaginé des appareils fort ingénieux. Mais rendront-ils de grands services au point de vue du travail ? Nous ne pouvons que poser la question.

Quant aux formes graves de ces paralysies, qui annihilant complètement l'avant-bras en font un appendice non seulement inutile, mais encombrant, il faut, si on veut rendre au mutilé une quotité quelconque de capacité ouvrière, considérer la main comme perdue, et presque appareiller le membre comme s'il s'agissait d'un amputé. On adjoindra à la gaine antibrachiale une palette sur laquelle pourront venir se greffer des outils de travail.

D'ailleurs, dans la majorité de ces cas graves, l'amputation basse de l'avant-

bras donnerait un meilleur résultat au point de vue professionnel et cela d'autant plus que nous sommes ici en présence de lésions surajoutées, supprimant totalement le jeu du poignet, la pronation et la supination, enfin la mobilité des doigts.

Nous ne citerons que pour mémoire les appareils destinés à remédier à *la paralysie du circonflexe* et de *certaines branches du plexus brachial*. Les résultats obtenus par Leullier dans cet ordre d'idées sont très remarquables ; mais, jusqu'à l'heure présente, ils semblent bien aléatoires au point de vue du réapprentissage d'un métier.

Pour le *membre inférieur*, la prothèse musculo-nerveuse est très importante. Certes, nous n'avons pas la prétention de rendre aux blessés présentant des paralysies consécutives à des lésions de l'encéphale des mouvements suffisants pour leur permettre d'affronter des travaux de force ; mais pour les paralysies partielles, surtout pour celles du *nerf sciatique poplité externe* qui viennent immédiatement dans l'ordre de fréquence, après celles du nerf radial, nous pouvons affirmer que certains appareils sont parfaits et rendent au blessé la presque totalité de leurs mouvements.

Parmi les modèles qui ont été proposés, les uns aident au redressement du pied, au moyen de tracteurs dont une extrémité est fixée à la partie antérieure d'une jambière et l'autre extrémité soit à la semelle, soit à la languette de la chaussure, relèvent le pied de bas en haut (appareils de Souques, de P. Robin) ; d'autres enfin emprisonnent la jambe et le pied dans une gaine de cuir (appareils d'Estor et du centre de Rennes).

Le plus souvent la paralysie du sciatique poplité externe n'existe pas à l'état isolé ; elle est associée à des lésions tendineuses, à des déformations ostéo-articulaires du pied. C'est dans ces cas qu'il ne faut pas se hâter d'appareiller, avant d'avoir usé de toutes les ressources de la chirurgie et de la mécanothérapie. Le Médecin-Inspecteur Sieur, justement alarmé par la facilité déplorable qu'avaient les médecins à faire appareiller hâtivement ce genre de mutilés, a très judicieusement décidé de soumettre au préalable les mutilés (non amputés) du G. M. P. à l'examen d'une Commission compétente.

C'est seulement après avis de cette Commission qu'ils sont dirigés sur le centre de Saint-Maurice, où nous leur donnons l'appareil qui, leur assurant la marche et la statique, leur permettra de reprendre leur travail.

Les modèles que nous avons indiqués plus haut rendront tous d'excellents services. Celui qui a notre faveur et qui, depuis plusieurs mois, nous donne, à Saint-Maurice, des résultats fort satisfaisants, a été fabriqué par un horloger, atteint lui-même de paralysie du sciatique poplité externe avec pied varus équin consécutif réductible. Il se compose d'une tige montant le long du bord interne du pied. L'extrémité inférieure, en fourche, s'appuie sur un petit

piton fixé sur la semelle, l'extrémité supérieure glisse dans un anneau rivé à une petite plaque métallique.

Le relèvement du pied est assuré par un ressort dont les extrémités sont fixées au bord externe de la semelle et à l'extrémité supérieure de la tige.

L'originalité de cet appareil réside dans l'adjonction d'un petit ressort à boudin interposé le long de la tige, et dans lequel glisse cette tige et qui laisse à l'articulation tibio-tarsienne tous ses mouvements et lui garde toute sa souplesse.

Pour les cas de déviation serrée du pied, une deuxième tige peut être adjointe à la première. Dans ce cas, un double ressort en forme de V vient se fixer sur l'extrémité supérieure des deux tiges.

Les avantages de cet appareil sont très réels. En outre de son prix modique et de sa facilité à être dissimulé, il rend la marche très souple en corrigeant parfaitement la déviation du pied.

Sa facilité de l'adapter à une chaussure normale simplement surélevée, son prix modique (25 à 35 francs) et sa robustesse en font, à notre avis, l'appareil de choix, pour les paralysies du sciatique poplité externe, soit comme appareil de rééducation, soit comme appareil de travail.

De ce rapide exposé des appareils de prothèse fonctionnelle, l'impression qui nous reste est la suivante : si l'orthopédie opératoire a fait d'immenses progrès depuis quarante ans, on doit reconnaître que l'orthopédie mécanique ne l'a pas suivie d'un pas égal, Et cependant il est capital de s'attacher aux perfectionnements de ces appareils, surtout si l'on réfléchit que les estropiés non amputés représentent près des deux tiers de tous les invalides de la guerre. Ces estropiés sont d'autant plus dignes d'intérêt que leur mutilation frappe moins les yeux du public, qu'ils ont moins de facilité pour exploiter leur blessure, qu'ils ont, en général, une mentalité meilleure que les amputés, qu'ils sont plus aptes et plus disposés à reprendre le travail. Ils savent d'ailleurs que la rente qui leur est allouée est fréquemment moins élevée que celle d'un amputé, souvent plus facilement appareillable. Cela n'est pas toujours équitable. Ainsi Trèves et Paramelle nous apprennent que, dans la nouvelle loi en préparation, le pourcentage d'invalidité qui est de 80 0/0 dans l'amputation complète du pied, si favorable comme résultat, n'est plus que de 60 0/0 pour les mutilations les plus graves du pied, sans amputation.

M. le Sous-Secrétaire d'État du Service de Santé militaire a bien saisi l'intérêt que méritent ces estropiés. Il a décidé, en effet, que toutes les fois qu'un blessé non amputé, mais atteint d'une mutilation qui nécessite le

port d'un appareil de prothèse fonctionnelle, sera dans une situation telle que le port de cet appareil est nécessaire pour son travail ou pour les actes les plus courants de sa vie, il devra être également pourvu, comme les amputés, d'un appareil de secours.

Tous les appareils orthopédiques, nous le répétons à dessein, devront être simples, robustes, légers, bien adaptés, faciles à réparer ; ils devront surtout permettre au malade de reprendre son travail, lui venir en aide en n'exerçant aucune compression pénible sur les parties molles, en favorisant les jeux musculaire et articulaire. On fera bon marché du point de vue esthétique et, entre deux appareils semblables, on accordera toujours la préférence à celui qui assure le maximum de rendement professionnel.

II. — Bras de travail.

Parmi les problèmes les plus angoissants que la guerre moderne nous a mis en demeure de résoudre, l'appareillage des amputés du membre supérieur est un de ceux qui offrent le plus de difficultés.

Il semble au premier abord que le soldat qui, au combat, a perdu un bras, devienne, pour la vie, une quantité inutilisable pour la collectivité ; autrement dit : incapable de travailler. De là à répandre, comme l'a fait trop hâtivement une presse, d'ailleurs bien intentionnée, cette idée que tout mutilé avait droit à une place de l'État, il n'y avait qu'un pas. Si la guerre avait été de courte durée, si le nombre de mutilés avait été restreint, peut-être cette idée eût-elle pu prévaloir. Mais le flot montant des amputés ne permet plus d'envisager la question sous ce jour, et nous n'hésitons pas à dire que c'eût été un crime de persévérer dans cette voie. Certes, il faut au mutilé uue compensation à sa blessure, et l'État ne néglige rien pour la lui donner. La rente allouée à la mutilation est acquise et, quoi qu'il arrive, complètement intangible. Les pouvoirs publics l'ont affirmé et ils ne failliront pas à leurs engagements.

Mais est-ce assez donner à un amputé que de lui donner une rente ? Non. Des gens de bien l'ont tout de suite compris et, n'hésitant pas à arracher les glorieux mutilés aux douceurs, mais aussi aux embûches de l'oisiveté, ils ont eu le courage de leur crier : « Mais ne voyez-vous pas que l'État ne pourra jamais donner assez de places aux nombreux mutilés que vous êtes ? Pensez-vous que ce soit le fait d'un homme libre de ne pas faire tous ses efforts pour ne tenir son gain que de son propre travail ? Rééduquez-vous, vous redeviendrez à peu près ce que vous étiez avant la guerre, votre rente n'étant là que pour compenser la diminution de votre capacité ouvrière. »

Parmi ces philanthropes, un des premiers, le Dr Bourrillon, directeur de l'Asile des Convalescents de Saint-Maurice, organisa la campagne. Dans une

brochure intitulée : *Comment rééduquer nos invalides de la guerre ?* il s'écrie : « Ce serait courir au-devant de graves difficultés, au point de vue social, que d'exposer ces glorieux invalides aux tentations et aux dangers d'une oisiveté prolongée et indigne d'eux. Aussi convient-il de leur faire comprendre que, si la Société a des devoirs envers eux, ils sont à leur tour tenus d'offrir à la patrie, après leur héroïsme et leurs souffrances, ce qui leur reste de force, d'habileté et de volonté, pour concourir autant qu'il sera en leur pouvoir, à la rénovation économique de leur pays. »

Et de suite, Bourrillon se mettait à l'ouvrage, ouvrant toutes grandes les portes de ses ateliers qu'il venait de créer à Vacassy.

Mais des difficultés de tous ordres surgissaient : comment faire travailler un ouvrier n'ayant plus qu'un bras?

Il semble à première vue qu'une main, qu'un bras, ne peuvent être remplacés que par une *main* ou un *bras prothétiques*, reproduisant leur forme primitive. Et de suite, dans le désir ardent de rendre le plus vite possible les mutilés à l'atelier, les a-t-on dotés de bras et de mains articulés. Alléchés par les offres tentantes d'habiles commerçants, démontrant avec force photographies que tel amputé du bras, appareillé avec tel bras prothétique, exécutait les mouvements de la vie courante, les mutilés ont acheté, les Sociétés de bienfaisance et l'État ont donné de merveilleux appareils. Mais la déconvenue a été rapide et d'autant plus cruelle ; et tel ouvrier qui croyait se servir, à l'atelier, de sa main articulée ou de son pouce automoteur s'est bien vite aperçu que, loin de lui servir, ce bras était pour lui un obstacle, et il le relégua bien vite au fond de son armoire (1).

C'est alors que l'amputé constata qu'avec une main et ce qui lui restait de l'autre membre, il était capable d'exécuter bon nombre de mouvements, et il se mit à perfectionner l'éducation de sa main restante et à éduquer le moignon de son membre amputé. Puis, profitant de l'expérience de camarades amputés plus anciennement que lui, il se combina et se fit fabriquer des outils. Les directeurs d'ateliers, les médecins chargés de la prothèse l'aidèrent de leurs conseils et s'ingénièrent à lui confectionner des outils. Et c'est de cette collaboration du médecin, du professeur, de l'ingénieur, de l'amputé-élève qu'est né le bras de travail.

C'est cette genèse qu'il nous a paru intéressant de rappeler.

(1) Il ne faut pas croire que ce soit là des faits particuliers. Des Allemands, grands amateurs de statistique, ont noté que sur *65 amputés d'avant-bras* 11 se servent de leur appareil prothétique et 54 travaillent avec leur moignon ; sur *245 amputés de bras*, 210 ne se servent pas de leur appareil.

Une autre statistique relate qu'en Westphalie, sur *126 amputés du membre supérieur*, 9 seulement se servent de leur appareil, alors que 117 ne l'utilisent pas.

Notre intention n'est pas de décrire ici tous les appareils qui ont été fabriqués pour remédier à l'amputation du membre supérieur. On note bien les prouesses accomplies par le célèbre chevalier Goëtz qui, de 1604 à 1653, combattit avec une main de fer ; ou bien celle de l'amputé appareillé par le petit Lorrain. Mais il faut arriver à ce modeste et génial médecin de campagne Gripouilleau en 1868 pour trouver un bras artificiel, méritant vraiment le nom de bras de travail.

De même que nous avons rendu hommage à Duchenne, de Boulogne, nous tenons à rappeler avec détail ce que nous devons à Gripouilleau, le bras qui a accompli dans la prothèse ouvrière une véritable révolution.

Le bras qu'il a inventé mérite une description spéciale, car Gripouilleau est le premier qui, sans souci de la forme de la main, donna à l'organe de préhension une forme adéquate aux mouvements à accomplir suivant le métier à choisir. Le modèle pour amputation d'avant-bras se compose d'une gaine de cuir serrée à volonté sur l'avant-bras par des courroies : cette gaine se termine en haut par un brassard en fort coutil, attaché par des courroies de même tissu à une épaulette, également de coutil, qui prend point d'appui à une ceinture sur laquelle vient se boucler la bretelle. Deux sous-cuisses attachés à la ceinture empêchent celle-ci de remonter pendant les mouvements de l'ouvrier. L'extrémité inférieure de l'avant-bras se termine par une rondelle de bois dans laquelle peut s'enfoncer solidement l'organe métallique qui remplace la main.

Le bras se compose d'une gaine de cuir serrée par trois courroies et cousue à une épaulette de fort coutil, assujettie par des bretelles attachées à une ceinture. Le bord inférieur du bras se termine par une rondelle de bois, dans laquelle peut s'enfoncer une tige métallique articulée, suppléant l'armature osseuse de l'avant-bras. A l'extrémité de cette tige se fixent les outils de travail.

Avec l'avant-bras de Gripouilleau, le mutilé peut se servir ou bien d'une douille creuse dans laquelle peut s'introduire le manche d'un outil, ou bien d'un crochet pour porter les paquets ou les fardeaux, ou bien d'un anneau, d'un couteau, d'une cuiller, d'une fourchette. Bref l'amputé peut exécuter la plupart des mouvements de la vie courante ; il peut encore entreprendre les travaux des champs.

Comme on le voit, Gripouilleau, par son ingénieuse invention, fit faire un pas énorme à la prothèse au point de vue du travail. Il s'était attaché d'une part à donner à l'organe prothétique un point d'appui solide au torse, d'autre part à permettre une fixation des outils de travail.

Comme l'appareil de Duchenne, de Boulogne, avait servi de modèle à tous les appareils de prothèse musculo-nerveuse, celui de Gripouilleau reste le prototype des bras de travail.

Après les essais de Mathieu, qui, en 1867, présenta à l'Académie de médecine un menuisier et un charpentier qui exécutaient des prouesses dans leurs métiers, après les expériences de Beaufort ou de Charrière, qui, reprenant la forme primitive de la main, persévérèrent dans cet ordre d'idées, nous persistons à croire que la main prothétique ne permettra jamais de travailler utilement. On pourra avec elle exécuter certains mouvements de la vie courante, saisir un chapeau, un crayon, un livre, etc ; elle donnera peut-être des illusions, mais ne sera jamais capable d'un effort effectif. Et les pouvoirs publics l'ont tellement bien compris que le Sous-Secrétaire d'État des Services de Santé, voulant accorder à l'amputé le maximum de satisfaction et d'utilité, lui attribua :

1° Un bras prothétique avec main articulée ;

2° Un bras de travail (dit encore bras de secours).

Dans sa conception large des choses, le Sous-Secrétaire d'État a laissé la latitude aux chefs de centre de doter *l'amputé ouvrier* de deux membres artificiels qui peuvent être tous deux des bras de travail. Cette manière de faire éviter le chômage inévitable au cours d'une réparation à effectuer à un appareil.

Comme bien on pense, la mise au point du bras de travail a réclamé et réclame encore des recherches ; elle est l'objet des constantes préoccupations de ceux qui s'intéressent à la rééducation professionnelle des invalides. Après les tâtonnements inévitables du début, l'accord semble établi sur les principes généraux qui doivent présider à la construction du bras de travail. Celui-ci n'étant que l'auxiliaire du bras sain, il n'aura qu'un nombre restreint de mouvements à faire, par conséquent il sera *simple*.

Pour que l'ouvrier puisse se fier à la force et à la résistance de son bras de travail, il faudra que l'appareil soit *robuste*, ce qui évitera aussi les réparations, multiples causes du chômage, qui apporte la misère et les mauvais conseils.

Le bras de travail devra *faire corps avec l'amputé* pour que, dans les mouvements nécessitant de la force, le mutilé n'ait pas l'impression continuelle que son bras va l'abandonner. Il faut que l'appareil soit fait pour l'amputé et non l'amputé pour l'appareil. Le porte-outils, remplaçant la main, devra être adapté au genre de métier du mutilé.

Revenons sur quelques-uns de ces points. Certains constructeurs s'étaient appliqués à donner à l'appareil prothétique la forme, la longueur, en un mot l'aspect extérieur du membre sain, et avaient fabriqué des bras de travail composés de brassard de cuir, à l'extrémité inférieure duquel se fixait l'outil. C'était là une compréhension fausse, et le poids de cet appareil ne pouvait qu'entraver les mouvements. Bien vite on s'en est aperçu et on n'a conservé

de l'appareil que sa partie ouvrière, c'est-à-dire les tuteurs métalliques et la tige rigide remplaçant l'avant-bras. Dès lors, le bras était réduit à sa plus simple expression : deux tiges métalliques se plaçant sur les bords interne et externe du moignon, reliées à la partie postérieure par des embrasses métalliques courbées, leur assurant l'écartement convenable et munies de fentes permettant à des courroies d'appliquer intimement l'appareil contre le moignon de bras. Les extrémités inférieures des tiges sont réunies pour former le disque ou la cupule porte-outils. Les extrémités supérieures sont liées à l'organe fixateur à l'épaule.

Tous les bras de travail se ressemblent et les chefs de centres ont été autorisés à adopter celui qui leur paraît le meilleur. Les modèles de Nové-Josserand, Gourdon, Frœlich, Boureau, Estor, ne diffèrent que par de petits points de détail. Les uns s'appliquent sur la peau, les autres sur la chemise ou le vêtement. Les uns gardent une petite gaine de cuir, encapuchonnant bien le moignon, les autres suppriment l'armature métallique ; mais ce qui domine dans l'architecture de ces bras, c'est la recherche de la simplicité.

De cette simplicité découle naturellement la robustesse. On conçoit facilement que le bras ainsi construit offrira une solidité que jamais le cuir ou le celluloïd seuls ne pourraient donner. De plus, suivant la profession du mutilé et les efforts à fournir, les tiges métalliques pourront être d'une épaisseur plus ou moins grande.

L'appareil ouvrier doit faire corps avec l'amputé. De nombreux modes d'attache ont été préconisés. Celui de Gripouilleau est assurément excellent, et Boureau (de Tours) s'en est inspiré, il supprime toutefois le sous-cuisse.

On a essayé de prendre point d'appui par une courroie sous l'aisselle opposée à la mutilation. C'est là, à notre avis, une conception défectueuse. La courroie, pour avoir un rôle efficace, doit être fortement serrée ; alors elle gêne la respiration, en comprimant le thorax et ne permettant pas la forte inspiration précédant naturellement l'effort.

Pour remédier à cet inconvénient, nos ennemis ont imaginé de prendre point d'appui sur le pourtour de l'épaule du côté opposé au moyen d'un cercle. L'amputé passe son bras sain dans ce cercle, qui s'applique sous l'aisselle et sur l'épaule et qui se trouve relié par deux courroies, l'une antérieure, l'autre postérieure, au bras de travail. L'épaulière de ce bras contourne de même l'épaule du côté amputé par un anneau. Les deux anneaux réunis forment un tout assez bien appliqué et offrent des garanties de solidité.

Gourdon propose d'ajouter à l'épaulière une courroie fixée à l'aisselle du côté opposé et au bras de travail au niveau du deltoïde. Cette courroie est maintenue par des crochets ronds qui empêchent le glissement. On réalise ainsi une adaptation intime de l'appareil au mutilé. D'ailleurs Gourdon, dont

l'expérience est déjà longue à ce sujet, obtient d'excellents résultats de ce mode d'attache du bras de travail.

Comme on le voit, tous les efforts tendent à appliquer le mieux possible l'appareil en prenant point d'appui au thorax du côté opposé.

Nous essayons, en ce moment, un mode d'attache qui paraît devoir rendre des services. Il se compose d'une sorte de gilet de cuir que l'ouvrier enfile par-dessus sa chemise et ses vêtements. Ce gilet se boucle par-devant, descend jusqu'à la partie inférieure du thorax, sans toutefois comprimer l'abdomen. Sur le bord, du côté amputé, le cuir a été retourné et cousu pour former une sorte d'anneau sur lequel sont cousues des courroies qui serviront de points d'attache à l'appareil. On conçoit de suite l'avantage de ce gilet que l'ouvrier quitte avec son travail, remet en place quand il rentre à l'atelier ou lorsqu'il va se livrer aux travaux des champs. Il n'est pas plus gênant que celui que mettent les fardiers colportant des sacs ou les ardoisiers portant des blocs de schiste.

L'attache du bras à l'épaulière a donné lieu aussi à d'assez longues recherches. Après avoir articulé les tiges métalliques du bras à une autre tige métallique englobant l'épaulière, après avoir fixé le bras, à l'aide d'une rotule, à la pièce scapulaire, après avoir recherché des combinaisons mécaniques aussi savantes que peu solides, les préférences générales vont au système de courroies, au nombre de trois à quatre, suivant le travail à fournir. C'est là le meilleur moyen d'attache, le plus solide, le plus facile à fabriquer ou à réparer, et il ne nous semble pas qu'il faille chercher autre chose. C'est aussi le plus simple et Froelich a bien raison lorsqu'il déclare que les bras de travail doivent être peu coûteux, susceptibles d'être confectionnés par n'importe quel maréchal-ferrant de village et par n'importe quel cordonnier.

Voilà donc notre bras de travail fixé au corps, à quoi va-t-il servir?

Nous supposons le moignon d'humérus suffisamment long pour en permettre l'emploi. Boureau veut qu'il ait au moins 13 centimètres, en mesurant depuis la pointe de l'acromion. Sans être aussi mathématiques, nous supposons que le moignon jouit de la totalité de ses mouvements physiologiques. L'appareil est intimement fixé au moignon, pour donner au mutilé la confiance qu'il ne l'abandonnera pas à l'occasion d'un exercice de force.

Il faut maintenant un organe de préhension. Quel sera-t-il? Et comment faut-il concevoir la *main de travail?*

L'idée de main évoque naturellement celle d'un organe agile, souple, pouvant à volonté s'ouvrir, se fermer, serrer plus ou moins fortement. Mais alors que, pour le bras, il s'agit de suppléer au squelette absent, il faut, pour la main, remplacer le groupe très harmonieux de tous les groupes musculaires. C'est là besogne ardue, nous dirons même irréalisable.

Laissant délibérément de côté les offres alléchantes d'industriels prônant des mains articulées, des pouces à serrage volontaire, on a vite compris que de pareilles prothèses, purement esthétiques, ne sauraient trouver leur emploi comme véritables instruments de travail. Il fallait chercher autre chose. Hanté par l'idée de donner à la main de travail la plupart des mouvements multiples qu'exécute une main normale, on a voulu créer une pince qui pût donner tous ces mouvements. M. Amar présenta une pince dite universelle que les amputés se disputèrent; mais, à l'essai, ils reconnurent bien vite que, comme tout ce qui est universel, cette pince favorisait certains mouvements, mais n'exécutait bien aucun de ceux qui sont utiles à l'ouvrier. Outre qu'elle était lourde, coûteuse et disgracieuse, elle ne permettait pas à tous les amputés de travailler. Elle ne pouvait donc pas être appelée universelle.

MM. Brunet et Meyrignac présentèrent d'autres pinces moins pesantes et dont le serrage, à l'aide d'un levier, était plus rapide et plus efficace. Mais c'est Lumière qui, à notre avis, a créé la meilleure pince de travail. Il donna aux deux mors la forme de deux doigts opposables qui, par un jeu judicieux d'ouverture et de fermeture, assurent au manche de l'outil saisi une assez forte préhension.

Mais n'est-il pas évident que telle pince, excellente pour l'ouvrier d'usine, peut n'être d'aucune utilité pour le travailleur des champs ?

C'est alors que Boureau, de Tours, s'inspirant de ce qu'avait fait Gripouilleau, eut l'idée de dissocier tous les mouvements exécutés par un ouvrier exécutant un travail déterminé et de créer un outil adapté à ce seul mouvement. Il créa ainsi toute une série de mains de travail pour les cultivateurs, les vignerons, les terrassiers, les emballeurs, les facteurs, les horlogers, etc., en somme pour chaque genre de métier. Chaque outil correspondant à un mouvement déterminé, on conçoit qu'il faudrait à un ouvrier toute une série d'outils. Là est l'écueil, car la trop grande dissociation amenant la multiplicité des outils, complique singulièrement l'appareillage de l'amputé. Toutefois, nous estimons que Boureau a fait faire un pas immense à la prothèse ouvrière, et c'est dans la voie qu'il a indiquée qu'il convient, à notre avis, de s'engager.

Pour éviter cette grande quantité de mains, on s'ingénia à trouver, non pas l'outil universel, mais les quelques outils avec lesquels, dans un métier déterminé, un ouvrier pourra gagner sa vie. Depuis bien longtemps, on connaissait la grande utilité du crochet et de l'anneau. Boureau réunit les deux en un seul et créa, pour les terrassiers, l'anneau-crochet oscillant autour d'une rotule, rappelant la mobilité du poignet. Nos ennemis ont construit un crochet-anneau d'une forme un peu spéciale. L'anneau porte sur ses deux côtés un

crochet, de telle sorte que l'outil est un peu plus réduit dans son poids et ses dimensions que l'anneau-crochet de Boureau.

Étant donné le grand nombre d'amputés qui, avant la guerre, étaient agriculteurs, il est naturel que l'on se soit appliqué à construire des outils susceptibles de leur rendre de précieux services. Pour effectuer la majorité de leurs mouvements, les travailleurs de la terre saisissent l'outil de leur main valide et ne se servent de l'autre main que comme conductrice de l'outil (pelle, pioche, bêche, etc.). Nové-Josserand propose comme organe prothétique une simple courroie, Julien préconise un tube dans lequel s'enfonce et prend point d'appui l'extrémité du manche de l'outil. Une vis de serrage assure la fixité du manche. Cet appareil est assurément, à l'époque actuelle, celui qui rend le plus de services à la classe agricole.

L'ouvrier d'usine pourra tirer bénéfice de la pince de Lumière ou de la main de mécanicien de Boureau.

Qu'il ait fait choix de l'une ou l'autre de ces mains, il faut que l'ouvrier puisse très rapidement les mettre en place au bout de son bras. Le moyen de fixation le plus usité est le pas de vis, qui, cependant, offre de sérieux inconvénients. Le vissage et le dévissage sont très longs ; puis le pas de vis, en s'usant, prend du jeu, ce qui met l'outil dans une position anormale. On a essayé la goupille, permettant de fixer toujours l'outil dans la position choisie. Mais un amputé n'exécute pas facilement ce mouvement.

Boureau conseilla de ménager, à l'extrémité supérieure de l'outil, une tige garnie d'une encoche. Cette tige, s'introduisant dans l'orifice ménagé à la base du bras, était fixée par une clavette qui venait bloquer l'outil.

A notre avis, c'est l'officier Mathieu, Directeur technique des Ateliers de Prothèse Militaire du G. M. P., qui, s'inspirant des travaux scandinaves et suisses, a mis au point le mode d'attache de l'outil. C'est le système dit à guillotine, qui permet de fixer l'outil dans n'importe quelle position et de l'enlever instantanément, simplement par la pression d'un ressort.

Ce système, dont un modèle est exposé dans notre stand, nous paraît de beaucoup supérieur, comme simplicité et comme robustesse, à tout ce qui a été préconisé jusqu'ici. Il a été jugé excellent par beaucoup de techniciens à qui nous l'avons présenté.

Il nous reste à examiner le mode d'articulation de l'avant-bras avec le bras.

Quelquefois on adapte directement les mains de travail à la cupule terminant le bras. Il est certain qu'un moignon bien éduqué peut exécuter bon nombre de mouvements auxiliaires et il est des professions pour lesquelles un avant-bras est parfaitement inutile. Un dessinateur, par exemple, un comptable, un homme de bureau, tiendront parfaitement la règle, le papier, avec un simple tampon, mis au bout de leur bras.

Mais, dans la généralité des cas, un avant-bras articulé est nécessaire. Cela ne veut pas dire qu'il faille adapter au bras une tige métallique aussi longue qu'un avant-bras normal.

Gourdon recommande comme avant-bras une tige métallique, dont la courbure varie suivant le métier de l'amputé. Son expérience déjà longue l'a amené à cette constatation très judicieuse. Sans avoir la longueur d'un avant-bras normal, il faut cependant qu'il ait une partie solide constituant l'articulation du coude et une autre pouvant supporter la main de travail.

L'articulation du coude a donné lieu à bien des controverses. Les uns ont construit une simple charnière, assurant la flexion et l'extension dans un seul axe. Ce procédé trop rudimentaire ne pouvait donner satisfaction, d'autant plus qu'il était nécessaire, au cours du travail, de fixer l'avant-bras dans un certain degré de flexion. On fut ainsi conduit à adjoindre une came à cette articulation. Ce dispositif déjà meilleur est trop fragile pour un bras de travail. On imagina alors une rotule assurant la mobilité de l'avant-bras dans tous les sens, et pouvant être bloquée par une vis dans une position déterminée ; mais le serrage n'est pas suffisant et l'articulation peut se détendre. Pour son bras agricole, Boureau propose de faire mouvoir la tige d'avant-bras sur un disque placé à l'extrémité de la tige humérale. Sur le pourtour de ce disque sont ménagées trois encoches dans lesquelles vient s'enfoncer un verrou placé sur l'avant-bras et assurant ainsi trois positions différentes en flexion. C'est un bon dispositif, solide, mais les mouvements sont fatalement limités à ces trois positions.

D'autres, comme Larrouy, préfèrent le serrage par une vis, s'enfonçant entre deux disques en forme de demi-cercle, dont l'un, fortement maintenu par un ressort, vient faire pression sur la tige d'avant-bras.

Trèves a fait accepter par la Commission d'Orthopédie une articulation composée d'une partie brachiale et d'une partie antibrachiale, réunies par une vis à ailette. La partie brachiale consiste en une plaque d'acier évidée, portant un segment d'axe de cercle d'environ 100 degrés. L'axe du segment de cercle est perforé d'un orifice circulaire d'environ 5 millimètres de diamètre. La partie antibrachiale est une demi-chape, portant à son extrémité un pivot qui doit se fixer dans l'axe du segment du cercle brachial. Cette demi-chape est également perforée d'un orifice taraudé pour recevoir une vis à ailette, qui permet de fixer le bras dans toutes les positions intermédiaires entre 60 degrés (flexion) et 180 degrés (extension).

On a aussi proposé de terminer les os du coude artificiel par des disques dentelés entrant en contact à l'aide d'un excentrique. C'est à ce dispositif mécanique de flexion que nous donnons notre préférence. L'officier Mathieu a créé un modèle qui figure à notre stand (bras de travail), et qui permet à l'ouvrier

de fléchir progressivement l'avant-bras par petites saccades, puis, au moyen d'un petit levier, de bloquer l'avant-bras dans la position favorable.

Dans les lignes précédentes, nous avons presque exclusivement visé le bras de travail pour amputés du bras proprement dit. Ce sont en effet ceux qui réclament toute notre sollicitude. Il y a, on le sait, au point de vue du rendement professionnel, une différence capitale entre les amputés *au-dessus* et *au-dessous du coude*. Les seconds se trouvent dans des conditions infiniment plus favorables que les premiers, et tout le monde connait des blessés ayant subi en bon lieu une amputation de l'avant-bras qui travaillent avec le moignon rééduqué et qui se passent pour ainsi dire de tout appareil, ayant réussi à faire du bout qui leur reste un véritable organe de préhension. Nombreux sont ceux qui, animés de bonnes intentions, fixent leur outil sur le moignon à l'aide d'un dispositif de fortune. Aussi ne nous étendrons-nous pas beaucoup sur l'avant-bras de travail ; dans les conditions où il sera reconnu nécessaire, il sera formé d'un godet de cuir, exactement appliqué au moignon et garni d'attelles latérales se terminant par une cupule sur laquelle viendront se fixer les outils de travail. Il sera fixé au bras par un petit bracelet réuni à l'avant-bras par des courroies (1).

Pour l'avant-bras de travail, comme pour le bras de travail, les modèles adoptés varient suivant le métier des mutilés, et on peut dire qu'ils doivent tous deux répondre aux besoins professionnels des régions. C'est pourquoi on a laissé aux chefs de centres la latitude de les combiner d'après leurs idées personnelles. Ce serait nous exposer à des redites inutiles que de rappeler les propriétés que doivent présenter ces appareils. Nous n'ajouterons qu'un mot. Plus encore peut-être que pour les bras de travail, il y a lieu d'individualiser les avant-bras de travail, de les construire en tenant compte des besoins professionnels de chaque amputé. Il convient d'écouter les observations qu'ils nous présentent et d'en tenir un compte exact, si elles nous paraissent justifiées. En raison de l'aptitude au travail des amputés des avant-bras, il faut avoir grand soin que le membre artificiel ne contrarie aucun mouvement naturel ; il doit, au suprême degré, favoriser et seconder la physiologie du moignon.

Pour les blessés ayant subi l'exérèse de l'avant-bras en bon lieu, la rééducation professionnelle avec un appareil bien compris devient quelquefois tellement surprenante, que Dronsart cite des amputés doubles qui après

(1) Nos ennemis ont cherché à donner à cet avant-bras des mouvements de pronation et de supination en le construisant en deux parties réunies par deux cercles roulant l'un sur l'autre par un mouvement à billes. C'est là une complication bien inutile, car dans ce cas il suffit de munir l'outil de travail d'un dispositif à rotule ou à cardan, lui assurant tous les mouvements.

quatre jours d'apareillage effectuent les mouvements de la vie courante, boivent avec un verre, mangent avec une fourchette et sont aptes au bout de six jours à se livrer à des travaux agricoles.

L'un de nous a présenté à la Société de Chirurgie de Paris un amputé des deux avant-bras qui exécute des travaux, simples il est vrai, à l'aide de deux pinces en bois qui s'ouvrent par la pronation et se ferment par la supination de l'avant-bras.

Il serait facile de multiplier ces exemples.

Quelles conclusions tirer de cette étude forcément rapide et succincte?

L'amputé peut et doit se laisser appareiller pour se livrer au travail. Muni d'un bras de travail facile à mettre, peu coûteux, robuste mais néanmoins léger, d'un maniement rapide, de réparation aisée à faire en tous lieux, il pourra sinon récupérer tous ses mouvements, du moins donner à son bras valide un auxiliaire lui permettant de travailler. Sans aller, comme Boureau, jusqu'à dire qu'il faille donner à chaque amputé un lopin de terre qui fera de lui un cultivateur, nous estimons qu'il faudrait conseiller à ces mutilés, surtout s'ils étaient cultivateurs : 1° de continuer leur métier et 2° d'adjoindre à leur profession un métier annexe de vannier, cloutier, sabotier, mécanicien agricole, dont le gain surnuméraire viendrait compenser une partie de ce qu'il a perdu de capacité ouvrière. La pension de l'État compensera le reste.

III. — Outillage spécial pour l'occupation des invalides.

Le mutilé, qu'il soit ou non amputé du membre supérieur ou inférieur, peut être appareillé utilement, dans la majorité des cas. Mais très souvent, il se trouvera en état d'infériorité au travail. C'est alors qu'il est nécessaire d'ajouter un outillage spécial.

Ce mot est-il juste? Pas tout à fait, puisque, comme le dit très judicieusement le sous-lieutenant Doutrepont dans son rapport : « Il suffira parfois pour le mutilé de prendre tout simplement une position de travail autre que celle que les ouvriers de sa profession ont l'habitude de prendre ; ou bien d'apporter une légère modification à certains outils ou bien encore d'adapter un certain dispositif à l'outillage courant. »

Les ouvriers, soit par les besoins du métier, soit simplement par habitude, se sont créé des attitudes, des positions de travail qu'il est bien difficile de leur faire perdre. Beaucoup restent debout toute la journée, qui pourraient parfaitement accomplir le travail assis, du moins pendant quelques heures de la journée. Les tailleurs, par exemple qui ont, de tout temps, adopté une position anormale sur leur table, peuvent très bien travailler assis, en ménageant dans cette table des échancrures circulaires.

L'outillage peut être modifié et les industriels peuvent très bien suivre la trace des chirurgiens qui, ne pouvant plus se servir de leurs mains pour actionner des robinets, les ouvrent et les ferment à l'aide de pédales. Telle courroie qui s'embrayait à la main pourra être mise en prise à l'aide du pied; tel mouvement, qui toujours s'était fait « avec la main », pourra s'effectuer « avec le pied ». Tel levier qui était actionné par une pression des doigts, le sera par une poussée du moignon, ou un tirage à l'aide du crochet. Nous avons vu un conducteur d'automobile qui, ne pouvant faire jouer son frein avec le pied, actionnait cette pédale par un dispositif placé sur le dossier de son siège.

Cette conception de l'outillage spécial nous amène à parler de la transformation du matériel destiné à l'ouvrier.

Si le mutilé travaille à son compte comme cultivateur ou petit artisan, par exemple, il n'hésitera pas à faire transformer tous les outils agricoles, tous les tours ou machines-outils, qui seront actionnées par lui, pour lui permettre le maximum de rendement; mais si cet ouvrier travaille à gage dans une grande exploitation ou dans une usine, on conçoit que le patron ne puisse pas transformer son outillage pour l'adapter aux besoins des ouvriers mutilés qu'il aurait à son service. L'estropié, dans ce cas, se trouve en état d'infériorité vis-à-vis du petit propriétaire. C'est pourquoi nous conseillons encore à l'amputé d'apprendre un métier annexe de celui du cultivateur pour que, possédant son outillage, il puisse l'adapter au mieux de sa mutilation.

Alors l'amputé, petit artisan, suppléera à sa main par une quantité de trucs, si nous pouvons nous servir de cette expression.

S'il est bourrelier-sellier et amputé de la jambe, il remplacera sa pince-étau mue par les jambes par une pince à ressorts.

S'il est cordonnier, une plate-forme articulée remplacera son tire-pied. Le chef de l'atelier de cordonnerie de Vaccassy, Galoyer, a même inventé un dispositif permettant aux amputés des deux cuisses de faire le métier de cordonnier. Ce modèle est exposé dans le stand du docteur Bourrillon.

S'il est tailleur, il pourra s'installer sur un tabouret tournant. Il pourra actionner sa machine à coudre, à l'aide d'un petit moteur. S'il veut écrire, il mettra au bout de son bras un tampon qui servira à tenir son papier, sa règle s'il est dessinateur.

Tous les moyens sont bons. On a vu employer le menton, le front, comme auxiliaires du bras pour tenir le papier. L'un de nous a vu, dans un établissement de rééducation à Copenhague, un mutilé se servir de son moignon d'épaule comme d'un maillet pour effectuer des travaux de sculpture sur bois.

Dronsart, de Montpellier, dans un rapport documenté présenté au Congrès, a donné toute une série d'outils destinés aux amputés : une pince articulée pour

ajusteur, pour dessinateur; un presse-papier, un appareil destiné au tourneur sur bois, un godet pour cultivateur, etc.

Nous avons fait bêcher un désarticulé de l'épaule droite à l'aide d'un dispositif spécial. Le bras de travail, dans le cas particulier, est tout simple : des courroies en forme de bricole et une ceinture garnie d'un anneau auquel pend un fil de fer. C'est ce fil qui donne appui à la bêche et permet à ce grand mutilé de continuer son métier de jardinier.

Quelles ressources ne pourra-t-on pas tirer du petit moteur électrique, pour remplacer le membre amputé ! Il pourra actionner soit une machine à coudre qui jusqu'ici marchait au pied, soit un marteau, pendant que la main valide tiendra la pointe à enfoncer. Le champ est large et la collaboration de l'amputé, du contremaître et du médecin pourra tirer de l'électricité quantité d'améliorations.

Jamais l'amputé ne devra désespérer. Il croyait qu'avec un pilon, il ne pourrait marcher jamais dans les terres labourées : le sabot de cultivateur est venu lui prouver qu'il se trompait. Il pensait ne pouvoir se servir du marteau, à cause des trépidations reçues par le moignon ; le ressort anti-vibrateur de Julien lui a démontré le contraire.

Ainsi chaque jour, des améliorations se produisent.

Les paralysés des membres inférieurs eux-mêmes sont capables de travail. Il suffit, comme nous le faisons à Saint-Maurice, de leur construire une table de travail qui leur permette, soit sur leur lit, soit sur leur voiturette, de se livrer à un travail de marqueterie de bois par exemple, à des travaux d'écriture ou de dessin.

CONCLUSIONS

Dans ce rapide exposé sur les adjuvants mécaniques de réapprentissage, nous avons voulu mettre en relief les points suivants :

1° Les appareils de prothèse fonctionnelle ostéo-articulaire et musculo-nerveuse ne doivent être délivrés qu'après examen minutieux, clinique et électrique de l'invalide, fait par les médecins compétents. Il y a à cela plusieurs raisons : d'abord, il est des mutilés qui réclament avec insistance un appareil dont ils n'ont nul besoin pour reprendre leur travail ; en second lieu, les orthopédistes ont une tendance à donner des prothèses qui souvent vont à l'encontre du but qu'on poursuit ; enfin, des appareils mal construits, loin de venir en aide aux blessés, sont nuisibles et entravent la rééducation professionnelle.

2° Les prothèses de travail, qu'il s'agisse d'un amputé du bras ou de l'avant-bras, doivent satisfaire à des conditions primordiales : être peu coû-

teuses, simples, robustes, quoique légères, faciles à réparer. Elles sont en outre bien appliquées, ne feront qu'un, pour ainsi dire, avec le moignon. Elles devront être pour l'amputé, au cours de son travail, non pas un objet de gêne ou de fatigue, mais un auxiliaire précieux.

Nous pensons qu'il y aura lieu d'adapter presque à chaque profession une main ouvrière spéciale, pourvue des outils nécessaires. En un mot, à notre sens, il y aurait lieu d'individualiser les mains de travail.

3° Qu'il soit ou non amputé, le mutilé, s'il a de la bonne volonté, est assuré du dévouement du chef d'atelier et du médecin spécialiste. Cette triple collaboration contribuera, dans bien des cas, à la création des outils appropriés ou à la transformation des machines-outils susceptibles les uns et les autres de réaliser le maximum de rendement professionnel.

4° Tous nos efforts doivent tendre à perfectionner les adjuvants mécaniques de réapprentissage, dont quelques-uns, il faut bien le dire, ne répondent pas encore au but que nous recherchons. Nous sommes convaincus que des progrès nouveaux vont bientôt voir le jour. Nous mettrons ainsi tous les blessés, sans exception, auxquels nous aurons rendu le goût du travail, à même de gagner le salaire qui leur assurera le bien-être pour eux et leur famille. Nous contribuerons ainsi à la reprise économique de la vie dans tous les pays alliés pour la cause du Droit et de la Justice.

La discussion est ouverte. (Voir plus loin pages 132 à 147, ayant trait à cette question, les rapports particuliers qui nous sont parvenus.

M. le Dr Leullier (Angers) demande qu'un office central pour l'étude et l'expérimentation des appareils soit créé pour tous les pays alliés, et dépose un vœu dans ce sens.

M. le Capitaine Haccour demande que cette Commission soit composée de médecins, de directeurs d'Ecole et de techniciens. Un bulletin renseignerait périodiquement les adhérents.

Ces vœux sont admis.

M. Stanley (Angleterre) demande quelques explications sur le fonctionnement, en France, des services d'appareillage.

MM. Ripert et Dronsart lui fournissent les renseignements.

M. Ricardo Galeazzi convie les congressistes à assister à l'Exposition des appareils de prothèse qui aura lieu à Milan en octobre prochain.

Les vœux relatifs à la 3me question sont adoptés.

RAPPORTS PARTICULIERS

APPRENTISSAGE DES BLESSÉS DES MEMBRES INFÉRIEURS

par M. **BASÈQUE-AZER**, Directeur de l'École Joffre, Lyon.

Qu'il soit amputé, ankylosé ou paralysé, le blessé des jambes pourra être mis au travail sans le secours d'aucun appareil spécial de prothèse professionnelle, puisqu'il dispose de ses deux mains et que le champ d'apprentissage lui est encore très étendu.

Il y aura d'abord lieu d'approprier le mobilier d'atelier à son infirmité. C'est ainsi, par exemple, que l'amputé de jambe, apprenti cordonnier, reposera et assurera la fixité de son moignon sur un billot spécialement construit à cet effet ; l'équilibre du tailleur obligé de s'asseoir sur une table sera assuré par un tuteur ayant prise aux reins et le soutenant ; le siège du brocheur relieur sera conçu de telle façon que l'ouvrier puisse se maintenir solidement à l'établi ; le tourneur sur bois ou sur fer sera doté d'un siège tel qu'il puisse, demi-debout, demi-assis, résister des heures entières au travail, etc.

BRAS DE TRAVAIL AGRICOLE

par M. le Médecin-major de 2e classe **BOUREAU**, Médecin chef
du Centre de Rééducation de Joué-les-Tours (9e Région).

Dans beaucoup de centres de rééducation, l'expérience a démontré que le bras de secours très simple, rustique, s'adaptant à volonté sur les vêtements était le plus souvent préféré par les mutilés. La plupart demandaient à l'emporter.

Cette précieuse indication démontre que la simplification de la prothèse doit aller jusqu'à l'extrême limite.

Le modèle que je propose n'est qu'un bras de secours légèrement perfectionné pour en faire un appareil définitif.

Mode d'attache du bras. — Les moignons d'amputation utilisables devant présenter un minimum de 13 centimètres à partir de l'acromion, ainsi que je l'ai indiqué (*Société de Chirurgie*, rapport du Prof. Kirmisson, 14 juin 1916), on leur adaptera facilement l'attache à trois courroies sur une sellette scapulaire (fig. 1) ; une ceinture fixée à la taille sert de soutien à la courroie de la sellette.

Cette disposition m'a paru préférable à la courroie fixée dans l'aisselle du côté opposé. Elle gêne beaucoup moins la respiration en ne comprimant pas le thorax, avantage précieux. En outre, elle exerce une traction sur le centre de la sellette, lui donne un point d'appui plus fixe sur la clavicule ; elle permet de porter le bras sur les vêtements, il suffit pour cela de tenir les courroies d'attache plus longues.

Enveloppe du moignon. — Elle aura pour base une plaque métallique A (plus facile à fabriquer que la calotte hémisphérique), brasée sur deux tiges métalliques B garnies d'un manchon de cuir.

Le manchon sera fixé par trois courroies plus résistantes que le lacet à crochets.

Sur le centre de la plaque terminale est rivée une tige humérale H, pivotant sur son axe et fixée par une clavette C.

La clavette pénètre dans une fenêtre de la tige humérale. Elle est garnie d'une longue tige terminée par un bouton B qui sert à la manœuvrer. Trois encoches sur la plaque lui donnent à volonté trois positions différentes du bras, rotation indifférente, rotation en dehors, rotation en dedans.

Cette disposition très simple que peut réaliser un forgeron supprime tout pas de vis, tout ressort, tout collier de serrage et donne tous les avantages de la rotation.

Articulation du coude (fig. 2 et 3). — L'extrémité de la tige humérale B et l'extrémité de la tige cubitale T se terminent chacune par une plaque circulaire pivotant autour d'un axe H.

Un verrou K, constitué par une tige plate, se termine d'un côté par un gros bouton placé près du poignet et de l'autre par un carré qui pénètre

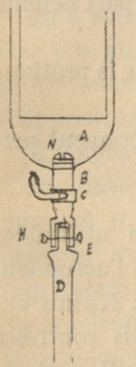


Fig. 1.

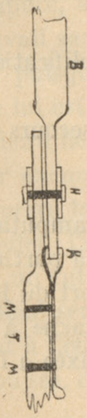


Fig. 2.

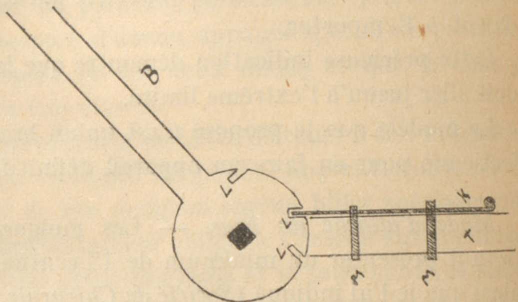


Fig. 3.

par glissement dans trois échancrures placées sur l'une des plaques circulaires de l'articulation du coude.

Ce verrou est fixé sur la tige cubito-raidale T et maintenu par deux colliers M. Il est légèrement convexe et à frottement dur de façon à ce qu'il soit solidement maintenu dans la position qui lui est assignée.

Quand il est ouvert, le bras est libre, l'articulation est *folle;* quand il est fermé sur l'échancrure supérieure le bras est à 45°, sur l'échancrure moyenne le bras est en demi-flexion et enfin en extension avec l'échancrure inférieure. Ces trois positions sont amplement suffisantes pour tous les travaux agricoles.

Avant-bras. — Il est constitué par une tige cubito-radiale en acier, plus courte que l'avant-bras valide.

Sur l'extrémité de cet avant-bras viennent s'insérer les mains de travail par une douille cylindrique que j'ai déjà décrite antérieurement.

Ce bras de travail agricole est d'un prix de revient très peu élevé. Il est d'un poids inférieur aux autres modèles. Tout équipé, il pèse 700 gr. environ.

L'OUTILLAGE SPÉCIAL EN MATIÈRE DE RÉÉDUCATION PROFESSIONNELLE

Rapport présenté par le Sous-lieutenant de réserve du Génie **DOUTREPONT**,
I. M. I. O. de Port-Villez.

Pour beaucoup de mutilés, la reprise du travail ou l'apprentissage du nouveau métier et l'exercice de celui-ci demandent pour les uns l'emploi d'appareils de prothèse, pour d'autres l'emploi d'appareils orthopédiques.

Un autre adjuvant pour le travail est constitué par ce qu'on pourrait appeler « *l'outillage spécial* ».

Un mutilé, si bien orienté qu'il soit, à tous les points de vue, pourra néanmoins, à cause de son infirmité, se trouver dans une situation d'infériorité au travail. Qu'il ne désespère pas : dans la plupart des cas, il pourra y remédier. Il lui suffira parfois de prendre tout simplement une position de travail autre que celle que les ouvriers de sa profession ont l'habitude de prendre, ou bien d'apporter une légère modification à certains outils, où bien encore d'adapter un certain dispositif à l'outillage courant.

Maintes professions sont exercées debout alors que l'ouvrier pourrait être assis, au moins durant de nombreuses heures de la journée, et exécuter ainsi le travail dans des conditions moins fatigantes. Au besoin, il est possible d'approprier les sièges au genre de métier.

Dans bien des circonstances, l'homme qui ne possède pas l'usage normal de ses membres supérieurs peut avantageusement y suppléer en se servant de mécanismes quelconques actionnés par ses pieds.

Et le petit moteur électrique ! N'est-il pas tout indiqué pour remplacer en partie l'effort des muscles ou la vigueur physique disparus ?

A l'Institut de Port-Villez, quelques occasions se sont présentées pour appliquer l'outillage spécial ; nous citerons les principales d'entre elles.

A l'atelier d'ajustage les apprentis tourneurs ont près du tour un haut tabouret. Qu'ils soient blessés ou non aux jambes, ils peuvent s'asseoir, tout en surveillant le travail aux moments où la machine est en marche

et surtout durant des opérations ne nécessitant pas particulièrement leur attention.

Les hommes placés à la fraiseuse et à l'étau-limeur sont dans les mêmes conditions de travail. Un de nos tours à métaux est pourvu d'un dispositif formé de deux leviers avec pédales et de câbles avec poulies, au moyen duquel le tout peut être mis en marche et arrêté à volonté, en agissant sur les pédales. Les deux membres supérieurs étant libres, les conditions de travail sont grandement facilitées. Un amputé de l'avant-bras pourvu d'une main de travail en métal formée par la combinaison d'un anneau, d'un crochet et d'une pince à ressort, se tire très bien d'affaire pour toutes les manœuvres relatives à la conduite du tour.

A l'atelier de bourrelier-sellier, une pince étau-outil servant à faire les coutures et qui pour cette opération est serrée entre les genoux, est fixée sur un tabouret et pourvue d'un ressort puissant. Le blessé aux jambes se place à califourchon sur le tabouret et fait les coutures avec la plus grande aisance.

Chez les cordonniers, un tabouret avec les accessoires permet à n'importe quel mutilé aux jambes de confectionner des chaussures dans la position la plus confortable. Un porte-forme articulé, serré dans un étau à vis se trouve entre les jambes de l'ouvrier. Cet appareil remplace le tire-pied et facilite grandement les opérations pour lesquelles l'ouvrier maintient habituellement la chaussure serrée sur les genoux.

Chez les tailleurs, nous cherchons à faire disparaître l'anormale position accroupie sur la table de travail. Les blessés aux jambes sont les premiers à se servir d'un siège et à s'asseoir devant la table, dans laquelle sont pratiquées des échancrures circulaires. Pour ces apprentis, un petit moteur électrique actionne la machine à coudre. Un homme particulièrement atteint (bassin fracturé, une jambe paralysée, lésions à l'épine dorsale) travaille à une table à échancrures, sur la gauche de laquelle est placée la machine à coudre, mue par un petit moteur électrique ; il la fait démarrer en posant avec le pied dans l'étrier fixé à un levier sous la table. Un tabouret tournant, à dossier avec béquilles, une gouttière fixée au siège et dans laquelle repose la jambe malade, enfin un coussin

à air, complètent l'installation. Soit debout, soit assis, sur ce coussin, soit partiellement assis et partiellement suspendu sur ses béquilles, à volonté en réglant la quantité d'air dans le coussin, il est possible au pauvre garçon de faire la coupe et la confection. Devant lui et sur sa droite, il dispose de la surface voulue sur la table pour étendre les étoffes, il n'a qu'à faire opérer une rotation d'un quart de tour à son tabouret pour se trouver devant sa machine lorsqu'il doit s'en servir.

*
* *

Il est à remarquer que cet outillage spécial convient non seulement au mutilé pour lequel il a été imaginé et créé, mais également aux artisans valides exerçant la même profession. L'adoption de cet outillage spécial leur faciliterait le travail dans bien des cas, il suffit parfois aux ouvriers de constater expérimentalement les facilités qu'il donne pour renoncer à des habitudes traditionnelles maintenues par une routine tenace et non transformée parce que la nécessité ne s'en était pas fait sentir aussi impérieusement qu'à l'heure actuelle.

Pour que la modification de l'outillage ou l'adaptation d'un mécanisme quelconque à un outil ou une machine répondent parfaitement à leur objet, il est nécessaire qu'elles soient le moins possible coûteuses et encombrantes. Les dispositifs doivent également pouvoir se placer facilement dans n'importe quel atelier et être facilement emportés en cas de changement, car le mutilé doit pouvoir garder la même indépendance que ses camarades valides et ne pas trouver dans son infirmité une cause le rivant malgré lui à une situation ayant cessé de lui convenir.

S'il est douteux que la grande industrie accueille avec la sollicitude voulue le mutilé qui viendrait avec des appareils spéciaux, dont l'introduction ne paraîtrait pas compatible avec les conditions dans lesquelles le travail doit s'exécuter, par contre je crois beaucoup que la place de ce mutilé sera presque toujours indiquée dans le petit atelier ou à son domicile. Là au moins, il n'aura pas à se mesurer continuellement avec les ouvriers en pleine vigueur formés pour la production à outrance ; il gagnera peut-être moins, mais son existence s'écoulera dans un milieu mieux adéquat avec son infirmité, et il aura plus de facilité que l'ouvrier d'industrie pour trouver des ressources supplémentaires, — commerce, élevage, jardinage, — qui lui procureront une compensation très appréciable.

LE BRAS DE TRAVAIL

Rapport présenté par le Sous-lieutenant **DOUTREPONT**.

Ne négligeant aucun des adjuvants mécaniques de la rééducation qui peuvent faciliter la besogne des mutilés, nous avons, à Port-Villez, étudié pratiquement la question du *bras de travail* pour ouvriers ajusteurs manchots.

Cet accessoire ne peut réellement rendre des services que s'il réunit un ensemble de qualités : légèreté, solidité, simplicité de construction, sûreté absolue des blocages et interchangeabilité des pièces.

Divers modèles avaient été expérimentés à l'atelier d'ajustage ; la constatation de certains inconvénients dans leur usage a amené le sergent Verbruggen, chef d'atelier, à imaginer un bras de travail dont voici les principales particularités :

1° Facilité de manœuvre, poids relativement léger et robustesse permettant les plus grands efforts.

2° Ajustage du coude de manière à obtenir tous les mouvements dans le sens vertical et dans le sens horizontal ; chaque mouvement peut être bloqué séparément et dans n'importe quelle position.

3° Articulation du poignet construit pour obtenir une course de 90° dans tous les sens et la rotation complète, chaque mouvement pouvant être bloqué séparément dans n'importe quelle position.

4° La pince-outils, faite avec de l'acier à ressorts, permet d'employer les manches ordinairement en usage dans les ateliers et de les fixer rigoureusement dans l'axe de l'appareil. On peut ainsi y attacher : la lime, le burin, le pointeau, la pointe à tracer, la scie à métaux, ainsi que divers autres outils.

5° Le bras permet, avec les articulations qu'il possède, de tourner la lime sur toutes ses faces sans la desserrer ; on peut donc limer des pièces bombées ou cintrées, ainsi que des trous ronds, ovales ou carrés.

6° Les blocages sont obtenus par un système de verrous remplaçant avantageusement les vis de serrage, tant pour la sécurité que pour la facilité de l'amputé : cela permet notamment la manœuvre du burin sans le moindre inconvénient.

L'expérience a démontré qu'avec l'emploi de ce bras de travail inventé et construit dans notre établissement, un ancien ajusteur amputé obtenait environ 75 0/0 du rendement dont il était capable avant la guerre ; pour d'autres sujets, qui n'avaient pas précisément exercé cette profession, le rendement est évalué approximativement entre 50 et 60 0/0.

Tels sont les résultats des recherches faites par le Sergent Verbruggen et d'une expérience de 5 mois ; nous les soumettons à titre documentaire à ceux qui s'intéressent spécialement à cette question de l'emploi des bras de travail, question qui est le sujet de certaines controverses sur lesquelles nous préférons ne pas nous prononcer pour le moment d'une manière définitive et absolue.

LES TRAVAUX DE L'ÉCOLE DE MONTPELLIER POUR LE PERFECTIONNEMENT DES APPAREILS ORTHOPÉDIQUES EN VUE DE LA RÉEDUCATION PROFESSIONNELLE

Rapport de M. **Ed. DRONSART**, Directeur de l'École professionnelle des blessés de la 16e Région, à Montpellier.

Nous avons, dans un autre rapport, fait connaître l'organisation générale de l'Ecole professionnelle des blessés de la 16e région établie à Montpellier. Nous croyons utile pour la collectivité d'exposer ici plus spécialement les recherches et travaux de cette Institution pour le perfectionnement des appareils de prothèse en vue de la rééducation professionnelle.

Les recherches et travaux de notre Ecole ont spécialement porté sur les appareils de préhension. Les résultats que nous avons obtenus avec les appareils conçus dans notre Institution ont été des plus satisfaisants : nous avons pu rééduquer complètement des amputés de bras dans les professions d'ajusteur-mécanicien, de tourneur sur bois, de tourneur sur métaux, de dessinateur, de cultivateur.

Depuis un an, de nombreux amputés de bras se servent avec le plus grand succès de ces appareils.

Nous ajouterons que, nous basant sur l'expérience, nous nous sommes efforcé de construire des appareils très solides et très simples et de réparation facile. Après trois mois d'apprentissage, nos élèves des sections d'ajustage et de mécanique sont aptes à faire et à réparer tous nos porte-outils.

Les principaux appareils construits par l'Ecole de Montpellier sont :

Pince articulée pour ajusteurs-mécaniciens.

Appareil pour tourneurs en bois.

Presse-papier.

Godet articulé pour cultivateurs.

Anneau à épaulement pour cultivateurs.

Appareils divers pour amputés des deux mains.

I. — Pince articulée pour ajusteurs-mécaniciens.

Le premier modèle de pince que nous avions construit était pourvu d'une articulation à noix qui permettait toutes les inclinaisons de l'outil.

Mais, nous avons dû abandonner cette articulation qui manquait complètement de rigidité et ne pouvait, en conséquence, pas convenir pour le travail au marteau.

Il a été permis de remarquer qu'un ouvrier ajusteur met presque toujours sa pince suivant trois positions bien définies et situées dans le plan médian.

Si l'on compte 0° lorsque l'axe de la pince est dans le prolongement de l'axe du bras, on aura des inclinaisons de 0°, 75° et 90° (0° pour la perceuse, 75° pour la lime, 90° pour le marteau).

On a été ainsi amené à remplacer l'articulation à noix par une douille se vissant à la coque et présentant trois alésages ayant les inclinaisons précédentes.

Un écrou à manette bloque l'appareil sans qu'on soit obligé de visser celui-ci à fond. Le mouvement de rotation de la pince autour du bras est ainsi assuré.

II. — Presse-papier.

Cet appareil est destiné aux dessinateurs et à tous les employés de bureau amputés d'une partie du membre supérieur.

Il se compose d'une lame d'acier assez flexible, de forme incurvée et portant à son extrémité une mince rondelle de cuir ou de caoutchouc. Cette lame est fixée par son autre extrémité à la coque de l'avant-bras ou au bras de travail par une tige filetée. Un écrou à manette permet de donner toute inclinaison voulue.

Lorsque l'amputé écrit ou dessine avec sa main valide, il appuie sur la feuille, sur la règle avec la lame. La flexibilité lui permet de faire reposer la coque sur la table. Il n'en résulte aucune fatigue, bien que la pression soit suffisante pour retenir la feuille.

Sur le même principe a été construit un doigt pour la machine à écrire, à l'usage des amputés des deux mains. L'appareil est semblable au précédent, sauf qu'il est incurvé à angle droit et que la lame ne présente à son extrémité qu'une très petite surface portante.

III. — Appareil pour tourneurs sur bois.

La profession de tourneur sur bois peut, avec une parfaite aisance, être exercée par un amputé de bras. L'unique main tient le manche de l'outil, le moignon appuie sur l'outil même.

Mais lorsque l'amputé veut percer, il devra s'y prendre d'une autre façon, car, dans ce travail, ce n'est plus la main qui tient le manche qui donne la précision, mais celle qui dirige l'outil. Il faudra donc, pour

cette opération, que l'amputé adapte à l'extrémité de son moignon un appareil tenant le manche de l'outil.

Cet appareil se compose de deux ressorts plats placés à l'intérieur d'un dé en bois ou en tôle venant se fixer par vis sur la coque du bras ouvrier. Le dé est serti à sa partie inférieure par un cercle de fer ou de cuivre, le fond est doublé par une plaque de tôle, percée en son centre, d'un trou livrant passage à une tige filetée à sa partie externe. Les ressorts affectent la forme d'un U légèrement fermé. Ils sont placés en croix. A leur partie médiane, se trouve un trou permettant de passer la tige centrale. Un écrou bloque le tout.

Les meilleurs résultats ont été obtenus avec cet appareil, dans notre atelier de tournage sur bois.

IV. — Godet articulé pour cultivateurs.

Nous nous sommes naturellement occupé très activement de la rééducation des cultivateurs. La question de l'appareillage des amputés du membre supérieur a surtout retenu notre activité.

Le nombre des amputés de bras est, en effet, considérable et nous estimons que, munis d'un bon appareil de préhension, ce sont eux qui, parmi les mutilés, pourront encore rendre les plus grands services à l'agriculture.

Jusqu'à présent, le Service de Santé s'était borné à donner aux amputés un crochet et un anneau qui leur permettaient de faire, souvent avec une grande maladresse, certains travaux de la terre.

Depuis quelques mois, des efforts ont été faits dans certaines régions, pour perfectionner les appareils de préhension ; mais, si l'on s'est beaucoup occupé de plusieurs catégories d'ouvriers industriels, on a négligé presque complètement la masse importante des ouvriers agricoles.

Il était donc du devoir de notre Ecole de rechercher spécialement un appareil pour cultivateurs : la nature même de notre région nous y obligeait, le spectacle de la crise de la main-d'œuvre agricole était pour nous le plus sûr des stimulants.

Après de multiples essais avec les élèves de notre Ecole, et après avoir noté toutes les observations faites par nos élèves eux-mêmes, nous nous sommes arrêté à un nouveau type d'appareil permettant d'effectuer tous les travaux des champs, sans exception.

Cet appareil est, en quelque sorte, l'adaptation et la combinaison de deux autres appareils : la douille pour tourneurs en bois, conçue à l'Ecole et la main de terrassier de M. le Dr Boureau.

Les propriétés de ces deux outils ont été réunies, avec quelques modifications, pour la construction de ce godet qui a donné des résultats inespérés.

Ce godet se compose d'un étrier et d'une douille.

L'étrier est monté mobile sur un axe vissé à la coque ou au bras de travail. Cet axe permet le mouvement de rotation de l'étrier et supplée aux mouvements de pronation et de supination du bras. Les têtes de l'étrier sont alésées pour recevoir des vis à épaulement venant se visser dans deux bossages ménagés à la partie médiane de la douille. Celle-ci est ainsi animée d'un mouvement d'oscillation antéro-postérieur.

La combinaison des deux mouvements, rotation et oscillation, assure à la douille une grande mobilité.

Une vis de blocage permet de fixer la douille au manche de l'outil, si le besoin s'en fait sentir.

Pour se servir de cet appareil, l'amputé, après l'avoir adapté à la coque ou au bras de travail, coiffe l'extrémité du manche de l'outil avec la douille. La main tient le manche et lui imprime les déplacements dans tous les sens.

L'amputé, muni du godet articulé, peut avec la même aisance manier la pelle, la bêche, la pioche, le râteau, la faux, le sécateur ; il peut conduire la brouette, la charrue, manier la sulfateuse, etc.

V. — Anneau a épaulement pour cultivateurs.

Cet anneau est renforcé près de la tige filetée venant se visser à la coque de l'avant-bras. Il est percé obliquement de façon que l'axe du trou fasse un angle de 60° avec le prolongement de l'axe de l'avant-bras. Par suite, l'anneau est évidé à sa partie antéro-postérieure et postéro-inférieure.

Le manche prend appui sur ces deux évidements, l'épaulement cale le manche de l'outil et l'empêche de tourner dans l'anneau.

L'anneau prend obliquement l'extrémité du manche de l'outil. Grâce à l'épaulement qui sert de point d'appui, on peut transmettre tout l'effort nécessaire, soit pour enfoncer l'outil dans la terre, soit pour le soulever, la main servant de guide.

L'anneau est fixé en place par l'écrou à manette, employé pour les appareils précédents.

Cet anneau est surtout utile pour les amputés des deux mains ; le godet articulé étant préférable pour les amputés d'un bras.

VI. — Appareils divers pour les amputés des deux mains.

Le grave problème de l'appareillage d'amputés des deux mains s'est posé à différentes reprises à l'Ecole de Montpellier.

Pour donner une idée des travaux que nous avons réalisés, nous dirons que notre dernier amputé des deux mains pouvait, quatre jours après son entrée à l'Ecole, manger et boire absolument seul, grâce à une fourchette, une cuiller et un porte-verre spéciaux adaptés aux deux bras construits dans nos ateliers.

Six jours après son entrée, il pouvait se livrer à tous les travaux agricoles ordinaires, à l'aide de notre anneau à épaulement et d'un anneau simple.

Cet élève possède, en outre, d'autres petits appareils conçus à l'Ecole : crochet porte-verre, ressort pour dactylographier, anneau pour jouer aux boules, etc. dont il se sert avec la plus parfaite aisance.

Nous venons donc de résumer succinctement certains travaux de la section de mécanique orthopédique de l'Ecole professionnelle de blessés de Montpellier, que nous avons pu réaliser grâce à l'active collaboration de deux de nos professeurs : M. le Lieutenant Procureur et M. Bessat.

Nous ajouterons que les appareils construits par notre Ecole ont été agréés par le Service de Santé et adoptés dans toute la XVI^e^ région ; ils ont toujours été fournis gratuitement aux blessés soit par l'intermédiaire du Service de Santé, comme appareils officiels, soit directement par l'Œuvre des Mutilés, dans le but de favoriser et de hâter la rééducation professionnelle.

Et nous croyons utile de faire connaître que nous abandonnons tous nos droits de construction : nous fournissons toujours avec le plus grand plaisir tous les plans et détails techniques de fabrication à tous ceux qui nous en font la demande. Nous avons travaillé pour la collectivité, le seul désir de notre Ecole étant d'être utile au plus grand nombre possible de blessés, notre seule ambition étant de collaborer le plus activement possible au relèvement économique de la France et des nations alliées.

LES ADJUVANTS MÉCANIQUES AU TRAVAIL

par M. **JOUVE**, Directeur de l'École Rachel à Montrouge (Seine).

Il serait peut-être utile de se mettre en garde contre les procédés commerciaux qui tendent à nous conduire à la généralisation de tel ou tel système. Et, à ce sujet, nous devons rendre hommage à la décision prise par la Direction du Service de Santé, qui oblige un fréquent renouvellement du cahier des charges.

Mais, somme toute, existe-t-il réellement chez nous des appareils de prothèse susceptibles d'être avantageusement utilisés pour l'exécution du travail? En ce qui nous concerne, nous pouvons répondre que nous n'en avons jamais vu qui aient donné des résultats satisfaisants, même chez certains mutilés très doués. Nous ne voulons pas faire de critiques sur tel ou tel système ; nous désirons seulement que l'on ne se méprenne pas sur les avantages exposés par la partie commerciale au détriment de ceux qui sont appelés à se servir de l'appareil. Nous avons vu bien des désillusions et nous avons pu constater que pour obtenir un résultat vraiment pratique, une étude particulière à chaque cas et à chaque profession serait nécessaire. Il est peut-être possible de concilier les choses en prenant pour base le point de vue professionnel.

Il résulte des observations que nous avons pu faire dans nos ateliers que, d'une manière générale, et malgré notre insistance, les mutilés des membres supérieurs n'ont pas utilisé leurs appareils de prothèse pour travailler. Les amputés du poignet gauche préfèrent appuyer la lime avec leur moignon protégé par une gaine de cuir ; les amputés du poignet droit préfèrent devenir gauchers et procéder de la même façon.

Il y a peut-être là une question de sensibilité du moignon qui facilite l'exécution du travail et permet au mutilé de mieux diriger son outil.

Outillage spécial pour la rééducation des invalides. — Les mutilés des membres supérieurs cherchent souvent à adapter à leur appareil de prothèse les dispositifs qui semblent présenter une certaine commodité ; mais aucun de ceux qui nous furent présentés n'a vraiment retenu notre attention. Dans certains cas, une modification du manche de l'outil s'impose ; mais, chaque fois qu'un dispositif prive le membre de la sensi-

bilité nécessaire à l'usage d'un instrument, l'outil est mal conduit et le travail défectueux.

Pour notre section de cordonnerie, nous avons fait construire des appareils à base solide ayant une grande stabilité ; ces appareils permettent aux amputés des deux jambes de pouvoir travailler dans de bonnes conditions.

APPAREILS DE PROTHÈSE FONCTIONNELLE DESTINÉS AUX OUVRIERS (PARALYSIE RADIALE, PARALYSIE DU SCIATIQUE POPLITÉ EXTERNE)

par MM. les Docteurs **PRIVAT** et **BELOT**, Médecins de Physiothéraphie de Vichy.

I. — Les ouvriers atteints de paralysie du radial ou de paralysie du S. P. E. doivent recevoir des appareils avec lesquels ils pourront travailler.

II. — Le rôle de ces appareils est de suppléer les muscles intéressés principalement dans leur fonction physiologique, accessoirement dans leur action anatomique.

III. — L'ouvrier atteint de paralysie radiale souffre plus de la perturbation de la fonction flexion que de la perte de la fonction extension.

IV. — L'ouvrier atteint de paralysie du S. P. E. souffre plus pendant la période d'appui du pied que pendant le mouvement d'oscillation du membre.

V. — Les appareils que nous avons créés et qui sont désignés sous le nom d'appareils *Privat-Belot* rendent le travail possible aux paralysés du radial, la marche indolore aux paralysés du S. P. E.

Séance du 10 Mai (matin)

Président : M. Bourrillon.

Vice-Présidents : Major Mitchell, Drs Bereznikoff (Russie), Da Costa Ferreira, Ricardo Galeazzi.

Secrétaire : M. Dronsart.

4e Question.

ORGANISATION DES ÉCOLES DE RÉÉDUCATION PROFESSIONNELLE

Mme David-Weill donne lecture de son rapport général.

RAPPORT GÉNÉRAL SUR L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES DE RÉÉDUCATION PROFESSIONNELLE POUR LES INVALIDES

par Mme **DAVID-WEILL**, Administrateur de l'« ATELIER »,
École d'apprentissage pour les Mutilés de la Guerre.

L'éminent Président de la 2e Section du Congrès, M. le Dr Bourrillon, Directeur de l'École professionnelle des Invalides, à Saint-Maurice, m'a confié la mission de vous présenter une étude sur les Écoles de rééducation professionnelle.

J'essaierai de vous faire connaître les observations contenues dans les rapports que j'ai reçus jusqu'à la date à laquelle j'ai dû remettre mon travail d'ensemble.

Je voudrais pouvoir tout simplement vous lire intégralement chacune de ces intéressantes études qui témoignent, de la part de leurs auteurs, du même souci d'assurer l'avenir des invalides de la guerre.

Que les auteurs m'excusent si je n'exprime qu'incomplètement leur pensée. La plupart des rapports m'étant parvenus après le 15 avril, je n'ai pas eu le temps matériel de les étudier à fond.

Voici la liste des rapports qui m'ont été transmis :

École de Rééducation professionnelle de l'Union des Colonies étrangères en France, en faveur des victimes de la Guerre, à Maison-Blanche (Seine-et-Oise). — Rapport du Médecin Aide-Major de 1re classe Kresser (Directeur de l'École).

École Rachel, 140, rue de Bagneux, Montrouge. Rééducation professionnelle des mutilés de la guerre. — Rapport de M. A. Jouve, Directeur.

École Joffre, à Lyon. Formation intellectuelle et formation manuelle. — Extrait du Rapport de M. Basèque, Directeur. (Voir 2e Section, 2e Question.)

Sous-Centre d'Angers. — Rapport du Médecin-Major Leullier.

Ateliers spéciaux de Rééducation professionnelle du Grand-Palais, Champs-Élysées, Paris (8e). — Rapport de M. le Dr Vallée, Directeur de l'École.

Atelier de soufflage de verre des Amputés de la Guerre, 9, rue de l'Éperon, Paris (5e). — Rapport de M. Marcel Hirsch.

Les Mutilés et Estropiés de la Guerre dans le Travail de Menuiserie et quelques autres industries du bois. — Rapport de Mme David-Weill, Administrateur de l'École d'apprentissage pour les Mutilés de la Guerre, 5, rue de la Durance.

Chambre syndicale de la Bijouterie, de la Joaillerie, de l'Orfèvrerie de Paris, 2 *bis*, rue de la Jussienne (2e), 40-42, rue Étienne-Marcel. — Signature illisible.

Hôpital complémentaire no 5 de Joué-les-Tours (Centre d'Appareillage et de Rééducation professionnelle des Mutilés). — Rapport de M. le Médecin-Major de 2e classe Thomas et de M. le Médecin Aide-Major de 1re classe Cousin.

L'Enseignement à l'hôpital de l'écriture de la main gauche aux Mutilés et Impotents du bras droit. — Rapport de M. L. Meurville, 15, rue du Cambodge, Paris (20e).

Institut militaire Belge de Port-Villez. — Extrait du Rapport de M. Alleman, Directeur pédagogique.

École professionnelle des Blessés de Montpellier. — Rapport de M. Éd. Dronsart.

Ecole de Vannerie de Fayl-Billot. — Rapport de M. Eug. Leroux, Directeur. (Voir 2e Section.)

Œuvre de l'Art et la Femme, 5, rue Pelouze. — Rapport de Mme Jeanne Amen, Directrice générale. (Voir 2e Section, 2e Question.)

École professionnelle gratuite de la Chambre syndicale de la Bijouterie fantaisie, 25, rue Chapon (11e). — Rapport du Comité.

Ville de Cardiff. L'Organisation de la Rééducation professionnelle en Pays de Galles. — Rapport du Lieutenant-Colonel Lynn Thomas.

Institut national professionnel des Invalides de la Guerre, à Saint-Maurice. — Rapport du docteur Bourrillon.

Hôpital Sainte-Geneviève, Centre de Physiothérapie V. R. 69, Versailles et Grignon (Seine-et-Oise). — Rapport du Médecin Aide-Major de 1re classe Cololian. (Voir 1re Section.)

Comité d'Aide aux Soldats sarthois mutilés. — Premier Rapport de M. Curinier, Secrétaire général du Comité.

Centre de Physiothérapie de Troyes. Réadaptation au Travail des Blessés de la

Guerre. — Rapport de M. Constant Verlot, Officier d'administration de 1re classe, Chef de service, Député des Vosges.

Dépôt central du Génie belge. — Rapport de M. Van Avermaet, sergent, Gravelines.

Institut militaire Belge, Port-Villez. — Rapport du Capitaine du Génie de réserve Haccour (François), Directeur technique.

Université de Durham, Newcastle-on-Tyne. — Rapport de Sir Thomas Oliver, Professeur à la Faculté de Médecine. (Voir 2e Section, 2e Question.)

La Rééducation des Mutilés dans ses rapports avec les questions de l'apprentissage, de l'organisation du travail à domicile et du taylorisme. — Rapport du Sergent Jos. Neujean. (Voir 2e Section, 2e Question.)

Service central d'Électro-Radiologie de la XVIe Région. — Rapport du Professeur A. Imbert. (Voir 2e Section, 2e Question.)

La Fabrication des Chaussures orthopédiques à l'Institut militaire Belge de Port-Villez, par Vernon. — Rapport des sergents Laekeman, et Dewael, chef des ateliers.

Extrait du Rapport de M. Dret, Secrétaire de la Fédération des Cuirs et Peaux.

Mon étude sera forcément entremêlée des observations que m'ont suggérées l'organisation, la direction et la surveillance personnelle pendant plus de vingt mois d'une petite école privée d'apprentissage pour les mutilés de la guerre.

Je regrette que toutes les écoles ne participent pas au Congrès; en nous signalant leur effort, elles y eussent apporté des observations intéressantes pour le travail commun.

Qu'entend-on d'abord par école de rééducation professionnelle?

A mon sens, il s'agit d'un centre d'apprentissage ou de réapprentissage où le blessé amputé ou estropié, perdu pour le service armé et le service auxiliaire, pourra, sous une surveillance technique éclairée, apprendre rapidement un métier qu'il ignore ou s'entraîner, se réadapter avec les moyens physiques réduits dans son propre métier jusqu'à ce qu'il soit en état d'y gagner sa vie.

Les ateliers des hôpitaux, où des blessés exécutent de petits objets achetés par charité à des prix de fantaisie ne sauraient être classés comme écoles de rééducation professionnelle. Si ces occupations bienfaisantes ont leur utilité, pour tirer les blessés de l'oisiveté, elles ne doivent pas dépasser leur but en faisant espérer aux invalides un avenir qu'un métier sérieux peut seul leur donner.

Je voudrais aussi qu'on distinguât les écoles de rééducation « professionnelle » des écoles de rééducation « fonctionnelle ». Les dernières, sous la surveillance éclairée des maîtres de la science, obtiennent une réduction notable de l'invalidité par le maniement des outils divers de travail, mais sans souci industriel. Ce travail raisonné, sorte de mécanothérapie, où la

direction technique s'efface tout naturellement devant la surveillance médicale, ne paraît pas devoir entrer dans le cadre de la rééducation professionnelle proprement dite, qui doit amener l'invalide à exercer de façon productive le métier appris ou réappris.

Je ne classerai pas non plus dans les écoles de rééducation professionnelle les ateliers à bases philanthropiques, véritables assistances par le travail, précieuses pour les blessés trop infirmes qui ne pourraient gagner leur vie dans des conditions normales.

J'exclurai de cette étude les invalides absolus, heureusement fort rares, pour lesquels il ne peut être question de gagner leur vie.

L'école de rééducation professionnelle, telle que nous la comprenons, doit favoriser un apprentissage relativement court et encourager le retour rapide de l'invalide dans sa famille aussitôt qu'il est apte à gagner sa vie.

La rééducation professionnelle est donc du plus haut intérêt général : en effet, quelle tâche peut être plus utile que celle de créer la main-d'œuvre qui réponde à la vie économique du pays et de combler les vides laissés par la guerre en mettant les invalides en mesure de participer selon leurs moyens à la production nationale. Quelle tâche peut être plus noble que la création des écoles de rééducation professionnelle pour venir en aide et assurer un avenir certain à nos invalides : tout le monde l'a compris et avec cette rapidité d'initiative qui caractérise si souvent nos entreprises, de multiples écoles de rééducation se sont créées.

Dès décembre 1914, la Fédération des Mutilés ouvrait un premier atelier et son exemple était bientôt suivi. Dans la région de Paris, sur la proposition de M. Malvy, Ministre de l'Intérieur, le Gouvernement décidait de créer l'école de Saint-Maurice qui fonctionnait en mai 1915. Puis bientôt, c'est à Lyon, Bordeaux, Montpellier, Rouen, Troyes, Marseille que s'étend ce mouvement; chaque grande ville tient à honneur d'avoir son école; les unes se fondent avec l'aide du Service de Santé, des Ministères de l'Agriculture, du Commerce. Les autres sont dues aux comités départementaux, aux syndicats patronaux, à des groupements privés, tels que l'Aide immédiate aux Mutilés et Réformés, l'Association nationale des Mutilés, l'Union des Colonies étrangères, l'École Rachel que fonde M. Rosenthal, la fondation de M. Hirsch, l'Atelier, fondation privée; d'autres sociétés utilisent les organes existants : « On n'utilise pas assez les organes existants », nous dit M. Jouve, Directeur de l'École Rachel, et il regrette de voir sans emploi des organismes prêts à fonctionner, comme l'École Diderot, à Paris, et plusieurs autres écoles de l'État qui possèdent des outillages complets, aujourd'hui si coûteux et si difficiles à trouver.

En juin 1916, l'Office national enregistrait l'existence de soixante-deux

écoles de rééducation professionnelle. Toutes ont donc à peine deux ans d'expérience. Dans ce temps très court, que de prodiges accomplis ! Mais combien encore à accomplir pour aider d'une façon efficace et rendre à une vie de travail nos braves invalides !

A QUI S'ADRESSENT CES ÉCOLES DE RÉÉDUCATION PROFESSIONNELLE ?

La plupart du temps aux invalides de profession manuelle, incapables de continuer leur métier primitif; aux mutilés qui veulent acquérir un métier défini; aux amputés et estropiés qui ne peuvent gagner leur vie dans leur ancienne profession qu'après un nouvel apprentissage. A vrai dire, au début, l'école de rééducation professionnelle n'a pas été suffisamment comprise par ceux auxquels elle était destinée; peu d'invalides y entraient avec conviction et avec la ferme intention d'apprendre un métier pour l'exercer ensuite; le plus souvent, ils pensaient y attendre l'emploi ou la sinécure rêvée qu'ils se croyaient certains ou en droit d'obtenir.

M. Jouve, Directeur de l'École Rachel, fait le procès de ces emplois de fonctionnaires « qui n'exigent aucune initiative et où, dit-il, l'intelligence est submergée par la routine ». Il pense que s'il y avait plus de cohésion dans les efforts des différentes écoles, si elles ne s'ignoraient pas, échangeaient des élèves, les ministères et les administrations publiques auraient moins de demandes d'emplois à rejeter et les écoles plus de candidats.

Dans une guerre qui laisse des centaines de mille hommes physiquement atteints, il ne peut en être comme dans les guerres précédentes. Après 1815, après 1870-1871 les quelques milliers d'invalides obtinrent des emplois publics, véritables sinécures; aujourd'hui, les conditions sont changées, l'État ne peut songer à pourvoir d'emplois tous les estropiés de la guerre qui les sollicitent. D'autre part, en procurant aux invalides des places qui n'exigent aucune connaissance spéciale, non seulement on encourage l'exode rural, mais on ne leur assure qu'un gagne-pain passager et instable.

Nous partageons, en effet, l'avis de Sir Thomas Olliver, professeur à la Faculté de Médecine de Newcastle, qui insiste sur l'utilité de créer des travailleurs expérimentés et de ne pas sacrifier l'avenir à l'espoir du gain immédiat que donne un placement aléatoire.

Il faut donc offrir à l'invalide la possibilité d'être un artisan et un bon artisan dans un métier où il pourra trouver du travail en tout lieu, en toute saison. C'est le seul moyen d'en refaire un facteur social.

Le placement immédiat paraît pourtant avoir actuellement les préférences des invalides. M. le Dr Kresser, Directeur des Ateliers de Maison-Blanche, fondés par l'Union des Colonies étrangères, nous dit même, après une expérience de

cinq mois sur huit cents amputés, qu'il trouve plus de facilité à placer les « bons à tout faire », suivant son expression, que les artisans. Nous pensons, avec lui, que cette anomalie n'est que passagère, par suite des circonstances qui arrêtent bien des industries. Mais déjà de nombreux estropiés s'apercevant de l'instabilité des emplois reviennent dans les écoles après quelques placements infructueux.

Nous pensons que les écoles rendront leur maximum de services après la cessation des hostilités, lorsque les industries de guerre qui occupent des milliers d'invalides comme manœuvres dans les usines, fermeront peu à peu leurs portes. Nous souhaitons que toutes les personnes qui s'intéressent à nos grands blessés de guerre, à quelque titre que ce soit, comprennent ce que la rééducation professionnelle peut offrir aux invalides et nous aident à leur faire comprendre qu'aucune pension, même si elle devait assurer leur vie matérielle, ne saurait remplacer un métier rémunérateur qui, seul, donnera au mutilé la sécurité, et lui permettra de subvenir à l'entretien d'une famille. Nous ne croyons pas à la possibilité d'établir, en France, comme il en a été question plusieurs fois à la Chambre, la rééducation obligatoire ; c'est donc par l'exemple des rééduqués qui gagnent déjà leur vie qu'il faut attirer les blessés invalides.

Voici le chiffre infime de rééducations en cours, au 30 juin 1916 : dans 56 écoles qui ont répondu au questionnaire envoyé par l'Office national, la statistique donne le chiffre de 2.846 blessés présents dans les écoles. Le chiffre paraît cependant avoir augmenté depuis.

Comment les écoles recrutent-elles leurs élèves ?

Les unes, celles qui sont établies dans les grands centres de physiothérapie, d'appareillage et de réforme comme Maison-Blanche, Bordeaux, Troyes, recrutent sur place. Le médecin chef de la formation met à la disposition du directeur de l'école la liste des entrants ; ce dernier les convoque, les interroge amicalement, les engage à suivre un cours ou un atelier de rééducation en rapport avec leurs goûts et leurs aptitudes. M. le Dr Kresser écrit dans son rapport : « Le meilleur recrutement se fait par l'exemple ; le mutilé qui travaille, rentre le soir à son pavillon et raconte ce qu'il a fait. »

Dans le centre de physiothérapie de l'Hôpital Sainte-Geneviève, à Versailles, le médecin-major Cololian accorde une permission régulière du dimanche aux blessés qui travaillent régulièrement aux ateliers professionnels et « le résultat est excellent », nous dit-il. D'autres écoles recrutent par voie d'affiche, de prospectus. La propagande se fait aussi par les grandes sociétés : l' « Aide immédiate », la « Fédération » ; ces œuvres paient le salaire de

nombreux apprentis instruits dans les écoles ou chez des patrons. Dans certains départements — je citerai les Vosges — le préfet prend l'initiative de demander aux maires des communes de son département la liste des réformés pour blessures de guerre de chaque localité et leurs moyens actuels d'existence. Il convoque les réformés à la préfecture et les renseigne ; cette façon de procéder, également mise en vigueur par M. Curinier, secrétaire général du Comité des Mutilés de la Sarthe, nous paraît excellente et nous voudrions la voir étendue à tous les départements ; le préfet étant le président du Comité départemental des Mutilés, ferait connaître aux intéressés déjà réformés — et ils sont nombreux — les écoles de rééducation professionnelle.

L'infirmière pourrait, elle aussi, s'intéresser aux résultats obtenus par les écoles de rééducation professionnelle et renseigner les blessés de son hôpital.

D'autre part, le devoir et l'intérêt des chambres syndicales ne seraient-ils pas de se tenir au courant des résultats obtenus, d'envoyer des délégués qui, par des visites dans les formations sanitaires, seraient les intermédiaires entre les invalides et les écoles de rééducation professionnelle.

Surveillance médicale.

Toutes les écoles prévoient une surveillance médicale des élèves ; elle est assurée, pour celles qui sont placées dans les centres du Service de Santé, par le médecin ou le chirurgien, généralement directeur de l'école. D'autres écoles dirigées par des techniciens ont organisé des consultations particulières ; les écoles privées, comme l'École Rachel et l'« Atelier », envoient l'invalide dont l'état nécessite un traitement ou une opération, aux hôpitaux qui les reçoivent gratuitement. En principe, l'école de rééducation professionnelle ne devrait accepter que des blessés guéris, mais le cas d'accidents (abcès, esquilles, gonflements) consécutifs aux blessures n'est pas rare chez l'invalide en cours de rééducation, et les directeurs d'écoles doivent se tenir au courant de l'état physique des élèves et les envoyer aussitôt demander conseil aux chirurgiens si les blessés témoignent d'un trouble.

Pour que la rééducation professionnelle soit possible et qu'elle donne tous ses résultats, il faut qu'elle ne constitue un sacrifice ni pour l'industriel appelé a faire usage de cette main-d'œuvre, ni pour l'invalide lui-même.

En ce qui concerne les métiers du bois, une enquête personnelle auprès d'un certain nombre d'industriels m'a permis de connaître quelles seraient les demandes de main-d'œuvre des diverses branches de cette industrie. J'ai entrepris ensuite de vaincre les préjugés des industriels de la région pari-

sienne. J'ai amené les sceptiques à se rendre compte par eux-mêmes des résultats obtenus; je leur ai offert cette main-d'œuvre, non comme surnombre dans le personnel ouvrier, mais comme des artisans d'un genre spécial, dont ils apprendraient à employer et à apprécier le travail ; nous leur demandons d'accueillir l'invalide avec bienveillance, certes, mais non en croyant faire œuvre d'assistance, par conséquent au salaire que vaut son travail.

Sir Thomas Olliver pense que c'est l'égalité de salaire entre valide et invalide, préconisée par les syndicats (Trade Unions) qui empêche actuellement en Angleterre l'emploi général des invalides dans l'industrie; il désire aussi voir : à travail égal en qualité et quantité, salaire égal; pas davantage.

Pour l'invalide, la rééducation professionnelle doit être gratuite et donner à l'intéressé le moyen de vivre, lui et sa famille, pendant la rééducation. C'est ce qu'ont si bien compris toutes les organisations en adoptant des méthodes diverses; en voici quelques-unes. Dans les centres du Service de Santé et à l'École de Saint-Maurice, l'internat gratuit; mais à l'École de Saint-Maurice, les réformés touchent intégralement leur pension et un salaire de 0 fr. 50 c. au début.

L'internat payant a des conditions avantageuses; le blessé paye, sur son salaire journalier, son entretien.

Enfin, l'externat avec salaire pour l'apprenti et prime supplémentaire par tête d'enfant.

Les salaires donnés par les écoles varient de 2 fr. 50 c. à 4 francs par jour pour l'externe qui garde intégralement la pension.

Quelques écoles possèdent des cantines à prix réduits.

D'autres avantages sont consentis aux invalides : je citerai l'École Rachel, le Comité d'Amiens, l'Atelier, l'Œuvre des Mutilés de la Sarthe, qui offrent aux élèves ayant terminé leur apprentissage un outillage complet leur permettant d'exercer le métier appris.

L'École de Maison-Blanche donne une bonification de 25 0/0 sur le total des sommes laissées en dépôt.

L'Atelier de soufflage de verre offre aux amputés des primes en argent à l'occasion de leur mariage ou de la naissance d'un enfant.

Si l'internat surveille de plus près ses élèves, l'externat a l'avantage de rapprocher l'invalide de la vie normale en lui montrant la nécessité d'un travail quotidien assidu. Dans la plupart des écoles, les salaires ne sont pas payés les jours d'absences non justifiées (essais d'appareils, commissions de réforme, indispositions contrôlées). Qu'il me soit permis de dire que la réadaptation à la vie normale, à l'assiduité quotidienne constitue une des

difficultés de la rééducation professionnelle. En effet, les soldats qui ont connu et supporté la vie de tranchée, ses souffrances physiques et morales, qui ont été blessés grièvement et sauvés de la mort par miracle, sont souvent atteints d'une insouciance que n'a fait qu'augmenter l'absence de tout travail pendant les longs mois d'hôpital. On comprend aisément qu'ils ne puissent renoncer du jour au lendemain au rôle de héros qu'ils ont joué et qu'ils n'entrevoient qu'à regret la reprise de la vie normale.

Quand doit commencer la rééducation professionnelle ?

Doit-on commencer la rééducation professionnelle proprement dite avant que le mutilé ait quitté le centre de physiothérapie et d'appareillage ? M. Jouve pense que non et s'exprime en ces termes :

« La rééducation professionnelle et la prothèse relèvent des établissements de convalescence ; l'apprentissage, des écoles techniques. » Il redoute le chevauchement des deux organisations préconisé par le professeur Amar. Il craint la perte de temps que donnent les longues attentes dans les infirmeries qui amènent une mollesse préjudiciable à la formation professionnelle.

A Saint-Maurice, les deux services — appareillage et rééducation physique, d'une part — rééducation professionnelle, d'autre part — sont totalement indépendants et les résultats sont bons.

Le médecin-major Leullier, du Centre professionnel d'Angers, pense que la rééducation professionnelle doit commencer le plus tôt possible.

M. le major Cololian, de Versailles, préconise la simultanéité des traitements médical, fonctionnel, professionnel ; mais « la plupart de nos hospitalisés, précise-t-il, retourneront à l'armée ». Ce ne sont donc pas des invalides et le souci d'avenir professionnel disparait.

Au Grand-Palais, la rééducation professionnelle est séparée de la rééducation fonctionnelle et les résultats sont bons. Les internes du quai Debilly — maison d'hospitalisation gratuite due à la générosité de l'Union des Colonies étrangères, comme l'École de Maison-Blanche — complètent la rééducation professionnelle commencée au Grand-Palais.

Le médecin-major Leullier, directeur du Grand Centre de physiothérapie d'Angers, souhaiterait aussi une maison d'hospitalisation afin de pouvoir continuer à faire profiter les réformés qui ont commencé leur apprentissage à l'École des Arts et Métiers de cette ville. Souhaitons avec lui qu'une initiative de ce genre se manifeste bientôt.

Pour ma part, au point de vue professionnel pur et simple, je crains fort que le travail précoce, souvent douloureux chez le blessé, ne le rebute et ne lui fasse rejeter un métier où il jugera qu'il ne progresse que trop lentement;

je voudrais voir conserver au travail dirigé médicalement le caractère d'un traitement — comme le massage, la gymnastique, — au travail dirigé techniquement le caractère d'enseignement professionnel.

Professions enseignées.

Il existe en France de grandes écoles générales et de petites écoles spéciales. Les grandes écoles comprennent généralement un enseignement intellectuel et un enseignement manuel; l'enseignement intellectuel se compose de classes d'illettrés, d'enseignement général complémentaire, de comptabilité, de dactylographie, de langues vivantes. A de rares exceptions, l'enseignement manuel a choisi des métiers courants, « des métiers de village », écrivent les médecins-majors Thomas et Cousin, de Joué-les-Tours, des « métiers d'hommes », nous dit M. Dronsart, de Montpellier.

Dans presque tous les centres professionnels, nous retrouvons les ateliers des métiers du fer (ferblanterie, chaudronnerie, bourrellerie, sellerie), des métiers du bois (menuiserie et autres industries connexes), vannerie, du dessin industriel, des tailleurs, des fourreurs. En dehors de ces métiers courants, nous connaissons l'existence de petites écoles spéciales pour l'enseignement de la photographie, de la reliure, du cartonnage, de la bijouterie, du travail des tapis, des métaux repoussés. Les grandes écoles ont souvent des ateliers de dix, vingt, trente métiers.

M. Jouve regrette de voir tant d'enseignements différents installés dans chaque école et il pense que « le rôle de la direction est bien complexe, que les résultats seraient peut-être décuplés si chaque école poussait à fond « un seul enseignement ».

M. Leroux, directeur de l'École de Fayl-Billot, préfère les petites écoles spéciales aux grandes écoles générales, à cause de la surveillance individuelle et de l'influence personnelle qui peut s'exercer sur le blessé et l'aider à vaincre certaines difficultés, même après le placement.

Parmi les grandes écoles, un important centre de réadaptation au travail a été organisé à Troyes, à côté du centre de physiothérapie, par M. le Député Verlot, officier d'administration de 1re classe; vingt ateliers y fonctionnent. Ils sont fréquentés par des soldats blessés non réformables qui y travaillent dans leur métier, et par un certain nombre d'invalides qui attendent leur réforme; d'importantes commandes pour les formations sanitaires et autres administrations s'y exécutent, si importantes même, que nous avons peine à croire que les invalides soient en majorité dans ces ateliers. Les invalides paraissent plutôt répartis dans les ateliers de vannerie fine, jouets et autres petits métiers.

Quoique ma mission ne s'étende pas aux écoles créées par nos alliés, je me reprocherais de passer sous silence le modèle des grandes écoles générales, l'admirable Institut belge de Port-Villez, dont le capitaine Haccour, directeur technique, nous fait connaître le but véritable avec une clarté où l'expérience se devine à chaque ligne. La lecture du livre de M. de Paeuw, sur l'organisation de cette école, ne saurait être trop recommandée.

Il existe des écoles d'industries locales telles que : à Saint-Claude (Jura), école diamantaire, et une école pour la fabrication des pipes ; à Roanne, des tisseurs en coton et des metteurs en carte ; à Troyes, une école de bonneterie. Dans diverses villes, l'horlogerie ; à Nevers, la lithographie, la typographie ; à Oyonnax, le travail de l'écaille.

Comment déterminer le choix d'un métier ?

D'une façon générale, le Dr Kresser pense que les ouvriers amputés de jambe ne sont obligés de changer de métier que lorsque leur travail exige une échelle ou un grand déploiement de forces ; certains agriculteurs, les couvreurs, les mineurs, les plombiers devront faire appel à d'autres professions.

Envisageons d'abord la reprise du métier.

Sommes-nous bien certains qu'un si grand nombre de mutilés et d'estropiés soient obligés de renoncer à leur métier et d'en choisir un autre ? Si bon nombre d'écoles ont fait de sérieux essais de réadaptation, n'y a-t-il pas un nombre considérable de métiers pour lesquels rien ou presque rien n'a été tenté ? Il y a là toute une organisation méthodique à créer ; je voudrais qu'il fût possible à chaque invalide, dans toutes les branches de l'industrie, avant de choisir une autre profession, de se rendre compte par lui-même dans quelles conditions il pourrait continuer son métier, et, pour cela, lui fournir tout renseignement utile et lui donner toute facilité de faire un essai de réadaptation loyal et suffisant avec l'aide de tous les moyens que lui offrent la prothèse, l'outillage et l'expérience.

Que l'invalide se persuade (surtout celui d'un membre supérieur) que son adresse et son rendement seront plus élevés dans le métier qu'il connaît et où il a acquis, par plusieurs années de pratique, l'habileté et l'expérience. En encourageant la réadaptation, on rendrait au travail un nombre appréciable d'éléments instruits, qui, quoique diminués dans leur production, restent à même de conserver à la main-d'œuvre française son bon renom et de former techniquement les générations à venir.

M. le Professeur Imbert, chef du Service central d'Électro-radiologie de la 16e Région, nous soumet un plan de travail qui permettrait de faire toute

étude ou expérience utile à la réadaptation. Il nous propose, en premier lieu, de dresser une liste des métiers ; de créer, pour chaque branche de l'industrie, des centres de recherches, chez l'industriel qui possède pour cela tous les éléments nécessaires, à défaut d'école existante. Ces recherches coûteuses, encouragées à l'aide de subventions, seraient dirigées par les industriels, secondés par leurs contremaîtres dévoués. On arriverait, par l'expérience, à déterminer dans quelles conditions de spécialisation ou de travail en série chaque catégorie d'invalides pourrait avantageusement, pour lui et pour la société, continuer son métier. Déjà, quelques industriels commencent à se rendre compte des difficultés qui naîtront, dans un avenir prochain, de la pénurie de main-d'œuvre.

Cette méthode éviterait en même temps le surnombre dans certaines professions et les difficultés de recrutement dans d'autres. On peut même redouter pour certains métiers la disparition presque totale de la main-d'œuvre. D'autre part, la multiplicité des cordonniers est redoutée par M. Dret, secrétaire général de la Fédération des Cuirs et Peaux ; celui-ci voudrait qu'une commission technique industrielle, composée d'un nombre restreint de personnalités compétentes, fût investie de pleins pouvoirs pour agréer ou repousser toute nouvelle création d'école de rééducation professionnelle.

Dans les grandes écoles rattachées au Service de Santé, c'est le médecin qui détermine la possibilité pour un sujet d'exercer son ancien métier. Il manque de bien des éléments : outillage, matières premières, conseils techniques pour entreprendre des essais probants sur plus de huit ou dix métiers. M. le Dr Vallée ne croit pas qu'on puisse juger *a priori* de la valeur professionnelle d'un invalide et s'étonne des progrès qu'il a constatés chez des blessés atteints de lésions graves, autres que des amputations.

M. Jouve pense de même que l'expérience seule peut déterminer l'élève et les personnes chargées de le guider dans le choix définitif d'un métier. M. le Dr Vallée ajoute : « L'état psychique d'une part, d'autre part les réactions locales notées au niveau de l'organe lésé, peuvent au début rebuter le sujet et c'est à ce moment qu'intervient le rôle moral si important de l'éducateur. » M. le Dr Vallée note aussi la différence qui existe entre l'incapacité médico-légale de 80 0/0 et le rendement professionnel de 50 0/0.

Doit-on conseiller le choix d'un métier connexe ?

M. Jouve ne le croit pas. Les maçons et les cultivateurs lui ont donné les meilleurs résultats pour l'apprentissage de l'ajustage, « résultat meilleur même que pour les anciens serruriers, chez lesquels il faut d'abord, dit-il, détruire les mauvais principes ». M. le Dr Kresser, au contraire, est plutôt

partisan du choix de métiers connexes. Nous pensons que si l'expérience acquise dans le choix des matières premières ou autres connaissances techniques doivent servir, et si le métier choisi a quelque ressemblance avec l'ancien métier, il y a avantage à choisir le métier connexe, mais on ne saurait faire de règle générale.

Pour tous les mutilés dans l'impossibilité évidente de reprendre leur ancienne profession, 60 0/0 des invalides, nous dit M. Bourrillon.

Comment déterminer un choix? M. Dronsart, directeur de l'École de Montpellier a pris, pour les mutilés de la région, l'intelligente initiative d'une enquête dans les communes environnantes, afin de connaître ce qui fait défaut comme main-d'œuvre manquante; le nombre d'ateliers de chaque métier et les chances de succès que pourrait trouver, dans sa commune, un mutilé ayant exercé une des professions qu'il énumère. C'est une méthode dont la généralisation pourrait aider les mutilés dans le choix d'un métier.

Les sections intellectuelles : la comptabilité, la dactylographie, ont la faveur des invalides les moins instruits; le docteur Kresser a enregistré 50 0/0 des demandes pour l'enseignement intellectuel. Il faut, après un examen primaire, les dissuader, ajoute-t-il, s'ils n'ont pas un fonds d'instruction, d'embrasser des carrières si peu rémunératrices. D'autre part, sauf des cas d'espèces, il faut réserver ces professions aux nombreuses femmes obligées de se créer une situation par suite de la guerre. « Le mutilé, nous dit le docteur Vallée, celui qui ne peut reprendre sa profession, ou le croit, est porté fréquemment à des décisions bizarres, dont il importe de le faire revenir. »

Enseignement.

L'enseignement général complémentaire s'adresse aux amputés de bras qui aspirent à la carrière d'instituteur ou à des emplois de fonctionnaire. Par une mesure fort sage, M. le Dr Kresser n'admet, à titre définitif, au cours d'enseignement général, que les candidats qui sont jugés aptes à passer leur brevet élémentaire en un an; cependant, les illettrés sont admis à un cours d'enseignement primaire et y trouvent une occasion unique d'apprendre à lire, écrire et compter.

Les cours d'écriture de la main gauche sont aussi nécessaires pour les amputés ou estropiés du bras droit. M. le Dr Kresser note que l'illettré apprend plus facilement à écrire de la main gauche que l'homme instruit. M. Meurville a fait une méthode pour apprendre à écrire seul de la main gauche; il pense que les mutilés du bras droit devraient, dès l'hôpital, s'exercer, « ce qui constituerait, ajoute-t-il, une économie de temps aux

mutilés, économie d'argent à l'État ». Ils sauraient écrire à leur sortie de l'hôpital.

Le docteur Vallée s'élève contre le nombre d'agriculteurs qui suivent des cours de dessin ou de comptabilité. « Il y a, en effet, ajoute-t-il, peu de mutilés inaptes à gagner leur vie à la campagne. »

Si les médecins-majors Thomas et Cousin, de Tours, font suivre aux cultivateurs amputés du bras, les cours de comptabilité et d'écriture, c'est uniquement comme rééducation du bras gauche, mais non pour en faire des hommes de bureau. Je les en félicite.

Métiers manuels.

Nous pensons que l'ouvrier de culture amputé d'un pied, et surtout amputé de la cuisse, trouvera avantage à apprendre un métier qui constituera pour lui un précieux appoint, compensant largement et sans trop de fatigue les gros travaux qu'il ne pourra plus exécuter dans la culture.

La rééducation qui devrait toujours être placée en première ligne est la rééducation agricole. 75 0/0 des blessés sont des agriculteurs.

La rééducation agricole des invalides fera l'objet d'un rapport spécial de M. le Dr Régnier, plus autorisé que moi. Cependant, la marquise de Noailles, qui a suivi de près les travaux de la campagne, m'adresse une petite note à ce sujet. La voici :

« Si maintenant, nous envisageons la question de la rééducation agricole, il me semble qu'on peut la diviser en trois parties, selon le genre de mutilés auxquels elle s'adresse :

» 1° Les mutilés instruits, à même de bénéficier d'une éducation technique ;

» 2° Les petits propriétaires ;

» 3° Les ouvriers de culture.

» 1° Les premiers qui, par une certaine instruction antérieure, sont à même de bénéficier d'une rééducation ou même simplement d'une éducation technique d'un ordre assez élevé, telle celle qu'on donne dans nos grandes écoles d'avant-guerre, Grignon ou autres.

» Nous savons tous combien il est désirable que la science agricole basée sur l'expérience pratique et le progrès moderne, se substitue à la routine des campagnes, routine funeste à la production du bétail comme au rendement intensif de la terre.

» Une visite dans les grands centres agricoles d'Angleterre et des États-Unis démontre ce que la science agricole bien comprise peut faire rendre à

la terre : sélection des graines comme des races; engrais appropriés, motoculture, traction mécanique, etc.

» Il serait heureux que l'on considérât la mise en valeur de la terre de France comme un travail sacré, digne de nos plus belles intelligences et de nos plus grands efforts, réunis dans un bel élan de rénovation, de rééducation !

» 2° La question du petit propriétaire mutilé est angoissante. Sa rééducation fonctionnelle dans un centre ne paraît pas essentielle. En effet, les saisons, la température, modifient journellement les travaux, par conséquent, les mouvements, et le mutilé se rééduque lui-même par la force des choses; mais, vivant sur lui-même, avec des aides restreints — sa famille généralement — il aura du mal à tout faire. Pour lui, pas de motoculture, pas de batteuse mécanique, de moissonneuse-lieuse; le prix de sa récolte en sera plus élevé ; il aura du mal à s'en tirer et, dégoûté, aspirera à quitter la terre pour un métier qui comportera moins de risques et de fatigues ; il deviendra un fonctionnaire — et ce sera encore un bon ouvrier perdu pour la terre.

» Voici où la bonne influence des Sociétés privées pourra s'exercer. Il en existe déjà une, qui facilite l'établissement des familles, leur procure des instruments agricoles perfectionnés. Si, par régions, de telles institutions se répandaient, nous verrions des tracteurs, des batteuses, etc., etc., prêtés avec leurs équipes, leur matériel, venir au secours de la petite culture, et, en la sortant de sa routine néfaste au pays, faire un double bon travail.

» Il peut exister une autre sorte d'associations pour mutilés se destinant à la culture de la terre ; ce serait un genre d'exploitation en commun, entreprise par une Société, mais où le mutilé participerait, dans une certaine mesure, aux bénéfices atteints. Ce serait, en somme, le mutilé petit propriétaire, mais jouissant de tous les avantages de la grande exploitation. En y entrant, tout mutilé serait possesseur d'une part, en plus du salaire habituel. Il serait redevable envers la communauté de sa part de travail, car sa négligence diminuerait le bénéfice général, et l'avantage extraordinaire qu'il retirerait devrait l'attirer vers la terre.

» 3° Le manœuvre ou simple ouvrier agricole, aura encore moins besoin de rééducation, car, aux champs, la diversité des travaux crée la diversité des mouvements, telle que toute impotence fonctionnelle peut trouver à s'employer, — la rééducation se fait sur place, par nécessité. La grande agriculture est donc toute désignée — avec son personnel nombreux — pour recevoir des mutilés et en bénéficier.

» Mais ce n'est pas seulement le moyen d'aller aux champs qu'il faut donner aux mutilés, c'en est le *goût*, et, là encore le rôle des œuvres appa-

raît. Causeries dans les hôpitaux, projections, livres appropriés, facilité de placement, logement de la famille, etc., etc. Tout doit être mis en œuvre pour arriver au résultat désiré : Que pas une parcelle de notre sol ne soit inculte ou négligée et que la plus belle forme du patriotisme soit, après la guerre, celle de rendre notre récolte aussi belle, notre cheptel aussi nombreux que si la tourmente n'avait pas emporté tant de nos forces vives. »

Voici quelques détails sur les métiers les plus répandus dans les écoles :

Les cours de *dessin industriel* semblent pouvoir fort bien convenir à des amputés ou à des estropiés graves d'un bras droit ou gauche, et l'école de rééducation professionnelle peut aussi rendre service aux dessinateurs devenus invalides du bras droit, en les réadaptant. Ces cours sont fort suivis dans tous les centres : l'École de Saint-Maurice a déjà placé avec succès 33 dessinateurs industriels.

La *ferblanterie* peut être exercée par les amputés de jambe, nous dit M. le Dr Bourrillon. En dehors des amputés de jambe, il a fait quelques essais qui lui ont donné des résultats avec des estropiés partiels d'un bras. A Montpellier, on forme des ferblantiers partiellement amputés de la main. Cependant, dans aucun des rapports que j'ai entre les mains, il n'a été question, pour ce métier, des amputés de bras, d'où je conclus que l'essai n'a pas été jugé possible pour cette catégorie d'invalides.

Nous savons que ce métier s'apprend vite. M. Kula, directeur de l'École des Épinettes, à Paris, et le docteur Bourrillon pensent qu'après cinq mois, l'apprenti pourra y débuter avec un bon salaire. J'ai entendu M. Kula, à une conférence organisée par la revue *La Formation professionnelle*, dire qu'il y a place en France, dans la ferblanterie, pour 100.000 amputés de jambe, au moins, aussi bien à la campagne qu'à la ville. Les ferblantiers fabriquent d'innombrables pièces : les petits jouets d'enfant, des ustensiles de cuisine, les boîtes de toutes tailles et de toutes formes, les arrosoirs et autres ustensiles de jardinage.

Les salaires des ouvriers de la corporation varient, suivant l'habileté, de 8 à 12 francs.

Ajustage. — Dans presque chaque école il y a un atelier d'ajustage mécanique; ce métier plait généralement aux invalides, et les rend habiles. Le mouvement de la lime, du burin est à la base de tout métier métallurgique; mais pour faire autre chose qu'un préapprentissage, il faut un outillage coûteux et des maîtres instruits. L'École Rachel, qui s'est spécialisée dans ces

métiers, forme des ajusteurs, des forgerons, des tourneurs, des rectificateurs, des contrôleurs de fabrication, des outilleurs, des monteurs.

L'École de Saint-Maurice forme des conducteurs de tracteurs agricoles mécaniques, destinés à rendre tant de services dans la culture. Leur placement a déjà donné d'excellents résultats.

L'École Rachel complète son enseignement par des visites aux usines, des cours de mécanique appliquée, du dessin industriel. M. Jouve nous dit que les amputés de jambe peuvent exercer ces métiers — et aussi les amputés d'un bras avec moignon ; il a eu l'occasion de former un excellent mécanicien rural amputé de la jambe gauche et même de l'avant-bras gauche. M. Jouve a formé un certain nombre d'excellents ajusteurs-mécaniciens manchots; il pense que le mutilé ajusteur-mécanicien pourrait travailler à son domicile à des pièces détachées, et il voit là, ajoute-t-il, « un resserrement du foyer supprimant les longues absences des membres de la famille ». Cette façon de travailler serait précieuse pour les blessés des deux jambes pour lesquels le déplacement sera toujours une difficulté.

Le sergent Neujean, de l'Institut belge de Port-Villez, préconise également le travail à domicile dans le but d'éviter entre valide et invalide un contact qui, croit-il, sera quelquefois pénible pour l'invalide.

« La pensée qui a guidé le fondateur de l'École Rachel a été de parer à la diminution de la main-d'œuvre dans toutes les branches de l'activité, et c'est ainsi qu'il est arrivé à l'enseignement de la science électrique destinée à suppléer à la main-d'œuvre pour les besoins de l'humanité. L'électricité est devenue utile à la grande ferme, tout comme les mécaniciens ruraux », nous dit M. Jouve; il cite des lettres touchantes de plusieurs cultivateurs mutilés qui, grâce à la rééducation professionnelle, se sont fait des situations tout à fait honorables au pays. A la ville, des manchots, des estropiés atteints de paralysie radiale ont été spécialisés dans la conduite des stations électriques.

Les métiers du cuir. — Les métiers du cuir existent dans presque toutes les grandes écoles. Je retrouve ces ateliers à Saint-Maurice, où le nombre des mutilés placés est déjà de 77, à l'École de l'Office départemental, à la Fédération, à l'École Rachel de Paris; à Lyon, à Bordeaux, à Troyes et presque dans chaque école il y a des ateliers de cordonnerie. On y voit surtout des amputés d'une cuisse et même de deux jambes y réussir fort bien. Des tabourets spéciaux sont utilisés avec succès. Tout récemment, M. Galoyer vient d'inventer une chaise spéciale pour amputé des deux jambes. M. Jouve pense qu'il faut les deux mains pour exercer le métier de cordonnier.

Pourtant, en visitant l'École de la Délivrande, dans le Calvados, j'ai vu de nombreux estropiés graves d'une main, anciens cordonniers, se réadapter

dans leur métier; j'ignore du reste quel a été le résultat pratique de ces réadaptations au point de vue du rendement professionnel. Je ne saurais trop faire l'éloge de cette école de rééducation physique par le travail manuel. M. le Dr Profichet, qui la dirige, a substitué le travail à la mécanothérapie.

Les élèves cordonniers des écoles dont j'ai parlé plus haut, après six mois d'apprentissage sont en état de débuter avec un salaire minimum de 6 francs. Mais la plupart gagnent davantage. M. Galoyer, Président de la Chambre syndicale de la Chaussure, estime que le mutilé, pour être en état de gagner sa vie, doit pouvoir exécuter une paire de chaussures d'homme, de dame, d'enfant dans un temps raisonnable par rapport à l'ouvrier de la corporation. Il estime que la réparation ne suffit pas à l'apprentissage.

Je signale en passant l'initiative intelligente des sergents Laekeman et Dewael, chefs des ateliers de cordonnerie de Port-Villez; ils enseignent aux apprentis cordonniers à faire des chaussures orthopédiques, si nécessaires pour les nombreux blessés atteints de déformations ou de raccourcissements des jambes. Ils font aussi des recherches de sabots confortables pour ces mêmes blessés.

La cordonnerie est un bon métier d'appoint à conseiller à l'ouvrier de culture, amputé de jambe, de même que la bourrellerie et la sellerie qui ne paraissent pas avoir la faveur des invalides. Les ouvriers de la campagne pourraient pourtant faire avantageusement les réparations des harnais de ferme. Dans quelques ateliers à Saint-Maurice on fait des travaux plus fins de maroquinerie. Les deux bras sont nécessaires pour le travail du cuir, nous disent tous les directeurs d'écoles.

Le métier de tailleur est fort difficile à apprendre et, sauf pour des sujets particulièrement doués ou pouvant sacrifier deux ans pour un apprentissage, il n'est pas suffisamment lucratif, nous dit M. le Dr Bourrillon.

La *menuiserie* est un bon métier, à la ville comme à la campagne. Les amputés ou estropiés d'une jambe ou d'un pied, anciens menuisiers, peuvent s'y réadapter après quelques semaines d'entraînement. Les mutilés d'une jambe peuvent apprendre ce métier en cinq ou six mois environ et y gagner, après cet apprentissage, un minimum de 7 fr. 50 c. et jusqu'à 12 et 13 francs par jour à la ville, 6 francs à la campagne. Les débouchés sont nombreux, — dans l'ébénisterie, la menuiserie, la carrosserie, le charronnage, la tonnellerie, le jouet, l'aviation, les transports et tout ce qui ne concerne pas la grosse menuiserie de bâtiment.

L'accoutumance des blessés d'un membre inférieur à la station debout se fait relativement vite, mais à la condition expresse que la deuxième jambe soit tout à fait exempte de blessures. Un pilon-siège pour les amputés de cuisse nous a rendu quelques services. Sur une centaine de blessés observés,

un seul a dû abandonner le métier pour cause de fatigue. La fabrication de petits jouets et d'objets de fantaisie est inutile à l'apprentissage de la menuiserie; elle ne peut que nuire à un apprentissage sérieux. La fabrication du meuble, à cause de sa variété, et, en général, tout ce qui obligera l'élève à lire un plan, à scier, à raboter, faire une mortaise, un tenon, coller, plaquer, vernir, formera un ouvrier accompli capable de s'employer dans toutes les branches du travail du bois.

La plupart des ouvriers du bois, amputés de bras avec moignon suffisant (13 centimètres) ou estropiés partiels d'un bras, droit ou gauche, peuvent se réadapter, en trois ou quatre mois.

Des estropiés partiels d'un bras — je citerai des ankyloses du coude, paralysie radiale, certaines résections du coude avec perte de substance osseuse — peuvent apprendre la menuiserie; mais nous ne pensons pas que l'amputé de bras qui n'a pas exercé ce métier, arrive à la rapidité suffisante pour y gagner sa vie avant plusieurs années; cependant, pour des hommes de la campagne qui n'auraient pas à produire aussi intensivement qu'à la ville, la menuiserie pourrait être essayée avec des sujets persévérants et disposant d'un an à dix-huit mois au moins à rendre quelques petits services aux agriculteurs.

Le métier de découpeur sur bois travaillant à toutes les machines est un bon métier pour les localités où il existe des usines de menuiserie avec machines. Ce métier peut s'apprendre en cinq ou six mois. A la ville, les salaires sont de 9 à 10 francs. Le tournage sur bois a très bien réussi à M. le Dr Kresser, qui fait, avec succès, des rééducations d'amputés de bras. Cette spécialité est très demandée dans l'industrie des villes.

Le vernissage au tampon offre des débouchés nombreux pour les mutilés totalement inaptes d'un bras qui y réussissent fort bien; des facteurs de pianos ont déjà apprécié cette main-d'œuvre, ainsi que d'autres maisons d'ébénisterie. Les mutilés y gagnent jusqu'à 8 francs par jour; ils débuteront avec un salaire de 6 francs minimum, après trois mois d'apprentissage.

La *vannerie* est recherchée par les mutilés des deux jambes; chaque région a ses genres de paniers; aux pays des fleurs et des fruits, les paniers sont autres que ceux des Halles.

Les corbeilles fines, les malles et meubles d'osier, les berceaux dits « Moïse » sont d'un débouché certain et le vannier sera sûr de trouver une clientèle. Les salaires paraissent cependant modestes dans ce métier.

A l'École de la Délivrande, le docteur Profichet emploie la vannerie comme agent de rééducation physique; les mouvements que nécessite ce travail ont une grande influence sur les blessés des membres supérieurs et principale-

ment sur les paralysies des doigts, à cause des mouvements de torsion à exécuter constamment.

Atelier de soufflage de verre. — L'atelier fondé à Paris par M. Marcel Hirsch pour le soufflage de verre (ampoules, compte-gouttes, etc.) a pour but d'apprendre ce métier, qui nécessite une certaine dextérité des doigts, à des amputés de jambe qui pourront, après trois à quatre mois, gagner 5 à 6 francs et après un peu d'entraînement 8 à 10 francs, soit chez eux, soit chez les fabricants. Les mutilés qui voudront rester chez M. Hirsch, en dehors du salaire à la pièce, toucheront la totalité de leur part de bénéfices; M. Hirsch, qui assure la direction au point de vue purement philanthropique, continuera à avancer les fonds de roulement. En 1916, pour le premier trimestre, les ouvriers ont déjà touché 50 francs de dividende en plus de leur salaire. Ces ouvriers gagneront un minimum de 4.000 francs par an.

Orthopédie. — Dans les ateliers d'orthopédie des écoles de rééducation professionnelle les métiers d'ajusteurs et de bourreliers se trouvent réunis. Les invalides devraient y être encouragés à trouver des appareils provisoires, simples, légers et peu coûteux qu'ils pourraient faire ou réparer eux-mêmes. A Montpellier, des essais très intéressants ont été faits par l'École des Mutilés qui, pour chaque sujet, fait une recherche spéciale.

Nous avons fait à l' « Atelier » des essais d'appareils (prothèse et orthopédie) qui ont été très appréciés des invalides; ceux-ci les ont même préférés aux appareils des orthopédistes à cause de leur souplesse et de leur légèreté.

Quant aux mains artificielles, notre expérience permet de dire que chaque métier nécessitera des études spéciales, mais que quelques modifications simples des outils faites souvent par le mutilé lui-même seront les meilleures aides au point de vue du rendement professionnel; nous avons cherché, avec l'aide des mutilés, un outil de préhension utile pour le montage des meubles; sans remplacer la main; il nous paraît solide, simple et facile à faire réparer par n'importe quel serrurier, ce qui est une condition essentielle.

M. Jouve fait, en quelque sorte, l'historique des appareils et conclut qu'il n'y a pas eu de grands progrès réalisés depuis Ambroise Paré. Il ne croit pas plus que le docteur Bourrillon à la puissance magique des appareils. « Pour les ajusteurs-mécaniciens, nous dit M. Jouve, rien ne remplace la sensibilité du moignon, protégé par une gaine souple. »

Bijouterie. — La Chambre syndicale de la Bijouterie a ouvert les portes de son école professionnelle aux mutilés. Ceux-ci reçoivent de l'Aide immédiate aux Mutilés ou de la Fédération un salaire qui leur permet de vivre. L'enseignement est tout à fait gratuit. Il est donné par des maîtres-ouvriers ; il com-

dans le métier qu'ils ont choisi, soit par insuffisance physique, soit par mauvaise volonté.

En observant ces principes directeurs, pas de fausse manœuvre; les résultats seront rapides, car l'invalide, beaucoup plus attentif que le jeune apprenti et ayant toutes les heures d'atelier employées au travail et non à des courses, profite beaucoup plus vite de l'enseignement; après quelques mois, on est tout étonné de voir ce qu'un apprenti amputé ou estropié est déjà capable d'exécuter dans un métier absolument nouveau pour lui.

Huit mois me paraissent être le maximum du temps qu'on peut demander à un invalide de consacrer à sa rééducation professionnelle dans un métier manuel, et je ne voudrais pas voir ce temps excéder cinq à six mois pour la majeure partie des sujets : un premier mois d'accoutumance physique au travail, de connaissance avec les outils, les quatre ou cinq mois suivants d'exercice réel du métier, dans de bonnes conditions, en se rendant compte vers la fin de l'apprentissage de sa production par rapport à celle d'un ouvrier normal de la corporation.

Coût. — Pour être faite dans de bonnes conditions, la rééducation professionnelle est beaucoup plus coûteuse qu'on ne le croit généralement. M. le Dr Bourrillon note qu'à Saint-Maurice, en 1915, la perte par journée de présence a été de 3 fr. 98 c.; en 1916, de 4 fr. 34 c. Si nous basons cette rééducation professionnelle sur une durée de six mois, elle coûtera en chiffres ronds : 650 francs, ce qui est tout à fait raisonnable, si l'on songe que chaque année le mutilé qui aura été bien instruit et aura su profiter de la rééducation professionnelle, gagnera de 2 à 3.000 francs par an.

CONCLUSION

A mon grand regret, les rapports qui m'ont été soumis me sont parvenus trop tard pour que je puisse vous en donner un aperçu aussi complet que je l'aurais désiré. Mais vous êtes, j'en suis certaine, convaincus comme moi de la *nécessité de recourir aux compétences professionnelles* pour nous guider, de *l'urgence de nous grouper* pour donner à nos efforts plus de vigueur et de coordination.

Afin de conclure, permettez-moi de tâcher de résumer nos buts en quelques formules aussi concises que possible :

1° Que la rééducation physique (que ce soit massage, gymnastique, mécanothérapie, travail manuel) soit confiée uniquement aux médecins et chirurgiens et ne soit pas confondue avec la rééducation professionnelle qui s'adresse aux invalides seuls, et pas aux blessés réformables ;

2° Que l'invalide soumis à un traitement médical dans un hôpital ne soit admis dans un atelier de rééducation professionnelle, qu'à condition de pouvoir disposer d'un nombre d'heures suffisant pour apprendre ou réapprendre une profession avec utilité. Il devra, bien entendu, se présenter muni de l'autorisation médicale ;

3° Que, d'une façon générale, avant de chercher pour l'invalide un métier nouveau, on fasse les efforts les plus sérieux, afin de fournir à cet invalide tout renseignement propre à le réadapter dans son ancien métier ;

4° Que les métiers destinés aux nouveaux apprentis soient choisis parmi ceux qui peuvent être exercés profitablement en moins d'un an ;

5° Que chaque directeur d'école mette son point d'honneur à ne conserver chez lui les élèves que le temps strictement nécessaire à leur apprentissage et s'efforce, dès qu'il est suffisant, de rendre ces élèves à la vie normale, en les plaçant dans leur nouveau métier ;

6° Qu'on soit guidé, dans le choix des métiers, par l'étendue des débouchés et la facilité de placement ;

7° Qu'on laisse aux hospitalisés et aux invalides absolus certains petits travaux qui pourront être des occupations, mais ne seront jamais des métiers ;

8° Que dans les régions où il existe une industrie locale, il soit créé des écoles d'apprentissage destinées aux invalides de la région ;

9° Que le Préfet, président du Comité départemental des Mutilés, rassemble à l'usage des invalides déjà réformés les renseignements indiquant les besoins de la main-d'œuvre dans son département ;

10° Que les résultats de l'enquête statistique du Ministère du Travail, au sujet des besoins de main-d'œuvre, soient communiqués rapidement à la Direction des diverses écoles de rééducation professionnelle.

C'est à ces conditions seulement que nous aurons rendu à la société des unités ayant une valeur productive, que nous créerons des hommes encore conscients de leur utilité sociale, heureux de vivre, non seulement pour eux-mêmes et pour leur famille, mais pour le pays.

La discussion est ouverte. (Voir pages 175 à 396 le texte des communications et rapports particuliers ayant trait à la 4e question.)

M. Chevalley (Italie) demande de ne créer que de grandes Ecoles, et dépose un vœu dans ce sens.

M. le Dr Bourrillon déclare qu'il est également partisan des petites Ecoles afin de ne pas déraciner les blessés, et de permettre la création de sections d'apprentissage de professions locales. En outre, il ne faut pas décourager les petites initiatives qui sont souvent très intéressantes.

Le vœu est modifié.

Le Dr Trèves (Rennes) demande qu'un lien soit établi entre le Centre militaire et les Ecoles civiles de la circonscription.

M. le Dr Bourrillon dit que cette liaison existe par l'intermédiaire du Ministère de l'Intérieur.

M. Trèves insiste pour que ce lien existe officiellement.

M. le Dr Stanley (Angleterre) fait connaître qu'en Angleterre des visites aux mutilés sont organisées par des Comités.

M. Luquet insiste sur l'importance de la question du placement et des débouchés des mutilés, au point de vue du choix des métiers à enseigner. Il faut s'inspirer des besoins réels du marché économique.

M. le Dr Bourrillon déclare que les Comités départementaux doivent s'occuper de cette question. Il regrette que leur fonctionnement ne soit pas très régulier.

M. le Prof. Imbert (Montpellier) demande que des calculs soient faits pour établir dans chaque région les pertes d'hommes subies dans chaque profession.

M. le Dr Sand. — Les périodes de traitement chirurgical, de traitement physiothérapique, d'appareillage, d'orientation, de rééducation, ne sont séparées qu'en théorie. En pratique, elles se superposent, d'où la nécessité de juxtaposer, comme l'a fait à l'ambulance Océan (La Panne) M. le Prof. Depage, l'hôpital général, les services de spécialistes, le centre neurologique, les sections de physiothérapie, d'appareillage, d'orientation et de rééducation professionnelles, enfin les laboratoires d'analyses et de recherches et les ateliers annexes. J'ai l'honneur de déposer un vœu en ce sens.

M. J. Courtier (Paris) dépose un vœu relatif à l'établissement de fiches destinées à fixer les rapports entre les professions et les mutilations. Ce vœu est adopté.

M. Trèves (Rennes) et MM. Jouve et Chevalley discutent la question des petites et des grandes Ecoles.

M. Hamelin estime que ces organisations dépendent de beaucoup de facteurs locaux.

MM. les Drs Dam et Gourdon déposent le vœu suivant :

« L'éducation et la rééducation professionnelle des amputés et estropiés du membre supérieur offrant des difficultés d'ordre pratique, technique et

psychique, il serait nécessaire de créer une ou deux Ecoles plus spécialement affectées à cette rééducation ou d'utiliser à cette fin une ou deux Ecoles existant déjà. Ces Ecoles seraient munies de tout ce qui est nécessaire pour apprécier la valeur énergétique des mutilés au point de vue de l'orientation professionnelle, pour suivre le progrès de leur rééducation au travail et évaluer exactement leur rendement au point de vue de leur placement futur. »

MM. les Drs Trèves, Chatin et Kresser (Paris) combattent fortement cette proposition.

Cette centralisation des amputés du membre supérieur ne se justifie pas. Elle serait préjudiciable à divers points de vue.

En ce qui concerne les cultivateurs, ces examens de laboratoire seraient inutiles et dangereux.

M. le Cap. Haccour prouve que la rééducation agricole est relativement simple : l'aide du laboratoire serait tout à fait superflue.

MM. Gourdon et Dam défendent ce vœu.

Une longue discussion à laquelle prennent part MM. Kresser, Trèves, Drônsart, Alleman, Galeazzi, a lieu ensuite.

Séance du 10 Mai (de 1 h. à 3 h.)

M. Basèque (Lyon) appuie le vœu de MM. Dam et Gourdon :

Je me rallie à la proposition faite par MM. les Drs Gourdon et Dam. En effet, mon rapport (rapports particuliers 2me question page 81) se termine par le vœu suivant et je suis donc en pleine concordance de vues avec ces Messieurs.

« Voir tous les dévouements, toutes les initiatives, les sciences médicales et techniques, s'occuper surtout et toujours davantage de l'avenir, *par le travail*, des plus déshérités, moralement, intellectuellement, physiquement et pécuniairement, des blessés de guerre. »

« J'ai cité ainsi les grands blessés des bras dont les facultés intellectuelles et de travail sont les plus réduites et ils sont légion, et dont l'indemnité allouée par les Pouvoirs publics ne correspond généralement pas à l'importance de la perte de leurs facultés manuelles. »

Et j'ajoute pour justifier mon appui de la proposition qui nous est soumise :

Que les grands blessés des membres supérieurs dont les facultés psychiques et l'instruction générale sont suffisantes se dirigent vers des professions libérales ou occupent dans leurs anciennes professions des grades dans lesquels leurs connaissances techniques et générales leur permettent de se rendre utiles et d'assurer leur situation matérielle, rien de mieux.

Que les grands blessés des membres supérieurs, anciens agriculteurs, retournent à la terre munis d'appareils et parviennent à s'y créer une nouvelle vie des champs, c'est parfait.

Mais j'estime que l'on devrait s'occuper activement, et plus qu'il n'a été fait jusqu'à ce jour, de la catégorie très intéressante des blessés que j'ai signalés et bien déterminés en vue de leur assurer un avenir professionnel et partant leur situation matérielle.

Je crois aussi, qu'en vue de hâter la rééducation de ce genre de blessés, il serait intéressant de les grouper dans des centres spéciaux où, en raison de leur nombre et, contrairement à ce qui se passe dans les écoles on serait obligé de s'occuper tout particulièrement d'eux.

M. le Dr ... a déclaré que pareille concentration déracinerait le blessé de son milieu natal. Cela m'apparaît un peu sentimental. Le blessé du bras sera, dans la grande masse des cas, un déraciné puisqu'il ne pourra jamais exercer complètement tout un métier. Il doit donc se spécialiser dans une ou deux parties d'un métier et dès lors ce ne sera pas souvent dans son milieu qu'il pourra gagner sa vie.

Je vais même plus loin. Un très grand nombre de blessés des membres supérieurs et appartenant à la catégorie que j'en ai faite devront travailler en collectivité et aussi en communauté avec des valides s'ils veulent s'assurer une situation matérielle qui les mette à l'abri du besoin.

A Lyon, la question a déjà été envisagée sous ce jour, et il en a été ainsi dans d'autres centres. Nous avons en effet projeté la création soit d'une société coopérative, soit d'une société anonyme pour la fabrication des jouets, industrie dont la grande division du travail permet l'utilisation des grands blessés de bras, inaptes à l'exercice d'autres occupations manuelles ou intellectuelles.

N'est-ce pas à leurs efforts portés et concentrés sur un grand nombre de blessés à diriger dans une même voie professionnelle que les médecins, les éducateurs et les orthopédistes doivent les résultats qu'ils enregistrent en ce qui concerne le retour de l'ouvrier agricole à la terre?

Ce qui s'est fait dans ce domaine professionnel peut donc se faire dans d'autres, mais, je le répète, pour faire œuvre parfaitement utile, les efforts doivent s'étendre à un plus grand nombre de grands blessés de bras que n'en possèdent forcément certains ateliers de nos écoles.

Le vœu est ensuite mis aux voix et est rejeté par 25 voix contre 15.

Les voeux relatifs à la 4me question sont adoptés.

La séance est levée à 5 h. 3/4.

RAPPORTS PARTICULIERS

LES MÉTHODES D'ENSEIGNEMENT

par M. **ALLEMAN**, Directeur pédagogique de l'Institut Militaire Belge de Port-Villez.

L'*Enseignement général* aux grands blessés ne se distingue nullement de l'enseignement aux adultes en temps normal. Il doit nécessairement être confié à des pédagogues, de préférence expérimentés, qui connaissent parfaitement les méthodes à appliquer.

Quant à l'*enseignement technique*, si le personnel enseignant manque de préparation ou d'expérience pédagogiques, il est indispensable de veiller à ce que cette lacune se comble, et par des études personnelles des chargés de cours, et par des instructions, conseils, conférences traitant de la méthodologie.

Le grand écueil, c'est le procédé d'enseignement, auquel presque tous les novices recourent exclusivement : le procédé dogmatique, qui consiste à exposer en une conférence plus ou moins intéressante l'objet de la leçon sans se soucier de la fatigue ni souvent de l'ennui de leur auditoire.

Pour la technologie, l'enseignement exige autant de soins que pour des branches quelconques : il faut éveiller et stimuler l'attention des élèves par des questions, il faut provoquer l'activité directe des auditeurs en leur faisant découvrir eux-mêmes des éléments de la leçon, il faut faire appel au jugement des élèves sans négliger les moyens d'intuition, qui réussissent toujours avec les hommes, aussi bien qu'avec les enfants; il faut grouper et enchaîner les notions enseignées par un résumé dressé au tableau noir, il faut vérifier le travail et les progrès des élèves par des interrogations. Tout cela demande quelque étude de la pédagogie et de la méthodologie et une préparation sérieuse de chaque leçon.

Pour des raisons exposées ailleurs (voir Rapport sur la formation intellectuelle), nous ne croyons pas utile de fournir des manuels aux élèves. A l'Ecole des Mutilés de Port-Villez, les professeurs des cours techniques rédigent un résumé de chaque leçon, qui est soumis à la direction pédagogique, puis polygraphié pour être distribué aux élèves ; ceux-ci transcrivent ces résumés dans des cahiers qui leur tiennent lieu de manuel, et les professeurs prennent soin de leur signaler des auteurs qui traitent en détail

certaines parties effleurées au cours des leçons, et que les élèves curieux pourront consulter avec fruit aux heures de loisir ou plus tard, quand ils poursuivront seuls les études commencées à l'Ecole.

Ce serait mal comprendre le but de cet enseignement que de vouloir former de tous les grands blessés des techniciens accomplis : l'enseignement doit toujours rester au niveau de tous les éléments de la classe et doit viser plutôt une initiation théorique et l'acquisition de connaissances susceptibles d'applications pratiques, que le développement complet d'un programme scientifique. Si le professeur a réussi à faire prendre goût à l'étude, à développer l'intelligence de ses élèves, à les guider pour des recherches ultérieures, il aura pleinement atteint son but.

Faut-il aussi suivre une méthode déterminée dans l'*apprentissage des métiers?*

La question est discutée. D'aucuns prétendent qu'il faut que le mutilé soit versé dès le jour de son arrivée dans l'atelier, comme un apprenti de temps de paix et qu'il exécute les travaux dans l'ordre qu'il s'y présentent et dans la mesure qu'ils intéressent la production de l'atelier. On ne peut pas, disent les partisans de cette manière de voir, perdre le temps des mutilés comme on perd celui des jeunes gens qui se forment dans les Ecoles professionnelles, et tous les bons artisans de nos villes et de nos campagnes se sont préparés à l'atelier avec l'absence complète de méthode qui facilite le libre développement des facultés et des dispositions.

Il est certes des artisans de toute première qualité dont la formation professionnelle ne fut guidée par aucun esprit de méthode ; mais le degré de perfectionnement qu'ils ont atteint n'est nullement dû au procédé de l'apprentissage, mais bien à leurs qualités personnelles : amour-propre, intelligence, volonté. Mais, à côté de ces bons fruits, combien n'en est-il pas qui ont avorté, qui resteront toute leur vie des gâcheurs ou des demi-ouvriers? De plus, n'a-t-il pas fallu, même aux meilleurs, de longues années de préparation pour atteindre la connaissance parfaite du métier?

Avec l'apprentissage ordinaire, il s'opère une sélection naturelle et les éléments peu doués n'arriveront jamais à devenir de bons ouvriers.

Or le but poursuivi à l'Ecole de rééducation, c'est la formation la plus complète et la plus rapide possible de tous les grands blessés. C'est la méthode seule qui peut faire atteindre ce but.

Je pourrais encore établir que nos Ecoles professionnelles ne perdent nullement le temps de leurs jeunes élèves, mais je crois mieux faire que d'insister davantage sur la nécessité absolue des procédés méthodiques dans l'apprentissage en développant brièvement les principes qui doivent guider l'enseignement.

I. — L'apprentissage doit être productif.

Je ne m'arrête pas à l'avantage pécuniaire qui résulte de ce que l'apprenti produit, si peu que ce soit, dès son premier jour de présence à l'atelier, et qui a pour conséquence de réduire considérablement les frais de la rééducation. Cet argument n'a que peu de valeur en regard du profit que les mutilés eux-mêmes tirent de cette façon de procéder.

Je ne puis mieux faire que de citer le paragraphe où M. de Paeuw, dans sa Conférence sur la rééducation professionnelle, traite cette question :

« Pour ne pas léser l'industrie locale, les écoles professionnelles ne prennent pas de commandes et la direction, de crainte de multiplier les frais, se montre chiche des matières premières. Et alors on voit de pauvres apprentis passer plusieurs jours à la même pièce de fer ou d'acier, la transformer de toutes les façons, la dresser d'abord, la limer d'équerre, puis lui couper les coins, pour aboutir à fabriquer un objet qui ne servira jamais à rien. L'apprenti a conscience de cette inutilité et vous concevez que cela ne l'encourage pas. »

En plus de l'intérêt qu'excite chez l'apprenti l'utilisation pratique de son premier travail, il y trouve la source de renseignements précieux : choix de la matière première, récupération de déchets, calcul du prix de revient, etc.

Le chef d'atelier trouvera mille occasions d'appeler l'attention de ses élèves, à propos du travail qu'ils exécutent, sur quantité de détails qui trouveront plus tard des applications précieuses.

Il est incontestable que si l'apprenti travaille pour une commande, il aura bien plus de goût de bien faire que s'il savait d'avance qu'il fait œuvre stérile.

Enfin l'évaluation du prix de sa production permettra à l'élève de constater l'importance qu'il y a à travailler vite en même temps que bien.

II. — Le travail doit être varié.

L'intérêt, nous l'avons vu ailleurs, est le levier le plus puissant dans la rééducation professionnelle, et l'intérêt naît de la variété. Ceci ne signifie pas qu'une même opération ne doive pas être répétée ; elles doivent l'être toutes, au contraire, un nombre de fois suffisant pour que l'apprenti les connaisse complètement. Mais ce dont il faut bien se garder, c'est de profiter du tour de main spécial qu'aurait acquis un élève pour certain travail particulier : ce serait mettre obstacle à sa formation complète et diminuer son goût pour le métier.

III. — Le travail doit être gradué.

Aussi bien au point de vue de la difficulté que de l'effort physique qu'elles exigent, il est indispensable de classer les opérations dans un ordre progressif. Il est utile d'établir pour chaque spécialité un programme où l'on tienne compte de cette nécessité et de veiller à ce que tous les apprentis passent successivement par tous les détails en s'y arrêtant chacun le temps nécessaire pour acquérir une dextérité et un degré de perfection suffisants.

IV. — L'apprentissage doit être concentrique.

J'entends par là que la formation complète doit comprendre deux stades. Lorsque le mutilé est arrivé au point où l'on peut le considérer comme « demi-ouvrier », il est nécessaire de reprendre les éléments de l'apprentissage en le poussant davantage vers la perfection. Cette manière de procéder ne permet pas seulement de répéter sans ennui, mais elle permet encore de concilier la méthode de l'apprentissage et l'intérêt de la production, parce que tel travail, qu'une série d'apprentis ont répété suffisamment et qui est indispensable à la fabrication peut parfaitement être repris par les hommes qui ont déjà parcouru tout le cycle de l'apprentissage.

CONCLUSIONS

1° L'enseignement général doit être donné par des hommes d'école.

2° L'enseignement technique sera utilement confié aux chefs d'atelier préparés à l'enseignement par des cours et conférences.

3° L'apprentissage doit être méthodique, tout en étant productif.

ASSOCIATION RÉGIONALE DE LA SOMME D'ASSISTANCE AUX MUTILÉS DE LA GUERRE

Siège social, 29, rue de Noyon, Amiens.

RÉÉDUCATION PROFESSIONNELLE. — PROTHÈSE. — PLACEMENT.

L'Association a installé un atelier de cordonnerie, de serrurerie, de menuiserie et créé un cours de comptabilité, de sténographie et de français, dans des locaux mis à sa disposition au centre de la ville par la Société industrielle d'Amiens.

L'Association n'a pas d'internat; mais elle verse aux blessés, pendant leur apprentissage, une subvention de 2 fr. 50 à 3 fr. 50 par jour, y compris même le dimanche. Les blessés conservent le montant de leur pension de réforme, mais se logent en ville à leurs frais.

Au cours de l'année 1916 :

52 blessés ont suivi les cours de rééducation professionnelle de la Société ;

12 blessés ayant appris le métier de cordonnier sont retournés dans leur pays d'origine et ils ont reçu de l'Association, à titre de don, l'outillage complet nécessaire à l'exercice de leur profession ;

30 blessés ont été aidés dans l'achat d'appareils de prothèse ou ont reçu des soins spéciaux nécessités par leur état ;

35 blessés ont trouvé un emploi rémunérateur par l'intermédiaire de l'Association.

L'Association a, en outre, distribué des secours en nature et en argent à divers mutilés revenant d'Allemagne ou originaires de pays envahis.

Les dépenses pour appareils de prothèse et soins se sont élevées à la somme de 1.717 francs.

Les subventions et secours versés aux mutilés de la guerre se sont élevés à la somme de 20.555 francs.

En résumé, l'Association a pu venir en aide, pendant l'année 1916, à plus de 150 blessés originaires du département de la Somme et du département du Nord.

LE ROLE DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR EN MATIÈRE DE RÉÉDUCATION PROFESSIONNELLE DES INVALIDES DE LA GUERRE ET L'INSTITUT PROFESSIONNEL DE SAINT-MAURICE

par M. le Dr **BOURRILLON**, ancien Député, Directeur de l'Institut National Professionnel des Invalides de la Guerre de Saint-Maurice.

L'action du Ministère de l'Intérieur a été, en ce qui concerne la rééducation des invalides de la guerre, à la fois précoce et active. Dès le mois de février 1915, le Conseil des Ministres décidait, sur la proposition de M. le Ministre de l'Intérieur, qu'une Ecole professionnelle serait ouverte dans les Asiles Nationaux des Convalescents et Vacassy à Saint-Maurice, dépendant de ce Ministère et, le 1er mai suivant, l'Institut National Professionnel des Invalides de la Guerre était en plein fonctionnement dans ces asiles.

En même temps, une Commission interministérielle fut créée auprès du Ministère de l'Intérieur, dont le rôle principal consiste à établir les règles fondamentales suivant lesquelles les œuvres nationales, départementales, communales ou privées, peuvent concourir à la rééducation professionnelle des invalides et recevoir des subventions de l'Etat, sur le crédit inscrit dans ce but au budget du Ministère de l'Intérieur.

Cette Commission s'attache à provoquer les initiatives de tous genres et tout en laissant à chaque œuvre la souplesse indispensable pour faire face à l'infinie variété des aspirations et des besoins des invalides, elle conseille et dirige les efforts et exerce son contrôle financier sur leurs opérations.

Un grand nombre d'Ecoles ou Associations ont été ainsi créées, avec un plein succès, sous l'impulsion et avec l'appui de l'Etat. Citons, avec celles de Paris et Saint-Maurice, celles de Bordeaux, Montpellier, Saint-Etienne, Bourges, Nancy, Limoges, Rouen, Le Havre, Douvre-la-Délivrande, Nantes, Pau, Bayonne, Nîmes, Antibes, Oran, etc., etc.

C'est encore au sein de la Commission ministérielle que fut étudiée et décidée l'ouverture de Sections spéciales pour les invalides dans les Ecoles professionnelles dépendant des Ministères du Commerce et de l'Agriculture.

Enfin, c'est le Ministère de l'Intérieur qui a fondé pour les aveugles de la guerre l'Ecole de Reuilly avec ses 13 filiales des départements et les

cours de rééducation auditive pour les sourds à l'Institut des Sourds-Muets de Paris.

Le rôle moral, administratif et financier que joue l'Etat par l'intermédiaire du Ministère de l'Intérieur, dans le développement de la rééducation, est capital et chaque jour voit naître de nouvelles preuves de la sage prévoyance et de l'efficacité réelle de la méthode qu'il a employée. Ce n'est évidemment là qu'un commencement, car il reste une tâche considérable à accomplir. Mais l'expérience déjà acquise en pleine guerre facilitera et rendra plus féconde l'œuvre du temps de paix.

Rien ne peut permettre d'apprécier plus justement l'intérêt que présente la doctrine du Ministère de l'Intérieur, que l'exposé du fonctionnement de l'Institut de Saint-Maurice, créé par lui et des résultats qui ont été obtenus depuis deux ans dans cet Etablissement.

L'*Institut National Professionnel des Invalides de la Guerre* qui fait partie d'un organisme complexe, créé depuis la guerre, a été ouvert le 1er mai 1915, dans les bâtiments et le parc des Asiles Nationaux des Convalescents et Vacassy, à Saint-Maurice, près Paris. Par la collaboration cordiale et constante du Service de Santé militaire et de l'Administration civile, dépendant du Ministère de l'Intérieur, les blessés bénéficient de diverses méthodes de rééducation fonctionnelle et professionnelle destinées à leur faciliter, autant qu'il est possible, la reprise du travail.

Dans ce but on s'efforce, d'une part, de réduire au minimum les conséquences de leurs blessures et, d'autre part, de porter au maximum l'utilisation des moyens de travail qui leur restent. Le Service de Santé poursuit, sous la direction éclairée de l'éminent chirurgien des Hôpitaux de Paris, le médecin-major de 1re classe Rieffel, la réalisation de la première partie de ce programme, dans ses importants services de chirurgie orthopédique, de physiothérapie et d'appareillage, installés à l'hôpital militaire. L'administration civile s'occupe spécialement de la rééducation professionnelle dans les ateliers aménagés à l'Asile Vacassy. Un blessé peut ainsi, tout en étant encore en traitement ou en attendant, soit son appareil, soit sa réforme, suivre les cours de l'Institut professionnel et quitter l'Etablissement, pourvu à la fois de son appareil, de sa réforme et d'un métier qui lui permettra de gagner sa vie honorablement, aussitôt qu'il sera rendu à la vie normale.

Nous n'exposerons ici très brièvement que le fonctionnement de l'Institut Professionnel et les résultats obtenus depuis le 1er mai 1915, date de son ouverture.

Cet Institut comprend lui-même diverses organisations destinées à répondre, autant que possible, à l'infinie variété de la situation des inva-

lides. Il reçoit : 1° ainsi que nous venons de le dire, les blessés encore en traitement ou en attente de réforme ou d'appareillage, qui sont hospitalisés dans les services militaires ; 2° ceux qui sont réformés et qui rentrent, à titre civil, comme internes ou externes à l'Institut Professionnel. Ces apprentis suivent les cours pour bourreliers, cordonniers, ferblantiers, mécaniciens pour la conduite et la réparation des tracteurs et machines agricoles, tailleurs, comptables, dessinateurs industriels (machine et bâtiment) et d'instruction primaire (illettrés seulement).

Les réformés peuvent aussi entrer à l'Annexe de l'Institut Professionnel, située 4, rue Rondelet, à Paris, où chacun dispose d'une chambre particulière et reçoit une indemnité complémentaire lui permettant de s'alimenter en dehors. Ces pensionnaires suivent, sous le contrôle de l'Institut professionnel, des cours divers dans les Ecoles ou Sociétés rattachées à cet Institut, ou chez des patrons ayant traité avec son Administration. C'est ainsi qu'ont pu être instruits des menuisiers, ébénistes, opticiens, photographes, coiffeurs, mécaniciens, fourreurs, vernisseurs, etc., etc., et qu'un nombre illimité de professions peuvent être ouvertes aux invalides.

L'Administration de l'Institut Professionnel est, de plus, chargée d'exercer un contrôle sur les opérations des œuvres et sociétés de Paris et de la Région parisienne, qui reçoivent, par son intermédiaire, des subventions du Ministère de l'Intérieur, en vue de la rééducation des mutilés et estropiés.

Administration.

L'administration est assurée, sous le contrôle de M. le Ministre de l'Intérieur, par le personnel ordinaire de l'Asile National des Convalescents. Une Commission Consultative est appelée à donner son avis sur le fonctionnement et la gestion économique et financière de l'Etablissement.

Conditions d'admission.

L'Institut professionnel est ouvert, dans la limite des places disponibles, aux militaires des Armées de terre et de mer, aptes à bénéficier, par suite de blessures de guerre, de la réforme n° 1 et reconnus incapables de reprendre leurs anciennes occupations.

Internes.

Les blessés non réformés, admis à l'Hôpital militaire de Saint-Maurice, sont reçus gratuitement.

Ceux qui sont réformés et en congé de convalescence avec allocation, abandonnent une somme de 1 fr. 20 sur cette allocation.

Ceux qui sont réformés et pourvus de leur pension ou gratification sont admis *gratuitement*.

Externes.

Les externes conservent leur allocation, pension ou gratification ; ils reçoivent le déjeuner de 11 heures. L'externat convient surtout à ceux dont la famille habite Paris ou le voisinage de l'Institut professionnel.

Les pensionnaires internes sont logés, nourris, blanchis, éclairés et chauffés.

Les internes et les externes doivent fournir leur linge personnel et leurs vêtements. Cependant, en cas de nécessité démontrée, ils peuvent en être pourvus.

Discipline.

Lever : 6 heures (été), 6 h. 30 (hiver).

Repas : 7 heures, 11 heures, 17 h. 1/2.

Travail : de 7 h. 30 à 11 heures et de 12 h. 30 à 17 heures.

Sortie : 18 h. 30 à 21 heures.

Coucher : 21 heures.

Sorties dimanches et fêtes : permissions du samedi soir au lundi matin pour les pensionnaires mariés ou ayant leurs parents à Paris ou dans les environs ; permissions exceptionnelles jusqu'à 23 heures.

L'Administration se réserve expressément le droit de renvoyer l'apprenti lorsque celui-ci se conduit mal ou ne travaille pas avec assez d'ardeur pour apprendre rapidement son métier : l'Institut Professionnel est un lieu d'enseignement et non point un refuge destiné à abriter les paresseux.

Les habitudes d'intempérance ne sont point tolérées et les apprentis qui s'adonnent à la boisson sont l'objet de mesures disciplinaires et, s'il y a lieu, de renvoi.

Les punitions sont la réprimande, la consigne et le renvoi.

Encouragements au travail.

Tous les apprentis ou élèves reçoivent une prime journalière au travail de cinquante centimes tant qu'ils n'exécutent pas de travaux rémunérés. Ceux qui exécutent des travaux pouvant être vendus, reçoivent la part qui leur revient sur cette vente. La moitié de cette part leur est payée à la fin de chaque quinzaine, l'autre moitié est conservée dans la caisse

de l'Etablissement et sert à constituer un pécule qui leur est remis à leur sortie de l'Institut Professionnel.

A ce moment, les élèves bien notés peuvent recevoir en outre des récompenses en argent, en outillage ou d'autre nature.

Du choix de la profession.

L'orientation rationnelle de l'invalide vers une profession constitue l'opération fondamentale, essentielle, de laquelle dépend le succès de l'entreprise. Si, dans bien des cas, cette orientation est simple et facile à faire, il en est beaucoup d'autres où elle est infiniment plus compliquée, soit que le blessé ne sache pas lui-même ce qu'il veut ou ce qu'il peut faire, soit au contraire qu'il faille lui barrer la voie où il désire s'engager, sans se rendre compte des obstacles, parfois insurmontables, que doivent rencontrer ses projets.

C'est donc avec méthode et clairvoyance qu'il faut procéder à l'examen de chaque homme. Tant d'éléments d'appréciation interviennent dans ce choix délicat, tant de détails peuvent faire pencher la balance d'un côté ou de l'autre, qu'il ne faut ménager ni son temps, ni sa peine, quand il s'agit de peser sur une détermination qui influera sur la vie entière d'un de nos braves défenseurs.

Nous n'entrerons point ici dans les détails de cette délicate procédure, qui fait justement l'objet d'un des articles les plus considérables du programme de la Conférence Interalliée. Nous nous bornerons à exposer les idées qui dominent dans les préoccupations des administrateurs de l'Institut Professionnel. Elles sont de deux ordres :

1° *En ce qui concerne l'individu.* — On écarte tout d'abord toute solennité dans l'interrogatoire de l'intéressé, afin d'obtenir, par un accueil simple et cordial, qu'il se livre franchement et sans arrière-pensée.

Après l'examen successif et approfondi de son état physique, intellectuel et moral, et si la reprise de l'ancienne profession, toujours préférable en principe, est jugée impossible, on cherche à mettre *en première ligne* à profit les moyens de travail restés intacts et, par l'adaptation raisonnée de ces moyens à la profession envisagée, à obtenir dans la pratique de celle-ci, le maximum d'avantages (facilité de placement, salaires, garanties et sécurité pour l'avenir, etc.), avec le minimum d'efforts.

L'utilisation de la fonction ou du membre supprimés ou altérés n'intervient qu'*en deuxième ligne*, car la prothèse et l'appareillage n'apportent, dans la majorité des cas, qu'une aide, non sans valeur, mais dont

il faut se garder d'exagérer l'importance, sous peine d'exposer l'invalide à de cruelles déceptions.

On fait une large part aux facteurs moraux et sociaux, antécédents, dispositions naturelles, habitudes, milieu habituel, famille, région, etc., et à la volonté de l'invalide dont, quand elle s'appuie sur la raison, le rôle est prépondérant en la matière.

2° *En ce qui concerne la Société.* — On s'efforce d'éloigner les invalides manouvriers encore capables d'un travail manuel, des situations administratives ou des emplois de bureau, pour les diriger vers le commerce, l'industrie et surtout l'agriculture, et contribuer ainsi au relèvement économique et social de la France, tout en facilitant leur placement.

Enseignement.

Le but de l'enseignement poursuivi à Saint-Maurice est de donner, le plus rapidement possible, aux élèves de chaque catégorie les bases rationnelles d'une solide instruction professionnelle, qui leur permettra d'abord de gagner leur vie, puis, en se perfectionnant par la pratique prolongée de leur métier, de conquérir une situation honorable, sûre et largement rémunérée.

L'état physique des élèves, leur entrée à tous les moments de l'année, l'absence de toute préparation spéciale, la rapidité avec laquelle l'apprentissage est poursuivi, rendent inapplicables dans l'ensemble les méthodes d'enseignement usitées pour les jeunes gens valides.

Il a donc fallu improviser de toutes pièces des programmes nouveaux. Le concours bienveillant des Présidents des Chambres syndicales de Paris qui ont accepté de devenir, chacun dans leur industrie, les conseillers techniques de chaque atelier, a permis de constituer sur des bases rationnelles l'enseignement pratique. Celui-ci est le plus souvent (on en comprend aisément les raisons) individuel. Cependant, pour divers cours, comme la comptabilité, la mécanique, le dessin, l'enseignement collectif a pu être réalisé par le classement des élèves par séries.

Durée moyenne des études.

Elle est de 8 mois pour les bourreliers-maroquiniers, 3 mois pour les comptables, 5 mois (réparations) et 8 mois (réparations et neuf) pour les cordonniers, 1 an pour les dessinateurs, 3 mois à un an, suivant les sujets, pour l'enseignement primaire, 5 mois pour les ferblantiers, 5 mois pour les mécaniciens agricoles, un an pour les tailleurs.

Placement.

Le placement se fait, en général, sans difficulté et sans intermédiaire, le nombre des demandes d'employeurs dépassant presque toujours celui des élèves disponibles.

Dans l'ensemble, ceux-ci ont trouvé à leur rentrée dans la vie normale des situations au moins équivalentes et presque toujours supérieures, à tous les points de vue, à celles qu'ils occupaient avant la guerre.

Cet intéressant résultat semble provenir du soin apporté à l'utilisation éclairée et complète des aptitudes de chacun, du dévouement inlassable des maîtres et surtout de l'ardeur au travail dont font preuve les invalides, tant dans les ateliers manuels que dans les cours de divers genres.

Dépenses.

Le prix moyen de la journée par élève (entretien et enseignement compris) s'est élevé :

En 1915, à. 3 fr. 98

En 1916, à. 4 fr. 34

Renseignements généraux sur le fonctionnement des ateliers de l'Institut National Professionnel des Invalides de la Guerre de Saint-Maurice, du 1er mai 1915 au 1er mai 1917.

Inscrits au livre d'admission			947	821
Renoncé après essai de moins d'un mois			126	
1re Catégorie. — Non rééduqués.				
Passés à d'autres écoles			17	88
Évacués sur un hôpital			19	
Renvoyés par mesure disciplinaire			52	
2e Catégorie. — Rééduqués.				
Destination inconnue			49	507
Rentrés dans leur famille après apprentissage			40	
Placés	Bourrellerie	35	418	
	Comptabilité	69		
	Cordonnerie	81		
	Dessin industriel	37		
	Enseignement primaire	39		
	Ferblanterie	32		
	Mécanique agricole	50		
	Tailleurs	13		
	Annexe, 4, rue Rondelet	62		
Présents au 30 avril 1917				226
				821

PROFESSIONS ANTÉRIEURES DES ÉLÈVES

Cultivateurs	242
Employés de commerce	105
Mineurs	41
Ouvriers de l'alimentation	45
Ouvriers du bâtiment	116
Ouvriers du bois	48
Ouvriers du fer	88
Ouvriers du vêtement	37
Divers	99
	821

IMPOTENCE FONCTIONNELLE

Membres supérieurs	261
Membres inférieurs	512
Tête, tronc, organes divers	48
	821

COMMUNICATION

de M. **Raoul BRUNET**.

Les parties du programme qui touchent à mes travaux personnels sont les suivantes : Rééducation physique, Rééducation professionnelle ; Aveugles, mutilés de une ou des deux mains ; Les invalides absolus ; Art et prothèse.

Rééducation professionnelle (ou plutot éducation).

En février 1914, j'avais fondé le salon permanent de l'ouvrier d'art français (le salon de l'A. I. F., comme on l'appelait par abréviation, de l'Art Industriel Français), école d'application spéciale pour lutter contre la concurrence allemande et vaincre la crise de l'apprentissage, par le préapprentissage facile.

Mon groupement, dispersé par la guerre, comportait donc des ouvriers façonniers parisiens et des élèves (écoliers ou apprentis), travaillant en commun, pour exposer dans leur salon spécial leurs petites œuvres.

Mes méthodes de travail facile m'ont fait aussitôt penser aux grands élèves dont les mutilations ne permettent pas toujours de trouver un emploi. En apprenant ou en réapprenant un métier, le principe de mes procédés étant qu'aucun travail, même de début, ne doit avoir de déchet (c'est-à-dire être utilisable, vendable).

Après avoir fait fabriquer des objets d'utilité à des enfants de 9 ans 1/2 à 10 ans, je ne pouvais qu'obtenir des résultats meilleurs avec nos grands blessés, mes principes résidant dans l'habitude des mouvements, dans la répétition constante des mêmes sujets, sous la surveillance et avec le concours de spécialistes éclairés. J'ai fait faire dans ces conditions, du dessin industriel, de l'art véritable à d'anciens cultivateurs, mutilés d'une main, des deux mains et même à des aveugles atteints de mutilations.

Il y a en effet une utopie dans certains procédés de rééducation, elle réside dans les difficultés d'apprendre par des principes ordinaires, lorsqu'on est âgé, qu'on ne *sait rien*, et que la vie antérieure qu'on a menée rend *inhabile*, dur à comprendre, fermé même à toute étude trop éloignée du métier primitif, de l'instruction et de l'éducation reçues. Pour rendre le travail facile vraiment intéressant, il faut faire ce que je fais : obtenir d'un

aveugle, par tâtonnement, un travail d'art vendable qui l'intéresse, qui le fait vivre et ce, par la force et la facilité de l'*habitude*, sans dessin préalable, sans aucune étude pénible, quelques mots échangés, des formes à contourner, à reproduire, jusqu'à la perfection, toujours rapide, qui intéressent le travailleur et lui donnent le goût de son nouveau métier. Dans ces conditions, avec mes appareils, je me fais fort de faire travailler un aveugle *sans mains*, comme je l'ai déjà fait, *après quelques heures d'étude.*

Rééducation physique.

C'est par l'observation constante des mouvements humains que je suis arrivé à trouver des appareils absolument pratiques, la manière de tenir un porte-plume, la façon de prendre un objet *devant soi*, en allongeant ce qui reste du bras, les mouvements élastiques du poignet pour pousser ou ramener un outil, la disposition des doigts qui pincent un objet, petit ou moyen, pour le prendre — pouce, index et majeur — l'étude des appareils d'orthopédie existants m'ont éloigné dans mes recherches, des formes réelles de la main et des dispositifs automatiques, qui font ouvrir le pouce de bois ou la main de métal, *sans force*, qui ne tiennent ni retiennent véritablement rien, malgré toutes les fantaisies que permet la photographie.

Un instituteur (véritable calligraphe après essai de mes appareils) sollicitait l'envoi rapide de ceux-ci parce que, m'écrivait-il, avec les appareils que j'ai (main de métal) j'écris difficilement et mal, il m'est même impossible de tenir un morceau de craie !

Le mouvement de traction nécessite souvent l'éloignement du bras qui éloigne la main de l'objet à saisir, et celle-ci qui forme pince tient en effet du bout des doigts, sur le côté et non en face le porte-plume qu'elle prend et qu'elle doit tenir presque à sa partie extrême, en raison des doigts qui gênent l'application de la plume sur le papier. Un heurt, un choc insignifiant et le porte-plume est tombé ! Si la main de fer ou de bois pouvait serrer, elle ne tiendrait bien dans son large espace (du pouce aux doigts) que de gros objets ! Une canne, un parapluie, un outil ne peuvent être tenus ainsi, et, un ciseau, une lime, ne peuvent être poussés sur le côté ; il y a incommodité, maladresse et il est aussi pénible que peu pratique d'ouvrir à tout instant par la respiration une main quelconque.

Je ne m'occupe pas des appareils dits « de travail » et appropriés aux métiers, je vise l'appareil général qui peut servir à tout tenir solidement, qui permet de boire, de manger, d'écrire, de travailler à la lime, au marteau, de tenir une pièce au tour, de couper avec des ciseaux, des pinces coupantes,

un sécateur, de poinçonner, de porter une brouette avec le même porte-outils qui permettra de faire sans mains de la bicyclette, en serrant, en tenant *fortement*, ce qui n'existe pas avec la main métallique ou autre. Avoir un appareil dont on peut arrêter automatiquement, *définitivement* le serrage, un appareil léger, souple et solide qui fait partie absolue du bras, adapté même sur un tiers ou un demi avant-bras par un système breveté, sans épaulière. Un appareil sur lequel on peut tirer de toutes ses forces sans faire le moindre mal à celui qui le porte, lequel peut, de ce fait, soulever avec n'importe quelle charge qu'un bras ordinaire peut porter.

A mon humble avis, je n'ai trouvé dans l'orthopédie rien d'anatomique au point de vue attaches et fonctions dans les appareils vus.

La plupart sont simplement emmanchés, posés; ils ne tiennent pas et sont l'objet d'une gêne, pour qui les porte, et l'épaulière fait bien souvent souffrir. Un mutilé muni d'appareil avec main de métal se plaignait à moi de ne pouvoir fermer son bras artificiel attaché sur l'épaule. Le pauvre garçon avait un moignon d'avant-bras tellement court que celui-ci se fermait dans l'appareil... qui se contentait alors d'ébaucher un léger mouvement d'obéissance.

Je crois que l'avenir de la prothèse mécanique n'est pas aux mains artificielles avec lesquelles on *n'a pas de toucher*. J'ai laissé de côté deux modèles de mains intéressants, mais très coûteux; je me contente de faire un appareil, dont la pince, démontable instantanément, peut se mettre dans la poche pour être aussitôt remplacée par la main avec pouce artificiel.

J'arrive, par mes leviers artificiels, à doubler la force musculaire, qui serre, qui pince, qui coupe avec une énergie indépendante du mécanisme, lequel ouvre alors, et ferme, sans le moindre effort capable de le fausser ou de le briser. Avec des ciseaux un mutilé de main couperait le doigt d'un homme avec autant de facilité qu'il peut découper une unique feuille de papier. Je ne conseillerai à personne de tenter l'épreuve ! C'est tout ce que je puis ajouter à l'appui de mes dires.

Je dois toutefois parler, en terminant, des procédés vibratoires que je me propose, sous peu, d'utiliser, pour pouvoir faire lire des aveugles sans mains, et je me contente d'insister sur cette particularité qu'ont mes appareils d'avoir un toucher véritable, dû aux ressorts de flexion, c'est ce qui a permis à un aveugle sans mains de sentir la forme d'un verre à pied et de pouvoir le saisir et le vider, alors que les mains orthopédiques ne permettent pas de sentir ce qu'elles touchent, ce dont les mutilés aveugles se plaignent.

Un mot seulement sur la rubrique qui sert de titre à mes travaux « Art et Prothèse » ; elle n'a aucune prétention, ces deux mots cachent tout le soin qu'on peut mettre pour réparer la face endommagée de nos braves, boucher les trous, remettre une oreille, d'une façon artistique; faire des doigts, avec une matière légère, incassable, des pouces dont le fonctionnement est assuré par le système breveté auquel je me suis arrêté et qui fait le fond de ma prothèse mécanique, car il peut tout aussi bien servir pour faire fonctionner des mains ankylosées.

Je ne dois pas oublier non plus de signaler à l'attention de la Conférence Interalliée mon couteau-fourchette qui permet de couper : viande, pain, fruits, etc., d'une seule main et de manger de même, ce qui serait très utile aux blessés de nos hôpitaux.

L'ÉCOLE DE RÉÉDUCATION DE LA CHAMBRE SYNDICALE DE LA BIJOUTERIE

1° Nom et adresse de l'école.

École d'apprentissage de la Chambre syndicale de la Bijouterie, de la Joaillerie et de l'Orfèvrerie de Paris.

2° Date d'ouverture.

Octobre 1908.

3° Mode de recrutement des élèves.

Enfants confiés par les patrons qui les ont préalablement agréés comme apprentis, et mutilés admis à la demande des œuvres spéciales ayant pour but de les assister pendant leur rééducation professionnelle.

4° Conditions de logement et de subsistance.

L'école ne reçoit que des externes ; elle ne nourrit pas les élèves.

5° Surveillance médicale.

Il n'y a pas de service médical permanent, mais l'école est assurée contre les accidents, et les mesures nécessaires sont prises, pour qu'en cas de besoin, tous les soins utiles soient apportés immédiatement à l'intéressé.

6° Heures de travail.

De 8 heures à midi, et de 14 heures à 18 heures.

7° Métiers enseignés.

La bijouterie, la joaillerie et l'orfèvrerie.

8° Métiers antérieurs des invalides auxquels s'adresse l'école.

Tous métiers.

9° Invalidités compatibles avec chaque métier enseigné.

Mutilation des membres inférieurs, à la condition, toutefois, que l'ouvrier ait la possibilité de se maintenir debout, pour l'exécution de travaux de courte durée, se présentant de temps en temps.

10° Appareillage ou outillage spécial au métier.

11° Organisation de l'enseignement (professeurs, contremaîtres).

L'enseignement est donné par des maîtres-ouvriers.

12° Enseignement proprement dit.

Technique des professions de bijoutier, de joaillier, d'orfèvre et dessin et modelage professionnels.

13° Objets fabriqués par les apprentis.

Après une série de travaux préparatoires, les apprentis sont appelés à exécuter des pièces d'un travail facile.

14° Habileté des invalides.

Les mutilés, par suite de la grande application qu'ils apportent au travail, progressent habituellement assez rapidement.

15° Production des invalides.

Ils produisent dans les mêmes conditions que les autres apprentis.

16° Quel travail sera le plus avantageux pour l'invalide dans chaque métier enseigné ?

Les trois professions indiquées offrent, à peu près, les mêmes avantages aux mutilés ; c'est surtout de leur habileté que dépend le résultat qu'ils en peuvent attendre. Cependant la bijouterie et la joaillerie sont plus indiquées.

17° Placements effectués.

Lorsque les mutilés sont jugés aptes à rendre quelques services dans l'industrie, ils sont placés chez un fabricant où ils reçoivent une petite rétribution journalière et continuent de se perfectionner par la pratique du métier.

18° Salaire du début.

Il dépend du degré d'habileté du sujet.

19° Salaires ultérieurs probables.

Celui des ouvriers de la corporation ; *actuellement* (*1919*) : 2 fr. 50 à 3 francs par heure.

20° Débouchés divers.

En dehors du travail manuel, les mutilés d'un bras, par exemple, pourraient être employés en qualité de garçons de magasin, représentants de commerce, comptables, etc.

LA RÉÉDUCATION INDUSTRIELLE DES MUTILÉS

par M. le Médecin-Major de 1re classe P. CHATIN, Adjoint au Médecin chef du Centre d'appareillage et rééducation de Lyon, Chargé de la Rééducation professionnelle.

Le Centre de Rééducation doit assurer la rééudcation professionnelle des mutilés appartenant aux professions les plus diverses, dont l'industrie comprend le plus grand nombre. Cette rééducation se rattache, on le comprend, d'une façon étroite à la question du placement des mutilés.

Organisation de la rééducation industrielle.

C'est ce qu'a fort bien vu M. le Sous-Secrétaire d'Etat du Service de Santé, quand, par sa circulaire du 2 juin 1916, il a chargé les Centres d'Appareillage de l'organisation de la rééducation professionnelle. Le Service de Santé, aux termes de cette circulaire, doit, en effet, organiser la rééducation professionnelle des mutilés ; mais il doit s'assurer encore de la voie dans laquelle il les engage par la rééducation, c'est-à-dire se préoccuper des places et des débouchés qui doivent être l'aboutissant de cette rééducation. C'est dire l'importance et l'étendue de la charge assumée dans cette voie par le Service médical.

C'est en se guidant sur ces idées directrices que le Centre de Lyon a organisé la rééducation industrielle.

Guidés par nos observations tirées de la rééducation agricole, nous étions arrivés à cette conclusion que le Service de Santé ne pouvait avoir une action efficace et logique, qu'en réalisant tout son programme de rééducation dans un temps relativement court. Il s'agit, en effet, si nous ne voulons pas entrer dans la voie de la rééducation obligatoire à laquelle les hommes se soumettraient difficilement, d'utiliser pour la rééducation les délais imposés par les nécessités de l'appareillage et de l'établissement du dossier de réforme.

Le temps qui nous est ainsi donné peut varier entre un mois et demi à deux mois et demi ou trois mois ; mais nous avons la possibilité, aux termes de la circulaire ministérielle, de prolonger l'hospitalisation du mutilé après sa réforme, quand il y consent, et que nous le jugerons nécessaire pour sa rééducation.

Il est bien entendu que les Ecoles professionnelles recevront toujours les élèves décidés à faire un stage de rééducation plus prolongé quand ils

voient la nécessité d'apprendre un nouveau métier et veulent y consacrer le temps voulu.

Mais, pour la majorité de nos mutilés, il fallait trouver un système de rééducation plus rapide et plus souple, nous permettant de replacer le plus grand nombre d'entre eux, le plus vite possible, dans leur profession ou dans un métier similaire. De plus, nous devions tâcher de nous assurer le plus possible que tout mutilé, en nous quittant, était pourvu d'un travail ou d'un emploi.

Placer, après un court essai de leurs appareils, les mutilés chez un patron de leur profession ou d'une profession similaire, tout en les gardant hospitalisés au Centre, nous paraissait la voie à tenter dans ce but. Une visite au Centre de rééducation de Tours, qui a réalisé l'application de cette formule d'une façon très heureuse, confirma nos idées sur la valeur pratique de ce système.

Il fallait, bien entendu dans ce but, nous assurer préalablement la collaboration des industriels de la ville. Après une réunion d'études préalables, M. Coignet, président de la Chambre de Commerce, voulut bien, sur notre demande, convoquer à une réunion générale les présidents des Chambres syndicales et les principales notabilités lyonnaises, préoccupées des questions de rééducation. M. le Préfet du Rhône, M. le Gouverneur militaire de Lyon nous manifestèrent, par leur présence, l'intérêt que prenaient à la question les plus hautes autorités civiles et militaires. Devant l'auditoire ainsi réuni, nous avons pu développer nos idées et exposer notre plan d'action, en montrant par l'exemple des résultats déjà obtenus dans la rééducation agricole, ce que nous désirions organiser pour la rééducation industrielle. La Chambre de Commerce voulut bien approuver notre plan, et les Chambres syndicales nous assurer leur concours.

Fonctionnement de la rééducation industrielle.

1° *Triage au Centre.* — Tout mutilé hospitalisé au Centre d'appareillage, à la Charité, est examiné par le médecin chef du Centre, interrogé sur sa profession antérieure, sur son désir de rester dans sa profession ou d'en choisir une autre.

Suivant le choix du mutilé, guidé par les conseils médicaux qui jugent de ses capacités physiologiques, celui-ci est dirigé sur un des hôpitaux chargés de la rééducation agricole, ou sur ceux à qui incombe la charge de la rééducation industrielle.

2° *Hospitalisation.* — Le mutilé qui a opté pour la rééducation industrielle et a été jugé capable d'en bénéficier, est hospitalisé soit à l'Hôpital

militaire complémentaire n° 40, soit à l'Hôpital Auxiliaire n° 112 où il trouve une organisation intérieure adaptée à la fréquentation des usines, notamment en ce qui concerne les heures des repas.

3° *Ateliers d'essais.* — Toutes les fois que cela est nécessaire, l mutilé est d'abord initié à l'emploi de ses porte-outils et notamment à l'usage de la *pince Lumière.*

Quand nous estimons que cette instruction préliminaire doit être poussée plus loin, le mutilé est envoyé par nos soins et sous notre direction aux ateliers de l'*Ecole Centrale lyonnaise*, mis à notre disposition dans ce but par M. Rigollet, directeur de cette école, qui a bien voulu nous prêter son concours dévoué. Notre élève peut s'initier là, sous la direction de professeurs compétents, à l'emploi des machines-outils (tour, perceuse, raboteuse, fraiseuse, etc.).

4° *Placement chez un patron.* — Après ces essais, toujours nécessaires aux amputés du membre supérieur, ou sans ces essais préalables quand la mutilation ne le comporte pas ou que les connaissances antérieures du mutilé le rendent inutile, l'élève à rééduquer est placé chez un patron.

Comme suite à notre conférence à la Chambre de Commerce, *quatre-vingts patrons* ont mis généreusement à notre disposition *trois cent cinquante à quatre cents places* dans les industries les plus variées et, cette liste s'augmente d'un nom nouveau, chaque fois que nous avons besoin de placer un mutilé dans une branche d'industrie qui n'a pas reçu déjà un de nos élèves.

5° *Rééducation professionnelle. Salaire.* — Le plus grand nombre de nos mutilés sont replacés par nous dans leur profession, un tourneur chez un tourneur, un menuisier chez un menuisier, un serrurier chez un serrurier par exemple.

Un certain nombre sont placés dans une profession similaire, c'est ainsi qu'un ajusteur-mécanicien est placé chez un orthopédiste, un charpentier chez un menuisier, etc.

Il est bien entendu que, dans ces conditions, le mutilé n'a pas à faire un apprentissage. Il s'agit pour lui d'une réadaptation, d'un *réapprentissage* plutôt. Ainsi, très rapidement, nos mutilés arrivent à toucher un salaire normal.

Quand le mutilé cependant, par le fait de sa mutilation ou pour d'autres raisons, ne trouve pas la possibilité de se replacer dans sa profession ou dans un métier analogue, il y a lieu pour nous de lui chercher un emploi nouveau. Un certain nombre de mutilés de cette catégorie sont adressés

par nous aux Ecoles de Rééducation, mais le plus grand nombre sont replacés directement par nous dans l'industrie.

6° *Assurances.* — On sait que cette question a été résolue par une loi spéciale que nous rappelons aux patrons qui reçoivent nos mutilés.

7° *Durée de la rééducation.* — Elle varie bien entendu et de beaucoup suivant les cas ; c'est ainsi que certains de nos mutilés gardant leur ancienne place ou repris par leur ancien patron, quittent le Centre de Rééducation le plus tôt possible, en devançant même leur réforme par l'envoi en congé de convalescence.

Les délais nécessités par l'appareillage et par l'établissement du dossier de réforme, de deux ou trois mois en moyenne, sont le plus souvent suffisants au réapprentissage, à la réadaptation que nous avons pour but d'assurer à nos élèves. Enfin, la possibilité pour nous de l'hospitalisation, même après réforme des mutilés, pour lesquels un apprentissage véritable nécessite un stage plus prolongé, nous permet d'assurer également l'avenir de cette catégorie d'apprentis.

8° *Placement.* — Ainsi donc, soit au Centre d'Appareillage, soit dans les hôpitaux de rééducation, le mutilé trouve toujours sous la direction et le contrôle médical la voie qui, après examen de sa mutilation, de sa profession antérieure, de son pays d'origine, paraît la plus indiquée.

Résultats obtenus.

Depuis cinq mois de fonctionnement, notre organisation de rééducation à l'atelier nous a donné les résultats suivants :

Professions industrielles : 445 mutilés examinés.

	426 rééduqués					19 non rééduqués	
Mutilation	Dans leur profession antérieure	Dans profession similaire	Dans une autre industrie	Dans l'agriculture	Emplois divers	Mutilation grave	Refus
	155	116	73	19	64	13	6
Amputés du memb sup.	17	34	14	10	29		
Amputés du memb. inf.	61	60	45	6	16		
Mutilations diverses . .	77	22	14	3	19		

CONCLUSIONS

En dehors du système de rééducation des Ecoles professionnelles, nécessaires aux mutilés devant changer de profession, on peut utiliser avec fruit la rééducation à l'atelier, avec hospitalisation au Centre d'Appareillage.

Ce mode de rééducation est particulièrement utile pour la remise au travail rapide du plus grand nombre des mutilés qui peuvent reprendre très vite leur ancienne profession ou une profession analogue. Ils font, dans ce cas-là, une réadaptation et n'ont pas besoin d'apprentissage véritable.

Ce système est applicable même pour ceux qui doivent être orientés vers une autre profession ; un apprentissage plus long est rendu possible dans ce cas, le mutilé pouvant rester hospitalisé tant que le comporte sa rééducation.

Par le travail de chaque jour, encouragé par la surveillance médicale, l'homme mutilé arrive à une réadaptation aussi bien fonctionnelle que professionnelle souvent surprenante.

Les appareils prothétiques et les porte-outils appropriés, utilisés sous le contrôle médical, augmentent considérablement le rendement du travail et sont indispensables à la possibilité de certains travaux.

Rééducation des manchots aveugles.

Cette puissance de réadaptation physiologique de l'homme à ses infirmités, prouvée par les faits, est une vérité encourageante propre à soutenir tout effort tenté dans la voie de la rééducation, mais propre surtout à engager et à maintenir dans la voie du travail le mutilé lui-même. Nul exemple n'est plus probant à citer à ce propos aux mutilés que celui des manchots aveugles.

Tout aveugle s'acquitte vite du travail classique des brossiers. Mais pour le manchot, le problème est plus difficile. C'est là que les appareils viennent puissamment en aide à la réadaptation physiologique. C'est grâce, en effet, à l'invention ingénieuse d'un administrateur éminent de l'Association Valentin Hauy, M. Lotz, aveugle lui-même, que l'aveugle manchot arrive à exécuter, à l'aide de son membre amputé, le travail de la brosse et à manier de la même façon le couteau de brossier.

Sur les huit élèves de l'*Ecole Maunoury*, aveugles manchots d'avant-bras, sept amputés d'avant-bras droit ou gauche ont fait un apprentissage de brossier. L'un d'entre eux amputé de l'avant-bras droit, malgré des cicatrices gênantes de l'autre main, est arrivé à être un des meilleurs ouvriers de l'école, tant au point de vue de la qualité que de la quantité de son travail.

Cet exemple nous montre toute la puissance de la volonté quand elle est dirigée avec autorité dans la voie du travail.

LES ÉCOLES ITALIENNES DE RÉÉDUCATION PROFESSIONNELLE POUR LES INVALIDES DE LA GUERRE

Rapport présenté au nom de la Federazione Nazionale dei Comitati di Assistenza
ai Militari Ciechi, Storpi e Mutilati
à la Conférence Interalliée pour les Invalides de la Guerre,
par M. **Giovanni CHEVALLEY**, Rapporteur.

Le sentiment profond de reconnaissance que tout le monde éprouve pour les admirables soldats qui combattent, qui souffrent, qui meurent si héroïquement à nos frontières pour la Patrie et la défense de la justice et de l'humanité a fait surgir partout chez les Peuples alliés des Œuvres destinées à secourir ces vaillants citoyens : ce sentiment de reconnaissance n'a pas trouvé un moindre écho dans le cœur des Italiens.

Mais en Italie, comme partout ailleurs, on s'est particulièrement ému en face du navrant spectacle de nos invalides de la guerre, de nos frères, de nos enfants chéris qui nous reviennent si profondément frappés, amoindris dans leur intégrité physique, après avoir combattu pour la grandeur de la Patrie.

Le désir de leur venir en aide, de diminuer cette déchéance par la réadaptation au travail, l'espoir d'assurer un avenir tranquille à ces braves, ont donné lieu à de superbes résultats : et toutes les mains se sont tendues, toutes les volontés se sont réunies dans un merveilleux effort pour constituer dans toute l'Italie des Œuvres d'assistance aux Invalides de la Guerre. Grâce à des concours généreux, de nombreux et actifs Comités régionaux ont pu s'organiser rapidement et travailler utilement. Ensuite, pour coordonner ces divers efforts, pour unifier l'action d'assistance aux glorieuses victimes de la guerre, on a reconnu l'avantage de grouper les différents Comités (tout en leur conservant une parfaite autonomie) autour d'une organisation centrale : ainsi est née la FEDERAZIONE NAZIONALE *dei Comitati di assistenza ai Militari Ciechi, Storpi e Mutilati*, ayant son siège à Rome, qui groupe les Comités de Bologne, Florence, Gênes, Milan, Naples, Padoue, Palerme, Rome, Turin et Venise.

Notre Reine, admirable par sa haute et clairvoyante pitié envers toutes les victimes de la guerre et plus particulièrement envers les invalides, a bien voulu accepter le haut patronage de la Fédération Nationale.

Chaque Comité régional a ses représentants dans le bureau de la Fédération.

Le champ d'action de la Fédération et des Œuvres qui s'y rattachent est très varié et très étendu.

La Fédération notamment publie un *Bollettino* périodique avec toutes sortes de notices se rapportant à la question des invalides (questions techniques et pédagogiques, administration, statistique, publicité, bibliographie, actes officiels et rapports sur l'action des divers Comités de la Fédération, etc.). La Fédération Nationale s'est particulièrement occupée de la loi qui vient d'être votée en Italie pour la protection et l'assistance des invalides de la guerre, et elle a créé un *Bureau de placement* pour coordonner le travail des bureaux de placement pour les invalides des Comités de chaque région.

Je me propose de tracer ici rapidement les résultats d'ensemble des Écoles pour la rééducation des invalides que les divers Comités italiens de la Fédération ont organisées.

Pourtant, avant de parler de nos Écoles, je dois rendre un juste hommage aux organisations d'assistance aux invalides de nos Alliés. Les douloureuses conséquences de la guerre qu'ils ont commencée avant nous leur avaient déjà imposé l'étude de la réadaptation et de la rééducation au travail des invalides, entre autres devoirs de reconnaissance et de secours aux victimes de la guerre : l'expérience des Nations alliées pour la résolution d'un problème si peu étudié auparavant a certainement été utile à nos organisations.

Quelqu'un d'entre nous a visité, étudié les grands établissements pour la rééducation et admiré sur place les superbes résultats obtenus chez les Belges, en France, en Angleterre. Les écoles de rééducation de Paris, de Saint-Maurice, de Lyon, de Bordeaux, de Port-Villez, etc., et les traités sur la rééducation des invalides de MM. Bourrillon, Carle, Borne, Souchon, de Paeuw, sont bien connus en Italie.

La présente Conférence va nous fournir, sans doute, d'autres utiles enseignements : et le résultat de tous nos efforts sera des plus heureux pour l'avenir des invalides de toutes les glorieuses Armées alliées.

J'ai dit que les initiatives de toute l'Italie pour la rééducation des invalides sont venues se grouper autour de la *Federazione Nazionale* : mais une heureuse autonomie a permis en même temps aux différents Comités de se développer à leur convenance et selon les besoins et les conditions de chaque région.

Dans telle région, la Lombardie, la Sicile par exemple, toutes les initiatives pour l'assistance des invalides de la guerre se sont groupées natu-

rellement dans une seule institution régionale : là on a pu organiser des écoles importantes, dans les conditions les plus favorables (soit économiquement, soit pour le nombre des enseignements), pour la rééducation des invalides.

Ailleurs, la reconnaissance et la pitié se joignant à un esprit municipal toujours vigoureux en Italie, les initiatives locales ont voulu créer, même dans des petits centres, des Ecoles de rééducation qui ont forcément une moindre importance, tout en causant une regrettable dispersion d'efforts : heureusement l'expérience et la bonne volonté des dirigeants ont trouvé un remède à cela, et des organisations fédérales de région tendent à se former pour coordonner ces initiatives locales et arriver ainsi à de meilleurs résultats d'ensemble.

Au début de la guerre, les maisons de rééducation recevaient leurs élèves sans distinction de région d'origine : mais ensuite l'expérience a prouvé qu'il convient autant que possible de rapprocher l'invalide de son village, de sa famille : et le Gouvernement italien, en admettant ce principe, a décidé que chaque organisation aurait à s'occuper plus particulièrement de l'assistance des invalides de la région où elle s'est formée.

Le public italien a largement contribué au développement des Œuvres d'assistance aux invalides et l'on a pu recueillir des sommes importantes. Toutefois l'Etat a dû généralement aider aussi les Comités régionaux, soit avec des avances pour l'agrandissement des maisons de rééducation, soit en versant une allocation journalière de 3 fr. 50 en raison de chaque soldat en rééducation.

D'autre part, les différents Comités ont tâché de se procurer de l'argent de diverses façons pour subvenir à leurs besoins. Une initiative heureuse prise par le Comité de Turin et adoptée ensuite par la Federazione Nazionale est à signaler à ce propos, car en même temps qu'elle peut procurer des secours aux Comités, elle est une bonne forme de propagande pour l'Œuvre de la rééducation.

La *Scatola Italianissima* est une boîte d'allumettes aux couleurs nationales dont le modèle a été déposé, et qui se vend, par un accord pris avec l'Etat, avec un léger bénéfice au profit des Comités de la Fédération.

Pendant les six premiers mois d'expérience l'on a ainsi vendu en Italie plus de 21 millions de ces boîtes d'allumettes « Italianissima » avec un profit pour les œuvres des invalides d'environ 40.000 francs. L'on peut être sûr qu'à l'avenir les résultats seront bien plus satisfaisants, car tout le monde donne volontiers sa préférence à ces boîtes d'allumettes, en raison du but final.

Dernièrement une loi a été votée en Italie pour la protection et l'assis-

tance des invalides de la guerre : cette loi institue l'Opera Nazionale *per la protezione et assistenza degli invalidi della guerra* : un des buts de l'Œuvre Nationale sera justement de diriger la rééducation professionnelle en se servant des institutions déjà existantes.

Actuellement en Italie, les invalides, après avoir reçu les soins nécessaires dans un premier centre d'hospitalisation, sont réunis dans les centres de groupement de leur région d'origine ou de domicile, pour se soumettre aux traitements de physiothérapie, hydrothérapie, mécanothérapie, etc., et recevoir, s'il y a lieu, leurs appareils de prothèse : ces appareils sont ordinairement fournis à l'invalide par les soins du Comité de la région où se trouve l'hôpital : l'Etat rembourse ensuite au Comité le prix des appareils sur la base d'un tarif établi d'avance.

C'est dans ce second centre de groupement que commence l'action de ces mêmes Comités pour la préparation morale de l'invalide et pour sa prérééducation qui se fait sous la haute direction des médecins du centre d'hospitalisation.

Lorsque l'invalide a achevé son traitement chirurgical et physique, si sa condition sociale le demande et si les conditions physiques de l'individu ne s'y opposent pas, il doit obligatoirement passer quelque temps (quinze jours au moins) dans un Institut de rééducation professionnelle. Après ce stage, l'individu décide de son plein gré s'il continuera sa rééducation ou bien s'il la quittera définitivement.

Ce principe avait d'abord été proposé par la Fédération Nationale et l'Etat l'a adopté dans la nouvelle loi : nous pensons que cette disposition, plus libérale que la formule de la rééducation obligatoire des invalides, s'adapte mieux à notre mentalité latine, tout en promettant de donner d'heureux résultats.

L'Etat accorde aux œuvres qui s'occupent de la rééducation l'allocation journalière de 3 fr. 50 par invalide pendant six mois : l'expérience a prouvé que cette période de six mois est ordinairement insuffisante pour une rééducation sérieuse et quelques-uns des Comités italiens prennent à leur charge la dépense supplémentaire qui est rendue nécessaire pour un plus long séjour de l'invalide dans la maison de rééducation.

Les métiers que l'on trouve de préférence dans les écoles italiennes de rééducation sont ceux de cordonnier, de tailleur, de bourrelier, de relieur de livres, de menuisier, de serrurier, de vannier, etc., et les métiers agricoles. On y joint ordinairement des cours de comptabilité, de dessin, d'instruction élémentaire, de télégraphie, de dactylographie, etc.

Tout élève d'un atelier exerçant un métier manuel doit suivre pendant une ou deux heures tous les jours un cours primaire pour y perfectionner

son instruction. Les invalides reçoivent une petite allocation (ordinairement 1 franc) pour chaque journée de travail, mais une partie en est versée sur un livret de la Caisse d'Epargne au nom de l'invalide, pour lui constituer une petite réserve qui lui est très utile à sa sortie de l'Ecole pour les frais de première installation.

Nous pouvons signaler, comme partout, une regrettable inclination de nos invalides à chercher le petit emploi dans les administrations publiques et privées, et les graves difficultés que l'on a pour les décider à choisir de préférence un métier manuel qui leur assurera un meilleur avenir.

Le plus grand nombre de nos invalides sont d'anciens cultivateurs ; mais s'ils ne sont pas des petits propriétaires ou des fermiers, l'on a quelque peine à les faire retourner à leurs champs, ainsi qu'il est généralement désirable. Pourtant tous les efforts se font aujourd'hui en Italie pour tâcher d'organiser la rééducation des agriculteurs et l'enseignement agricole.

Presque tous les élèves de nos écoles d'invalides sont obéissants, dociles à la discipline, désireux de réussir dans leur rééducation : malheureusement beaucoup d'entre eux (surtout dans certaines régions où le travail de persuasion et de préparation morale de l'invalide n'avait pas pu se faire dans de bonnes conditions), ont échappé à cette rééducation.

D'autre part, encore récemment, beaucoup d'invalides refusaient de se soumettre à la rééducation car ils craignaient que l'Etat aurait ensuite diminué le montant de la pension à l'individu rééduqué. Les déclarations si souvent répétées de nos hommes de gouvernement, la nouvelle loi approuvée qui contient une disposition expresse sur ce point, l'exemple du passé ne laissent pas de doute à cet égard et les intéressés mêmes comprennent actuellement que leurs craintes n'ont pas lieu d'exister.

Cette persuasion va contribuer à augmenter sensiblement le pourcentage des invalides se soumettant à la rééducation ; et cette action bienfaisante sera encore augmentée par la récente organisation des hôpitaux et des centres de second groupement des invalides dont nous avons déjà parlé et par les dispositions de la loi pour les invalides de la guerre qui obligent tout invalide à se rendre compte personnellement des avantages de la rééducation.

Ordinairement pour les écoles de rééducation l'Italie préfère la forme de l'internat à celle de l'externat, qui toutefois n'est pas exclue.

Presque partout les élèves trouvent dans l'Institut même tous les ateliers, tous les enseignements, toutes les classes qu'il leur faut pour la rééducation. Mais certaines écoles ont utilisé avec de bons résultats les

instituts d'arts et métiers ou d'agriculture de la localité : ou bien encore les invalides ont été reçus dans des ateliers dont les patrons consentent à faire leur réapprentissage.

La durée moyenne du travail dans les ateliers est ordinairement de huit heures par jour ; les heures de leçons des cours d'instruction sont un peu moindres.

Auprès des organisations italiennes les élèves trouvent encore l'assistance nécessaire pour compléter, s'il y a lieu, leur mise en réforme, et pour toutes les formalités militaires et juridiques pour obtenir la pension de retraite. Quand la rééducation de l'invalide est terminée, il passe ordinairement un examen et il est aidé par le Comité régional soit avec un subside, soit avec un cadeau d'outils, d'habits, etc. La nouvelle loi italienne met à la charge des écoles de rééducation la fourniture des appareils de prothèse pour le travail nécessaire à l'invalide.

Enfin les Comités faisant partie de la Fédération ont établi des bureaux de placement sous le patronage et la direction de hautes personnalités locales de l'industrie, du commerce et de la finance ; ces bureaux se préoccupent de trouver aux invalides en général et particulièrement à ceux rééduqués qui ne veulent pas rentrer chez eux, un travail convenable et dans de bonnes conditions et de les assister dans leur avenir. L'action des différents Comités d'assistance aux invalides peut donc se résumer de la façon suivante : 1° propagande et préparation de l'invalide à la rééducation; 2° rééducation dans une école professionnelle; 3° assistance pour le placement de l'invalide après sa sortie de l'Ecole.

Telle est, dans ses grandes lignes, l'organisation des institutions italiennes qui s'occupent de la rééducation des invalides.

Voici à présent très rapidement ce qui a été fait plus particulièrement par les différentes œuvres.

A *Rome*, S. M. la Reine a transformé les magnifiques salles du Quirinal en un hôpital de la Croix-Rouge italienne, réservé particulièrement aux mutilés de la guerre auxquels Sa Majesté rend les soins les plus maternels et les plus touchants.

Notre Reine, avec un esprit pratique réellement admirable, a voulu que la rééducation des invalides commence le plus tôt possible : à côté des salles d'hospitalisation, S. M. a donc fait préparer de belles écoles et des ateliers où les invalides trouvent à s'occuper pendant leur séjour à l'hôpital. Dans les jardins mêmes du Quirinal fonctionne un magnifique atelier de prothèse.

A Rome, l'OPERA ROMANA *di assistenza ai militari ciechi, storpi e mutilati* a ouvert dans la magnifique *Villa Mirafiori* (que l'Académie amé-

ricaine a gracieusement mise à sa disposition), une institution où les invalides, tout en recevant des soins dévoués pour leur réadaptation au travail, peuvent suivre des cours d'instruction élémentaire et se rééduquer dans divers métiers. La villa peut actuellement recevoir deux cents élèves, mais on doit l'agrandir. Un grand terrain annexé peut servir pour le travail des cultivateurs invalides.

Les agriculteurs peuvent perfectionner leur instruction professionnelle dans la grande école d'agriculture de Pérouse, *all' Istituto provinciale per la rieducazione dei coloni mutilati in guerra.*

Dans l'Italie méridionale, on vient à *Naples* de réorganiser la maison de rééducation professionnelle qui occupe à présent l'ancien Hôtel Hassler; elle peut recevoir 150 invalides, et à côté des ateliers et des écoles de rééducation l'on a établi un petit atelier pour le montage des appareils de prothèse.

Tout à l'extrémité de l'Italie, en Sicile, nous avons une bonne organisation, créée par le *Comitato Siciliano pro mutilati, ciechi e storpi in guerra à Palerme;* d'abord la section hospitalière de réunion des invalides pour le traitement nécessaire à leur réadaptation fonctionnelle et pour la préparation morale à la rééducation à *Villa Belmonte,* capable de contenir 150 invalides. Ensuite une section de travail à *S. Lorenzo,* pour 250 invalides. Cet établissement est en voie d'agrandissement : l'on vient d'y joindre un grand atelier pour la prothèse, très bien outillé.

Cette école a déjà donné d'excellents résultats : elle sert particulièrement à la rééducation des invalides siciliens et de l'Italie méridionale. On y a organisé des écoles primaires, de télégraphie, de dessin, de dactylographie et douze différents métiers. Grâce à l'appui d'un grand industriel sicilien on y prépare de très bons artisans pour la fabrication des meubles.

Dans la *Toscane* nous trouvons autour du centre principal de Florence de bonnes écoles locales de rééducation à *Livourne* (Villa Corradini), à *Pise.* A *Pescia,* la Croix-Rouge italienne a organisé un hôpital qui réalise la complète assistance, soit médicale, soit pour la rééducation professionnelle des mutilés : l'institution peut recevoir 100 invalides; un atelier de prothèse se trouve à côté de l'hôpital.

De même, la Croix-Rouge maritime avec d'autres concours a organisé à *Spezia* (Scuola Romiti) une bonne installation chirurgicale capable de recevoir 130 invalides avec cours d'instruction, ateliers, champ d'expérience pour les travaux agricoles ; des ateliers de prothèse y sont annexés.

Florence possède une charmante maison tout nouvellement et parfaite-

ment installée : mais depuis longtemps déjà on y avait organisé très bien l'assistance des invalides de la guerre, et nous y voyons un magnifique exemple de la rééducation professionnelle dans les hôpitaux. Les résultats obtenus d'abord à l'hôpital de Villa Bondi ont été si satisfaisants que le système à Florence a été adopté pour les autres hôpitaux de réunion des invalides.

A Villa Bondi, en plus des écoles primaires, de comptabilité, nous trouvons divers ateliers de métiers et surtout une fabrique de jouets très remarquable au point de vue artistique. On y a joint un bon atelier pour la prothèse, soit provisoire, soit définitive.

A Florence également on est en train d'organiser une maison destinée à recevoir définitivement les très grands invalides de la guerre.

A *Bologne*, l'*Opera di assistenza ai mutilati e storpi di guerra* a su organiser d'une façon remarquable sa maison de rééducation. Les invalides, après avoir séjourné dans les centres hospitaliers de la ville (surtout à l'*Istituto Rizzoli* où l'on a installé de magnifiques ateliers de prothèse), doivent faire un stage à l'Ecole pour se rendre compte personnellement des avantages de la rééducation. L'Ecole qui avait place pour 130 mutilés est devenue insuffisante et l'on est en train de l'agrandir considérablement.

On remarque à Bologne particulièrement les soins donnés pour le perfectionnement physique de l'invalide au moyen des sports (bicyclette, marche, gymnastique, etc.) et pour élargir la mentalité des élèves moyennant des visites à des institutions d'instruction, à des établissements industriels de la région, aux musées, aux monuments, etc.

A *Gênes* on trouve une bonne organisation médicale pour les invalides et la rééducation professionnelle est en voie de s'organiser.

A *Parme* on vient d'ouvrir all' *Istituto dei Salesiani* un grand établissement pour la rééducation des invalides.

Le *Comitato delle Provincie Piemontesi* pour l'assistance des invalides a son centre d'action à *Turin* ; mais il s'occupe des invalides de tout le Piémont.

Les invalides sont réunis pour la réadaptation fonctionnelle et prérééducation soit à l'hôpital du Palais Royal (400 lits), soit à S. Vito (pour estropiés, 150 lits). De là, ils passent à la *Casa Scuola* di Via Rosmini ; c'est la maison de rééducation, bien organisée, avec de belles écoles et de bons ateliers. La maison s'est accrue petit à petit.

Aux portes de Turin, à Lucento, se trouve une dépendance pour la rééducation des cultivateurs invalides, et enfin à Casale, il y a une autre petite école-succursale pour métiers et instruction élémentaire.

L'organisation la plus importante qui existe aujourd'hui en Italie pour la rééducation des invalides est celle de *Milan* et elle dépend du *Comitato lombardo per soldati mutilati in guerra.*

Les invalides sont d'abord réunis pour la réadaptation fonctionnelle à l'hôpital militaire *Collegio Reale delle Fanciulle* (400 lits) ou bien à l'hôpital *dei Rachitici* (100 lits).

La préparation morale à la rééducation peut s'y faire dans des conditions très favorables et quelques invalides peuvent suivre des cours d'instruction avant de sortir de l'hôpital. Mais la rééducation des invalides se fait essentiellement dans deux établissements : au *Marcelline* et à *Gorla.*

La maison *delle Marcelline* est réservée spécialement pour les Ecoles des emplois civils et peut contenir 150 élèves .

Aux portes de Milan, à *Gorla,* existe le magnifique Refuge Fanny Finzi-Ottolenghi qui peut offrir, avec ses succursales, l'hospitalité à 500 invalides pour la rééducation des métiers. L'organisation des écoles et des ateliers est très bien comprise. Des agrandissements en vue de la rééducation des agriculteurs sont en cours d'exécution et l'on organise une colonie agricole avec écoles spéciales de jardinage, d'horticulture, aviculture, etc.

Tout à côté de Gorla on a construit un établissement grandiose pour l'*Officina Nazionale di Protesi,* capable de fournir une production considérable d'appareils de prothèse.

A *Venise* existe le centre principal de rééducation de toute la Vénétie à l'hôpital international de la *Guidecca* (150 élèves). On y trouve une bonne organisation d'écoles et d'ateliers. Mais à Vérone, à Udine, à Vicence, à Trévise, à Padoue, on trouve d'autres initiatives locales qui viennent toutes de se grouper avec Venise dans une fédération régionale pour l'assistance aux invalides.

A *Padoue* notamment, à la *Villa Wollemborg* on a établi une considérable colonie agricole qui peut recevoir 150 élèves.

A *Vérone,* la maison de rééducation vient de s'ouvrir et donnera sans doute de bons résultats.

Voilà l'exposition rapide de ce qui a été fait jusqu'à ce jour en Italie pour la rééducation des invalides de la guerre.

L'effort accompli est certainement considérable : mais il ne va pas cesser et il augmente même continuellement. Tous les Comités agrandissent sans cesse leurs établissements, ils améliorent leurs organisations.

La Nation italienne montre ainsi sa reconnaissance à ces vaillants soldats qui, sur les montagnes du Trentin comme à Gorizia, sur le Carso comme en Macédoine, ont combattu et combattent d'une manière si héroïque pour l'Italie et pour un idéal de justice et d'humanité.

COMITÉ D'AIDE AUX SOLDATS SARTHOIS MUTILÉS

Rapport par M. **CURINIER**, Secrétaire général.

Dans un département comme la Sarthe, essentiellement *agricole,* la question de la rééducation professionnelle ne peut et ne doit passer à notre avis qu'au second plan.

En effet notre devoir est de retenir à la terre tous ceux qui seraient tentés d'en partir et qui peuvent utilement y rester. C'est pourquoi, voyant *personnellement chaque* mutilé à son retour au foyer, nous nous rendons compte, d'après le degré de gravité et le genre de sa blessure, s'il a intérêt à demeurer à la culture et s'il y gagnera sa vie plus tard. D'autre part, nous avons maintenant l'expérience de près de deux ans d'études nous permettant de constater que des blessures comme la perte d'un œil ou d'une jambe, l'ankylose partielle d'un bras, l'amputation de plusieurs doigts, sont compatibles avec les travaux des champs. Aussi, dans ces cas, mettons-nous tous nos efforts à persuader aux réformés qu'ils doivent continuer leur existence comme par le passé et ne pas chercher un autre domaine à leur activité. Pour les inciter, d'ailleurs, d'une façon plus effective à persévérer, nous les aidons matériellement. Aux réformés n° 2 nous donnons des secours d'urgence pour leur permettre de se soigner, de reprendre leurs forces perdues et de travailler à nouveau ; aux autres, qui touchent une pension ou une gratification, nous fournissons gratuitement des appareils d'orthopédie ou de prothèse plus perfectionnés que ceux du Service de Santé, pour leur permettre de reprendre le labeur d'autrefois avec le minimum de souffrances et le maximum de rendement. Enfin à tous ceux qui nous en font la demande, nous consentons des prêts d'argent en payant *nous-mêmes* les intérêts et la prime d'assurance du cheptel, complètement la première année, et les autres années sur un taux très léger à supporter par le mutilé. Ces prêts sont faits aux ouvriers agricoles pour leur permettre d'acheter ou de louer de petites propriétés ou bien le cheptel nécessaire à l'exploitation de la ferme.

Mais pour tous ceux qui ont dû quitter les champs ou qui, n'étant pas cultivateurs, ont dû abandonner leur ancien métier par suite de leur blessure de guerre, nous nous sommes occupé de l'importante question de la rééducation professionnelle.

N'ayant pas dans ce département agricole un très grand nombre de candidats à la rééducation professionnelle, le Comité n'a pas cru devoir faire les frais d'une véritable Ecole. Il a envoyé ceux qui désiraient apprendre un nouveau métier à Paris, Lyon, Bordeaux, Bayonne, Clermont-Ferrand, Tours, dans des établissements déjà créés depuis plusieurs mois et ayant donné de sérieux résultats.

Néanmoins, nous avons créé au Mans deux ateliers qui fonctionnent parfaitement et qui ont déjà assuré la rééducation professionnelle d'un certain nombre de blessés de la guerre.

C'est tout d'abord un atelier de vannerie où les mutilés font leur apprentissage, complètement à la charge du Comité. L'allocation provisoire, la gratification ou la pension sont conservées intégralement au blessé qui n'a, en outre, à s'occuper ni de son logement ni de sa nourriture. L'apprentissage dure environ trois mois, après quoi le rééduqué est en mesure de gagner sa vie d'une façon tout à fait intéressante.

L'autre atelier réservé aux mutilés de la guerre comprend des apprentis cordonniers. Ceux-ci travaillent pour le compte de l'Intendance militaire. Ils sont logés et nourris gratuitement. De plus, ils reçoivent dès le début un salaire quotidien de 0 fr. 50 à 1 franc par jour selon leur production de travail. Comme pour la vannerie, les mutilés pendant la durée de leur apprentissage continuent à toucher entièrement leur allocation provisoire, leur gratification ou leur pension.

Enfin nous pratiquons également le placement en apprentissage chez des patrons et cette rééducation a donné jusqu'à ce jour de très bons résultats.

J'ajouterai que, l'apprentissage terminé, le Comité fait aux mutilés qui le désirent des *prêts d'honneur sans intérêt* pour leur permettre d'effectuer les frais de premier établissement et d'acheter les instruments de travail nécessaires à l'exercice de leur nouvelle profession.

Telle est, dans ses grandes lignes, l'action du *Comité d'Aide aux Soldats Sarthois mutilés* au point de vue de la rééducation professionnelle.

Enfin, pour terminer, il convient de dire que le Comité s'applique, avant tout, à replacer les mutilés dans leur milieu et même dans leur village en leur faisant apprendre un petit métier de campagne (ferblantier, cordonnier, vannier, réparateur de machines agricoles, etc.) ou même un *métier de complément* qui leur permet de ne pas se désintéresser complètement des travaux agricoles. Ils trouvent ainsi plus facilement une clientèle, pour exercer leur nouvelle profession, parmi ceux qui, vivant avec eux, prennent part à leur détresse, à leurs maux physiques et les

aident ainsi à recommencer une existence un peu différente de l'ancienne, au lieu que s'ils restent à la ville, quittant leur milieu habituel, le foyer familial et les sympathies des parents et amis qui les entourent, ils seront vite déçus, aigris par l'indifférence des uns, jaloux du salaire supérieur des autres plus valides et traîneront tout le long de leur vie tourmentée une âme exempte de toute paix intérieure...

LA RÉÉDUCATION PROFESSIONNELLE AU POINT DE VUE PÉDAGOGIQUE

Communication de M. le D[r] **DA COSTA FERREIRA**, Délégué du Gouvernement portugais.

Nous, les Portugais, nous ne pouvons encore, quant à présent, apporter le résultat d'aucune expérience propre en matière de rééducation de blessés ; il ne nous est pas même possible, malheureusement, de vous soumettre aucune donnée recueillie dans les services de rééducation professionnelle de mutilés ou d'estropiés de n'importe quelle provenance, puisque ces services n'existent pas encore et n'ont jamais existé chez nous. Nous serions ici pour apprendre. Je crois cependant que, malgré tout, il y aura place ici pour les considérations, les modestes considérations d'un médecin qui s'intéresse vivement aux questions de rééducation, et qui, par profession, plus éducateur que médecin, peut envisager ces questions sous un point de vue différent de celui où elles sont habituellement considérées ; et cela me paraît d'un grand avantage, au moment où il s'agit de discuter l'orientation professionnelle et la formation intellectuelle et manuelle de l'invalide de la guerre.

Pour moi, *la question de rééducation professionnelle est bien plutôt une question pédagogique que médicale, dans laquelle les préceptes suivis en matière d'éducation générale et technique doivent être respectés, mis à profit.*

Ce que nous appelons souvent rééducation professionnelle est, en fin de compte, l'éducation proprement dite. L'application des capacités et des possibilités de l'estropié ou du mutilé implique souvent une éducation nouvelle et différente, la création d'habitudes nouvelles et, si l'on peut dire, l'utilisation d'organes nouveaux. C'est comme si nous avions devant nous un être nouveau à éduquer.

Les lésions qui altèrent physiquement l'individu altèrent parfois aussi son psychisme, et les lésions une fois traitées, le traitement organique, chirurgical et physiothérapique une fois fait, le rééducateur a devant lui un sujet à éduquer, qu'il importe d'examiner pédagogiquement comme un autre quelconque. *Ce n'est pas seulement un moteur dont la capacité physique doit être examinée, c'est un élève dont l'éducabilité doit être mesurée*

et développée. L'examen de l'attention volontaire et du pouvoir coordinateur est, à mon sens, fondamental, et il ne faut jamais manquer d'y procéder, comme on y procède à l'école, afin de juger de la capacité d'utilisation, sans nous borner à attendre empiriquement les résultats de l'enseignement.

Continuant à envisager le problème sous le point de vue pédagogique, je dirai encore qu'il me semble qu'entre la rééducation fonctionnelle et la rééducation professionnelle proprement dite, il faut intercaler une rééducation préparatoire pré-professionnelle, ayant pour but la préparation manuelle et intellectuelle qui convient à une profession quelconque, et pendant laquelle on pourrait juger des aptitudes de l'individu.

Il faut que dans des services de rééducation il y ait comme dans ceux de simple éducation quelque chose qui joue un rôle semblable à celui que joue, par rapport à l'atelier, la classe de travaux manuels éducatifs, dans les écoles ordinaires. En un mot, une école de pré-apprentissage est nécessaire.

Il est possible d'organiser une série de travaux qui, sans être absolument professionnels, aient surtout pour but d'éduquer l'attention et le pouvoir coordinateur, et qui, visant plus à l'éducation générale de l'individu qu'à son éducation technique proprement dite, permettent à sa capacité et à ses aptitudes de profiter, dans les meilleures conditions possibles, de l'enseignement professionnel.

Dans ce pré-apprentissage, il convient d'utiliser autant que possible les associations psychomotrices qui persistent. Dans l'éducation dont je parle, l'écriture et le dessin occupent une place importante. Il est facile d'obtenir, dans ce pré-apprentissage, des *textes* qui donnent au rééducateur et à *tout le monde* une idée des aptitudes et des évolutions dans la rééducation du sujet, et qui laissent des documents pédagogiques pouvant être utiles, et que l'on peut garder comme les graphiques de certains appareils de laboratoire, fort intéressants, sans doute, mais à coup sûr peu économiques, et d'une signification peut-être même moins éloquente pour l'individu à rééduquer, ce qui n'est pas indifférent.

Me plaçant toujours au point de vue pédagogique, je dirai qu'il me semble que la principale aspiration du rééducateur doit être de mettre son élève en état de se servir le plus possible des ressources qui lui restent, indépendamment d'un ensemble d'appareils coûteux, compliqués, peu commodes, et sujets à de fréquentes pannes.

La prothèse, au point de vue de la rééducation professionnelle, doit surtout, s'il m'est permis de m'exprimer ainsi, être psychique et peut-être les appareils prothétiques ne devraient-ils être que d'un usage transitoire,

plutôt employés pendant la période de rééducation qu'après ; en un mot, destinées à rééduquer plutôt qu'à suppléer.

Voilà les considérations que j'ai cru devoir vous soumettre ; elles ont été consignées un peu à la hâte, car j'ai été pris à l'improviste, et ce sont plutôt celles d'un éducateur que celles d'un médecin, émanant, au reste, du représentant d'un pays que les circonstances obligent à recourir à des procédés aussi simples et aussi économiques que possible.

LES MUTILÉS ET ESTROPIÉS DE LA GUERRE DANS LA MENUISERIE ET QUELQUES AUTRES INDUSTRIES DU BOIS

ORGANISATION DE L' « ATELIER » ÉCOLE D'APPRENTISSAGE POUR LES MUTILÉS DE LA GUERRE

par Madame **DAVID WEILL**.

INTRODUCTION

Le blessé qui nous occupe ici est l'ouvrier diminué physiquement par la perte d'un membre ou par une invalidité fonctionnelle et moralement déprimé par un avenir incertain. Il ne s'agit donc pas du grand mutilé incapable de se suffire et que la charité publique ou privée continuera à secourir, ni du blessé qui n'aura pas conservé la trace de sa blessure et reprendra facilement sa place dans la société.

La rééducation professionnelle et le travail de ces invalides de la guerre, pour faire œuvre utile et durable, doivent être envisagés au point de vue général et au point de vue individuel :

Au point de vue général. — Il faut créer la main-d'œuvre qui réponde aux besoins du pays, et employer les invalides avec le meilleur rendement possible.

Au point de vue individuel. — Fournir à l'ouvrier diminué physiquement la possibilité d'accomplir sans mécomptes un travail lui assurant après quelques mois d'entraînement un salaire convenable, un travail dans lequel il n'y ait que peu de chômage et auquel il puisse se consacrer, à quelque région qu'il appartienne, et quelle que soit sa profession antérieure.

L'organisation privée de l' « Atelier », école de menuiserie et de vernissage pour les invalides de la guerre, 5, rue de la Durance, à Paris, nous a fourni une partie de ces observations.

Le placement des élèves nous a amené à recueillir des renseignements auprès des industriels et à commencer une enquête personnelle dans les villages sur les besoins de l'industrie du bois.

Recrutement.

Le recrutement de cette catégorie de blessés ne se fait encore qu'imparfaitement, et malgré les résultats obtenus, le nombre des rééducations

professionnelles est infime. Jusqu'à présent, il ne nous a pas été possible d'entrer en rapport direct, dans les centres de réforme, avec les anciens ouvriers du bois et autres réformés n° 1, auxquels nous pouvons être appelé à rendre service.

Propagande.

A. *Par cartes postales, par infirmières.* — La seule propagande que nous ayons faite est l'envoi d'affiches, de brochures, de cartes postales aux médecins chefs et directrices de quelques hôpitaux militaires et auxiliaires. Ce moyen est, du reste, tout à fait insuffisant, mais pourrait être rendu plus efficace par la collaboration des infirmières ; celles-ci, dont le dévouement est au-dessus de tout éloge, pourraient exercer leur bienfaisante influence et encourager les blessés à retrouver rapidement l'indépendance.

L'un de leurs devoirs ne serait-il pas d'inviter les blessés à ne pas se contenter d'une pension dont le montant, si élevé qu'il soit, ne saurait se substituer à un travail rémunérateur ; il y aurait lieu aussi de ne pas s'illusionner sur le nombre d'emplois publics disponibles.

Le blessé grave, après le choc physique et l'affaiblissement général subi par son organisme, après des mois de séjour dans un hôpital, n'envisage le plus souvent qu'à regret la perspective d'un retour à une activité régulière et suivie ; ses projets d'avenir se fondent sur l'obtention d'un emploi public ou d'une bonne place ; aucun autre travail sérieux ne l'attire, encore moins l'apprentissage effectif d'un métier d'avenir.

Nous espérons bientôt voir toutes les infirmières comprendre cette nouvelle tâche, s'y attacher avec la même ténacité que celle dont elles font tous les jours preuve au chevet du blessé et préparer par une réadaptation morale la rééducation professionnelle proprement dite.

B. *Par des conseillers, ouvriers du métier.* — D'autre part, le devoir, autant que l'intérêt des Chambres syndicales, leur commande d'étudier de près le travail des mutilés dans toutes les branches de l'industrie, sans idée préconçue, d'encourager tous les essais, d'en suivre les résultats pour les communiquer aux industriels, d'attirer leur bienveillance, ainsi que celle des contremaîtres sur cette catégorie d'ouvriers. Il leur appartiendrait d'envoyer des ouvriers expérimentés, afin de renseigner les invalides hospitalisés dans les centres de réforme et leur éviter ainsi les tâtonnements et les fausses manœuvres que nous constatons, hélas ! trop souvent. Les listes des hospitalisés dressées par le Service de Santé pourraient être tenues à la disposition de ces conseillers.

Les mutilés, par des visites aux usines, dans les ateliers, aux écoles où travaillent d'autres mutilés, pourraient être encouragés, par l'exemple, à condition toutefois que ces visites se fassent par groupes peu nombreux, afin de permettre les démonstrations individuelles.

Organisation de l'« Atelier. »

Conditions de logement, de subsistance. — L'« Atelier » est un externat. Les élèves célibataires ou n'ayant pas de famille à Paris peuvent être logés gratuitement, 4, rue Rondelet, à quelques minutes de l'Atelier, à l'hôtel mis à leur disposition par le Ministère de l'Intérieur. L'hôtel garantit aux apprentis pour leur repas 4 fr. 70 par jour en échange de leur pension ou allocation et du tiers du salaire qu'ils touchent pour leur travail.

Les apprentis reçoivent de l'Atelier, dès l'entrée, un salaire de 2 fr. 50 par jour, qui atteint 6 francs après six semaines de travail.

Les anciens menuisiers en réadaptation reçoivent, dès l'entrée, 4 fr. 50 par jour.

Les autres apprentis ne demeurant pas rue Rondelet sont aidés, pendant les six premières semaines d'apprentissage, par l'« Aide immédiate ».

Le salaire, ajouté à l'allocation de réforme ou à la pension, permet aux élèves d'assurer leur subsistance. De plus, la mairie du XII^{e} arrondissement met des bons de repas à la disposition de nos apprentis et de leur famille. Dans le mois qui suit leur entrée, ils reçoivent un peu de linge.

A leur sortie d'apprentissage, l'Atelier leur donne les outils nécessaires ou une prime en argent.

Surveillance médicale. — Au moment où les invalides entrent dans nos ateliers, ils n'ont généralement plus besoin de l'intervention du chirurgien et du médecin. Cependant, il se produit quelquefois des troubles consécutifs aux blessures que nos apprentis, interrogés fréquemment et amicalement surveillés, n'hésitent pas à nous confier. Nous les adressons au plus tôt aux maîtres de la science les plus qualifiés qui les reçoivent et les soignent dans leurs hôpitaux. Dans une ville comme Paris il ne nous a pas paru indispensable d'organiser, à l'Atelier même, une consultation permanente, d'autant que son absence marque mieux encore aux yeux des élèves et, dès leur entrée, la distinction entre l'hôpital et l'atelier.

L'Atelier est le dernier stage de l'invalide avant son retour à la vie normale.

Heures de travail. — Nos élèves sont tenus à 8 heures de travail, mais l'apprenti est autorisé à se reposer chaque fois qu'il en éprouve le besoin. Deux heures pour le déjeuner et une récréation à quatre heures coupent

encore le travail. Les absences motivées (essais d'appareils, indispositions contrôlées par un médecin, conseils de réforme) n'entraînent pas la suppression des salaires. Dans le but de réaccoutumer les ouvriers à un travail régulier, afin de les ramener progressivement à une vie normale d'ouvrier (10 heures) après trois mois, nous encouragerons l'apprenti dont la bonne conduite et l'assiduité nous ont donné satisfaction, à travailler une neuvième heure payée 0 fr. 50 supplémentaire (donc 6 fr. 50 de salaire).

Durée de l'apprentissage. — Deux à cinq mois suffisent, suivant la gravité de l'infirmité, pour réadapter un menuisier invalide ou amputé.

L'apprentissage pour un menuisier est de six mois environ.

Il faut compter quatre mois pour l'apprentissage d'un vernisseur.

Il faut cinq à six mois pour former un découpeur sur bois.

Si l'apprenti fait preuve de bonne volonté et d'assiduité, il doit être en état, une fois son stage d'apprentissage terminé, de gagner un minimum de 8 francs par jour.

Premiers résultats obtenus. — A la date du 1er août 1918, sur un effectif total de 250 entrées, 200 mutilés ou estropiés sont sortis rééduqués, en état de gagner leur vie honorablement dans la menuiserie ou le vernissage.

Parmi ces derniers, 150 placés et suivis par nous ont débuté avec un salaire de 8 francs et ont gagné ensuite 12 à 18 francs par jour. 81 d'entre eux étaient invalides d'un membre supérieur.

38 apprentis sont actuellement en apprentissage.

Le travail de nos élèves donne satisfaction, et ceux d'entre eux qui viennent nous voir, de temps à autre, paraissent heureux et bien portants. Si quelques-uns ne persistent pas dans la voie que nous leur avons ouverte, après quelques mois d'un ou de plusieurs placements, la raison n'en est pas une insuffisance professionnelle ou physique, mais une instabilité des ouvriers, encore augmentée par la facilité qu'ils trouvent actuellement à occuper des emplois très aléatoires et souvent peu appropriés à leurs connaissances et aptitudes professionnelles et qui tendent à les éloigner de leur foyer d'origine. Nous restons convaincu que, pour beaucoup d'entre eux, l'abandon du métier appris ne sera souvent que momentané.

Aptitudes physiques nécessaires. — Appareillage.

Catégories d'ouvriers auxquelles s'adresse notre Ecole. — Les ouvriers dont nous avons à nous occuper sont tous réformés n° 1. Ils sont de plusieurs catégories :

1° Des hommes du métier du bois à réadapter dans leur métier.

2° Des manœuvres désireux d'acquérir une profession définie, des mutilés ou estropiés que leur blessure oblige à choisir un métier autre que leur métier primitif.

Réadaptation professionnelle. — Les réadaptés sont en petit nombre : dans notre école, sur 97 hommes 25 réadaptés. Une importante propagande en faveur de la réadaptation professionnelle s'impose dans toutes les branches de l'industrie. Il faut conseiller à chaque ouvrier mutilé ou estropié, avant de choisir une autre profession, de se rendre compte par lui-même dans quelles conditions il pourrait continuer son métier ; et, pour cela, lui donner toute facilité de faire un essai de réadaptation loyal et suffisant (2 à 3 mois) avec l'aide de tous les moyens que lui offrent la prothèse, l'outillage et l'expérience (1). Qu'il se persuade en outre (surtout l'invalide des membres supérieurs) qu'avec des moyens physiques réduits, son adresse et son rendement seront plus élevés dans le métier qu'il connaît et où il a acquis, par plusieurs années de pratique, l'habileté et l'expérience.

En encourageant la réadaption, on rendrait au travail un nombre appréciable d'éléments instruits qui, quoique diminués dans leur production, restent à même de conserver à la main-d'œuvre française son bon renom et de former techniquement les générations à venir.

Examinons les invalidités qui permettent à un menuisier de continuer sa profession :

Un ancien menuisier amputé d'une jambe peut continuer sa profession. — Les blessés d'un membre inférieur, amputés ou invalides peuvent poursuivre leur métier. En effet, un simple entraînement progressif au travail suffit à leur donner, en quelques semaines, l'habitude du pilon s'il s'agit d'un amputé ; à rendre possible, sans fatigue, la station debout, s'il s'agit d'un invalide, à condition toutefois qu'une jambe soit tout à fait exempte de blessure.

Appareils pour amputé de jambe. — Voici les appareils que nous avons expérimentés, pour nos amputés de jambe ou de cuisse. Le pilon pouvant s'articuler au genou est toujours préférable à toute jambe artificielle, trop

(1) Pour les industries locales de toutes les régions de France, l'enseignement n'existe pas dans les écoles de rééducation professionnelle, l'organisation et la surveillance éclairée des patrons sont nécessaires.

fragile pour un ouvrier, et trop difficile à faire réparer ailleurs que dans les grandes villes.

Il faudra tâcher toutefois d'obtenir un pilon plus léger. Des pilons en tôle nous ont été présentés tout dernièrement. Nous les faisons essayer actuellement dans nos ateliers.

Comme essai, nous avons fait faire un pilon en contre-placage qui donne toute garantie de solidité et pèse, tout fini, 1.700 au lieu de 3.500 gr., poids des pilons les plus légers. Il faut proscrire le pilon ankylosant l'articulation de la hanche ; et, s'il est nécessaire, par suite d'un moignon très court, de faire monter l'appareil très haut sur la hanche, il faut créer une articulation sur la hanche qui puisse prendre toutes les inclinaisons avant-arrière et droite-gauche, pendant la marche. Quelques amputés au-dessous du genou portent le pied articulé sans fatigue ; d'autres, au contraire, préfèrent, pour le travail, le pilon provisoire sur lequel est emboîté le genou. Quelques amputés de cuisse, de date encore récente ou de moignon fragile, ont trouvé avantage à travailler au début, en alternant leur appareil avec un pilon-siège de notre invention fixé à la taille, et sur lequel l'amputé est assis. Cet appareil provisoire, que nous avons fait faire en bois, nous rend de grands services comme pilon de repos, pour tout amputé de cuisse.

Nous exclurons les malheureux amputés des deux mains ou des deux bras sur lesquels notre observation n'a pu s'exercer.

Le travail à l'établi ne nous paraît pas possible non plus pour un amputé des deux pieds, mais nous pensons qu'il peut devenir découpeur sur bois travaillant aux machines.

En ce qui concerne les invalides des membres supérieurs, il faut distinguer :

Les désarticulés de l'épaule ;

Les hommes ayant conservé un moignon ;

Les blessés partiellement estropiés d'un bras, possédant encore le membre.

Pour les premiers, rien de pratique, pour remplacer le membre perdu, n'a été trouvé jusqu'à présent, et *les désarticulés de l'épaule ne peuvent continuer à être menuisiers.* Ils ne pourront exercer qu'un métier ne nécessitant pas l'emploi du deuxième bras. (C'est à eux que devraient être réservés les emplois publics.)

Nous proposerons aux menuisiers désarticulés d'un bras ou complètement inaptes d'un bras, d'apprendre le vernissage au tampon, métier voisin de l'ébénisterie.

Les menuisiers amputés d'un bras avec 13 centimètres de moignon peuvent continuer leur profession. — Il faut un moignon suffisant pour y fixer un appareil qui puisse être actionné par l'articulation de l'épaule.

Si l'invalide a perdu le bras droit, il devient gaucher avec une rapidité surprenante, le bras amputé devenant bras auxiliaire. Il en est de même pour les invalides d'un bras.

Les menuisiers partiellement invalides d'un bras peuvent continuer leur profession. — Parmi les invalides d'un membre supérieur se réadaptant dans leur métier, nous avons suivi et observé des sujets atteints des blessures suivantes :

amputation de 1, 2, 3 doigts ;

ankylose complète du poignet ;

perte de 5 cm. de substance osseuse de l'humérus ;

perte de substance osseuse de la clavicule ;

résection du coude avec paralysie radiale et cubitale, plus ou moins grave, mais toujours améliorée par la meilleure des rééducations fonctionnelles : le travail progressif.

blessés légers des doigts et des mains qui se sont réadaptés en quelques semaines avec peu de diminution dans la production ;

ankylosés du coude.

Appareils pour bras. — Si la prothèse joue chez les blessés graves des membres supérieurs un très grand rôle, la bonne volonté pour s'aider des moyens qu'on leur offre a non moins d'importance. Nous sommes convaincu que chaque jour amènera un progrès et des simplifications dans l'appareillage. Néanmoins, nous ne pensons pas qu'on puisse trouver, pour un amputé de bras, un appareil convenant à tous les métiers.

Voici les appareils dont nos élèves se sont servis : bras de travail en cuir jusqu'au coude, avec deux articulations à blocage absolu (c'est-à-dire pouvant se fixer solidement dans la position désirée), formant l'une le coude, l'autre le poignet. Les articulations, dans un travail de force comme la menuiserie, doivent pouvoir se bloquer d'une façon absolue. Les rotules que nous avons employées ne nous ayant pas donné toute satisfaction, nous avons fait construire, pour former coude ou poignet, une articulation de cardan, avec dispositif de blocage d'un maniement facile, qui nous a donné d'excellents résultats.

Nous adaptons à l'articulation du poignet un outil-pince de préhension avec mors spéciaux pour outils, ressort, vis de blocage instantané et

absolu, un pince-clou, un chasse-clou. Nous fixons sur le dessus du rabot et de la varlope une pièce formant pivot, que l'amputé prend avec l'outil de préhension. Ces outils dessinés par M. Ollivier, ingénieur, maire adjoint du XII^e arrondissement dont l'ingéniosité a su mettre en œuvre nos explications, ont été exécutés par les jeunes apprentis ajusteurs de notre école privée.

A titre d'exemple, pour les invalides du bras, nous citerons l'appareil de soutien pour perte de substance osseuse de l'humérus, qui, laissant libre l'articulation de l'épaule, entoure le bras d'une gaine avec armature rigide.

Pour la paralysie radiale, il convient de mettre un gant dont on coupe les bouts des doigts ; à chaque doigt, on fixe un caoutchouc qui rejoint un bracelet et aide au relèvement des doigts.

Pour résection du coude avec perte de substance, il faut une gaine au bras, une autre à l'avant-bras avec tiges articulées au coude, blocage fixe pour certains travaux et ressort aidant au mouvement d'articulation libre du coude pour d'autres.

En dehors de ces quelques appareils, il est inutile d'ajouter que chaque infirmité entraîne la recherche spéciale.

Nous croyons que ces recherches coûteuses ne nécessitent pas, pour les essais, l'emploi de matières premières d'un grand prix. Pour les besoins de l'apprentissage et éviter toute perte de temps et de confiance à nos élèves, nous avons fait confectionner, avec les moyens matériels réduits dont nous disposions, des appareils qui nous ont rendu les plus grands services pendant des semaines, et ont permis aux blessés de travailler dès leur entrée dans les ateliers.

Ces appareils d'essai ont été faits sur nos explications et en tenant compte des observations des blessés, en gros coutil, par une couturière qui dirige notre ouvroir privé. Les armatures ont été exécutées par de jeunes apprentis d'une douzaine d'années de notre école privée d'ajusteurs-mécaniciens. Des objets usuels tels que louches à potage nous ont quelquefois rendu service, remplaçant des pièces embouties pour lesquelles un outillage spécial que nous ne possédions pas eût été nécessaire.

Les anciens menuisiers aveugles, ébénistes, charrons, carrossiers peuvent être rééduqués et récupérer un minimum de 50 0/0 de leur production, ce qui est supérieur à ce que leur offrent la brosserie, la vannerie, le cannage des chaises qu'il faut laisser aux aveugles sans métier.

Rééducation professionnelle. — Occupons-nous de la catégorie la plus nombreuse de nos élèves. Ceux qui sont venus pour apprentissage proprement dit, parmi ces derniers, nous citerons :

Des manœuvres ;

Des ouvriers du bâtiment ;

Des domestiques de ferme ou de ville.

D'une façon générale, les amputés de jambe ou de cuisse, les estropiés d'une jambe peuvent apprendre la menuiserie, si leur autre jambe est tout à fait exempte de blessures.

Néanmoins, *quelques réformés n° 1 blessés des membres supérieurs, ont été améliorés par le travail.* Ceux que nous avons suivis étaient atteints :

De fracture d'épaule empêchant de lever le bras ;

Lésions nerveuses de l'avant-bras ;

Paralysie des doigts.

Ils ont été encouragés par nous, à titre de rééducation fonctionnelle, à essayer la menuiserie pendant quelques semaines. Les uns ont accusé une telle amélioration qu'ils ont pu reprendre leur ancienne profession et d'autres ont pu continuer à apprendre la menuiserie avec la certitude d'y gagner leur vie ; ceux dont nous avons trouvé l'amélioration insuffisante pour pouvoir réussir dans la menuiserie, ont été transférés au vernissage que nous réservons surtout aux inaptes d'un bras, sans métier défini ou aux hommes amputés ou désarticulés d'un bras obligés de changer de profession.

Nous ne pensons pas qu'il faille apprendre la menuiserie aux amputés de bras, ni aux hommes gravement atteints d'un bras qui n'ont jamais exercé ce métier. L'apprentissage pourrait créer de bons amateurs, mais il faudrait plusieurs années pour former des ouvriers ayant une production suffisante pour y gagner leur vie.

ENSEIGNEMENT.

Organisation intérieure. — L'« Atelier » est dirigé par un Directeur technique, M. Dubowsky, qui connaît le travail ; il encourage les apprentis, leur donne tout conseil utile à leur avenir avec cœur et intelligence. Des ouvriers instructeurs, dont l'un est ancien menuisier, amputé de cuisse, surveillent le travail sous sa direction.

Menuiserie. — Qu'il s'agisse de réadaptation ou d'apprentissage, il faut toujours commencer par faire exécuter au blessé un travail facile, et des

objets légers, afin que l'invalide dont les muscles sont déshabitués de tout effort ne se fatigue pas au début, et surtout, ne se rebute pas.

Pour ces raisons, nous pensons qu'il sera toujours difficile de faire passer directement le blessé grave de l'hôpital de convalescence à un travail de production.

Le travail de menuiserie, qui consiste à scier à la même dimension et à dégauchir au rabot et à la varlope des planches brutes, est l'un des meilleurs exercices de début, autant pour la rééducation que pour la réadaptation. Comme cet exercice deviendrait, au bout de peu de temps, fastidieux, il faut, après quelques jours, changer le travail, apprendre la mortaise, le tenon, le placage, faire monter quelques objets à titre d'encouragement moral. La fabrication d'une table qui réunit les bases fondamentales du métier réalise assez bien le premier objet à faire monter.

Le meuble est un moyen intéressant d'enseigner la menuiserie comme l'un des plus variés. On enseigne donc à nos apprentis à faire soigneusement les différentes parties des meubles courants : des séries de portes, de parois de buffets, d'armoires, faciles d'abord, puis plus compliquées. Ils n'exécutent pas un meuble unique, mais une série de meubles semblables, afin d'acquérir non seulement l'habileté, mais la rapidité d'exécution nécessaire à toute industrie. Les élèves apprennent à prendre leurs mesures, à copier un meuble d'après un modèle ou un dessin.

Nous n'avons pas cru devoir joindre à notre enseignement technique, le dessin, qui ne pourrait rendre service qu'aux anciens menuisiers désireux d'étendre leurs connaissances ; d'ailleurs, ceux-ci peuvent trouver cet enseignement dans les nombreux cours du soir existants.

Pour les apprentis, nous avons craint que le dessin n'aille à l'encontre de notre but de former de bons ouvriers aptes à gagner leur vie partout, faisant espérer à tort à ces débutants des places de contremaîtres auxquelles ils ne peuvent prétendre au sortir d'un apprentissage de six mois.

Vernissage. — Le métier de vernisseur au tampon, qui, comme nous le disions plus haut, peut se faire d'un seul bras, consiste à mettre en couleurs, à poncer, vernir à l'aide d'un tampon, sur lequel on alterne divers produits : la ponce, l'huile, le vernis, l'alcool ; l'habileté et la rapidité s'acquièrent peu à peu. Nous employons une pince spéciale en aluminium pour les vernisseurs amputés de bras.

Découpage sur bois. — En dehors des menuisiers à l'établi, et du vernissage, nous enseignons le métier de découpeur sur bois qui peut s'appli-

quer aux blessés des membres inférieurs, appelés à retourner dans des localités où il existe des scieries mécaniques.

Les découpeurs apprennent à entretenir la scie à ruban, la mortaiseuse, la toupie et autres outils mécaniques ainsi qu'à conduire les bois dans ces machines.

Malgré l'emploi de la machine, nous tenons à ce que nos apprentis aux établis apprennent et sachent faire tout le travail à la main.

Charronnage, tonnellerie. — Notre organisation nous permet d'enseigner à ceux qui le désirent le charronnage et la tonnellerie.

Nous venons d'installer le tournage sur bois qui répond à un besoin ; nous enseignons ce métier aux amputés de bras avec moignon. Nous faisons faire une poignée qui leur permettra de tenir la gouge.

Habileté, Production des Invalides, Placements et Débouchés

Si nos élèves apportent la bonne volonté nécessaire et *l'assiduité*, leurs progrès sont rapides et les industriels se sont montrés agréablement surpris de l'habileté de ces débutants. La qualité de travail de l'invalide est la même que celle du valide.

Sa production est cependant inférieure ; elle dépassera rarement 90 0/0. Pour cette raison, nous conseillerons aux invalides, les plus doués, de se consacrer de préférence au travail de demi-luxe, mieux payé que le travail ordinaire. En raison de la diminution de production, plus l'invalide possède des moyens physiques réduits, plus nous pensons que, l'instruction générale terminée, il devra, dans son intérêt, se spécialiser dans quelques articles qu'il arrivera forcément à exécuter plus rapidement, mais nous nous refusons à spécialiser nos apprentis à l'école même. A l'ébéniste fin, invalide de bras, nous conseillerons, en dehors des commandes artistiques à la pièce qui sont rares, la fabrication de quelques articles de vente courante.

Nous nous efforçons d'étendre l'instruction des réadaptés et d'enseigner aux apprentis la menuiserie, le plus complètement possible, mais, en six mois d'apprentissage, nous ne saurions former des contremaîtres et des ouvriers supérieurs. Notre ambition se borne à former de bons ouvriers, capables de gagner leur vie dans n'importe quelle branche de l'industrie du bois, de donner satisfaction à l'industriel, sous la surveillance d'anciens menuisiers ayant acquis leur expérience par des années de pratique. Nous souhaitons renvoyer dans leurs villages d'origine, des ouvriers capables d'exécuter toutes les petites réparations qui se présenteront,

LA DÉTERMINATION DES APTITUDES PROFESSIONNELLES ET LA SURVEILLANCE MÉDICALE DES ATELIERS A L'ÉCOLE NORMALE DE RÉÉDUCATION PROFESSIONNELLE DES MUTILÉS DE GUERRE DE BORDEAUX

par M. le Dr **DIJONNEAU**, Médecin de 2e classe de la Marine,
Chef du Laboratoire de Physiologie Professionelle de l'École.

La Détermination des Aptitudes professionnelles.

La détermination des aptitudes professionnelles est une question toujours délicate et d'une extrême importance pour les sujets normaux : délicate, par les difficultés qu'elle présente ; importante, par les conséquences qu'elle peut avoir. Chez le jeune homme de 14 ans, à la sortie de l'Ecole, quand le moment est venu de choisir un métier et de commencer l'apprentissage, quels soins ne devrait-on pas apporter dans la décision qui va orienter toute sa vie? C'est alors qu'il faut se rendre compte avec précision des capacités du futur ouvrier, examiner minutieusement si ses possibilités physiques et intellectuelles correspondent au désir qu'il exprime. Du résultat de cet examen dépendra l'avenir du jeune homme, se décidera son sort ; et, d'après les mesures que l'on prendra, il deviendra un ouvrier ordinaire, gagnant durant toute son existence un salaire médiocre; ou, au contraire, on en fera un homme à sa place, « le right man in the right place » des Anglais, donnant tout son rendement, utilisant vraiment tous ses efforts et apportant à son foyer le maximum de ce qu'il peut gagner.

Mais, si cette détermination des aptitudes professionnelles est capitale chez le sujet normal, elle l'est encore bien davantage chez le mutilé. Le problème se complique alors de tout un côté moral qu'il est impossible de ne pas envisager. Il faut rendre l'homme utile à la société, s'y prendre de telle façon qu'il voie lui-même qu'il est autre chose qu'une épave, que la vie peut avoir encore des douceurs pour lui et que, s'il le veut, la plupart du temps, il peut être à même de fonder un foyer, de se créer une famille, de gagner un salaire, qui, joint à sa pension, le mettra dans les mêmes conditions sociales que ses camarades normaux.

Tout cela dépendra du choix heureux ou non de la profession qu'il va exercer, choix qu'il fera lui-même ou que l'on fera avec lui. Reprendra-t-il

son ancien métier, ou en changera-t-il avec avantage? Sa mutilation peut-elle lui permettre, avec une perte de rendement minime, de reprendre son ancienne profession? La reprise de l'ancienne profession est-elle, au contraire, impossible? Dans l'affirmative, quel métier ses blessures lui permettront-elles d'exercer? Voilà les questions essentielles qui ne doivent pas être abandonnées au hasard, que l'on doit discuter longuement avec le mutilé et qui seront résolues par la détermination des aptitudes professionnelles.

C'est ce que nous nous sommes efforcé de faire à l'Ecole Normale de rééducation de Bordeaux depuis sa fondation en décembre 1915.

Depuis cette date, jusqu'au 31 mars 1917, en 16 mois, il est passé par l'Ecole 1.044 élèves dont les mutilations ou les infirmités étaient les suivantes :

		MEMBRE SUPÉRIEUR.				
Amputés..	Côté droit......	85	60	10		
	Côté gauche....	63	39	16		
		148	99	26	273	
Estropiés..	Côté droit......	12	16	33		
	Côté gauche....	13	12	39		
		25	28	72	125	398
		MEMBRE INFÉRIEUR.				
Amputés..	Côté droit......	158	54	10		
	Côté gauche....	130	47	8		
		278	101	18	397	
Estropiés..	Côté droit......	9	55	38		
	Côté gauche...,	5	39	53		
		14	94	91	199	596
		MUTILATIONS MULTIPLES.				
			50			50
						1.044

I. — APTITUDES GÉNÉRALES.

Lorsqu'un mutilé se présente à l'Ecole, ce n'est qu'après un examen très minutieux qu'on prend une décision à son sujet. Il a d'abord une longue conversation avec le Conseiller technique de l'Ecole, M. l'Ingénieur Lopès-Dias qui l'interroge sur ses désirs, qui discute avec lui la meilleure

voie à suivre, les inconvénients ou les avantages d'une profession ou d'une autre. Est-ce un candidat à l'enseignement commercial, on lui fait passer devant le Professeur chef un examen qui indiquera s'il possède l'intelligence voulue et le degré d'instruction primaire requis. Est-ce, au contraire, un candidat à la Section industrielle, c'est le chef des travaux qui l'interrogera. Il est, en effet, indispensable de voir, avant toutes choses, le degré d'intelligence du sujet, d'évaluer rapidement ses capacités intellectuelles, l'expérience professionnelle ou l'instruction qu'il a déjà acquises. On le mène ensuite au Chef du Laboratoire de Physiologie professionnelle qui va l'examiner au point de vue physiologique, remplir une fiche spéciale d'aptitude au travail, sur laquelle seront consignés tous les renseignements utiles, sur son passé, ses blessures, sa situation antérieure et ses désirs. Tous ces renseignements obtenus on passe à l'examen de l'état général et de l'état local et ce n'est qu'après entente entre le Directeur, le Conseiller technique et le Chef du Laboratoire que l'admission dans un cours ou un atelier est prononcée, admission qui n'est pas définitive d'emblée, car si les progrès ne sont pas ce qu'ils doivent être, on n'hésite pas, après en avoir recherché les causes, à modifier, s'il le faut, la décision primitive.

La première question qui se pose quand on étudie l'orientation professionnelle d'un mutilé est la suivante : aura-t-il une santé suffisante pour exercer une profession quelconque? Cette question indispensable à poser pour tout apprenti normal, se pose encore plus fortement pour le mutilé. La blessure qui l'a frappé, les soins longs et douloureux qu'elle a réclamés, les opérations chirurgicales souvent nombreuses qui ont été pratiquées, l'immobilité parfois si longue qu'elle a exigée, toutes ces causes ont introduit dans la constitution du sujet des perturbations profondes. Sa résistance à la fatigue, sa capacité physiologique de travail ont évidemment changé. Dans quelles proportions? Il serait utile de le savoir, et de le savoir avec une certaine précision. Il ne suffit pas, en effet, d'un examen médical rapide, qui permet de reconnaître qu'un homme n'est pas malade : cet examen est indispensable, mais il faut des renseignements plus complets. La future profession pourra-t-elle être une profession pénible, exigeant des efforts violents, des travaux de force ; ou bien notre nouvel élève devra-t-il se contenter d'un métier calme, régulier, à l'abri des surmenages et des grandes fatigues? Seul l'examen approfondi de son état général peut le déceler.

Cet examen devra emprunter des méthodes spéciales. Il s'agit, en effet, de la résistance physiologique générale, indépendamment de celle du membre lésé. Il faut donc une méthode qui amène une réaction certaine de

l'état général ; il n'y a pas, en effet, une corrélation absolue, inévitable, entre la résistance générale à la fatigue et la résistance locale. Cette méthode d'examen devra être à la fois rapide, simple et exacte : rapide, pour pouvoir être appliquée, chaque fois que cela sera utile, à autant d'hommes qu'il le faudra ; simple, pour être employée en tout endroit, à l'atelier en particulier qui est le lieu où l'on peut suivre le mieux un ouvrier avec fruit ; exacte enfin, pour que les conséquences tirées de l'observation ne puissent être sujettes à caution.

On examine donc le sujet avant et après un travail déterminé que l'on aura poussé jusqu'à obtention de la fatigue générale.

Ce travail déterminé très exactement se fait au Cycle ergométrique du Professeur Amar, qui permet un dosage très précis de l'effort à fournir, et un calcul exact du travail effectué. La réaction de l'organisme, la variation de la valeur fonctionnelle du sujet, à la suite de cet exercice est évidente, l'examen d'un nombre considérable de mutilés ou estropiés nous l'a prouvé. Cet appareil a, de plus, le grand avantage de pouvoir être employé indifféremment par les mutilés du membre supérieur ou du membre inférieur. Enfin, quand nous aurons rappelé qu'il sert très utilement à la mobilisation des moignons, des raideurs articulaires, à l'entraînement général quotidien des hommes débilités et en état de moindre résistance momentanée, on ne pourra mettre en doute son utilité et l'ingéniosité de son inventeur. Pour évaluer l'état de la résistance générale on fait donc travailler le sujet jusqu'à production de fatigue.

Comment évaluer cette fatigue, comment la connaître avec précision, par quel procédé plus sûr et plus scientifique que le simple aveu du futur élève? Le problème est complexe et a été l'objet de longues préoccupations et de recherches minutieuses.

Nous avons, en effet, à notre disposition diverses méthodes physiologiques permettant de constater l'état de fatigue de l'organisme.

Quelle valeur ont-elles pour nous? Sont-elles simples, rapides et exactes comme nous le désirons? Examinons-les une par une.

La fatigue a d'abord un retentissement sur la respiration : elle en modifie la fréquence, le rythme, l'amplitude. Il semble donc qu'en prenant un tracé pneumographique avant et après le travail on aura là une mesure exacte des modifications de la résistance générale consécutives à la fatigue. Malheureusement, dans les conditions où nous nous trouvons, ce procédé ne peut nous donner de résultats à cause des grands inconvénients qu'il présente. Le pneumographe se déplace pendant le travail et les courbes étant très différentes suivant le niveau du thorax auquel il est appliqué, elles ne sont pas comparables entre elles. Les examens pratiqués de

temps en temps sur le même sujet ne peuvent, pour la même raison, nous donner aucun renseignement sur les progrès de la résistance à la fatigue.

Et que de conditions à remplir pour faire une bonne observation : le sujet ne doit pas regarder le style inscripteur sous peine de modification possible, involontaire, apportée instinctivement à son rythme respiratoire; il ne doit pas tousser, s'arrêter brusquement de respirer, être distrait, toutes causes susceptibles de modifier la forme de la courbe. De plus, l'étude du sujet à l'atelier, qui doit être placée en première ligne, est impraticable ou à peu près, avec le pneumographe. On conçoit toutes les difficultés de recherches dans un milieu où tout le monde travaille, circule, fait du bruit, où il faut transporter de fragiles cylindres enregistreurs et des chronographes délicats.

Enfin, grande cause d'échec, la respiration peut se modifier volontairement. Aussi bien les applications que nous en avons faites ont-elles abouti à des résultats négatifs.

Pour tous ces motifs, nous avons abandonné la pneumographie : elle n'est ni simple, ni rapide, ni, d'ailleurs, exacte dans de telles conditions.

En même temps que du pneumographe nous nous servions, pour étudier les modifications respiratoires produites par le travail et la fatigue, de la soupape de Chauveau, sur laquelle un style inscripteur est mis en dérivation par l'intermédiaire d'un tube de caoutchouc. Ce style, à chaque mouvement respiratoire, trace sur un cylindre enregistreur une courbe spéciale analogue à celle du pneumographe, permettant d'étudier les variations de la pression de l'air intra-pulmonaire pendant le travail. Nous avons dû y renoncer également. Après un travail important, la soupape s'engorge de salive très fréquemment et ne fonctionne plus ; son emploi exige au surplus l'obturation des narines et l'on se rend compte de toute la difficulté qu'il y a à obtenir un régime respiratoire normal avec le nez obturé. C'est, d'ailleurs, un procédé antiphysiologique, une respiration normale devant s'effectuer exclusivement par le nez. La soupape de Chauveau est une cause de fatigue par elle-même, fatigue se surajoutant à celle du travail de l'expérience, les résultats qu'elle peut donner sont donc sans valeur pour le but que nous nous proposons.

La fatigue modifie la teneur de l'air expiré en gaz carbonique et oxygène. Il y aurait là un moyen très précis, le plus précis de tous, de connaître la résistance d'un sujet. Mais l'analyse de l'air est une opération de longue durée si on la veut exacte. Elle exige des conditions de température et de pression spéciales, une précision dans la prise de l'air expiré qu'il est impossible d'obtenir en quelques instants. De plus, la prise de

cet air expiré nécessite l'emploi de la soupape de Chauveau, nous avons donc dû y renoncer aussi.

La fatigue modifie encore les conditions de fonctionnement du cœur La cardiographie était intéressante pour ce motif à appliquer à l'étude du mutilé. Nous n'avons pu le faire utilement à cause de l'impossibilité matérielle de la pratiquer à l'atelier et du temps trop long, si l'on veut être précis, qu'elle réclame.

Le pneumographe, la soupape de Chauveau, le cardiographe, l'analyse des gaz expirés étant abandonnés, nous nous sommes retourné vers un autre procédé : l'évaluation des pressions artérielles maxima et minima par l'oscillomètre de Pachon.

Le Professeur Pachon a, en effet, proposé depuis 1910 (Comptes rendus des séances de la Société de Biologie) comme critère de la valeur fonctionnelle d'un organisme en production du travail l'étude systématique des variations des deux éléments maximum et minimum de la pression artérielle au cours de ce travail (1).

Le savant Professeur de Physiologie de la Faculté de Médecine de Bordeaux était, dit-il lui-même « logiquement conduit à cette étude par le fait que c'est du côté du cœur que se font les réactions de souffrance de l'organisme mal entraîné, que se développent les conséquences pathologiques d'un exercice mal choisi ou bien inconsidérément pratiqué ».

« Chez l'individu à l'entraînement absolument nul, complètement inadapté dans le moment présent à l'exercice auquel il est soumis, les valeurs de la pression artérielle fléchissent immédiatement.

» Chez l'individu présentant un certain degré d'entraînement, ou d'adaptation naturelle à un exercice déterminé, il se produit une hausse primitive des valeurs de la pression artérielle. Ces *valeurs de travail* restent un temps indéterminé à un régime fixe : cette fixité marque la constance de travail de l'appareil cardio-vasculaire pendant cette période qui apparaît dès lors comme la phase d'entraînement de l'individu à l'exercice. Celui-ci peut être continué tout le temps pendant lequel les pressions restent à un *plateau de travail.*

» La chute secondaire et progressive des valeurs de la pression artérielle et surtout de la pression maximum traduit le fléchissement cardiaque. Et ainsi l'hypotension qui se manifeste alors, marque le *signal d'alarme* qui doit indiquer la fin de l'exercice. »

(1) On trouvera une étude détaillée du Critère oscillométrique dans la thèse de Léger (Bordeaux, 1914). Contribution à l'étude du Critère oscillométrique considéré comme critère d'entraînement en éducation physique.

Nous avons déjà obtenu par ce procédé de nombreux résultats que nous publierons un jour, nous encourageant à persévérer dans cette voie. La méthode est, comme il était désirable, rapide, simple et exacte. Rapide, puisque en quelques instants on a les deux chiffres intéressants de la pression maximum et minimum; simple, l'oscillomètre étant léger, peu encombrant, transportable partout, dans n'importe quel atelier, facile à manier; exacte, puisque la plus petite fatigue est immédiatement signalée et que l'on peut même la connaître avant que le sujet ne l'avoue. En même temps que la pression sanguine on examine le pouls et le rythme du cœur que l'on voit battre par l'intermédiaire de l'aiguille. Enfin, il n'est besoin d'aucune précaution opératoire spéciale, les hommes dans l'atelier peuvent circuler, continuer leurs travaux, sans gêner en rien l'observation que l'on prend instantanément en quelque endroit que l'on se trouve. Nous pratiquons donc cette méthode d'observation systématiquement pour chacun de nos hommes et nous n'en avons eu que des satisfactions.

En résumé, nous faisons l'étude de l'état général de la manière suivante :

Les pressions artérielles maxima et minima au repos sont évaluées au moyen de l'oscillomètre de Pachon ; puis, avec le cycle ergométrique du Professeur Amar, on fait exécuter au mutilé un certain travail après lequel on évalue de nouveau les pressions maxima et minima à l'oscillomètre. Et l'on continue ainsi jusqu'à production de fatigue.

Cette étude de l'état général et de la résistance physiologique d'un individu à la fatigue permet dès lors de déterminer exactement la grandeur et la nature du travail à demander au sujet. Le critère oscillométrique de Pachon, d'une application commode et partout possible représente en définitive « un critère dynamique, à la fois objectif et extrêmement sensible de valeur fonctionnelle individuelle ». (Léger.) Et, ainsi, d'une façon à la fois très simple et très sûre nous déterminons la valeur exacte de la résistance individuelle.

II. — Aptitudes locales.

Les aptitudes générales ayant été jugées suffisantes, la deuxième question qui se pose naturellement est la suivante : « Le mutilé va-t-il pouvoir, avec ses nouvelles conditions anatomiques de travail, reprendre son ancien métier ou devra-t-il en choisir un autre? et lequel? »

Si l'on a devant soi un sujet intelligent, il sait très bien répondre lui-même à cette question et expliquer clairement les raisons qui le poussent à embrasser une nouvelle profession ou à reprendre son ancier métier. C'est le rôle de l'Ecole de le pousser très fortement dans cette dernière

voie et d'éviter tout changement de profession, tout changement de milieu chaque fois que cela est possible. Il faut donc procéder à un examen minutieux de la mutilation ou de l'infirmité avant de prendre une décision.

L'examen local comporte avec les données générales sur la longueur, le volume, l'aspect extérieur du membre ou du moignon, l'évaluation de l'amplitude des mouvements qui peuvent subsister, la mesure des angles d'ouverture maxima et minima des articulations un peu raidies au moyen de l'arthro-dynamomètre d'Amar, par exemple ; l'étude de la circulation dans le moignon, de la sensibilité, de la force de préhension qui subsiste, etc... Tous ces renseignements sont utiles et, joints à ceux que l'on aura dès que le sujet prendra contact avec l'atelier, constitueront un dossier que l'on complétera jusqu'à la sortie de l'élève de l'Ecole. N'oublions pas, toutefois, qu'il y a autant de cas particuliers que de mutilés, chacun différant de son voisin, ayant son caractère propre, ses capacités spéciales. Pour une même mutilation, un métier accessible à l'un ne l'est souvent pas à l'autre, il serait donc antiscientifique d'énoncer en cette matière des lois générales, car, chaque fois qu'on les appliquerait, on risquerait de tomber sur une exception. Nous allons exposer d'abord les résultats de nos observations ; puis nous verrons ensuite les conclusions qu'il est possible d'en tirer.

Passons en revue, un par un, les ateliers de notre Ecole en énumérant rapidement les catégories de mutilés qu'ils ont rééduqués. Il est bien entendu qu'en citant une mutilation nous supposons l'intégrité fonctionnelle absolue du reste du membre ; si cette intégrité ne subsiste pas, nous tombons dans le cas des mutilations multiples dont les aptitudes professionnelles sont complexes à l'infini.

1° *Section commerciale.* — Il y est passé 20 élèves. Une première promotion est placée et pourvue d'emplois rémunérateurs ; la promotion actuelle permet de concevoir les mêmes espérances.

Cette Section a été suivie par des sujets amputés unilatéraux de cuisse ou de jambe ; paralysés d'un seul membre supérieur ou inférieur ; désarticulés ou amputés à tous les niveaux d'un membre supérieur ; rendus gauchers en cas de suppression anatomique ou fonctionnelle du membre supérieur droit et appareillés convenablement.

2° *Section normale préparatoire au brevet d'instituteur* (créée par le Ministère de l'Instruction Publique). — Cette Section possède 35 élèves, futurs instituteurs, atteints des mêmes mutilations ou infirmités que ceux de la Section commerciale.

3° *Dessin industriel.* — 10 élèves en ont suivi les cours. Ils étaient atteints d'amputations unilatérales à différents niveaux du membre inférieur. Les deux mains sont indispensables, l'une d'elles pouvant être frappée d'impotence fonctionnelle incomplète.

4° *Atelier de prothèse orthopédique* (Section du fer). — Cet atelier a eu 10 élèves. Il s'agit ici d'un travail de précision pour lequel *en général* les deux mains sont indispensables. Toutefois, en spécialisant les ouvriers, comme limeurs par exemple, les amputés d'avant-bras ou de bras au tiers moyen peuvent parfaitement être employés avec fruit. Nous avons à notre Ecole un amputé du bras gauche au 1/3 moyen, qui, muni de l'appareil porte-lime des Drs Gourdon et Gendron, gagne un salaire normal. Le rendement obtenu sera beaucoup plus fort par la spécialisation, l'exécution des mêmes pièces, qui évitera toute perte de temps due, soit au changement d'outil, soit au secours nécessaire demandé à un camarade.

Tous les mutilés d'un seul membre inférieur peuvent entrer à cet atelier pourvu qu'ils soient assez bien appareillés pour supporter la station debout.

5° *Atelier de prothèse orthopédique* (Section du bois). — 5 élèves y sont passés. Cet atelier est spécialement chargé de la confection des jambes artificielles en bois, il est accessible à tous les mutilés ou estropiés unilatéraux du membre inférieur. Comme il s'agit d'un travail de précision les deux mains sont nécessaires à l'exception de certains cas de paralysie incomplète du radial, du cubital ou du médian d'un seul côté, de certaines pseudarthroses bien appareillées des deux os d'un avant-bras, des mutilations des mains laissant subsister la pince.

6° et 7° *Atelier de prothèse orthopédique* (Section de cordonnerie et de sellerie-bourrellerie). — 4 élèves. Ces ateliers peuvent recevoir des mutilés et estropiés unilatéraux du membre inférieur seulement, à cause de la finesse des coutures et du modelage du cuir que le travail comporte.

8° *Atelier de prothèse orthopédique* (Section du celluloïd). — 4 élèves. Acessible à tous les mutilés ou estropiés unilatéraux du membre inférieur pouvant se tenir debout une fois bien appareillés ; à certains cas de paralysie radiale, cubitale, ou médiane d'un seul côté, sans réaction de dégénérescence, avec persistance de quelques mouvements de flexion et d'extension des doigts permettant la préhension, même faible.

9° *Atelier du fer.* — Il y est passé 85 élèves. Il faut faire pour cet atelier les mêmes remarques que pour l'atelier de prothèse fer. Dans l'indus-

trie le travail des machines et la spécialisation très généralisée pourront permettre l'emploi de certains mutilés. Mais il s'agit là de cas d'espèces que l'on ne peut énumérer un par un.

10° *Atelier du bois.* — Cet atelier a eu jusqu'à présent 64 élèves, il est accessible à tous les mutilés et estropiés unilatéraux du membre inférieur ; à certaines mutilations des mains, laissant subsister une préhen sion suffisante ; aux amputations basses d'un seul avant-bras bien appareillé. Il y a lieu d'ajouter encore ici les remarques déjà faites pour l'atelier de prothèse fer.

11° *Atelier des jouets artistiques.* — 36 élèves y sont passés.

a) Découpage. — Peuvent y entrer : tous les mutilés unilatéraux du membre inférieur, tous les mutilés et estropiés unilatéraux du membre supérieur, quelle que soit la mutilation, même une désarticulation de l'épaule.

b) Coloris. — Le maniement du pochoir exige les deux mains, l'une d'elles pouvant être incomplètement paralysée, à condition qu'elle soit bien soutenue par un appareil et qu'il subsiste quelques mouvements de flexion et d'extension dans les doigts.

12° *Soudure autogène.* — Cet atelier a déjà reçu 24 élèves. L'exercice de ce métier exige les deux mains ; l'une d'elles pouvant cependant être incomplètement paralysée, mais bien soutenue et possédant quelques mouvements. Il est accessible à tous les estropiés ou mutilés unilatéraux du membre inférieur, bien appareillés pour supporter la station debout prolongée un certain temps.

13° *Arts céramiques et plastiques.* — 25 élèves ont suivi les cours de cet atelier. Il peut recevoir tous les mutilés ou estropiés unilatéraux du membre supérieur ou inférieur, quelle que soit la mutilation ou l'infirmité.

14° *Atelier de fabrication de sandales.* — Cet atelier est l'un des plus importants de l'Ecole à cause de l'industrie locale très florissante qu'il représente ; 108 élèves y sont passés, dont une grande partie est déjà placée ou établie. C'est là un excellent métier accessoire pour un cultivateur qui ne peut reprendre toutes ses anciennes occupations. Il est possible pour les mutilés ou estropiés d'un ou des deux membres inférieurs. Les deux mains normales sont indispensables.

15° *Cordonnerie.* — 77 élèves y ont été rééduqués. Ici il faut encore les deux mains, mais le métier est, également, possible pour tous les mutilés ou estropiés du membre inférieur.

16° *Reliure, dorure, cartonnage.* — 27 élèves ont fréquenté cet atelier. Ces métiers exigent la station debout intermittente. Ils sont praticables pour tous les mutilés ou estropiés unilatéraux du membre inférieur bien appareillés ; pour quelques mutilés ou estropiés des deux membres inférieurs, amputés des deux jambes ou des deux cuisses ; pour certains paralysés d'une main, sans réaction de dégénérescence, ayant conservé quelques mouvements de flexion et d'extension des doigts suffisamment importants pour permettre la préhension.

17° *Tailleurs d'habits.* — 16 élèves ont suivi ces cours. Cette profession peut être adoptée par tous les mutilés ou estropiés unilatéraux du membre inférieur, par certains impotents fonctionnels partiels atteints, par exemple, d'ankylose du coude, de paralysie légère du membre supérieur. Ici intervient encore la spécialisation de l'ouvrier qui empêche toute considération absolue.

18° *Ateliers des moteurs.* — Ouvert depuis peu, a déjà instruit 19 élèves. Il est accessible à tous les mutilés ou estropiés unilatéraux du membre inférieur. Un rendement véritablement sérieux exige les deux mains, une d'elles pouvant être frappée d'impotence fonctionnelle incomplète, laissant subsister la préhension.

19° *Gravure musicale.* — 7 élèves. Les deux mains normales sont indispensables à cause de la finesse d'exécution qui est exigée dans ce travail. La profession peut être pratiquée par tous les mutilés ou estropiés d'un ou des deux membres inférieurs, y compris les paraplégiques, la station assise étant permanente.

20° *Vannerie.* — Cet atelier a instruit actuellement 171 élèves. Il est fréquenté par tous les mutilés ou estropiés unilatéraux du membre inférieur, sauf les désarticulés de hanche ; les amputés des deux cuisses et des deux jambes et les estropiés des deux membres inférieurs ne peuvent exercer ce métier à cause des allées et venues nécessaires pour tremper l'osier et de la nécessité de se lever et de s'asseoir à tout instant sur une planche très basse. En ce qui concerne le membre supérieur, la vannerie peut être faite par tous les mutilés ou estropiés unilatéraux, quelle que soit la mutilation. Toutefois, les désarticulés de l'épaule, les amputés d'un bras, les désarticulés du coude et les amputés d'un avant-bras ayant un moignon très court devront se limiter à la grosse vannerie, les difficultés qui se présentent pour commencer et achever le travail dans la vannerie fine étant trop grandes pour eux. De plus, comme à l'Ecole Belge de Port-Villez, nous avons remarqué que la pratique de ce métier est un excellent exercice pour développer l'agilité des doigts enraidis.

Nous ajouterons même qu'elle constitue un traitement très utile pour rendre plus aiguë et plus fine la sensibilité des moignons.

21° *Section de jardinage et culture maraîchère.* — Plus de 60 cultivateurs sont venus se remettre au travail de la terre et faire mettre au point les bras et avant-bras agricoles qu'ils avaient reçus du Service de Santé. Ce retour à la terre est possible pour tous les mutilés ou estropiés unilatéraux du membre inférieur à condition que pour les amputés de cuisse, le moignon soit suffisamment long : 15 cm. au moins. Tous les mutilés, de bras ou de l'avant-bras appareillés avec le bras ou l'avant-bras agricole des Drs Gourdon et Gendron peuvent aussi se remettre avec grand fruit aux travaux de la terre. Nous connaissons même un sous-lieutenant désarticulé des deux poignets qui, au moyen de deux avants-bras agricoles, travaille la terre, bêche, pioche, manœuvre le rateau, la fourche, traîne une brouette, sans l'aide de personne.

Dans la très grande majorité des cas le retour à la terre est donc possible et devra, s'il est nécessaire, être imposé avec toute la douceur, mais aussi la fermeté désirables.

Après cette énumération, il ne nous reste pour faire en quelque sorte la synthèse des aptitudes professionnelles locales, qu'à citer les paroles du Dr Gourdon, directeur de notre Ecole, dans le rapport remarquable, si rempli d'idées et de faits, qu'il a présenté à M. le Sous-Secrétaire d'Etat du Service de Santé sur le fonctionnement de l'Ecole de Bordeaux.

« Les aptitudes professionnelles, écrit-il, sont, on le conçoit, influencées par la nature des mutilations.

» Dans les Sections d'enseignement qui ne comportent comme action mécanique que l'écriture et le dessin, tous les mutilés, sauf les amputés des deux bras et les blessés atteints de paralysie des deux mains, sont aptes à suivre les cours, pourvu qu'ils aient une instruction primaire et une intelligence suffisantes. » Au moyen de certains appareils de prothèse simples, de certaines méthodes que le Dr Gourdon indique, suivant chaque mutilation, on obtient des résultats surprenants. Il groupe les mutilés et estropiés en 4 grandes catégories, en vue de leur adaptation aux métiers industriels : les amputés du membre inférieur, les amputés du membre supérieur, les impotents pour lésions diverses du membre supérieur, les impotents pour lésions diverses du membre inférieur.

« Les amputés des membres inférieurs, dit-il encore, privés de leurs deux membres, les désarticulés d'une hanche, les amputés de cuisse avec moignons de moins de 15 centimètres, sont aptes exclusivement aux métiers assis.

» Les amputés unilatéraux de cuisse avec moignon de plus de 15 centimètres peuvent prendre des métiers obligeant à la station debout intermittente.

» Les amputés de jambe unilatéraux avec moignon de plus de 12 centimètres et un bon genou reprennent les travaux de la terre au même titre que les sujets normaux. »

Tous ces amputés du membre inférieur doivent évidemment être pourvus d'appareils de prothèse en rapport avec leurs lésions et leur profession.

Pour les amputés du membre supérieur la perte de certaines parties de membre, des doigts, par exemple, n'entraîne pas la perte de capacité que l'on eût pu supposer.

« La perte isolée de l'index et du médius, dit le Directeur de l'Ecole de Bordeaux, de l'auriculaire, de l'annulaire, n'entraîne aucune gêne; leur perte globale peut être compensée des deux tiers s'il persiste une phalange pour deux de ces doigts. La perte du pouce est en grande partie suppléée par le jeu du premier métacarpien; la disparition du pouce et de l'index n'annihile pas la puissance professionnelle, qui augmente sensiblement s'il reste un tronçon des phalanges de ces doigts. »

Examinant ensuite les amputés d'avant-bras, on constate, qu'avec leur moignon, s'il est suffisamment long, et la main qui reste ils peuvent effectuer divers travaux exigeant même une certaine adresse, comme la vannerie.

Les amputés du bras peuvent, eux aussi, être utilisés avec profit dans quelques métiers comme le découpage du bois, les arts céramiques et surtout on peut en faire de parfaits comptables à même de rendre de très grands services.

Les amputés d'avant-bras et de bras appareillés et spécialisés dans certains travaux limités, le travail de limeur, par exemple, sont parfaitement capables de gagner un salaire qui, joint à leur pension, assure très suffisamment leur existence. Nos ateliers du bois et du fer nous en ont fourni la preuve à différentes reprises.

Comme le remarque le Dr Gourdon, « les mouvements de l'avant-bras et du bras réellement indispensables à l'exécution de la plupart des travaux d'ateliers ne sont ni très nombreux ni très étendus ; les plus fréquents sont : les mouvements d'appui, de va-et-vient dans le sens antéro-postérieur, de traction ; les mouvements de rotation sont limités et le plus souvent compensés par des mouvements de l'épaule. »

Tous ces mouvements peuvent être exécutés par un moignon suffisamment long et convenablement appareillé.

Quant aux impotents pour lésions diverses du membre supérieur et du membre inférieur, il suffit, la plupart du temps, de les munir d'un appareil de soutien solide et léger à la fois pour qu'ils puissent se remettre immédiatement au travail s'ils en ont la volonté.

III. — Surveillance des ateliers.

Lorsque les divers examens que nous venons d'exposer sont terminés on décide de l'atelier dans lequel le mutilé va entrer. Mais il ne sera pas abandonné à lui-même. Une surveillance de tous les instants s'exercera sur lui pour qu'il fasse son apprentissage le plus rapidement possible, et qu'il arrive à un rendement maximum. Dans ce but, la surveillance doit être double : technique et médicale.

La partie technique est suivie avec tout le soin possible par M. le Conseiller Technique, assisté du Chef des Travaux pour la Section industrielle et du Professeur chef pour la Section commerciale. Des notes hebdomadaires permettent de suivre exactement les progrès de l'élève et de connaître sa valeur professionnelle exacte à un moment déterminé de sa rééducation. Nous n'insisterons que sur la surveillance médicale qui, seule, est de notre ressort.

Avant l'admission de l'élève à l'Ecole on a examiné ses diverses aptitudes ; maintenant qu'il est à l'atelier le rôle du médecin sera de continuer son observation du début par une surveillance attentive et quotidienne à la fois de l'état général et de la mutilation.

Le mutilé semble-t-il se fatiguer? Manquer d'entraînement? S'adapter mal à son travail? Le critère oscillométrique de Pachon nous le fera savoir avec précision aussitôt. Par ce moyen nous pourrons contrôler rapidement et exactement la valeur fonctionnelle du mutilé à différents moments de la journée et donner les conseils qui pourront être utiles. Dès qu'il y aura fatigue on en recherchera les causes que l'on trouvera presque toujours et l'on y portera remède. Si les résultats de l'observation montrent la nécessité d'un entraînement raisonné et progressif, on y procédera immédiatement. Tous les jours on fera exécuter au Cycle d'Amar un travail croissant peu à peu jusqu'à l'obtention de l'entraînement voulu, ou divers autres exercices de gymnastique spéciale.

Il en sera de même pour la surveillance de l'infirmité ou de la mutilation. Le grand principe du D[r] Gourdon qui domine toute la rééducation à l'Ecole est l'observation du mutilé au travail. Quand les examens physiologiques sont terminés, c'est à l'atelier que se font les diverses recherches nécessaires. Et combien cette méthode est la seule vraie. N'est-ce

pas en suivant l'effort de l'ouvrier du matin au soir que l'on peut se rendre compte de l'instant où il dépasse ses forces, voir aussi lorsqu'il se présente le manque de vaillance et d'ardeur au travail ; que l'on constate les progrès techniques, l'augmentation de l'adresse des membres, l'accroissement de la force ? On verra aussi, au travail, quels sont les appareils mal ajustés, les attitudes fatigantes, les défauts d'une méthode professionnelle, les améliorations à apporter. On se rendra compte immédiatement des exercices de mobilisation ou d'entraînement qui peuvent être nécessaires et que l'on pourra pratiquer avec les différents appareils du Laboratoire. De plus, quand on est à l'atelier longtemps et souvent, l'élève vous connaît, a confiance en vous et se laisse aller à des aveux qu'il n'eût jamais faits à quelqu'un de lointain et d'étranger.

C'est par ce moyen que l'on voit si vraiment le rendement d'un sujet est bon, qu'on peut, le cas échéant, en toute connaissance de cause, provoquer, s'il le faut, le changement de métier.

Il s'établit à l'atelier une véritable collaboration entre l'élève et le professeur. Nous savons tous combien sont nombreuses les améliorations de toutes sortes apportées aux méthodes techniques d'enseignement ou à leur appareillage par les mutilés eux-mêmes.

Les appareils de prothèse ne peuvent montrer leur utilité qu'au travail et, que de découvertes n'a-t-on pas faites par cette observation véritablement clinique ! Que de travaux faits simplement avec le moignon qu'on eût crus impossibles ! Et quel exercice physique le meilleur de tous que celui du travail professionnel !

C'est par cette surveillance journalière et les observations recueillies qu'ont été créées à l'Ecole de Bordeaux les diverses méthodes d'écriture de la main gauche de M. Fournier, professeur de calligraphie, amputé lui-même du bras droit ; les divers appareils permettant à un amputé des deux mains d'écrire ; la main d'écrivain du Dr Gourdon ; l'appareil porte-lime et porte-burin, le bras et l'avant-bras agricoles des Drs Gourdon et Gendron ; la pince à forger, le porte-bédane, le gantelet pour paralysie radiale, etc., etc.

La surveillance médicale des ateliers est capitale, c'est là une source de progrès immenses dans un apprentissage rationnel, physiologique et scientifique, comme doit être celui des mutilés.

CONCLUSIONS

De tout ce qui précède, nous pouvons tirer les conclusions suivantes :

1o La détermination des aptitudes professionnelles est capitale avant tout apprentissage, mais particulièrement chez les mutilés.

2° La détermination des aptitudes générales et de la valeur fonctionnelle devra être pratiquée systématiquement chez tout mutilé ; elle permettra de savoir si, malgré les transformations introduites dans son état organique par sa mutilation, il peut pratiquer un métier quelconque.

3° La détermination des aptitudes locales faite ensuite fera connaître quels métiers le mutilé peut pratiquer.

4° Une surveillance médicale de tous les instants dans les ateliers devra être exercée dans toutes les écoles de rééducation ; ce n'est que par elle que l'on pourra arriver, sans provoquer de fatigue physiologique ou de surmenage, à un rendement maximum.

L'ORGANISATION DE L'ÉCOLE PROFESSIONNELLE DE BLESSÉS DE LA 16e RÉGION A MONTPELLIER. RAPPORTS AVEC LE SERVICE DE SANTÉ. MÉTHODES D'ENSEIGNEMENT. RÉSULTATS.

Rapport de M. **E. DRONSART**, Directeur de l'École professionnelle de blessés de la 16e Région, à Montpellier.

Si nous avons cru utile de publier un rapport sur l'Ecole de blessés de Montpellier, c'est que nous pensons que notre Institution a cette caractéristique qu'elle réunit, en quelque sorte, dans son organisation tous les systèmes préconisés.

En effet, notre Ecole, issue de l'initiative privée : l'Œuvre des Mutilés de la Guerre de l'Hérault, est, à l'heure actuelle, rattachée à tous les pouvoirs administratifs : Commission des Hospices, Conseils généraux de 6 départements, Ministère de l'Intérieur, Office national des Mutilés, Service de Santé.

Elle est donc comme la synthèse de toutes les organisations et, après une période de 22 mois de fonctionnement, nous constatons les grands avantages que nous avons pu retirer de ces différents patronages.

*
* *

C'est au mois d'avril 1915 que l'Œuvre des Mutilés de la Guerre de l'Hérault, sur l'initiative éclairée de Mme Causel, de M. le Préfet et de M. le Professeur Jeanbrau, commença ses travaux.

Les seules ressources dont elle disposait consistaient en souscriptions recueillies, dans le département, par un Comité présidé par M. Pezet, maire de Montpellier.

Le premier soin de cette Œuvre fut la constitution d'une Ecole de rééducation professionnelle réservée aux Mutilés de l'Hérault : Institution autonome, créée de toutes pièces.

Le Conseil général, aussitôt, accorda à l'Œuvre naissante un appui financier très sérieux.

Peu de temps après, l'Ecole étendit son champ d'action et décida d'accueillir tous les blessés des 6 départements formant la XVIe région : Aude, Aveyron, Hérault, Lozère, Pyrénées-Orientales et Tarn.

Dès ce moment, les dirigeants de ces départements se mirent directement en rapport avec l'œuvre de Montpellier : les Conseils généraux lui allouèrent à leur tour des subventions, des souscriptions furent recueillies dans ces 6 départements, et ainsi l'Œuvre, modeste au début, revêtit bien vite un caractère très important.

Des constructions nouvelles furent édifiées, aux frais exclusifs de l'Œuvre et, pour donner une idée de l'effort accompli dans cette partie du Midi par la générosité privée, nous dirons qu'une somme de 200.000 francs a déjà été dépensée en constructions et outillage.

Après ses premiers essais, notre Ecole fut reconnue comme centre de rééducation professionnelle par le Ministère de l'Intérieur et rattachée, administrativement, à l'Administration des Hospices. Elle reçut, dès lors, les subsides officiels de l'Etat, les créateurs de l'Œuvre gardèrent toutefois toute leur autorité et continuèrent à diriger effectivement l'Etablissement.

Entre temps, les différentes Chambres de commerce, les Conseils municipaux, les groupements officiels, continuèrent à s'intéresser à nous et contribuèrent ainsi à consolider encore l'autorité morale de notre Institution.

Dès la fondation, nous avions accepté dans notre Ecole de nombreux blessés, non réformés, encore en traitement dans les hôpitaux; mais la note ministérielle du Service de Santé du 2 juin 1916, sur l'organisation des Centres d'appareillage et de rééducation, rendit plus officiels encore nos rapports avec le Service de Santé. Notre Ecole est devenue, en effet, le Centre militaire de rééducation professionnelle de la XVIe région.

Depuis le 1er septembre 1916, ce nouveau service fonctionne et donne les meilleurs résultats. Nous sommes ainsi arrivés à résoudre très rapidement, conformément au désir de M. le Sous-Secrétaire d'Etat du Service de Santé, le problème de la rééducation professionnelle obligatoire pour tous les blessés en instance d'appareillage, incapables d'exercer leur ancien métier.

Les méthodes d'enseignement appliquées à l'Ecole de Montpellier sont celles de tout apprentissage méthodique et rationnel. Nous nous sommes spécialement attaché à rendre notre enseignement le plus pratique et le plus attrayant possible et nous avons adopté dans tous nos cours tous les moyens intuitifs et expérimentaux dont nous pouvions disposer, dans le but de concrétiser parfaitement notre enseignement.

Nous avons, en outre, attaché une grande importance à la fréquentation par les élèves des sections manuelles des cours de : dessin professionnel (menuisiers, tourneurs, ajusteurs, ferblantiers) ; technologie et électricité (ajusteurs-mécaniciens) ; anatomie et dessin (orthopédistes) ; cours d'instruction générale.

Nous nous sommes également efforcé, en organisant, dans notre Ecole même, une importante bibliothèque d'ouvrages techniques, d'inculquer à nos élèves le goût de la lecture et du travail personnel.

Et c'est par des causeries hebdomadaires et des conférences périodiques avec projections lumineuses que nous complétons leur formation professionnelle en même temps que leur culture générale.

*
* *

Un grand souci avait présidé à notre organisation : le choix des métiers à enseigner.

Nous avons pensé que la réussite de notre Œuvre dépendait de la diversité de nos sections (22 sections différentes fonctionnent dans notre Institution) ; mais certains écueils devaient être évités dans une région essentiellement agricole comme la nôtre.

Notre Ecole devait s'efforcer d'enrayer l'exode rural des mutilés ; pour retenir nos élèves dans leur village (car la plupart d'entre eux sont d'anciens cultivateurs), nous n'avons choisi que des métiers pouvant s'exercer à la campagne et nous sommes des plus satisfaits de notre choix.

Nous avons également tenu à n'enseigner que des « métiers d'hommes ». Ce terme peut paraître assez bizarre : il est cependant exact.

A l'heure actuelle, un assez grand nombre d'œuvres d'assistance aux mutilés semblent suivre une voie bien dangereuse : des personnes d'un très grand dévouement, mais que les résultats pratiques ne préoccupent pas suffisamment, veulent apprendre à nos mutilés une foule de petits métiers, très agréables certes, et dont les travaux éblouissent les visiteurs non avertis, mais qui, à notre avis, ne répondent pas aux exigences de notre époque.

Est-il, en effet, très utile de préparer des hommes à la fabrication des tapis de fantaisie, à la fausse bijouterie, au travail de l'étain, à la construction de petits jouets délicats? La situation économique du pays, après la guerre, sera grave. La main-d'œuvre, qui faisait déjà défaut avant la guerre, sera encore plus rare après la paix ; toutes les branches de l'industrie et de l'agriculture auront souffert ; pour la prospérité du pays, c'est donc à ce relèvement économique que chacun aura le devoir de collaborer.

En conséquence, les industries de luxe et les petits métiers secondaires devront, nous le souhaitons, être abandonnés pendant quelque temps.

En résumé, nous pensons que si nous voulons être vraiment utile aux mutilés et leur donner le moyen sûr de gagner leur vie, c'est vers des professions ordinaires que nous devons les orienter.

Pensons aussi à l'influence de la main-d'œuvre féminine. Après la guerre, et ce sera d'ailleurs un besoin, les femmes seront occupées dans un grand nombre d'entreprises. Qu'elles exercent certaines petites professions, qu'elles occupent certains emplois, ce sera justice ; mais que les hommes — car un mutilé rééduqué redevient un homme complet — se cantonnent alors dans les métiers où les qualités d'initiative, de force et de méthode sont plus particulièrement exigées !

Orientons nos blessés vers les « beaux métiers » d'antan, faisons-en de véritables artisans complets : alors seulement, nous aurons fait œuvre vraiment utile, nous aurons efficacement travaillé au relèvement du pays.

* * *

Nous croyons utile de faire connaître l'enquête à laquelle nous nous sommes livré, avec la Société départementale d'agriculture, dans le double but de choisir nos sections et de favoriser le placement de nos élèves diplômés.

Nous donnons ci-après un extrait de la circulaire qui fut adressée à tous les maires de la région :

« La Commission du placement rural des Mutilés de la Guerre vous serait reconnaissante de vouloir bien lui dire si, dans votre commune, il y aurait intérêt pour vos administrés à installer un ou plusieurs élèves sortant, avec le certificat de capacité professionnelle, de l'Ecole des Mutilés de Montpellier.

» Le questionnaire ci-contre vous permettra de répondre brièvement aux questions qui nous intéressent.

» D'autre part, l'Œuvre des Mutilés désirerait avoir votre avis sur l'opportunité de procurer à votre commune cette main-d'œuvre, soit pendant la durée de la guerre, pour suppléer momentanément les patrons ou ouvriers mobilisés, soit pour installer définitivement les mutilés à la place des patrons ou ouvriers que la guerre aurait malheureusement fait disparaître.

» QUESTIONNAIRE

» Nom de la commune :

» Nombre d'habitants :

» Combien dans votre commune existe-t-il d'ateliers de :
(Suit la liste de tous les métiers.)

» Croyez-vous qu'un mutilé de la guerre, ayant le certificat d'aptitude professionnelle garantissant sa connaissance du métier, puisse, avec chance de succès, s'établir dans votre commune comme :
(Suit la liste des métiers.)

» L'Œuvre des Mutilés désirerait savoir si, par suite de l'état de guerre il y a dans votre commune fermeture définitive d'un ou de plusieurs ateliers d'artisan et de quelles professions ; elle désirerait aussi être informée de ces événements à mesure qu'ils se produiront. »

*
* *

Nous terminerons notre rapport en indiquant que 400 élèves rééduqués ont déjà été placés par nos soins et que la population actuelle de l'Ecole de Montpellier est de 360 élèves.

RÉÉDUCATION PROFESSIONNELLE

par E. D.

CONCLUSIONS

1° Les mutilés de guerre doivent être rendus à la vie civile, dès leur sortie de l'hôpital ou de l'Institut.

2° Les écoles de blessés ne doivent pas être gérées militairement. Tout comme les écoles professionnelles, elles seront dirigées par des hommes compétents, replacés éventuellement dans la vie civile, s'ils sont militaires.

3° Les écoles de blessés ne peuvent pas éduquer des ouvriers uniquement pour les conserver pour leurs fabrications particulières ; l'école c'est un, l'atelier c'est l'autre, et l'un est difficilement réalisable dans l'autre.

4° Les apprentis doivent être orientés vers la profession qui convient le mieux à leurs aptitudes physiques et physiologiques. Ils recevront autant que possible une éducation scientifique et technique suffisante, en même temps qu'un apprentissage soigné.

5° L'apprentissage sera l'unique préoccupation de l'enseignement, sans la moindre tendance à pousser à la production. Il sera rationnellement réglé, gradué et conduit selon les données du progrès industriel. Dans l'apprentissage, il sera tenu largement compte des méthodes de Taylor pour l'organisation scientifique des usines et ateliers.

6° L'Etat, en tant qu'employeur, doit allouer un salaire aux mutilés, qu'ils soient élèves ou producteurs dans des ateliers. Ce salaire sera d'autant plus rémunérateur que la qualité du travail produit est meilleure et la quantité plus grande.

7° Les métiers à enseigner feront l'objet d'une étude très soignée. A l'heure actuelle, les métiers dits « petits métiers » sont en trop grand nombre, ceux de tailleur et cordonnier sont un peu trop classiques. L'attention est attirée vers les métiers suivants :

Horlogers, réparation de montres, pendules, horloges, appareils enregistreurs de temps, appareils de contrôle, timbres horodateurs, etc.

Mécaniciens en pièces d'orfèvrerie, bronzes d'art, appareils téléphoniques, etc.

Mécaniciens en mécanographie, réparations de machines à écrire, à calculer, appareils automatiques à distribuer, boîtes à musique et à jeux, etc.

Mécaniciens graveurs, fabrication d'appareils à timbres, pinces à plomber, timbres en caoutchouc, gravure sur métaux.

Mécaniciens en moteurs à gaz, machines à vapeur, moteurs électriques. Réglage et mise au point.

Serruriers, poêliers, électriciens.

8° Des cours spéciaux dits de perfectionnements seront créés et donnés éventuellement le soir et le dimanche pour la formation de contremaîtres et chefs d'ateliers.

9° Il sera établi une fiche d'aptitudes fonctionnelles, obtenue par un chronométrage régulier. La méthode employée pour la rééducation donnera par une documentation appropriée les résultats de la progression de l'enseignement. Cette marche dans la progression s'obtiendra méthodiquement ; elle sera enregistrée par un contrôle approprié.

10° Le professeur devra être à la fois technicien et pédagogue. Certains mutilés, anciens professeurs ou instituteurs, recevront une instruction technique suffisante pour en faire de bons professeurs ; ils seront en même temps de bons moralisateurs.

11° La discipline dans l'école sera paternelle ; elle devra être une question de mesure et de tact, bien plus qu'une question d'aveugle réglementation. L'homme doit se sentir libre dans l'école et il doit suffire de faire appel à sa raison.

12° Des conférences patriotiques, techniques et morales développeront les facultés intellectuelles, industrielles, commerciales ; elles faciliteront le développement de la volonté, de l'énergie. Elles éduqueront l'esprit.

13° Des bibliothèques seront ouvertes, avec des salles de lecture aménagées. On s'appliquera particulièrement à les doter des ouvrages traitant des différents métiers, de l'enseignement industriel et commercial, ainsi que de l'organisation du commerce et de l'industrie. Une section spéciale sera réservée aux catalogues.

RAPPORT SUR LA CONSTITUTION ET LE FONCTIONNEMENT DU PHALANSTÈRE BELGE DE KATWYK-S/-MER, ÉTABLISSEMENT DE RÉÉDUCATION POUR MALADES, BLESSÉS ET MUTILÉS DE LA GUERRE SE TROUVANT EN HOLLANDE

par M. **Ernest GÉRADON**, vice-président, administrateur délégué.

Parmi les œuvres qui s'occupent de la rééducation des mutilés de la guerre, il en est une sur laquelle je désirerais attirer spécialement votre attention : il s'agit du Phalanstère Belge de Katwyk-sur-Mer.

Cette œuvre qui offre cette particularité d'exister en pays neutre, a été fondée, grâce à l'initiative privée et elle mérite, par la forme spéciale de son organisation ainsi que par les services qu'elle rend, de vous être présentée avec quelques détails.

Bien que cela puisse au premier abord paraître paradoxal, c'est en Hollande que la question de la rééducation revêtit, dès la chute d'Anvers, le caractère le plus urgent.

En effet, parmi les nombreux militaires qui, après la retraite de l'armée belge sur l'Yser, furent obligés de pénétrer dans les Pays-Bas, se trouvait un assez grand nombre de blessés et de mutilés. Ces braves provenant pour la plupart des ambulances et des hôpitaux belges évacués à l'approche de l'ennemi, se sentirent abandonnés en terre étrangère, au milieu du désarroi général qui suivit les événements d'octobre 1914.

Séparés de leurs familles, livrés à eux-mêmes, déprimés au moral, ils souffraient de blessures et d'affections dont le traitement à lui seul exigeait parfois une bonne partie de l'allocation de susbistance que le Gouvernement Belge leur octroyait.

Il parut tout de suite combien il était urgent de s'occuper de leur sort, si on voulait sauver de la démoralisation complète et des vicissitudes matérielles ceux qui avaient au prix de leur sang défendu courageusement le sol de la patrie.

M. E. de Géradon, officier belge pensionné, ancien député suppléant, d'accord avec M. le Ministre Poullet, le lieutenant Gl. Dossin et la Légation du Roi, prit la charitable initiative de fonder une œuvre dont l'existence porterait remède à cette triste situation.

C'est ainsi que naquit en mars 1915, l'idée de créer un établissement qui hospitaliserait les militaires malades, blessés et mutilés de la guerre qui s'étaient soustraits au joug de l'envahisseur en gagnant la Hollande.

La réalisation de ce projet n'allait pas cependant sans présenter de sérieuses difficultés. Il ne pouvait être question, en effet, de fonder une institution dont l'organisation aurait été établie suivant les mêmes principes que ceux qui présidèrent dans la suite à la création des établissements de Vernon et d'autres endroits en France, ceux-ci étant plutôt des dépendances des services de l'armée.

En tant qu'œuvre privée, le Phalanstère ne pouvait jouir dans une aussi large mesure de l'aide officielle et efficace que les pouvoirs belges compétents accordent en France aux établissements similaires de rééducation. Pour s'établir et se développer, il devait surtout compter sur ses propres moyens.

Enfin, se trouvant en pays neutre, on ne pouvait négliger les soucis qu'imposait le respect de sa neutralité à un Gouvernement qui ne paraissait, à cette époque, nullement disposé à faciliter la rééducation militaire des sujets d'une nation belligérante de façon à leur permettre de rejoindre le front.

Le type d'organisation et de réglementation intérieures à adopter, l'aspect général à donner à l'établissement méritaient d'être mûrement étudiés si on voulait amener les intéressés à se convaincre du grand avantage et même de la nécessité de s'y faire soigner.

Il fallait tenir compte de l'amour que le Belge professe pour sa liberté et la répulsion qu'il éprouve pour ce qui présente un caractère de contrainte.

L'objection apparaissait d'autant plus sérieuse, que l'on se trouvait en présence de jeunes gens porteurs pour la plupart de certificats médicaux qui généralement les licenciaient de l'armée.

Ne disposant à l'étranger d'aucun moyen répressif légal, ou militaire, les fondateurs de l'œuvre ne pouvaient recourir, pour recruter leurs pensionnaires, qu'à un seul procédé : la persuasion, et le meilleur moyen d'atteindre ce résultat consistait à donner à l'institution un caractère familial, dépourvu de tout appareil de coercition, à lui faire revêtir l'aspect d'une maison de repos, de rééducation, plutôt que celui d'un établissement militaire. Le succès qui a couronné leurs efforts a montré qu'ils ne s'étaient pas trompés.

Le but de l'œuvre et ses principes directeurs bien établis, il fallut s'employer à aplanir les difficultés matérielles qui s'opposaient à la réalisation de ce projet. Les principales, parmi ces dernières, étaient celles

de nature financière et celles provenant de la recherche d'un immeuble susceptible d'être approprié au but poursuivi.

Après bien des recherches, on trouva à Katwyk-sur-Mer un hôtel situé sur la plage et répondant aux exigences formulées. Cet hôtel qui domine la mer du haut d'une vaste terrasse, devint, dès le mois de mai 1915, le « Phalanstère Belge » de Karwyk.

Ressources budgétaires.

Il importait de déterminer les ressources qui couvriraient d'une façon régulière et normale les dépenses de l'établissement. A cette fin, il fut décidé que chaque pensionnaire coopérerait à une partie des dépenses en abandonnant son allocation journalière (le Gouvernement Belge allouait, en Hollande, aux militaires porteurs d'un certificat de réforme contrôlé par la Légation de Belgique, une allocation journalière de 1.20 fl.), sur laquelle il lui serait remis à la fin de chaque semaine une ristourne fixe qui lui permettrait d'alimenter sa réserve d'argent de poche.

D'autre part, on tint compte de la participation du Gouvernement Belge qui acceptait d'intervenir dans les dépenses en acquittant le prix de location de l'établissement et en se chargeant de tous les frais occasionnés par le service médical et pharmaceutique. Mais là ne se bornaient pas les seules dépenses du « Phalanstère ». D'autres et non des moins élevées restaient à couvrir. Il était nécessaire d'approprier le local à sa nouvelle destination, il fallait créer l'école professionnelle avec ses annexes, acheter les matières premières indispensables à son activité, se procurer le matériel classique des écoles, allouer un traitement à son personnel enseignant, acquérir les vêtements et objets d'habillement de tout genre destinés à être distribués aux hommes. Cela força à recourir à l'assistance privée et c'est alors que fut constitué un Comité de Dames Patronnesses qui s'occupa de recueillir les fonds indispensables.

Service médical et pharmaceutique.

Pour l'orientation à donner à ces services, on eut recours à la collaboration de MM. les Drs Dallemagne et Wybauw. Le service médical est assuré par les soins de M. Toussaint, attaché à l'établissement, le service pharmaceutique par M. Locht, pharmacien, qui s'est mis spontanément à la disposition de l'œuvre ; un masseur, M. Drogart, leur est adjoint.

Les différents traitements et régimes appliqués judicieusement (y compris le massage qui donna la plus grande satisfaction) eurent pour résultat d'améliorer très heureusement la santé des invalides.

Le service dispose d'appareils d'électrothérapie et de mécanothérapie, ainsi que de thermothérapie. Pour la mécanothérapie, on n'utilise que des instruments de fortune, parce que les appareils techniques (que l'on trouve difficilement) coûtent fort cher et ne répondent guère aux espérances que l'on serait en droit de mettre en eux. A ce point de vue, l'expérience a démontré que le meilleur des exercices de mécanothérapie est celui qu'exigent le travail et le mouvement dans les ateliers.

Pour favoriser la guérison de certaines infirmités, on prit soin d'aménager une installation pour les bains de soleil.

Pour les cas difficiles et les opérations compliquées, le voisinage de la ville de Leyden, bien connue par ses cliniques célèbres et ses spécialistes de renom, fut d'un grand secours en permettant d'obtenir pour les malades des consultations et des traitements gratuits. Grâce à l'obligeance d'un professeur, le médecin peut fréquenter les laboratoires, aux fins d'y pratiquer les examens microscopiques nécessaires.

Il existe dans l'établissement un dépôt de médicaments. Les produits sont achetés en gros et toutes les prescriptions sont exécutées par le pharmacien dans des conditions exceptionnelles de bon marché.

Service des blessés de la tuberculose.

La protection des soldats belges réformés tuberculeux séjournant dans les Pays-Bas a été assurée par un accord avec quelques Sanatoria hollandais. En dehors des tuberculeux soignés dans ces Sanatoria, il en est un grand nombre qui sont soignés à domicile par nos Comités locaux : « Œuvre des Dispensaires », organisés dans toutes les circonscriptions consulaires de Hollande. Les Comités visitent à domicile, contrôlent l'alimentatoin et l'hygiène. L'alimentation supplémentaire est donnée par bons, aucun secours en argent. Ce supplément est payé au moyen de subsides du Gouvernement Belge.

Ecole professionnelle.

Il importait de concilier le côté matériel qui consistait dans la rééducation professionnelle d'un grand nombre avec le côté pédagogique qui demandait d'augmenter les connaissances intellectuelles de certains autres par un enseignement approprié. Il fallut chercher le personnel enseignant pour les différentes branches inscrites au programme, à savoir : « le français, le flamand, l'anglais, le dessin, la technologie du dessin, les sciences commerciales et mathématiques ». On dut s'occuper d'aménager

les locaux nécessaires ou de les construire, se procurer le matériel classique des écoles, etc.

Il restait à organiser le travail en convainquant les apprentis de la nécessité du labeur manuel et en leur imposant l'obligation d'une occupation soigneusement réglée. Cette réglementation ne fut pas si facile à établir qu'on pourrait le croire au premier abord. Ainsi qu'il a été dit au début de ce rapport, les fondateurs entendaient donner à l'Institut un caractère familial, dépourvu de tout appareil de contrainte. Seulement, cette volonté de voir la discipline rester paternelle créait une situation différente de celle que l'on rencontre dans les établissements militaires où l'influence que l'on peut exercer sur les hommes se trouve facilitée et, au besoin, suppléée par des moyens de coercition devant lesquels le subordonné ne peut tergiverser. De plus, l'habitude que les hommes ont prise du régime militaire qu'ils n'ont jamais quitté, contribue à entretenir leur docilité. La situation était toute différente en Hollande, lorsque le Phalanstère ouvrit ses portes : les réformés avaient vécu librement depuis plusieurs mois. Abandonnés à eux-mêmes, ils vivaient souvent dans un état d'oisiveté qui, portant atteinte à leur personnalité, les incitait à contracter des habitudes de paresse et d'indépendance mal comprises. Cet état de choses n'était pas fait pour faciliter la tâche que s'imposaient les fondateurs.

Le grand remède consistait donc à les remettre au travail, dès que leur état de santé se serait suffisamment amélioré. Et pour encourager les pensionnaires dans cette voie, on décida de leur allouer une rétribution proportionnée à la valeur des travaux effectués, mais qui fut généralement partagée volontairement par tous les hommes d'un même atelier. Le produit de leurs travaux, auxquels fut donnée une orientation pratique, permet, dans une certaine mesure, d'augmenter par d'heureux marchés les ressources réduites du budget. Les ateliers de vannerie et de mécanique donnèrent les meilleurs résultats.

Grâce à certains arrangements, on a pu diminuer l'achat des matières premières dans de sérieuses proportions en traitant avec des industriels qui consentent, entre autres, à remettre à l'Ecole professionnelle des pièces à peine ébauchées qui doivent leur être rendues parfaitement achevées. Tel est particulièrement le cas pour le montage complet des vélos que lui confie une grande firme d'Amsterdam.

Direction.

De ce que nous venons d'exposer, vous pouvez déduire les difficultés que le Directeur, M. Raymond Haccour, a dû surmonter pour maintenir

l'ordre et la discipline dans l'établissement. A ces difficultés nous devons ajouter celles qui auraient pu surgir par la diversité des idées, des situations sociales et des caractères des pensionnaires. A ce point de vue, il a été réconfortant de constater les sentiments de tolérance que les hommes se témoignent mutuellement sur le terrain des opinions philosophiques Une modeste chapelle desservie par un aumônier permet d'assurer au culte catholique son libre exercice.

Depuis que l'œuvre est fondée tout y fonctionne normalement. Cela ne veut pas dire, évidemment, que tous les obstacles ont été aplanis. La cherté et la rareté des vivres qui, par le fait de la guerre, revêtent en Hollande un caractère spécialement aigu, ne pouvaient cependant influencer l'alimentation des blessés et des malades dont l'état physique exigeait, dans la plupart des cas, un régime reconstituant. Aussi la Direction rencontra-t-elle dans l'économat de sérieuses difficultés qu'elle parvint cependant à surmonter.

CONCLUSIONS

Vous avez pu vous rendre compte, par ce rapport, non seulement des grands avantages que l'œuvre a procurés à nos invalides, mais aussi aux Pouvoirs Publics, en réduisant dans de larges proportions le degré d'invalidité des militaires réformés ou proposés pour la réforme et séjournant en Hollande.

Les résultats sont jusqu'à présent des plus appréciables : 50 0/0 *des hommes qui ont passé par « le Phalanstère » ont pu le quitter, les uns pour rejoindre le front, d'autres pour aller travailler dans les usines de munitions*; un petit nombre, insuffisamment rétablis, sont restés en Hollande où ils gagnent un petit salaire, en exerçant leur ancien métier ou celui qu'ils ont appris à l'Ecole professionnelle de l'établissement.

Nous pensons que l'œuvre du Phalanstère constitue une expérience dont il serait regrettable de négliger les enseignements, car lors de la rentrée au pays, la question de la rééducation des mutilés de la guerre revêtira un caractère d'urgence exceptionnelle. En effet, à cette époque, tous les militaires réformés ou proposés pour la réforme qui auront vécu librement ou qui auront été hospitalisés dans des établissements de rééducation à l'étranger et en Belgique, n'auront pu acquérir ou compléter les connaissances nécessaires à l'adaptation de leur nouvel état physique.

Il y aura lieu, cependant, de mettre en valeur le plus tôt possible toutes les forces vitales de la Nation.

Il semble d'abord qu'il serait particulièrement utile d'inviter à ce moment ces invalides à se rendre dans les établissements de rééducation, de

peur que, parmi eux, certains ne s'habituent à l'inactivité, préférant vivre des ressources qui leur seraient fournies par les pouvoirs publics ou la charité privée. Il sera ensuite plus facile de faire accepter cette hospitalisation au moment où la population sera encore dans le dénuement et la misère. Enfin, si le Gouvernement désirait donner à cette question de rééducation une modalité obligatoire quelconque, nos mutilés s'y accoutumeront d'autant plus facilement, qu'ils n'auront pas perdu l'esprit de discipline.

Le système de rééducation basé sur les principes de l'Institut de Katwyk, mérite d'être pris en sérieuse considération, au point de vue de son caractère temporaire, social, économique et d'être préféré à tout autre système où la règlementation rappelle un régime trop rigoureux.

Nos mutilés hésiteraient à accepter les moyens de rééducation qui leur seraient offerts dans des établissements où la contrainte constituerait la base du mode d'organisation.

De loin, leurs préférences iraient aux institutions qui paraîtraient donner le maximum de garanties sous le rapport de certaines libertés dont ils jouiraient.

L'expérience faite à Katwyk, dans des conditions qui se rapprochent de celles que l'on rencontrera lors de la rentrée au Pays, a été concluante.

CONSIDÉRATIONS SUR LES PRINCIPES D'ORGANISATION DE L'INSTITUT MILITAIRE BELGE DE RÉÉDUCATION PROFESSIONNELLE DES MUTILÉS DE PORT-VILLEZ

Rapport présenté par le Capitaine du Génie de Réserve **François HACCOUR**,
Directeur technique de l'Institut.

Quoique le problème de la rééducation professionnelle des mutilés de la guerre soit un problème nouveau, né des circonstances tragiques dans lesquelles nous vivons, on peut considérer qu'il est sorti du domaine de la théorie. Grâce, notamment, à l'expérience poursuivie depuis bientôt deux ans par le Gouvernement Belge, dans des conditions d'ampleur, de liberté et d'initiative qui n'ont pu, je crois, être réalisées ailleurs, nous pouvons apporter à l'étude de la question une contribution qui emprunte sa valeur à ce qu'elle est basée sur des faits, des observations et des résultats *pouvant être contrôlés.*

L'objet du présent rapport n'est pas d'entreprendre une description détaillée de l'organisation de Port-Villez ; cela m'entraînerait trop loin, et d'ailleurs l'ouvrage que vient de faire paraître sur ce sujet M. l'Inspecteur général de Paeuw (1), renferme toutes les indications désirables. Je me bornerai donc à faire ressortir les caractéristiques les plus saillantes de notre organisation.

Précisons d'abord le but que nous nous sommes assigné et qui, à notre sens, *est le seul* qui doit être visé en matière de rééducation des mutilés : *procurer à ceux-ci, dans la plus large mesure possible, de nouveaux moyens de subsistance dans la vie civile en remplacement de ceux que leurs blessures leur ont fait perdre.*

La rééducation des mutilés consiste donc à leur donner, avec les soins médicaux et la culture physique atténuant les inconvénients de leurs infirmités, un complément, une spécialisation ou une nouvelle formation professionnelle ne négligeant aucun élément utile d'ordre matériel, intellectuel et moral, pour les mettre à même, dans le délai le plus court, d'exercer un métier ou d'occuper la situation le mieux en rapport avec leur état physique,

(1) « La Rééducation professionnelle », par L. de Pæuw. Berger-Levrault, Editeur, Paris.

leurs connaissances acquises, leurs aptitudes et le milieu dans lequel ils seront appelés à vivre.

Une méthode qui a été mise en avant pour rééduquer les mutilés faisait porter tout l'effort sur le raccommodage physique, si je puis ainsi m'exprimer : elle consistait dans la recherche systématique des moyens de remplacer les membres amputés par des appareils prothétiques destinés à remplir plus ou moins convenablement les fonctions de ces membres, et à combattre, par des traitements appropriés et par une gymnastique spéciale, l'inertie des membres paralysés ou ankylosés, afin de restituer à ceux-ci le plus possible de leur valeur fonctionnelle perdue.

Cette méthode, à laquelle se sont particulièrement voués les médecins et les spécialistes, a donné évidemment des résultats dont personne ne songe à nier l'importance et l'intérêt scientifique. Mais son application exclusive de toute autre méthode ne pouvait donner la solution adéquate au problème qui nous préoccupe, car elle ne devait aboutir qu'à rendre, en général, à la société des hommes dont le rendement professionnel restait toujours notablement inférieur à celui des individus valides.

La question ne rentrait donc dans la compétence du corps médical que sous un de ses multiples aspects : il a fallu, par conséquent, que d'autres compétences s'en occupent pour trouver une méthode de rééducation plus large, envisageant tous les facteurs du problème, — non seulement physiologiques, mais aussi intellectuels, moraux, sociaux, etc. — étudiant tous les moyens d'atteindre plus rapidement et plus sûrement le but que j'avais l'honneur de définir tout à l'heure.

C'est cette méthode qui est appliquée à Port-Villez où l'on a créé une organisation aussi vaste que possible, groupant de nombreux ateliers et de multiples sections d'enseignement ; ainsi les mutilés ont le choix parmi les professions les plus variées dont le grand nombre peuvent être exercées en famille et à la campagne, et peuvent en outre acquérir un appréciable supplément de connaissances techniques et d'instructions générales.

Les conditions inférieures dans lesquelles se trouve généralement, au point de vue physique, le mutilé connaissant même son métier d'une manière parfaite, le mettront presque toujours dans une situation défavorable vis-à-vis de ses camarades valides ; c'est pourquoi nous devons autant que possible le rééduquer de telle sorte qu'il puisse exercer son état dans les conditions les plus indépendantes en dehors des grands ateliers où l'interdépendance des services rend l'homme trop esclave de sa besogne et l'astreint à une discipline et à des obligations souvent incompatibles avec des infirmités. Nous visons donc au développement le

plus complet et le plus harmonieux de toutes les facultés de l'homme de manière à augmenter sa *valeur personnelle* et à obtenir ainsi de lui un rendement dont la *qualité*, sinon la quantité, puisse devenir supérieure à celle qu'il avait avant la guerre.

*
* *

Les caractéristiques de notre organisation sur lesquelles je crois utile d'attirer votre bienveillante attention sont relatives aux points suivants :

1° Régime intérieur de l'établissement ;

2° Composition du personnel enseignant et instructeur ;

3° Orientation des mutilés en vue de leur répartition dans les divers cours et ateliers ;

4° Répercussions budgétaires de l'Œuvre.

*
* *

Notre régime intérieur est adapté au but de l'établissement, qui est de préparer à une situation le plus indépendante possible dans la vie civile, des hommes qui ont acquitté leur dette de sang envers la Patrie et qui n'ont plus aucune obligation militaire à remplir. Il eût été parfaitement irrationnel d'organiser l'Institut militaire à l'instar d'une caserne où les mutilés auraient été encadrés dans des compagnies, comme au régiment, et où l'on aurait appliqué dans toute leur minutie et dans toute leur rigueur les prescriptions relatives au service de garnison. L'établissement n'a de militaire que la façade. Si les moyens d'assurer l'ordre et la discipline sont en partie empruntés aux règlements militaires, ceux-ci interprétés de la façon la plus large, leur application est subordonnée aux exigences de l'éducation complète et de la *formation professionnelle* des hommes. A la caserne, l'idéal est de former des soldats obéissant passivement à des ordres qu'ils ne peuvent pas discuter ; tous les détails du service ont souvent pour résultat d'annihiler les volontés individuelles et tendent à assouplir les caractères, ce qui du reste constitue un entraînement salutaire permettant d'obtenir, en vue du combat, l'exécution aveugle des ordres donnés, condition essentielle du succès. Ici, il n'en va plus ainsi, bien au contraire : les mutilés doivent oublier petit à petit cette partie d'éducation militaire et acquérir l'esprit de discipline et d'initiative industrielle. Aussi, à Port-Villez, point de cet appareil traditionnel qui caractérise la vie de caserne, point de hautes clôtures donnant d'irrésistibles tentations d'escalades à des hommes qui, sans cela,

ne songeraient peut-être pas à sortir ; point de corps de garde et de sentinelles baïonnette au canon ; pas même de cachot... A peine quelques gendarmes chargés du service de surveillance extérieure de l'établissement.

Cette impression de liberté que donne l'Institut est ce qui a particulièrement frappé M. le Ministre Vandervelde au cours d'une des visites dont il nous honora. Ce système a fait ses preuves, car il n'existe pas à notre connaissance de centre militaire dans toute l'armée belge où les infractions et les délits sont proportionnellement moins nombreux qu'à Port-Villez.

Il n'était pas sans intérêt, je crois, de marquer, comme je viens de le faire, le caractère exact du régime qui a permis à l'Œuvre de prendre le développement qu'elle a acquis ; et il n'est pas douteux que, si nous n'avions pas dû, à maintes reprises, exécuter des ordres relatifs à de grosses commandes pour l'armée, et nous soumettre à des mutations soudaines de personnel pour lesquelles l'intérêt supérieur de la défense nationale était invoqué et que nous n'avions donc pas à discuter, nous eussions probablement pu enregistrer des résultats pratiques meilleurs encore que ceux dont vous pourrez vous rendre compte, par votre visite de l'établissement.

En ce qui concerne le recrutement du personnel enseignant et instructeur, nous avions à redouter un écueil qui est la conséquence de mœurs administratives et politiques dont la réforme s'imposera sans doute après la guerre : je veux parler de l'intrusion d'hommes dont le principal mérite consiste à avoir de puissantes recommandations, tenant lieu de titres réels. Jusqu'à ce jour, il a pu être évité ; nos professeurs, chefs d'atelier et instructeurs, recrutés parmi les hommes des anciennes classes de milice ou inaptes au service de campagne, n'ont été admis que sur leurs références professionnelles et en négligeant toute considération étrangère à la façon dont leur mission devait être comprise ; ceux qui, après essai, ne se montraient pas à la hauteur de leur tâche, étaient dirigés sur d'autres services et remplacés. Du moment qu'on voulait faire œuvre sérieuse, on ne pouvait agir autrement ; et du jour où une école de rééducation devrait servir de refuge à des « créatures » à caser, soustraites indûment à des devoirs plus périlleux, c'en serait fini d'elles car les mutilés qui ont souffert pour la Patrie ne pourraient supporter la présence de chefs qui n'ont pas rempli tout leur devoir envers le Pays.

L'orientation des mutilés est la tâche la plus délicate et la plus importante qui puisse être dévolue à la direction d'une Ecole de rééducation.

De cette orientation va, en effet, très souvent dépendre la situation future de l'intéressé ; il importe donc d'y procéder avec méthode et circonspection. Il est nécessaire notamment de se rendre un compte exact des aptitudes physiques, professionnelles, intellectuelles et morales même de l'homme à rééduquer ; il faut par conséquent réunir un collège d'examinateurs consciencieux possédant ensemble une compétence suffisante en ces divers domaines. C'est ce qui existe à Port-Villez : ce n'est pas un juge omniscient qui décide, mais une Commission composée des directeurs médicaux, techniques et pédagogiques, groupant une somme sérieuse de garanties par leurs connaissances respectives et l'expérience acquise par la pratique.

Pour que l'orientation ne soit pas bornée à quelques rares métiers, limitant le moyen de relèvement des mutilés, il fallait offrir à ceux-ci une grande variété de professions dont l'apprentissage présente des degrés différents de difficultés, ainsi que des cours pour ceux à qui les emplois de bureaux et les situations libérales conviennent le mieux : c'est pourquoi, à Port-Villez, on ne s'est pas borné seulement à créer de très nombreux ateliers où s'exercent des professions manuelles ; on y a aussi institué des cours spéciaux pour la formation de surveillants, conducteurs de travaux, etc., ainsi que des cours d'arts appliqués et d'autres préparant aux emplois du commerce, de l'industrie et des administrations. Ceux de nos mutilés qui sont jugés capables d'entreprendre ou de continuer des études supérieures, sont détachés à Paris au Home Universitaire, fondé à leur intention.

Il y a donc chez nous, et c'est, je pense, un privilège dont seul Port-Villez peut se prévaloir, cet élément unique de la plus haute importance pour nos mutilés : *un choix très varié et judicieusement composé; la part la plus large a été faite aux professions agricoles et aux métiers pouvant 'exercer à domicile et se combiner éventuellement avec la gérance de petits ommerces ou de petites exploitations rurales.* La réunion de tous ces corps de métiers différents dans un même établissement présente encore le précieux avantage au point de vue moral de susciter l'émulation, de développer l'amour-propre professionnel et de permettre aux esprits curieux et entreprenants de s'initier et de s'intéresser à toutes espèces de travaux. Cette compénétration crée ainsi une certaine intimité née d'une appréciation plus exacte des cases, élevant et élargissant les idées et les vues d'avenir. C'est dans le même ordre d'idées que, par exemple, des conférences données en dehors des heures régulièrement consacrées à l'apprentissage initient les mutilés désireux de s'instruire aux secrets des sciences horticoles et des petits élevages.

Signalons encore l'utilisation de l'outillage dont le perfectionnement est notre constant souci ; l'emploi généralisé des machines-outils, des moteurs de l'énergie électrique, le fonctionnement des divers services généraux de transports, d'achats, de contrôle, de fabrications, de ventes, de comptabilité, etc., ainsi que l'établissement d'une hiérarchie basée non pas sur le nombre des galons, mais sur la valeur professionnelle des chefs à tous les échelons ; tout cela figure une puissante machine aux rouages multiples, dans le mouvement de laquelle les apprentis sont entraînés à un travail soutenu dans des conditions se rapprochant de très près de celles de la vie réelle.

L'état de guerre, avec les difficultés économiques de toute nature qu'il entraîne (crise du charbon, de fabrication, de transport, etc.), occasionne quelquefois des perturbations dans la marche de nos services ; mais à côté de ces inconvénients qui sont maintenant le lot de toutes les entreprises, cela présente l'avantage de faire naître mille ressources d'ingéniosité pour se tirer d'affaire quand même....

Il me reste, Messieurs, à vous dire un mot des répercussions budgétaires que comportent le fonctionnement d'un établissement de rééducation aussi vaste que celui de Port-Villez. Il n'est pas possible de songer à lui faire réaliser des bénéfices ni même à obtenir que les recettes puissent balancer les dépenses. C'est du reste une dette de la Patrie à l'égard de ceux qui ont été mutilés pour elle. L'Œuvre ne peut se transformer en exploitation sous peine de se détourner de son but et de berner les mutilés. La rééducation n'est pas réalisable sans sacrifices : l'enseignement et l'apprentissage ne pourraient être donnés dans des conditions convenables s'ils ne coûtaient pas plus qu'ils ne peuvent rapporter *immédiatement.* Toutefois, des combinaisons permettant de réaliser des économies et d'amortir les frais généraux, sans nuire à la formation professionnelle et intellectuelle de nos mutilés sont appliquées. C'est ainsi, par exemple, que l'Institut de Port-Villez possède, dans certains de ses ateliers, deux sections, l'une d'apprentissage, l'autre de production. Il a encore ses batteuses de grains, son moulin, sa boulangerie, ses fermes, ses cultures, ses élevages, etc., qui assurent l'essentiel de l'alimentation des hommes dans les conditions les plus avantageuses. Au reste, les sommes que le Gouvernement consacre à l'Œuvre ne sont pas perdues, loin de là : au contraire, c'est un excellent placement, parce que, aidant à améliorer le rendement et la valeur sociale des milliers d'hommes qui seraient sans

cela fort probablement une charge pour la bienfaisance publique, elles serviront indirectement à accroître la richesse nationale.

Voilà, Messieurs, sommairement développés, les quelques points que je tenais à faire ressortir pour vous permettre de vous faire l'idée la plus exacte de l'Œuvre de la rééducation professionnelle des mutilés belges de la guerre. Je les soumets à votre appréciation et je résume ainsi les conditions auxquelles nous croyons nécessaire d'y subordonner les œuvres de l'espèce pour assurer aux mutilés qu'elles abritent la rééducation la plus complète à laquelle ils ont droit :

a) Le régime doit être basé sur les principes de la discipline industrielle en visant surtout l'intérêt économique et social du mutilé.

b) L'orientation professionnelle doit être confiée à une commission de spécialistes qualifiés et rendue effectivement réalisable par un choix très arge de métiers groupés autant que possible dans un même établissement.

c) L'organisation doit être industrielle et scientifique, écartant les influences militaires, administratives ou politiques tendant à altérer le caractère de l'institution et à y introduire le poids mort des éléments parasitaires.

d) Des sections d'enseignement à divers degrés et des cours de technologie doivent permettre à tous les mutilés de compléter leur instruction générale et leur bagage professionnel.

e) L'administration financière doit être établie selon les principes d'une sage économie évitant toutes causes d'incurie et de gaspillage, mais ne visant pas à un équilibre budgétaire irréalisable si l'on veut faire de la rééducation sérieuse.

Nous pouvons conclure que les grandes écoles sont seules, à notre avis, à même de réaliser toutes les conditions ci-dessus énoncées.

Nous avons tenté de les réaliser à Port-Villez avec au cœur le désir ardent d'assurer à nos mutilés un avenir digne de leur héroïsme et de leurs sacrifices en les mettant en possession d'une somme de connaissances, de moyens et d'expériences qui leur permettront, en dépit de leurs infirmités, de gagner leur vie par un travail rémunérateur sans avoir à tabler ni sur la bienfaisance publique ni même sur la pension due à leur incapacité fonctionnelle.

LES COURS DE RÉÉDUCATION PROFESSIONNELLE DES MUTILÉS DE LA GUERRE

Organisés en 1915 à l'École Professionnelle gratuite
de la Chambre Syndicale de la Bijouterie fantaisie en tous genres.

Président : M. **PIEL**. — Directeur : M. **JOBBÉ-DUVAL**.

25, rue Chapon, 3e Arrondissement.

Rapport présenté par M. **JOBBÉ-DUVAL**.

Dès les premiers mois de l'année 1915, le Comité de la Chambre syndicale de la Bijouterie fantaisie en tous genres se préoccupa d'organiser la rééducation professionnelle des mutilés de la guerre à son Ecole d'apprentissage, fondée en 1873.

Déjà de nombreux soldats, retour du front, infirmes ou mutilés, rentraient chaque jour dans leurs foyers, avec le souci angoissant de leur avenir compromis. Le Comité pensa qu'un certain nombre d'entre eux, mis dans l'impossibilité de reprendre leur ancien métier par suite de leur glorieuse blessure, pourraient du moins, ayant conservé *l'usage de leurs deux mains*, apprendre le métier de l'ouvrier bijoutier et s'assurer ainsi, par la rééducation professionnelle, une existence nouvelle.

Il décida donc d'ouvrir des cours spéciaux pour les mutilés de la guerre, à côté des anciens cours réservés jusqu'alors aux jeunes apprentis de la corporation.

L'essai, d'abord timide, se développa ensuite très rapidement et, bien avant la fin de 1915, le premier atelier de 35 places était devenu insuffisant.

Le Comité transforma alors une des vastes classes de son Ecole et en fit un deuxième atelier, en y installant cinq nouveaux établis de bijouterie, de six à neuf places chacun.

Cette nouvelle organisation n'alla pas sans entraîner de nombreuses charges qui, tout d'abord, pesèrent assez lourdement sur le budget déjà très élevé de l'Ecole; mais bientôt le Comité recueillit non seulement d'unanimes encouragements, mais aussi il trouva le plus précieux concours auprès des adhérents de la Chambre syndicale, comme auprès de généreux bienfaiteurs au nombre des quels il convient de signaler : la Fédération Nationale d'assistance aux mutilés de la guerre, et le Comité de répartition des souscriptions recueillies aux colonies.

Durant le stage que font les mutilés à l'Ecole, deux grandes œuvres d'assistance subviennent à leurs besoins matériels : la Fédération Nationale et l'Aide Immédiate qui toutes deux se sont donné pour mission de ne pas laisser sans secours et sans protection ceux qui ont si vaillamment exposé leur vie pour la défense commune.

Pendant toute la durée de la rééducation professionnelle ces œuvres versent donc à chacun des mutilés la somme de 3 francs qui, ajoutée à l'allocation militaire de 1 fr. 70, leur permet d'apprendre leur nouveau métier, sans qu'ils aient à s'inquiéter d'un salaire.

Le repas de midi est pris par les mutilés en même temps que par les professeurs dans une salle du restaurant Bonvalet.

L'enseignement donné comporte trois cours distincts :

1° Dessin d'après le plâtre, de 9 h. 1/2 à midi, 3 fois par semaine ;

Modelage ;

3° Travaux pratiques en bijouterie, de 1 h. 1/2 à 4 h. 1/2, tous les jours de la semaine.

Dans chacune des catégories de l'enseignement professionnel, les cours sont professés par des maîtres, qui sont eux-mêmes des praticiens.

Les travaux pratiques forment la partie la plus importante du programme.

Les élèves exécutent des travaux de bijouterie en cuivre, dans lesquels la scie à main, la lime, la pince, l'étau, la lampe à souder entrent en jeu constamment.

Après 3 ou 4 mois d'apprentissage, les élèves participent à des concours dont les places sont attribuées suivant des notes que le jury donne, en tenant compte du fini des pièces, du temps passé à leur exécution et de la date d'entrée à l'Ecole.

Les travaux exécutés par les élèves sont conservés à l'Ecole et exposés sur des tableaux distincts.

Ce sont des broches, des barettes, des pendentifs, des boucles, des agrafes de manteaux, etc.

Une bonne partie de ces objets ont été envoyés à l'Exposition de la rééducation professionnelle des mutilés de la guerre, organisée au Musée Galliera, en 1916.

Cette participation comportait environ 500 pièces de bijouterie attachées sur des tableaux, avec l'indication du nom des auteurs, 20 pièces détachées, 32 dessins et 10 modelages, le tout formant un ensemble des plus intéressants qui n'a pas manqué de solliciter à bon droit l'attention des visiteurs.

Le stage de la rééducation a été fixé par la Chambre syndicale à 8 mois. A la suite de ce temps d'apprentissage, l'apprenti ouvrier est en mesure de gagner sa vie. Le minimum de salaire de début est de 5 francs et c'est désormais à l'atelier du fabricant bijoutier que le nouvel artisan acquiert progressivement l'habileté professionnelle nécessaire et que, suivant ses aptitudes, il voit augmenter son salaire.

Le Comité a commencé, dès le 1er mars 1916, le placement des mutilés de la guerre, entrés les premiers à l'Ecole et le placement a continué au fur et à mesure de la reprise des affaires.

Du jour où, devenus ouvriers, les mutilés sont placés chez les fabricants de bijouterie de fantaisie, les œuvres d'assistance cessent bien entendu de subvenir à leurs besoins matériels.

Depuis le 1er juin 1915, jusqu'au 8 avril 1917, 101 mutilés de la guerre ont été inscrits à l'Ecole.

Sur les 77 premiers inscrits à l'Ecole :

47 mutilés ont été placés ches les fabricants de la corporation ;

29 ont quitté l'Ecole pour cause d'inaptitude ou raisons diverses (4 d'entre eux pour reprendre l'ancien métier) ;

1 suit encore les cours d'apprentissage de l'Ecole.

Sur les 24 derniers inscrits à l'Ecole :

1 mutilé a été placé chez un fabricant bijoutier;

5 ont quitté l'Ecole (1 pour raison de santé, les autres pour cause d'inaptitude) ;

18 suivent actuellement les cours, n'ayant pas encore terminé leur apprentissage.

LES ÉCOLES DE RÉÉDUCATION AGRICOLE DE MONTAGNAC ET DE RODEZ (AVEYRON)

par M. **Henry JAUDON**, Conseiller à la Cour de Cassation,
Conseiller général de l'Aveyron.

Quand on jette les yeux sur la carte des établissements de rééducation des mutilés dressée par les trois Ministères du Travail, de la Guerre et de l'Intérieur, on est frappé de la partie vide qui s'étend au sud-ouest du Plateau Central et qui comprend les départements du Lot, de la Corrèze, de la Lozère, de la Haute-Loire, de l'Ardèche, de l'Aveyron, du Tarn-et-Garonne, etc. Le Cantal a bien transformé son école de Laiterie en école de Mutilés, le Tarn-et-Garonne bénéficie de la proximité de l'Ecole d'Ondes, mais dans les autres parties de cette vaste région la rééducation sur place des mutilés agricoles était d'une impérieuse urgence. Dès avant la guerre, la diminution de la natalité et l'émigration vers les centres industriels y avaient considérablement diminué la main-d'œuvre rurale. Que sera-ce quand, à la fin des hostilités, tant de jeunes hommes manqueront à l'appel?

C'est pour parer à ce danger effrayant de l'après-guerre, que, de concert avec quelques amis justement soucieux de l'avenir économqiue de notre petite patrie, j'ai essayé de retenir ou de ramener sur le sol natal par une rééducation exclusivement agricole la plupart de nos mutilés.

Je sollicitai les conseils et l'aide d'un philanthrope, M. Maurice Fenaille, qui multiplie, sur notre Plateau Central, les œuvres d'assistance et de prévoyance sociales. Éclairé par ses conseils et certain des on appui, je saisis, le 1er mai 1916, à l'ouverture même de sa première session, le Conseil général de l'Aveyron d'une proposition tendant à la création immédiate d'une école départementale de rééducation des mutilés.

Ainsi fut créée une œuvre départementale pour la rééducation professionnelle des mutilés de la guerre 1914-1918, ayant pour but de faciliter aux mutilés indigents l'apprentissage d'une profession compatible avec leur infirmité.

Cette œuvre fut établie dans les bâtiments de Camonil-sous-Rodez.

Elle a principalement en vue le retour à la profession agricole des mutilés qui l'exerçaient déjà et pour ceux qui n'y étaient pas adonnés, l'apprentissage de cette profession ou des industries rurales telles que la vannerie, la laiterie, la petite menuiserie, la serrurerie, la chaudronnerie, les travaux sur bois, la fabrication des jouets, etc., en un mot, de tous les métiers susceptibles de retenir nos mutilés sur le sol natal.

Le Conseil général inscrivit à son budget supplémentaire de 1916 une somme de 15.000 francs pour les frais de premier établissement de l'œuvre de rééducation des mutilés. Puis, ayant reçu communication de la réserve faite, au profit des mutilés aveyronnais, des places vacantes aux Ecoles privées d'agriculture et de laiterie de Montagnac, il exprima publiquement à M. Fenaille sa reconnaissance pour le concours qu'il veut bien donner à l'œuvre de rééducation agricole des mutilés.

* * *

L'Ecole aveyronnaise de Mutilés a ouvert ses portes à Montagnac d'abord, le 15 octobre 1916, pour les agriculteurs proprement dits, et à Camonil-Rodez, le 15 décembre 1916, pour les professions annexes à l'agriculture.

A Montagnac a surgi, de toutes pièces, une œuvre parfaite et qui se suffit à elle-même. Il a fallu sans doute et d'abord pour cela le vaste domaine et les générosités princières de M. Fenaille; mais il a fallu encore son esprit d'initiative, sa connaissance de nos besoins agricoles, son discernement dans le choix de ses collaborateurs. L'Ecole, placée sous la direction de M. Poujol, ingénieur-agronome, est exclusivement agricole; elle enseigne : 1° la culture et la mécanique agricole; 2° la laiterie, la beurrerie et la fromagerie; 3° l'horticulture et l'arboriculture. Elle comprend, à l'heure actuelle, dix mutilés. Nous sommes à Montagnac en plein pays du Roquefort et de la « fourme » ; or, les amputés d'un bras ou d'une jambe peuvent traire le lait et pétrir la pâte. Cette section de l'école est admirablement placée dans ce coin du Plateau Central où le traditionalisme dégénère si facilement en routine. Elle vient de se compléter par l'adjonction d'un atelier de vannerie ; la fabrication des paniers est la suite nécessaire de la fabrication des fromages. J'ajoute que l'enseignement agricole va être complété à Montagnac par des exercices pratiques d'apiculture et d'aviculture.

Montagnac et Rodez ne sont qu'à quelques kilomètres et à deux stations de chemin de fer sur la ligne du Midi. A Rodez, nous avions dressé un vaste plan et projeté un apprentissage complet de toutes les profes-

sions annexes de l'agriculture : forge et mécanique agricoles, menuiserie et chaudronnerie, fabrication des jougs, brosses, chaises, balais, sabots et galoches, serrurerie et ferblanterie, tannerie et cordonnerie... Là encore, le rêve avait été trop vaste. A l'heure actuelle, trois ateliers seulement sont ouverts, correspondant à trois groupes d'élèves : les cordonniers, les tailleurs, les ajusteurs-mécaniciens et tourneurs. Le bienfaiteur de l'Ecole, M. Fenaille, a doté l'atelier de serrurerie d'appareils et de tours de la dernière perfection pour le travail du fer. Jusqu'à présent, une quinzaine de mutilés seulement se sont inscrits à l'Ecole de Camonil.

Elle se heurte à ce préjugé, si tenace dans nos régions, que le mutilé a droit à un emploi du Gouvernement; tous veulent être facteurs, receveurs, buralistes, employés de bureau, gratte-papiers...; ce goût de la bureaucratie et du fonctionnarisme, caractère des races vieillies et épuisées, sévit dans notre région avec une intensité particulière. Je redoute à tel point son invasion même dans les œuvres qui ont pour but de le combattre, que je n'hésite pas à préférer le caractère et le régime de l'Ecole de Montagnac à ceux de l'Ecole de Rodez; là, on ne fera que des laboureurs, des fermiers, des laitiers, des fromagers, des chefs de culture ; ici, je le crains, on formera trop de comptables, de dessinateurs, de géomètres, de dactylographes. La proximité de la ville, l'exemple des camarades, le contact d'une école primaire supérieure, le programme même des leçons favorisent cette organisation, et j'ai trop à cœur le succès de cette œuvre pour ne pas mettre en garde contre ce danger ceux qui la dirigent et la patronnent.

Il importe maintenant de faire connaître ces deux écoles dans la région qu'elles sont destinées à desservir. Rien encore n'a été fait pour la publicité ni dans l'Aveyron, ni surtout dans les départements voisins. Il importe enfin que par une circulaire du Service de Santé, leur existence soit enfin notifiée dans les 16e, 17e et 18e régions militaires et dans les centres de rééducation voisins qui retiennent chaque jour pour le plus grand dommage de l'agriculture, beaucoup de mutilés qui devraient être à Montagnac ou à Rodez.

ÉCOLE RACHEL, 140, rue de Bagneux, Montrouge (Seine).

Fondateur et Président du Conseil d'Administration : M. **Léonard ROSENTHAL**
M. **JOUVE**, Directeur.

Nous souhaitons ardemment que la rééducation professionnelle des mutilés ne soit pas la conséquence d'une crise de sentimentalité susceptible de ne donner naissance qu'à des projets éphémères. Il serait même imprudent de limiter nos efforts et de nous déclarer satisfait des résultats déjà obtenus. Ces résultats sont remarquables, mais ils sont incomplets et insuffisants; ils font surtout honneur à ces glorieuses victimes de la guerre qui, à peine guéris, viennent vers nous avec ce qui reste de leur corps mutilé, oubliant bien volontiers leurs souffrances à la pensée de pouvoir à nouveau travailler et se rendre utiles à la société.

* * *

Rééducation professionnelle et préapprentissage.

Après une expérience de deux années, il serait intéressant de connaître si, dans les Ecoles existantes, on a vraiment fait de la rééducation professionnelle. En ce qui nous concerne, nous pouvons répondre que les cas ont été extrêmement rares, car la presque totalité des élèves que nous avons instruits et placés étaient, avant la guerre, tout à fait étrangers à la profession qu'ils ont librement choisie chez nous.

Sur un contingent de 180 mutilés ayant profité de l'enseignement de notre Ecole, 17 seulement appartenaient à la même profession et 12 à une profession connexe.

En ce qui concerne l'ajustage et la mécanique en général, ce sont les maçons et les cultivateurs qui nous ont donné les meilleurs résultats. Nous avons eu quelques serruriers qui ont demandé à apprendre l'ajustage et l'électricité et, dans la plupart des cas, ces ouvriers ont eu plus de difficultés à bien faire que les maçons ou les cultivateurs qui n'avaient jamais manié une lime. Cette constatation se rapporte un peu à celles que font les professeurs de musique sur des élèves ayant appris hors de leur méthode ; dans ces cas, avant d'éduquer, il faut d'abord détruire les mauvais principes. En ce qui concerne la formation intellectuelle, nous

avons fait la même remarque pour notre enseignement électrotechnique; nous avons eu beaucoup d'idées fausses à détruire avant de rendre l'enseignement profitable à ceux qui ont cherché à s'éduquer seuls.

Nous nous demandons si, après l'expérience acquise, l'orientation professionnelle doit, d'une manière générale, se rapprocher de la profession que le mutilé exerçait avant la guerre.

Le cadre restreint de nos constatations ne nous permet pas d'être absolument affirmatif; mais la puissance de la volonté est si considérable chez certains sujets qu'il semble bien qu'avant toute préoccupation extérieure, il est nécessaire de laisser au mutilé le choix de sa profession.

Le choix de cette profession étant fait, il faut, autant que possible, respecter les goûts du sujet tout en tenant compte de ses capacités physiques et intellectuelles. Si la profession demandée ne peut convenir pour l'une de ces deux causes, c'est dans les métiers connexes qu'il faudrait peut-être chercher la bonne orientation professionnelle.

Sélection et spécialisation.

Il est très difficile de prévoir, à première vue, si tel mutilé pourra réussir dans le métier qu'il a choisi. Nous avons nous-même commis de grosses erreurs d'appréciation basées sur la gravité de certaines blessures qui paraissaient incompatibles avec les difficultés de la profession.

Un maçon, blessé de la main droite, ayant trois doigts paralysés et ne pouvant fermer sa main, nous avait demandé à devenir ajusteur outilleur ; nous l'avons accepté avec la conviction qu'il serait obligé de se rendre compte de l'impossibilité d'arriver à un résultat sérieux. Nous comptions faire de lui un conducteur mécanicien ou électricien, mais nous n'espérions pas en faire un artisan. Nous nous sommes trompé, car ce mutilé est devenu un des plus habiles ouvriers de la section à laquelle il appartenait.

Deux ouvriers tourneurs sur métaux nous ont demandé à devenir ajusteurs : l'un, parce que la perte d'un œil le gênait ; l'autre, amputé de la cuisse gauche, ne pouvait supporter la fatigue que lui imposait son métier. Ces deux cas ne peuvent pas servir de critérium, car l'expérience nous a montré que certains blessés ayant perdu l'usage d'un œil, d'autres, amputés ou ayant même ces deux blessures à la fois, ont fait tantôt des ajusteurs, tantôt des tourneurs et souvent des mécaniciens susceptibles de travailler indistinctement à l'étau ou aux machines-outils. La bonne marche de l'apprentissage ne dépend pas seulement de l'état pathologique du sujet ; il dépend aussi de la plus ou moins grande réussite de l'opération chirurgicale, de la dextérité inhérente à sa nature propre et de sa volonté.

Dans certains cas, nous avons dû modifier l'orientation professionnelle ; nous avons eu, par exemple, des élèves décidés à apprendre la mécanique qui, n'ayant pu persister dans cette voie par suite de la trop grande fatigue qu'ils éprouvaient, nous ont demandé à passer dans la section de cordonnerie ; tous étaient des amputés jouissant de la plénitude de mouvements des membre supérieurs ; pour ceux-là, les résultats ont toujours été satisfaisants. Pour les autres cas de fatigue, nous avons cherché à concilier les goûts du sujet avec ses aptitudes physiques en nous basant sur la spécialisation technique de l'industrie électro-mécanique.

D'autres fois, nous avons essayé de persister en utilisant le travail comme agent de rééducation physique. Les travaux de lime semblent agir d'une manière favorable à la rééducation fonctionnelle des muscles des bras et du tronc. Il suffit de proportionner et de graduer l'effort. A certains sujets qui se déclaraient fatigués au bout de quelques heures, nous avons dû prescrire une graduation rationnelle dans la répartition du travail. Nous avons invariablement constaté un accroissement dans la puissance musculaire et dans l'amplitude des mouvements des parties lésées.

Cette méthode nous a notamment conduit à certaines constatations au point de vue de l'élimination des esquilles.

Un de nos élèves de la section de mécanique ayant une blessure cicatrisée à l'avant-bras gauche, a fait pendant une période de six semaines une moyenne d'une esquille tous les huit jours. Les huit premiers jours d'apprentissage ont donné lieu à des abcès ; les premières esquilles ont été extraites par un médecin ; les autres sont sorties sans aucune intervention.

Nous n'avons cependant jamais eu l'occasion de faire appel au service médical pour décider de la persistance ou du retrait d'un élève dans la profession choisie. La branche de l'électro-mécanique est si vaste en spécialisations que nous n'avons rencontré que l'embarras du choix.

L'Artisan de l'avenir.

L'industrie moderne, pour faire face à la concurrence, pratique d'une manière intensive la division du travail et la division des tâches ; nos industries de guerre ne doivent l'accroissement de leurs productions qu'aux effets salutaires de ce mode d'organisation. Dans les fabrications d'artillerie, deux pièces qui doivent s'adapter exactement pour former un

ensemble prévu, sont fabriquées l'une à plusieurs centaines de kilomètres de l'autre.

Cette idée peut nous conduire à penser que l'ancien *artisan*, celui que la grande usine a fait disparaître par son intégration industrielle intensifiée, n'est peut-être pas définitivement éliminé de notre élite de travailleurs.

Nous avons eu, avant la guerre, le jouet de Nuremberg fabriqué dans d'immenses usines et vendu à très bas prix. Pourquoi une partie des pièces détachées de nos industries ne se feraient-elles pas en chambre? Toutes ne peuvent pas être ainsi fabriquées, mais beaucoup pourraient l'être. Les grandes fabriques d'horlogerie de Genève et de Besançon qui livrent leurs produits à des prix très modiques pratiquent ce mode de répartition du travail et elles s'en trouvent bien. Nous rencontrerons peut-être au sein de l'assemblée des adversaires de cette méthode, mais nous pourrons leur répondre que le taux du travail à domicile ne dépend que de la bonne réglementation législative ; nos parlementaires n'ignorent pas combien seront nombreux les mutilés de la grande guerre et combien d'entre eux seront incapables de marcher jusqu'à l'usine. L'Allemagne avait, avant la guerre, placé à côté de l'usine la caserne de l'ouvrier. Elle y avait installé des cantines, des économats, et une sorte de confort hygiénique admiré de nos spécialistes mêmes.

La France n'aura pas besoin de ces casernes, mais pour les ouvriers en chambre, il faudra de l'hygiène, et je suis sûr que notre Conseil supérieur d'hygiène ne sera pas au-dessous de sa tâche et qu'il saura justifier sa réputation si légitime d'avant la guerre.

Si l'ouvrier travaillait au logis, nous ne connaîtrions pas les ravages de l'alcoolisme et les méfaits de la trop longue absence des membres de la famille hors du foyer.

On ne peut évidemment pas généraliser, mais on peut spécialiser les blessés dans des professions qui rendront notre pays plus noble et plus prospère.

Il ne serait peut-être pas exagéré de dire que nos pères ont assisté à l'extermination des artisans; ces ouvriers habiles qui travaillaient seuls ou avec quelques apprentis, se contentaient d'un petit bénéfice et appréciaient bien l'indépendance qui élève la dignité du travailleur, qui stimule son intelligence et révèle quelquefois le génie. Ceux-là furent chassés de leurs ateliers par la machine à vapeur, cet antique mais admirable chef-d'œuvre qui créa la grande usine, et c'est peut-être l'électricité qui nous ramènera un jour prochain l'admirable travailleur que nous avons cru à jamais disparu.

Le retour a la terre.

Si nos efforts ne devaient viser que l'avenir industriel des nations alliées, nous serions au-dessous de notre tâche. L'exode des travailleurs de la terre vers la grande ville nous a valu de pénibles constatations avant la guerre ; il nous faudra songer à conjurer le mal. Nous avons eu à rééduquer un certain nombre de cultivateurs qui ne pouvaient plus continuer (ou qui croyaient ne plus pouvoir continuer) à travailler la terre.

Malgré nos objurgations, un très petit nombre seulement a regagné le village où pourtant ces jeunes hommes auraient pu tirer parti de leurs nouvelles aptitudes. Dans la vallée du Rhône, dans les régions du Sud-Est et du sud-ouest de la France, l'électricité est devenue nécessaire à la ferme, car la main-d'œuvre est rare et l'énergie électrique abondante. Aujourd'hui, les fermiers n'ont personne sous la main pour la réparation de leurs machines et de leurs outils de travail. Nous ne devons pas nous borner à regretter que l'on n'ait pas fait davantage pour ceux qui seraient bien à leur place dans le milieu où ils ont vécu ; notre devoir consiste à combler cette lacune. Voici un stimulant pour les esprits indécis qui désespèrent ou qui hésitent.

Parmi les ouvriers ruraux que nous avons formés, nous allons citer un exemple pour deux professions singulièrement différentes :

Un cultivateur d'avant-guerre, sérieusement blessé (amputé de la cuisse gauche et du poignet gauche) est devenu bon mécanicien électricien rural, grâce à son ardente volonté et à sa persévérance. Il est maintenant dans son pays natal et voici certains passages d'une lettre qu'il nous a adressée le 1er janvier 1917 :

. .

« C'est grâce à vous, grâce à la peine que vous vous êtes donnée qu'aujourd'hui, je puis reprendre ma place dans la société et gagner ma vie. Aussi, inutile de vous dire la joie que j'éprouve en pensant que maintenant je peux travailler et aborder beaucoup de travaux que, sans votre secours, j'aurais abandonnés.

» Je me souviens que voilà deux années, quand j'étais dans la geôle allemande, me voyant mutilé, incapable de gagner ma vie, mon avenir brisé, à la charge des miens, je me suis souhaité la mort. Aujourd'hui, non ! Je suis heureux de vivre, heureux de travailler, et, dans quelques jours, heureux de me faire un foyer. »

Toutes les Ecoles de rééducation doivent, comme nous, être en possession de ces précieuses attestations, qui devraient figurer sur les murs des hôpitaux et des asiles de convalescents.

L'organisation des Ecoles.

Depuis le début de la guerre, nombreuses sont les Ecoles qui se sont formées pour la rééducation professionnelle des mutilés. On a créé, on a aménagé en hâte et peut-être n'a-t-on pas assez pensé à l'outillage existant déjà dans certaines Ecoles fermées depuis le commencement des hostilités.

Pour ne citer qu'un cas parmi tant d'autres, nous avons visité, il y a quelque temps, la plate-forme d'essais de l'Ecole Diderot. Quel spectacle désolant que ces immenses salles où des machines superbes sont dans l'immobilité depuis près de trois ans !

L'inutilisation d'un matériel sérieux, moderne et abondant, nous a paru sans excuse à l'heure où il serait si utile de préparer l'âpre lutte économique que nous aurons à soutenir bientôt. Il y avait là de quoi former plusieurs centaines de jeunes mutilés que l'on aurait pu spécialiser pour le travail méticuleux de la plate-forme d'essais, car il est regrettable de dire que ces emplois intéressants au plus haut point étaient, avant la guerre, l'apanage de jeunes étrangers sortant des Ecoles Electrotechniques d'outre-Rhin. Ils assistaient chez nous aux efforts de nos savants ingénieurs ; ils faisaient une ample moisson de connaissances utiles qu'ils allaient ensuite appliquer chez eux.

Aujourd'hui, les jeunes mutilés possédant une instruction secondaire en sont réduits, à défaut de perspective plus brillante, à postuler pour des emplois d'expéditionnaire, de commis, de rédacteur, ou autre sinécure bureaucratique, dans lesquels leurs connaissances et leur intelligence se trouvent entièrement submergées par l'odieuse routine.

Nous avons l'impérieux devoir de préparer notre armée industrielle dès maintenant, et pour cela il est indispensable d'utiliser toutes les ressources que nous possédons, aussi bien dans l'outillage inutilisé des Ecoles de l'Etat que dans celui des Ecoles libres. Le matériel non utilisé constitue un capital injustement immobilisé au moment où le prix de l'outillage a triplé et lorsqu'il est presque impossible de s'en procurer à cause de la pénurie de matières premières.

Du côté de l'organisation proprement dite des Ecoles de rééducation, nous avons remarqué d'autre part qu'au lieu de pratiquer une division judicieuse de l'éducation en spécialisant les écoles, on a créé dans de mêmes écoles des corps de métiers singulièrement différents : mécani-

ciens, tailleurs, vanniers, bourreliers, menuisiers, ferblantiers, cordonniers, etc. Le rôle de la Direction, pour être efficace, nous paraît bien complexe, et nous pensons qu'il eût été préférable de spécialiser chaque Ecole au lieu de disperser les efforts et de diminuer ainsi l'amplitude des résultats.

Ceux que nous avons obtenus en nous localisant dans une branche assez vaste par elle-même pour utiliser les mutilations les plus sérieuses sont très brillants et auraient pu l'être davantage encore si toutes les œuvres avaient travaillé en commun.

Au lieu de vivre isolées les unes des autres, les écoles existantes auraient dû marcher la main dans la main, échangeant leurs observations, échangeant leurs élèves mêmes, et, dans ce cas, le nombre des mutilés optant pour la rééducation aurait été plus considérable ; les Ministères et les grandes Administrations publiques auraient eu moins de demandes d'emploi à enregistrer et à rejeter.

Nous avons eu un fonctionnarisme exagéré avant la guerre, tandis que notre industrie était en décadence. En unissant nos efforts, songeons à ce que sera la lutte économique qui va succéder aux terribles batailles. Soyons unis pour l'effort nécessaire ; plaçons les compétences au lieu où elles doivent être ; soyons conséquents et méthodiques ; harmonisons loyalement nos pensées sans autre préoccupation que l'intérêt général du pays et des blessés, qui viennent vers nous avec confiance.

L'organisation des écoles, telle que l'a envisagée M. le Professeur Amar dans sa remarquable conférence du 12 janvier 1916, ne nous paraît pas présenter tous les avantages que l'on serait en droit d'en attendre ; nous en arriverions immédiatement à la centralisation d'une foule de professions qui exigeraient un outillage fort coûteux et très différent. On ferait là de la rééducation fonctionnelle, de la prothèse et du travail manuel ; toutes ces choses-là ne paraissent pas aller ensemble.

A notre point de vue, la rééducation fonctionnelle et la prothèse relèvent des établissements de convalescence et lorsque le mutilé rentre en apprentissage, il ne faut pas le distraire par des séances de mécanothérapie et des séjours plus ou moins prolongés dans les salles d'attente d'infirmerie. Les Ecoles de rééducation ne doivent pas être des hôpitaux-écoles où pourrait s'abriter le franc-fileur, l'habitué du maquillage ; c'est dans *l'atelier-école* qu'il faut former l'ouvrier ; là, il n'aura pas le loisir de penser à la visite médicale et nous n'aurons pas à redouter le mauvais exemple. Nous ne sommes pas des adversaires de l'action scientifique, mais il ne faut pas admettre sans réserve les observations même les plus méticuleusement faites. Nous ne sommes pas opposés au contrôle médical, au contraire ; mais il ne faut pas exposer certains tempéraments

à une trop grande sollicitude. Les deux services se doivent une mutuelle confiance et une collaboration de tous les instants. Le service médical doit travailler en premier lieu et lorsqu'il croit que le sujet est apte à la rééducation professionnelle, il peut à ce moment-là confier le mutilé aux Ecoles d'apprentissage. Si les Ecoles constatent des défaillances physiologiques, leur relation avec le service médical permettra de résoudre facilement la question.

Notre expérience nous permet de croire que cette méthode, qui est celle que nous pratiquons depuis seize mois avec succès, grâce à l'extrême bienveillance de la Direction du Service de Santé du Gouvernement Militaire de Paris, pourrait être suivie sans inconvénient par les Ecoles en voie de formation. Nous sommes encore bien loin de la perfection, nous avons encore beaucoup de progrès à accomplir; mais, en unissant nos efforts, nous gagnerons du temps et nous simplifierons notre tâche à tous.

L'ÉCOLE DE RÉÉDUCATION PROFESSIONNELLE DE MAISON-BLANCHE ORGANISATION - FONCTIONNEMENT - RÉSULTATS PRATIQUES

Par M. le Médecin-Major **KRESSER.**

I. — Organisation et Fonctionnement.

Sur la proposition qui lui en était faite par M. Justin Godart, Sous-Secrétaire d'Etat au Service de Santé, l'*Union des Colonies Etrangères en France*, en faveur des victimes de la guerre, ouvrait, le 24 juillet 1916, une Ecole de Rééducation professionnelle à l'Hôpital militaire de Maison-Blanche, centre de réforme et d'appareillage, où séjournent pendant plusieurs mois une moyenne constante de 700 amputés.

Il semblait, en effet, *a priori* que les mutilés admis seulement dans cette formation après la guérison complète de leur moignon, et alors qu'aucun traitement ne leur est plus nécessaire, fussent parvenus à ce moment où il devient opportun de leur redonner le goût du travail et de les aiguiller, selon leurs aptitudes physiques et intellectuelles, vers des professions susceptibles de leur permettre de compléter par un salaire l'insuffisance évidente de la pension allouée par l'Etat.

La longue durée du séjour au Centre d'appareillage occasionnée par les formalités de la réforme, l'essayage, la confection et la livraison des appareils, ne pouvait certainement être mieux employée qu'à un premier essai de retour à la participation au labeur commun.

Toutefois, des difficultés étaient à prévoir, touchant la réadaptation ou la rééducation aux métiers manuels, les pensionnaires de l'Hôpital de Maison-Blanche étant pendant leur séjour dans cette formation *dépourvus d'appareils prothétiques de bras.*

Il fut donc décidé que, sans s'astreindre à l'application de formules théoriques idéales, on s'efforcerait de répondre aux desiderata suivants, estimés prépondérants :

1° *Arracher les amputés aux habitudes d'oisiveté* contractées pendant une longue hospitalisation en les attirant à l'Ecole par l'attrait d'avantages

pécuniaires et d'occupations suffisamment variées pour cadrer avec leurs respectives aptitudes présentes.

2° Se borner au début à *l'enseignement d'un certain nombre de professions types*, quitte à les diviser et à les multiplier suivant les indications révélées par la suite.

3° Diriger cependant les élèves vers une *profession, sinon identique, du moins connexe à leur profession antérieure.*

La mise en pratique de ces principes généraux a conduit à adopter l'organisation que nous allons étudier maintenant dans ses détails.

Mais il nous paraît opportun de faire ressortir auparavant l'importance des ressources pécuniaires réclamées par la réalisation d'un pareil programme. Cette ampleur des dépenses à prévoir pour donner à l'Ecole le développement désirable aurait certainement limité les projets des organisateurs s'ils ne s'étaient trouvés affranchis de toute préoccupation de ce genre par un généreux donateur, M. Stotesbury, de Philadelphie, qui souscrivit d'avance aux besoins de l'organisation et de l'entretien de l'Etablissement, en mettant à leur disposition la somme considérable de 75.000 dollars. Le nom de « Fondation Stotesbury » attribué à l'Ecole n'est donc qu'un faible tribut de gratitude offert à ce bienfaisant philanthrope.

Recrutement des élèves. — Le recrutement des élèves est *essentiellement volontaire.* La propagande s'exerce uniquement par l'exemple, les pupilles de l'Ecole, en rentrant le soir dans leurs pavillons, se chargeant eux-mêmes d'édifier leurs camarades oisifs sur l'utilité, l'efficacité et les avantages de la rééducation. Et la progression constante du nombre des élèves est la preuve de l'excellence de cette méthode de libre détermination. Celle-ci influe également sur la qualité des élèves, dont la décision, indépendante de toute sollicitation et de toute pression, garantit le zèle et la bonne volonté.

Rétribution du travail. — Tout élève, quelle que soit la nature de l'enseignement reçu, intellectuel ou manuel, reçoit une rétribution journalière de 1 franc avec faculté de la laisser s'accumuler sous forme de masse, versée à la sortie de l'Ecole avec une bonification de 25 0/0 sur le total des sommes laissées en dépôt.

De plus, les élèves désireux de poursuivre leur rééducation au delà du séjour normal à l'Hôpital, qui est de trois mois en moyenne, peuvent, d'après un accord conclu entre le Service de Santé et l'Union des Colonies Etrangères, demeurer à l'Ecole jusqu'à la liquidation de leur pension,

c'est-à-dire pendant quatre à cinq mois supplémentaires environ ; et dans ce cas, il leur est alloué par l'Union, outre la rétribution journalière commune, une indemnité quotidienne de 1 fr. 70, représentative de l'allocation versée par l'Etat aux amputés réformés à leur sortie de l'hôpital.

Ces avantages, vivement appréciés, cela va sans dire, par les élèves, pourraient sembler exagérés et même dangereux à ceux qui savent avec quelle facilité les petits profits de ce genre se dissipent au cabaret ou en menus plaisirs. L'expérience nous a cependant démontré que la plupart de nos élèves ménageaient sagement ce modeste pécule en vue des nécessités de l'avenir. La faculté de le laisser produire des intérêts à la caisse de dépôt est utilisée par un très grand nombre d'entre eux.

Réglementation du travail. — Les cours ou ateliers ouvrent le matin à 8 heures, ferment à 10 h. 45 pour permettre aux élèves d'aller prendre leur repas dans leurs pavillons respectifs, ouvrent de nouveau à 13 heures et ferment à 16 h. 45.

L'assiduité des élèves est sévèrement contrôlée et ceux d'entre eux qui s'absentent à plusieurs reprises sans motif de service (convocation devant les Commissions de réforme, d'essayage ou de réception des appareils), sont exclus de l'Ecole.

Recrutement du personnel enseignant. — Les professeurs ou contremaîtres ont été soigneusement sélectionnés et recrutés parmi la population civile, ou parmi les soldats réformés pour maladies ou blessures de guerre, afin d'assurer au cadre enseignant une stabilité que n'aurait pas permise le recrutement militaire. Des appointements, variables selon leurs titres ou leurs connaissances professionnelles, les attachent à l'Ecole en leur offrant une situation au moins égale à celle qu'ils trouveraient à l'extérieur.

Les moniteurs ont été choisis parmi les amputés, ouvriers des métiers enseignés, après un stage destiné à contrôler ou à révéler leurs capacités techniques. Ils reçoivent également un salaire en rapport avec ces capacités, et un certain nombre d'entre eux, après liquidation de leur situation militaire sont restés attachés à l'Ecole au titre civil.

Le rôle de ces collaborateurs techniques est des plus importants. Ils contribuent puissamment au succès de l'entreprise, et ceux d'entre eux qui sont amputés sont un exemple vivant pour les élèves du triomphe de la volonté et de l'habileté professionnelle sur les tares physiques de la mutilation.

DIVISIONS DE L'ENSEIGNEMENT

1° ENSEIGNEMENT INTELLECTUEL.

A. *Instruction primaire.*

Un cours d'Enseignement primaire a été fondé à l'Ecole dès les premiers jours de son existence. Il s'adresse aux amputés placés dans l'une des situations suivantes :

Illettrés. — Cette catégorie est plus nombreuse que l'on ne serait tenté de l'imaginer. Elle est représentée par un certain nombre de *cultivateurs* ou *d'artisans*, qui, par suite de circonstances diverses, ont peu ou irrégulièrement fréquenté l'Ecole pendant leur enfance, ou l'ont quittée par suite de la nécessité d'aider leurs parents dans leur travaux ou de gagner leur propre subsistance, et aussi par des *indigènes* de nos colonies, en particulier de celles de l'Afrique du Nord.

Amputés du membre supérieur droit, à qui il est indispensable, avant toute rééducation ou réadaptation professionnelles, d'apprendre à écrire de la main gauche. Cette éducation de la main gauche est remarquablement rapide et facile, même chez des individus antérieurement peu habitués à écrire. Nous avons même cru remarquer que ces derniers devenaient plus facilement des écrivains gauchers que leurs camarades plus instruits, pour lesquels les difficultés d'une nouvelle habitude à prendre s'accroissent vraisemblablement des difficultés d'une déshabitude.

Amputés d'un des deux membres supérieurs, qui, par suite d'une désarticulation ou d'une amputation brachiale très haute, ne peuvent songer à reprendre leur ancienne profession manuelle, mais sont cependant susceptibles de trouver, grâce à leurs connaissances acquises, dans un commerce ou une industrie similaires, parfois même chez leur ancien patron, un emploi de surveillant, de vérificateur, de pointeur ou d'employé aux écritures, sous la condition de parfaire une instruction insuffisante.

Amputés des deux avant-bras, dont le placement ultérieur, très difficile, ne peut qu'être facilité par l'acquisition de connaissances générales. Un exemple récent nous a d'ailleurs démontré la possibilité de leur apprendre à écrire du moignon antibrachial, et cela sans appareil.

Candidats à un emploi de fonctionnaire : facteur, garde-champêtre, receveur-buraliste, préposé d'octroi, commis de recette ou de perception, etc., etc., qui nécessite un certain degré d'instruction primaire.

Aspirants à la carrière d'instituteur, pour laquelle une propagande active est faite parmi les jeunes mutilés par les soins des inspecteurs primaires, et qui offre à des réformés, pensionnés de l'Etat, la perspective d'une situation stable, avantageuse et utile. Ces candidats se recrutent parmi les élèves possédant déjà leur certificat d'Etudes primaires, et reconnus capables de préparer en un an le programme du Brevet élémentaire.

B. *Comptabilité et Sténo-dactylographie.*

Ce cours, organisé également dès la fondation de l'Ecole, est destiné à des sujets sélectionnés parmi les amputés déjà pourvus d'une bonne instruction primaire, et placés par les circonstances dans la posture d'en utiliser l'enseignement : employés de commerce, vendeurs, représentants ou manutentionnaires, incapables par suite de leur mutilation de rester longtemps debout, de se déplacer au loin ou de manipuler de lourdes charges, mais aptes en raison de leurs connaissances spéciales à rendre de bons services dans le personnel sédentaire ; petits commerçants, réduits par leur infirmité à abandonner la partie active de leurs occupations, mais à qui une instruction convenable permettra de reprendre la direction de leurs affaires et de tenir leurs livres, ou d'occuper un emploi analogue dans la maison de parents, d'amis ou d'anciens patrons.

Signalons en passant, à titre d'indication exceptionnelle mais curieuse, le cas de plusieurs amputés de jambe, anciens typographes qui, ne pouvant songer à reprendre leur métier, exigeant une station debout constante et le déplacement de « formes » pesantes, ont demandé à apprendre la dactylographie, afin de se familiariser avec la manœuvre du clavier de la machine à écrire, analogue à celui des machines à composer du genre monotype.

D'une façon générale, l'enseignement du cours de Comptabilité et Sténo-dactylographie s'applique, non pas à former des spécialistes comptables, sténographes ou dactylographes, mais à donner aux élèves une connaissance pratique des règles de la comptabilité courante, de la tenue des livres et de la correspondance commerciale.

C. *Anglais.*

Un cours d'anglais a été institué à l'Ecole dans le but de favoriser l'enseignement d'une langue, appelée par l'extension future de nos rap-

ports avec la grande nation alliée, à devenir pour beaucoup de Français un véritable instrument de travail. Réservé d'abord, en principe, aux élèves du cours de comptabilité et sténo-dactylographie, ce cours a été ouvert par la suite, sur leur demande, à un certain nombre des élèves du cours d'enseignement. Pour beaucoup d'entre eux il ne constitue pas uniquement un passe-temps agréable, et il nous a été donné de constater l'aptitude inattendue manifestée à ce propos par des individus n'ayant qu'une culture intellectuelle restreinte.

2º Enseignement manuel.

A. *Dessin.*

Le cours de dessin, qui présente une transition entre l'enseignement intellectuel et l'enseignement manuel, s'est imposé dans les premières semaines du fonctionnement de l'Ecole comme une branche indispensable de la rééducation professionnelle. Trois sections le composent :

Dessin d'ornement. — Il est actuellement enseigné à quelques anciens artisans des métiers textiles, contraints de renoncer à leur spécialité manuelle par suite de différentes tares physiques, mais soucieux d'utiliser leurs connaissances antérieures en les appliquant au dessin de broderie, de dentelle, etc.

Dessin de construction. — Il est appris par d'anciens ouvriers du bâtiment : maçons, charpentiers, etc., rendus incapables d'exercer leur profession par la perte d'un membre inférieur, mais pouvant par l'étude du dessin et des notions utiles pour le tracé, la cote, la lecture d'un plan, le métrage, le cubage d'un ouvrage, l'établissement d'un devis, se hausser à l'emploi de chef de chantier, vérificateur ou même devenir entrepreneurs à leur compte.

Dessin de machines. — Son enseignement est suivi en grande partie par d'anciens ajusteurs-mécaniciens, éliminés pour des raisons diverses de ce métier manuel et possédant une instruction primaire suffisante et des dispositions particulières. Quelques-uns d'entre eux ont témoigné d'aptitudes surprenantes et sont parvenus en quelques mois, non seulement à établir le dessin de machines d'après des cotes relevées par eux dans des usines voisines, mais encore à s'assimiler de solides notions de géométrie et d'algèbre, à se servir d'une table de logarithmes et à aborder le calcul des résistances de matériaux. Véritable révélation d'intelligences spécialisées qui n'est pas une des surprises les moins remarquables de la rééducation.

B. *Mécanique.*

L'atelier de mécanique, prévu dans les desseins initiaux des organisateurs de l'Ecole, devait être réservé en principe à l'apprentissage de *l'ajustage* considéré comme l'A. B. C. du mécanicien, et aux seuls amputés ayant antérieurement pratiqué une branche de l'industrie métallurgique, devenue impropre à leurs moyens physiques. La variété des cas concrets soumis à notre examen, la considération de divers débouchés possibles, nous ont amené à créer, sans les multiplier à l'excès, d'autres sections de cet enseignement. L'atelier comprend donc aujourd'hui les divisions suivantes :

Ajustage ;
Serrurerie et ferronnerie ;
Tournage sur métaux ;
Electricité (lumière, sonnerie, téléphone) ;
Prothèse ;
Mécanique automobile.

Ces deux dernières sections méritent une mention spéciale.

La section de Prothèse est née à la fois du besoin d'étudier et d'établir à l'Ecole même différents modèles *d'appareils provisoires* ou de *mains de travail*, indispensables à certains travailleurs manuels amputés du bras, et des demandes de main-d'œuvre formulées par l'industrie de la prothèse. Il est inutile de souligner l'importance qu'offre le recrutement de cette main-d'œuvre parmi les amputés eux-mêmes, autant pour l'intérêt de cet excellent débouché pour les mutilés qu'en raison des progrès que ne manqueront pas de faire réaliser à cette industrie des ouvriers personnellement au fait des besoins auxquels doivent répondre les appareils.

Nous sommes convaincu que les perfectionnements à venir en pareille matière naîtront souvent de l'ingéniosité des intéressés, fille de la nécessité.

Quant à la *mécanique automobile*, l'opportunité de son apprentissage a été démontrée par l'inclination spontanée de nombre de nos pupilles pour la profession de conducteur d'autos, et surtout par les pespectives que découvre à cet égard la probable extension future de la mécanique agricole.

Il nous a été donné de constater avec quelle facilité certains tracteurs agricoles, actuellement en usage, peuvent être conduits par des amputés de jambe, principalement si ces tracteurs sont munis de dispositifs spéciaux. Aussi n'avons-nous pas hésité à sélectionner dès maintenant les

agriculteurs susceptibles d'acquérir rapidement les connaissances techniques convenables pour conduire et réparer les automobiles rurales. Ils reçoivent à l'atelier des notions théoriques indispensables sur les organes du moteur et de la transmission, qu'ils apprennent en même temps à monter et à démonter. A la forge, à l'établi, aux machines, ils apprennent à les réparer, à les modifier, à les fabriquer au besoin. Enfin, grâce à une entente avec une Ecole spéciale de la région de Paris, ils sont instruits à conduire une voiture automobile et obtiennent le brevet de chauffeur.

La plupart de nos amputés conducteurs d'auto ont trouvé rapidement à se placer et se disent fort satisfaits d'avoir choisi cette profession.

C'est avec un réel étonnement que nous avons vu plusieurs amputés de l'avant-bras s'acquitter avec aisance des différents travaux de l'atelier de mécanique : travail à l'étau, forge, travail au tour, et cela sans appareil prothétique. Nous sommes donc persuadé que le jour où des instruments convenables, bien étudiés et solides, remplaceront les différentes pinces dites universelles, qui ne nous ont donné que de médiocres résultats, la profession de mécanicien sera ouverte à beaucoup de ses anciens praticiens, actuellement portés à y renoncer, et qu'elle prendra une place importante parmi les métiers de la rééducation.

C. *Menuiserie.*

L'apprentissage de la menuiserie a paru indispensable à l'Ecole de Maison-Blanche, autant pour permettre aux hommes de la profession de s'y réadapter que pour offrir à d'anciens travailleurs de métiers connexes la ressource d'une nouvelle et rapide éducation manuelle : charpentiers, charrons, dont l'ancien travail est devenu trop pénible, par exemple.

Nous devons avouer cependant que quelques amputés de jambe, peut-être trop récemment pourvus d'un pilon provisoire ou à moignons trop sensibles, ont dû renoncer, au moins momentanément, à l'exercice de ce métier, qui exige sur l'un des membres inférieurs un point d'appui énergique et persistant.

Quant aux amputés de bras, encore que des résultats obtenus ailleurs, et notamment à « l'Atelier de la rue de la Durance », nous aient encouragé à réadapter à la menuiserie ceux dont c'était l'ancien métier, nous n'avons pu encore en décider qu'un seul à faire cet essai. Celui-là, encore présent à l'Ecole, fait d'ailleurs montre d'une étonnante virtuosité, et nous attendons beaucoup de son heureux exemple.

D. *Tournage sur bois.*

C'est pour remédier à ces difficultés et attirer les anciens ouvriers du bois vers une profession similaire que nous avons installé un atelier de tournage sur bois. Au début nous l'avons destiné à des amputés de jambe qui déclaraient trouver moins fatigant le travail au tour que le travail à l'établi. Puis, à la suite d'une favorable expérience faite par un amputé de l'avant-bras gauche au tiers moyen, ancien tourneur de profession, nous avons étendu systématiquement l'apprentissage de ce métier à la rééducation des amputés de l'avant-bras sans connaissances spéciales antérieures. Chez tous, les résultats obtenus ont été surprenants, et nous ne craignons pas d'affirmer que le travail du bois au tour est à la portée de tous les amputés de l'avant-bras ayant une longueur suffisante de moignon anti-brachial, à la seule condition de toujours donner à la main valide le rôle actif, qui est de tenir le manche de la gouge ou du ciseau, et de transformer par conséquent les amputés de l'avant-bras droit en gauchers en intervertissant convenablement à cet effet les pièces du tour.

La pression exercée par le membre supérieur gauche pour assurer l'adhérence de la partie coupante de l'outil au bois travaillé est très suffisamment assurée par le moignon nu. Toutefois, pour obtenir les qualités de vitesse et de fini inséparables d'un rendement rémunérateur du travail, nous avons imaginé et fait construire un guide métallique articulé spécial, vissé, avec interposition d'un manchon de bois amortisseur de vibrations, sur la cupule de l'appareil prothétique ; il permet à l'ouvrier d'accomplir sa tâche aussi vite et aussi bien qu'un artisan en possession de ses deux mains.

E. *Vernissage au tampon.*

Cet atelier a été créé pour les amputés, anciens ouvriers du meuble, incapables de reprendre leur métier par suite d'une désarticulation ou d'une amputation haute du bras. Nous y obtenons d'excellents résultats, et nous sommes persuadé que ces amputés trouveraient à gagner très largement leur vie à l'extérieur, si des patrons intelligents prenaient l'initiative de placer dans leurs ateliers de vernissage, à côté des vernisseurs manchots, un ouvrier valide des deux mains pour désassembler et assembler les pièces à vernir et aider ses camarades à les disposer devant eux. C'est là une indication particulière de l'adaptation nécessaire de nos organisations industrielles à la main-d'œuvre qu'on leur prépare actuellement dans les Ecoles de rééducation. Nous aurons l'occasion de revenir sur ce sujet.

F. *Sculpture sur bois.*

L'enseignement de l'art véritable qu'est la sculpture sur bois, a été institué à l'Ecole sur la demande de plusieurs amputés de jambe de profession ancienne très différente (mineurs, vignerons, maçons), mais à qui des parents ou des amis offraient une situation dans ce genre de travail, s'ils en acquéraient les premières notions. La difficulté et la longueur de l'apprentissage, les qualités de goût et d'habileté qu'il réclame, ne nous paraissent pas lui promettre un grand développement. Nous avons pu cependant constater à ce propos encore les ressources d'assimilation, d'imagination créatrice et de sens artistique innées chez l'artisan français. Et tout en considérant ce métier comme devant être réservé à une sélection, nous croyons devoir continuer à l'encourager chez nos élèves comme un de ceux qui ont valu son renom universel à la production nationale.

G. *Cordonnerie.*

Cet atelier a été dès le début fréquenté par de nombreux amputés de jambe ou des deux jambes souvent anciens cultivateurs. Le métier de cordonnier peut, en effet, s'exercer fructueusement partout à la campagne, nécessite un outillage peu coûteux et est d'un apprentissage rapide et facile, s'il est limité à la réparation et au ressemelage. Or, c'est précisément cette partie du métier qui est praticable aux travailleurs ruraux, appelés à ne l'exercer que dans les moments où chôme le travail des champs, ou ceux où le mutilé, momentanément fatigué ou inapte à certains travaux saisonniers trop pénibles, est contraint de demeurer chez lui dans l'inaction.

Aussi n'avons-nous admis à l'apprentissage du « neuf » que certains élèves, choisis parmi les habitants des grands centres urbains, et par ailleurs susceptibles de prolonger suffisamment leur séjour à l'Ecole pour parvenir à un certain degré d'habileté.

Des modifications en rapport avec les conditions physiques de nos amputés ont été apportées au matériel habituel du cordonnier. Des supports ont été imaginés pour soutenir les moignons placés en porte-à-faux sur le tabouret professionnel. Des « pieds » scellés dans le sol, sur lesquels se monte le jeu des « formes » variées, ont remplacé le pied ordinaire que l'ouvrier valide maintient entre ses genoux. Ces artifices très simples ont suffi à rendre le métier possible sans fatigue, même à des amputés des deux jambes à moignons très courts.

Tous nos élèves sont parvenus, en trois ou quatre mois, à exécuter, seuls et sans aide, les réparations usuelles de la chaussure, dans des conditions qui ont pleinement satisfait la clientèle de l'atelier.

H. *Bourrellerie-Sellerie.*

Cet enseignement qui convient, comme le précédent, aux hommes de la campagne, est également très en faveur à l'Ecole. Le métier de bourrelier s'apprend vite et facilement. Il peut rendre de grands services à la ferme, où le bourrelier du village vient périodiquement, dans maintes régions, réparer sur place les harnais de culture. Le valet de ferme capable d'effectuer ce travail, sera certainement recherché par les agriculteurs, qui y trouveront le dédommagement de son infériorité dans d'autres besognes. Nous avons, en conséquence, exclu de cet apprentissage, chez les élèves d'origine et à destination rurales, la fabrication d'objets qui touchent plus à la maroquinerie qu'à la bourrellerie : portefeuilles, porte-monnaie ou autres, réservant ces travaux de luxe à des apprentis citadins, mais toujours comme un complément aux travaux essentiels du métier.

L'adjonction à la « pince du sellier » de petites consoles destinées, l'une, supérieure, à s'appuyer sur le membre sain, l'autre, inférieure, à soutenir le moignon d'amputation, modification que nous avons adoptée après l'avoir vu employer à Saint-Maurice, chez notre confrère le Dr Bourrillon, facilite beaucoup chez le mutilé la pratique de ce métier, assez répandu dans les villes et dans les campagnes pour ne pas risquer de se trouver encombré.

I. *Tailleurs.*

Une Ecole consacrée aux amputés devait fatalement comprendre un atelier de ce genre. Toutefois, il n'a pas eu un très grand succès à Maison-Blanche. L'apprentissage du métier complet est difficile et demande plusieurs années. C'est, de plus, une profession peu lucrative à la campagne, où triomphe la confection et où la femme raccommode elle-même les vêtements de son mari et de ses enfants.

On s'explique donc le peu d'empressement manifesté à son égard par nos mutilés.

Néanmoins, toute rééducation a ses surprises, et nous avons observé deux amputés du bras, anciens tailleurs, contraints de renoncer à la couture, devenir, sous la direction d'un bon professeur, des « coupeurs » très expérimentés et très habiles.

Il y a là une indication à retenir pour les hommes du métier affligés d'une mutilation semblable.

J. *Vannerie.*

L'enseignement de la vannerie est une tradition dans les Ecoles de rééducation, tant à cause de la facilité de l'apprentissage qu'à cause de la simplicité et du bon marché de l'outillage.

Ce métier s'est montré chez nous très recherché par les amputés des deux jambes, en raison de la latitude qu'a le vannier de travailler longtemps sans être obligé de se déplacer. Nous n'avons pas cru devoir en détourner nos élèves, les débouchés de cette profession étant assurés dans l'avenir par la substitution des produits français aux produits allemands qui inondaient le marché avant la guerre.

Néanmoins, en ce qui concerne les paysans, nous ne l'avons encouragé que chez ceux appartenant à des régions productrices de fruits, de légumes, de primeurs, de volailles, de vins de Champagne, dont l'emballage et le transport nécessitent des paniers de tous genres.

Pour des raisons analogues, nous avons cantonné la fabrication à la vannerie classique des paniers ou des articles de voyage, sans l'étendre aux menus objets de fantaisie pour lesquels le public n'a qu'un engouement passager issu de l'intérêt que lui inspire le travail des mutilés.

Nous citerons, seulement à titre de rareté exceptionnelle, un désarticulé du bras droit, ancien vannier de métier, qui s'étant remis sur nos conseils à ce travail en dépit de sa répugnance, est actuellement redevenu capable, en quelques semaines, d'obtenir un rendement déjà égal au 1/3 de sa production antérieure.

En dehors de ce fait isolé, nous ne croyons pas qu'il soit pratiquement, ni utilement possible de soumettre les amputés de bras à un apprentissage de ce genre.

K. *Rééducation agricole.*

Partisans convaincus du « retour à la terre », les organisateurs de l'Ecole de Maison-Blanche avaient prévu, dès le principe, la nécessité d'y adjoindre une section agricole. Des difficultés matérielles en ont retardé la réalisation, qui cependant est imminente. Tout en regrettant de ne pouvoir apporter dès maintenant les résultats d'une expérience acquise, nous nous félicitons néanmoins d'avoir pu mûrir à loisir un projet semblable, en profitant des enseignements recueillis auprès de nos devanciers.

Nous avons ainsi appris que si les amputés de jambe ou de bras sont, en grande majorité, capables avec un appareillage convenable, de se livrer à la plupart des travaux ruraux, ils ne sauraient les accomplir avec la constance et l'intensité des travailleurs valides.

Ainsi nous a été révélée l'utilité que nous attribuions *a priori* aux métiers d'appoint : cordonnerie, bourrellerie, vannerie, etc., ressources des moments de lassitude ou de chômage.

Ainsi, également, avons-nous été fortifié dans cette opinion logique qu'il faut aiguiller les paysans mutilés, en état d'infériorité physique relative, vers les spécialités agricoles, les petits métiers de la ferme ou des champs : aviculture, apiculture, bergerie, vacherie, porcherie, etc., et aussi vers la culture mécanique automobile.

C'est dans cette voie que nous sommes résolu d'orienter l'organisation prochaine de notre Section agricole. Nous la croyons d'autant plus féconde, que, si les spécialités rurales nous semblent plus à la portée de nos amputés que l'ensemble des travaux agricoles, il résulte encore de l'enquête à laquelle nous nous sommes livré auprès des terriens compétents que c'est de cette main-d'œuvre spécialisée, déjà rare avant la guerre, que manqueront surtout, après elle, les exploitations de nos campagnes.

PLACEMENT

Tous nos amputés ne cherchent pas à trouver du travail immédiatement à leur sortie de l'Ecole et, partant, de l'hôpital. Un long séjour dans les formations sanitaires, une séparation prolongée de leur famille, leur font très légitimement souhaiter de jouir quelque temps, dans le repos, de leur retour au foyer. Ils éprouvent en outre le besoin de s'entretenir avec leurs femmes ou leurs parents de leurs projets d'avenir et des déterminations qu'ils comportent. Il en est probablement parmi eux un certain nombre dont l'orientation donnée à l'Ecole se trouvera modifiée par des contingences de toutes sortes.

Quelques-uns, cependant, poussés par des nécessités pécuniaires, isolés des leurs demeurés dans les régions envahies de notre territoire, désirent utiliser au plus tôt leurs connaissances anciennes ou nouvelles. C'est pour eux qu'un bureau de placement a été reconnu comme un complément indispensable de notre Ecole de rééducation.

Une institution de ce genre est d'une organisation malaisée. La complexité des problèmes à résoudre tient en effet à de multiples circonstances d'espèce, de temps et de lieu. Au surplus, malgré la liaison des différentes œuvres d'assistance aux mutilés entre elles, et la coordination

de leurs efforts, tentée par des organes centralisateurs, on ne peut éviter que plusieurs candidats ne se présentent simultanément pour le même emploi, lequel échoit au premier arrivé, et que bien des pas et des démarches, des échanges de correspondance, soient nécessaires avant d'arriver à un seul bon résultat.

Un tel office, surtout s'il est éloigné du grand centre urbain, et c'est le cas du nôtre, en arrive donc fatalement à sélectionner sa clientèle d'employeurs, ce qui restreint d'autant son champ d'action, réduit ses chances de succès, et nuit à la parfaite utilisation des aptitudes individuelles de sa clientèle d'employés. Cette limitation a toutefois l'avantage d'assurer un contact plus intime entre les intéressés et de valoir aux deux parties contractantes des garanties réciproques plus sérieuses.

Quoi qu'il en soit, il résulte de notre brève expérience que, contrairement à ce qu'on est enclin à présumer en bonne logique, il est plus facile de placer des individus non spécialisés que des spécialisés, des bons à tout faire que des bons à faire quelque chose de précis, et aussi qu'il est plus aisé de trouver une place à un employé que du travail à un ouvrier.

Nous avons placé, en effet, avec beaucoup moins de difficultés des gardiens, des surveillants, des pointeurs, des employés aux écritures, que des ouvriers de métier : menuisiers, mécaniciens, cordonniers, etc.

Cette constatation paradoxale nous a paru relever de la situation créée par l'état de guerre, et nous croyons qu'il serait imprudent d'en préjuger pour l'avenir, qui renversera probablement cette situation. L'industrie proprement dite, c'est-à-dire la production d'objets manufacturés, qui exige des travailleurs techniques, est en effet beaucoup plus atteinte par la guerre que le commerce, le négoce, qui utilisent une main-d'œuvre beaucoup moins spécialisée. La seule industrie qui échappe à cette crise est l'industrie métallurgique ; mais celle-ci trouve, grâce aux hommes de métier non mobilisables ou en sursis d'appel, et à l'emploi des femmes, une ample satisfaction à ses besoins. Les autres industries, comme celles du meuble, des articles de luxe, par exemple, sont en pleine stagnation et l'embauchage y est, sinon nul, du moins considérablement réduit.

Lorsque, la paix conclue, l'activité industrielle du pays reprendra son essor, lorsque les nombreux métallurgistes improvisés des usines de guerre retourneront à leurs occupations habituelles, lorsque les femmes quitteront les tours pour les soins du ménage, le besoin de main-d'œuvre expérimentée se fera de nouveau sentir ; il sera plus sensible encore dans les industries qui, faute de pouvoir s'adapter à la production du matériel de guerre ou des munitions, auront longtemps chômé, et dont les ouvriers auront été décimés sur les champs de bataille.

Alors on verra le mutilé, s'il connaît réellement son métier à fond, et en dépit de son rendement inférieur, sollicité, recherché par l'employeur.

Il semble cependant que ni les patrons, ni les syndicats professionnels ne se rendent suffisamment compte de ces perspectives à venir. Autrement ils témoigneraient plus d'empressement à recruter immédiatement des travailleurs susceptibles de devenir le noyau de leur personnel ouvrier et les maîtres futurs de l'apprentissage.

Ne devraient-ils pas, dès maintenant, grouper, organiser les cadres de la mobilisation économique de demain, adapter leur outillage aux conditions physiques de ces mutilés, qui, pendant de longues années, pendant que pousseront les générations indemnes, se compteront par milliers dans les masses laborieuses?

En y réfléchissant un peu, ils verraient que, bon gré mal gré, il leur faudra, autant par intérêt que par reconnaissance patriotique, employer ces déchets de la main-d'œuvre d'avant-guerre, et qu'il est par conséquent grand temps de songer à créer l'usine ou l'atelier, où des hommes valides prépareront et seconderont la tâche de leurs camarades estropiés.

Ces modifications souhaitables des tendances actuelles auraient une grande répercussion, non seulement sur le placement des victimes de la guerre, mais sur l'attraction exercée sur ces dernières par les professions manuelles.

Les chiffres qui résument l'activité de notre bureau de placement montreront à quel point une évolution est nécessaire :

Sur 170 demandes de placement, 124 concernaient des demandes d'emploi et 46 seulement des demandes de travail manuel. Parmi les premières 41 ont reçu une solution favorable et parmi les secondes 10 seulement ont abouti à un placement chez les industriels, 19 autres ayant abouti à un placement dans des écoles spéciales de rééducation professionnelle.

En d'autres termes, 73 0/0 de nos amputés ont demandé un *emploi* avec 34 chances sur 100 environ de l'obtenir, et 27 0/0 seulement ont demandé *du travail manuel* avec seulement, en dépit du petit nombre des demandes, 22 chances sur 100 de réussir.

Nous n'hésitons pas à qualifier d'anormale et de contraire aux lois les plus saines de l'économie sociale cette situation, révélée par l'éloquence des chiffres et nous désirons vivement qu'une compréhension plus parfaite des devoirs de chacun et de l'intérêt commun y apporte un remède dans l'avenir.

I. — Répartition des Amputés dans les différentes Sections de la Rééducation.

Il n'est pas sans intérêt, avant de tirer les conclusions d'une expérience de cinq mois, de montrer comment nos élèves se sont répartis, suivant la nature de leur mutilation, dans les différents cours et ateliers.

Cette répartition n'est pas l'effet de leur libre choix. Lorsqu'un amputé se présente pour être admis à l'Ecole, il est soumis à un interrogatoire et à un examen médicaux par le Directeur de l'Ecole, et celui-ci, après avoir discuté avec l'intéressé, décide, en tenant compte à la fois de ses moyens physiques, de ses connaissances antérieures et des différentes conditions familiales, sociales ou autres, où il se trouvera placé dans l'avenir, de l'enseignement professionnel qui paraît devoir le mieux s'appliquer à son cas. Cette décision n'est pas toujours définitive et par de fréquents entretiens avec les élèves, le Directeur s'assure qu'ils profitent de la rééducation, et, le cas échéant, en modifie l'orientation. Ces modifications donnent lieu à des mutations d'un métier à l'autre, qui, sans être nombreuses, ne sont cependant pas exceptionnelles.

Le tableau suivant donne un aperçu de la *répartition des amputés suivant leur mutilation dans les différents cours ou ateliers.*

L'analyse de ce tableau montre que 56 0/0 environ des amputés choisissent un enseignement intellectuel et 44 0/0 un apprentissage manuel et que le premier attire 45 0/0 des amputés de jambe et 83 0/0 des amputés de bras, le second au contraire 55 0/0 des amputés de jambe et 17 0/0 des amputés de bras.

Mais les proportions de ces pourcentages tendent à se modifier, à mesure que nos efforts s'évertuent à résoudre les difficultés qui éloignent les amputés d'une rééducation manuelle, et nous ne désespérons pas de voir cette dernière devenir de plus en plus en faveur parmi nos élèves.

Nous considérons en effet comme un des principes les plus indiscutables de la rééducation l'obligation de développer chez les mutilés *le goût des travaux manuels,* dans leur intérêt personnel d'abord, en raison de l'élévation du salaire des *ouvriers* comparé à celui des *employés,* ensuite et surtout dans l'intérêt du Pays. C'est, en effet, la main-d'œuvre ouvrière, en y comprenant les agriculteurs, qui aura payé à la guerre le plus lourd tribut. La proportion élevée d'amputés qui étaient des travailleurs manuels doit se retrouver parmi les morts, et ce sera une nécessité vitale pour la Nation, après la guerre, de récupérer le plus grand nombre possible de ces *producteurs* au sens strict du mot.

			Amputés de bras			Amputés de jambe		
			Bras droit	Bras gauche	Deux bras	Jambe droite	Jambe gauche	Deux jambes
Amputés passés par l'École, du 24 Juillet au 31 Décembre 1916 — 870 —	Enseignement Intellectuel 490	Enseignement Primaire	101	82	»	79	73	7
		Comptabilité.	5	21	»	32	27	2
		Sténo-Dactylographie	4	2	»	:2	15	3
		Dessin.	»	»	»	8	6	»
		Anglais (suivent tous d'autres cours)	»	»	1	»	»	»
			110	105	1	141	121	12
	Apprentissage Manuel 380	Mécanique	4	4	»	32	37	3
		Menuiserie.	1	»	»	19	9	»
		Tourneurs	3	3	»	6	6	»
		Vernisseurs	10	15	»	1	2	»
		Sculpteurs	»	»	»	3	6	2
		Cordonniers	»	»	»	67	49	5
		Bourreliers	»	»	»	23	19	1
		Tailleurs.	»	1	»	6	11	2
		Vanniers.	1	»	»	8	16	5
			19	23	»	165	155	18

Cette indication primordiale demande un immense effort, autant dans le perfectionnement des méthodes de rééducation que dans celui de l'invention et de la fabrication des appareils de travail, et de l'adaptation de l'outillage à l'emploi des travailleurs mutilés, et cet effort nécessite une collaboration intime des rééducateurs, des industriels et des pouvoirs publics.

II. — Résultats pratiques.

On ne saurait tirer des affirmations définitives d'une expérience aussi brève, et qui comporte encore bien des lacunes. Aussi les remplacerons-nous par les quelques conclusions pratiques qui nous semblent en découler.

1° *La plupart des métiers manuels*, pour peu qu'ils ne nécessitent ni des manœuvres délicates sur des échelles ou des échafaudages, ni le port ou la manipulation de lourdes charges, *sont accessibles aux amputés de jambe.* Et il est toujours possible pour les amputés du membre inférieur d'adopter un nouveau métier très proche du métier ancien qu'ils sont contraints d'abandonner : les ouvriers du bâtiment, charpentiers, maçons, peuvent devenir des menuisiers, des dessinateurs, des métreurs, par exemple, et les forgerons, les chaudronniers, des mécaniciens ajusteurs. Si l'on tient compte des résultats obtenus par la réadaptation des agriculteurs, on peut donc affirmer qu'*aucun amputé d'un membre inférieur n'est perdu pour son ancienne industrie, mais doit seulement choisir parmi ses diverses branches la mieux appropriée à sa nouvelle condition physique.*

2° En ce qui concerne *les amputés du membre supérieur*, les métiers d'ajusteur-mécanicien et de menuisier paraissent pouvoir être pratiqués, sous réserve d'un appareillage prothétique convenable, par les anciens spécialistes professionnels amputés de l'avant-bras et même du bras, *à la condition pour ces derniers que leur moignon brachial atteigne au moins* 13 *centimètres de longueur* et que l'amputation ait par conséquent respecté l'insertion inférieure du deltoïde.

Le métier de tourneur sur bois est accessible à tous les amputés de l'avant-bras ayant un moignon antibrachial d'une dizaine de centimètres, et cela avec ou sans appareil prothétique. L'usage d'un guide articulé spécial permet néanmoins aux tourneurs mutilés d'obtenir un rendement rémunérateur normal du travail aux pièces.

Quant aux désarticulés ou aux amputés haut du membre supérieur, un seul métier manuel nous a paru leur convenir, c'est celui de *vernisseur au tampon*, d'ailleurs susceptible de devenir pour eux un excellent gagne-

pain si les industriels intéressés se décidaient à adapter l'organisation de leurs ateliers à l'emploi de ce genre de main-d'œuvre.

3° *On ne rencontre aucune difficulté à éduquer ou rééduquer les amputés du bras à un travail de bureau,* de comptabilité, et même de sténo-dactylographie. L'éducation de la main gauche chez les amputés du bras droit est remarquablement rapide et facile, même chez les individus de culture antérieure très élémentaire.

4° *La rééducation* pour la plupart des professions *est beaucoup moins longue qu'on ne serait tenté de se l'imaginer.* Grâce à l'assouplissement intellectuel ou manuel d'hommes adultes, ayant, même à leur insu, acquis dans l'expérience de la vie une foule de connaissances théoriques et pratiques, elle est beaucoup moins longue que l'apprentissage de l'adolescent. Bien dirigée, et en utilisant toutes les circonstances ou tous les éléments qui peuvent la faciliter, elle peut donner, en un laps moyen de 4 à 6 mois, d'excellents résultats.

Ces derniers résultats pourront être portés à leur maximum dans l'avenir, si on parvient à réaliser une action intimement combinée de l'appareillage prothétique, de la rééducation, et de l'adaptation de l'outillage et de l'organisation industriels à la main-d'œuvre des mutilés.

5° La connaissance de la *psychologie* du mutilé est un facteur indispensable au succès de la rééducation. Elle est nécessaire à ceux qui ont ou auront pour tâche de provoquer, d'entretenir et d'utiliser chez lui le goût du retour au travail.

Tous ceux qui ont été appelés à diriger une Ecole de rééducation ont dû constater comme nous que la notion de la nécessité du travail n'est rien moins que spontanée chez les blessés victimes de la guerre.

Il est d'ailleurs aisé de concevoir les différentes raisons de leur inclination à l'oisiveté. C'est d'abord la tendance très naturelle du soldat, épuisé, excédé par les prodigieux efforts, les fatigues, les dangers sans nombre, l'incroyable tension nerveuse de longs mois de campagne, à considérer la blessure grave et, *a fortiori*, la mutilation sévère de l'amputation comme une «fin». On sait, au front, les perspectives de félicité infinie qu'ouvre au troupier l'éventualité de la « bonne blessure ». Et l'on ne saurait vraiment tenir rigueur à ceux-là, qui viennent de payer l'accomplissement du devoir militaire d'un aussi grand sacrifice, de ne pas songer de suite à l'existence de nouvelles obligations morales.

Tout concorde d'ailleurs à entretenir les grands blessés dans la béatitude du présent et l'insouciance de l'avenir : l'immobilité forcée des interminables suites opératoires, les prévenances du personnel médical et

infirmier, le luxe inusité dont on entoure leurs premières sorties, à la promenade, au cinéma, au théâtre, l'encens, quelque peu grisant, des louanges privées et des honneurs publics, décernés aux héros, tout cela contribue à les plonger dans une atmosphère artificielle, presque toxique, d'engourdissement, de bien-être et de paresse.

La plupart d'entre eux n'y sont point troublés par des préoccupations immédiates à l'endroit des leurs, soit que ceux-ci touchent des allocations, qui s'ajoutent, le cas échéant, aux gains de la femme, habituée de longue date à se débrouiller toute seule, soit encore que, leurs familles étant demeurées en pays envahi, les conditions matérielles de leur existence actuelle, mal précisées par de vagues informations, ne puissent guère être améliorées par leur intervention.

La perspective de la pension de réforme, qui leur paraît une aubaine tant qu'ils n'en ont pas soupesé de la main les faibles arrérages, vient renforcer les causes de cette euphorie, et, pour peu que le soleil brille lorsqu'ils arrivent au centre d'appareillage, dont les portes ouvertes dès midi invitent à une promenade dans les alentours amplement pourvus d'auberges et de guinguettes, on comprend que les mutilés se soucient peu de rééducation.

Il faut donc les y amener, et on aurait pu songer à rendre obligatoire le travail des mutilés si cette obligation n'avait paru contraire au principe, consacré dans notre pays, de la liberté individuelle. Elle eût d'ailleurs probablement nui au succès de la rééducation, en encombrant les écoles d'élèves dépourvus de zèle et de bonne volonté, qui eussent été une source de gêne et de désordre pour leurs camarades bien intentionnés, et eussent accru sans profit appréciable les charges déjà lourdes de cette entreprise.

L'obligation rejetée, restait la persuasion, et d'abord la persuasion la plus directe, celle de l'intérêt. C'est ce qui a conduit la plupart des œuvres de rééducation à allouer à leurs pupilles une rétribution variable de leur travail, même avant que ce dernier fut productif.

Il ne faudrait pas croire cependant que cet appât d'un gain, en général minime d'ailleurs, soit dans l'immense majorité des cas le mobile qui attache les mutilés à l'Ecole.

Cet avantage les y attire, mais il ne les y retient pas. Car, et c'est un phénomène psychologique digne d'être souligné, l'insouciant de la veille, dès qu'il a repris contact par le labeur avec les réalités, devient soudainement pratique : il exige qu'on lui apprenne bien et que ce qu'on lui apprend lui soit utilisable, et cela dès sa sortie de l'Ecole.

Ceci le conduit d'abord à critiquer sévèrement les méthodes d'enseignement, les procédés d'outillage et d'installation matérielle, dont les défauts,

pour peu qu'on ne s'en soit pas garanti par une consciencieuse étude, ne tardent pas à lui apparaître ; il est également amené à ne pas se laisser aiguiller dans une voie tracée d'après des préconceptions théoriques, si elle ne cadre pas exactement avec ses convenances personnelles et les projets qu'il forme pour son avenir immédiat.

Nous estimons qu'il faut tenir le plus grand compte de ces facteurs individuels, et nous avons été souvent frappé de la justesse et de la logique des arguments fournis par certains de nos nouveaux pupilles pour légitimer leur répugnance à s'orienter dans une direction qui nous paraissait bonne en principe, comme aussi du bien-fondé de leurs objections touchant les détails de l'organisation technique de tel ou tel apprentissage.

Enfin, le mutilé, dès qu'il a fixé son choix et déterminé, non pas sur les insinuations de son mentor en rééducation, mais en pesant lui-même le pour et le contre, sa nouvelle vocation, en envisage la mise à profit aussi prompte que possible, et ne travaille vraiment avec ardeur que s'il prévoit un placement avantageux et prochain. Il veut que ses efforts soient sanctionnés par le gain dès sa sortie de l'Ecole, et avant même que la fin de la guerre ne le rende à son existence et à son milieu normaux.

Ainsi s'expliquent certaines décisions, en apparence contraires aux fins idéales de la rééducation, mais qu'il faut admettre comme légitimes, si on sait à propos sacrifier la rigueur des systèmes aux nécessités contingentes des cas particuliers. Qu'un agriculteur, par exemple, en conditions physiologiques de reprendre la vie rurale, vienne à acquérir des notions de comptabilité, parce qu'il a en vue un emploi immédiat, offert par un ami ou un protecteur, en attendant qu'il puisse retourner à son village, situé en pays envahi, il n'y a là qu'une infraction apparente à des principes, d'ailleurs excellents en eux-mêmes, mais qui doivent s'incliner devant l'intérêt momentané du mutilé.

L'intérêt du mutilé, telle doit être en effet la suprême directive du rééducateur. Elle doit, bien entendu, se baser sur des données générales, à la fois médicales et techniques, et aussi sur la connaissance des besoins de la collectivité ; mais il faut lui conserver toute la souplesse indispensable à sa meilleure application à chacun des cas concrets dont la variété et la complication varient à l'infini.

Cette méthode demande un contact intime dès le début entre le maître et l'élève, le rééducateur et le rééduqué ; et le premier doit y apporter une part égale de fermeté à l'égard des tendances capricieuses ou des raisonnements erronés du second, et de conciliation à l'égard de ses désirs légitimes et des logiques combinaisons de ses projets.

C'est pourquoi l'on s'est efforcé à l'Ecole de Rééducation de Maison-Blanche, d'offrir aux amputés, outre l'attrait initial d'avantages matériels appréciables, une diversité suffisante de l'enseignement professionnel, intellectuel ou manuel, pour que chacun d'eux, sans préjudice d'une spécialisation ultérieure plus précise, puisse acquérir la connaissance élémentaire d'une profession quelconque et franchir insensiblement la première étape entre l'oisiveté et le travail utile, et pour que le plus grand nombre possible d'entre eux trouvent dès leur sortie de l'hôpital, dans un emploi rémunérateur de leurs nouvelles aptitudes, la récompense de leurs premiers efforts.

On n'y a pas la prétention de remettre, du premier coup, chacun à sa place. Ce sera l'œuvre de l'avenir. Mais on y désire que ceux dont les forces commencent seulement à renaître, dont les premiers pas sont encore chancelants, et les premiers gestes malhabiles, reprennent conscience de leur valeur physique et morale et contact avec les réalités de demain.

LA FABRICATION DES CHAUSSURES ORTHOPÉDIQUES A L'INSTITUT MILITAIRE BELGE DE PORT-VILLEZ (par Vernon)

Rapport présenté par MM. les Sergents **LAEKEMAN** et **DEWAEL**,
Chefs des Ateliers de Cordonnerie (1).

Avant la guerre, les chaussures orthopédiques, dont la demande était très restreinte, n'étaient confectionnées que par quelques rares chausseurs qui s'en étaient fait une spécialité. La guerre a multiplié considérablement les difformités du pied provenant de blessures ; cette branche est donc appelée à un développement qu'elle n'a jamais connu.

C'est pourquoi, à l'Institut de Port-Villez, on a complété l'enseignement de la cordonnerie par celui de la confection des chaussures orthopédiques, afin de mettre nos apprentis en mesure de satisfaire leurs clients éventuels en province et de leur éviter des voyages onéreux dans les villes pour s'y procurer leurs bottines spéciales.

Cet enseignement porte sur l'exécution de chaussures exhaussées de diverses façons et de chaussures confectionnées sur des formes façonnées d'après des moulages en plâtre des pieds blessés ; ces moulages sont pris à l'intervention du médecin qui fournit les indications nécessaires afin de donner au pied l'appui le plus confortable, permettant même dans certains cas d'obtenir des redressements de positions défectueuses.

Le travail n'a évidemment pas manqué à la section de cordonnerie orthopédique, étant donné le nombre de mutilés de l'établissement ayant des lésions aux membres inférieurs : c'est ainsi que, à fin mars 1917, on y avait confectionné 540 paires de ces chaussures orthopédiques, dont 120 sur formes spéciales.

Le cas le plus simple est le raccourcissement de la jambe qui nécessite le rehaussement de la chaussure par un talon en bois recouvert de cuir et protégé par une plaque d'aluminium et un bon bout ; l'avant est rehaussé avec du liège à l'épaisseur voulue, également recouvert de cuir. On arrive ainsi à allier la plus grande légèreté avec la solidité nécessaire : une bottine

(1) Depuis que ce rapport a été présenté, un atelier spécial a été constitué pour la fabrication des chaussures et appareils orthopédiques, avec section de moulage, fabrication de formes, cordonnerie et ajustage ; cet atelier est directement rattaché au service médical de l'Institut.

pour un raccourcissement de 9 centim. 1/2 ne pèse par exemple que 0 kil. 580.

Les autres cas exigent généralement des formes spéciales; certaines blessures entraînent l'adaptation à la chaussure d'appareils de soutien exécutés à notre atelier d'ajustage qui, entre parenthèses, comporte une section de construction d'appareils divers pour tous les membres ; cette section a établi jusqu'à présent 88 de ces appareils.

La diversité des cas dont nous avons dû nous occuper a permis de donner à cet enseignement spécial de l'orthopédie tout le développement pratique qu'il comportait, et nombreux sont nos apprentis mutilés qui pourront, à la campagne, fabriquer et réparer des chaussures spéciales.

Ceux de nos blessés au pied qui ont recours à notre atelier de cordonnerie orthopédique entreront en possession des formes fabriquées pour eux, ainsi que des patrons des tiges ; de sorte qu'ils pourront toujours se faire chausser convenablement sans recourir de nouveau à l'intervention d'orthopédistes, ce qui représentera pour eux de sérieux avantages économiques.

Des essais sérieux ont été faits d'autre part à l'atelier de saboterie pour la confection des sabots orthopédiques ; la cherté actuelle du cuir rend cette initiative intéressante. Elle a donné de bons résultats dans certains cas; il ne paraît cependant pas que sa généralisation soit possible.

ORGANISATION ET CONTROLE TECHNIQUE DES ATELIERS A L'ÉCOLE NORMALE DE RÉÉDUCATION PROFESSIONNELLE DES MUTILÉS ET ESTROPIÉS DE GUERRE DE BORDEAUX

par M. H. **LEMPEREUR**, Chef des Travaux.

CONCLUSION

1° Nécessité de tenir compte dès l'entrée à l'atelier des indications données par l'examen médical sur les conditions résultant de l'état organique et fonctionnel du mutilé au point de vue de son aptitude au travail, de l'effort qu'il pourra produire, des métiers qu'il pourra exercer.

2° Nécessité d'un contrôle spécial et continu dès le début de l'apprentissage pour juger les premiers résultats obtenus et orienter définitivement le mutilé vers la profession qui lui convient le mieux.

3° La durée de l'apprentissage étant forcément réduite, il y a lieu d'adopter des méthodes rapides et dans la plupart des cas d'envisager une spécialisation nettement déterminée.

4° Il faut, autant que possible, compenser la valeur professionnelle perdue du fait de la mutilation par des connaissances techniques qui manquent aux ouvriers ordinaires ;

5° La machine-outil, dans beaucoup de cas, permettra aux mutilés de reprendre la profession ancienne ou une autre connexe.

6° Installation et conduite des ateliers à l'Ecole de Bordeaux.

7° Métiers envisagés. Durée de l'apprentissage.

8° Résultats obtenus.

ORGANISATION DES ÉCOLES ET UTILISATION DES MOYENS EXISTANTS

par M. le Médecin-major **LEULLIER**, du Sous-Centre d'Angers.

Il faudra évidemment, autant que possible, multiplier le nombre des Centres de Rééducation, afin de déraciner le moins possible les individus. Il y a aussi à la multiplication de ces petits centres un autre avantage : celui de ne pas encombrer certaines villes où les réformés auront tendance à séjourner à la sortie, augmentant les chances de concurrence et partant les difficultés de placement.

De plus, chaque ville a des industries locales où le mutilé aura moins à craindre l'encombrement.

Il y a donc intérêt à utiliser les institutions existantes surtout lorsqu'à proximité il existe un Centre de Physiothérapie. Nous avons trouvé à Angers, grâce au dévoué concours du Directeur, une Ecole parfaitement outillée dans le temps de paix et s'adaptant au but poursuivi. C'est l'Ecole Nationale des Arts et Métiers où fonctionnent des ateliers de bois, de mécanique, d'ajustage, de moulage, etc., et une importante Ecole de dessin industriel. Malheureusement, c'est à cette seule catégorie, faute de locaux et de ressources pécuniaires, qu'est limité l'internat. Il serait à souhaiter que chacune de ces institutions locales pût faire bénéficier les blessés de la nourriture et du gîte pendant leur rééducation ; jusqu'ici l'Ecole d'Angers n'a pas donné son maximum de rendement, en raison de cette difficulté. Les Pouvoirs publics pourraient peut-être envisager par la suite la possibilité d'interner, dans les petites écoles, la majeure partie des travailleurs à leur sortie des Centres de Réforme, alors que d'après la conception que j'ai exposée plus haut (nécessité de faire marcher parallèlement la rééducation fonctionnelle et professionnelle), nombre de mutilés consciencieux et travailleurs des Centres de Physiothérapie ont déjà, à ce moment, acquis une certaine dextérité et qu'il leur resterait peu à faire pour obtenir un résultat parfait.

Comme l'a très bien fait remarquer le Professeur Camus, le choix d'une carrière ne doit pas être laissé à la libre fantaisie du blessé qui peut céder à une impulsion irraisonnée. Le médecin doit intervenir précocement dans la direction à donner à l'enseignement du mutilé, car lui seul

peut renseigner l'intéressé sur l'avenir de sa récupération fonctionnelle, en pronostiquer la durée et les limites, surtout s'il s'agit des lésions si complexes des nerfs périphériques. Il peut, s'il est inventif, diriger la rééducation dans un sens particulier, rechercher des suppléances musculaires et nerveuses, de préférence à d'autres, construire un appareil prothétique, sortant du type classique pour l'adapter plus spécialement au travail demandé. Mais pour qu'une telle intervention soit utile, on conçoit aisément qu'elle doit s'exercer dès que s'ébauchent les premiers mouvements. C'est une idée directrice dont tiennent compte tous les éducateurs à l'Ecole d'Angers. Je cause longuement avec le blessé avant de prendre, d'accord avec lui, une décision ; je fais appel à son intelligence, aux influences de son milieu social, pour le pénétrer de l'importance de l'opinion que je considère comme la meilleure, tant pour son avenir personnel que pour celui de la Société, et il est rare qu'il ne se laisse pas convaincre.

NOTES TECHNIQUES SUR LA RÉÉDUCATION PROFESSIONNELLE DES MUTILÉS DE GUERRE A L'ÉCOLE PRATIQUE ET NORMALE DE BORDEAUX

par M. l'Ingénieur **LOPÈS-DIAS**, Inspecteur Régional de l'Enseignement technique, Conseiller Technique de l'Ecole de Rééducation de Bordeaux.

1° ORGANISATION ; 2° MÉTHODES ; 3° RÉSULTATS

Dès le mois de janvier 1915, ayant déjà organisé des Ecoles professionnelles pour la formation d'ouvriers et d'employés de commerce, je fus chargé d'étudier, en collaboration avec M. le médecin-major J. Gourdon, l'organisation d'un enseignement pratique de rééducation pour les mutilés et estropiés de la guerre.

1° Organisation.

Notre région du Sud-Ouest étant un centre commercial important et également pourvu de nombreuses industries, il y avait lieu de créer une Ecole possédant une section industrielle et une section commerciale.

La collaboration intime du chirurgien-orthopédiste et du technicien ayant été jugée nécessaire pour aboutir à des résultats rapides dans la réadaptation au travail ou à la rééducation, M. le Dr Gourdon fut placé à la tête de l'Ecole de Bordeaux, avec comme collaborateur un Conseiller technique ayant la direction de l'Enseignement professionnel (auteur de cette communication).

L'Enseignement industriel qui comprend actuellement vingt ateliers est placé sous la surveillance d'un chef des travaux. L'enseignement commercial est placé sous la surveillance d'un professeur chef qui est en même temps professeur de comptabilité et de bureau commercial dans cette section.

A. *Enseignement industriel.* — Les vingt ateliers que nous avons créés, en nous inspirant des besoins de la place de Bordeaux, et de la région du Sud-Ouest, sont les suivants :

1° Atelier de menuiserie, ébénisterie, tournage sur bois ;
2° Atelier d'ajustage, tournage sur métaux, serrurerie, forge ;
3° Atelier de moteur agricole et d'automobile et conduite de l'auto ;
4° Atelier de soudure autogène;

5° Atelier de cordonnerie;
6° Atelier de sandalerie;
7° Atelier d'arts plastiques et céramiques;
8° Atelier de reliure ordinaire et artistique;
9° Atelier de dorure;
10° Atelier de cartonnage;
11° Atelier de confection des jouets artistiques;
12° Atelier des tailleurs d'habits;
13° Atelier de gravure musicale;
14° Atelier de vannerie, rotinage et travaux de la paille;
15° Dessin industriel;
16° Travail du cuir pour les appareils de prothèse;
17° Travail du bois pour les appareils de prothèse, y compris la jambe articulée;
18° Travail du fer pour les appareils de prothèse;
19° Travail du celluloïd pour les appareils de prothèse.
20° Culture maraîchère.

Chaque atelier est placé sous la direction d'un contremaître qui a la responsabilité générale de l'atelier. Il tient un carnet de notes journalières pour chaque élève. Ce carnet est soumis tous les samedis aux visas du Chef des Travaux et du Conseiller technique. Le contremaître note sur un registre spécial la matière première qu'il reçoit et son prix ; il y indique les travaux exécutés par chaque élève et porte au crédit de celui-ci le prix de la main-d'œuvre du travail exécuté.

Les élèves des ateliers du bois, du fer et de la vannerie sont munis chacun d'un carnet d'atelier qui doit refléter d'une façon aussi exacte que possible leur travail à l'atelier.

Je dois dire dès maintenant, que les élèves de la Section industrielle qui n'ont pas une instruction générale suffisante, ce qui est reconnu par un examen dès leur entrée à l'Ecole, sont obligés de suivre des cours d'enseignement général : français, calcul, écriture.

Les élèves de l'atelier du bois, du fer, des arts plastiques, du cartonnage, de la cordonnerie, des tailleurs, etc., doivent suivre des cours de dessin ou de coupe appropriés à leur profession.

Chaque élève est muni d'un livret scolaire qui porte toutes ses notes et est soumis à son visa chaque semaine, après avoir été visé par le chef des Travaux et le Conseiller technique. Le Directeur le vise également tous les mois. Ce livret scolaire permet à l'élève et à la Direction de suivre pas à pas et jour par jour les progrès qui sont réalisés.

B. *Enseignement commercial.* — Cet enseignement est destiné à préparer des comptables, des employés de bureau, aussi bien pour le Commerce et l'Industrie que pour l'Agriculture et les Administrations.

Les agriculteurs qui suivent ces cours, devenus régisseurs ou propriétaires, joindront à leur expérience du travail agricole une compétence spéciale en comptabilité ou en administration, qui ne peut qu'aider au développement agricole du pays.

Un examen préalable permet de se rendre compte de la valeur des candidats à cet enseignement, qui ne sont admis que si *cet examen est favorable* ; j'ajoute que 50 0/0 des candidats ont leur certificat d'études primaires.

Les cours enseignés dans la Section commerciale sont les suivants : comptabilité, bureau commercial, langues vivantes, sténo-dactylo, législation, marchandises, français, écriture, calcul, géographie. Ensemble quarante heures par semaine plus huit heures d'études obligatoires.

De même que dans la Section industrielle chaque professeur tient un carnet de notes journalières et chaque élève possède un livret scolaire, qui, l'un et l'autre, permettent de suivre les progrès des élèves dans toutes les matières enseignées.

C. *Enseignement pour la préparation au brevet d'instituteur.* — D'accord et avec le patronage de M. le Recteur de l'Université de Bordeaux et de M. l'Inspecteur d'Académie, il y a trois mois, a été ouverte dans l'Ecole une Section pour préparer les élèves aux Examens du Brevet, leur permettant de devenir instituteurs.

Quels maîtres pourraient mieux qu'eux enseigner à nos enfants leurs devoirs envers la patrie et leurs contitoyens, et leur rappeler le drame terrifiant de la guerre mondiale dont l'Allemagne s'est rendue coupable.

L'enseignement est donné chaque jour de 7 h. 1/2 à 11 h. 1/2 et de 14 heures à 18 h. 15 par trois instituteurs.

Les 35 élèves qui composent cette section appartenaient à des professions premières très différentes. Les cultivateurs y figurent dans une proportion de plus de 50 0/0 et doivent être placés dans leurs villages, et continueront ainsi à s'intéresser aux questions agricoles. Tous ces sujets avaient déjà une bonne instruction primaire dès leur arrivée à l'Ecole, mais ils avaient cessé leurs études depuis l'âge de 13 à 14 ans.

D. *Enseignement aux Africains du Nord.* — Notre centre de santé militaire ayant à s'occuper de l'appareillage de nombreux Arabes, une section a été créée pour eux dans notre Ecole. Ils ont comme professeur un interprète qui, tous les matins de 7 h. 1/2 à 11 h. 1/2, leur apprend à

parler le français et à l'écrire. L'après-midi, ils visitent les établissements commerciaux et industriels de la ville.

2° Méthodes d'Enseignement.

A. *Professions manuelles.* — Pour les professions manuelles, il fallait d'abord procéder au choix de cette profession, et, pour cela, tenir compte :

1° De l'examen de la nature de la lésion anatomique qui limitera la variété des métiers possibles ;

2° De l'intelligence, du goût et de l'instruction antérieure du candidat ;

3° Du métier antérieur, afin de tâcher de remettre le candidat dans son même métier ou, si possible, dans un métier similaire ;

4° De son goût personnel pour telle profession et son habileté manuelle ;

5° De son âge, son état de santé, sa force musculaire, sa résistance physique.

Une fois la profession déterminée, d'accord avec le service chirurgical orthopédique et le service technique, l'élève est soumis journellement, si c'est nécessaire, à l'examen chirurgical pour la préparation du membre lésé en vue de son meilleur fonctionnement et de l'application de l'appareil. Les méthodes appliquées pour cette préparation et les résultats obtenus vous seront indiqués par M. le Dr Gourdon, directeur de l'Ecole et le Dr Dijonneau, chef du Laboratoire de Physiologie professionnelle de l'Ecole.

La nature de l'appareil et son application sont combinés par les deux services de façon à obtenir le meilleur rendement et à pouvoir le munir des mécanismes de suppléance fonctionnelle permettant le maniement des outils spéciaux à la profession choisie.

Au cours et après cette adaptation l'élève est soumis à un travail progressif aussi bien en ce qui concerne l'apprentissage du métier que l'entraînement physique exécuté au Laboratoire.

C'est pendant cette première période qu'une surveillance très assidue et intelligente de l'élève est nécessaire, afin d'améliorer, s'il y a lieu, soit l'état anatomique du membre lésé, soit l'adaptation de l'appareil, soit l'appareil lui-même. Il peut arriver que l'on s'aperçoive, seulement à ce moment, qu'une intervention chirurgicale devient nécessaire pour permettre à l'élève d'exécuter certains mouvements pour lui éviter des douleurs dans la partie du membre sur laquelle s'appuie l'appareil de prothèse.

Cette surveillance de la première période exercée par le chirurgien et le technicien évitera le découragement chez l'élève dont le moral a besoin

d'être à tout instant remonté. Cette surveillance permettra également de se rendre compte si l'élève peut continuer avec profit la profession choisie, ou s'il y a lieu de le diriger vers un autre métier. Il faut en faisant le choix de la profession à donner à l'élève, chercher à ce qu'il puisse obtenir un salaire lui procurant les moyens d'existence. Pour ce motif et également à cause de la diversité d'infirmes dont on a à s'occuper, il est nécessaire de pouvoir enseigner dans nos grandes Ecoles des métiers très divers. En procédant ainsi, le même élève peut apprendre, sans un séjour à l'Ecole plus prolongé, deux ou trois métiers de la même catégorie par exemple, à l'atelier de vannerie : le travail de la paille, du jonc et du rotin ; à l'atelier de reliure : la dorure, le cartonnage et l'encadrement ; à l'atelier de cordonnerie : la chaussure ordinaire et la bottine orthopédique ; à l'atelier du fer : l'ajustage et la soudure autogène, etc., etc.

L'apprentissage de l'adulte ou de l'enfant diffère donc de celui du mutilé par la collaboration intime qui est nécessaire pour ce dernier entre le spécialiste en chirurgie orthopédique et le technicien professionnel.

Le choix des contremaîtres et chefs d'ateliers doit être fait avec beaucoup de soin, car ils doivent exercer une surveillance très active, ayant à éduquer des sujets présentant des impotences fonctionnelles à des degrés très divers. Il faut aussi pour entraîner les mutilés au travail et leur donner confiance en eux-mêmes leur procurer, autant que possible, des maîtres mutilés ou infirmes rééduqués.

B. *Professions commerciales ou administratives.* — On ne doit admettre dans la Section commerciale que des élèves ayant eu leur certificat d'études primaires ou de force à pouvoir le passer.

Il y a lieu d'adopter aussi pour cette catégorie d'élèves une méthode d'enseignement toute différente de celle qui s'applique à des élèves ordinaires ; il faut, en effet, tenir compte de leur instruction rudimentaire et déjà lointaine, de leur âge (25 à 30 ans), impliquant moins de souplesse intellectuelle, enfin de la nécessité d'aller vite afin de faire profiter de l'enseignement un plus grand nombre de candidats, et à les rendre à la vie active sans trop tarder. Il est donc indispensable d'adopter une méthode surtout pratique où la théorie ne doit servir qu'à éclairer la première par des nombreux exercices, des applications et des exemples.

Nos mutilés ont moins de souplesse d'intelligence et moins de mémoire que les élèves des Ecoles pratiques et supérieures de commerce ; mais en revanche, ils ont plus de jugement et une compréhension plus rapide du langage des affaires. Indépendamment des exercices très nombreux, les élèves établissent eux-mêmes une monographie comptable d'une maison

de détail, de demi-gros, de gros avec la correspondance et les pièces justificatives. En fin de scolarité, ils dirigent, eux-mêmes, des opérations simulées dans les exercices de bureau commercial. Tout ce travail est essentiellement pratique et se rapproche le plus possible de la réalité commerciale. Après neuf mois d'études, les élèves passent des examens devant les jurys compétents sur toutes les matières enseignées. Si la moyenne des notes de ces examens est égale ou supérieure à 12, il est délivré aux élèves un diplôme de fin d'études commerciales, signé par le président du jury, le directeur et le conseiller techinque de l'Ecole.

C. *Préparation au brevet élémentaire pour former les instituteurs.* — Les élèves acceptés dans cette section après examen depuis le mois de janvier 1917, devront passer leurs épreuves pour le brevet, les plus forts au mois de juillet, les autres au mois d'octobre, c'est-à-dire après six mois ou neuf mois d'études.

Il faut donc que les professeurs se limitent dans leur enseignement strictement aux matières du programme et fassent appel au raisonnement de leurs élèves plus qu'à leur mémoire. Ces hommes se sont courageusement remis au travail, ils s'intéressent vivement aux leçons auxquelles ils prêtent une attention très soutenue.

3° Résultats obtenus.

A. *Section industrielle.* — L'Ecole a reçu dans ses 20 ateliers de la Section industrielle : 773 élèves appartenant avant la guerre à 25 professions différentes.

20 0/0 sur ces 773 élèves ont repris leur métier antérieur, particulièrement dans les professions du fer, du bois et de l'agriculture. La durée de l'apprentissage a été pour les divers ateliers comme suit :

1° Ajusteurs, tourneurs sur métaux, 10 à 12 mois ;
2° Serruriers et forgerons, 10 à 12 mois ;
3° Moteurs agricole et automobile, 4 à 7 mois ;
4° La soudure autogène, 4 à 5 mois ;
5° Cordonnerie, 6 à 9 mois ;
6° Sandaliers, 3 à 4 mois ;
7° Arts plastiques et céramiques, 10 à 12 mois ;
8° Reliure ordinaire et artistique, 8 à 10 mois ;
9° Dorure, 4 à 6 mois ;
10° Cartonnage, 4 à 6 mois ;
11° Fabrication du jouet artistique, 3 à 5 mois ;

12° Tailleurs d'habits, 10 à 12 mois ;
13° Gravure musicale, 6 à 8 mois ;
14° Vannerie, rotinage et travaux de la paille, 5 à 8 mois ;
15° Dessin industriel, 6 à 8 mois ;
16° Culture maraîchère, 5 à 6 mois ;
17° Appareils de prothèse, celluloïd, 3 à 4 mois ;
18° Appareils de prothèse (fer) ;
19° Appareils de prothèse (bois) ;
20° Appareils de prothèse (cuir). Dans ces trois derniers ateliers ne sont admis que les élèves ayant fait un apprentissage de plusieurs mois dans les ateliers correspondants de l'École.

Tous les élèves de la Section industrielle qui ont persévéré dans la profession choisie et ont fréquenté les ateliers pendant toute la durée de leur apprentissage, ont obtenu leur diplôme de fin d'études industrielles, ont été placés par les soins de l'Ecole et gagnent, suivant la profession et la mutilation, de 4 à 10 francs par jour. D'autres ont été installés dans leurs villages, avec le concours de l'Association pour l'aide aux mutilés pauvres, laquelle leur a fait des avances pour l'achat du matériel et des matières premières nécessaires pour le premier mois de travail.

B. *Enseignement commercial* .— Les résultats obtenus dans cette Section ont été des plus favorables. L'Ecole de Bordeaux ne fonctionne que depuis 15 mois et à la fin du neuvième mois une première promotion a pu passer des examens sur toutes les matières enseignées.

Nos élèves de la Section commerciale donnent satisfaction à leurs patrons, et ont des appointements qui varient entre 150 et 200 francs par mois.

C. *Section de préparation au brevet élémentaire.* — Cet enseignement n'ayant commencé que depuis trois mois, nous ne pouvons comme résultats que proclamer la bonne volonté que ces hommes mettent à donner satisfaction à leurs professeurs ; ceux-ci sont unanimes à reconnaître leurs facultés de travail, leur excellente tenue et ils estiment, d'après leurs progrès actuels, qu'ils pourront passer avec succès leurs examens du Brevet et devenir de très bons instituteurs, les uns après six mois d'études, les autres après neuf mois.

D. A partir du 1er juin 1917, sera organisée *une Section administrative*, pour préparer des employés de mairie, de préfecture, contributions, postes, octroi, etc., etc. (Préparation aux examens des 2e et 3e catégories.)

L'ORGANISATION DE LA RÉÉDUCATION PROFESSIONNELLE EN PAYS DE GALLES

Rapport de M. le Lieutenant-Colonel **LYNN-THOMAS.**

Schéma concernant les invalides militaires et marins dans le sud du Pays de Galles.

I. — Suggérer au Ministère de la Guerre que l'aile de l'Hôpital métropolitain gallois, situé à Whitchurch, Cardiff (en temps de paix maison de santé), qui contient 600 lits, forme le point de départ pour le traitement des invalides (estropiés), aussi bien que pour l'enseignement de ces derniers.

II. — Suggérer au Ministère de la Guerre qu'un système soit adopté, par lequel les hommes dont la résidence se trouve dans les Comtés du sud du Pays de Galles, soient transférés des autres hôpitaux de la Grande-Bretagne à Whitchurch, aussitôt qu'ils seront en état d'être transportés.

III. — Suggérer au Ministère de la Guerre qu'à Whitchurch, chaque estropié commencera son apprentissage dans un atelier par une méthode curative aussitôt que la chose sera possible. Des facilités sont déjà fournies pour les métiers suivants : charpenterie, menuiserie; ébénisterie, plomberie, travail de forge, ajustements du gaz et boissellerie, le génie électrique, les réparations d'automobiles, maçonnerie, peinture et décoration, tapisserie, la coupe, cordonnerie, boulangerie, agriculture, horticulture et le commerce.

A. Les hommes pouvant éventuellement rentrer dans leurs anciens métiers doivent reprendre leur métier à l'hôpital et on leur donnera certains privilèges pour le faire, par exemple, celui de s'habiller « en kaki » à l'occasion.

B. L'instruction dans les ateliers des hommes sans expérience, et celle des hommes qui se trouveront incapables de reprendre leur ancien métier, est à décider après avoir considéré :

1° Leur incapacité physique ;

2° Leurs préférences personnelles.

Les hommes de la catégorie A doivent retourner chez eux et reprendre leur ancien métier, aussitôt qu'ils pourront le faire.

Les hommes de la catégorie B devraient rester à Whitchurch aussi longtemps que possible.

IV. — Les hommes privés d'un membre, c'est-à-dire une section des hommes placés dans la classe B, iraient à l'hôpital « Prince de Galles » pour être pourvus de membres artificiels. On a fait des arrangements pour y recevoir aussi des officiers.

L'instruction technique serait continuée et un Sous-Comité du Comité Technique de Cardiff a déjà offert de coopérer pleinement à cette œuvre, pendant que M. le Principal du Collège Technique a entrepris d'agir comme directeur honoraire.

V. — Suggérer au Ministère de la Guerre que les hommes de la catégorie B, en quittant Whitchurch directement ou (dans le cas d'hommes estropiés), via l'hôpital « Prince de Galles », continueraient normalement leurs cours d'instruction au Collège Technique de Cardiff et qu'une pension ou des logements seraient fournis, qui formeraient une espèce d'annexe à l'hôpital à Whitchurch afin que le traitement soit continué par les médecins militaires.

Que les frais actuels, supportés par le Comité de l'Instruction technique pour l'enseignement, soient à la charge du Ministère des Pensions d'après une base à arranger.

VI. — Suggérer au Ministère de la Guerre qu'après avoir fini le cours d'instruction, aucun homme ne perdrait son droit à sa pension ou à son allocation à cause de quelque capacité qu'il puisse démontrer en rapport avec sa nouvelle occupation.

VII. — Le schéma ci-dessus ne concerne que les soldats, sous-officiers et marins, mais il est entendu que les officiers qui ont besoin d'un traitement orthopédique seront reçus à l'hôpital du roi Edouard VII, à Cardiff, et alors des cours d'instruction semblables pourraient leur être fournis pendant leur séjour à l'hôpital.

L'ENSEIGNEMENT A L'HOPITAL DE L'ÉCRITURE DE LA MAIN GAUCHE AUX MUTILÉS ET IMPOTENTS DU BRAS DROIT. — SES AVANTAGES. — COMMENT IL PEUT SE RÉALISER

par M. **MEURVILLE**, Paris.

Parmi les problèmes qui se sont posés relativement à la rééducation des mutilés, il en est un sur lequel je crois utile d'appeler l'attention des membres de ce Congrès. Il s'agit de l'écriture de la main gauche.

Les résultats obtenus dans différentes écoles de rééducation ont permis de constater qu'il était possible d'écrire de la main gauche toutes les écritures aussi bien qu'avec la main droite.

Il y aurait grand avantage à fournir au blessé les moyens de commencer cette rééducation pendant son séjour à l'hôpital.

Quelle est, en effet, la première pensée du blessé du bras droit? Essayer d'écrire de la main gauche, ne serait-ce que pour donner de ses nouvelles à ses parents, à ses amis.

Mais, faute d'avoir à sa disposition une méthode lui indiquant comment s'y prendre, les résultats qu'il obtenait après quelques tentatives étaient plutôt de nature à le décourager.

A ce découragement, venait s'ajouter, pour l'ancien employé de bureau, le souci de la perte de son ancienne situation, et celui de s'en créer une nouvelle.

S'agit-il d'un blessé qui, avant la guerre, avait un métier manuel, mais que ses mutilations obligent à devenir bureaucrate, en admettant que ce blessé soit obligé de passer par une école de rééducation pour parfaire son instruction sur divers points spéciaux, savoir déjà écrire à son arrivée à l'école lui faciliterait ses nouvelles études et abrégerait ainsi son séjour dans ladite école. Il en résulterait par suite une économie appréciable qui viendrait s'ajouter à celle dont il est parlé plus haut.

Or, il semble que pour éviter toute perte de temps au blessé et permettre à l'avenir de réaliser les économies en question, un moyen très simple et peu coûteux pourrait être employé.

Il consiste à mettre à la disposition du blessé du bras droit, pendant son séjour à l'hôpital, une petite brochure lui indiquant comment il

peut arriver à écrire de la main gauche aussi bien et aussi facilement qu'avec la main droite.

Les expériences que, personnellement, nous avons faites dans différents hôpitaux, à l'aide de notre méthode (1), nous ont donné des résultats satisfaisants, et nous permettent d'affirmer que cette initiative serait bien accueillie des blessés auxquels elle permettrait d'employer utilement les longues heures de loisir qu'ils ont, et se préparer ainsi à la nouvelle lutte qui les attend lorsque, après cicatrisation de leurs blessures, qui nécessite surtout de longs mois, ils rentreront dans la vie civile.

La possibilité qui leur serait ainsi offerte de pouvoir, dès leur guérison, reprendre immédiatement leurs anciennes occupations, ne pourrait d'ailleurs qu'avoir une heureuse répercussion sur leur moral.

(1) Notre méthode spécialement faite pour permettre au blessé d'apprendre seul à écrire correctement se compose de deux parties. La première contient la description, avec illustrations à l'appui, des positions à prendre, la deuxième une série d'exemples d'exercices journaliers indiquant à l'élève la graduation à observer pour obtenir rapidement de bons résultats. Elle peut former une petite brochure de 24 pages environ.

Un résumé de cette méthode, la première de ce genre parue en France, a été publié dans le *Journal des Mutilés*, nos des 1er et 15 août et 1er septembre 1916.

La dite méthode est adoptée par l'Institut Militaire Belge de Rééducation de Port-Villez et dans les cours organisés à Paris par l'« Aide immédiate aux Invalides et Réformés de la Guerre ».

RÉÉDUCATION PROFESSIONNELLE DU MARIN ET SOLDAT BRITANNIQUE

par M. le Major **Robert MITCHELL**,
(adviser to the Ministry of Pensions).

Il n'y a jamais eu, dans l'histoire, de guerre semblable à celle qui convulsionne actuellement la plus grande partie du monde, qui secoue, dans ses fondements, l'organisation politique et sociale de presque tous les pays, et qui engage également toutes les ressources financières et économiques de tous les états civilisés.

Parmi les nombreuses conséquences malheureuses de cette guerre, la surprise la plus tragique, sans doute, et celle qui, par ses horreurs et sa grandeur, a ému l'opinion publique le plus profondément, est le spectacle bouleversant du nombre immense de soldats invalides et estropiés qui sont revenus du front, et que l'on rencontre, pour ainsi dire, dans chaque ville de l'Europe occidentale. On s'aperçut bien vite que le problème qui composait ces vies brisées était de la plus haute importance et beaucoup se demandaient, avec anxiété, ce qu'allaient devenir ces braves auxquels il était difficile ou même impossible de gagner leur existence comme ils le faisaient auparavant. Dans chaque pays belligérant, par conséquent, on commença toutes sortes d'organisations en vue de la rééducation et l'utilisation de tous ces soldats et marins si gravement mutilés, qu'il leur était impossible de continuer leur ancien emploi. Ces mesures furent probablement prises par la plupart des pays dans l'espoir qu'il serait possible d'éviter, à l'avenir, la disgrâce d'avoir un grand nombre d'hommes dont les espérances et les joies de la vie avaient disparu par suite de leur incapacité de travailler, et qui auraient à suppléer aux ressources d'une petite pension, par des procédés s'approchant quelque peu de la mendicité. Tel a été le sort des soldats mis hors de combat dans toutes les guerres précédentes. Mais, comme la guerre actuelle est faite par les Alliés pour la cause de l'humanité, il n'était que naturel que les Alliés fissent tout ce qui était en leur pouvoir, pour alléger le sort de ceux dont l'héroïsme et l'abnégation étaient destinés à donner la victoire à la cause des Alliés.

Nature du problème en Angleterre.

Le problème, en Angleterre, présentait des singularités quelque peu différentes de celles qui confrontaient les Puissances du Continent, où le service militaire obligatoire a toujours joué un rôle important. Dès le début des hostilités, les recrues de l'Armée britannique s'obtinrent d'une classe tout à fait différente de celle des temps anciens. Beaucoup étaient de jeunes territoriaux qui avaient été volontaires avant la guerre et qui avaient de bonnes situations dans la vie civile. De plus, il y avait des volontaires qui entrèrent dans l'armée de Kitchener, et aussi ceux qui s'enrôlèrent dans les différents systèmes de groupes comprenant un certain nombre de nos ouvriers industriels les plus habiles. Bref, il y avait des milliers d'hommes sortant de tous les rangs, de toutes les classes de la vie et de toutes les branches productives, des laboureurs et cultivateurs, des laitiers, des mineurs, des tisserands et des fileurs, des mécaniciens, des menuisiers, des peintres, des cordonniers, des employés de bureau, des marchands, des banquiers, des fonctionnaires publics, des avocats, des docteurs et un grand nombre d'autres professions. Ce n'était rien moins qu'une armée de citoyens, organisée, en grande partie, d'hommes qui s'étaient enrôlés pour « trois ans ou pour la durée de la guerre », suivant une phrase fameuse. Une telle armée était sans parallèle dans les annales de l'armée britannique et on sentait universellement, — quand les invalides et les blessés commencèrent à revenir du front, — que ces hommes ne devaient pas être sujets, à l'avenir, comme cela était souvent arrivé par le passé, au hasard d'avoir à vendre des lacets de souliers ou des allumettes aux coins des rues, ou même à mendier afin de suppléer aux besoins de leur existence. Le gouvernement actuel en prévit le danger, comme, d'ailleurs, le gouvernement précédent, et prit aussitôt les mesures nécessaires pour assurer le bien-être des infirmes en nommant un Ministre des Retraites, dont un des devoirs prééminents est de s'occuper de donner des pensions suffisantes aux marins et soldats infirmes. De plus, le gouvernement créa des centres pour donner de l'instruction dans toutes sortes d'arts et de métiers, afin de permettre à ces hommes perclus et infirmes de pouvoir recommencer une nouvelle vie. Pour ceux qui avaient à changer leur vocation par suite d'infirmités de différentes sortes, on a dû faire de grands arrangements susceptibles de leur donner une instruction pratique complète *dans le plus bref délai possible*, et c'est avec les résultats de ces expériences que je désire discuter plus spécialement.

L'idée de s'occuper de nos héros invalides et de les instruire de nouveau d'une façon technique étant survenue, la question qui venait ensuite était de prendre une décision au sujet du système d'organisation qui parût le meilleur, pour permettre à ces hommes de trouver un emploi de quelque utilité dans l'armée des ouvriers industriels. On peut expliquer le plan adopté, de la manière suivante :

I. — Nomination de Comités de Consultation.

Depuis le commencement, on a reconnu qu'il était essentiel pour la réussite de ce projet, que le travail de l'instruction fût entrepris, autant que possible, par la coopération intime des patrons et des ouvriers et aussi avec leur concours efficace et leurs meilleurs conseils. Le Ministre du Travail, par conséquent, a pris les mesures nécessaires pour créer ces Comités techniques de Consultations qui se rattachent à un certain nombre d'industries ou de groupes commerciaux, pour régler les différentes questions qui pourraient se présenter concernant l'instruction et le placement des soldats et des marins invalides. Ces Comités qui comprennent un nombre égal de patrons et d'ouvriers, sont nommés par leurs différentes Associations et leurs Syndicats; leurs fonctions sont comme il suit :

a) Donner des conseils sur toute question qui affecte l'instruction et le placement des invalides qui avaient auparavant une situation dans le métier ou le commerce en question.

b) Prendre des renseignements et donner des conseils à l'égard des possibilités de l'emploi permanent des invalides, qui, jusqu'ici, n'avaient pas travaillé dans cette industrie spéciale.

c) Faire des rapports sur tout projet d'instruction, soit dans les Institutions Techniques, soit dans les fabriques qui seront nécessaires à l'invalide, qu'il eût ou non, auparavant, une situation dans cette industrie. Donner des conseils au sujet des centres convenables dans toutes les régions où il pourrait recevoir toute l'instruction nécessaire.

d) Donner des conseils sur toute question générale se rapportant aux salaires payés aux invalides de ce métier.

Ces Comités de Consultations se sont occupés, jusqu'à présent, des industries d'un caractère national, tandis qu'en rapport avec ces industries localisées, qui sont limitées, pour la plupart, à des régions particulières, on a l'intention de fonder, à l'avenir, pour la localité, un Comité Spécial de Patrons et d'Associations Ouvrières, partout où on le jugera

nécessaire. On a déjà éprouvé la valeur des Comités de Consultations, car ils ont la capacité d'obtenir les renseignements nécessaires pour éviter le danger d'encombrer n'importe quel métier, par l'instruction d'un trop grand nombre d'invalides pour une profession spéciale.

II. — Création de Comités locaux.

Dans le but de s'assurer que l'on prendra les mesures nécessaires pour pourvoir facilement aux besoins de l'instruction des hommes, on a divisé le pays en vingt-trois régions, qu'un Comité représentatif spécial préside, ayant à sa disposition un secrétaire nommé par le Ministère des Retraites. Une des principales fonctions de ces Comtiés sera de se rendre compte de toutes les occasions disponibles, pour l'instruction, dans leurs régions respectives. Donc, chaque fois que cela pourra se faire, un homme, à son renvoi, pourra être placé dans sa propre région pour son instruction, afin qu'il puisse être assez près de chez lui, et pour qu'il se trouve dans les conditions économiques qui lui sont déjà familières.

III. — Utilisation des Facilités d'Instruction et d'Equipement.

Le système des institutions nommées « Polytechnics » et des « Institutions Techniques », qui sont répandues partout, à Londres, comme en province, et qui sont admirablement outillées pour satisfaire aux besoins de leurs régions et districts respectifs, ont, dans une grande mesure, été utilisées pour cet important problème. Dans la plupart des cas, ces institutions sont spécialement équipées et ont, comme but, de donner, dans les cours du soir, une instruction secondaire commerciale et technique pour la population ouvrière des régions industrielles. Elles donnent ainsi l'occasion unique d'aider à l'instruction des invalides. Tandis que ces institutions sont remplies, le soir, de jeunes gens occupés dans les différentes sections industrielles de la localité où ces institutions sont situées, elles sont plus ou moins disponibles pendant le jour.

Par suite, cet immense et magnifique système permettant toutes ces facilités, et possédant des professeurs et des instructeurs experts, était déjà à la disposition des hommes qui voulaient suivre un cours d'instruction.

On en comprendra toute la signification, quand je dirai qu'au moins 150 de ces excellents établissements d'instruction ont déjà résolu de faire tout ce qu'ils pourraient, pour aider à la rééducation et à la nouvelle instruction de ces hommes dans une activité industrielle ou dans une vocation où ils montreraient des aptitudes ou une prédisposition.

IV. — Prévision d'un moyen d'existence pendant la période de l'Instruction.

L'encouragement donné par l'Etat dans le but de décider les hommes à profiter de l'occasion qui leur est offerte pour s'instruire est d'une nature exceptionnelle ; le secours financier accordé comme subvention par le Ministère des Retraites étant sur une base extrêmement généreuse. Tout homme qui commence un cours d'instruction reconnu, reçoit une allocation d'au moins 27/6 par semaine pendant la période de ses études.

S'il est célibataire et soutien de famille, les personnes qui dépendent de lui, reçoivent toujours l'allocation. Si c'est un homme marié avec des enfants, il reçoit, s'il est à même de vivre chez lui, pendant son cours d'instruction, 5 shillings pour son premier enfant, 4 shillings et 2 pence pour le deuxième, 3 shillings et 4 pence pour le troisième, et 2 shillings et 6 pence pour chaque enfant en plus. S'il doit suivre son cours d'instruction loin de chez lui, on lui accorde une allocation de séparation complète pour sa femme, le minimum étant de 13 shillings et 9 pence, ainsi que les paiements mentionnés ci-dessus pour ses enfants. Toutes les dépenses de son instruction et tous les frais de voyage, en chemin de fer, aller et retour sont payés, et comme encouragement spécial pour suivre le cours complet d'instruction, une bonification de 5 shillings lui sera payée pour chaque semaine qu'il étudiera, jusqu'à la fin de son cours. Par conséquent, s'il prend un cours de la durée de six mois, il reçoit la somme de £6-10-0 (six livres sterlings et dix shillings) dont il peut se servir pour l'achat des outils nécessaires à sa nouvelle profession, ou pour s'installer dans un petit commerce.

Malheureusement, parmi de nombreux invalides, l'idée prévalut, pendant quelque temps, que le fait d'avoir un emploi lucratif, ou de s'instruire pour une place mieux rétribuée, pourrait avoir une influence fâcheuse sur le montant de la retraite qui leur serait due. Il est bien compris maintenant que la retraite d'un homme est établie par rapport à son infirmité seulement, et ne doit, en aucune manière, être influencée par son gain.

Résultats du fonctionnement du projet.

Quand on arrive au résultat du fonctionnement du projet, on se trouve en présence d'un des aspects les plus intéressants de cette œuvre. L'idée d'enseigner à un homme un métier manuel en peu de temps, était à peine ébauchée avant l'établissement du projet qui fonctionne maintenant

dans notre pays, et c'est vraiment une révélation, si l'on pense à ce que les hommes peuvent faire, grâce à ce merveilleux système d'instruction. Bien entendu, il va sans dire qu'un tel enseignement ne peut être complexe, puisqu'un apprentissage proprement dit, tel qu'il est nécessaire pour la plupart des métiers, ne pourrait avoir lieu dans l'espace de temps disponible. Aussi a-t-on inauguré des cours intensifs, au moyen desquels on peut donner un enseignement court, mais complet, permettant de faire des ouvriers spécialistes.

Parmi les nombreux points qu'il fallait prendre en considération dans le fonctionnement du projet, il faut parler des suivants :

I. — Choix minutieux des hommes pour leur instruction spéciale.

Un des premiers éléments du succès en perspective était de choisir soigneusement le nouveau métier que l'élève devait apprendre. Naturellement, le choix définitif du métier devait être laissé à l'homme, puisqu'il devait être lui-même, dans la suite, responsable de son existence économique. Aussi, fallait-il prendre le plus grand soin au sujet de la position sociale antérieure et des aptitudes de chaque homme venant à l'enseignement. En ce qui concerne l'instruction d'un homme, on a considéré qu'il serait très avantageux d'avoir spécialement égard à son métier ou à son occupation antérieurs, afin que son enseignement soit réglé de telle manière qu'il puisse porter, autant que possible, sur l'expérience qu'il avait déjà acquise. Afin d'en assurer l'exécution, les circonstances suivantes furent prises en considération :

A. — *Si les blessures étaient d'une telle nature que l'invalide puisse encore faire le travail de son métier, avec la clause lui permettant de se borner à une tâche particulière.* — Ainsi, un homme, qui était auparavant tailleur, mais incapable de pouvoir continuer efficacement son occupation, par suite de sa blessure, apprenait souvent la coupe. Ou encore, un compositeur incapable de se tenir debout à sa casse, apprenait la linotype ou la monotype, ou, quand la blessure ne lui laissait pas l'usage de ses mains, il devenait lecteur. Encore, un maçon, un tailleur de pierres, un charpentier, qui ne pouvait plus monter à une échelle ni travailler sur un échafaudage, pouvait être instruit dans le travail d'aide-architecte, de surveillant, de comptable, ou d'employé des travaux.

B. — *Si l'invalide pouvait encore entreprendre un métier différent de celui qu'il professait antérieurement.* — Ainsi, on s'aperçut que la perte d'une ou des deux jambes n'empêchait pas un tailleur, un cordonnier, etc. A vrai

dire, presque n'importe quel travail sédentaire était à la portée d'une telle personne.

C. — *Si la condition physique de la personne était telle à la rendre impropre à exercer un métier, quoiqu'elle puisse entreprendre un travail administratif.* — Par exemple, la perte d'un bras ou d'une main empêcherait un emploi dans la plupart des métiers manuels, et pour beaucoup de ces personnes, on a trouvé des emplois administratifs.

Dans chacune des classes mentionnées ci-dessus, on a déjà obtenu d'excellents résultats, surtout quand des connaissances pratiques antérieures d'un métier ont été acquises.

Dans ces cas, les hommes furent à même d'apprendre, avec une rapidité remarquable, les détails techniques appartenant à une autre branche de leur métier, et beaucoup se sont montrés aptes à mettre à profit leurs connaissances antérieures, pour des métiers totalement différents de ceux qu'ils exerçaient auparavant. De cette manière, un très grand nombre d'hommes ont été pris pour des occupations comme les suivantes : mécaniciens d'automobiles, ajusteurs, horlogers, ouvriers pour les travaux se rapportant à l'électricité et à la construction des aéroplanes, cordonniers et ressemeleurs de chaussures, ouvriers en cuir de fantaisie, bourreliers, tailleurs, peintres d'enseignes, etc., tandis que beaucoup d'autres ont été instruits dans les différentes branches de commerce et du travail de bureau.

On a trouvé l'occasion de fournir des situations à des hommes bien dressés comme opérateurs de cinémas, tandis qu'on a donné une éducation spéciale aux manchots pour en faire des gardes-magasins, des aiguilleurs, des allumeurs, des employés de gares, etc.

II. — Arrangements d'une classe de sujets vastes et variés.

Au début, les cours d'études n'ont commencé qu'avec le petit programme que l'expérience conseillait comme suffisant ; mais, dans la suite, nous avons été guidé, en grande partie, par la nature de l'emploi précédent des hommes qui venaient se faire instruire. Toutefois, la question des sujets à enseigner est une question qu'il faut laisser aux différentes institutions, suivant leurs besoins locaux, quoiqu'en réalité, dans tous les centres industriels, on pourra organiser des cours comprenant les sujets suivants : travaux de petits métaux, cours pour tailleurs, cordonniers et pour d'autres métiers.

Dans les comtés de Lancashire et de Yorkshire, on trouvera des débouchés dans les industries mécaniques et textiles ; dans un centre commer-

cial, comme la métropole, on demandera des sujets d'une nature administrative et commerciale ; tandis qu'en province, il serait sage d'organiser des cours dans les différentes branches de l'agriculture.

En plus de l'aide donnée dans les différentes institutions techniques et les « Polytechniques », beaucoup de personnes et d'institutions privées ont bien voulu donner leur assistance. On peut citer : l'Association des Cordonniers (Cordwainders' Company) qui a organisé des cours spcéiaux de cordonnerie et du travail des cuirs ; l'Association Honorable des Charpentiers (Worshipful Compagy of Carpenters), qui organise, à son institution, un cours de charpenterie et de menuiserie, ainsi que des cours qui ont lieu sous les auspices de l'Association des Patrons du Commerce des Cuirs de Fantaisie (Employers' Association of Fancy Leather Trades) et l'Association Cinématographique.

Il faut aussi parler de l'exemple magnifique donné par Sa Majesté la Reine, qui a eu la bonne idée de faire bâtir des ateliers à l'hôpital militaire de Brighton (Pavillon Military Hospital) et par Lady Wantage, à l'hôpital auxiliaire de « Queen Mary », à Roehampton. Ici, les hommes ayant perdu un ou plusieurs membres, reçoivent l'instruction spéciale après être restés à l'hôpital, et le succès de ce travail a été si grand, que les administrateurs de beaucoup d'autres hôpitaux s'efforcent de l'imiter.

III. — Ateliers dans les Institutions.

Les ateliers les plus importants de ce genre sont ceux qui servent de souvenir à la mémoire de feu Lord Roberts. Ils sont ouverts aux hommes dont les infirmités sont telles qu'il est peu probable qu'ils puissent reprendre leurs places dans un atelier ordinaire, et à ceux dont l'infirmité les restreint à un travail léger et spécial. Les métiers enseignés consistent, en grande mesure, en travaux se rapportant à la fabrication des jouets d'enfants (le travail d'un grand nombre de jouets étant d'une nature très compliquée), la vannerie, l'ébénisterie légère, la sculpture sur bois, le travail des cuirs et des machines, etc.

Il n'existait d'abord qu'un atelier qui avait son siège à Londres. Toutefois, les résultats de cet effort eurent tant de succès, que le Comité décida d'étendre ses travaux en province, et, maintenant, on a ouvert des succursales à Birmingham, Liverpool, Bradford, Colchester, etc. On a exercé des centaines d'hommes qui ont trouvé des emplois et qui, autrement, seraient dans l'impossibilité de suppléer à leur pension d'une manière appréciable.

Instruction des Aveugles

Comme il existe des institutions pour les estropiés incurables, il y a un système de maisons spéciales comme « Saint Dunstan's Institution for the Blind » (Institution de Saint Dunstan pour les aveugles). A cette Institution, on s'est occupé, avec un grand succès, de plus de 700 hommes rendus aveugles par la guerre. Ici, tout ce qu'il est possible de faire pour ces malheureux a été fait, non seulement en les instruisant dans les aménités ordinaires de l'existence, mais aussi en adoucissant, autant que possible, l'abattement qui gagne généralement ceux qui ont perdu le plus précieux des sens : c'est-à-dire la vue.

Les administrateurs ont utilisé tous les moyens pour donner à ces hommes un intérêt nouveau à la vie, en les munissant d'un système d'éducation pour un métier qui puisse les rendre capables d'entreprendre un travail lucratif.

L'Institution qui contient tout le bien-être possible et qui est admirablement équipée pour les nécessités d'une éducation industrielle et professionnelle, comprend environ 350 internes à présent, sous l'habile direction de Sir Arthur Pearson. On peut avoir une idée de la valeur énorme du travail qui se fait ici, par le fait que plus de 220 hommes ont été instruits à Saint Dunstan, depuis le commencement de la guerre, et ils ont quitté l'institution en qualité de membres utiles pour la Société. La plupart de ces hommes s'étaient rendus habiles dans un des sujets suivants : le massage, la sténographie, la téléphonie, la réparation des chaussures, la fabrication des tapis, la vannerie, la menuiserie légère, l'élevage des volailles, le jardinage. Les aveugles, quand ils ont bien appris le massage, peuvent facilement rivaliser avec ceux qui possèdent leurs facultés normales.

Ces hommes ont à passer l'examen minutieux de la *Société autorisée des Masseurs* (Incorporated Society of Masseurs) et la satisfaction qu'ils ont donnée se voit du fait que bien des établissements, qui ont déjà occupé des aveugles, en ont demandé d'autres. Dans les autres branches d'instruction, ces hommes se montrent de plus en plus capables et un grand nombre d'entre eux gagnent leur vie à des salaires qui vont en augmentant et qui sont un supplément agréable à leur pension ; à vrai dire, dans beaucoup de cas, leur salaire est supérieur à celui qu'ils avaient avant leur incapacité.

Instruction des Sourds.

Le Comité de l'Instruction Publique de la Municipalité de Londres a fait des arrangements spéciaux pour le traitement et l'instruction des

sourds. Le *Bureau National* pour le développement du bien-être des sourds s'occupe activement de faire tous les arrangements nécessaires pour instruire convenablement les sourds. Cette Société a organisé un Sous-Comité spécial pour le traitement et l'instruction des sourds, partout, en province.

Heureusement, environ 50 0/0 des invalides ont reçu de leurs anciens patrons l'offre d'un emploi dans leur ancien métier quand ils se sont montrés capables de le remplir. Dans d'autres cas, on les a transférés dans des travaux plus appropriés à leur incapacité. Les succès qu'ont obtenu les efforts des hommes qui, jusqu'ici, ont entrepris de suivre des cours d'instruction, variant de 5 à 6 mois, ont surpassé toutes nos espérances. Sur plus d'un millier d'hommes, ayant reçu un tel cours d'instruction, on n'en compte pas plus de 5 0/0 qui n'aient pu trouver un emploi suffisant. Néanmoins, il existe certainement une assez forte majorité d'hommes qui seront incapables d'obtenir un emploi aussi bien rémunéré qu'avant la guerre, et on espère que les patrons, animés d'un esprit d'intérêt public, montreront leur préférence à ces hommes en insérant, à l'avenir, dans leurs annonces, la phrase : « La préférence sera donnée aux invalides de la marine ou de l'armée ». On pourra donc, de cette façon, aider ces épaves de la guerre à reprendre, bien que lentement, une nouvelle vie.

Quoiqu'on ait transformé en artisans accomplis un grand nombre d'invalides de l'armée et de la marine, nous ne faisons que commencer à entrevoir l'étendue de la tâche placée devant nous, et nous n'avons fait qu'effleurer ce grand problème. Comme beaucoup de ces éclopés ont déjà offert le plus grand sacrifice : « leur vie », pour que la nation vive, je ne trouve aucune extravagance dans le grand espoir exprimé par le Ministre des Retraites, que l'on fasse des arrangements, dans toutes les régions de nos îles, tels, qu'il n'y ait aucune raison possible pour un éclopé de ne pas s'équiper, et pour qu'il devienne, une fois de plus, une unité capable et productrice, un facteur puissant dans la vie industrielle et commerciale de la communauté.

COMPTE RENDU DU CENTRE DE RÉÉDUCATION DE LYON DU 1er JUILLET 1916 AU 1er AVRIL 1917

par M. le Médecin-Major de 1re classe **NOVÉ-JOSSERAND**,
chef du Centre d'Appareillage et de Rééducation de Lyon.

Etant chargé depuis le début de la guerre du Service des mutilés du Centre de Lyon, j'ai vu se développer toute la question de la rééducation professionnelle et je crois intéressant d'apporter aujourd'hui à la Conférence un exposé de la façon dont nous avons résolu les problèmes qui se posaient et des résultats obtenus.

J'indiquerai d'abord, en quelques mots, les idées directrices qui nous ont inspiré et la façon dont nous les avons réalisées. Je montrerai ensuite comment les faits se sont accordés avec ces idées théoriques, et je chercherai enfin à tirer de ces notions les conclusions générales qu'elles comportent touchant le problème de la rééducation des mutilés.

I. — Idées directrices.

Le but qu'il s'agit d'atteindre est de faire rentrer les mutilés dans le cadre de la société, en les orientant de manière à les mettre dans les conditions les plus favorables soit à leur point de vue personnel, soit au point de vue de leur utilisation sociale.

Ce problème est très vaste en raison de la variété infinie des emplois sociaux : aussi pour arriver à lui donner une solution adéquate, nous a-t-il paru nécessaire d'utiliser simultanément toutes les formes possibles d'assistance : la rééducation dans les Ecoles, la réadaptation dans les Hôpitaux, ou dans les ateliers, et le placement.

Notre premier principe est donc que la rééducation ne doit pas s'enfermer dans les cadres rigides d'une formule unique, mais qu'elle doit, au contraire, être éclectique et utiliser tous les moyens pour faire rendre à chacun d'eux le maximum possible.

Nous avons admis en second lieu que la rééducation doit être basée avant tout sur l'état physique du blessé ; et que son orientation doit, par suite être dirigée d'après un examen médical fait spécialement dans ce but.

Il faut éviter, en effet, que les mutilés, inconscients de ce qu'ils peuvent faire, s'engagent dans une voie qu'ils devront abandonner plus tard; et il faut éviter aussi qu'un mutilé susceptible de reprendre son ancienne profession encombre inutilement les Ecoles de rééducation.

Cet examen médical doit être fait avec la préoccupation de rechercher non seulement les possibilités de travail présentées, mais encore d'apprécier les progrès à prévoir soit du fait de l'adaptation spontanée de l'homme à sa mutilation, soit du fait des appareils et des outils spéciaux qu'on pourra lui donner.

Mais le médecin chargé de ce service ne doit pas être seulement un physiologiste et un orthopédiste, il doit être aussi assez versé dans la psychologie et la sociologie pour ne pas perdre de vue les autres éléments de décision dont il nous reste à parler maintenant.

Notre troisième principe est de remettre le mutilé dans une situation aussi semblable que possible à celle qu'il occupait avant la guerre.

C'est son intérêt tout d'abord, car en rentrant dans sa famille, dans son milieu normal, il retrouvera plus facilement son équilibre ; c'est aussi l'intérêt de la Société, car il nous semble d'une importance primordiale d'éviter de déraciner le mutilé, ce qui a presque toujours pour conséquence la désertion des campagnes, l'afflux vers la ville, et quelquefois même l'abandon de la femme et des enfants.

Il est vrai que certains sujets jeunes, intelligents, peuvent profiter des facilités données par la rééducation pour se faire une vie nouvelle, et s'élever dans l'échelle sociale. Mais ce sont là des faits exceptionnels, qu'il faut assurément encourager, mais qui ne doivent pas faire perdre de vue la vérité de ce principe pour la grande masse des mutilés.

II. — Organisation générale.

Ces principes étant posés, comment ont-ils été appliqués ?

Nous nous sommes posé comme règle que les mutilés doivent reprendre leur profession antérieure toutes les fois que c'est possible. C'est en effet celle qui leur convient le mieux puisqu'ils l'avaient choisie librement suivant leurs goûts et leurs aptitudes. En la reprenant, ils peuvent utiliser les connaissances professionnelles qu'ils avaient déjà acquises, et la rééducation se limite alors pour eux à une réadaptation très simple qui demande peu de temps et peu d'argent.

En effet, la rééducation fonctionnelle du membre mutilé se fait le plus souvent par le travail lui-même, et si l'usage d'un appareil est utile, le blessé peut apprendre à s'en servir en quelques semaines. Il utilise ainsi

le temps nécessaire pour les formalités de la réforme et se trouve, aussitôt libéré, en état de reprendre sa place à son foyer et à son travail.

Pour les cultivateurs, cette rééducation se fait principalement dans deux hôpitaux : l'Hôpital C 40 et l'Hôpital A 54. Dès leur arrivée, les blessés sont pourvus d'appareils provisoires et d'outils de travail, et ils commencent à s'exercer soit dans les jardins annexés à ces hôpitaux, soit dans un petit atelier très simple où ils apprennent les travaux rudimentaires de menuiserie et de serrurerie, indispensables à toute exploitation agricole. On leur fait en outre quelques conférences destinées à leur élargir les idées et à leur faire connaître les nouveautés en fait de méthodes, d'engrais et de machines agricoles. Lorsqu'ils sont déjà un peu entraînés, ils peuvent aller travailler en ville dans les jardins du voisinage et la rémunération qu'ils reçoivent est pour eux la meilleure preuve qu'ils n'ont pas perdu toute leur capacité de production.

Pour les ouvriers d'usine et les divers corps de métier, la solution est aussi simple. On commence par mettre le blessé en état de se servir de son membre mutilé ou de son appareil dans des ateliers d'essai de l'Hôpital C 40 ou de l'Ecole Centrale ; puis on le place dans un atelier de sa profession. Grâce au concours de la Chambre de commerce de Lyon, nous avons pu nous mettre en rapport avec un assez grand nombre de patrons pour que nous n'ayons aucune difficulté à caser nos mutilés. Ce placement est quelquefois définitif, mais plus souvent temporaire, car aussitôt libéré le blessé rentre chez lui et reprend son travail, sûr désormais de ce qu'il pourra faire.

Lorsqu'il est évident que le mutilé ne peut pas reprendre son ancienne profession, on cherche à le rééduquer dans une profession similaire plus en rapport avec son état physique : ainsi un cultivateur devient horticulteur, maraîcher, viticulteur, éleveur ; un charpentier devient menuisier, un serrurier conducteur de machines-outils, etc.

Enfin, quand un changement plus radical s'impose, nous cherchons encore à orienter le mutilé vers une profession qu'il soit susceptible d'exercer chez lui, particulièrement s'il s'agit d'un homme des campagnes. Beaucoup d'eux, en effet, pourront, tout en exerçant leur nouveau métier, se livrer encore à de petits travaux de culture, et plus d'un probablement reviendra complètement à la terre lorsqu'il se sera rendu compte des possibilités de travail dont il ne se doute pas tout d'abord.

C'est d'après ces règles que le centre de rééducation a fonctionné jusqu'à ce jour. Nous allons voir maintenant quels résultats ont été obtenus.

III. — Résultats.

Du 1er juillet 1916 au 1er avril 1917, le nombre des mutilés examinés au Centre d'Appareillage a été de 1.530.

Sur ce nombre, 1.471, soit 96 0/0, ont repris du travail. Dans 4 0/0 des cas seulement, la reprise du travail n'a pas été possible, le plus souvent à cause de la gravité des blessures. Les refus de rééducation ont été seulement au nombre de 11, soit 0,7 0/0.

Parmi les 1.471 mutilés qui ont repris le travail :

893 ont repris leur profession antérieure, soit 58 0/0 ;
164 ont pris une profession similaire, soit 11 0/0 ;
239 ont pris une autre profession, soit 16 0/0 ;
enfin 175 se sont placés dans des emplois divers, soit 11 0/0.

Il ressort de ces chiffres que la reprise de la profession antérieure ou d'une profession analogue est possible dans près de 70 0/0 des cas.

Nos 1.530 mutilés se répartissent :

En agriculteurs	712	46 0/0
Ouvriers d'industrie	445	29 0/0
Professions diverses	373	25 0/0

Les faits montrent que la reprise de l'ancienne profession est possible pour les cultivateurs dans 72,5 0/0 des cas, pour les ouvriers d'usine dans 35 0/0 des cas, pour les autres professions dans 60 0/0 des cas, et que ces proportions sont à peu près les mêmes pour les amputés du membre supérieur et du membre inférieur.

On peut se demander si ces résultats sont bien définitifs, particulièrement en ce qui concerne les cultivateurs, et si cette solution est bonne au point de vue économique.

Pour résoudre cette question, nous avons interrogé les mutilés qui viennent au Centre faire réparer leurs appareils et nous avons fait une enquête sur nos anciens élèves rentrés dans leurs foyers. Nous avons recueilli ainsi 294 observations dont la très grande majorité se rapporte à des cultivateurs. Sur ce nombre, 247 ont continué leur travail, soit une proportion de 84 0/0. Voici donc un point établi, la rééadaptation agricole est bien une réalité durable.

Cette enquête montre de plus que les petits propriétaires, les fermiers, tous ceux en un mot qui peuvent travailler à leur heure, arrivent à se tirer d'affaire d'une façon satisfaisante; seuls les ouvriers agricoles se trouvent dans une situation inférieure, et ils ne peuvent continuer leur profession que s'ils trouvent à se spécialiser dans certains emplois, ou bien

s'ils peuvent devenir propriétaires, ainsi que le permettent certaines combinaisons intéressantes, des habitations à bon marché qui feront, croyons-nous, prochainement l'objet d'une loi spéciale. Mais il faut remarquer aussi que beaucoup d'ouvriers agricoles n'ont pas les moyens nécessaires intellectuels pour apprendre une nouvelle profession, et que le manque de main-d'œuvre agricole leur permettra assurément pendant longtemps encore de trouver des emplois suffisamment rémunérateurs.

Nous croyons donc que pour les hommes de campagne la réadaptation à leur ancien métier est la solution la meilleure tant au point de vue de l'individu que de la soicété, toutes les fois qu'elle est possible. Il ne resterait donc pour la rééducation proprement dite dans une profession nouvelle que 30 0/0 des cas environ.

Pour les ouvriers d'usine, la question est beaucoup plus complexe. Nous avons vu que les mutilés de cette catégorie ne peuvent reprendre leur ancien travail que dans 18 à 20 0/0 des cas, mais une proportion assez forte qu'on peut évaluer à environ 30 0/0 sont susceptibles de reprendre du travail dans une industrie similaire ; cela fait donc environ 50 0/0 des cas pour lesquels la réadaptation avec un apprentissage de courte durée paraît suffisante.

Cette manière de faire a l'avantage d'être fort simple, peu coûteuse et de remettre de suite l'ouvrier dans son cadre vrai, définitif. Mais il est douteux qu'elle soit suffisante lorsqu'il s'agit d'apprendre de toutes pièces un métier complètement nouveau, car l'élève ne trouve pas facilement dans ces conditions des éléments suffisants d'instruction. C'est donc alors aux Ecoles professionnelles de blessés qu'il faut avoir recours.

Celles dont nous disposons à Lyon sont multiples. Nous avons d'abord les Ecoles Municipales de la Ville de Lyon qui ont été créées et développées par l'initiative de M. le Sénateur Herriot, maire de Lyon. Ces Ecoles ont donné d'excellents résultats, de même que celles qui se sont fondées à son exemple dans la Ville ou dans la région. Il faut seulement remarquer que le débit de ces Ecoles est forcément réduit parce que l'apprentissage demande un temps assez long, dix-huit mois, deux ans et même davantage. Nous les avons utilisées le plus largement possible, et cependant sur nos 1.530 mutilés nous n'avons pu leur envoyer que 178 élèves. Nous pensons donc qu'il faut réserver ce mode de rééducation à des sujets jeunes, intelligents, capables de se faire une vie nouvelle dans la profession qu'ils ont choisie.

LA RÉÉDUCATION PROFESSIONNELLE D'APRÈS LES VARIÉTÉS D'IMPOTENCES

par M. le Dr **Adrien NYNS**, Assistant des Hôpitaux de Bruxelles, Médecin adjoint à l'Institut Militaire Belge de Rééducation Professionnelle à Port-Villez.

Parmi les problèmes complexes qui se posent à l'occasion de la rééducation des grands blessés de guerre, il n'est pas de question plus primordiale que celle de l'*orientation professionnelle* du mutilé. Du choix du futur métier dépendra le succès de l'œuvre de rééducation. Aussi rien ne doit être négligé pour guider et éclairer ce choix. Il faut que le médecin chargé de conseiller l'invalide se persuade bien qu'en matière de rééducation tout est individuel, qu'il n'existe aucune règle qui puisse être suivie à la lettre pour désigner ou écarter telle ou telle profession. Chaque cas doit être examiné, scruté en particulier. La mutilation elle-même ne fournit pas d'indication absolue, bien qu'elle soit, de tous les facteurs qui interviennent dans l'orientation du blessé, l'élément prépondérant. D'où la nécessité de l'exploration médicale sérieuse et d'une connaissance approfondie de la lésion fonctionnelle avant toute tentative d'orientation.

Depuis plus d'un an que je suis attaché à l'Institut militaire belge de Rééducation professionnelle de Port-Villez j'ai bien des fois essayé de classifier les mutilations dans leur rapport avec les métiers exercés par les invalides. Chaque fois j'ai dû y renoncer, tant les résultats fonctionnels laissés par les blessures de guerre sont variables, tant il est exceptionnel qu'une même lésion assure à des sujets différents un succès égal dans l'apprentissage d'un même métier. Et pourtant je me suis demandé s'il n'y avait pas, dans le vaste établissement de Port-Villez où plus d'un millier de mutilés se rééduquent, des constatations à faire après une expérience pratique de plus de quinze mois. C'est toute la prétention de cet article.

Les amputés du membre supérieur sont, sans contredit, au point de vue professionnel, les sujets les plus difficiles à rééduquer. Ce n'est qu'exceptionnellement qu'ils peuvent songer à reprendre après la guerre leurs anciennes occupations. Tous, ou presque tous, ont besoin d'être orientés à nouveau et malheureusement bien des métiers leur sont fermés.

Sans vouloir nier qu'à l'aide d'appareils de prothèse très perfectionnés, il soit possible à un amputé du membre supérieur, doué d'une volonté

tenace et de dispositions personnelles remarquables, d'exercer des métiers qui de prime abord lui paraissent inaccessibles, je crois cependant qu'il ne faut pas trop s'attacher aux cas exceptionnels, mais envisager surtout la masse des amputés. Or, en me plaçant uniquement au point de vue du rendement pratique, nous estimons qu'à de rares exceptions il y a lieu d'orienter les amputés du membre supérieur (bras, avant-bras ou main et les paralysés définitivement impotents) vers des métiers ne nécessitant que l'usage d'une seule main, ou vers des carrières non manuelles. Partant de ce principe, nous avons largement conseillé à nos amputés des membres supérieurs, chaque fois qu'ils réunissaient les qualités d'âge, d'intelligence et de connaissances scolaires antérieures indispensables, de se consacrer aux études spéciales préparant aux fonctions administratives. Il est évident qu'après la guerre, l'Etat, les Provinces, les Communes, les grandes Sociétés financières et commerciales réserveront à ces braves de nombreux emplois, et il importe que dès à présent ils se mettent en mesure d'acquérir les notions nécessaires à la réussite des examens qu'on pourrait leur imposer. Dans ce but, le Gouvernement Belge a organisé dans notre Institut une Section Scientifique, où se donnent des cours que les mutilés suivent toute la journée et où l'on s'occupe de faire de nos invalides de futurs fonctionnaires, des commis de bureau, des comptables, des employés de banque, etc.

Nous ne faisons aucune distinction entre les amputés du membre supérieur droit et ceux du membre supérieur gauche, ces derniers étant très rapidement à même, par une rééducation appropriée, de se servir très habilement de leur membre restant. Une section de réapprentissage de l'écriture à l'usage des gauchers fonctionne régulièrement.

L'Institut de Port-Villez compte actuellement 83 amputés ou impotents définitifs d'un membre supérieur. Sur ce nombre, 25 suivent la section scientifique, 58 sont versés dans les ateliers. Quels sont les métiers qui conviennent le plus particulièrement à cette catégorie de mutilés? Ici encore il n'y a pas de ligne de conduite immuable à envisager. Toutefois, il est nécessaire que le métier choisi puisse permettre à l'amputé de devenir un ouvrier sinon complet, du moins toujours capable de gagner sa vie par son travail.

Aux moins intelligents, nous proposons le métier de polisseur de bois. Aux ruraux, nous enseignons le petit élevage et la culture maraîchère; aux manchots habiles, nous ouvrons les ateliers de lithographie, de photogravure, de dessin architectural et industriel, de peinture d'étiquettes, lettres et enseignes, etc.

Grâce aux progrès de la prothèse, surtout celle des bras de travail, il

est possible aussi de permettre à d'anciens ajusteurs amputés de reprendre leur métier. Nous en avons 7 qui, bien appareillés, travaillent dans notre atelier d'ajustage et nous pouvons affirmer qu'ils arrivent à des résultats pratiquement très encourageants.

Après les amputés, ce sont les blessés des membres supérieurs qui constituent la classe la plus intéressante au point de vue de la rééducation professionnelle. Les lésions du membre supérieur sont si variées qu'il n'est guère possible, vu le cadre restreint de cet article, d'en dresser la nomenclature un peu spécialisée. Je ne puis que me borner à réunir dans un même groupe les mutilations amenant des impotences fonctionnelles partielles, telles que : amputation d'un ou de plusieurs doigts (la pince étant conservée), griffes cubitales, paralysies radiales, parésies, pseudarthroses, ankyloses totales ou partielles du poignet, du coude ou de l'épaule. A ces blessés les métiers suivants sont enseignés à Port-Villez à notre entière satisfaction :

Cordonniers, selliers, tailleurs, vanniers, brossiers, menuisiers, polisseurs, sabotiers, tapissiers-garnisseurs, fourreurs, coiffeurs, posticheurs, photographes, graveurs, photograveurs, lithographes, relieurs, linotypistes, imprimeurs, dessinateurs en architecture, dessinateurs industriels, modeleurs, sculpteurs sur pierre et sur bois, canniers, pyrograveurs, électriciens, ferblantiers, plombiers-zingueurs, ajusteurs-mécaniciens, chauffeurs d'automobile, horlogers, ciseleurs, peintres sur porcelaine, peintres sur verre, peintres décorateurs, peintres imitation bois et marbres, peintres de lettres, étiquettes et enseignes, bouchers, boulangers, aviculteurs, apiculteurs, horticultuers, maraîchers, etc.

Les amputés du membre inférieur, malgré l'importance de leur mutilation, sont des privilégiés lorsqu'on se place uniquement au point de vue de leur rééducation professionnelle. Tant de métiers leur sont ouverts. Sans vouloir parler des carrières administratives auxquelles tous les mutilés intelligents et instruits sont aptes, nous avons des amputés des membres inférieurs répartis dans presque tous nos ateliers, surtout à la vannerie et à la cordonnerie. Ce serait une erreur de croire que les amputés ne peuvent exercer que des métiers assis. L'expérience nous montre qu'ils sont parfaitement capables, sans fatigue, de travailler debout la plus grande partie de la journée. Nous avons depuis des mois des ajusteurs et des menuisiers amputés qui exercent leur métier avec autant d'aise que les sujets normaux.

Lorsqu'il s'agit non plus d'amputations, mais de lésions amenant des impotences fonctionnelles des membres inférieurs, le mutilé n'a que l'em-

barras du choix entre les professions qui lui permettent de gagner honorablement sa vie. Je crois inutile de les énumérer à nouveau.

Après avoir envisagé les blessés des membres, il me reste à dire un mot des blessés de la tête et du front. En ce qui concerne les trépanés, il faut, pour le choix d'un métier, porter son attention principalement sur les paralysies ou les parésies qui pourraient résulter de la blessure et traiter alors ces mutilés comme des impotents des membres. Si la trépanation n'a amené aucun trouble moteur, il est indispensable de s'enquérir des troubles cérébraux possibles. Toujours il faut veiller à ne pas choisir des métiers dangereux où des accidents seraient à craindre du fait de vertiges, par exemple (machines-outils, peinture en bâtiments avec emploi d'échelles, etc.).

Pour les blessés du tronc, la principale indication est de ne pas conseiller un métier où la position du travail est de nature à aggraver la lésion (chez un cyphotique, par exemple, la profession de cordonnier, à moins de lutter contre l'attitude courbée inutilement habituelle au travailleur normal).

Qu'il me soit maintemant permis de conclure : jamais, — à une ou deux exceptions près, — nous ne nous sommes trouvé en présence d'un mutilé non rééducable. Quelle que soit la lésion, toujours il nous a été possible de redonner un gagne-pain aux invalides qui nous sont confiés.

Les glorieux blessés de la grande guerre seront demain des artisans de la prospérité nationale comme ils ont été hier les héros du droit et de la liberté.

ŒUVRE DES ESTROPIÉS ET MUTILÉS MILITAIRES DE LA SEINE-INFÉRIEURE

Siège Social : Rouen, Hôtel des Sociétés Savantes, rue Saint-Lô, 40 bis

Nos buts principaux sont :

De nous intéresser spécialement aux militaires de la Seine-Inférieure, mutilés de la guerre ;

De leur remplacer les membres amputés par des appareils perfectionnés ;

De leur procurer des emplois.

Ainsi, nous avons placé 71 de nos protégés.

Nous avons offert plus de 300 appareils, dont :

160 jambes ;
46 bras ;
12 yeux artificiels ;
9 plaques craniennes.

Nous avons aussi fourni des chaussures orthopédiques à 23 mutilés.

Au 31 décembre 1916, nos recettes s'élevaient à fr.	94.265 45
Nos dépenses liquidées atteignaient	39.266 95
Nos dépenses engagées dépassaient	12.000 »

Peu après, nous placions nos disponibilités en Bons de la Défense Nationale.

Nous y aurons recours dans un temps donné, car nous fournissons maintenant des appareils d'un prix plus élevé qu'au début de l'Œuvre ; nous donnons des jambes américaines et des bras Cauet.

D'un autre côté, notre Œuvre doit survivre à la guerre car, à la cessation des hostilités, nous aurons à distribuer des membres artificiels aux mutilés, prisonniers revenant d'Allemagne et longtemps après nous aurons encore à remplacer ou à réparer des appareils, alors que l'élan généreux et patriotique actuel se trouvera peut-être ralenti.

FONDATION D'UNE ÉCOLE DE PRÉPOSÉS A LA REPOPULATION EN GIBIER DES PROPRIÉTÉS RURALES EN FRANCE, ET DESTINÉE A LA RÉÉDUCATION DES MUTILÉS DE LA GUERRE

par M. **PÉRILLEUX**, Membre de la Commission Royale des Monuments et des Sites en Belgique.

Au nombre des multiples occupations rurales vers lesquelles peuvent être orientés les mutilés et invalides de la guerre, une branche des plus intéressantes a été perdue de vue parce que, bien à tort, on la considérait comme une entreprise de luxe, ne concernant que les chasseurs : il s'agit de la multiplication de notre gibier indigène, perdrix grises ou rouges et lièvres, qui doit, dans l'avenir, jouer un rôle important comme industrie rurale, et prendre autant d'extension que la culture des abeilles ou l'élevage des vers à soie.

Personne n'ignore que le gibier vendu avant la guerre sur les marchés de France, de même que les œufs ou les couples reproducteurs, nous venaient en énorme quantité d'Allemagne ou d'Autriche ; on a chiffré à 60 millions de francs la valeur de nos importations annuelles en gibier, pour ces deux pays. L'absolue nécessité de combler ce déficit dans notre alimentation ; d'autre part, la disparition constante du gibier, due en grande partie aux méthodes de culture nouvelles et, depuis 1914, au braconnage par impossibilité de surveillance, rendent impérieuses et urgentes les mesures à prendre pour remédier à cette situation.

Toutefois, le repeuplement de nos campagnes est une entreprise difficile et délicate, ne pouvant être confiée qu'à des praticiens soigneux et expérimentés, connaissant les meilleurs modes de multiplication ou d'élevage à mettre en œuvre pour atteindre le but proposé.

S'inspirant de ces considérations, M. le Docteur Château vient de fonder dans sa propriété de Port-Marly, sous le patronage de la Ligue pour le Retour à la Terre, une école spéciale ayant pour objet la formation de préposés à la multiplication et à l'élevage du gibier. Cette école est surtout destinée à recevoir des mutilés et orphelins de la guerre qui, après avoir suivi les cours, pourront trouver dans cette occupation un travail rémunérateur.

Située sur la ligne de tramways Porte Maillot-Saint-Germain, la propriété mise gracieusement par M. le Docteur Château à la disposition de l'Ecole, comporte de vastes terrains, avec maison d'habitation pour le ménage du surveillant.

L'œuvre philanthropique du Dr Château, créée dans un but complètement désintéressé, sera dirigée et administrée sous le contrôle de la Ligue pour le Retour à la Terre, par un professeur expérimenté dont les méthodes de reproduction ont fait, depuis vingt ans, leurs preuves, en France et à l'étranger.

La durée du cours complet sera d'environ six semaines. Il pourra être suivi par les ouvriers ruraux mutilés ou invalides, appartenant à toutes les catégories de travailleurs de la terre, reconnus en état de se livrer, sans trop de fatigue, aux occupations ordinaires des champs, de la ferme ou de la forêt.

Le nombre d'élèves pouvant être admis dans l'Ecole, sera d'environ 80, divisés en deux séries. Ils pourront être logés dans un pavillon actuellement occupé par des militaires, et situé à une courte proximité de la propriété.

Il n'est pas douteux que cette institution ne rende de grands services aux chasseurs et surtout aux propriétaires terriens, en leur procurant des professionnels capables de donner à leurs chasses ou à leurs exploitations rurales une incontestable plus-value. Mais elle sera spécialement profitable aux ouvriers des campagnes, victimes de la guerre, en mettant à leur portée un véritable « métier » dont ils pourront faire, soit un adjuvant à d'autres occupations, soit une profession distincte d'éleveur ou de marchand de gibier.

Dans ces divers ordres d'idées, il semble que l'établissement de cette école doive être encouragé par les pouvoirs publics et par les groupements officiels ayant pour mission la rééducation des invalides de la guerre, appartenant aux professions rurales.

PARTICIPATION DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE A L'ŒUVRE DE RÉÉDUCATION PROFESSIONNELLE (1)

Rapport présenté par M. **ROGER**, Inspecteur d'Académie,
chargé des œuvres complémentaires de l'École,
représentant le Ministre de l'Instruction publique.

Lorsque les Services publics furent appelés à concourir à l'œuvre de rééducation des mutilés et réformés de la guerre, il parut que l'action du Ministère de l'Instruction publique devait s'exercer avec une extrême discrétion. Il importait, avant tout, de ramener à la terre ou à l'industrie tous les blessés encore capables de travail manuel. Les difficultés dues à la mobilisation du personnel et à la réquisition des locaux mises à part, il semblait inopportun d'ouvrir officiellement des cours d'enseignement général pour les mutilés; c'eût été encourager les espoirs qu'on voulait combattre, accréditer l'erreur largement répandue, et qui n'a pas cessé de l'être, que tout mutilé a droit à un emploi public et qu'il y aura des emplois publics pour tous les mutilés. Le Ministre de l'Instruction publique se contenta donc d'assurer la réutilisation de ses propres mutilés, d'encourager les visites et les causeries faites dans les hôpitaux par les membres de l'enseignement et d'engager ces derniers à faire connaître aux intéressés les possibilités de rééducation professionnelle.

Aussi bien l'Administration était-elle assurée que, là où un mutilé devrait recevoir un complément d'instruction, il en trouverait aisément l'occasion dans les divers établissements scolaires. Comme l'expérience le prouva, il était inutile de provoquer les dévouements; sans y être invités, les maîtres de tout ordre mirent leurs connaissances et leur bon vouloir à la disposition des blessés. Devançant toute mesure officielle, individuellement ou en groupant leurs efforts, sous forme de leçons particulières ou en organisant des cours, ils s'efforcèrent de répondre aux besoins qui se manifestaient.

Mais bientôt les faits eux-mêmes imposèrent une action plus précise. La nécessité d'occuper les convalescents, le désir qu'exprimaient certains d'entre eux d'utiliser leur séjour à l'hôpital pour accroître leur instruc-

(1) Ce rapport a été rédigé d'après les résultats de l'enquête prescrite par le Ministre de l'Instruction publique en date du 16 mars 1917.

tion ou simplement pour apprendre à lire et à écrire, suscitèrent des essais d'organisation. Il fallut aussi apprendre à des mutilés de la main droite à écrire de la gauche ; il fallut donner à des blessés incapables de travailler à l'atelier les connaissances nécessaires pour remplir un emploi dans les bureaux de leur industrie, ou dans l'administration, etc. Pour répondre à ce double objet, les initiatives, les offres de concours se multipliaient, en même temps que les besoins apparaissaient avec plus de clarté. Le Ministre de l'Instruction publique est donc intervenu. Une circulaire (du 6 septembre 1915) invita les Inspecteurs d'Académie à favoriser l'organisation : 1° de cours à l'usage des illettrés désirant, pendant leur séjour au centre de rééducation, acquérir une instruction élémentaire ; 2° de cours à l'usage des blessés et mutilés, obligés de prévoir la préparation à de nouvelles carrières, comme les postes, les contributions indirectes, etc.

En fait, il ne s'agissait pas de créer des cours spéciaux, mais d'utiliser, dans l'intérêt des mutilés, l'organisation très simple des cours d'adultes.

Cet appel fut entendu. En 1915, 1916, 1917, l'enquête annuelle en fait foi, un certain nombre de mutilés ont ainsi reçu un complément d'instruction.

Plus tard, deux circulaires (21 juin et 4 août 1916) facilitèrent aux mutilés désireux d'entrer dans l'enseignement, la préparation du brevet.

Mais, en fait, le Ministère de l'Instruction publique n'a pas renoncé à la règle de conduite qu'il s'était fixée. Il est intervenu beaucoup moins pour prescrire et créer que pour suggérer, autoriser, aider, coordonner. Dans l'effort résumé aux pages suivantes, tout le mérite revient à l'initiative et au dévouement des maîtres qui s'y sont associés, en pleine indépendance.

Ils ont poursuivi un double objet : instruire, sans autre but que d'accroître la valeur propre du mutilé, rééduquer dans une profession exigeant une instruction générale ou des connaissances données dans nos écoles.

Nous distinguerons, parfois peut-être artificiellement, diverses formes d'activité.

Cours organisés par le personnel de l'Enseignement public.

L'enquête en a signalé un certain nombre : Marseille, Aurillac, Romans, Bourg-de-Péage, Saint-Donat, Toulouse, Bordeaux, Béziers, Vienne, Orléans, La Ferté-Saint-Aubin, Lorient, Mâcon, Le Mans, Paris (Hôpital Chaptal, 39 rue Saint-Martin), La Lumière des Mutilés (6, rue des Vosges), 9, rue de Marseille, à Levallois-Perret, Alger. Quelques-uns de ces cours ont eu une durée éphémère, soit que les bonnes volontés aient été plus

nombreuses que les besoins, soit que des organisations plus complètes les aient rendus inutiles.

Concours du personnel de l'Enseignement public et des œuvres de rééducation.

Ce concours a été assuré aux organisations d'Aubenas, Rodez, Marseille, Saint-Brieuc, Brest, Toulouse, Beaulieu, Bordeaux, Montpellier, Rennes, Saint-Cyr-sur-Loire, Joué-les-Tours, Saint-Etienne, Orléans, Nancy, Lorient, Nevers, Calais, Clermont, Pau, Bayonne, Lyon, Le Mans, Aix-les-Bains, Cognin, près Chambéry, Annecy, Paris, Rouen, Le Havre, Amiens, Albi, Limoges.

Ici encore, sous le titre d'enseignement général, on comprend l'instruction donnée aux illettrés et le complément d'instruction nécessaire pour occuper une fonction publique ou un emploi dans le commerce.

A ces concours précis, dont sans doute l'énumération n'est pas complète, il faudrait ajouter que l'Administration académique n'a pas limité son rôle à figurer dans les Comités locaux. Il est des recteurs et des inspecteurs qui ont eu une part importante, parfois même prépondérante dans l'organisation.

On ne parle pas naturellement ici du concours prêté à la rééducation par le personnel des Facultés et des Ecoles de médecine.

Il n'a pas été possible d'évaluer exactement le nombre des mutilés ayant ainsi reçu un complément d'instruction générale.

Rééducation individuelle des mutilés dans les Ecoles primaires élémentaires et primaires supérieures.

Le nombre de mutilés, signalés dans l'enquête comme ayant reçu un complément d'instruction dans des écoles primaires (cours élémentaires, complémentaires, cours d'adultes), écoles primaires supérieures, établissements secondaires, dépasse 250. Dans ce chiffre, ne sont pas compris ceux qui préparent le brevet en vue d'entrer dans l'enseignement.

Il ne s'agit plus ici de cours proprement dit, mais d'un enseignement donné à 1, 2, 3 mutilés, rarement davantage. Parfois le ou les mutilés sont admis dans la classe du jour ; leur présence a de bons effets : « Les enfants se sont dit, en voyant les grands si attentifs aux leçons du maître et si empressés d'apprendre, que le savoir, tout de même, devait être une chose bien précieuse (Château-Gaillard, Indre-et-Loire) ». Très souvent, l'enseignement est donné sous forme de leçons particulières ou com-

plété par des répétitions auquelles, dans les Ecoles primaires supérieures, s'associent les élèves.

Ainsi ont été instruits un certain nombre d'illettrés ; ainsi des amputés du bras droit ont appris à écrire de la main gauche. La majeure partie ont été mis en état de remplir des emplois commerciaux ou des fonctions administratives : gardes, cantonniers, facteurs, fonctionnaires de l'octroi et des contributions indirectes, commis d'ordre aux chemins de fer. Des agriculteurs sont retournés à la terre, instruits des notions pratiques qui leur manquaient.

Préparation des Instituteurs.

Dès le début de 1915, on avait signalé au Ministère de l'Instruction publique l'intérêt qu'il pouvait y avoir à faciliter l'accès des mutilés aux fonctions de l'enseignement. Là encore, il sembla inopportun de créer une organisation qui aurait pu avoir pour conséquence de détourner les blessés de l'agriculture et de l'industrie.

Les demandes justifiées par le genre d'impotence se faisant plus pressantes, des mutilés préparant le brevet à l'aventure, il a fallu pourvoir à l'organisation. Des circulaires ont autorisé l'accès des mutilés dans les établissements d'enseignement primaire et fixé les conditions de leur admission : bourses, demi-bourses, etc. Des sections normales ont été annexées à l'*Ecole professionnelle des Blessés militaires de Saint-Etienne* (59 élèves), au *Centre de rééducation professionnelle de Limoges* (34 élèves), à l'*Ecole pratique et normale de rééducation professionnelle de Bordeaux* (34 élèves), à l'*Ecole Normale de Paris*, à l'*Ecole de rééducation de Rouen.* La préparation est également organisée au *Centre de rééducation de Rennes*, avec le concours des élèves maîtres, à l'*Ecole professionnelle des mutilés de Calais, etc.*

En dehors des élèves admis dans ces sections spéciales, un certain nombre sont préparés dans les Ecoles primaires supérieures, dans les cours complémentaires et même dans les écoles élémentaires, grâce au dévouement des instituteurs et des institutrices.

Des institutions privées, l'*Aide immédiate* et la *Lumière des Mutilés* à Paris ont constitué des Sections normales.

Le total des mutilés ayant préparé ou préparant le brevet, en vue d'exercer les fonctions d'instituteur, s'élève à 250 environ. Ce chiffre, peu élevé, rassurera ceux qui craignent de voir détourner les mutilés de l'industrie.

Emplois donnés a des mutilés dans des établissements d'instruction publique.

En dehors de ceux qui exercent les fonctions d'instituteurs, une centaine de mutilés ont été ou sont employés dans des établissements d'instruction publique, la plupart comme répétiteurs ou surveillants d'internats, emplois momentanés qui leur permettent de se préparer à l'exercice d'une profession

Participation du personnel enseignant a la propagande

Depuis le début, le personnel enseignant n'a cessé de s'associer à la propagande. Il est particulièrement bien placé pour éclairer les mutilés sur l'intérêt qui doit les déterminer à la rééducation et pour les diriger vers les écoles de la région. Les Bulletins départementaux guident cette propagande en donnant les renseignements nécessaires.

Le 5 mai 1917, le Ministre de l'Instruction publique adressait aux Recteurs et aux Inspecteurs d'Académie une circulaire invitant les maîtres de tout ordre à redoubler d'efforts dans cette voie. Une note publiée dans les Bulletins départementaux leur donne les éléments de cette propagande ; une série de vues du Musée Pédagogique leur permet d'illustrer leurs conseils.

Telle est, en résumé, la participation du personnel enseignant à l'instruction et à la rééducation des mutilés. Il n'a pas tenu à lui qu'elle fût plus importante. L'enquête fournit d'abondants exemples d'offres de service qui n'ont pas été entendues, de bonnes volontés qui n'ont pu être utilisées. Il est vraisemblable que, lorsque les mutilés trouveront moins aisément des emplois, ils se tourneront plus nombreux vers la rééducation, et qu'un plus ample effort d'organisation sera nécessaire. Ce qu'a fait jusqu'ici l'Ecole témoigne assez qu'à ce moment elle ne sera pas inférieure à sa tâche.

L'ÉCOLE DIAMANTAIRE DE SAINT-CLAUDE

Le Président : M. **ROMANET**

SOMMAIRE

1° *Recrutement difficile* des mutilés parce que :

a) Les nombreuses circulaires ne sont peut-être pas toutes communiquées aux intéressés, pas ou insuffisamment commentées.

b) Croyance des mutilés que le métier de diamantaire connaît du chômage ou n'est pas assez rémunérateur.

c) Apprentissage jugé trop long ou trop difficile.

d) Crainte que la pension soit modifiée du fait de la rééducation avant la réforme.

e) Pénurie de demandes en Franche-Comté, plusieurs mutilés de cette région étant déjà diamantaires, et de petites industries similaires permises par la même invalidité étant nombreuses.

f) Climat rigoureux en hiver à Saint-Claude.

2° *Sélection chez les mutilés :*

a) Age : moins de trente ans.

b) Aptitudes physiques requises : bonne vue, bons bras et mains, aucune tare tuberculeuse.

3° *Rééducation :*

a) Atelier spécialement construit.

b) Outillage approprié pour plus d'aises.

c) Concentration des appareils pour déplacements minimum.

d) Des moniteurs spécialistes diamantaires en permanence.

4° *Anciennes professions des divers apprentis* (jusqu'à ce jour) :

Coiffeurs, Cultivateurs, Manœuvres, Mineurs et Meuniers.

5° *Résultats obtenus :*

Quelques élèves achèvent leur apprentissage ; heureuses constatations. Bonne volonté reconnue chez tous.

6° *Avenir après apprentissage :*

a) Salaire mensuel probable minimum : 250 à 300 francs.

b) Dans la région, travail assuré.

c) Placement par Comité de Patronage.
d) Changement de métier prévu selon aptitudes.

7° *Dispositions particulières pendant l'apprentissage :*

a) Internat (gîte, coucher, chauffage, nourriture).
b) Faible contribution (vie en commun).
c) Bénéfices croissants.
d) Sanctions, si inconduite.
e) Conclusions.

L'Ecole de Rééducation Professionnelle Diamantaire des Mutilés de la Guerre créée à Saint-Claude (Jura) est une œuvre d'initiative privée. L'Etat lui manifesta tout au début sa sollicitude en participant aux premières dépenses pour le logement des élèves, laissant au Directeur compétent, M. Emile Dalloz, le soin de réaliser le programme technique et les installations mécaniques qu'il comporte.

En principe, elle accueille, dans des conditions déterminées, les mutilés de la région ; pratiquement elle reçoit aussi ceux des autres parties de la France (Notice sur l'Ecole).

a) Le nombre des élèves n'a pas encore atteint le chiffre des places disponibles, une vingtaine au minimum.

C'est que l'industrie diamantaire ne s'étend guère au delà de la région Saint-Claudienne. Elle est par conséquent peu connue ; de ce fait, elle n'attire pas suffisamment l'attention des nombreux mutilés qui pourraient exercer la profession de diamantaire, lucrative et physiquement peu pénible, bien à la portée de certains mutilés.

De nombreuses circulaires ont été envoyées : 1° aux Maires des Communes de la région ; 2° aux dépôts de convalescence les plus rapprochés.

Il y a lieu de croire que beaucoup de ces circulaires sont tombées dans l'oubli. L'attention de ceux qui les reçoivent n'est pas suffisamment retenue, ou leur pensée ne se porte pas instantanément sur les personnes qui pourraient en bénéficier ; elles risquent alors d'être oubliées, et le plus grand nombre ne parvient pas à toucher les plus près intéressés.

Ajoutons qu'il ne s'agit pas seulement de montrer une circulaire, il faut pouvoir en indiquer rapidement le contenu et faire ressortir les avantages qu'elle vient offrir. Pour cela il faudrait être soi-même documenté sur la partie. Ce n'est pas le cas général. On comprend donc que, même avec une grande bonne volonté de la part de ceux à qui elles sont adressées, les circulaires ne produisent pas un effet suffisamment appréciable.

D'ailleurs nous savons tous qu'il a peut-être été fait dans tous les

domaines un abus de circulaires alléchantes, et il n'est pas toujours facile de distinguer celles qui ont un caractère sérieux.

b) Le diamant, d'autre part, est l'objet de luxe par excellence et il y a une croyance générale, bien que fausse, que l'industrie des objets de luxe est soumise à des fluctuations très marquées, à des caprices de mode qui créent des chômages longs et imprévus, d'où gêne chez le professionnel.

Toutes les industries sont plus ou moins soumises à ces fluctuations. La taille du diamant n'échappe pas à cette loi. Mais les faits ont prouvé que les ouvriers diamantaires ne sont pas plus éprouvés que ceux des autres industries.

On peut s'en convaincre d'ailleurs en pensant que pendant la terrible crise que nous traversons, et qui est parmi celles qui pouvaient avoir les plus fâcheuses conséquences, le travail des usines de diamant ne s'est pas ralenti.

Le salaire des diamantaires est malgré tout un salaire moyen élevé et rémunérateur.

Celui qui est offert aux élèves de l'Ecole pendant leur apprentissage en donne une idée suffisante.

c) L'apprentissage est-il long et difficile? Il apparaît comme tel au premier abord. C'est peut-être là aussi l'une des causes qui font hésiter les futurs apprentis.

Cependant il est bien peu de personnes jeunes, ayant bonne vue, qui ne réussissent pas. L'expérience seule en cette matière est instructive, et elle est encourageante. Avec de la bonne volonté il n'est rien d'impossible.

d) Mais l'une des causes qui ont produit le plus d'hésitation c'est certainement l'influence d'idées fausses répandues parmi les mutilés, on ne sait pas dans quel but. Peut-être y a-t-il eu des craintes légitimes. Peut-être aussi y a-t-il eu chez certains une vaine recherche de popularité?

Ces idées peuvent se résumer ainsi. L'Etat sera très obéré du fait de la guerre ; obligé de chercher des économies, il sera naturellement porté à diminuer les pensions, ou à n'en pas accorder aux mutilés qui auront pu s'assurer un salaire rémunérateur.

M. le Ministre du Travail et de la Prévoyance sociale a pris soin, avec juste raison, de réfuter cette opinion d'une façon très catégorique, notamment par sa circulaire du 30 juin 1916.

Mais il est un point sur lequel nous devons tous porter notre attention tant au point de vue de l'intérêt général qu'à celui des mutilés eux-mêmes. C'est que ceux-ci ne se laissent pas entraîner à la remorque d'idées sub-

versives telles que celles-ci : « Nous avons versé notre sang pour la Patrie, elle doit actuellement pourvoir à tous nos besoins. »

Certes il est bien loin de notre pensée de vouloir diminuer en quoi que ce soit le sentiment de reconnaissance que nous devons à nos glorieux blessés.

Nous pensons néanmoins que ce serait les diminuer à leurs propres yeux et aux yeux du public, et que ce serait leur rendre le plus mauvais service que de leur faire croire que désormais ils sont exonérés de travail.

Il y a lieu en particulier de veiller à l'orientation qui sera donnée aux associations de réformés. C'est une arme à deux tranchants capable de réconforter le sociétaire, mais fatale à son bonheur si ce sont les idées de jalousie et de méfiance qui prennent le dessus.

e) Parmi les causes qui ont pu contribuer aussi aux difficultés des débuts, il faut citer celles qui ont rapport aux conditions de la vie dans nos régions.

Dans toutes les parties des montagnes du Jura, sont installées des industries familiales nécessitées par les longs hivers pendant lesquels la neige est un obstacle aux communications. Chacun reste chez soi et travaille au milieu des siens. Il s'ensuit que les jeunes gens de la région possèdent tous un métier ; leurs blessures ou infirmités ne sont pas toujours incompatibles avec l'exercice de leur ancienne profession ; ils ne l'abandonnent pas, et ils ont raison.

f) Enfin les appels en vue de l'apprentissage à l'Ecole diamantaire ont eu lieu dès l'automne 1916. Le climat de Saint-Claude n'est pas très engageant pour l'hiver, il est quelquefois rude et nos blessés ont peut-être craint de nouvelles morsures de la douleur causée par le froid.

Sélection chez les mutilés.

a) Le Comité de Patronage de l'Ecole Diamantaire a pensé qu'il est nécessaire de limiter à trente ans l'âge maximum des apprentis.

Il a obéi aux suggestions suivantes :

Il est difficile après cet âge de s'adapter à un nouveau métier ; les aptitudes physiques ne permettant plus un apprentissage sérieux ; enfin, il arrive que chez certains individus la vue baisse dès l'âge de 45 ans. Ce qui fait une quinzaine d'années seulement de bon travail, à plein rendement. Il serait excessif de vouloir diminuer encore la durée de cette période de production.

b) L'apprenti diamantaire doit avoir bonne vue. Les pierres qu'il a à tailler sont de tout petit volume, et il leur faut donner un assez grand nombre de facettes qui, par conséquent, sont de toutes petites surfaces.

Il faut de plus, que ces facettes soient régulières, et sur une substance transparente elles sont peu visibles. On se rend compte alors qu'une bonne vue est la condition essentielle de réussite. Il faut y joindre la notion exacte des formes géométriques que sont les facettes. Pour la même raison (petit volume des pierres), les doigts doivent acquérir une adresse toute particulière sans laquelle il y a des pertes de temps. C'est dire que les bras et les mains doivent avoir gardé toute souplesse et toute dextérité.

Enfin le Comité de Patronage s'est fait un devoir de veiller à ce qu'aucun apprenti ne soit atteint d'une tare tuberculeuse quelconque. C'est là une question de sécurité pour l'atelier tout entier aussi bien que pour les Etablissements dont l'Ecole est une partie intégrante.

Il est de toute nécessité que les familles et les mutilés aient une pleine confiance dans les précautions et les mesures hygiéniques qui seront prises à leur égard.

Rééducation.

a) Un atelier a été spécialement construit. Il est au rez-de-chaussée et occupe un vaste espace de 20 mètres de long et 5 mètres de large. Neuf grandes baies d'une surface totale de 28 mètres carrés dispensent la lumière du Midi dans cette pièce où le cube d'air total atteint 350 mètres.

Le chauffage central est établi ; la ventilation mécanique est étudiée pour les mois prochains.

Le sol est asphalté suivant une pente générale permettant des lavages rapides et fréquents.

Vestiaires, lavabos, w.-c., sont voisins et installés selon les principes d'hygiène les plus rigoureux.

b) Les appareils sont une innovation. Les établis sont entièrement en fonte et leurs formes sont prévues pour réduire au minimum les efforts du diamantaire dans les diverses phases de son travail.

c) Le groupement de l'outillage est tel que nul déplacement n'est nécessaire pour la complète exécution de la taille et du polissage. Des tableaux à grandes échelles sont affichés, représentant les opérations successives subies par le diamant, et facilitent, avec une théorie spécialement éditée, la tâche persévérante des moniteurs.

d) Ceux-ci ont été choisis parmi les meilleurs ouvriers de l'atelier ; ce sont ceux qui se distinguèrent toujours par leur patience, leur caractère doux, et qui, hommes faits, savent maintenant se mettre à la portée de leurs apprentis.

La sympathie qu'ils inspirent à leurs élèves sera un des bons facteurs de la réussite.

Anciennes professions.

Huit élèves qui étaient au travail au 1er avril 1918 avaient les professions de coiffeur, cultivateur, manœuvre, mineur, meunier; d'autres demandes émanent de facteurs intérimaires, garçons de café, maîtres d'hôtel, bûcherons.

C'est dire que les professions les plus diverses sont représentées. Et s'il est à désirer, d'une façon générale, que les mutilés rentrent dans leur ancienne profession, il ne faut pas considérer comme impossible la recherche d'un nouveau métier compatible avec des apittudes physiques différentes de celles d'autrefois.

Résultats obtenus.

L'apprentissage s'achève pour quelques-uns des élèves. Déjà, il permet de tirer cette conclusion qu'il est organisé justement. Certains mutilés vers leur dixième mois ont atteint un chiffre de 300 francs; leur travail était bien fait et supportait honorablement déjà la comparaison avec celui des vieux diamantaires.

Avenir.

a) Ce qui doit encourager les organisateurs, c'est donc le résultat déjà entrevu. Il est certain que les mutilés qui feront un bon apprentissage à l'Ecole Diamantaire pourront se créer un salaire supérieur à celui de la moyenne des ouvriers. Il n'est pas exagéré de penser que ce salaire mensuel atteindra 250 francs, 300 francs même, s'il ne les dépasse pas.

b) Jusqu'à maintenant et depuis vingt ans, il n'y a pas eu dans la région de longs chômages ce qui fait dire que le travail est assuré dans la région.

c) Le Comité de Patronage aidera d'ailleurs les apprentis à se placer. Le nombre des patrons est assez grand pour que les ouvriers trouvent toujours des conditions convenant à leurs aptitudes et à leur tempérament.

d) Enfin, si l'apprentissage était un peu trop pénible, ou ne réussissait pas, le Comité de Patronage s'entremettrait aussi pour trouver un autre métier à l'apprenti. Toute chance de réussir existe dans une ville aussi industrielle que Saint-Claude et où les salaires sont élevés.

Dispositions particulières pendant l'apprentissage.

Le Comité de Patronage est résolu à ne rien négliger pour que les apprentis soient placés dans les meilleurs conditions possible pendant le temps qu'ils ont à passer à l'Ecole.

En principe, c'est la liberté la plus grande pour chacun d'eux. Tous les arrangements en famille, si variés qu'ils soient, peuvent être choisis avec l'agrément du Comité.

a) Le cas des célibataires qui n'ont pas de parents en ville est prévu. Pour eux il a été créé un Internat où ils trouveront bon gîte, coucher propre et confortable, chauffage rationnel et nourriture abondante, substantielle et bien préparée.

Ce sont là des conditions très avantageuses et très engageantes.

b) La vie en communauté, du fait que l'installation matérielle est toute faite et mise gratuitement à la disposition de tous, nécessite pour chacun des frais peu élevés ; le salaire minimum y pourvoit de sorte qu'à aucun moment ni l'apprenti, ni sa famille n'auront à faire des sacrifices pécuniaires, quels qu'ils soient.

c) Il faut ajouter que le salaire augmentant chaque mois, l'apprenti se trouve très vite dans une situation satisfaisante lui permettant de vivre honnêtement, sans privation, dans les conditions ordinaires de la vie.

Enfin les mutilés vivant ensemble auront certainement de plus en plus à se rendre mutuellement les petits services d'ordre particulier que leur état et que la communauté de leurs projets entraîneront. Il en résultera des amitiés durables, fraternelles, fort appréciables dans la vie, et d'un puissant réconfort après les infortunes de la guerre.

d) Le Comité de Patronage fait tous ses efforts pour former des ouvriers modèles et pour créer à l'Ecole une réputation irréprochable. C'est pourquoi il tient grand compte de la conduite aussi bien au dehors qu'à l'intérieur de l'établissement.

En cas d'inconduite notoire, il n'hésiterait pas à intervenir et à appliquer des sanctions sérieuses. Mais il faut dire, à l'éloge des élèves présents, que leur attitude correcte ne fait en rien prévoir l'obligation de recourir à de telles mesures.

e) Il est nettement au programme de l'Ecole d'assurer le bien-être et la satisfaction des apprentis, de les aider à se refaire avec un métier nouveau une existence si tragiquement marquée déjà. En même temps, en faisant des soldats mutilés de la guerre une bonne pépinière d'ouvriers habiles, sérieux, capables de porter la taille du diamant à un haut degré de perfectionnement, les organisateurs veulent ajouter dans cette industrie leur part de dévouement patriotique aux autres dévouements dans lesquels, en ce moment, notre pays met son espoir.

LES ÉCOLES DE RÉÉDUCATION PROFESSIONNELLE

par M. le Dr **René SAND**, agrégé de l'Université de Bruxelles,
médecin à l'ambulance « Océan » (La Panne).

La *rééducation professionnelle* doit être précoce, afin de réduire autant que faire se peut la période d'oisiveté. Elle débutera parfois, alors que le blessé est encore alité, par de légers travaux manuels. Puis, sous sa forme la plus simple (mouvements professionnels élémentaires), elle coïncidera avec la rééducation physique, qu'elle peut dans certains cas remplacer complètement, comme l'ont montré MM. Bélot et Privat pour la « cure de travail agricole », MM. Nepper et Vallée pour le travail industriel (1).

De ce principe découle la nécessité d'*annexer une école de rééducation aux grands hôpitaux de guerre :* le blessé, de la sorte, sans quitter l'ambulance qui l'abrite depuis le premier jour, bénéficie successivement ou simultanément du traitement chirurgical, de la physiothérapie, de l'appareillage, de la rééducation. Le radiographe, le neurologiste, le bactériologiste, d'autres spécialistes encore le revoient chaque fois que la nécessité s'en présente ; son dossier est complet et continu.

Se figure-t-on, au contraire, la démoralisation d'un blessé, ballotté d'une institution à l'autre, soumis aux règlements les plus divers, aux régimes les plus variés, opéré ici, massé là-bas, appareillé plus loin, rééduqué ailleurs encore? Sait-on le temps précieux perdu par les mutilés dans les dépôts et les hôpitaux de passage? Imagine-t-on la difficulté de donner des soins éclairés à un blessé venu d'un hôpital lointain sans aucun renseignement d'ordre médical?

Ces inconvénients sont évités par la conception synthétique qu'a réalisée à l'Ambulance de l'Océan M. le Professeur Depage : la réunion en un tout organique de l'hôpital du front, des services de spécialités, du centre neurologique, des sections de physiothérapie, d'appareillage et de rééducation professionnelle, enfin des laboratoires d'analyses et de recherches et des ateliers annexes.

Sur certains fronts, une installation semblable serait impossible ; il faut alors la réaliser à l'arrière ; la distance importe peu, pourvu que le blessé, son séjour à l'ambulance du front terminé, soit évacué directement sur cet hôpital qu'il ne quittera plus avant d'être définitivement guéri, appareillé, rééduqué.

(1) M. le Dr Profichet exerce ses blessés au métier dont les mouvements constitueront le meilleur exercice physique pour l'invalidité dont ils souffrent ; la rééducation professionnelle, à ce stade, est donc purement physiothérapique. Dans une seconde période, on enseigne au blessé son véritable métier d'avenir.

Pour bien montrer les avantages d'un tel système, choisissons un cas concret : lésion d'un nerf périphérique, par exemple ; de tels blessés sollicitent la vigilance du neurologiste pendant une période qui peut dépasser un an. Dans l'organisation habituelle, ou bien ce blessé sera gardé au centre neurologique, et un temps précieux sera perdu pour la rééducation ; ou bien, envoyé à une école de rééducation, il échappera au neurologiste ; les complications, si fréquentes dans ces cas, ne seront pas reconnues à temps, l'invalidité s'aggravera, des souffrances inutiles seront imposées. On pourrait tenir le même raisonnement en ce qui concerne la plupart des invalides. Une des révélations chirurgicales de cette guerre est la fréquence des complications tardives. Que de fois n'avons-nous pas vu, dans l'armée belge au moins, des blessés soi-disant guéris et envoyés aux usines de munitions, rentrer à l'hôpital quelques semaines plus tard, porteurs d'un abcès, d'une fistule, d'une ostéite ; ces complications auraient été évitées si le blessé était resté sous la surveillance de son chirurgien.

Mais il n'est pas possible, fera-t-on remarquer, d'annexer à chaque grand hôpital de guerre une école professionnelle, outillée pour l'apprentissage de quarante à cinquante métiers. L'étendue du terrain nécessaire, le coût des installations, la difficulté de recruter le personnel enseignant mettent à ce projet des obstacles insurmontables.

Sans doute, mais on peut se contenter d'une école d'autant moins ambitieuse qu'elle devra pourvoir à la première période seulement de la rééducation.

Il est relativement aisé d'installer des cours éducatifs généraux, à base intuitive motrice. Certains grands hôpitaux possèdent des ateliers de menuiserie, de serrurerie, de plomberie, de fabrication et de réparation des instruments chirurgicaux et des appareils orthopédiques ; ces ateliers peuvent être adaptés à la rééducation, de même que le salon de coiffure et le parc automobile. On attirera facilement dans le même but des tailleurs, des cordonniers, des selliers, des bourreliers, des gantiers civils ou militaires. Les fermes qui dépendent de l'hôpital ou qui l'avoisinent (l'Ambulance de l'Océan possède sa ferme, qui lui fournit le lait, le beurre, les œufs), permettront d'enseigner l'agriculture, l'élevage, les soins de la basse-cour, la préparation du beurre, l'apiculture, etc. Lorsque les conditions s'y prêtent, on peut ajouter à cette liste l'horticulture, le maraîchage, la fabrication des jouets, la reliure, la brosserie, la vannerie. Mais il faut procéder graduellement, en s'inspirant des circonstances, et débuter par quatre ou cinq métiers seulement.

On ne se bornera pas à donner du travail aux blessés ; on instituera,

c'est la condition essentielle du système, un enseignement individuel gradué et méthodique. On choisira pour donner cet enseignement un bon contre-maître ou même un bon ouvrier, qui sache intéresser le blessé à sa besogne, l'encourager, le conseiller.

Les frais entraînés par cette création ne seront pas très élevés ; l'école, en effet, bénéficiera des installations que possède déjà le service technique de l'hôpital ; ses moniteurs seront, en partie du moins, choisis dans le personnel de ce service ; enfin le travail des élèves profitera, dans une certaine mesure, à l'hôpital ; ce travail devra d'ailleurs être rémunéré à sa valeur réelle.

Lorsque la période de surveillance chirurgicale ou neurologique sera terminée, lorsque l'appareil définitif aura été fourni et que le blessé y sera accoutumé, rien n'empêchera de le diriger, si besoin est, vers une *grande école de rééducation professionnelle.*

Les idées que nous allons exposer à propos de celle-ci s'appliquent aussi bien, toute proportion gardée, aux écoles annexes des hôpitaux, qui restent donc sous-entendues dans tout ce qui suit.

Les écoles générales de rééducation doivent entreprendre l'enseignement du plus grand nombre de métiers possible, afin de faire œuvre complète et coordonnée.

On placera ces institutions à la campagne, aux environs d'une grande ville industrielle. On ne les logera pas dans un bâtiment ancien dont l'adaptation serait coûteuse et insuffisante. On édifiera des pavillons légers, sans étages, en briques légères, complètement ouverts à la lumière, d'un côté au moins ; la construction de ces pavillons, nous en avons fait l'expérience à l'Ambulance de l'Océan, est rapide et peu onéreuse, leur entretien facile ; naturellement adaptés à leur destination, ils donnent le maximum de commodité et d'avantages hygiéniques.

Les institutions d'enseignement doivent toujours être largement conçues. Il faut que l'école soit spacieuse, saine, claire, aérée, pourvue de bains et de lavabos, convenablement chauffée et éclairée ; elle doit surtout être gaie.

Les Ambulances de guerre nous ont fait prendre en horreur les hôpitaux vétustes, aux voûtes sombres, à l'allure funèbre. Combien les blessés leur préfèrent un simple baraquement en bois, décoré de couleurs fraîches, si le sourire des nurses y répand la bonne humeur et la confiance.

On l'a trop oublié : les hôpitaux doivent être gais ; les écoles doivent être gaies, le travail doit être gai, et il l'est en effet lorsqu'on sait le choisir, le diriger, le répartir.

Un Comité de dames préservera l'école de cette sécheresse dont sont trop souvent empreintes les œuvres exclusivement masculines, et donnera à l'institution un caractère plus familial.

En ce qui concerne le personnel, j'insisterai d'abord sur le rôle du médecin. Les écoles pour enfants invalides, les écoles d'estropiés nous ont appris combien sa mission est complexe et importante, au moins en ce qui concerne les cas de mutilation et d'impotence graves.

La nomination d'un médecin comme directeur de l'Ecole évitera bien des conflits ; c'est d'ailleurs la solution adoptée dans un grand nombre d'institutions. En tout cas, sa position doit être indépendante et ses décisions souveraines, dans la limite de ses attributions.

Le médecin veille à ce que le régime soit sain et réparateur. Il règle la durée du travail, du repos, des récréations. Il s'assure de l'hygiène des ateliers, des dortoirs, des salles de réunions.

Il désigne les blessés qui peuvent profiter de la rééducation, il examine les nouveaux venus et les conseille dans le choix de leur profession ; il les suit dans leur travail et juge de leurs progrès, au moyen des appareils inscripteurs, notamment. Il les réexamine à intervalles réguliers, de manière à surprendre les premiers signes de la fatigue ou de l'attitude vicieuse, de manière à pouvoir agir sur un groupe de muscles insuffisamment développé, modifier l'appareil prothétique, remédier à l'insuffisance de la nutrition ou du repos.

Il proportionne aux forces de chacun les jeux, les sports, les récréations de toute sorte, dont l'importance est capitale pour la santé physique et morale.

Enfin, après l'entrée du blessé dans la vie pratique, le médecin le revoit périodiquement, surveille sa santé et le protège, s'il en est besoin, contre lui-même ou contre autrui.

Au sujet du personnel proprement dit, une règle absolue, que confirme toute l'histoire des écoles professionnelles, interdit de confier l'éducation des invalides à d'autres qu'à des spécialistes. La rééducation n'est pas à la portée de tout philanthrope ou de tout groupement charitable.

L'« amateur », en ce domaine comme en bien d'autres, est malgré sa bonne volonté un ennemi.

N'espérez pas pouvoir être utile aux invalides si vous n'êtes pas à la fois un technicien connaissant et aimant votre métier, un éducateur sachant enseigner et aimant l'enseignement, enfin un homme bon, juste, patient, honnête. Un tel ensemble de qualités se rencontrera chez des mutilés déjà rééduqués, dont l'exemple sera pour leurs élèves un encouragement puissant.

Les classes, cela va sans dire, seront peu nombreuses, l'enseignement strictement individualisé. On se gardera de débuter, pour chacun, par les éléments ; on n'apprendra au blessé que ce qu'il ne sait pas ou ce qu'il ne sait pas bien.

Il n'est pour ainsi dire point de métier qui ne puisse être enseigné dans une école semblable ; mais chacun d'eux le sera à fond, théoriquement et pratiquement ; on insistera sur ses rapports avec les métiers analogues ou connexes, sur son importance historique, géographique, économique ou sociale, sur ses éléments artistiques.

On exigera la propreté, l'exactitude, le fini de l'exécution. On n'enseignera pas seulement à travailler, mais aussi à observer, à raisonner, à concevoir.

Pour bien pratiquer une profession, il faut l'aimer ; mais on ne l'aime qu'à condition de la bien connaître.

C'est là une des raisons profondes de l'indifférence ou de la désaffection pour leur métier que l'on constate chez beaucoup d'ouvriers ; on ne le leur a pas appris et expliqué largement, systématiquement, intelligemment. On n'a pas développé la compréhension ou l'habileté, on n'a transmis que la routine. L'Ecole doit avant tout échapper à ce reproche. Souvent, elle complètera et redressera l'éducation professionnelle d'un ouvrier à qui tout apprentissage digne de ce nom avait été dénié par un patron ou des compagnons plus désireux d'« utiliser » l'apprenti que de l'instruire.

Rien ne serait aussi néfaste pour l'école professionnelle que d'imiter cette imprévoyance et ce mercantilisme. L'institut de rééducation doit produire des élèves, et non des marchandises ; il est une école, et non un atelier ; la fabrication présente ne le concerne pas ; il prépare la production future. Tout doit y être sacrifié à l'enseignement.

L'instruction générale ne se bornera pas à la lecture, au calcul, aux éléments des sciences commerciales, aux langues vivantes. Elle comprendra aussi des notions d'histoire, de géographie, de sciences naturelles, d'hygiène, sans oublier les devoirs civiques.

Un tel programme n'a rien de commun avec l'enseignement professionnel? Ecoutez ceci : Jusqu'au milieu du XIX^e^ siècle, les paysans danois s'étaient à peine élevés au-dessus du servage ; diverses réformes avaient été tentées sans succès en leur faveur ; mais Grundtvig créée les Universités populaires, qui propagent à la fois la science et un patriotisme enthousiaste. Les campagnes s'éveillent ; des coopératives se fondent ; les paysans deviennent prospères : l'instruction populaire avait régénéré le pays.

Faut-il insister? Il existait un millier d'écoles professionnelles en Angleterre vers 1850. Elles ne purent rien pour une classe ouvrière ignorante, et disparurent l'une après l'autre pour renaître lorsque la diffusion de l'instruction primaire vint donner à l'éducation technique une base indispensable. L'instruction générale doit donc rester inséparable de l'éducation professionnelle.

La monotonie et le surmenage seront soigneusement évités. Des conférences, des démonstrations, des expositions, des excursions, des concerts, des représentations théâtrales éveilleront et développeront chez les invalides le goût de l'art et de la science. On créera une bibliothèque technique et une bibliothèque générale ; celle-ci est indispensable à la récréation et à la culture de l'esprit.

L'invalide est un handicapé ; pour compenser ce qui le désavantage, il doit posséder des connaissances générales et professionnelles supérieures à celles de ses concurrents valides ; elles l'aideront d'ailleurs éventuellement à trouver une occupation si l'industrie qu'il a choisie subit une crise.

Son séjour à l'école sera donc d'un an au moins. Ses progrès seront suivis avec soin ; un rapport mensuel sera établi pour chaque rééduqué, à qui un diplôme de capacité sera remis à sa sortie de l'école. Mais on se souviendra que c'est enlever toute valeur à ce diplôme que de le décerner à la légère. Un don d'outils (parfois d'outils spéciaux, adaptés à la mutilation), une avance pour premiers frais pourront être indispensables.

En règle générale, l'invalide sera logé et nourri à l'Ecole. A cette condition seulement son assiduité sera assurée et sa santé sauvegardée contre les privations aussi bien que contre les excès. D'ailleurs, la mission d'une école ne se borne pas à l'enseignement ; elle doit aussi former le caractère, tâche que seul l'internat peut réaliser.

Dans les conditions qui viennent d'être établies, comment une école d'invalides pourrait-elle vivre autrement que de dons et de subsides? Les frais généraux, l'installation technique, le traitement, nécessairement élevé, d'un personnel d'élite, le coût des outils et des matières premières, enfin l'entretien des invalides, représentent une somme considérable. Mais l'efficacité de l'institution est à ce prix. Il n'y a pas de science, d'enseignement, d'assistance à bon marché ; l'économie en ces matières, c'est la médiocrité et le gâchis.

A plus forte raison ne doit-il pas être permis à une œuvre privée d'entreprendre la rééducation des invalides sans se soumettre à une inspection rigoureuse, sans rendre des comptes détaillés et précis, sans démontrer qu'elle possède une organisation scientifique et un personnel compétent. Il serait odieux de placer les invalides dans des institutions qui cherche-

raient à réaliser un bénéfice sur leur éducation ou sur la vente des objets fabriqués.

On a opposé à l'Ecole générale divers systèmes : la mise directe du blessé en apprentissage, sa rééducation à domicile, enfin son envoi dans les écoles professionnelles existantes ou dans des écoles spécialement créées pour les mutilés, mais dont l'enseignement se limite à un seul métier.

Toutes ces solutions, qui peuvent être indiquées dans certains cas particuliers, exposent soit à l'exploitation du blessé, soit à l'exploitation par le blessé ; elles offrent rarement aux invalides les opportunités variées d'éducation générale et spéciale, de formation morale, physique, intellectuelle, qui leur sont assurées dans les grandes écoles.

Or, l'Etat doit à tout invalide, comme à tout enfant, l'éducation la meilleure qui puisse être réalisée.

Il faut donc, je crois, préférer les écoles générales. Ces écoles, on en fera des créations modèles que l'on ouvrira plus tard à tous les invalides, quelle que soit l'origine de leur impotence. Et le dernier bienfait des invalides de la guerre sera d'avoir amélioré la condition des invalides de la paix.

* * *

Les raisons exposées ci-dessus le démontrent, il est désirable qu'aucun invalide ne se soustraie à la *rééducation*. Peut-on rendre celle-ci *obligatoire ?* Il est assurément difficile de faire travailler un homme qui s'y refuse. L'institution d'écoles de rééducation annexées aux grands hôpitaux offre une solution aisée. C'est parce que vous lui proposez un milieu inconnu, une expérience nouvelle, que le blessé hésite au seuil de l'école ; mais dans cette ambulance qu'il aime si vous avez su l'organiser et la conduire, sous la direction des hommes qui lui ont rendu la vie et la santé, il passera, sans s'en apercevoir en quelque sorte, des salles de chirurgie à la physiothérapie, et de celle-ci à l'école de rééducation.

Accordez-lui libéralement les congés qui lui permettront d'aller voir sa famille, assurez à celle-ci une allocation suffisante, instituez à l'Ecole un régime humain, faites que le blessé sente l'efficacité de ses efforts, et vous n'aurez pas de récalcitrants.

Un point important pour l'école de rééducation, comme pour toute institution, d'ailleurs, c'est de bien débuter ; il faut donc choisir pour commencer les meilleurs éléments, de manière à créer un « bon esprit » dès les premiers jours.

Ce milieu s'entretiendra de lui-même sans difficultés, si l'on prend soin d'éliminer les mécontents et les alcooliques.

HOPITAL COMPLÉMENTAIRE N° 5 DE JOUÉ-LES-TOURS (CENTRE D'APPAREILLAGE ET DE RÉÉDUCATION PROFESSIONNELLE DES MUTILÉS)

RAPPORT SUR L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT DU SERVICE DE LA RÉÉDUCATION

par MM. le Médecin-Major de 2e Classe **THOMAS**, Médecin Chef de l'Hôpital N° 5
et le Médecin-Aide-Major de 1re classe **COUSIN**,
Médecin Chef du Service d'Appareillage et des Ateliers de Prothèse.
(Chargés par intérim du Service de la Rééducation Professionnelle).

Lorsque le Centre de Rééducation professionnelle a été transféré de Bourges (Hôpital 97), à Joué-les-Tours (Hôpital n° 5), nous avons été frappés, d'une part, de la multiplicité des ateliers, et, d'autre part, du nombre restreint d'élèves travaillant dans chacun d'entre eux ; certains ateliers n'avaient même aucun élève et ont été supprimés immédiatement (vernissage au tampon, étain repoussé, ébénisterie).

Il existe actuellement 24 ateliers (voir le tableau ci-après), et il semble que ce nombre puisse être diminué, bien qu'il faille encore l'épreuve du temps.

Chaque mutilé reçoit, à sa rentrée au Centre, une fiche sur laquelle est inscrite l'heure à laquelle il doit se présenter aux différents chefs de service, appareillage, physiothérapie et rééducation. Il rapporte ensuite, au bureau du médecin-chef, la feuille émargée des chefs de service. Le contrôle, est, ainsi, des plus rigoureux.

Il faut admettre qu'une moyenne de 75 0/0 environ de nos mutilés, exerçaient, avant la guerre, la profession de cultivateurs ; d'où l'importance primordiale, au point de vue social, de rendre à la terre, tous ces hommes, et de ne point les leurrer, en faisant miroiter à leurs yeux, l'appât de gains chimériques dans les usines ou les industries des grandes villes. Sans doute, un certain nombre d'amputés sera obligé de renoncer à son métier primitif ; mais pour ceux-là encore, il reste d'autres professions de la campagne utilisables et leur permettant de gagner honorablement leur existence. Nous voudrions que, sauf de très rares exceptions, les métiers pouvant être exercés au village fussent seuls enseignés aux mutilés ; tels sont, par exemple, les métiers de bourreliers, charrons,

coiffeurs, cordonniers, horlogers, sabotiers, serruriers, tailleurs, tonneliers, vanniers, etc.

Nous avons donc tâché de donner un développement plus considérable à la rééducation agricole et j'ai eu la satisfaction de voir dans le courant du mois de mars, le nombre des élèves agriculteurs suivre une progression régulièrement croissante.

A l'intérieur même de l'Hôpital, les terrains cultivés derrière les trois divisions ont une surface globale de 21 ares 40, savoir :

Première Division : 6 ares où sont ensemencées des pommes de terre ;

Deuxième Division : 11 ares dont : 4 ares 80, pour pommes de terre ; 4 ares 80, pour poireaux ; 1 are 40, pour oignons (600 oignons sont déjà plantés) ;

Troisième Division : 4 ares 40, pour carottes.

Entre la 3e Division et le Pavillon de Physiothérapie, reste une surface de 14 ares 60 environ, qui sera ensemencée en haricots.

D'autre part, une convention a été passée avec un propriétaire voisin, qui a mis à la disposition du Service de Santé, un terrain situé à Joué-les-Tours, d'une contenance de 12.000 mètres carrés environ.

Ce propriétaire fournit les outils indispensables pour la culture du dit terrain, le fumier, les graines et les semences, le Service de Santé fournissant la main-d'œuvre nécessaire. Le produit de la récolte est attribué sur la proportion de 50 0/0 au propriétaire et au Service de Santé.

Des primes d'encouragement ont été données aux mutilés les plus assidus, et le chiffre d'inscrits, qui était de 6 à 7, au début du mois de mars, s'élevait, au 31 du même mois, à 62. Sur ce nombre 44 sont venus régulièrement.

La surveillance quotidienne des divers ateliers nous a fourni le nombre des mutilés présents, donné par le tableau ci-après :

Ateliers	Nombre d'élèves suivant régulièrement les cours
Agriculture	62
Anglais	7
Bourrellerie	8
Cannage de chaises	3
Cardage de matelas et tapisserie	3
Chemiserie	2
Coiffure	3
Comptabilité	24

Ateliers	Nombre d'élèves suivant régulièrement les cours
Cordonnerie	10
Dactylographie	6
Dessin en dentelles	2
Dessin industriel	3
Electricité	4
Horlogerie	5
Instruction générale	20
Lithographie	1
Reliure	1
Photographie	3
Sabotiers	5
Savonnerie	2
Serrurerie	2
Tailleurs	5
Typographie	4
Vannerie	3

Soit un total de 179 élèves, qui fournit, étant donné le nombre de lits (360), une moyenne de 50 0/0.

Nous estimons ce chiffre encore insuffisant.

Le nombre d'élèves suivant les cours d'instruction générale et de comptabilité est important, puisqu'il s'élève respectivement à 20 et 24, chiffre supérieur à la moyenne fournie par les autres ateliers. Bien qu'il ne s'agisse pas de rééducation professionnelle, à proprement parler, ces cours paraissent devoir être conservés ; non, qu'il entre dans nos intentions de faire de nos mutilés, des comptables, mais il faut penser, d'une part, que ces cours sont en majeure partie suivis par des mutilés du membre supérieur droit qui apprennent à réécrire de la main gauche, et que la statistique portant sur les mois d'hiver, il est à présumer que, dès que le temps le permettra, un certain nombre d'élèves pourra s'adonner aux travaux de plein air.

Il faut en outre ajouter, au chiffre global d'élèves, 6 ou 7 mutilés qui ont été placés, à Joué-les-Tours ou dans les environs, comme jardiniers, horticulteurs, vignerons, ainsi que 2 facteurs. Enfin, plusieurs ont été envoyés chez eux en permissions agricoles.

CONCLUSIONS

En somme, il est permis de conclure au point de vue de la rééducation professionnelle aux principes suivants :

1° Tous les mutilés du membre inférieur peuvent reprendre leur ancien métier avec un réapprentissage très court leur permettant d'acquérir complètement l'usage de leur membre artificiel. Sauf quelques métiers assez rares, facteur, par exemple, il n'est en effet pas de profession qu'un mutilé du membre inférieur ne puisse continuer d'exercer — même certains métiers où les ouvriers normaux ont l'habitude de travailler *debout* peuvent très bien être exercées par des ouvriers *amputés* (compositeurs d'imprimerie, par exemple) — il s'agit dans ce cas d'habitudes professionnelles que l'on peut très bien modifier.

Ces considérations ne s'appliquent pas, bien entendu aux mutilés *des deux membres inférieurs*, pour lesquels une longue rééducation s'impose évidemment

2° Au contraire, tous les mutilés du membre supérieur ont besoin d'une longue rééducation professionnelle pour exercer leur profession antérieure ou une profession voisine. Une seule exception peut être faite : les employés de bureau, ou de commerce, instituteurs, représentants, etc., ceux, en un mot, dont la profession consiste surtout à écrire et qui sont amputés ou mutilés du membre supérieur *gauche* n'ont pas besoin de rééducation ; mais ceux de cette catégorie dont le membre *droit* est atteint, doivent apprendre à écrire de la main *gauche*.

3° Il importe de faire comprendre aux mutilés que s'ils subissent, dans l'avenir, une diminution de valeur professionnelle, du fait de leur mutilation, la pension qui leur est versée compense cette diminution. Il importe également d'insister auprès des cultivateurs en leur expliquant que cette compensation sera encore augmentée par l'exercice d'un des métiers que nous avons baptisés « les métiers du village » et qu'ils pourront facilement exercer chez eux tout en continuant leur métier de cultivateur.

Il faut leur faire voir l'intérêt qu'ils ont à ne pas délaisser la terre, mais au contraire à s'y cramponner ; à rester au village pour ne pas faire des transplantés à la ville, enfin leur faire entrevoir la possibilité pour ceux d'entre eux qui n'étaient que des ouvriers agricoles de devenir à bon compte avec l'aide de l'Etat, des petits propriétaires exploitant eux-mêmes leur bien.

ÉCOLE DE RÉÉDUCATION PROFESSIONNELLE DES MUTILÉS DE LA GUERRE DE LA VILLE DE PAU

par M. le Dr **Philippe TISSIÉ**, de Pau,
Président-fondateur de la Ligue Française de l'Éducation Physique,
Membre du Conseil d'Administration, délégué.

Le Conseil d'administration de l'École de Rééducation Professionnelle de la ville de Pau a bien voulu me déléguer pour venir vous dire la contribution que notre petit centre régional a apportée par ses efforts à l'amélioration du sort des Mutilés de notre département et des départements limitrophes.

Notre école dépend de la Ville et reçoit les subventions nécessaires du Ministère de l'Intérieur, elle est dirigée par un Conseil d'administration avec un Administrateur délégué qui en a la gérance, avec un Gestionnaire-directeur et une Surveillante.

Elle est installée dans les anciens locaux de la Banque de France, vastes et aérés, qui très aisément contiennent jusqu'à cinquante élèves complètement hospitalisés.

Il existe deux systèmes d'enseignement :

L'enseignement dans l'École même qui comprend :

1° Une section d'instruction générale avec comme maîtres cinq professeurs des cours municipaux et deux soldats bénévoles, une section d'industrie hôtelière ;

2° Une section de cordonnerie ;

3° Une section de vannerie ;

4° Une section pour la fabrication des tapis d'Orient ;

5° Une section pour la fabrication des espadrilles.

6° L'enseignement chez des patrons en ville où les élèves se rendent chaque jour. Ces sections comprennent : les chauffeurs d'auto, les coiffeurs, les électriciens poseurs, les ébénistes, les relieurs.

Depuis l'ouverture de l'École qui a fonctionné dès le mois de février 1916, 77 mutilés ont été ou sont hospitalisés, et, vous pourrez vous rendre compte d'après le tableau placé sous vos yeux, que ceux qui en sont sortis, soit une quarantaine environ, ont pu après une rééducation professionnelle d'une moyenne de 6 mois trouver des situations *en rapport avec leurs désirs et des métiers adéquats à leur genre de mutilation.*

Peut-être un trop grand nombre se sont-ils lancés vers ces fameux petits emplois de l'État dont la retraite constitue un attrait si puissant à leurs yeux, mais ceux-là même, et à ce point de vue la Direction est très sévère, n'étaient pas justiciables d'un métier manuel.

Du reste si certains d'entre eux n'ont pu trouver une place dans une administration, il ont été aptes, grâce aux connaissances acquises à l'École, sous la direction de maîtres dévoués *à trouver dans l'industrie ou le commerce de bons emplois de comptables qu'ils n'auraient jamais pu occuper sans passer par une Ecole.*

Les résultats sont tout aussi probants dans les sections manuelles, et, malgré un scepticisme très marqué contre lequel nous avons eu à lutter lorsqu'auprès de certains patrons nous nous sommes renseignés sur les durées d'apprentissage, nous avons en très peu de temps pu constater, fort heureusement, que par exemple un apprenti cordonnier, vannier ou sandalier pouvait gagner un bon salaire, lequel bien que ne constituant pas encore un gain normal, était néanmoins très encourageant.

Nous avons maintenant après plus d'une année d'expérience la certitude qu'à leur sortie de l'École, les élèves seront capables de gagner une journée suffisante, laquelle, ajoutée à leur pension, dépassera et de beaucoup presque toujours leurs gains d'autrefois.

Le tableau que je vous présente en fait foi :

Nos *mutilés coûtent environ* 3 *fr.* 75 *par jour;* quand on songe que dans ce prix, outre leur nourriture et leur entretien, sont compris tous les frais d'enseignement, de personnel, d'outillage, d'éclairage, de chauffage et tout ce qui regarde l'administration et la bonne marche de l'École, on arrive à ce résultat : *qu'un mutilé de la guerre après un séjour de six mois aura coûté* 675 *francs et sera rendu à la société apte à remplir son rôle économique tout en pouvant largement se suffire par son travail.*

Voici messieurs, ce que dans notre École bien modeste, nous avons réalisé et à certaines insinuations qui ont pu être faites sur le peu d'importance des petits centres en général, je me permets d'émettre mon opinion, toute personnelle, mais qui peut avoir sa valeur, je dis que des raisons multiples militent contre la centralisation à outrance vers laquelle certains semblent tendre leurs efforts. Ces raisons sont :

1° Le retour du mutilé dans son pays, ou tout au moins tout proche, de façon à ce que durant sa rééducation, il puisse facilement reprendre contact avec sa famille ;

2° Le nombre relativement réduit des élèves sur lesquels peuvent ainsi s'exercer les influences nécessaires à leur relèvement moral, tout aussi important en l'espèce que leur rééducation professionnelle.

Il paraît en effet difficile que, dans une École menée militairement et où sont hospitalisés des centaines de mutilés, les dirigeants, pour aussi dévoués soient-ils, puissent avoir les facilités que nous avons, d'être en contact constant avec eux, de les conseiller et par cela même de leur donner une direction relative à leurs aptitudes et à leurs goûts.

Nous savons, et c'est là la seule objection sérieuse que l'on puisse faire aux Écoles régionales, que nous ne possédons pas un outillage aussi complet. Quant aux diversités des professions enseignées, nous répondrons très franchement, et cela s'est produit maintes fois, que lorsqu'un mutilé manifeste le désir de se livrer à une rééducation pour laquelle un outillage ou un appareillage spécial sont nécessaires, nous n'hésitons pas à lui conseiller de se rendre dans un plus grand centre tel que Bordeaux ou ailleurs, comme pour l'horlogerie.

Somme toute, et c'est là notre seul but dans la tâche que nous nous sommes assignée, nous devons faire tous nos efforts pour que l'École de Rééducation d'une façon générale, ne constitue pas, pour les blessés auxquels nous devons tant, une façade inutile et somptuaire, mais bien une œuvre pratique et nécessaire, parfois à leur relèvement moral, et toujours à l'amélioration si légitime de leur sort.

RÉÉDUCATION PROFESSIONNELLE DES MUTILÉS DE GUERRE

Rapport du Sergent **VAN AVERMAET**, I. M. I. O. Port-Villez.

A. — *Orientation professionnelle.* — Le choix d'un métier doit être laissé à l'intéressé. L'apprentissage d'un métier requiert un goût spécial de la part de l'apprenti.

Sans cette disposition-là, on ne deviendra jamais un bon artisan.

Le choix d'un métier doit être en rapport avec la constitution physique de celui qui fait ce choix

Exemple : On ne pourrait conseiller à un manchot d'apprendre le métier de cordonnier, parce que l'usage des deux bras est essentiellement requis pour ce genre de métier, comme la bonne vue est nécessaire à l'électricien. La force musculaire est requise pour les forgerons.

Il serait donc désirable qu'un médecin présidât au choix d'un métier : le médecin jugerait de la constitution physique de l'intéressé.

B. — La rééducation professionnelle des mutilés doit se faire immédiatement après leur entier rétablissement.

La rééducation ne peut être imposée.

Par exemple à celui qui peut compter sur des moyens d'existence après la guerre.

La rééducation professionnelle ne peut se faire sans la disposition d'apprendre le métier à fond :

1º Par les leçons théoriques et techniques ;

2º Par la pratique.

Les leçons techniques et théoriques sont certainement indispensables.

La majorité des artisans comprend ceux qui, avant de s'adonner à la pratique, ont suivi les cours techniques et théoriques.

Exemple : Le cordonnier en général. Pour la confection d'une paire de bottines, des milliers de cordonniers sont obligés de recourir au débiteur, en plus, au moindre défaut, ils ne sont pas à même de le constater. Beaucoup ignorent les parties essentielles de leur métier, comme le sont, la propriété, la valeur, la mesure du cuir.

Nombre d'artisans ne savent pas comment ils doivent s'y prendre pour débiter une peau. C'est l'effet de l'ignorance des leçons théoriques et techniques.

La pratique.

Les leçons techniques et théoriques ne sont d'aucune utilité, si on ne peut les mettre en pratique. L'artisan doit être habile. Il doit pouvoir bien achever son travail. On n'y arrive que par la pratique.

C. — Il faut pouvoir disposer de bons outils si on veut exercer convenablement son métier. L'outil est l'un des facteurs principaux. De là la nécessité de procurer aux mutilés des outils qui sont en rapport avec l'état de ceux-ci.

Exemple : Il faudra fournir à un cordonnier amputé d'une jambe un appareil qui remplacera le membre manquant, ou bien un appareil qui lui permettra de travailler étant debout.

La dernière façon de travailler est très hygiénique et appréciable.

Il incomberait aux hommes compétents le choix d'appareils nécessaires aux différentes espèces de mutilés.

On ne pourra pas abandonner trop tôt les leçons pratiques des différents métiers.

D. — Il faudra ouvrir des écoles centrales d'arts et de métiers où l'on enseignera les différentes branches se rapportant aux industries.

J'entends par industrie : l'industrie du cuir, industrie du fer, industrie du bois, etc. Les industries doivent être subdivisées.

Exemple : L'industrie du cuir comprend la tannerie, la cordonnerie, la sellerie, la ganterie, la maroquinerie.

Il est nécessaire d'avoir des écoles ou ateliers spéciaux pour chacune des subdivisions.

La méthode de l'enseignement professionnel doit être pratique et non compliquée.

Exemple : Les méthodes que suivent plusieurs professeurs diffèrent beaucoup entre elles.

La méthode qu'on adoptera pour les soldats mutilés doit être simple, vu leur âge parfois avancé.

Pendant les hostilités les soldats doivent être réunis dans des locaux où ils seront en nombre afin de pouvoir se stimuler mutuellement et apprendre leur métier sérieusement.

Les professeurs devront être des ouvriers de choix et imposeront aux élèves le respect.

ATELIERS SPÉCIAUX DE RÉÉDUCATION PROFESSIONNELLE DU GRAND-PALAIS

par M. le Docteur C. VALLÉE, Directeur de l'Ecole.

L'effectif de l'Ecole de Rééducation professionnelle du Grand-Palais, à la date du jeudi 25 janvier 1917, atteint 331 élèves en cours actif de rééducation.

Cet effectif provient de plusieurs sources différentes.

Le dépôt de Physiothérapie du Grand-Palais y contribue pour une part qui atteint actuellement 255 élèves.

Ces blessés présentent une grande variété de lésions qui les classent tous comme candidats à la réforme n° 1; mais l'intérêt général et aussi leur intérêt particulier exigent que ces hommes ne soient réformés qu'à l'époque où leur état ne pourra plus être amélioré d'une façon notable par aucun traitement.

Or, certaines lésions nécessitent un traitement physiothérapique de très longue durée, et c'est pendant cette longue période de traitement que les blessés du Dépôt de Physiothérapie du Grand-Palais viennent bénéficier dans nos Ateliers d'une rééducation professionnelle qui est d'autant plus efficace qu'elle est poursuivie pendant de longs mois et rend le sujet apte à reprendre un rôle professionnel actif dès sa réforme.

Les plus fréquentes des lésions, rencontrées dans cette catégorie d'élèves, sont : des paralysies, des ankyloses, des pseudarthroses, etc.

Par contre, il existe malheureusement un grand nombre des amputés des membres dont la réforme fut prononcée hâtivement et qui se trouvent rendus à la vie civile, quoique demeurés incapables de reprendre leur profession antérieure.

Ces blessés trouvent à l'Internat des Réformés, 28, quai Debilly à Paris, une large hospitalité qui se prolonge pendant toute la durée de leur rééducation professionnelle, que nous effectuons dans nos ateliers.

Ils nous fournissent actuellement un contingent de 56 Elèves.

En outre certains réformés rentrés dans leur famille, certains blessés en traitement de longue durée dans des Hôpitaux de spécialités parisiens nous demandent fréquemment à suivre nos cours. Nos portes leur sont largement ouvertes et leur effectif actuel atteint 20 élèves.

Ces Elèves se trouvent répartis de la façon suivante :

Cours d'Anglais	12 Elèves.
Bourrellerie	18 —
Coiffeurs	18 —
Comptabilité, Instruction générale	44 —
Cordonnerie	43 —
Dessin industriel, Architecture	24 —
Ebénisterie	4 —
Cartonnage, Encadrement	16 —
Ferblanterie	31 —
Mécanique, Electricité, Serrurerie	41 —
Menuiserie	11 —
Retouche photographique	10 —
Savonnerie	16 —
Sculpture sur bois	4 —
Sténographie-dactylographie	18 —
Tailleurs	21 —
	331 Elèves.

La pratique journalière, le contact incessant avec les grands blessés de la guerre, conduisent donc à l'adoption de quelques principes directeurs qui, seuls, nous paraissent susceptibles de conduire à d'heureux résultats.

Lorsque le grand blessé, convalescent, quitte l'Hôpital, on retrouve aisément chez lui deux préoccupations dominantes : Il désire vivement reprendre ses occupations d'avant la guerre ; il se sent faible et se croit incapable de réaliser ce désir ; une grave erreur consisterait à adopter sans contrôle cette décision précipitée. En effet, certains de ces hommes ont acquis péniblement, par un labeur opiniâtre, des notions précieuses et complètes dans une profession qu'ils exercèrent durant plusieurs années.

On doit considérer cette somme de connaissances professionnelles comme un véritable capital et il serait puéril de négliger de parti pris un facteur de cette importance. Aussi les Directeurs d'Ecoles professionnelles s'efforcent-ils de maintenir, autant que possible, le mutilé dans sa profession antérieure ; dans les professions qui comportent des emplois variés, comme il arrive dans les grandes exploitations, il devient aisé de trouver au blessé un travail en rapport avec ses aptitudes physiques persistantes : c'est à cette facile solution qu'on aboutit pour les ouvriers des grandes maisons de métallurgie, de ferblanterie et les employés des grands magasins.

Mais on éprouve des difficultés bien plus sérieuses lorsqu'il s'agit d'un

mutilé appartenant à une corporation très spécialisée. Souvent, il doit renoncer définitivement à sa profession antérieure. Cette conclusion douloureuse le porte fréquemment à des décisions bizarres, dont il importe de le faire revenir. Il n'est pas rare, en effet, de voir ainsi un ancien ouvrier charpentier en bâtiments envisager la possibilité de se faire ouvrier tailleur, sous le prétexte qu'il est amputé de la cuisse et ne peut plus, par conséquent, monter à l'échafaudage. Pourtant cet homme possède des connaissances pratiques sur la nature des bois, leur valeur marchande, leurs qualités, leurs défauts ; sur leur bon et mauvais emploi, etc. Ces connaissances peuvent encore lui servir beaucoup s'il oriente son avenir d'une manière logique. Aussi, dans de tels cas, lui conseille-t-on de choisir une profession *connexe* de sa profession antérieure ; et d'un ancien charpentier en bâtiments cherche-t-on à faire un ouvrier menuisier ; d'un ancien ouvrier menuisier, on tirera un bon tourneur sur bois, etc. Par cette méthode on évite de faire des déracinés au point de vue moral et de mauvais ouvriers au point de vue pratique.

On ne peut passer sous silence les graves erreurs où l'on tombe lorsqu'on perd de vue ces notions essentielles ; on rencontre en effet des agriculteurs trop nombreux parmi les élèves des cours de dessin industriel, des cours de comptabilité ; parmi les apprentis mécaniciens parmi les apprentis cordonniers. Heureusement on commence à savoir et à enseigner un peu partout qu'il n'existe pratiquement pas de mutilations assez graves pour rendre un agriculteur absolument inapte à gagner sa vie dans l'une des nombreuses spécialités agricoles enseignées dans nos Ecoles de Rééducation agricole.

Avant de déclarer inacceptables les projets du mutilé, concernant le choix de sa nouvelle profession, il faut discrètement le questionner sur les motifs de son choix, quelquefois inattendu ; des considérations d'ordre familial, d'ordre pécuniaire aussi, un projet de mariage ou l'héritage d'un fonds de commerce lui dictent parfois une décision bizarre en apparence et très rationnelle en réalité.

Munis de ces commémoratifs, il nous reste à faire l'examen des aptitudes physiques persistantes du blessé. Seule l'expérience nous a appris dans quelle mesure la Rééducation Professionnelle pouvait compter sur les phénomènes d'accoutumance et d'adaptation, pour rendre au mutilé la force et l'adresse dont il a besoin. Au premier abord les blessés et un grand nombre de médecins, demeurèrent sceptiques à ce sujet ; ce fut l'heure des appareils orthopédiques et prothétiques compliqués, fragiles et onéreux. On admira ces prodiges d'ingéniosité ; on fit des essais ; à l'heure actuelle, dans les plus grands Etablissements de Rééducation

Professionnelle de France, dans les grands Etablissements qui emploient des mutilés, on a renoncé à cette méthode.

Autant que possible, le mutilé doit compter sur ses aptitudes physiques persistantes et lorsqu'il veut utiliser un appareil orthopédique il prendra un appareil simple, solide, peu coûteux, qu'il pourra aisément remplacer ou faire réparer ; nous voyons ainsi, nos menuisiers amputés de la cuisse, préférer le pilon à la jambe artificielle ; nos désarticulés de l'épaule gagner aisément leur vie comme conducteurs de machines industrielles, utilisant fort bien leur bras valide sans retirer d'avantages professionnels appréciables de la présence de leur bras artificiel.

Mais, pour arriver à une mise en pratique heureuse de ces quelques principes empruntés au simple bon sens et à une longue expérience, il est rigoureusement indispensable d'agir avec tact et discernement dans la direction psychologique de ces élèves.

Chacun d'eux présente, en effet, une *équation personnelle* à considérer. Ce facteur est constitué lui-même d'éléments secondaires multiples : parmi eux, il importe de signaler l'intelligence native du sujet, son instruction, ses idées morales, même ses idées sociales.

Le chef d'atelier ou le professeur de l'élève acquiert vite une idée précise des *capacités* de l'élève, et c'est lui qui peut et doit, pour chacun des cas dont il est chargé, proposer la solution définitive.

L'applicatoin de ces quelques idées simples donne des résultats très encourageants. Même, sans exagérer, on peut conclure que, pour certains grands blessés, le séjour dans nos Ecoles de Rééducation Professionnelle aura été l'occasion heureuse d'une ascension très notable dans la hiérarchie sociale.

Ergothérapie

A un autre point de vue, et dans un précédent travail, nous avons déjà mis en évidence les améliorations remarquables obtenues chez les grands blessés de guerre par les méthodes physiothérapiques ; mais certaines conditions d'application de ces méthodes, nous paraissent perfectibles ; en effet, le grand nombre de sujets à traiter nécessite une multiplicité d'appareils difficiles à réaliser, et, cependant, chaque sujet ne peut être ainsi traité que durant de courts instants, en dehors desquels il est exposé à perdre le bénéfice de ce traitement ; en outre, nos grands blessés ne peuvent-ils pendant la longue durée de leur traitement physiothérapique, être employés utilement suivant leurs aptitudes physiques persistantes?

Ces problèmes nous semblent résolus par l'*Ergothérapie*.

Nous avons choisi, sur les conseils de M. le Professeur agrégé Jean Camus, une série de grands blessés dirigés sur le Dépôt de Physiothérapie du Grand-Palais, pour y suivre un traitement ; nous les avons soumis à la Rééducation Professionnelle exclusive, sous une surveillance médicale étroite. Au début de ce traitement, nous avons enregistré par la méthode graphique la puissance fonctionnelle du membre lésé ; puis, après un laps de temps suffisamment long, nous avons renouvelé l'épreuve dans des conditions d'expérience rigoureusement indentiques ; dans chaque cas, nous avons constaté une grande amélioration de la valeur fonctionnelle du membre lésé et, cependant, nos sujets présentaient une diversité considérable de lésions : lésions nerveuses, lésions osseuses, cicatrices vicieuses, etc.

La grosse difficulté d'application de cette méthode, réside dans l'*état psychique du sujet*, d'une part et, d'autre part, *dans les phénomènes de réaction locale*, notés souvent au niveau de l'organe lésé.

C'est avec une anxiété quelque peu légitime qu'un mutilé de la main gauche, par exemple, tente d'exercer à nouveau une profession exigeant à la fois force et adresse, comme la profession de menuisier.

Au début, il se retrouve maladroit dans un métier où il pouvait être habile ; même, il ne peut se servir de certains outils : des rabots à moulure par exemple ; il importe à ce moment de l'empêcher de se décourager. Malheureusement, durant cette même période d'essais, apparaissent les phénomènes de réaction locale au niveau de la mutilation : gonflement et parfois un peu de douleur.

Le mutilé s'inquiète de ces phénomènes, dûs simplement aux troubles circulatoires, consécutifs à une longue immobilisation. Mais, lorsque le blessé, rassuré par une surveillance médicale constante, franchit cette période d'hésitations, les progrès de la rééducation fonctionnelle s'effectuent parallèlement aux progrès de la rééducation professionnelle et donne des résultats aussi satisfaisants.

Sous l'influence de cette double reéducation, fonctionnelle et professionnelle, apparaissent alors de curieux faits d'*accoutumance*. Il en résulte une véritable discordance entre l'invalidité médico-légale du sujet et son invalidité professionnelle ; c'est ainsi qu'il n'est pas rare de voir un sujet atteint d'une incapacité médico-légale de 80 0/0 produire un rendement professionnel de 50 0/0. Nous pensons que de tels faits méritaient d'être signalés dès que leur constatation se trouvait suffisamment bien établie pour n'être plus sujette à discussion.

RÉÉDUCATION PROFESSIONNELLE DES INAPTES. BASES SUR LESQUELLES ELLE EST FONDÉE EN ANGLETERRE. MESURES ACTUELLES D'APPLICATION

par M. **VANDERBORGHE.**

Le nombre de soldats qui sortiront mutilés de cette guerre sera très considérable et de ce fait le problème de leur utilisation sociale acquiert une importance capitale.

Il sera aisément résolu, pensons-nous, pour ceux qui ont reçu une instruction suffisante et qui exerçaient ou qui seront capables d'exercer après la guerre une profession dépendant plus de l'intelligence que de la force physique. Des employés, des contremaîtres, des dessinateurs pourront continuer d'exercer leur profession, s'ils ont subi une diminution de forces physiques soit par suite de maladie ou comme conséquence de leurs blessures, soit par la perte d'un ou plusieurs membres.

Mais il n'en sera pas de même pour ceux qui exerçaient une profession purement manuelle. A ceux-là une éducation nouvelle devra être donnée et à notre avis cette éducation nouvelle devra être des plus complètes pour que l'homme diminué dans ses moyens physiques puisse compenser cette infériorité par des connaissances solides et complètes qui le fassent rechercher sur le marché du travail.

Cette éducation doit être entreprise, quelque coûteuse qu'elle puisse paraître à première vue.

Tout d'abord c'est un devoir pour l'Etat de fournir à ceux qui ont subi une mutilation les moyens de racheter la déchéance physique qu'ils ont ainsi encourue ou soufferte.

C'est aussi une mesure d'administration judicieuse et de bonne économie sociale. Si les mutilés de la guerre ne sont pas mis à même de gagner honorablement leur vie, ils deviendront des épaves sociales, à la charge de l'Etat ; il leur sera impossible soit d'élever leur famille, soit d'en créer une, et toute cette armée de malheureux sera une force perdue pour la nation à un moment où celle-ci aura besoin du travail de tous pour se reconstituer.

Au contraire, si par une connaissance théorique et pratique d'une profession adaptée à leur état physique on met ces hommes à même de coopérer au travail général, on augmente les forces de la nation et on hâte le retour à son ancienne prospérité.

Le Gouvernement belge s'est avec raison préoccupé de cette situation et a déjà créé des écoles de rééducation qui ont fait l'objet de nombreux éloges tant de la presse nationale que de celles des alliés.

Il a cependant paru intéressant au sous-comité technique du Comité Officiel Belge pour l'Angleterre de s'enquérir de ce qui a été fait jusqu'ici dans ce pays pour rééduquer professionnellement les mutilés.

L'Angleterre, comme les autres pays alliés, a parfaitement compris la grande importance sociale du problème, mais elle n'a fait que commencer à en étudier la solution.

Cette étude a été retardée parce qu'elle a paru jusqu'ici prématurée. En effet *tous les mutilés sortis des hôpitaux ont trouvé facilement des emplois, tant la demande de main-d'œuvre était grande* ; ils se sont engagés comme portiers, messagers, laitiers, gardiens, employés, etc., ou même après avoir fait pendant quelques semaines, l'apprentissage d'une opération spéciale d'une profession ils ont pu être embauchés comme tourneurs d'obus, aides chimistes, braseurs dans les usines d'aéroplanes, etc.

Mais le problème réel de la rééducation utile et complète n'a été encore qu'ébauché. On ne peut appeler rééducation professionnelle l'entraînement partiel qui a procuré dans un moment exceptionnel de la besogne aux mutilés ; car, lorsque la marche du travail aura repris son cours normal, ces malheureux n'ayant qu'une connaissance imparfaite de leur profession et handicapés par leur infériorité physique ne pourront concourir avec des hommes robustes pouvant donner un rendement plus grand. Mais si l'Angleterre n'a pas encore résolu le problème elle en a cependant étudié les données et ce qui a été fait jusqu'ici mérite d'être examiné.

La rééducation professionnelle des mutilés selon le programme élaboré par le Gouvernement anglais sera confiée à des organismes existants dirigés par des institutions privées, l'état s'occupant de la répartition des mutilés entre les divers établissements et payant les frais de l'instruction.

On peut diviser en trois catégories les institutions existantes sur lesquelles le Gouvernement se déchargera de sa mission rééducatrice.

1° Les établissements d'instruction professionnelle et d'arts et de métiers.

2° Les ateliers industriels pour mutilés.

3° Les ateliers annexes à certains hôpitaux.

Avant de passer l'examen de chacune de ces catégories, il nous semble opportun de relever certains principes généraux sur lesquels une décision a été prise.

Un premier point important est celui des moyens d'existence que possédera le mutilé pendant la durée de son apprentissage.

Il est admis à cet égard que le Gouvernement anglais prendra à sa charge les frais de l'apprentissage et que pendant la durée de celui-ci le mutilé continuera à toucher sa solde et sa famille les allocations comme au temps de son service actif.

Le second point est la question du règlement de la pension. *Pour en déterminer le taux, faut-il tenir compte du salaire que le mutilé peut gagner dans sa nouvelle profession ou bien le montant de la pension doit-il être fixé d'après l'état physique du soldat, abstraction faite des salaires qu'il peut gagner* ?

Le Gouvernement Anglais semble avoir hésité entre les deux solutions.

Pour nous, la solution ne peut être douteuse. L'homme a droit à une pension fixée d'après ses mutilations sans tenir compte du salaire qu'il peut avoir atteint par une formation spéciale.

Agir autrement aboutirait d'abord à éloigner des établissements un grand nombre des mutilés qui avant que leur pension soit réglée refuseront tout travail de rééducation qui en diminuerait le quantum. La conséquence en serait la perte d'utilités sociales qui seront de la plus grande importance après la guerre et cette perte serait plus lourde que l'économie faite par l'Etat sur le service des pensions. Au point de vue moral, il serait injuste de ne pas laisser profiter ces malheureux qui se sont sacrifiés pour le bien commun, des avantages que peut leur donner un travail de rééducation. Plus que tous autres ces mutilés ont droit à une existence heureuse et aisée et personne ne se plaindra, même s'ils ont plus que le nécessaire.

Le Gouvernement anglais, après avoir hésité semble s'être décidé dans le sens indiqué ci-dessus. C'est du moins ce qui m'a été déclaré par le major dirigeant le Lord Roberts memorial Workshop of London et par M. le Secrétaire Honoraire des ateliers du Queen Mary's Convalescent Home Roehampton.

I. — Instruction professionnelle et Ecoles d'Arts et Métiers.

Le Gouvernement anglais a fait le relevé des établissements en Angleterre auxquels pourraient être envoyés les soldats mutilés.

En voici l'énumération :

1° Bradfort technical college.
2° Bradfort school of art.
3° Exeter university college.
4° West Bromwich school of art.
5° Headeersfield Technical College.
6° Kent Education Committee.
7° Norwich technical Committee.
8° Reading University College.
9° Tunbridge Wells Technical Institute.
10° Wolverhampton School of art.
11° York School of art and craft.
12° Battersea Polytechnic.
13° Aberystwyth University College.
14° Longborough Technical Institute.
15° Bristol merchant Venturer's College.
16° Leeds Technical School.
17° Borough Polytechnic.
18° Edinburgh Heriot Wath College.
19° Cardiff Technical College.
20° Aberdeen Robt : Gardens Technical College.
21° Brighton Technical College.
22° Liverpool Education Committee.
23° Newport (Mõn) Technical Institute.
24° Nottingham University College.
25° Preston Harris Institute.
26° Southampton University College.
27° Regent Street Politechnic.
28° London County Council school of Navigation, and Engeneering (popular).
29° Bury Municipal Technical College.
30° Handsworth Technical School.
31° Wolverhampton Technical School.
32° Sutton Coldfield.
33° Sunderland Technical College.
34° Wednesbury Metallurgical.
35° London C. C. school of Engeneering and woodcarving.
36° Birmingham Municipal Technical School.
37° Burnley Municipal Technical School.
38° Newcastle on Tyne Cowan Training School.

39° Institute of Electrical Ingeneers.
40° Derby Technical College.
41° Erith Technical College.
42° Leeds University.
43° Coventry Technical School.
44° Willenhall Education Committee.
45° Northern Polytechnic.
46° Cavdenbeath Tife Mining school.
47° L. C. C. school of Photo, Engraving and Littography.
48° Alderham Institute.
49° Sir John Cass, Technical College.
50° South Kensington school of art and wood carving.

Dans ces diverses écoles les arts et métiers suivants peuvent être enseignés :

Architecture. — Industrie du bâtiment : construction, surveillance, maçonnerie, plafonnage, plomberie, travaux sanitaires.

Electricité. — Télégraphie, Installation de stations d'électricité, pose et montage de toutes distributions, installation et service des tableaux de distribution.

Métallurgie. — Construction mécanique, machines outils, moteurs à gaz, à vapeur, à huile, à air chaud, tour construction, leur conduite, et leur entretien. Formation de mécaniciens, tourneurs, monteurs, ajusteurs forgerons, mouleurs, fondeurs, dessinateurs, travail du cuivre, traceurs, soudure à l'acétylène.

Travail du cuir. — Tannerie et toutes préparations du cuir, cordonnerie, réparation de chaussures.

Travail du bois. — Charpenterie, menuiserie, ébénisterie, sculpture, polissage français.

Travail des pierres. — Sculpture.

Divers. — Poterie, soufflage du verre, coulage du plomb, enseignes en fer émaillé, vannerie, fabrication de brosses, tailleurs, fabrication de jouets, tissage, garnissage de meubles, mécanique dentaire, cinématographie, photographie et procédés de reproduction photographique, imprimerie, reliure.

Alimentation : Boulangerie, confiserie, inspection de denrées alimentaires.

Travaux artistiques : travail artistique du métal, peinture et décoration, étude et préparation des couleurs.

Sciences : chimie, physique, botanique, hygiène, physiologie, commerce mathématiques, dactylographie, sténographie, langues, sciences domestiques.

La visite de ces écoles au point de vue technique ne pourrait être faite que par une Commission comprenant des personnalités de compétences diverses à même de les juger tant sous le rapport de la méthode d'enseignement suivie et de leur niveau pédagogique que sous le rapport de leur application possible aux besoins industriels de notre pays.

Notre enquête préliminaire ne pouvait porter sur ces points et n'avait pas pour but d'étudier ces écoles ; elle avait simplement pour objet de considérer à un point de vue général ce qui a été fait pour la rééducation des réformes et d'indiquer une source d'informations utiles à notre Gouvernement.

Nous nous sommes bornés à visiter quelques écoles de Londres qui, nous le pensons, donneront, tous les éléments nécessaires à l'objet cidessus indiqué.

L'accueil le plus sympathique nous a été réservé partout et tant les autorités militaires que les différents directeurs des établissements visités nous ont fourni des plus obligeamment tous les renseignements qui nous ont paru utiles.

Les Belges désireux de suivre les cours des écoles visitées, y seraient accueillis volontiers. Nous avons eu le plaisir de rencontrer à Battersea Polytechnic un réformé amputé d'une jambe suivant depuis plus d'un an des cours de chimie pour se préparer à entrer dans une usine à ciment.

I. — Ecoles polytechniques du Comté de Londres.

Les Ecoles polytechniques que nous avons visitées : Regent street Polytechnic, Battersea Polytechnic, Borough Polytechnic, sont des institutions fondées à l'aide de fonds recueillis par des souscriptions privées et administrées par un conseil privé, mais elles reçoivent des subventions annuelles tant des Pouvoirs publics que de certaines Associations professionnelles.

Un syllabus de chacune de ces écoles joint à la présente note indique de la façon la plus complète le programme des cours. Il serait donc oiseux de reprendre ici la description des matières enseignées ; nous nous bornerons à préciser certains points communs à ces divers instituts.

Ils comprennent des cours se donnant pendant le jour et des cours se donnant le soir.

Les études sont très complètes et comprennent la théorie, générale-

ment donnée le matin, et la pratique occupant les après-midi; ainsi à l'Ecole des mécaniciens établie à Borough Polytechnic, les cours ont une durée de trois ans. Les élèves y entrent à l'âge de 12 ans et en sortent à 15 ans ; ils ont appris leur métier, le dessin industriel, les mathématiques appliquées et la chimie.

Il se comprend que des ouvriers ayant reçu une pareille préparation deviennent des professionnels d'élite qui, répandus dans l'industrie, aident puissamment à son développement et à son progrès.

Ces institutions très largement établies peuvent admettre un grand nombre d'élèves ainsi Battersea et Borough Polytechnic ont chacune en temps de paix une popuation de 3 à 4.000 élèves.

Les élèves paient un certain minerval, mais des bourses d'études ont été fondées, de plus les élèves nécessiteux peuvent être, par les Conseils d'administration, dispensés de tous paiements.

En ce qui concerne les réformés, le Gouvernement paie le minerval.

Il y a environ 7 heures de cours par jour. Les institutions sont munies d'installations remarquables : salles de lecture, bibliothèques, ateliers mécaniques, machines de démonstrations et d'expériences, laboratoires, salles de gymnastique, etc. A chaque établissement sont annexés clubs de jeux et d'exercices physiques que seuls peuvent fréquenter les élèves.

Peu de réformés jusqu'à présent ont fréquenté ces écoles pour des raisons indiquées au début de cette note.

Regent Street Polytechnic est surtout employé actuellement à former des hommes pour le corps d'aviation ; 18.000 jusqu'ici en sont sortis.

J'y ai vu 47 réformés dont la plupart amputés d'une jambe faisant un apprentissage qui leur permettra d'être admis dans des usines fabriquant des aéroplanes ; quelques-uns apprenaient à faire le brasage des tubes en cuivre ; quelques autres apprenaient l'installation de l'électricité ou le service des tableaux de distribution de l'électricité. Un certain nombre se formaient au métier de monteurs en fer ; un seul, un ancien mineur, apprenait à confectionner des lampes de sûreté pour les mines.

La durée de l'apprentissage varie de 8 à 10 semaines. Il se conçoit que cet apprentissage ne peut comprendre la connaissance parfaite d'une profession car nous avons vu que pour faire un ouvrier métallurgique les cours, dans une autre école, ont une durée de 3 ans ; mais la préparation ainsi reçue permet de trouver dans les exceptionnelles conditions actuelles un emploi dans des usines en quête constante de main-d'œuvre.

A *Battersea Polytechnic*, je n'ai rencontré que 7 mutilés dont quelques-uns amputés d'une jambe apprenaient la conduite des automobiles et leur entretien ; à deux autres, on enseignait la manière de vérifier la puissance

d'un courant électrique à l'aide d'un instrument déterminé ; un seul, un Belge, suivait les cours de chimie.

A *Borough Poltyechnic* pas un seul réformé n'y avait encore été envoyé.

Ces établissements sont tous des mieux installés et la plus grande importance est attachée à la pratique des professions ; c'est ainsi que les professeurs dans les ateliers sont généralement choisis parmi les contremaîtres de l'industrie afin que l'instruction ne soit pas trop dogmatique.

Nous sommes persuadés qu'ils rendront les plus grands services pour la rééducation des mutilés.

II. — Ateliers et industries pour mutilés.

Après la guerre des Boers, Lord Roberts fit décider que les fonds recueillis pour lui offrir un mémorial seraient consacrés à l'érection d'usines destinées à occuper ceux qui avaient été mutilés pendant le cours de cette guerre. L'institution fut créée mais elle ne paraît pas avoir réalisé un développement important car les usines au début de cette guerre étaient encore fort réduites. L'idée a été reprise au début de la présente crise et l'œuvre vivement poussée a pris une très grande extension. Elle a déjà ouvert à ce jour des usines dans les villes suivantes :

Brookwood (Surrey), Colchester, Birmingham, Liverpool, Bradfort, Edinburgh, Belfast, Brighton, Plymouth, Newcastle, Nottingham, Manchester, et peut occuper un personnel de 15.000 personnes. L'usine de Londres seule fait travailler 400 ouvriers et de nombreux et vastes bâtiments en voie d'érection, seront bientôt prêts à recevoir un nouveau personnel. Les directeurs de l'œuvre comptent pouvoir employer d'ici à fort peu de temps 20 à 25.000 travailleurs. Le premier établissement des usines : construction, matériel, etc., est assuré par des fonds provenant des souscriptions privées. Les fonds souscrits actuellement s'élèvent à £ 500.000.

Dans la pensée des directeurs, les usines qui n'auront pas de capital à rénumérer, doivent se suffire à elles-mêmes.

Elles admettent au travail les soldats mutilés, leur femme et leurs enfants.

Les soldats mutilés reçoivent pour commencer un salaire de une £ par semaine, ce salaire est alors augmenté proportionnellement à la qualité et à la somme de travail fourni ; certains d'entre eux gagnent jusqu'à deux livres et demie par semaine.

Les soldats ne reçoivent aucun enseignement théorique ; on leur enseigne simplement à se servir d'un outil. Nous avons pu voir dans les ateliers

une quantité de manchots travaillant à des outils mécaniques du bois : tours, scies circulaires, scies à découper, rabotteuses, toupieuses ; nous en avons vu d'autres, occupés à des travaux de peinture des jouets produits, à la manutention, aux services du bureau, etc.

Les usines existantes à Londres et celles en voie de perfectionnement sont munies de tous les outils mécaniques nécessaires aux industries exercées.

On y produit surtout les jouets en bois et les poupées. La direction cherche par cette production à gagner pour l'Angleterre une industrie dont l'Allemagne s'était accaparée.

Les autres usines produisent du mobilier, des objets de ménage, de la vannerie. Une partie du personnel s'occupe de la construction, de l'architecture, et de la décoration ; ainsi les plans des nouveaux ateliers sont faits par le personnel de l'œuvre et certaines places de l'établissement sont décorées et meublées par lui.

Je crois que la complexité de ces industries ne sera pas maintenue et que les directeurs, après un temps d'essai suffisant, choisiront parmi elles celles qui donneront des résultats satisfaisants.

Ces ateliers pour soldats mutilés présentent une très grande utilité pour ceux qui ne sont pas susceptibles de recevoir une instruction nouvelle complète ou pour ceux qui ne peuvent espérer fournir dans l'avenir un travail régulier. Pour ceux-là, une usine de l'espèce, fonctionnant surtout dans un but de charité et pouvant en conséquence accepter une main-d'œuvre d'un rendement anormal est indispensable. Comment un manchot, par exemple, pourra-t-il faire un travail égal à celui d'un autre ouvrier et se faire embaucher dans une usine industrielle?

Mais à notre avis leur rôle doit se borner à employer une main-d'œuvre inutilisable dans l'industrie. Ils ne devraient pas être généralisés car ils pourraient donner lieu aisément à des abus, soit dans la fixation des salaires, soit dans les mesures de contraintes employées contre des hommes qui seraient pendant toute leur vie forcément liés, par leur inaptitude, à l'établissement.

III. — Ateliers annexes a certains hopitaux.

A. *Queen Mary's Convalescent auxiliary Hospitals.* — Il y a environ 550 patients constamment en pension. Ils y restent généralement pendant un mois ou pendant six semaines.

Des ateliers et une Ecole de commerce sont adjoints à la maison de convalescence. Les mutilés sont admis gratuitement à la fréquentation des cours qui sont totalement facultatifs.

Malgré la liberté laissée aux mutilés de fréquenter les cours, 40 0/0 d'entre eux les suivent, parce qu'ils comprennent combien il est important pour eux de profiter de leur inaction forcée pour se former à une nouvelle profession.

Les ateliers et les classes sont organisés à l'aide de souscriptions privées et il est à noter que des unions professionnelles, sont parmi les protecteurs de l'œuvre ; ils l'aident non seulement de leurs souscriptions, mais aussi de leur appui effectif par exemple en envoyant chaque jour des ouvriers expérimentés ou des contre-maîtres donner les cours aux soldats.

L'Ecole d'apprentissage comprend des cours pour l'installation de l'électricité, sonnerie, éclairage, téléphone, télégraphe, la pose et l'entretien des moteurs électriques ; l'entretien et la conduite des automobiles ; le travail et le tournage du bois ; le travail du cuir pour les articles de fantaisie et le petit travail de vannerie.

Une classe de commerce dirigée par Clarck's college enseigne la tenue des livres, l'usage de la machine à écrire, la sténographie et d'autres sujets propres à former des emplcyés.

On conçoit que cette école ne peut pendant le court séjour des réformés dans l'établissement former des ouvriers complets, mais elle rend des services signalés en faisant gagner un temps précieux aux réformés qui dès que leur état le permet peuvent ainsi commencer leur instruction nouvelle et le faire sans abuser de leurs forces puisque la fréquentation des cours est facultative.

Mais ces ateliers rendent surtout l'inestimable service de donner l'occasion à la direction de persuader les mutilés de l'utilité d'apprendre une nouvelle profession de leur donner l'occasion de commencer leur apprentissage et de prendre goût à leurs nouveaux travaux.

Il est à craindre que bien des mutilés rendus à la liberté et rentrés dans leur famille, ne cherchent à gagner de l'argent en acceptant le premier emploi venu et n'aient pas la volonté de se rendre à nouveau dans des Ecoles et de s'astreindre aux ennuis d'une rééducation, s'ils n'ont pas déjà, pendant leur traitement, reçu les notions du métier, et appris de personnes autorisées les avantages que présenteront pour eux une rééducation complète. Les ateliers annexés à la maison de convalescence écartent en partie cette éventualité surtout que, à la fin de leur traitement, les mutilés sont envoyés par la direction, s'ils en expriment le désir dans les Ecoles destinées à parfaire leur instruction.

La direction des ateliers remplit cette mission de conseillers et de guides auprès des mutilés. Elle s'occupe aussi du placement de ceux qui veulent

s'employer de suite. Elle a organisé un bureau de placement qui, jusqu'ici, a procuré du travail rénuméré à un grand nombre de mutilés.

B. *Saint Dunstan's Hospital.* — Hôpital spécial pour aveugles, situé à Regent Park. Les aveugles reçoivent une rééducation complète ; on leur apprend à lire et à écrire ; on leur enseigne la dactylographie en leur faisant généralement cadeau de la machine sur laquelle ils se sont formés. On leur apprend à faire des filets ; à faire des paniers, des nattes, à réparer des chaussures, à faire des meubles.

Il est inutile de faire ressortir l'importance de cette mesure admirable qui fait renaître à la vie les plus malheureuses et les plus pitoyables victimes de la guerre, en leur donnant la possibilité de se suffire et de gagner leur pain. Une centaine d'aveugles suivent les différents cours d'apprentissage avec un zèle et une attention soutenus.

Quand l'apprentissage est terminé, l'établissement cherche une place pour ses pensionnaires et ne les laisse sortir que lorsqu'ils sont assurés d'un salaire convenable.

Nous croyons avoir, en étudiant les Etablissements ci-dessus, donné un aperçu suffisant de la manière dont la question de rééducation des inaptes a été envisagée en Angleterre.

Nous souhaitons que cette étude soit poussée à fond par un Comité comprenant les personnalités compétentes pour entreprendre ce travail. Nous devons à ceux qui ont subi une diminution de leur capacité physique en défendant le bien commun, les plus grands égards, nous devons les mettre à même d'atténuer dans la mesure du possible le sacrifice qu'ils ont fait pour la Patrie. C'est un devoir de reconnaissance sociale qui leur est dû.

Nous arriverons plus sûrement à ces fins en étudiant ce que les autres ont fait dans ce domaine et en y puisant les éléments qui peuvent être utilisés en Belgique, soit en se servant des établissements qui existent, soit en en créant de nouveaux suggérés par l'expérience.

RAPPORT SUR L'ÉCOLE DES AUXILIAIRES DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE ET DES ADMINISTRATIONS, ANNEXÉE A L'I. M. I. O. DE PORT-VILLEZ.

par **M. VERHEYLEZOVN**, sous-directeur pédagogique de l'Ecole des Auxiliaires.

Comme l'indique son nom, cette Ecole prépare des mutilés à divers emplois dans le commerce, l'industrie, les administrations publiques ; elle accueille les non-artisans et s'occupe de leur *rééducation intellectuelle*.

L'Ecole accueille les non-artisans.

Les mutilés ne sont pas tous des artisans ou ne le deviendront pas. Outre les commerçants, les employés de commerce ou de l'industrie, les employés d'administrations publiques, citons les jeunes gens qui, après avoir terminé leurs études moyennes — études correspondant à l'enseignement secondaire en France — se destinaient au commerce ou à l'administeation, les étudiants que leur mutilation ou d'autres considérations d'ordre intime forceront à abandonner leurs études. On peut y ajouter la série de petits patrons qui reprendront leur profession mais qui avaient pu se rendre compte de l'insuffisance de leur instruction. Signalons encore les ouvriers qui, par la nature même de leur mutilation, seront désormais incapables de se remettre à leur ancien métier ou d'en apprendre un nouveau.

Quatre Sections fonctionnent à l'Ecole : une section commerciale, une administrative, une primaire, et une normale primaire.

La création de ces sections, en même temps qu'elle constitue une œuvre éminemment humanitaire, répond à un besoin réel.

Avant toutes autres considérations se place celle-ci : Nous, Belges, nous sommes en exil. Beaucoup de nos mutilés, commerçants, employés, patrons, désormais inaptes au service armé, auraient pu être renvoyés dans leurs foyers, n'était l'occupation par l'ennemi de notre territoire. En attendant la rentrée au pays, ils restaient complètement à charge à l'Etat : ils dépendaient en tout de lui. Il ne fallait pas que le temps de l'exil fût du temps perdu et le Gouvernement à songé à la rééducation intellectuelle de ses glorieux défenseurs.

Raison d'être de la Section commerciale.

Les commerçants et les employés, grâce aux cours enseignés à cette section, acquièrent des connaissances sérieuses qui leur ouvrent des horizons nouveaux, leur permettront d'étendre leurs relations et d'aspirer à plus haut.

En Belgique, dans toute maison de commerce importante, des Allemands étaient parvenus à éliminer nos concitoyens et à s'implanter dans la place ; fréquemment des postes importants leur étaient confiés. A Anvers, le grand port national, les Allemands pullulaient : c'était l'occupation pacifique mais réelle de notre pays par nos ennemis actuels.

Il faut qu'à notre rentrée en Belgique nous ayons un contingent sérieux de jeunes gens, bien préparés, prêts à entrer dans les bureaux de commerce et d'industrie pour remplacer avantageusement les employés allemands qui s'y trouvaient en si grand nombre. Le but visé est l'intérêt national.

Raison d'être de la Section administrative.

Parmi les mutilés, anciens employés de nos administrations publiques, telles que administration de l'Etat, des provinces, des communes, les uns retrouveront leur emploi, les autres en trouveront un nouveau plus en rapport avec leurs aptitudes physiques et intellectuelles. Aussi longtemps qu'il ne nous reste qu'un mince lambeau de territoire le long de l'Yser, ils ne peuvent pas tous espérer rentrer en fonctions. Le Gouvernement belge allait-il laisser ses agents végéter dans les dépôts d'invalides? Ce n'aurait certes pas été dans ces centres que le moral déprimé des mutilés se serait relevé, et cependant ces agents, après la guerre, ne devront pas être inférieurs à ce qu'ils étaient avant. Le problème a été résolu par la création de la section administrative. Les cours qui s'y donnent correspondent aux programmes d'examens qu'ont à subir les candidats aux administrations publiques.

Le résultat obtenu sera double :

1° Comme résultat immédiat et se retrouvant dans toutes les sections, le moral des mutilés sera relevé : ceux-ci en effet pourront caresser l'espoir de voir leur situation s'améliorer. S'ils n'ont plus les aptitudes physiques nécessaires à leur ancien emploi, il existe tant d'autres emplois à côté, voire plus haut, auxquels grâce à leurs études ils pourront prétendre.

2° Un deuxième résultat consistera dans les avantages qu'en retirera l'Etat : de même à l'atelier, les perfectionnements apportés aux machines ont comme conséquence une production meilleure et plus considérable.

A côté des anciens employés, d'autres élèves se préparent aux mêmes examens : ils ne seront pas de trop. Au lendemain de la guerre, il nous faudra des hommes bien instruits, prêts à entrer dans les bureaux des administrations où se seront produits des vides. Et dans cet ordre d'idées il sera tout naturel de donner la préférence aux jeunes héros éprouvés.

Raison d'être de la Section primaire.

La troisième section est appelée ainsi parce que les élèves y revoient les matières importantes de l'enseignement primaire. Elle prépare les candidats aux sections commerciale et administrative : nous avons pu constater que pour les hommes ayant quitté depuis longtemps les bancs de l'école une révision sérieuse des notions élémentaires est indispensable.

Cette section s'adresse encore aux petits employés de l'Etat qui auront à changer d'emploi. Les connaissances que ces mutilés y acquièrent suffisent amplement pour leur permettre de poser leur candidature aux emplois d'expéditionnaire, de facteur des postes, de garde-salle, de garde-barrière, de surveillant, de concierge, etc.

A côté de ces élèves, les petits commerçants, les petits patrons y viennent combler les lacunes qu'ils ont pu constater dans leur instruction.

Raison d'être de la Section normale.

C'est encore l'idée de l'après-guerre qui a présidé à la création de la section normale primaire. Déjà avant la guerre, il y avait pénurie d'instituteurs et nombre d'entre eux sont tombés victimes de leur héroïsme, alors qu'ils allaient, sous les balles ennemies, relever les blessés.

Lors de la rentrée au pays, il faudra que les classes reprennent immédiatement : beaucoup de nos enfants auront perdu un temps précieux, considérable. Il faudra combler immédiatement les vides qui se seront produits dans le corps enseignant. Il nous faudra pour nos enfants des instituteurs qui, tout en cultivant l'intelligence de leurs élèves, sachent développer chez ceux-ci l'esprit de patriotisme et leur enseigner jusqu'où doit être poussée la loyauté.

Il faudra qu'ils sachent inspirer aux jeunes gens la haine de l'Allemand. Les mutilés, instituteurs, sont tout indiqués pour remplir cette mission : ils seront des exemples vivants de patriotisme.

La carrière de l'enseignement est ouverte aux mutilés qui ont fait de bonnes études moyennes, aux sous-officiers de carrière que leur mutilation empêche de rester à l'armée.

CONCLUSIONS

L'Ecole des Auxiliaires du Commerce, de l'Industrie et des Administrations publiques a sa raison d'être parce que son objet est :

1° L'intérêt personnel de nos mutilés non artisans ;

2° L'intérêt national.

a) Les employés formés à la Section commerciale remplaceront les Allemands qui s'étaient implantés dans les bureaux de nos grandes maisons de commerce.

b) Les employés formés à la section administrative devenus plus instruits, apporteront aux administrations publiques une aide plus efficace.

c) La section primaire prépare aux sections commerciale et administrative.

d) Les instituteurs formés à la section normale montreront aux enfants à tout instant jusqu'où doivent aller le patriotisme et la loyauté.

SERVICE DE LA RÉADAPTATION AU TRAVAIL DES BLESSÉS DE GUERRE (RÉÉDUCATION FONCTIONNELLE ET PROFESSIONNELLE)

par M. **Constant VERLOT**, Officier d'Administration principal,
Chef de Service, Député des Vosges.

Historique et Description.

Le Centre de Réadaptation au travail et de Rééducation professionnelle des Blessés de la Guerre de la 20e région, a été organisé par M. Constant Verlot, officier d'Administration principal du Service de Santé, dans le courant du mois de juillet 1916, au Centre secondaire de physiothérapie de La-Chapelle-Saint-Luc (Aube). Il a commencé à fonctionner dès les premiers jours du mois d'août de la même année.

Il occupe quatre baraques Adrian, construites par les Services du Génie, et, en outre, quelques bâtiments annexes qui ont été construits par les infirmiers et les blessés en traitement, appartenant au Centre de Rééducation.

La Section agricole possède un hangar, destiné à remiser les tracteurs automobiles, les charrues, les herses, le cultivateur canadien, le pulvérisateur à disques. Elle a sa disposition un terrain de 5 hectares, servant de potager militaire, et une porcherie modèle où 8 porcs sont à l'engraissement.

Fonctionnement du Service.

Le Service de la Rééducation professionnelle fonctionne de la manière suivante : les blessés y sont envoyés par le Service médical du Centre de physiothérapie. Ce sont ceux qui sont considérés comme momentanément inaptes à l'entraînement militaire, mais qui peuvent retirer un bénéfice physiologique des gestes nécessités par la pratique de tel ou tel métier, ou bien au contraire ceux dont la blessure est telle qu'il y ait lieu d'envisager pour eux une réforme probable et qui, dans les différents ateliers du service, se perfectionnent dans leur ancien métier, ou en apprennent un nouveau, s'ils ne sont plus propres à l'ancien, ou s'initient à une pratique utile à côté de leur profession. Il a paru utile, par exemple, de développer

les petits métiers de village (maréchalerie, bourrellerie, cordonnerie, vannerie, etc.) que la rareté de la main-d'œuvre menace de faire disparaître après la guerre, et où il sera nécessaire que les cultivateurs soient capables, dans la mesure du possible et tout en continuant à faire de la culture leur occupation principale, de remplacer les spécialistes.

Organisation et division du Service.

Le Service de la Rééducation professionnelle comprend 20 ateliers ou services principaux, dont la répartition est indiquée sur le tableau suivant. Chacun de ces ateliers est dirigé par un ou plusieurs contremaîtres spécialistes, appartenant à la 23e section d'infirmiers militaires, et classés dans le service auxiliaire. Ces contremaîtres sont chargés de diriger le travail commun, d'y collaborer, de faire part de leur expérience aux professionnels qu'ils peuvent avoir autour d'eux, et d'apprendre leur métier à ceux qui l'ignorent, de former en quelque sorte (en procédant d'une façon plus méthodique, plus rapide et plus pratique, puisqu'il s'agit d'adultes), des apprentis.

A la tête du Service est un bureau comprenant, outre M. Verlot, un officier d'administration adjoint, un secrétaire chargé du classement et du contrôle des hommes dans les ateliers, un comptable et un caissier.

Les hommes sont répartis dans les ateliers d'après les indications physiologiques fournies par le service médical et aussi d'après leurs antécédents, leurs aptitudes, leurs goûts et leur choix, fait aussi librement que possible : on ne s'applique bien qu'au travail qu'on aime.

Le travail à exécuter provient de commandes faites par des Services publics (intendance, corps de troupes, formations sanitaires, etc.), ou par des entreprises privées (usines, maisons de commerce, simples particuliers, etc.).

Le salaire est intégralement payé aux hommes, selon le nombre d'heures mises par l'ouvrier normal, pour exécuter le travail.

La caisse du service ne retient que le prix de revient de la matière première, plus un taux de 10 0/0 destiné à amortir le matériel et à faire face aux dépenses imprévues.

Tableau indiquant l'organisation du Service de la Rééducation professionnelle : Officier d'administration principal, chef de Service : M. Verlot, député des Vosges ;

Officier d'administration de 3e classe, adjoint : M. Vial, avoué.

Services généraux : *a*) examen professionnel des blessés et répartition dans les ateliers ; *b*) comptabilité du Service ; *c*) service des livraisons.

Ateliers.

I. *Industries du fer* : *a*) maréchalerie, forge, serrurerie, ajustage, petite mécanique ; *b*) ferblanterie ; *c*) fabrique de pliants et objets tournés ; *d*) tonnellerie.

II. *Industries du bois* : *a*) menuiserie, ébénisterie ; *b*) vannerie.

III. *Industries du vêtement*: *a*) cordonnerie, cordonnerie orthopédique. *b*) bourrellerie; *c*) redressage d'aiguilles de bonneterie; *d*) tailleurs; *e*) coiffeurs, posticheurs.

IV. *Enseignement général et commercial* : *a*) conférences ; *b*) sténo-dactylographie ; *c*) cours pour illettrés ; *d*) comptabilité, tenue des livres ; *e*) dessin industriel ; *f*) moulage, modelage.

V. *Section agricole et horticole* : *a*) tracteurs automobiles, charrues, etc. ; *b*) culture maraîchère, jardinage ; *c*) porcherie.

I. — Industries du fer.

a) *Maréchalerie, forge, serrurerie, ajustage, petite mécanique* ;
b) *Ferblanterie.*

Cet atelier est installé dans la première des quatre baraques Adrian, sauf la maréchalerie et la forge qui occupent un petit bâtiment distinct et construit par les infirmiers. L'atelier est dirigé par 4 contremaitres (un auxiliaire, 3 engagés spéciaux), 50 hommes y ont travaillé depuis sa création. Ce sont, en général des blessés des jambes (blessures légères leur permettant de rester debout), le travail de la serrurerie nécessitant une certaine dextérité des bras et des mains.

Des marchés ont été passés avec un industriel de Troyes pour le boulonnage et le finissage de verroux et de patères : 1.200 verrous et 3.000 patères ont déjà été livrés. Le matériel de l'atelier de serrurerie comprend : un tour, deux machines à percer, douze étaux et tout le matériel nécessaire à la petite mécanique.

Le matériel de la forge se compose de 3 soufflleries et de 3 enclumes.

L'atelier de ferblanterie travaille pour les hôpitaux et l'industrie privée. Les hommes tracent eux-mêmes le développement des objets à exécuter. Pour se familiariser avec le dessin, ils suivent au moins une heure par jour le cours de dessin industriel.

c) *Fabrique de pliants et objets tournés.* — Cet atelier comprend les machines suivantes, reliées par des courroies, montées sur arbres et sur paliers, et mues par un moteur électrique de deux chevaux : tour à lunette,

scie circulaire et scie verticale, perceuse verticale, tour à mandrins, perceuse horizontale, tour à bras.

La monture en bois du pliant est entièrement faite à la machine. Le travail à la main est nécessaire seulement pour l'assemblage de la monture et la pose de la toile.

A cet atelier ne sont affectés que des hommes ayant le complet usage de leurs bras et de leurs mains pour éviter des accidents possibles.

d) *Tonnellerie.* — Dans cet atelier sont passés 27 hommes cultivateurs et surtout vignerons. Les travaux exécutés consistent surtout dans la fabrication de seaux, de tonnelets, de baquets et dans la réparation de fûts pour l'industrie privée.

II. — Industries du bois.

a) *Menuiserie, ébénisterie.* — Les ateliers installés dans la deuxième baraque Adrian comprennent dix établis, une meule et les autres outils nécessaires à la profession. 60 hommes y ont déjà travaillé. Outre quelques charpentiers et menuisiers, cet atelier reçoit surtout des cultivateurs qui viennent y apprendre à faire quelques ouvrages simples. Certains blessés des bras et des mains y sont aussi envoyés pour leur rééducation fonctionnelle. De nombreux travaux ont été exécutés pour le Dépôt de Physiothérapie, pour les hôpitaux de la ville (1.300 tables de nuit) et pour divers particuliers.

b) *Vannerie.* — L'atelier de vannerie est également installé dans la deuxième baraque Adrian. Le matériel en est simple : plates-formes sur lesquelles s'installent les ouvriers, bascule pour peser l'osier, cisailles, etc. 101 hommes ont passé jusqu'à présent dans cet atelier. Presque tous sont des cultivateurs qui ont aussi appris à fabriquer les paniers dont ils auront besoin plus tard. Au point de vue physiologique, ce sont surtout des blessés des mains ou des doigts, qui ont encore des ankyloses ou des contractures des doigts, et pour lesquels les mouvements que nécessite la vannerie sont particulièrement utiles et ont donné les meilleurs résultats. Divers travaux ont été exécutés pour l'industrie privée : paniers à Champagne pour des maisons de Châlons-sur-Marne et d'Epernay, articles spéciaux pour les boulangeries troyennes.

III. — Industries du vêtement.

a) *Cordonnerie et Cordonnerie orthopédique.* — Les ouvriers sont installés à des tables carrées de quatre places, délimitées par des séparations en diagonales, de manière que chaque ouvrier ait sa place et

son tiroir. 85 hommes ont déjà passé dans cet atelier. Ce sont surtout des cultivateurs qui apprennent très rapidement à ressemeler une paire de chaussures. Au point de vue médical, on y affecte surtout des blessés des jambes qui ne peuvent travailler debout. Les travaux exécutés ont été fournis par les commandes individuelles et surtout par le service de l'Intendance (réparation de brodequins pour le magasin régional).

b) *Bourrellerie.* — Dans cet atelier sont passés 49 hommes, bourreliers de profession ou cultivateurs blessés aux jambes et qui ont besoin de travailler assis. Ces hommes ont travaillé pour les cultivateurs de la région (fabrication et réparation de licols, de brides), pour le Centre de ravitaillement en cuirs de la 20e région (100.000 brides d'étrilles) et pour le magasin régional (3.000 courroies de sacs).

c) *Aiguilles.* — Cet atelier a été créé pour répondre aux besoins d'une industrie particulièrement florissante à Troyes : la bonneterie. On y redresse les aiguilles tordues dans les métiers mécaniques, travail autrefois exécuté en Allemagne. 47 hommes ont passé dans cet atelier, bonnetiers ou cultivateurs blessés aux jambes.

d) *Tailleurs.* — Le matériel comprend des tables spéciales et six machines à coudre gracieusement prêtées par la maison Singer. 36 hommes y ont déjà travaillé ; tailleurs de profession ou cultivateurs blessés aux jambes. Le recrutement n'en est pas toujours aisé à cause du temps très long qu'exige l'apprentissage du métier de tailleur et du temps relativement court pendant lequel les hommes restent dans le Service. Les travaux ont été surtout fournis par des commandes individuelles. En outre, le magasin régional a confié à cet atelier une importante commande : le découpage et l'utilisation des anciennes guêtres de toile blanche.

e) *Coiffeurs, Posticheurs.* — Le matériel comprend 4 lavabos et tous les appareils nécessaires à l'industrie capillaire. On y a surtout affecté de jeunes apprentis coiffeurs qui s'y sont perfectionnés et des hommes qui étaient hors d'état de reprendre leur ancienne profession. Quelques cultivateurs désirant après la guerre augmenter leurs revenus ont aussi demandé à apprendre à raser et à coiffer pour exercer dès leur rentrée au village. 18 hommes ont été affectés à cet atelier : ils donnent leurs soins aux hommes du dépôt de physiothérapie.

IV. — Enseignement général et commercial.

a) *Salle de conférences.* — Les classes d'enseignement et d'art pratique sont installées dans la 4e baraque Adrian. Dans cette baraque se trouve

en outre une salle de conférences où, deux fois par semaine, les ouvriers et les cultivateurs sont réunis pour recevoir des notions de droit rural, de législation du travail et d'agriculture théorique.

Causeries agricoles, faites par M. le lieutenant Husson, du 2e bataillon de chasseurs à pied, grand blessé, chevalier de la Légion d'honneur et décoré de la Croix de guerre. Elles portent sur l'Agriculture générale, sur les cultures spéciales (céréales, plantes fourragères), sur la culture potagère, sur la zootechnie générale et l'hygiène vétérinaire, sur la zootechnie spéciale, sur les industries agricoles (sucrerie, féculerie et amidonnerie).

Causeries de droit rural et législation ouvrière faites par M. l'officier d'administration de 3e classe Vial, avoué, licencié en droit.

b) *Sténo-dactylographie.* — A ce cours sont surtout affectés des négociants ou des employés de commerce et de bureau qui ont à leur disposition diverses machines à écrire de types différents.

c) *Cours d'enseignement général pour illettrés.* — Depuis le mois d'août 1916, 52 hommes, complètement illettrés, ont appris en deux mois à lire, à écrire et à calculer.

d) *Comptabilité, Tenue des livres.* — Ce cours très fréquenté rend d'excellents résultats. 134 hommes y sont successivement passés. Les cours sont très régulièrement suivis, en raison de la décision prise dès le début de n'y affecter que des hommes qui en manifestent le désir. Le matériel comprend des chaises, des bancs, des tables, en partie fabriqués dans les ateliers, en partie prêtés par le lycée de garçons de la ville.

e) *Dessin industriel.* — L'atelier est dirigé par un infirmier du service auxiliaire, professeur de dessin dans les Ecoles de la Ville de Paris et lauréat du Salon. Il est fréquenté par les ouvriers des industries du fer et du bois qui y viennent tous au moins une heure par jour.

f) *Modelage et moulage.* — Ce cours est destiné aux hommes exerçant la profession de mouleur, de plâtrier, de cimentier. 19 hommes l'ont fréquenté depuis son ouverture.

Atelier des képis. — En attendant leur affectation à un atelier, les blessés sont employés à réparer des képis, fournis par le magasin régional. Nous tenons en effet à ce qu'aucun homme ne reste oisif pendant son séjour au Centre de physiothérapie.

Soldats détachés dans des usines. — A la demande des industriels, et après avis de M. le Médecin-Chef du Centre, des hommes sont détachés dans des usines de la ville. Les industriels se conforment aux lois et règle-

ments en vigueur, en ce qui concerne les salaires, les conditions d'hygiène, l'assurance contre les accidents, etc.

V. — Section agricole et horticole.

A la section agricole et horticole sont affectés exclusivement des cultivateurs, et en aussi grand nombre que possible. On tient en effet à ne rien faire pour détourner les paysans de la terre, à laquelle il sera encore plus indispensable après la guerre qu'ils retournent. Les hommes affectés à cette section ont cultivé et mis en valeur les terrains situés autour du dépôt, et les légumes recueillis ont été employés pour améliorer l'ordinaire des hommes. Comme la température et les saisons ne permettent pas un travail quotidien, tous les hommes appartenant à la Section agricole sont également affectés aux divers ateliers du service, où ils se rendent quand le temps ne permet pas le travail au dehors. 151 hommes sont déjà passés dans la section.

a) *Mécanique agricole.* — Section créée au mois de novembre 1916 pour répondre aux vœux de nombreux agriculteurs et préparer des mécaniciens capables de conduire des machines agricoles pour remédier à l'inévitable pénurie de main-d'œuvre de l'après-guerre.

La section a à sa disposition un tracteur mécanique américain du type Mogul, une charrue automatique, deux herses et un pulvériseur à disques. Une première équipe, formée au cours d'essais très concluants, faits sur les terrains qu'avoisine le dépôt, a permis de labourer certaines pièces de terre, chez des particuliers au prix moyen de 50 francs par hectare.

b) *Culture maraîchère, Jardinage, Potager.* — Sous le direction d'un sous-officier, d'un caporal et de deux jardiniers, infirmiers du service auxiliaire, des potagers ont été établis et vont être mis en valeur au Dépôt (5 hectares 1/2), à l'Hôpital complémentaire n° 8 (7.038 mq), et à l'Hôpital Canadien.

c) *Porcherie.* — La Section agricole a été complétée au mois de janvier 1917 par l'installation d'une porcherie, construite par les infirmiers et les blessés, conformément aux données les plus modernes de la science agricole.

Elle contient 8 porcs, engraissés à peu de frais, avec les issues et les eaux grasses du dépôt. Ces porcs seront d'un excellent rapport. Par ailleurs, la porcherie peut servir de modèle aux cultivateurs affectés au Service de la Rééducation et aux blessés de la Section agricole.

Salaires payés aux soldats blessés pendant la période du 1er Août 1916 au 31 Janvier 1917.

PROFESSIONS	AOUT		SEPTEMBRE		OCTOBRE		NOVEMBRE		DÉCEMBRE		JANVIER	
	SOMMES	Nombre d'ouvriers	SOMMES	Nombre d'ouvriers	SOMMES	Nombre d'ouvriers	SOMMES	Nombre d'ouvriers	SOMMES	Nombre d'ouvriers	SOMMES	Nombre d'ouvriers
	Fr. C.		Fr. C.		Fr. C.		Fr. C.		Fr, C.		Fr. C.	
Aiguilliers	95 35	15	114 25	13	217 85	14	144 20	6	163 05	15	152 55	12
Bourreliers	»	»	39 50	6	56 »	5	264 75	11	514 75	11	535 75	16
Cordonniers	124 60	43	120 05	18	27 75	5	109 35	16	152 50	20	61 80	8
Chapeliers	260 05	80	150 »	24	283 »	20	500 »	32	253 35	21	»	»
Menuisiers	7 50	3	5 50	2	170 50	8	16 »	3	39 »	4	234 25	9
Serruriers	»	»	1 »	1	19 »	3	72 80	8	181 15	9	122 95	10
Tonneliers	7 50	1	44 »	4	41 75	2	31 15	2	91 »	2	35 »	2
Tailleurs	2 15	1	36 65	7	34 »	»	35 25	4	146 75	14	309 95	13
Vanniers	5 05	6	48 10	16	105 05	23	103 25	21	67 65	20	64 35	18
Mouleurs	»	»	»	»	1 75	1	»	»	»	»	»	»
Pliants	»	»	»	»	»	»	4 05	3	30 15	8	»	»
Ouvriers employés dans les usines . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Usine Jacolliot (jouets).	»	»	242 40	4	141 60	3	121 15	3	109 15	3	18 25	1
Usine de Gésincourt (métallurgistes) . .	»	»	125 85	4	149 10	4	166 50	2	24 25	2	»	»
TOTAUX. . . .	502 20	149	927 30	99	1.247 35	92	1.368 45	111	1.772 75	129	1.534 85	89

Salaires payés aux soldats blessés
pendant la période du 1er février au 31 mars 1917.

PROFESSIONS	FÉVRIER SOMMES	FÉVRIER Nombre d'ouvriers	MARS SOMMES	MARS Nombre d'ouvriers	
	Fr. c.		Fr. c.		
Aiguilliers	160 60	13	304 60	17	
Bourreliers.	96 30	12	713 40	13	
Cordonniers	137 95	20	122 75	11	
Chapeliers	284 85	16	663 30	25	Nombre d'ouvriers payés. 1.007
Menuisiers.	238 »	13	306 50	14	
Serruriers	114 75	11	55 30	9	
Tonneliers	77 75	2	»	»	Sommes versées 12.888 fr. 45
Tailleurs.	493 »	20	727 20	21	
Vanniers	48 50	7	157 50	24	
Mouleurs.	»	»	»	»	
Pliants.	58 »	9	12 25	5	
Chaussures.	211 30	26	467 »	43	
Ferblanterie	46 75	3	38 »	3	
TOTAUX. . .	1.967 75	152	3.567 80	186	

RÉSUMÉ

En résumé, les différents services de la Rééducation professionnelle, où ont passé en huit mois, plus de 800 hommes, sont en plein fonctionnement et ont réalisé pleinement ce qu'on en attendait.

Ils ont fourni à des blessés en traitement, que guettait l'oisiveté avec tous ses maux, une occupation utile. Ils ont permis au plus grand nombre d'entre eux de reprendre goût au travail, de s'y réadapter, d'apprendre les éléments indispensables des métiers ordinaires et d'un usage quotidien. Ils ont été, pour beaucoup, le traitement mécanothérapique le plus efficace au point de vue de la rééducation fonctionnelle.

Ils ont été pour tous, et plus particulièrement pour tous ceux qui en ont été les témoins, le plus probant et le plus efficace des exemples

LA RÉÉDUCATION PROFESSIONNELLE DES INVALIDES DE GUERRE

par M. **WARNANT**, Capitaine de réserve au Ministère de la guerre de Belgique,
Directeur des Papeteries de Ruysscher à Bruxelles.

Dans la rééducation professionnelle, le choix du métier est à la fois la question primordiale la plus délicate et celle dans laquelle l'industriel doit jouer le plus grand rôle.

C'est le chef d'industrie qui, par son expérience, nous dira les travaux susceptibles d'être faits par chacune des catégories d'invalides. C'est lui qui connaît l'effort à faire pour tel ou tel travail qui, en vue de l'utilisation des éclopés, pourra modifier certains modes de travail ou encore pourra rechercher la possibilité de l'accouplement d'ouvriers valides et invalides. Demandons et suivons ses conseils et que ceux qui n'ont pas vécu dans nos usines, dans nos ateliers, se mettent en garde contre leurs propres idées. Dans l'utilisation rationnelle de la main-d'œuvre, de la théorie à la pratique, il y a un monde.

Dès son arrivée dans nos centres de rééducation, faisons comprendre à l'invalide, que la pension que la Patrie pourrait lui payer, ne lui permettra jamais de vivre dans l'oisiveté, qu'il faut que, tout comme il a été parmi les défenseurs de son pays, il soit dès sa rentrée au foyer parmi les artisans de la restauration économique. Comme par le passé, il devra reprendre le chemin de l'atelier et y rentrer en ouvrier conscient de ses capacités, réduites peut-être, mais non pas détruites.

Pour lui éviter des désillusions amères, montrons-lui que la durée d'un sentiment en matière commerciale et industrielle est toujours éphémère.

Par nos conseils, aidons l'invalide dans le choix du nouveau métier. N'oublions pas de tenir compte de la région où il est habitué à vivre et des industries qui s'y rencontrent. Assurons-nous si son choix est en rapport avec son intelligence, ses aptitudes, ses goûts et ses moyens physiques utilisables.

S'il y en a qui, par oisiveté, préfèrent l'inaction à la rééducation, n'hésitons pas. La rééducation est une nécessité morale et économique. Elle devra être obligatiore pour ceux qui ne voudront pas nous comprendre.

Dans nos conseils aux invalides à rééduquer, tenons compte des progrès de l'industrie. Les travaux manuels disparaissent les uns après les autres, pour faire place au travail mécanique qui prend de plus en plus d'extension. La preuve en est faite dans tous les métiers et nous ne sommes qu'au début de l'évolution.

Pour le travail mécanique et en raison du matériel perfectionné, de plus en plus utilisé dans toutes les industries, un peu d'attention, de bonne volonté et de pratique suffisent généralement pour obtenir un résultat appréciable, pour s'adapter aux travaux les plusd ivers, voire même pour passer d'une machine à une autre sans nouvel apprentissage.

Un grand nombre de machines-outils peuvent, par des modifications souvent très simples, permettre le travail assis et d'autres arrangées de telle sorte qu'un manchot pourra les conduire.

Des études de ce genre ont déjà été faites en Amérique.

Former des ouvriers, sans avoir en aucun moment la préoccupation. de faire des centres de rééducation une exploitation commerciale, tel doit être le but exclusif des dirigeants. La recherche d'un bénéfice ne doit pas être proscrite d'une façon absolue, mais il faut que celui-ci ne soit que l'accessoire et j'ajoute que le directeur d'un de ces centres qui donnerait comme preuve de la bonne marche de ses ateliers le bénéfice réalisé, serait un directeur qui ne comprend pas son rôle. Mieux seront rééduqués nos éclopés, moins seront élevées les charges de l'Etat.

Un manchot qui était houilleur, métallurgiste, mécanicien, ouvrier agricole, etc., dont la rééducation professionnelle n'aura pas été judicieusement faite, représentera au moment de son licenciement, dans les 9/10 des cas, une incapacité totale. Ne l'ignorons et ne l'oublions pas.

Au point de vue économique, est-il nécessaire d'utiliser les invalides de guerre et d'obtenir d'eux le meilleur rendement possible? Je n'hésite pas à répondre oui et plus catégoriqement encore, si l'on tient compte de ce que le vrai victorieux dans cette guerre, sera celui qui disposera lors de la signature du traité de paix, du plus grand nombre de bras.

Quelle est la force d'un pays ? Son industrie. Sans bras pas d'industrie, pas de richesses, pas de prospérité.

Après cette guerre, comme après celle de 1870, nous traverserons une ère de prospérité toute particulière et si nous voulons en retirer un profit, n'abandonnons aucune force, aussi minime soit-elle.

La reconstruction de nos villes, de nos villages et de nos voies de communication, le trafic de nos ports, nous enlèveront nos ouvriers les plus forts. Par des salaires très élevés, ces branches se disputeront la jeunesse ouvrière et que restera-t-il pour l'usine et l'atelier : les vieux et les éclopés.

Le problème de la rééducation professionnelle des invalides ainsi établi deviendra, par la bonne volonté de tous, occupants et occupés, et grâce au beau dévouement de ceux qui depuis la première heure se sont consacrés à cette question, une œuvre non seulement philanthropique, mais avant tout une œuvre de nécessité morale et économique.

Travaillons, créons, innovons, appelons à nous toutes les bonnes volontés et nous aurons mérité de la Patrie.

5e QUESTION.

RÉÉDUCATION AGRICOLE

M. Pierre RÉGNIER donne lecture de son rapport général :

LA RÉÉDUCATION AGRICOLE DES MUTILÉS ET BLESSÉS DE LA GUERRE

Par M. le Médecin-Major **Pierre RÉGNIER**,
Médecin chef des services de physiothérapie du Grand-Palais.

Quiconque accepte un mandat doit le remplir sans souci des contingences avec l'unique visée du but qu'il faut atteindre. Cette obligation devient encore plus impérieuse dans la crise que le pays traverse. Nous devons donc chercher ensemble le salut par la vérité, même quand elle nous sera pénible à dire.

I. — LA FRANCE, PAYS ESSENTIELLEMENT AGRICOLE.

Oubli de cette vérité. — Depuis quelque temps je ne peux souffrir les cordonniers. Personnellement je n'ai rien à reprocher à cette honorable corporation, peut-être même suis-je injuste, et ne sont-ils pas les vrais coupables ! Mais, franchement... il y en a trop. Facultés d'invention, imagination, initiative des fondateurs et directeurs des centres de Rééducation professionelle pour victimes de la guerre, depuis deux ans ils ont tout absorbé.

Charpentiers, maçons, mineurs, forgerons, tous cordonniers vous dis-je. Mais c'est surtout avec les agriculteurs qu'on s'en donne à cœur joie pour recruter des apprentis; un inexprimable accaparement ! Et ne songez point à mettre en doute l'originalité ou l'opportunité de cette conduite. Ce serait, non seulement inutile, mais parfois même, dangereux. Si bien qu'on se surprend à répéter à son tour. « Oui, assurément, nous manquons de cordonniers. »

Puisque des hommes avisés, de bons esprits, comme on dit, puisent avec insouciance dans le fonds commun de l'Agriculture pour assurer le recrutement pléthorique de métiers sédentaires et urbains que nous désignons plus simplement d'un nom générique, on finit par hésiter, par se demander si l'opinion tout opposée, qu'on défend, n'est pas elle-même une erreur.

Géographie et Histoire. — Mais l'obsession reparaît bien vite et de nouveau l'on se dit : « Il y a quelque part une contrée à moitié route du pôle et de l'équateur, à la fois baignée par l'Atlantique et la Méditerranée par conséquent en relation directe avec le reste du monde.

Cette terre favorite représente la moyenne des climats et produit des échantillons de toutes les cultures, depuis l'olivier jusqu'au houblon, comme si la nature l'avait désignée d'avance pour en faire le jardin d'acclimatation de l'Europe.

Une géologie incomparable y a entrecroisé un réseau de montagnes et caché dans leurs glaciers des réservoirs pleins de rivières qui coulent dans toutes les directions et constituent le système d'irrigation naturelle et de navigation intérieure le plus savant peut-être du monde entier. Voilà l'apport de la nature.

L'histoire n'a fait que développer cette première mise de fonds de la géographie. Le moyen âge dans son long travail d'alluvion, a déposé sur le sol vierge de la France, jour par jour, siècle à siècle, ici une ferme, là un hameau, plus loin un village, ailleurs un bourg, ensuite une ville; et ainsi, de proche en proche, elle a mis sur toute la surface du territoire l'agriculture à portée de l'industrie, la matière première à portée de la fabrication, la consommation à portée de la production.

Et un jour une révolution accomplie au nom du principe d'égalité, a émietté la propriété à l'infini, pour que chaque enfant du même père pût recevoir sa motte de terre ou son cep de vigne en héritage, et eût ainsi un intérêt à rester attaché au sol dont il venait de faire la conquête.

Et pourtant, malgré le complot de la nature et de l'histoire pour transformer la France en ferme modèle, il faut bien reconnaître que son agriculture a toujours souffert et souffre plus encore à l'heure qu'il est, d'une grave maladie de langueur. »

Oui, la France est un pays essentiellement agricole. Nul d'entre nous ne l'ignore. Jadis, cette vérité fut formulée en termes lapidaires que nous avons tous appris à balbutier sur les bancs de l'école.

Oui, par une sorte de fatalité, ce pays n'a jamais pu ou su tirer parti de ses ressources. Hier encore, en des pages éloquentes où il a mis toute sa science et tout son cœur, un éminent ministre s'est efforcé de nous rappeler au sentiment de la réalité et de conjurer la catastrophe.

Rééducation agricole en retard. — Eh bien, nous ne devons pas nous le dissimuler plus longtemps, dans notre pays, dont l'industrie nationale est l'Agriculture, après trente-trois mois de guerre, la Rééducation professionnelle agricole des mutilés et des blessés est, presque partout, encore à organiser.

Sans doute il existe bien çà et là, des centres de Rééducation fonctionnant autrement que sur le papier. Quelques-uns même sont remarquables par leur organisation et leurs résultats. Mais ils sont, les derniers surtout, trop peu nombreux; quelques unités seulement, et ce sont eux qu'on cite toujours pour faire illusion à soi-même ou aux autres.

Quant aux mutilés vraiment rééduqués, leur nombre atteint à peine quelques centaines.

Comme on le voit, nous sommes loin, très loin, des résultats qu'on serait en droit d'attendre, semble-t-il, de tous les efforts tentés pour résoudre cette importante question.

En réalité, il n'en peut être autrement.

Avec des articles de presse, des brochures de vulgarisation, des comités de propagande, on peut croire de très bonne foi, qu'on fait beaucoup de besogne. Certainement on crée un courant d'opinion mais on n'organise pas; et une fois de plus, là comme ailleurs, c'est l'organisation qui a manqué à la rééducation physique agricole des mutilés.

Les causes d'un échec. — Des erreurs qui peuvent expliquer cet échec, les unes sont d'ordre général et portent préjudice à la rééducation professionnelle tout entière; les autres sont d'ordre spécial et nuisent plus particulièrement à la rééducation professionnelle agricole.

Les erreurs d'ordre général sont les suivantes :

1° *Recrutement tardif des mutilés et des blessés.* — En effet, dès le début on a pensé que la rééducation professionnelle devait intéresser surtout les réformés. Or, redevenus absolument libres, les réformés ne se soucient pas beaucoup d'ajourner indéfiniment leur retour au foyer.

Il en est de même des mutilés qui abandonnent volontiers le centre d'appareillage dès que leur réforme est prononcée.

2° *Autorité trop exclusivement persuasive du personnel qui organise et dirige les centres de rééducation.* — Ces œuvres étant purement civiles et ne s'adressant plus désormais qu'à des civils, il ne reste comme moyen de recrutement que la persuasion trop souvent inefficace.

3° *Changements de métiers trop fréquents et trop faciles.* — On a cru tout d'abord que la plupart des mutilés ne pourraient conserver leur ancien métier et l'on s'est empressé de leur en procurer un autre n'ayant, le plus souvent, aucun rapport avec le premier. Ainsi la rééducation a fait place à un véritable apprentissage et beaucoup de travailleurs, notamment des ouvriers agricoles. ont sans raison suffisante, abandonné leurs occupations pour des métiers urbains, sédentaires et plus délicats.

Cependant pour cette dernière erreur on peut trouver une excuse dans les erreurs suivantes dont l'agriculture a particulièrement souffert.

1° *Rééducation agricole trop tard venue.* — Quelque étonnant que cela soit, il n'en est pas moins vrai que cette préoccupation est de date relativement récente et ne s'est pas encore généralisée. Si bien que de nombreux agriculteurs ont quitté et quittent encore chaque jour leur métier par la raison toute simple qu'ils ne trouvent pas partout les éléments indispensables à la rééducation agricole.

2° *La rééducation agricole vise trop l'impotence des mutilés et pas assez leur ignorance.* — Cela revient à dire qu'on s'est peut-être trop limité à l'étude des appareils de prothèse et des procédés de réadaptation musculaire sans s'occuper suffisamment de faire acquérir à l'agriculteur un certain nombre de connaissances théoriques et pratiques qui auraient compensé la réduction de ses capacités physiques.

Dangers de notre apathie. — Ce n'est pas pour le plaisir de censurer que ces critiques sont formulées. Tout en reconnaissant ce qui a été fait de bien, nous ne pouvons nous en contenter ; c'est vraiment trop peu. S'obstiner à ne voir et à n'apprécier que ces modestes résultats, se baser uniquement sur eux pour juger l'ensemble avec cet optimisme béat, cette bienveillance de commande qui dissimulent presque toujours la plus profonde indifférence ou la crainte de toute initiative, ce serait un véritable crime de lèse-patrie. Ce n'est pas avec un tel état d'âme qu'on prépare les lendemains réparateurs.

Quand sur le monde endormi dans la malveillance des erreurs et la perfidie des quiétudes, l'heure sévère a sonné, l'Univers s'attendait à voir la France envahie faire figure d'Arlequin effaré. Mais elle s'est levée, aussi saine et aussi neuve qu'aux vieux temps des chênes et des Gaules, et du sol outragé ont surgi cinq millions d'hommes pour dire à l'envahisseur : « Tu ne passeras pas ! »

Mais les autres qu'ont-ils fait pour combattre l'ennemi du dedans, notre esprit d'imprévoyance et d'indécision qui fait la guerre aux forces vives de la société, aux facultés intérieures, aux sentiments et aux pensées ? Il frappe la société là et là, il la tue à la tête et au cœur, et il la tue bien, mais silencieusement, mais insensiblement, avec art, avec méthode, en versant goutte à goutte un poison lent, un poison à coup sûr, sans qu'un cri ni un frisson puissent trahir le meurtre et appeler l'attention sur le meurtrier.

Attendrons-nous pour réagir qu'il soit trop tard, que l'agonie commence, que l'œuvre soit faite ou à peu près ?

Alors il ne restera plus rien, de ce qui était autrefois une patrie ; et vous qui traverserez plus tard un désert, passez ; il y avait là un peuple, ne prenez

pas la peine de vous baisser pour lire son épitaphe ; passez, vous dis-je, un peuple, fût-il un peuple de héros, qui a consenti à mourir de son incurie ne mérite pas qu'on cherche son nom sous l'herbe.

Mais ne désespérons pas encore ! Après tout, qu'importent, malgré leur nombre, les estropiés de cœur et d'esprit qui ne sentent pas, ne pensent pas, n'agissent pas et qui, par amour-propre, voudraient interdire au monde de sentir, de penser et d'agir. L'heure nous invite à l'action qui doit être désormais la nôtre ; unir, combiner, organiser la grande armée du travail. Pour ceux qui ne sont pas appelés à faire le sacrifice de leur vie, c'est encore le plus haut et le plus saint des devoirs.

II. — Bases d'une rééducation agricole rationnelle.

D'experiences déjà faites et contrôlées, il ressort que la rééducation professionnelle agricole donnerait son maximum de résultats dans les conditions suivantes.

Le recrutement. — Recrutement des mutilés et des blessés réformables. — Ce moyen proposé depuis longtemps, a été repoussé a priori comme incompatible avec notre caractère et attentatoire à la liberté individuelle.

Il ne s'agit pas cependant, remarquez-le bien, d'ajourner la réforme jusqu'à la fin de la période de rééducation comme on procède si avantageusement dans l'armée belge.

Plus simplement, il s'agit de recruter le plus grand nombre d'élèves pour les ateliers et écoles de rééducation professionnelle parmi les réformables qu'un traitement justifié peut retenir longtemps encore dans les centres de physiothérapie et de neurologie.

Les arguments favorables. — Voici des hommes que les hasards de la guerre ne menacent plus et qui, malgré leurs glorieuses blessures, peuvent envisager l'avenir avec confiance, d'autant plus certains de vivre en sécurité et d'être entourés de respect qu'ils s'efforceront de trouver dans le travail un appoint pour leur existence et une sauvegarde pour leur dignité.

Mais en dehors des heures de traitement, ce sera le désœuvrement forcé, l'entraînement à l'incurable paresse, le cabaret, les conseils déprimants, les suggestions mauvaises. Et, sous prétexte de respecter la liberté individuelle, nous laisserions agir toutes ces influences, tous ces facteurs de démoralisation et de ruines sans rien tenter pour les combattre ? Non, non ! Casuistes subtils, âmes timides, qui n'osez prendre un parti, vos scrupules ne couvrent chez vous que la place vide de ce qui fait l'homme en définitive. A nous qui vivons côte à côte, une communauté d'action et de destinée nous a ouvert le cœur et donné un sens nouveau pour nous comprendre. « Si tu as travaillé et si tu as

aimé ton travail, tu ne peux t'éloigner de moi, nous sommes frères. Que suis-je donc moi-même si ce n'est un travailleur? Qu'ai-je eu de meilleur en ce monde?

Quand on nous parle ainsi, notre être profond, un instant engourdi, se réveille avec son besoin d'agir, de produire, de réaliser sa destinée, il éprouve comme l'angoisse d'un vivant qu'on tente d'ensevelir.

Nous sentons bien que notre vie est à la fois un résultat et une aspiration. Vivre c'est devenir et devenir c'est aspirer. Les conditions extérieures n'ont jamais pu dispenser l'homme de se soucier de son avenir. Au sein des circonstances modifiées il importe que l'homme demeure un homme, vive sa vie et marche vers son but. En vain, vous agiterez devant notre esprit le spectre d'un dol abominable pour enrayer nos efforts!

Nous ne vous croirons pas. Nous avons confiance les uns dans les autres parce tous ensemble, nous appelant dans la mêlée de la voix et du geste, nous encourageant réciproquement, dans la tempête, de la parole et de l'exemple, nous nous sommes donné les uns aux autres notre vie en garantie. Et de notre confiance doit naître, désormais pour nous, l'énergie tranquille, l'action reposée, l'amour de la vie et du labeur fécond.

Expériences et résultats. — Au surplus, l'expérience est déjà faite. Partout où des médecins vraiment compétents ont ordonné la reprise du travail comme *traitement complémentaire* aux réformables encore militarisés, elle a donné les meilleurs résultats.

Il est même à remarquer que, une fois remis au travail, les blessés demandent eux-mêmes l'ajournement de leur réforme pour ne pas interrompre leur rééducation et ne pas changer d'atelier ou d'école.

Il y a une opposition saisissante entre la facilité d'entraîner les réformables et la difficulté de recruter les réformés.

Les exemples suivants en font foi : Au commencement de 1916, MM. les Drs Cestans et Descomps mettent ainsi en *traitement complémentaire* à la ferme-école d'Ondes (Haute-Garonne), cent agriculteurs *réformables* qui reçoivent en même temps quelques soins physiothérapiques (massage, électricité). Deux mois plus tard quand les dossiers de réforme sont complets, quatre blessés seulement acceptent leur libération immédiate. Les quatre-vingt seize autres demandent à parcourir le cycle complet de rééducation préalablement fixé à quatre mois.

Lors de notre inspection dans cette région, octobre 1916, une nouvelle série d'agriculteurs réformables est organisée.

Pour cent places dont on dispose, deux cents mutilés ou blessés se présentent; leur admission doit être décidée au concours.

En avril 1916, M. le lieutenant Kessler, ingénieur agronome, chef du dépôt de physiothérapie de Sainte-Anne-d'Auray, prend l'initiative de la rééducation agricole des blessés en traitement, sous le contrôle des médecins. Même résultat. La plupart des réformables demandent l'ajournement de leur libération.

Depuis cette époque, d'autres tentatives de même ordre ont été faites. Que donneront-elles? L'avenir nous l'apprendra. Car si l'entraînement progressif des réformables est une mesure d'ordre général à conseiller, il n'est pas le facteur unique du succès de la rééducation professionnelle agricole.

Les autres facteurs du succès. — Il faut faire intervenir aussi une série de conditions non moins nécessaires et un certain « esprit pédagogique » rationnel qui anime d'ailleurs quelques-uns des directeurs de ces centres.

Conformément à la circulaire de M. le Sous-secrétaire d'Etat du Service de Santé, on doit, dès que leur transport peut être effectué, sans inconvénient pour eux, diriger les agriculteurs réformables sur les centres de physiothérapie, de neurologie, ou d'appareillage de leur région d'origine afin que leur rééducation soit faite, avec le plus de précision possible, dans leur milieu habituel.

Ensuite. et c'est ici que se révélera la compétence spéciale des médecins, considérant que l'agriculture n'est pas un métier limité et défini, mais qu'elle constitue plutôt une série de métiers fort divers, on groupera ces réformables en différentes catégories selon la nature et le siège de leur impotence, la réduction de leurs moyens, la nécessité d'un appareil prothétique et on les répartira en tenant compte de ces facteurs en même temps que de leur préférence personnelle.

Les uns, en plus grand nombre même qu'on ne le pense, pourront être conservés intégralement à la grande culture.

Les autres seront des auxiliaires précieux : *a*) pour la viticulture (greffes, taille, sulfatage, soufrage) ; *b*) pour l'arboriculture (espaliers, taille, emballage et conservation des fruits) ; *c*) pour l'élevage (gardes et menus soins des troupeaux qui diminuent chaque année, faute de gardiens et de bergers) ; *d*) pour l'industrie laitière, etc., etc.

Les petits propriétaires apprendront à mieux exploiter les produits accessoires de la ferme trop négligés dans notre pays ; culture potagère, élève des animaux de basse-cour, apiculture, etc.

D'autres trouveront des ressources dans la fabrication des multiples outils et ustensiles dont l'agriculture est tributaire.

Il reste encore pour une imposante minorité la motoculture.

III. — Caractères de la Rééducation agricole.

Le besoin d'une définition.— Ce classement établi, que sera notre rééducation? Dans un récent Congrés un rapporteur éminent faisait observer que « nous pâtissons d'un cruel défaut qui semble bien être commun à tous les hommes, mais qui sévit en France plus qu'ailleurs : *celui de mal définir les choses avant de résoudre les problèmes.* Notre individualisme, sans doute, est cause de ce mécompte ; notre goût de l'indépendance d'esprit oblige chacun de nous à ne s'en rapporter qu'à soi pour découvrir la vérité, si bien que les mots changent de sens en changeant de maison. »

Rééducation est un néologisme qui ne figure pas encore dans les dictionnaires. Aussi accorde-t-on à ce vocable les significations les plus inattendues.

L'Éducation, dit Littré, est l'ensemble des habiletés intellectuelles ou manuelles qui s'acquièrent.

L'Éducation professionnelle est l'éducation qui a pour but d'enseigner un art, un métier, une profession.

La particule *Ré* marque la répétition (Ibid).

La *Rééducation agricole* des mutilés et des blessés aura donc pour but d'enseigner *de nouveau* à des agriculteurs l'ensemble des « habiletés manuelles et intellectuelles » qui constituent l'agriculture ».

Toute autre interprétation nous semble abusive.

Choisir des infirmiers valides, agriculteurs ou non, et les initier à la motoculture, c'est accroître la main-d'œuvre agricole, ce n'est pas faire une rééducation et surtout une rééducation des mutilés.

Prendre des blessés appartenant indifféremment à toutes les professions et achever leur rééducation *fonctionnelle* en utilisant les mouvements nécessaires à l'exécution des travaux des champs c'est recourir à une gymnastique originale peut-être imprécise, dont la valeur, dans les cas bien choisis, est due à sa répétition et à sa durée, plusieurs heures chaque jour. Mais ce n'est pas faire de la rééducation agricole.

Choisir un agriculteur blessé ou mutilé incapable de reprendre spontanément son métier et le rendre progressivement apte à l'exercer de nouveau, *c'est faire de la rééducation agricole.*

Ainsi définie, la rééducation agricole a une portée à la fois médicale et sociale; médicale puisqu'elle *contribue* au retour de la fonction, sociale, puisqu'elle conserve à la terre un travailleur précieux.

Considérer l'agriculture comme une panacée capable de guérir ou d'améliorer à *elle seule* toutes les impotences dont peut avoir raison la physiothérapie prise dans son ensemble est une hérésie scientifique qu'on peut s'étonner de rencontrer sous certaines plumes dont le passé est plutôt orthodoxe. Au risque de ne pas recevoir l'investiture de la grande presse nous préférons ne pas nous enrôler sous cette bannière du « bon sens ».

Prétendre qu'un tailleur, un horloger, un menuisier, ignorant tout de l'agriculture et ne disposant que de moyens physiques réduits sont des recrues appréciables et forment un appoint sérieux pour la main-d'œuvre agricole, dresser de prestigieuses statistiques avec leurs prétendues journées de travail, c'est voiler la marche à l'abîme. Nous ne serons pas de ceux qui auront des comptes à rendre au jour des illusions perdues.

Les travaux manuels. — Ceci établi, bornerons-nous la rééducation de nos agriculteurs à de simples exercices d'assouplissement et d'entraînement, à l'acquisition de certaines habitudes, à l'exécution de certains travaux jusqu'à ce que le blessé, muni ou non d'un appareil prothétique, soit en possession de tous les mouvements dont il aura besoin ?

Ces exercices sont évidemment la base de la rééducation. Mais les travaux agricoles sont, en général, si peu compliqués que tous les blessés, y compris les mutilés munis d'appareils de prothèse, s'aperçoivent bien vite de l'inutilité d'un long réapprentissage musculaire et n'aspirent qu'à rentrer chez eux où ils peuvent continuer à s'adapter par leurs seuls efforts.

Si notre conception était ainsi limitée, nos préoccupations ne se comprendraient pas car le dommage se réparerait, pour ainsi dire, de lui-même. Mais nous sentons bien que, malgré tout, ces blessés seront toujours plus ou moins diminués et que nous leur devons des compensations.

Ces compensations, ne pouvant être que d'ordre intellectuel, nous amènent forcément à rectifier notre appréciation sur l'agriculture.

L'Agriculture est une science. — Dans la pratique nous la considérons comme un métier et nous ne demandons au travailleur que d'être un simple manœuvre.

C'est une erreur préjudiciable à tous. L'agriculture étant, au contraire, une science très complexe et d'application immédiate et constante, même dans les travaux les plus humbles, en apparence, il est d'intérêt, à la fois particulier et général de transformer ces empiriques en agriculteurs plus instruits et plus avisés capables de tirer, dans l'avenir, un meilleur parti de leur travail.

L'acquisition de certaines connaissances théoriques et pratiques, mises à leur portée, leur donne si fortement l'impression du développement de leur



LES RICHESSE



ES DE LA FRANCE

personnalité, leur révèle des horizons si étendus, que tous, peut-on dire, demandent à prolonger leur séjour à l'école.

Si le but et les résultats d'une rééducation professionnelle bien comprise sont tels, nous devons déplorer, tout en nous réjouissant de leur retour à la terre, qu'un trop grand nombre d'agriculteurs aient rejoint prématurément leurs foyers sans en avoir bénéficié.

Aussi les offices départementaux doivent-ils s'efforcer de les amener, par une propagande incessante, à faire un stage de quelques mois dans les centres régionaux destinés aux réformés. Il ne faut plus désormais qu'un seul agriculteur soit privé de semblables avantages.

Cette mesure devrait même s'étendre aux propriétaires du sol qui ne sont pas forcément agriculteurs. Ignorant pour la plupart les principes les plus élémentaires de l'agriculture, ils confient, sans contrôle possible, leurs intérêts à des mercenaires incapables d'obtenir de bons rendements.

Cette catégorie, composée surtout de gens instruits, n'ignore pas que demain il s'agira pour nous tous de nous mettre en présence de nos devoirs plutôt que de nos droits. Or le rendement déficitaire du sol par suite de l'incapacité de ses possesseurs posera peut-être un grave problème social. Il est urgent de leur demander de faire, dès maintenant, un effort de quelques mois pour se préparer à devenir des guides éclairés de leurs serviteurs et à collaborer par ce moyen à notre régénération nationale.

IV. — L'Apprentissage agricole. L'Exode rural.

Il est inutile d'insister sur les avantages immédiats d'une rééducation ainsi généralisée ; mais il est bon d'en signaler les avantages éloignés, qu'on peut prévoir et dont se ressentira l'apprentissage agricole et par suite l'exode rural.

Cette question demanderait, à elle seule, un long développement ; nous allons tâcher cependant de la résumer en quelques mots.

L'apprentissage empirique. — Jusqu'ici, à part une faible minorité de jeunes gens ayant suivi un enseignement dans les écoles agricoles de tous les degrés, la plupart de nos agriculteurs n'ont fait qu'un apprentissage absolument empirique et borné. Au sortir de l'école primaire, les enfants de 12 à 13 ans se mettent au travail sous la conduite de leur père, généralement, ou d'un travailleur plus âgé qu'eux, et ils s'initient progressivement à la pratique de certains travaux, pratique traditionnelle dont on ne leur donne jamais ni la raison ni la portée et que, à leur tour, ils se borneront à transmettre dans les mêmes conditions à leurs descendants.

L'apprentissage rationnel. — Supposons, au contraire, que par suite de nos efforts, nous voyions revenir à la terre quelques centaines de mille de travailleurs initiés, dans la mesure de leurs moyens, bien entendu, au mode d'action des labours, un peu à la physique et à la chimie du sol, aux propriétés spéciales des engrais, à quelques lois essentielles de biologie végétale et animale! Aussitôt la situation change! L'agriculture exclusivement traditionnelle et empirique fait place, sur toute l'étendue de notre territoire, à une agriculture plus rationnelle, sinon plus scientifique, — le mot est trop fort — et partant plus productive. Ce sont de nouvelles habitudes qui s'établissent, l'apprentissage des jeunes gens n'est plus héréditairement fixé, il devient logique, intéressant, intellectuel en un mot. On ne fait plus appel seulement à leurs muscles, mais à leur cerveau, on ne forme plus de simples manœuvres, mais des travailleurs qui réfléchissent.

L'émotion intellectuelle. — Pour s'attacher à une besogne quelle qu'elle soit, il faut avoir conscience qu'on peut se perfectionner chaque jour davantage en la pratiquant; c'est une condition essentielle de l'intérêt soutenu.

Tel n'a pas été jusqu'ici le cas de l'agriculture.

L'ignorance des notions élémentaires que nous venons d'énumérer, l'impossibilité de les acquérir par des lectures, vu leur caractère abstrait, qui fait le désespoir des auteurs ambitieux d'écrire pour le grand public, l'absence de toute idée directrice pour tenter utilemeut des améliorations, toutes ces raisons, et d'autres encore, font vite comprendre au travailleur intelligent et soucieux de se perfectionner, que tous ses efforts demeureront stériles et qu'il est destiné à évoluer indéfiniment dans le même cercle, sans profit comme sans avenir. Dès lors il se décourage et à la première sollicitation il partira.

Causes psychologiques de l'exode rural. — Pour être purement psychologique cette cause de l'exode rural ne nous paraît pas moins importante que toutes les causes économiques, politiques ou autres qui ont été invoquées. Qu'on le veuille ou non, ce sont les sentiments qui mènent le monde et déterminent toutes nos actions. Puisque la terre ne peut donner aucune émotion intellectuelle à celui qui la travaille, sans l'âpreté paysanne dont on a tant médit, il n'y aurait plus, depuis longtemps, un seul travailleur attaché à la glèbe.

A notre époque on explique l'exode rural par l'insuffisance des salaires et la difficulté de vivre. On prend certaines dispositions pour accroître les salaires et améliorer les conditions de l'existence, L'exode continue.

Il y a plus d'un demi-siècle on accusait l'absence de certaines libertés commmunales. Ces libertés ont été accordées. L'exode ne s'est pas ralenti.

C'est en remontant au XVIII^e siècle que nous en trouverons peut-être la vraie raison, et c'est Voltaire qui la donne.

« D'où vient, demande à un vieillard l'Homme aux quarante ans, cette disette de manœuvres qui fait que les terres ne sont pas aussi bien cultivées que du temps d'Henri IV? » « De ce que, répond le vieillard, quiconque s'est senti un peu d'industrie a embrassé les métiers de brodeur, de ciseleur, d'horloger, d'ouvrier en soie, de procureur ou de théologien. »

Satisfactions dues à l'intelligence. — Plus encore aujourd'hui l'homme sent qu'il a une destinée à poursuivre et la faculté nécessaire pour l'atteindre. Cette faculté c'est la raison; cette destinée est le progrès; et le progrès est l'accroissement de vie: intellectuellement par la connaissance; moralement par la sympathie, physiquement, par le bien-être. Savoir, sentir, agir sans cesse davantage, voilà le mot d'ordre de l'humanité. L'homme est un être qui pense et qui progresse en vertu de sa pensée; que le retardataire d'idées en révolte ouverte contre l'évidence, repousse, s'il le désire, cette gravitation de l'humanité toujours en marche vers un avenir meilleur, la terre même qu'il foule lui donnera un démenti, car hier encore elle était la bruyère, et aujourd'hui elle est la moisson.

Le mérite des hommes dont nous avons cité les noms c'est d'avoir donné quelque satisfaction à l'intelligence, c'est d'avoir compris que *chez nous* elle doit être toujours et quand même souveraine. Regardez ces paysans courbés çà et là sur un sillon. Quelle différence y a-t-il du paysan français au paysan monténégrin? Aucune en apparence. C'est le même homme, c'est le même coup de pioche, c'est la même nuit dans le cerveau.

Il y a une différence cependant, car le paysan français, vivant dans l'atmosphère de l'idée française l'emporte par cela même. Cette atmosphère l'enveloppe, le pénètre à son insu, et en fait le volontaire de 92 ou de 1914, le héros de Fleurus ou de Verdun.

L'intelligence constitue donc véritablement la nationalité d'un pays, son originalité dans l'histoire.

Quand on songe à tout ce qu'elle a fait pour la France et à tout ce qu'elle aurait fait sans nos pitoyables éducateurs, et quand ensuite on entend derrière soi la voix sépulcrale du parti du passé proclamer la déchéance de l'esprit humain, comme si le père, en mourant, emportait toute la sagesse au fond de son tombeau, on aurait la tentation d'aller prendre cette chouette, dans son trou, sous n'importe quelle coupole, pour aller la clouer à la porte de sa bibliothèque.

V. — L'enseignement agricole des invalides de la guerre.

Le rôle du médecin. — A qui confier cette rééducation agricole? Il est de toute évidence que le rôle du médecin doit se borner désormais à la surveillance de la fonction et des effets du travail musculaire. C'est pour être sorti

de son rôle et avoir voulu fonder des centres de rééducation agricole avec un personnel et des moyens de fortune sans être lui-même suffisamment compétent qu'il a abouti à de retentissants échecs.

Le rôle du professeur. — Dans rééducation agricole il y a deux mots dont l'un implique la profession et dont l'autre implique des programmes et des méthodes d'éducation. Aussi, doit-on s'adresser à des professionnels de l'enseignement agricole. Le Ministre de l'Agriculture est suffisamment pourvu. Pour organiser cet enseignement, il suffit d'une volonté intelligente et consciencieuse, ou en d'autres termes d'un homme.

Le programme. — Quel sera le programme? simple et pratique, parce que le programme de la vie est lui-même terriblement simple. L'existence est si pressante qn'elle nous rappelle brutalement à l'ordre lorsque nous voulons déduire la vie de nos raisonnements et attendre pour agir que nous ayons fini de philosopher. Nos éducateurs ne l'ont pas toujours compris, mais c'est une heureuse nécessité qui empêche le monde de s'arrêter lorsque l'homme doute de son chemin.

La méthode. — La méthode d'enseignement n'est pas indifférente. Il faut songer qu'il s'agit ici d'élèves qui ont vu plus ou moins exactement par eux-mêmes et par suite ont pu se former des opinions plus ou moins justes auxquelles ils sont forcément attachés.

Les leçons purement théoriques et à plus forte raison les conférences n'auraient aucun succès. L'expérience a du reste démontré l'inanité de pareilles tentatives, de pure façade. Une idée, si elle n'est pas pleinement conçue par l'esprit, n'est pas une idée, ce n'est qu'un mot qui ne porte avec lui aucun sens dans la raison. Or, l'heure n'est pas aux apparences. Les leçons doivent être le complément des travaux en cours, auxquels on se reportera constamment pour les illustrer. Par voie de conséquence le programme sera rigoureusement saisonnier.

Pendant la leçon on procédera le plus possible par demande et par réponse. C'est pour le professeur, le meilleur moyen de tenir en éveil l'attention de ses auditeurs, de juger l'étendue de leurs connaissances, la valeur de leurs observations personnelles de corriger leurs erreurs et de maintenir son enseignement à leur portée.

Mais la raison suffit-elle seule à l'œuvre de la vérité? Le sage raisonne pertinemment des phénomènes au miileu desquels il se meut, il les explique par le jeu inéluctable des lois naturelles. Cherchez bien tout au fond de ce sage, vous y trouverez quelque passion, quelque faiblesse secrète qui détermine tous ses actes, déroute et contredit ses théories.

C'est que l'homme n'est pas exclusivement un être pensant, il est aussi un être sentant; l'âme humaine a deux ailes, le sentiment et la raison pour monter à la vérité.

Un éducateur serait incomplet qui tout en s'adressant à l'être intellectuel pour faire comprendre ne s'adresserait pas à l'être affectif pour émouvoir et faire agir. Nous n'aurons point besoin de recourir, pour cela, aux inventions des poètes; notre modeste science nous suffira.

Quels contes de fées, quels récits fantastiques, quelle mythologie, valurent jamais les distractions sans cesse renaissantes qu'elle crée, les émerveillements joyeux qu'elle provoque, les abîmes mystérieux qu'elle ent'rouvre! N'est-elle pas une collection de merveilleuses histoires dont la qualité première est d'être vraies?

L'Agriculteur et l'évolution de l'humanité. — Vois-tu berger! l'homme a longtemps vécu de la chasse, cette industrie au jour le jour! Mais parmi les animaux qu'il tuait sur place pour les dévorer sur le moment, il remarqua certaines espèces inoffensives et résignées, par caractère, à la domesticité. Il les retint prisonnières sous son bâton ; ici, la brebis sociable qui va toujours par bande, paissant en commun l'herbe étalée par tapis ; là, au contraire, la chèvre aventurière qui broute isolément de rocher en rocher, la feuille amère du buisson. Mais ce chasseur, devenu pasteur, devait nécessairement garder son troupeau, jour et nuit, parqué dans l'enceinte de son regard. Alors il transforma le chien ; c'était un chasseur, il en fit un berger qui courut continuellement autour du pâturage et, dans le cercle mobile de sa course, enferma le champ vivant du troupeau.

Et ce fut le premier centre autour duquel la monade humaine vient prendre rang et former société.

Mais la procession errante du troupeau l'emmenait de campement en campement, de pâturage en pâturage, et le pasteur devait nécessairement chercher le moyen d'orienter sa marche car l'herbe repoussait vite sous son talon et le vent balayait, du soir au matin, sa trace sur le sentier. L'homme leva la tête et trouva une route écrite dans le ciel en traits de feu et l'astronomie porte aujourd'hui sa couronne étoilée dans le Panthéon de la science.

En marchant au progrès sous la conduite de l'étoile, une aïeule inconnue apprenait à tirer de la laine filée et réunie fil à fil un tissu plus léger et plus souple que la toison. Ainsi elle inventa l'étoffe et apporta le vêtement à l'humanité. Ce fut une nouvelle vertu, la vertu de la pudeur, et ce fut aussi une source inépuisable de richesse.

Et toi, laboureur, tu connais maintenant le mystère du grain de blé que tu laisses tomber en terre. Aussitôt du fond du ciel, tout ce qui est ferment

de vie, fluide, électricité, chaleur, tout cela descend, tout cela ruisselle et afflue dans cet atome travaillé du levain céleste ; il en sort un brin d'herbe ce brin d'herbe monte au soleil, il prend la teinte du rayon, il balance son aigrette d'or à la brise. L'aile de l'alouette le courberait en passant et pourtant il porte un monde.

Ce monde c'est la civilisation. Le jour où l'homme creusa le premier sillon, il signa un contrat à la vie et à la mort, avec la terre ; il la possèda, elle le possède à son tour et de cette alliance intime sortit la patrie, c'est-à-dire la terre faite à l'image de l'homme, aménagée pour le besoin de l'homme, consacrée par tout ce qu'il a pensé, senti, aimé : par le champ par l'autel et par le foyer.

Sais-tu vigneron ce que nous devons à tes ancêtres ? Plus d'une fois, en passant le long de la clairière, l'homme des anciens âges avait pu voir au-dessus de sa tête, une plante grimpante, amoureuse, expansive, qui courait en guirlande d'arbre en arbre pour les réunir dans une commune étreinte. C'était la vigne, plante de l'attraction et de la poésie. L'homme foule la grappe et il a un sens de plus, le sens de l'enthousiasme.

Et toi qui sur les bords de la Méditerrannée cultives le modeste olivier, tu ne dois point ignorer que l'olive renferme en elle toute une part de l'humanité. La nuit tombe, c'est la cécité de la nature, c'est l'ombre et partout l'ombre. Il n'y a plus qu'à jeter son manteau à terre et à dormir. Maís Minerve a dit à l'homme le secret de l'olive et maintenant la terre peut tourner sous son pied et le plonger dans l'obscurité. Il retient le rayon en fuite du soleil dans une goutte d'huile. Il la suspend dans l'argile à la poutre du plafond et à la lueur de l'étoile domestique, de la lampe flottante au-dessus de sa tête, il ne dort plus lourdement. il médite en silence ; sa demeure illuminée rayonne dans son esprit.

Synthèse du rôle social de l'Agriculteur. — Comprenez-vous maintenant, agriculteurs, la grandeur de votre rôle dans l'évolution de l'humanité ?

Partout le mal répandu autour de l'homme comme une seconde atmosphère le tenait englouti dans la douleur. Mais la pensée vous a pris par la main pour vous conduire sur la route du progrès. Dans le plus lointain recul des âges c'est vous qui paraissez les élus dont la mission a été de jeter les bases de granit de tout l'édifice social, de les maintenir et de les fortifier à travers les âges. Toute civilisation est votre œuvre. C'est vous qui partout avez défriché la terre, abattu l'arbre, arraché la ronce, nivelé la colline. La France moderne elle-même est sortie tout entière, œuvre par œuvre, pierre à pierre, du sol fouillé. remué infatigablement, sans trêve ni merci, en tous temps, à toute heure, par la pluie et par le soleil. C'est vous qui êtes les buti-

neuses dans cette belle ruche d'abeilles où depuis tant de siècles nous faisons pour les autres la cire qui éclaire le monde et le miel qui le nourrit.

Notre devoir. — A l'œuvre donc : l'instant d'agir est opportun.

Il ne s'agit plus d'invoquer, pour excuser son apathie, l'invincible routine paysanne. Sans doute une institution en apparence immuable incline l'esprit à l'immobilité, mais lorsque l'homme au contraire, voit changer autour de lui le spectacle du monde, il éprouve lui aussi le besoin de changement, il ouvre son esprit au progrès.

La guerre mondiale qui a abattu tant de créatures et tant de murailles, abattra tout à l'heure des conventions sans nombre, des illusions invétérées, des coutumes qu'on croyait fixées pour longtemps.

Le moment est venu de comprendre que toute la vie de tous les hommes doit être pénétrée, jusque dans les détails les plus infimes des métiers, d'un idéal de justice, de science et de beauté.

A nous de prouver à l'agriculteur que la terre de France n'est point ingrate et qu'en lui restant fidèle il porte dans sa main sa richesse et sa rédemption. Il faut qu'il comprenne que ses efforts ne seront plus stériles mais que chaque heure de son travail, chaque goutte de ses sueurs doit retourner en joie et en prospérité à lui et à sa famille et qu'il peut, du fonds de son apparente humilité rêver la gloire lointaine de sa dynastie. Ces hommes portés comme nous dans le sein de la mère commune, marqués comme nous sur le front du sceau de la pensée et qui passeront sur cette terre dans la livrée déchirée du travail doivent connaître enfin leur âme et la sentir vibrer devant le spectacle d'une nature au milieu de laquelle ils ont trop longtemps vécu sans la comprendre.

VI. — Conclusions et Voeux.

En conséquence nous demandons :

1° Que tout en respectant la liberté individuelle, on s'efforce de ramener à la terre tous les agriculteurs blessés et mutilés.

2° Qu'on s'adresse aux *réformables* encore militarisés et groupés et qu'on n'attende pas d'avoir affaire aux *réformés* rendus à la vie civile et dispersés.

3° Que la reprise du travail agricole leur soit logiquement présentée et appliquée comme un traitement complémentaire.

4° Qu'on profite de leur séjour de quelques mois dans un centre de traitement de leur pays d'origine pour *refaire* leur *éducation* professionnelle trop empirique.

5° Qu'un véritable enseignement, simple et pratique, soit organisé ; qu'on mette à leur portée, dans la spécialité choisie, les connaissances nécessaires pour devenir un agriculteur capable d'évoluer et de se perfectionner.

6° Que le Ministère de l'Agriculture organise cet enseignement dans les établissements et avec le personnel et le matériel dont il dispose.

7° Qu'on établisse des rapports aussi étroits que possible entre le Service de santé de la guerre et le Ministère de l'Agriculture pour réaliser ce programme dans le plus bref délai et au mieux de l'intérêt national.

* * *

Ce rapport général est l'exposé de nos idées personnelles sur la rééducation agricole des invalides de la guerre, telle que nous l'avons définie. Nous les avons maintes fois exprimées dans les rapports successifs que nous avons adressés à M. le Sous-Secrétaire d'État du Service de santé et à l'Office national des réformés, dans des communications aux Sociétés savantes ou philanthropiques, des conférences, des articles de revues. Cette vulgarisation n'a pas été sans effet croyons-nous.

Mais nous ne prétendons point, pour cela, avoir été à un moment quelconque, le premier et le seul à exprimer de telles idées.

Non seulement plusieurs de nos collègues les avaient eues avant nous, mais quelques-uns même en étaient déjà à la période féconde des réalisations pratiques que nous en étions encore à élaborer simplement des projets.

Rapport de MM. Cestans et Descomps (Paul). — C'est en décembre 1915, que MM. Cestans et Descomps fondaient, avec la collaboration de M. Duchein, l'hôpital-école d'agriculture d'Ondes (Haute-Garonne) pour la rééducation des agriculteurs réformables du centre de neurologie de la 17^e région.

Le rapport de ces messieurs porte donc sur un exercice de plus de quinze mois; ce sont les résultats d'une expérience déjà longue qu'ils nous font connaître.

Ce rapport comprend trois parties dont l'une est exclusivement réservée à la « rééducation des sujets non récupérables ». C'est celle qui nous intéresse.

Tous les arguments que nous avons fait valoir nous-même, avaient déjà guidé MM. Cestans et Descomps dans la voie des réalisations. Nécessité de conserver l'agriculteur à la terre, avantages d'une rééducation intellectuelle dans le présent et dans l'avenir, recrutement du réformable telles sont les questions étudiées et résolues dans un premier chapitre.

L'organisation technique devrait être intégralement reproduite. On a fondé d'abord deux grandes sections : celle des artisans de la ferme groupant les

ouvriers para-agricoles, ouvriers du fer, du bois, forgerons, maréchaux, charpentiers, tonneliers, vanniers etc., *tous susceptibles de se fixer à la campagne*; et celle des agriculteurs proprement dits groupés sans spécialisation comme il convient dans les pays de polyculture.

Le programme d'enseignement est celui des écoles d'hiver que le Ministère de l'Agriculture organisait avant la guerre pour initier, pendant la morte-saison, les jeunes gens des campagnes et les praticiens aux méthodes nouvelles.

Mais on n'a pas tardé à s'apercevoir qu'il y aurait avantage à spécialiser les études pour répondre aux besoins régionaux, si bien que l'hôpital-école d'Ondes comprend aujourd'hui les sept sections suivantes :

Culture générale : quatre mois. — Artisans de la ferme (Grenade) : quatre mois. — Machinerie et moteurs agricoles : deux mois. — Viticulture : sept semaines. — Œnologie : six semaines. — Horticulture : quatre mois. — Élevage et laiterie : deux mois.

Ces différentes sections pourront quand elles seront en plein fonctionnement assurer la rééducation de 1120 blessés et mutilés. Actuellement le roulement est de 210.

Nous disons *roulement* parce que le cycle des études est rigoureusement établi pour une période déterminée ; de sorte que la même section peut recevoir plusieurs séries d'élèves dans le courant de l'année. Nous sommes loin de ces centres où l'on montre toujours les mêmes apprentis depuis l'époque de leur fondation.

A la demande de M. Duchein, directeur de l'École, M. le Ministre de l'Agriculture a bien voulu désigner un jury pour examiner les agriculteurs à la fin de leur période de rééducation. Les résultats de l'enseignement technique donné pendant quatre mois ont été presque incroyables.

« Ce que nous avons obtenu ici, on peut l'obtenir partout, disent MM. Cestans et Descomps, dans les conclusions de leur rapport ; une demi-douzaine d'hommes compétents et dévoués qu'on voudrait bien charger d'abord de venir étudier sur place notre œuvre et qui ensuite s'en iraient à travers la France... suffiraient pour mener à bien cette tâche, dont l'importance économique et sociale est indéniable. »

Quand on a visité soi-même l'école d'Ondes, on ne peut que souscrire sans réserve à ces conclusions.

Dans une autre partie de leur rapport, MM. Cestans et Descomps étudient l'utilisation des inaptes des dépôts de corps de troupe pour le travail agricole des terres incultes. Sous peine de nous écarter de notre sujet parfaitement défini nous ne pouvons analyser ce projet qui intéresse avant tout la main-d'œuvre agricole.

Il en est de même de la partie de leur rapport qui traite des indications et des contre-indications de la kinésithérapie. Cette question relève complètement de la section de physiothérapie et d'éducation physique, puisqu'il s'agit d'apprécier et de mettre en parallèle des méthodes de traitement.

Nous dirons simplement que nous n'avons pas trouvé dans ce travail la sérénité, l'ampleur et la hauteur de vues qui caractérisent leur étude sur la rééducation des agriculteurs invalides et qui sont indispensables pour porter un jugement impartial. On a l'impression en le lisant qu'il ne sort pas de la même plume. C'est un véritable pamphlet contre la pysiothérapie scientifique, pamphlet écrit avec abondance, enthousiasme et conviction mais peut-être sans mesure. L'argumentation est contradictoire, les raisons psycho-physiologiques invoquées sont superficielles, les conclusions sont tendancieuses. Les mêmes défauts se retrouvent, du reste, dans toutes les publications des médecins qui veulent voir dans le travail agricole la panacée des impotences. Des physiothérapeutes de carrière qui pendant plus de trente ans ont été incapables d'évoluer et ont traité avec la dernière rigueur les esprits plus indépendants paraissent s'être trouvés du jour au lendemain sur leur chemin de Damas. Nous étions loin de penser jusqu'à aujourd'hui que cette partie de la thérapeutique fût seulement un article de foi.

Rapport de MM. Casteleyn et Lindemans, professeurs a l'Institut militaire Belge des mutilés, Port-Villez, (Seine-et-Oise). — Après la publication du livre si substantiel et si attrayant à la fois de M. Léon de Paeuw sur la rééducation professionnelle des mutilés de l'armée belge, MM. Casteleyn et Lindemans n'ont pas jugé nécessaire de rédiger un rapport complet sur la rééducation agricole. Mais ils ont prouvé une fois de plus avec quel « sens pédagogique » supérieur avait été organisé le centre de Port-Villez.

Pour rendre à la terre tous les travailleurs des champs, ils les ont divisés en deux groupes en se basant sur leur situation avant la guerre. Le premier groupe comprend tous ceux qui possèdent une étendue plus ou moins considérable de terre et ont toujours pratiqué la grande et la petite culture pour leur propre compte.

Le second groupe comprend les horticulteurs de n'importe quelle spécialité et les ouvriers agricoles.

La rééducation du premier groupe vise à suppléer leur incapacité fonctionnelle par de plus grandes capacités intellectuelles.

D'où la nécessité d'un enseignement agricole approprié.

Le programme de cet enseignement, que nous ne pouvons reproduire in extenso est fort judicieusement compris. Une place importante y est réservée aux notions élémentaires de physique et de chimie agricoles à l'étude et à l'em-

ploi judicieux des engrais, à l'alimentation rationnelle des animaux, à la culture mécanique, etc. Ce programme comporte deux cycles et répond, comme celui d'Ondes à toutes les exigences de cette rééducation. Le programme du second groupe réserve une place plus grande à l'arboriculture, à la culture maraîchère, aux petits élevages ; il faut ajouter un cours de dessin et de comptabilité agricole comme dans le programme précédent.

Quand on a le plaisir de visiter Port-Villez on s'aperçoit bien vite que ces programmes sont appliqués intégralement et pour le plus grand profit des élèves de cette institution.

M. Baillargé, directeur de l'École pratique d'Agriculture de L'Oisellerie (Charente), nous a envoyé un fort intéressant rapport que dès le 1er octobre 1916 il adressait à M. le Ministre de l'Agriculture et dans lequel nous retrouvons les mêmes arguments que dans les rapports précédemment cités. Un programme qui tient compte de toutes les contingences, une méthode d'enseignement simple et rationnelle, assureront aux invalides qui seront dirigés sur l'école de l'Oisellerie une rééducation agricole de premier ordre.

Une œuvre originale et intéressante nous est signalée dans un court rapport de M. Perilleux. Il s'agit d'une école fondée à Port-Marly par M. le Dr Château, dans le but de former des éleveurs pour la repopulation en gibier de nos propriétés rurales. Depuis longtemps nous étions tributaires de l'Allemagne et de l'Autriche et nous leur versions chaque année, pour les œufs et les couples reproducteurs, une somme de 60 millions. C'est une nouvelle source de profits pour nos ouvriers agricoles victimes de la guerre. L'école de Port-Marly peut recevoir 80 élèves ; la durée du stage sous la direction d'un spécialiste distingué, est de six semaines. L'œuvre sera dirigée et contrôlée par la Ligue pour le Retour à la Terre.

M. Constant Verlot, député des Vosges a organisé une école de motoculture dans le centre de physiothérapie de Troyes. Les élèves sont divisés en quatre équipes qui s'occupent alternativement de la conduite des tracteurs et de l'exécution des labours, des travaux de forge, de mécanique élémentaire et de dessin.

Tout en formant des spécialistes indispensables à l'agriculture, l'école rend des services d'un ordre plus immédiat en exécutant des labours pour le compte des particuliers à l'aide des 3 tracteurs dont elle dispose.

Le rapport de M. Verlot court, substantiel, illustré de photographies, est particulièrement suggestif, On peut voir, d'un coup d'œil, l'étendue du

terrain travaillé, le nombre des heures consacrées à ce travail, le prix de revient par hectare. On ne peut exposer plus simplement ni plus éloquemment les avantages de la motoculture.

Mais pourquoi, puisque cette école a été créée dans un centre de physiothérapie, en a-t-on recruté les élèves parmi les infirmiers valides et non parmi les invalides de la guerre ?

Faite dans ces dernières conditions, vu l'esprit de notre Congrès, l'expérience aurait eu pour nous plus de prix.

Il ne faudrait pas juger les efforts tentés en vue de la rééducation agricole de nos mutilés par la pénurie des rapports qui nous sont parvenus, Sans avoir beaucoup fait on a fait cependant davantage. Toutefois les documents précis nous manquent pour porter une appréciation d'ensemble.

Seul le Ministère de l'Agriculture est suffisamment informé pour résoudre cette délicate question.

ANNEXE

LA RÉÉDUCATION PROFESSIONNELLE AGRICOLE DES MUTILÉS DE LA GUERRE DANS LES ÉTABLISSEMENTS DÉPENDANT DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE.

(Rapport de M. **CHANCRIN**, Inspecteur de l'Agriculture.)

Le sort de nos glorieux blessés et mutilés ruraux n'a cessé, depuis le début de la guerre, de préoccuper le Ministère de l'Agriculture, non seulement parce que le paiement de la dette sacrée de reconnaissance nationale doit être au premier rang des devoirs de l'État, mais aussi parce que l'avenir de ces mutilés est lié à la prospérité agricole de notre pays. Dès le commencement de l'année 1915, ce Ministère s'est empressé d'organiser la rééducation agricole dans ses écoles ; non sans difficultés, nous devons le reconnaître, parce que les différents établissements les plus propres à cette rééducation, c'est-à-dire les mieux situés, étaient presque tous utilisés comme *hôpitaux*. C'est ainsi que pour ne citer qu'un exemple, nos deux grandes Ecoles nationales d'agriculture de Montpellier et de Rennes, remarquablement installées ponr rece-

voir un grand nombre d'élèves, n'ont pu être rendues à l'Enseignement agricole, par le Service de Santé, qu'en décembre 1916 et mars 1917. L'École de viticulture de Beaune sur la grande ligne de Paris à Marseille, l'école de Trois-Croix, près Rennes, sont encore des hôpitaux. Le manque de personnel (Directeurs et Professeurs mobilisés) a aussi empêché l'ouverture de quelques établissements.

Néanmoins, dès la fin de l'année 1915, le Ministère de l'Agriculture possédait huit établissements de rééducation et cinq autres établissements étaient prêts à fonctionner dès le commencement de l'année 1916. Au 31 décembre 1916, nous avions 18 écoles de rééducation professionnelle. Actuellement, 21 établissements fonctionnent et 6 écoles nouvelles seront ouvertes dans moins d'un mois.

Nous nous sommes permis de faire un rapide historique de la création de ces établissements afin de montrer que dès le début de la guerre, nous avons fait des efforts pour organiser la rééducation agricole.

Si cette rééducation n'a pas donné tout d'abord les résultats qu'on attendait, ce n'est pas parce que le nombre des établissements a été insuffisant, mais bien parce que le recrutement des élèves s'est fait très difficilement. Parmi les nombreux mutilés agricoles, beaucoup d'entre eux sont de petits propriétaires, des fermiers, des métayers qui n'ont qu'une préoccupation : revenir chez eux dès qu'ils seront libres, revoir leur ferme où les appelle leur famille et où le manque de main-d'œuvre ainsi que l'absence du maître se font cuellement sentir. A ceux-là, on a beau faire miroiter les avantages de la rééducation, rien ne les décide.

Seuls les ouvriers agricoles peuvent être tentés, et ce sont souvent les seuls, en effet, que nous rencontrons dans nos écoles. S'ils viennent à nous, c'est qu'ils espèrent qu'une fois qu'ils seront instruits, ils pourront facilement trouver une place de régisseur, de contre-maître... etc. ; c'est l'espoir d'une situation meilleure qui les attire, rien de plus. Malheureusement, quand ils comparent cette situation au point de vue pécuniaire, à celles que leur offrent l'industrie et le commerce, la comparaison n'est pas sans danger pour l'agriculture, et alors nous assistons trop souvent à cet exode vers les villes que nous déplorons profondément. Sollicités par des industriels, les élèves ont même parfois déserté l'école avant la fin de leur rééducation... nous ne pouvons les blâmer, il est bien difficile de résister à la tentation d'avoir un salaire élevé.

L'énorme difficulté de recrutement, constatée aussi bien dans les Écoles de l'État que dans les Écoles privées où les nombreuses bonnes volontés ont fait l'impossible pour assurer le succès de l'œuvre, a très bien montré *à quel moment on doit commencer la rééducation professionnelle :* cette rééducation

ne doit pas être faite après que le mutilé est réformé sous peine de n'avoir qu'un nombre infime de rééduqués et de courir à un échec ; elle doit commencer bien avant la réforme, pendant le traitement à l'hôpital ; elle doit avoir lieu en même temps que la rééducation fonctionnelle, *en un mot le recrutement doit se faire parmi les mutilés et blessés réformables*. Nous avons essayé les deux systèmes (rééducation avant et après la réforme) notamment à l'École régionale d'Ondes près Toulouse et à l'École de Beaulieu, près Auch (Gers) ; il n'y a, maintenant, plus aucun doute, le second seul donne d'excellents résultats à tous les points de vue. « Faire entrer dans vos écoles d'agriculture des blessés encore militarisés, c'est-peut-être, nous a-t-on dit, attenter à la liberté individuelle et créer la rééducation forcée, obligatoire. » C'est un scrupule qui nous a obligé à faire des essais, à tâtonner avant d'entrer dans la bonne voie. Nos enquêtes nous ont permis de constater que les blessés réformables sont enchantés de s'instruire pendant leur traitement ; plus d'ennuis, plus de désirs de « tuer le temps », la vie au grand air leur plait beaucoup plus que la vie ordinaire d'hôpital ; l'étude devient rapidement pour eux une distraction parce qu'on leur parle de choses qui les intéréssent et qu'on leur ouvre un horizon qu'ils n'avaient pas encore entrevu. Plusieurs blessés nous ont même avoué que, venus dans nos écoles avec l'idée bien arrêtée d'aller plus tard s'établir en ville lorsqu'ils seraient libres, ils avaient été repris par le goût du travail agricole. Très souvent le mutilé réformé ne vient pas dans nos établissements et quitte la terre, parce qu'il s'imagine qu'il ne pourra jamais plus se livrer aux travaux si variés des champs, qu'il n'est bon qu'à faire un travail simple d'usine, toujours le même, ou mieux encore qu'aucun travail physique ne lui convient. D'une manière générale, nous écrit M. Montoux Directeur de l'École de Grand-Jouan (Loire-Inférieure), les mutilés de guerre arrivent à la section de rééducation imbus de l'idée qu'ils se trouvent dans un état complet d'infériorité physique. La plupart d'entre eux se croient incapables d'exécuter certains travaux cependant assez simples. J'assiste toujours aux premiers essais et il m'arrive de supprimer l'usage de l'un de mes membres (bras ou jambe) pour démontrer à l'infirme qu'avec un peu d'adresse, on peut exécuter le travail commandé.

» Au bout d'une huitaine de jours, le mutilé a repris confiance, et un mois après, il est presque devenu un ouvrier normal.

» Dans les nombreuses causeries-conférences que j'entretiens avec mes mutilés de guerre, je leur dis qu'ils ne doiveut plus se considérer comme étant inférieurs à des hommes valides, mais qu'ils sont au moins leur égaux, avec l'instruction qu'ils ont acquise à la section de rééducation.

» Grâce à cette idée ainsi inculquée, je constate que mes braves mutilés

reprennent peu à peu confiance en eux-mêmes et, lorsque le moment du départ pour le placement arrive, je me sépare de chacun d'eux avec la certitude presque absolue de leur réussite dans la vie agricole. »

« La plupart des mutilés de la guerre, nous dit M. Cassez, Directeur des Services agricoles de la Haute-Marne, reviennent avec l'idée qu'ils ne pourront plus se livrer aux travaux agricoles et avec le désir de trouver « une place » n'exigeant pas d'efforts physiques. » La rééducation des mutilés et blessés réformables rend l'inappréciable service aux intéressés de leur démontrer qu'ils se trompent, qu'ils sont parfaitement capables de travailler aux champs avec succès. D'ailleurs, en même temps que l'expérience nous apprenait que la rééducation professionnelle devait s'effectuer dès que le permet l'état des blessés et mutilés sans attendre la réforme, les médecins s'apercevaient à leur tour que, pour obtenir d'excellents résultats dans la rééducation fonctionnelle ainsi qu'une guérison rapide, il n'y avait pas de meilleurs exercices que les variétés infinies de mouvements et d'attitudes auxquels on se livre dans les travaux agricoles. C'est à partir de ce moment, que la solution du problème de la rééducation agricole devint réelle.

Le Service de Santé, entièrement convaincu, s'empressa de nous rendre les Écoles nationales d'agriculture de Montpellier et de Rennes pour y installer des sections de rééducation à côté de centres de physiothérapie.

Il fit à l'École d'agriculture de Grignon une installation complète pour recevoir plus de 60 blessés. Et maintenant, partout où cela est possible, on a installé à côté de l'école d'agriculture un Service de physiothérapie ou inversement : rééducation fonctionnelle et rééducation professionnelle se font en même temps. L'union du Service de Santé et du Ministère de l'Agriculture, pour édifier l'œuvre commune, donne déjà d'excellents résultats et permet d'espérer que la rééducation agricole retiendra à la terre la presque totalité des blessés ou mutilés ruraux qui songeaient à l'abandonner.

Ce que doit être la Rééducation professionnelle.

Quelques médecins se sont servis des travaux agricoles en vue d'obtenir une rééducation fonctionnelle moins longue et par surcroît une utilisation de main-d'œuvre en faveur de l'agriculture. On songe à généraliser ces essais et à substituer ce que l'on appelle déjà la « physiothérapie agricole » aux méthodes antérieures de physiothérapie. « Le profit qu'en tireront les blessés, a-t-on dit, leur guérison plus rapide, plus facile et moins coûteuse, priment tout dans cette question. Si l'on y ajoute, par surcroît, ce qu'y gagneront le Trésor, l'armée et l'agriculture dans ce moment où le problème de la main-

d'œuvre est si angoissante, on ne peut que souhaiter de voir bientôt se réaliser partout cette heureuse mesure. »

Nous sommes tous, il nous semble, d'accord à ce sujet, et nous nous félicitons, par exemple, que le petit hôpital de Martillac ait fourni environ 30.000 journées de travail à l'agriculture de la région pour le plus grand bien de celle-ci et des blessés. Mais, comme le fait très bien remarquer M. le Dr Pierre Régnier, médecin-chef des services de physiothérapie à l'hôpital du Grand-Palais, malgré tout, les blessés seront toujours plus ou moins diminués et nous leur devons des compensations : nous devons les instruire afin de compenser leur diminution physique par une augmentation intellectuelle qui leur permettra de tirer, dans l'avenir, un meilleur parti de leur travail et même, bien souvent, de faire mieux qu'avant la guerre. Aussi, pensons-nous, que la physiothérapie agricole dont nous venons de parler doit viser autant l'impotence que l'ignorance des mutilés, qu'elle doit être, si l'on veut bien nous permettre un abus de qualificatifs, une physiothérapie agricole professionnelle éducative et instructive. C'est dire que la rééducation professionnelle doit être à la fois théorique et pratique, et non pas purement pratique ; en d'autres termes, elle doit viser à la fois à la formation intellectuelle et à la formation manuelle.

Il conviendrait cependant de s'entendre sur les mots *théorique* et *pratique*, car nous ne voudrions pas que l'on nous fît le reproche de vouloir former des *théoriciens* plutôt que des *praticiens*. Si l'on désigne par « théories » des rêveries, des hypothèses qu'aucune expérience sérieuse ne confirme, des méthodes de culture qui ne sont en rapport ni avec les conditions agricoles ou économiques, ni avec les ressources des cultivateurs auxquels on s'adresse, on a raison de les proscrire. Mais la « théorie » n'est pas cela. La « théorie » est de la pratique expliquée et éclairée. La pratique n'est en somme que l'ensemble des méthodes et des procédés dont l'efficacité et l'utilité sont sanctionnées par l'expérience. Cette pratique n'est pas immuable, elle se transforme constamment grâce à la « théorie » ; elle est en état d'évolution perpétuelle. Opposer la « théorie » à la « pratique » c'est opposer la pratique à la pratique, car la pratique d'aujourd'hui n'est que la théorie d'hier appliquée et sanctionnée déjà par la tradition. Quand on se contente de la « pratique », sans se soucier de la « théorie » qui l'explique, on se condamne à la routine. On agit sans savoir *pourquoi* et *comment* on agit.

Si nous voulons augmenter la valeur du mutilé au point que ce dernier soit plus recherché qu'un travailleur ordinaire, il est absolument indispensable qu'en rééducution agricole nous expliquions avec soin le « pourquoi » et le « comment » des opérations culturales, que nous éclairions la pratique

sous peine de ne fournir que des « manœuvres », car la pratique d'aujourd'hui peut être laroutine de demain.

Il est évident que le mutilé ne peut plus se livrer d'une manière constante à ce que nous appellerons l'agriculture générale, il n'est plus capable d'effectuer des travaux pénibles, l'expérience ne laisse aucun doute à ce sujet. « Le mutilé, nous dit M. Duchein, Directeur de l'École régionale d'agriculture d'Ondes, près de Toulouse, ne sera très bien à sa place qu'à la tête d'une exploitation ou d'un chantier, comme cultivateur, métayer, fermier, régisseur ou chef ouvrier. Là, il pourra choisir un travail en rapport avec ses aptitudes à côté des autres personnes occupées sur la ferme.

» La plupart des mutilés pauvres — et il ne peut s'agir que du placement de ceux-là — ne manqueront pas de qualités professionnelles, après rééducation, pourfaire des régisseurs ou des fermiers. » Il faut donc leur donner une instruction agricole générale, ce qui est possible dans un espace de temps relativement court, ainsi que nous l'avons constaté dans nos écoles, car on s'adresse à des hommes qui ont été aux prises avec les mille difficultés de la pratique agricole et qui ont l'habitude d'observer. Tous ces mutilés ne trouveront pas des places de régisseurs ; il faut donc aussi et surtout apprendre à nos élèves ce que les agriculteurs appellent les « à-côté » de l'agriculture, nous voulons parler de l'apiculture, de l'aviculture, de l'arboriculture, de la vannerie pour les produits agricoles, de la tonnellerie. de la mécanique agricole, etc., en un mot de tous les travaux délicats qui demandent moins de force que des connaissances spéciales. Sans doute, les mutités pauvres ainsi rééduqués, n'ayant pas trouvé de place de régisseur, seront des ouvriers agricoles appréciés et assez recherchés par les agriculteurs, mais ce seront peut-être trop souvent des ouvriers d'occasion travaillant chez les uns et les autres. Nous leur devons mieux que cela : le Ministère de l'agriculture désire que tous nos mutilés ouvriers agricoles puissent devenir facilement *propriétaires ou fermiers*. Certes, hélas ! les propriétés à affermer, les petites propriétés rurales à acquérir à bon compte sont nombreuses en France ; que manque-t-il aux intéressés pour s'établir ? Tout simplement un peu d'argent que le Crédit agricole est en mesure de leur prêter. Cette question est si importante pour nos mutilés et le recrutement de nos écoles de rééducation elle commande tellement l'orientation à donner à notre enseignement que l'on nous excusera d'en parler plus longuement qu'il ne convient.

Le service du Crédit agricole, dépendant du Ministère de l'Agriculture fonctionne aujourd'hui dans tous les départements et rend de précieux services aux agriculteusr jeunes auxquels il offre deux sortes de crédit : le crédit à long terme et le crédit à court ou à moyen terme.

Le crédit individuel à long terme, institué par la loi du 19 mars 1910,

permet aux Caisses régionales de crédit agricole mutuel de consentir des prêts de longue durée destinés à faciliter l'acquisition, l'aménagement, la transformation et la reconstitution des petites exploitations rurales. Ces prêts peuvent atteindre jusqu'à 8.000 francs et sont remboursables dans un délai maximum de quinze années par annuités calculées au taux moyen d'intérêt de 2 0/0. Ils doivent être garantis par une hypothèque ou un contrat d'assurances sur la vie.

Le crédit à court terme régi par la loi du 31 mars 1899, met à la disposition des agriculteurs à un taux très avantageux les fonds dont ils ont besoin pour les opérations suivantes : achat d'engrais, de semences, d'instruments aratoires, d'animaux, paiement de salaires d'ouvriers agricoles, de fermage, avance sur récoles, etc.... Ces prêts sont consentis contre la remise d'effets négociables garantis, dans la plupart des cas, par une caution ou un warrant; leur durée peut varier, selon l'opération en vue de laquelle ils sont consentis, de trois mois à un an. Grâce aux caisses de Crédit agricole mutuel les petits agriculteurs peuvent donc se procurer l'argent qui leur est nécessaire à des conditions équivalentes à celles dont profitent les gros propriétaires.

Enfin, les caisses régionales de Crédit agricole mutuel sont depuis peu, autorisées à appliquer une nouvelle forme de crédit, dit à moyen terme, qui permet de consentir, en vue de l'acquisition du bétail ou du matériel agricole, des prêts d'une durée maximum de cinq ans et dont le montant peu, aller jusqu'à 5.000 francs sous réserve de certaines garanties spéciales. Ces prêts sont consentis au taux des prêts à court terme.

Pour bénéficier de l'une quelconque de ces formes de crédit, l'agriculteur doit être membre :

1° D'un syndicat agricole ou d'une société d'assurances mutuelles agricoles de la région.

2° D'une caisse locale de Crédit agricole mutuel; on peut devenir membre d'une société de Crédit agricole en sollicitant ce prêt; il suffit en ce cas de faire retenir sur le montant du prêt la somme représentant la valeur d'une part de sociétaire.

Dans ces conditions, on comprend aisément les avantages offerts au réformé agriculteur, surtout s'il est marié, puisqu'il lui est possible soit d'acquérir une petite exploitation, soit de prendre une ferme à bail ou de se livrer à l'aviculture, à l'apiculture, à l'élevage ou à toute autre industrie agricole d'autant plus rémunératrice qu'il aura acquis l'instruction nécessaire pour conduire heureusement sa petite entreprise. Grâce à l'adoption du crédit à moyen terme, le Crédit agricole mutuel est aujourd'hui un organisme extrêmement souple qui permet d'envisager les opérations les plus diverses. Il est d'ailleurs

certain que les réformés, ayant passé par un centre de rééducation agricole présenteront de sérieuses garanties professionnelles qui leur faciliteront beaucoup l'accès des Caisses de Crédit agricole.

D'autre part, le Gouvernement étudie actuellement les moyens de consentir aux réformés désireux de se livrer à l'agriculture des conditions spéciales qui leur faciliteront encore davantage l'acquisition de petites propriétés rurales.

Il n'y a donc pas à hésiter, nos écoles de rééducation agricole doivent viser, autant que possible, à la formation de petits propriétaires ou fermiers plutôt que d'ouvriers agricoles et donner dans tous les cas, un enseignement à la fois théorique et pratique aussi utile aux uns qu'aux autres.

Organisation des Écoles.

En principe, le Ministère de l'Agriculture a, autant que possible, utilisé, pour la rééducation, les Écoles d'agriculture existant avant la guerre et, dans chacune d'elles, il a créé, à côté de l'enseignement général, plusieurs sections de spécialités afin que les mutilés puissent apprendre à la fois plusieurs spécialités agricoles offrant d'intéressants débouchés. Actuellement, nous avons vingt et une Écoles de rééducation en fonctionnement, ce sont les suivantes :

École nationale d'Agriculture de Grignon.
École nationale d'Horticulture de Versailles.
École nationale d'Industrie laitière de Mamirolle (Doubs).
École nationale d'Industrie laitière de Poligny (Jura).
École professionnelle laitière de Surgères (Charente-Inférieure).
École nationale de vannerie de Fayl-Billot (Haute-Marne).
École des Bergers de Rambouillet (Seine-et-Oise).
École spéciale de Conducteurs-Mécaniciens de Noisy-le-Grand (Seine-et-Oise).
École régionale d'Agriculture d'Ondes (Haute-Garonne).
École pratique d'Agriculture et de Laiterie d'Aurillac (Cantal).
École pratique d'Agriculture de la Brosse près Auxerre (Yonne).
École pratique d'Agriculture de Pétré (Vendée).
École pratique d'Agriculture de Tomblaine, près Nancy (Meurthe-et-Moselle).
École pratique d'Agriculture de Grand-Jouan (Loire-Inférieure).
École pratique d'Agriculture de l'Oisellerie (Charente).
École pratique d'Agriculture d'Ecully, (Rhône).
École pratique de Tonnellerie et de distillerie de Saintes (Charente-Inférieure).
École pratique d'Aviculture de Gambais (Seine-et-Oise).

École départementale de Bourges.
École départementale d'Auch-Beaulieu (Gers).
École « La Maison du Soldat », 97, rue Jenner, à Paris.

Au 1er avril ces écoles ont rééduqué 830 mutilés ou blessés et à la même date elles avaient 381 mutilés ou blessés en stage de rééducation.

Seront prêts à fonctionner au 15 mai ou du 1er juin prochain les établissements suivants :

École nationale d'Agriculture de Montpellier.
École nationale d'Agriculture de Rennes.
École d'Agriculture de Contamine-sur-Arve (Haute-Savoie).
École d'Agriculture de Bordeaux-Blanquefort.
École d'Agriculture de Besançon.
École départementale de Cellard (Loire).

Nous nous permettrons de donner quelques renseignements sur certaines écoles, les résultats obtenus, les observations faites et les réflexions que le fonctionnement de la rééducation professionnelle a suggérées aux directeurs de ces établissements.

École nationale d'Agriculture de Grignon. — Elle possède deux sections spéciales : l'une pour la formation des *mécaniciens ruraux*, l'autre pour la formation des *bergers*. La première se recrute relativement facilement parce que les situations offertes sont bonnes : dix-huit chauffeurs de tracteurs ou conducteurs-mécaniciens ont été déjà mis à la disposition des cultivateurs. La section des bergers se recrute très difficilement : trois élèves sont restés un temps insuffisant pour devenir d'excellents bergers ; les mutilés ne veulent pas être bergers. L'École de Grignon n'a pu rendre de réels services en rééducation qu'à partir du moment où le *Service de Santé* a installé, dans l'établissement même, un hôpital de physiothérapie et où l'on a rééduqué des blessés en traitement : soixante-dix-huit mutilés ou blessés ont été rééduqués ; cinquante-six blessés ou réformés sont actuellement en stage de rééducation. l'école pourrait aisément recevoir cent cinquante mutilés.

École nationale d'Horticulture de Versailles. — Afin de faire connaître la Section de rééducation horticole, nous dit le directeur de l'Établissement, nous avons adressé un certain nombre de notices aux Directeurs du Service de Santé des différentes régions de la France, aux médecins-chefs de beaucoup d'hôpitaux, aux délégués de la Société de secours aux blessés et de l'Association des Dames françaises, etc.... A la suite de cet envoi, nous avons reçu une vingtaine de demandes ; mais l'école ne possèdant pas d'internat, la difficulté de se loger et de se nourrir à Versailles où la vie est très chère, a empêché le plus grand nombre de candidats de donner suite à leur

projet, l'allocation qu'ils reçoivent suffisant à peine à payer leurs frais de nourriture et de logement. Quatre mutilés seulement ont été rééduqués. Le Service de Santé en envoyant des blessés ou mutilés réformables, comme il l'a fait pour Grignon, rendrait de grands services aux intéressés et à l'horticulture.

Écoles de laiterie de Mamirolle, de Poligny, de Surgères, et d'Aurillac. — Elles n'ont rééduqué que trente-et-un mutilés : le recrutement est très difficile. Le directeur de l'établissement de Poligny fait remarquer que les salaires obtenus sont cependant élevés : 2 à 3.000 francs. par an selon le prix de vente de la fabrication du fromage. « Mais, dit-il, en raison des travaux pénibles que conporte la fabrication du gruyère, notre École de Laiterie ne peut recevoir que des hommes mutilés légèrement. »

« A l'École de Surgères, la majorité des mutilés font, à la sortie de rééducation, des contrôleurs ou vérificateurs de lait et peuvent gagner de 120 à 150 francs par mois. Pour les beurriers et les chauffeurs, les appointements sont de 120 à 130 francs, au début. L'Association centrale des Laiteries coopératives des Charentes et du Poitou leur a facilité, d'ailleurs, leur séjour à l'École Laiterie, en leur allouant une gratification de 45 francs par mois, du moins pour ceux appartenant aux trois départements de la Charente-Inférieure. Deux-Sèvres et Vendée.

» Le recrutement des élèves par le directeur de l'établissement, nous dit le directeur de l'École de Laiterie d'Aurillac, est presque une utopie surtout dans le Cantal éloigné des grands centres de physiothérapie et des hôpitaux. Il faudrait que les médecins fissent eux-mêmes la propagande et désignassent les hommes pour aller en rééducation, l'École n'ayant qu'à recevoir les élèves qui lui sont envoyés. »

École nationale de Vannerie de Fayl-Billot. — Cette école dépend a la fois du Ministère de l'Agriculture et du Ministère du Commerce. Elle se recrute normalement : soixante-deux mutilés y ont été rééduqués, dont huit aveugles ; onze élèves sont actuellement en stage de rééducation dont deux aveugles. Tous les rééduqués trouvent facilement une situation à la sortie de l'établissement ; la moyenne des salaires qu'ils obtiennent est de 5 à 6 francs par jour ; quelques-uns recoivent 7 francs par jour, ou encore 150 francs par mois logés et nourris.

Les observations personnelles du directeur de l'établissement sont les suivantes :

1° L'apprentissage de la vannerie par les voyants est très intéressant à la condition que chaque homme soit bien dirigé, au point de vue professionnel : des contre maîtres, spécialement préparés, sont indispensables.

2° Dans une section de rééducation il est indispensable, non seulement de rééduquer les hommes, mais aussi de les placer et de les guider après la rééducation. Un rééduqué doit chaque fois qu'il est aux prises avec les nécessités de la vie au point de vue professionnel, trouver dans l'école qu'il a quittée, le soutien dont il a besoin. L'école doit être pour lui un guide permanent.

3° Nous estimons que c'est l'école qui doit procurer une situation aux hommes et leur assurer du travail après entente avec les industriels.

4° L'école doit, toutes les fois que cela est possible, chercher à renvoyer chaque homme dans ses foyers, ce qui est très facile avec l'enseignement osiéricole et vannier.

5° La rééducation devrait commencer aussitôt la guérison sans attendre les formalités de réforme.

6° La rééducation gagnerait à être obligatoire.

7° L'apprentissage de la vannerie, pour les aveugles, est relativement facile, à la condition de suivre une méthode spéciale qui consiste en vue de gagner du temps pendant l'apprentissage, à en dépenser beaucoup au début pour l'étude des points de vannerie. Nous pouvons aujourd'hui affirmer qu'après huit ou dix mois d'apprentissage, un aveugle peut fabriquer un ou deux objets de vente courante lui permettant de gagner sa vie.

Le travail d'un aveugle ne doit pas différer du travail d'un voyant : son salaire doit donc se rapprocher de celui du voyant.

Grâce à la vannerie, l'aveugle pourra toujours retourner dans sa famille après apprentissage. C'est à l'école à lui faire assurer du travail après entente avec les industriels.

8° Il y a toujours avantage à permettre à un rééduqué ayant quitté l'école d'y revenir faire un stage chaque fois que les besoins de l'industrie l'exigent.

9° Un homme renvoyé pour inconduite d'un centre de rééducation ne devrait pas être admis dans un autre centre.

10° Chaque directeur de centre de rééducation pourrait avoir à sa disposition un carnet d'ordres de transport, modèle A I., pour faciliter la venue et le départ des hommes, sans passer par la préfecture.

École des Bergers annexée à la Bergerie nationale de Rambouillet et formation des bergers dans les Écoles d'Agriculture. — Créée par décision du 3 avril 1916, elle n'a pu recevoir ses premiers élèves que le 30 août de la même année, à cause des travaux d'aménagement que la rareté de la main-d'œuvre n'a pas permis de faire rapidement.

Un comité de bienfaisance groupé par M. G. Hanteaux, ancien Ministre, membre de l'Académie française, donne une somme de 100 francs par mois pour l'entretien de chaque mutilé.

Le Ministère de l'Agriculture se préoccupait depuis longtemps de la formation des bergers. On a constaté, en effet, une diminution redoutable dans notre troupeau ovin : elle a commencé avant la guerre, elle se produit dans le monde entier et, si l'on ne réagit pas, le problème de la laine sera très difficile à résoudre. En France, ce sont des millions qui ont disparu, et cette perte est due bien moins à l'extension des cultures meilleures empiétant sur la lande où paissent les troupeaux qu'à l'absence des bergers. De partout on réclame des bergers. Aussi le Ministère de l'Agriculture ne s'est pas contenté de créer une École de bergers, il a créé aussi une Section de bergers dans plusieurs Écoles d'Agriculture : à l'École Nationale d'Agriculture de Grignon, aux Écoles pratiques d'Agriculture de Châtillon-sur-Seine (Côte-d'or), de l'Oisellerie (Charente), de La Brosse (Yonne).

A la Bergerie Nationale de Rambouillet on ne forme pas que des bergers, on s'occupe aussi de la culture en général, du jardinage, de la vannerie et, exceptionnellement de la conduite des moteurs.

Le recrutement, au début, a été particulièrement difficile : cinq mutilés ont été rééduqués, dont deux bergers, un jardinier, un conducteur de moteur, un vannier; trois autres élèves ont quitté l'École avant l'achèvement de leur rééducation parce qu'ils ont été sollicités par l'Industrie, Actuellement, dix élèves sont en stage de rééducation, dont six bergers, trois vanniers et un jardinier.

Dans les sections de bergers des Écoles d'Agriculture, le recrutement n'a presque pas donné de résultats (à Grignon, quatre élèves seulement).

Pourquoi nous ne trouvons pas de candidats bergers? « Parce que la situation de berger est dédaignée » : c'est un préjugé absurde contre lequel il est difficile de lutter. Et cependant, nous connaissons des bergers qui gagnent annuellement jusqu'à 1.500 et même 1.800 francs. Certainement, il existe plus de vingt places de berger pour un candidat. Autre raison invoquée : le berger ne dispose pas du dimanche, il est constamment occupé.

Les Écoles d'Agriculture et la formation des mécaniciens ruraux. École de conducteurs-mécaniciens de Noisy-le-Grand. — Avant la guerre, l'Administration de l'Agriculture s'était déjà préoccupée de développer la culture mécanique pour pallier dans une certaine mesure à la raréfaction sans cesse grandissante de la main-d'œuvre rurale. Des concours de motoculture avaient eu lieu et des projets de création d'Écoles de mécaniciens ruraux avaient été préparés. La guerre a rendu extrêmement urgent le développement de la

culture mécanique, la rareté de la main-d'œuvre devenant un véritable danger national ; il faut même prévoir qu'après la guerre tout agriculteur devra être en quelque sorte un mécanicien. Aussi le Ministère de l'Agriculture a-t-il considéré comme un impérieux devoir de contribuer à former le personnel nécessaire à la conduite et à l'entretien des tracteurs et des machines agricoles en général. Ce personnel peut-être recruté parmi les mutilés agriculteurs, d'autant plus facilement que les salaires qui lui sont donnés équivalent ceux de l'industrie :

Un régisseur de batterie de tracteurs reçoit.	15 francs	par jour.
Un régisseur adjoint	12 francs	—
Un mécanicien-chef	13 à 15 fr.	—
Un mécanicien-chef adjoint	8 à 10	—
Un forgeron-chef	8 à 12	—
Un forgeron-chef adjoint	6 à 10	—

Un conducteur de tracteur : 3 fr. 50 c. par jour, plus une prime de 1 fr. 50 c. par hectare de terre labourée (on laboure deux hectares par jour), soit au total 6 fr. 50 c. par jour, plus la nourriture et le logement.

Après enquête faite auprès du service de la motoculture, il a été constaté qu'on peut rééduquer au point de vue de la conduite des tracteurs :

1° Tous les mutilés d'une jambe.

2° Les mutilés d'un bras ; les articulations épaule et coude restant bonnes.

3° Les mutilés ayant l'articulation du coude raide, mais celle de l'épaule à peu près normale.

Les mutilés ayant l'articulation de l'épaule soudée ne pourront jamais bien conduire et, d'autre part, ils ne peuvent tournir l'effort suffisant pour la mise en marche de l'appareil.

Les mutilés du bras gauche avec l'épaule raide arrivent difficilement à manœuvrer les leviers à leur gauche, surtout quand ils sont un peu loin. Quant à la manœuvre des leviers au pied, le mutilé qui a une jambe valide, peut y arriver.

Des *sections de mécaniciens ruraux* ont été déjà annexées aux Écoles nationales d'Agriculture de Grignon, de Montpellier, de Rennes, à l'École Régionale d'Agriculture d'Ondes, aux Écoles pratiques d'Agriculture de Tomblaine, près Nancy, de l'Oisellerie (Charente), d'Auch-Beaulieu (Gers), de la Brosse (Yonne). Il est même question d'installer une section de mécaniciens ruraux dans la plupart des Écoles pratiques d'Agriculture. Toutes ces sections ont pour but de fournir à la culture des mécaniciens capables de manœuvrer les diverses machines perfectionnées qu'emploie l'agriculteur moderne (tracteurs ou moteurs divers, faucheuses, moissonneuses, semoirs, etc), de

remédier aux causes d'arrêt ou de mauvais fonctionnement des moteurs, de monter, de démonter et d'effectuer les réparations de fortune qu'exigent les principaux appareils agricoles.

Une *École de conducteurs-mécaniciens* a été créée à *Noisy-le-Grand* (Seine-et-Oise), aux portes de Paris, dans une ferme de 180 hectares, mise à la disposition du Ministère de l'Agriculture avec une somme de 100.000 francs par une généreuse donatrice, M^{me} Gomel-Pujos. Pour répondre aux besoins très urgents de la motoculture, on forme à Noisy-le-Grand, en quelques jours, des conducteurs de tracteurs dont on complétera plus tard l'éducation en vue d'obtenir de bons mécaniciens ruraux. L'École fonctionne depuis le 17 février 1917, elle a déjà reçu 137 élèves.

École régionale d'agriculture d'Ondes. — La section de rééducation de cette école a été créée le 4 décembre 1915; elle est dirigée par l'un de nos meilleurs directeurs, M. Duchein. Nous la considérons comme le plus bel exemple de ce que peut donner la collaboration d'une École d'Agriculture avec le Service de Santé, les résultats obtenus sont excellents à tous les points de vue.

Les élèves sont surtout des blessés en instance de réforme en traitement à l'hôpital 21 *bis* annexé à l'École par le Service de Santé, et des invalides de la guerre déjà réformés. La formation dispose de cent lits. Elle été maintenue à peu près au complet de sa fondation jusqu'à ce jour.

Les élèves sont admis par séries, de quatre en quatre mois. Le renouvellement des séries n'exige que quelques jours.

L'enseignement pratique porte sur les travaux de la ferme, les travaux du jardin, les travaux du fer et du bois, l'arboriculture et la vannerie.

Les blessés sont divisés en six groupes qui vont à tour de rôle, de deux en deux jours, suivant un ordre établi une fois pour toutes : 1° à la ferme (étables, travaux d'intérieur), 2° à la ferme (travaux d'extérieur), 3° au jardin, 4° à la forge, 5° à la menuiserie, 6° à la vannerie et service de l'hôpital.

« Grâce à l'intérêt que portent à notre œuvre les médecins-chefs du Centre de Neurologie de la 17^e Région, MM. les D^{rs} Cestan et Descomps, le recrutement, dit M. Duchein directeur, a été assuré par eux jusqu'ici. L'École n'a pas eu à s'en occcuper. »

« Il n'a été placé qu'un petit nombre d'invalides sortis de l'École de rééducation d'Ondes, une dizaine seulement. Ils sont devenus régisseurs avec gages de 100 à 120 francs par mois et avantages en nature.

» Il ressort de nos constatations que, sur cent blessés, venus de tous les points de la France, deux ou trois ont une bonne instruction primaire, quarante ou cinquante savent tout juste lire et écrire, les autres sont assez

familiarisés avec les quatre opérations et quelques-uns seulement peuvent faire des exercices sur les fractions et le système métrique.

» Au point de vue technique, sur cinq ou six cents blessés que nous avons eu l'occasion de voir de très près, trois ou quatre à peine avaient des idées sur l'agriculture raisonnée, une petite instruction agricole, mais des notions très vagues, sans grande portée.

» Un très petit nombre d'entre eux vont de leur propre mouvement à l'École de Rééducation. En s'adressant, par exemple, à cent-dix blessés en instance de réforme, à l'hôpital 52 à Toulouse, après avoir avec force arguments dit les avantages de la rééducation et après la promesse de faveurs à ceux qui s'engageraient dans cette voie, M. Prost-Maréchal, directeur du Service de Santé de la 17e Région, ne recueillit, le 12 mars dernier, que quatorze inscriptions.

» Il faut le concours dévoué et tenace des médecins traitants pour vaincre l'indifférence, le dédain ou l'opposition des intéressés à l'égard de la rééducation.

» La moitié des blessés sont exploitants, la moitié ouvriers agricoles. La résistance est plus grande chez les premiers que chez les seconds. Ceux-là sont obsédés par la préocupation de rentrer chez eux. Ceux-ci se laissent assez facilement gagner si on leur fait entrevoir les situations avantageuses que l'instruction leur permettra d'obtenir.

» Les deux premières semaines de rééducation mettent la bonne volonté du professeur à l'épreuve. On sent très bien, à leur tenue, à leur regard, au peu de notes qu'ils prennent, que les élèves n'ajoutent pas grande importance à l'enseignement qu'on veut leur prodiguer.

» Au bout d'une quinzaine de jours, les choses changent, les élèves sont amorcés, ils se mettent à écrire et à étudier. Les efforts et les progrès ne tardent pas à devenir surprenants. Jamais professeur n'a eu devant lui un auditoire plus attentif, plus sympathique. Au bout de quatre mois, les invalides ont acquis une importante somme de connaissances professionnelles. Ils ont une idée assez exacte des services que peuvent rendre les instruments agricoles et ils en connaissent le fonctionnement. Ils ont appris la raison de l'action des engrais et ils savent distinguer ces derniers entre eux. Ils ont des notions assez complètes de zootechnie et d'économie rurale. Ils possèdent, en somme, un savoir suffisant pour cultiver avec intelligence. Les réponses qu'ils font à l'examen de sortie ne laissent guère de doutes à ce sujet.

» L'instruction n'est pas le seul facteur dont il faut tenir compte dans les œuvres de rééducation. Il y a, à côté d'elle, et au-dessus d'elle, les particularités qui font, à instruction égale, réussir les uns et échouer les autres dans la vie ; la volonté, la confiance en soi, le sens exact des choses, le goût du

travail. On remarque à ce point de vue des transformations profondes. Le mutilé a d'abord le sentiment qu'il lui sera difficile de jouer un rôle actif. l'avenir lui paraît sombre, il se juge condamné à une existence malheureuse. A mesure qu'il découvre les forces latentes de son cerveau, ses espérances renaissent et s'amplifient. Quand il quitte l'École, il lui tarde de donner sa mesure, de se mettre courageusement à l'œuvre. »

L'École d'Ondes a rééduqué 253 blessés ou invalides réformés ; 133 élèves sont actuellement en stage de rééducation.

Écoles pratiques d'agriculture. — Les Écoles pratiques d'Agriculture dans lesquelles ont été créées des Sections de Rééducation sont celles de la Brosse (Yonne), de Pétré (Vendée), de Tomblaine près Nancy (Meurthe-et Moselle), de Grand-Jouan (Loire-Inférieure), de l'Oisellerie (Charente), d'Écully (Rhône). Nous ne parlerons que de celle de Grand-Jouan qui a obtenu de bons résultats, les autres, notamment celles de Pétré, de l'Oisellerie sont encore de création trop récente.

L'école de Grand-Jouan a rééduqué trente-deux mutilés. Ils sont actuellement en stage de rééducation. L'enseignement général qui y est donné comporte l'étude des questions agricoles et horticoles les plus importantes. Mais l'établissement forme aussi des vanniers, des bergers et des mécaniciens ruraux.

» Le recrutement, dit M. Montoux, directeur, se fait assez aisément, grâce à quelques annonces que je fais paraître dans les journaux régionaux. Il ne faut pas, à mon avis, dépasser un chiffre de vingt mutilés pour obtenir de bons résultats.

» Grâce à la presse régionale qui m'a toujours prêté gratuitement son concours, j'ai pu placer tous les mutilés dont la rééducation était terminée.

» J'ai eu à ma disposition plus de situations que je n'avais de mutilés à placer. Certains mutilés sont déjà promis à l'avance, en cours de rééducation.

» Les taux de salaires obtenus, dans les placements effectués par mes soins, varient entre 1.200 et 2.000 francs par an, ce qui, pour la région, constitue de beaux appointements.

» Tous les mutilés ont des situations supérieures à celles dont ils disposaient avant la guerre.

» La plupart sont placés comme jardiniers ; quelques-uns sont chefs de culture ou régisseurs. »

L'*École de tonnellerie et de distillerie de Saintes*, sous la haute direction de l'infatigable M. Calvet, ancien sénateur, a rééduqué 14 mutilés, 3 sont en stage de rééducation.

L'*École d'aviculture de Gambais* s'occupe également de rééducation ; elle a reçu 12 mutilés et elle a actuellement 3 élèves.

Écoles départementales. — Parmi ces écoles nous citerons la plus importante, celle d'Auch-Beaulieu (Gers), qui a donné, sous l'impulsion du Préfet du département et sous la direction de M. Verdié, Directeur des Services agricoles du Gers, d'excellents résultats : 96 mutilés ou blessés ont été rééduqués, 45 sont en stage de rééducation. Là encore, comme à l'École d'Ondes, la Direction du Service de Santé de la XVII[e] Région, que l'on ne saurait trop féliciter, a puissamment aidé au recrutement de l'École : d'après contrat passé avec le Comité de Direction de l'École, la Direction du Service de Santé doit pourvoir à l'occupation de 30 places de mutilés et aider au fonctionnement de l'établissement en y affectant un sous-officier et deux infirmiers.

« Dans la rééducation agricole, dit M. Verdié, Directeur, il ne faut pas voir une simple réadaptation fonctionnelle donnant à l'ancien ouvrier rural la possibilité de revenir à son dur labeur. La profession agricole est trop diverse et trop rude pour permettre à celui dont les blessures ont entraîné l'ablation ou l'impotence d'un ou plusieurs membres, de reprendre son ancien métier tel qu'il l'exerçait autrefois dans nos terres fortes des coteaux du Gers. Non.

» La rééducation agricole doit viser plus haut. Elle doit apprendre à l'agriculteur mutilé les spécialités de sa profession si multiples, de manière à faire de lui, soit à la ferme, soit dans le village rural, un chef de culture, un ouvrier spécialisé, un artisan recherché qui gagne largement sa vie.

» C'est dans cette voie que nous avons orienté l'enseignement professionnel donné à Beaulieu, comprenant l'instruction générale, les leçons théoriques et les travaux pratiques.

» Les principales sections organisées sont : agriculture générale, jardinage, élevage de la volaille, vacherie, greffage et viticulture, travaux du bois et du fer, réparations des outils agricoles, conduite d'un tracteur, etc.

» Les méthodes d'enseignement ont une orientation pratique. Et si une certaine importance est cependant laissée à l'instruction générale, c'est qu'il paraît utile de redonner aux travailleurs des champs les notions élémentaires d'écriture, de français ou de calcul qui leur ont été données à l'École primaire et qu'ils ont le plus souvent oubliées, de manière qu'ils puissent tenir les comptes de leurs travaux et au besoin ceux d'une propriété.

» L'application qu'apportent les élèves aux leçons élémentaires qui leur sont faites sur les diverses branches de l'agriculture est le plus sûr garant qu'elles sont également nécessaires.

» Combien nombreux sont les agriculteurs qui ne savent le « pourquoi » des travaux qu'ils exécutent ; savoir labourer est bien, mais mieux vaut

savoir en plus pourquoi on laboure, pourquoi on emploi tel engrais, pourquoi telle pratique culturale est bonne ou mauvaise. L'enseignement théorique agricole doit surtout porter ses fruits quand il est fait à des praticiens. Ces considérations montrent la nécessité et l'importance des leçons prévues à l'emploi du temps qui sont, non seulement utiles aux mutilés en quête d'une rééducation, mais qui seraient profitables à la grande majorité des cultivateurs exploitants.

» Ce sont les travaux manuels qui, pendant près de cinq heures par jour, occupent les élèves et constituent la vraie base de leur rééducation. Ils s'y adonnent avec des activités diverses dépendant de leurs aptitudes physiques ou de leur volonté.

» Les travaux pratiques sont de deux natures : ceux qui visent surtout à la rééducation fonctionnelle du mutilé et ceux qui ont pour but sa réadaptation agricole.

» Pour le mutilé, il faut l'exercice progressif qui lui donnera peu à peu la souplesse de ses membres ankylosés ou l'habileté à en faire usage, ou encore d'employer les membres artificiels. Une série d'exercices sont prévus dans ce but.

» La réadaptation agricole est comprise à Beaulieu dans l'enseignement des diverses spécialités choisies en conformité des aptitudes physiques ou des connaissances du mutilé dans les branches annexes de l'agriculture.

» Le centre d'Auch-Beaulieu offre à ce point de vue une organisation des plus complètes et peut préparer aux spécialités suivantes : éleveurs de volailles, laitiers-beurriers, jardiniers, vignerons, greffeurs, réparateurs de machines agricoles, conduite de tracteurs et exécution de labours mécaniques, chefs de culture, régisseurs, etc. Ce sont là autant d'apprentissages qui font l'objet de travaux surveillés, dirigés par des maîtres et des moniteurs.

» A la sortie du Centre de Rééducation agricole d'Auch-Beaulieu, le soldat blessé doit avoir acquis des perfectionnements suffisants, pour lui permettre de gagner un salaire au moins égal à celui qu'il gagnait avant sa mutilation, et souvent de gagner plus largement sa vie en restant attaché au foyer rural.

» De grandes difficultés se sont présentées dans le recrutement des mutilés réformés.

» Parmi les 200 grands blessés existant dans le département, un certain nombre ont pu reprendre immédiatement leurs anciens travaux et d'autres se trouvaient dans une situation de fortune qui ne les attirait pas vers un centre de rééducation ; le nombre des candidats était donc restreint.

» De plus, avec la pénurie de main-d'œuvre actuelle, dès que les mois d'été arrivaient, les travaux des foins, ceux des moissons, puis les battages,

puis encore les labours, retenaient aux champs les plus valides. Aussi pour maintenir à Beaulieu un contingent de 445 pensionnaires par session l'on se trouvait aux prises avec des difficultés insurmontables.

» Le Comité a donc eu l'idée de rechercher des moyens de recevoir à la fois à Beaulieu des réformés civils et des militaires blessés en instance de réforme.

» Dès la fin de décembre 1916, M. Prost-Maréchal, Directeur du Service de Santé de la XVII[e] Région, a bien voulu s'intéresser à cette question et en étudier la réalisation.

» Actuellement, avec le contingent de 30 militaires fournis par ce Service et celui de 15 à 20 réformés que nous continuerons à recruter, soit au total 40 à 50, nous allons maintenir en pleine activité le Centre de Rééducation de Beaulieu.

» Le recrutement des réformés reste assuré par les soins de la Préfecture du Gers, des membres du Comité de propagande et de la Direction du Centre. Il s'étend à toute la France, bien qu'une préférence soit marquée pour les réformés du département ou de la région.

» De son côté, le Service de Santé pourvoit à l'occupation des places qui lui sont réservées.

» Mais une propagande plus active serait désirable. Elle devrait se faire dans tous les hôpitaux et dans les dépôts par les soins de l'autorité militaire, et dans la presse par les Ministères de l'Intérieur, de l'Agriculture et du Commerce.

» Les offres d'emploi sont très nombreuses et de beaucoup supérieures aux candidats.

» Bientôt une centaine de grands blessés seront venus à Beaulieu.

» Les trois quarts environ de ceux qui y ont séjourné sont revenus à la culture. Les offres d'emploi à la campagne n'ont cependant pas manqué, de même que les occasions de mettre en pratique l'enseignement qu'ils avaient reçu ; mais les tentations des administrations ont, d'autre part, été tellement nombreuses qu'il ne faut pas être surpris qu'un certain nombre de nos pensionnaires aient déserté les champs.

» Il n'est pas inutile de signaler que tous les grands blessés qui ont suivi la session de Beaulieu étaient animés du meilleur esprit, se pliant volontiers aux exigences de la discipline et conservant entre eux, comme avec leurs surveillants ou avec leurs professeurs, les relations les plus cordiales. »

L'*École départementale de Bourges*, très bien dirigée par M. Rabaté, Directeur des Services agricoles du Cher, a rééduqué 19 mutilés ou blessés ; 12 sont en rééducation.

La *Maison du Soldat du XIII^e Arrondissement*, 47, rue Tenner, Paris, s'occupe avec succès de la rééducation pour la mécanique agricole. Une partie des élèves vont à l'École de Noisy-le-Grand pour s'initier à la conduite des tracteurs. « Notre placement des mutilés, dit M. le Directeur de l'École, a suivi les fluctuations qu'a subies la motoculture. Mais il ne faut pas oublier que notre programme de rééducation n'est pas exclusivement limité à la préparation d'hommes employés à la conduite ou à l'entretien des tracteurs. Nous considérons comme fort intéressant de donner des notions de mécanique et de travail du bois à des mutilés qui s'en retourneront chez eux dotés d'une capacité nouvelle de travail. Une partie importante des bénéficiaires de l'enseignement, constituée par les élèves serbes, ont eu une destination toute spéciate et des plus intéressantes ; ils sont employés, depuis leur sortie de l'École, après un séjour de trois mois, comme moniteurs dans des groupes de jeunes serbes placés dans diverses écoles d'agriculture. C'est pour ceux-ci qu'est particulièrement intéressant notre enseignement agricole, fait sous forme de causeries familières inaugurées par M. Dumont, professeur d'agriculture. Ces causeries, auxquelles d'ailleurs assistent des mutilés convalescents, en dehors des élèves de l'École, ont un succès très réel. »

Comme résultats : 64 mutilés ont été rééduqués, 16 sont en rééducation.

Les Méthodes d'enseignement suivies dans les Écoles de Rééducation agricole.

La plupart des mutilés qui fréquentent nos écoles de rééducation ont simplement une instruction primaire même assez élémentaire ; quelques-uns savent tout juste lire et écrire. Il ne doit donc pas être question de faire à ces élèves ce que l'on appelle des cours ; il faut procéder en quelque sorte comme à l'école primaire, avec cette différence que l'on s'adresse à des hommes ayant été aux prises avec les mille difficultés de la pratique agricole, qui ont l'habitude d'observer et qui sont capables d'une attention d'autant plus soutenue qu'on leur parle de choses qui les intéressent. La méthode employée par le professeur est « celle qui fait intervenir tour à tour le maître et les élèves, qui entretient pour ainsi dire entre eux un continuel échange d'idées sous des formes variées, souples, ingénieusement graduées ». Le maître donne autant que possible un enseignement intuitif sous forme de leçons de choses. Il fait toujours un appel incessant au jugement, à la spontanéité de l'élève ; il procède du connu à l'inconnu, du concret à l'abstrait, du facile au difficile ; il provoque l'élève à chercher ; il l'aide, par une série d'habiles questions, à trouver ; il le met sur la voie, lui laissant ainsi le plaisir et le

profit de l'initiative individuelle. *Jamais il ne fait de leçons ex-professo :* la leçon prend très rarement la forme d'un monologue ; elle est presque toujours un dialogue entre les élèves et le maître ; elle ne se transforme jamais en un long exposé où l'élève se contente simplement d'écouter, jouant ainsi un rôle passif. On emploie le plus souvent la méthode ou plutôt *le procédé d'exposition interrompue :* on ne se contente pas de développer oralement devant les élèves une question agricole, on fait aussi un fréquent usage de l'interrogation, particulièrement de *l'interrogation socratique.* De temps en temps, le maître coupe son récit, cause avec ses élèves, les oblige à trouver une application ou une conséquence des principes énoncés, puis reprend et continue sa leçon pour l'interrompre chaque fois que les circonstances lui paraissent nécessiter des interrogations. Comme on le voit, l'élève joue un rôle actif dans la leçon. La leçon n'est, de plus, qu'une *application expliquée :* on n'apprend pas, en effet, au tableau noir, la taille des arbres fruitiers, le démontage des machines, etc. Tout est pratique, mais aucune opération n'est effectuée sans que l'élève ait compris le « pourquoi » et le « comment » de cette opération. En un mot, le maître fait toujours des leçons de choses, leçons trop connues pour que nous insistions davantage.

Les Mesures a prendre pour assurer le succès de la Rééducation agricole.

1° Ne recruter que des mutilés et blessés réformables dès que leur état le permet et faire en même temps la rééducation fonctionnelle, ainsi que la rééducation professionnelle. Pour cela, réunir toujours l'École d'agriculture au Centre de physiothérapie. Nos enquêtes nous ont permis de constater qu'il n'était pas très bon de rééduquer dans le même établissement des invalides réformés et des mutilés ou blessés réformables soumis à la discipline militaire ;

2° Établir un service spécial de propagande faisant bien connaître les avantages de la rééducation. Nous avons proposé au Service de Santé de créer cet organisme dans tous les hôpitaux : *La Ligue pour le retour à la Terre* nous fournirait des conférenciers bénévoles (une excellente conférence-type a été préparée par le docteur Gires, secrétaire de la Ligue), les maisons cinématographiques nous prêteraient des appareils et des films (des films ont déjà été pris). Nous avons rédigé une brochure spéciale à donner aux blessés dans tous les hôpitaux et montrant :

a) Ce que sera l'agriculture après la guerre (transformation du travail humain en travail mécanique moins pénible, l'agriculteur devenu mécanicien), l'agriculture devenant une véritable industrie ;

b) Ce que sont les travaux industriels par rapport aux travaux agricoles au point de vue de la santé ;

c) Ce que peut gagner un cultivateur instruit, ce que gagnent déjà les mécaniciens ruraux ;

d) Comment le blessé ou mutilé peut s'instruire gratuitement ;

e) Comment l'ouvrier agricole mutilé peut devenir facilement propriétaire ou fermier ;

3° Établir autour de chaque école de rééducation et en relation constante avec le directeur un organisme spécial de *placement* et d'*établissement* des mutilés agricoles rééduqués.

La Rééducation professionnelle après la Guerre.

Nous pensons qu'il faut prévoir dès maintenant la rééducation agricole, après la guerre, des hommes qui n'ont pu profiter de la rééducation pendant les hostilités. Nombreux, en effet, sont les ouvriers ruraux blessés ou mutilés qui ont été attirés dans les villes par les gros salaires que leur a offerts l'industrie. Un jour ne viendra-t-il pas où leur gain baissera et où la concurrence d'hommes valides pourra diminuer leurs moyens d'existence ? Nous le craignons pour eux. Et alors ne désireront-ils pas revenir à la terre, surtout quand ils apprendront avec quelle facilité ils peuvent devenir propriétaires ? Nous devons prévoir ce retour et mieux encore le provoquer ; nous sommes persuadés qu'il aura lieu. Aussi songe-t-on déjà, au Ministère de l'Agriculure, à donner aux mutilés qui n'auront pas bénéficié de la rééducation agricole, les moyens d'entrer facilement dans nos écoles pour y recevoir gratuitement une bonne instruction. Les mesures prises coïncideront d'ailleurs avec la réforme de notre enseignement agricole : la Chambre des Députés a voté un important projet de loi sur l'enseignement professionnel de l'agriculture ; ce projet est actuellement au Sénat où il doit être très prochainement discuté ; il permettra certainement de donner un enseignement non seulement aux mutilés, mais aussi à toute la masse de nos populations rurales. Rien ne sera négligé pour faciliter le retour de nos ruraux déracinés à la vie agricole, pour lutter contre l'abandon des campagnes, afin d'accroître notre production nationale et contribuer ainsi dans une large mesure au relèvement de notre situation économique.

La discussion est ensuite ouverte. (Voir p. 445 à 519 les communications se rapportant à la 5e question qui nous ont été envoyées.)

M. Fromage (Rouen) : Si les cultivateurs ne retournent pas plus à la terre c'est qu'ils ne sont pas assez soutenus et aidés par les propriétaires.

M. Chancrin insiste en faveur de la motoculture.

M. Bauwens, inspecteur belge, demande de préparer les mutilés aux emplois d'auxiliaires dans les associations agricoles.

MM. Haccour et Alleman demandent d'adjoindre une section agricole et de petit élevage à chaque Ecole professionnelle.

M. Descomps (Ondes) après avoir fait connaître les résultats obtenus à l'Ecole d'Ondes, insiste en faveur d'une formation scientifique du cultivateur mutilé.

Dr Chatin (Lyon), donne quelques explications sur le fonctionnement de la rééducation agricole du Centre de Lyon. Le but est de rendre le plus vite possible le cultivateur à la terre. Il est donc difficile de le soumettre à une formation scientifique.

M. le Dr Nové-Josserand (Lyon) appuie ces conclusions.

M. Jouve demande :

1° Que dans les centres de traitement où il existe des Ecoles de motoculture on invite dans la mesure du possible les anciens cultivateurs aux travaux qui y sont exécutés.

2° Que dans les Ecoles de motoculture on ne se borne pas à donner aux élèves des connaissances indispensables à la conduite des moteurs thermiques, mais que l'on se pénètre surtout du développement indispensable de l'électricité comme agent moteur et que l'enseignement donné soit également dirigé dans ce sens.

3° Qu'il soit toujours tenu compte dans la direction des études des progrès réalisés tant par la science que par l'industrie.

M. Alleman insiste en faveur de l'enseignement technologique de l'agriculture.

L'intérêt pour le mutilé dépendra de la façon pratique avec laquelle l'enseignement sera donné.

M. le Dr Trèves tient à marquer la différence qui existe entre les propriétaires et les ouvriers agricoles, en ce qui concerne le retour à la terre.

M. le Dr Descomps (Ondes) fait connaître qu'il a proposé en 5e section d'allouer aux mutilés une prime à la rééducation, consistant en une augmentation de sa pension.

La 2e section appuiera ce vœu.

M. Chancrin insiste sur la formation scientifique et sur la rééducation à commencer dès l'hôpital.

M. Cathala (Nevers) demande qu'une grande propagande soit organisée auprès des blessés.

M. Bereznikoff (Russie) demande que, dans certains cas, la rééducation agricole soit complétée par l'apprentissage d'un autre petit métier pouvant s'exercer à la campagne.

MM. Roussel et Quillard (Paris) font les propositions suivantes :

1° Que dans chaque pays les pouvoirs publics encouragent principale, ment les méthodes et les institutions de rééducation qui tendent à mettre les mutilés en mesure d'exercer avantageusement une profession agricole.

Que le plus grand soin soit apporté au développement de l'instruction agricole des mutilés originaires des campagnes par un enseignement élémentaire approprié, donné dès que l'état de santé du mutilé le permet pour compenser par une augmentation de connaissances techniques la diminution physique dont il sont l'objet.

3° Que des encouragements tout particuliers soient donnés à la rééducation des mutilés dans la profession de mécaniciens agricoles.

4° Que les réformés n° 2 soient largement compris dans le bénéfice de la rééducation dans les professions agricoles.

5° Que les programmes et les méthodes d'enseignement fassent l'objet d'une étude systématique et que des indications précises dont s'inspireront toutes les œuvres publiques ou privées, soient publiées par le ministre de l'Agriculture de chaque pays.

Les vœux sont ensuite adoptés.

Communication du Major Mitchell. (Voir page 317 de ce volume.)

La séance est levée à midi.

Le Secrétaire de la 2e Section,

E. DRONSART.

RAPPORTS PARTICULIERS

LA RÉÉDUCATION AGRICOLE DES MUTILÉS DE LA GUERRE

par M. E. BAILLARGÉ, Directeur de l'École d'Agriculture de la Charente.

J'ai l'honneur de soumettre à votre bienveillante attention quelques idées relatives à la rééducation agricole des mutilés de la guerre. Ces idées n'ont pas la prétention d'être originales ; tout au plus ont-elles le mérite d'être nées entre deux bombardements, dans les tranchées de Mortmare ou du Mort-Homme. J'ai eu le grand plaisir de les retrouver, en rentrant à l'intérieur, exprimées dans une forme que je ne saurais atteindre, sous la plume des plus hautes personnalités.

Un agriculteur éminent, M. Marcel Vacher, membre de l'Académie Nationale d'Agriculture, écrit ceci : « La terre de France sera encore, « comme elle le fut toujours au lendemain des grands cataclysmes, la source initiale de toutes les richesses, richesses latentes et richesses en « circulation, source à laquelle les pouvoirs publics viendront puiser les premières ressources nécessaires à la reconstitution de la Patrie. »

Pour que la terre de France produise des richesses abondantes, il faut, avant tout, qu'elle soit exploitée par des agriculteurs instruits. C'est vous-même qui le dites, Monsieur le Ministre, dans une lettre à l'Académie Nationale d'Agriculture :

« L'enseignement, écrivez-vous, est la clef de voûte de l'œuvre à entre- « prendre, puisque c'est par le perfectionnement de nos méthodes de cul- « ture que nous pouvons seulement faire face aux nouvelles difficultés « que la production agricole, démunie de main-d'œuvre et d'argent, va « rencontrer devant elle. Il faudra aussi, par une propagande active, rame- « ner à la terre tous les transfuges de la veille et y ramener surtout tous « les transfuges du lendemain. »

En examinant l'origine des élèves entrés à l'École d'Agriculture de l'Oisellerie en 1915, et encore plus celle de leurs camarades très nombreux admis en 1916, il est permis d'entrevoir le retour à la terre des fils des transfuges de la veille, de ceux qui avaient quitté leurs terres pour une profession libérale ou une fonction administrative.

Par le perfectionnement, dans le sens de l'adaptation au milieu et aux circonstances économiques, de notre enseignement théorique et pra-

tique ; par une éducation soignée — le mot éducation étant entendu ici dans son sens le plus large — qui tende à faire de nos élèves des hommes capables de montrer partout le bon exemple ; par le développement des cours temporaires mis à la portée du plus grand nombre de jeunes gens ; par l' « extériorisation » de nos écoles et la vulgarisation de leur enseignement, nous pourrons attirer et retenir ceux qui seraient tentés d'être les transfuges de l'avenir.

Actuellement, nous devons nous préoccuper surtout de ceux dont les circonstances feraient des transfuges du présent. Ceux-ci pourraient être nombreux parmi les blessés et les mutilés de la guerre.

Lors d'un précédent séjour à l'intérieur, j'ai pu constater que nombre de mutilés d'origine agricole n'avaient pas du tout le désir de revenir à leur ancienne profession. Ils demandent plutôt des emplois divers, de gardiens de bureau, de comptables, etc., ou acceptent de faire l'apprentissage d'un métier (cordonnier, tailleur, etc.).

La conduite des uns est basée sur cette conviction qu'ayant donné une partie d'eux-mêmes à la défense de la Patrie, ils ne doivent plus travailler ; chez les autres, on trouve la vieille répugnance atavique pour les travaux des champs et le peu de considération qui s'y attache.

On rencontre une autre catégorie : ce sont ceux qui reviendraient volontiers à la terre, mais qui estiment n'avoir besoin, pour cela, ni d'un réapprentissage ni d'un complément d'instruction.

On s'explique ainsi que la section de rééducation des mutilés créée à l'Ecole d'Agriculture de l'Oisellerie n'ait encore reçu qu'un apprenti, malgré la propagande faite par le personnel enseignant, d'une part, et par l'Association Charentaise, pour l'assistance aux mutilés, d'autre part.

Par une propagande active et intelligente, les touchant de près il me semble qu'il soit possible de ramener une partie de ces égarés. Une telle propagande ne peut être faite avec succès que par quelqu'un ayant de l'autorité, du tact et une foi ardente dans l'utilité individuelle et collective de l'œuvre à accomplir. Il serait peut-être nécessaire aussi d'offrir aux mutilés intelligents et possédant au moins une bonne instruction primaire, autre chose que la perspective de devenir de bons domestiques de ferme.

Il serait peut-être utile de donner à ceux qui sont en mesure de se l'assimiler, un enseignement professionnel agricole qui permettrait aux uns de mieux administrer le bien familial, et aux autres, de devenir des chefs de culture ou des régisseurs pour le compte d'autrui. Dans ce dernier ordre d'idées, les mutilés incapables de travailler mais intelligents pourraient rendre de grands services. Les exploitations agricoles sont nombreu-

ses, en France, qui auraient autant besoin d'un bon chef de culture que de bons ouvriers. Un bon chef d'exploitation peut, sans travailler lui-même, savoir faire l'économie de plusieurs ouvriers. Et l'on peut faire un bon chef d'exploitation avec deux membres en moins, pourvu que le cerveau, les yeux et la santé générale soient bons.

Le problème, dans son ensemble, consiste donc à rééduquer le plus grand nombre possible de mutilés et chacun selon ses aptitudes physiques et intellectuelles.

C'est ce qu'a voulu dire M. Gabriel Hanotaux, de l'Académie Française, dans son discours prononcé devant les élèves de l'Institut Agronomique :

« Nous vous demandons, a-t-il dit, d'assurer à ces hommes (les mutilés) les « moyens de parer, dans la mesure du possible, à leur affaiblissement « physique et d'y suppléer, en quelque sorte, par une meilleure adapta- « tion à la fois physique, intellectuelle, morale, professionnelle et tech- « nique. »

M. Naslin, conseiller général des Deux-Sèvres et membre du Comité de rééducation des mutilés de son département, me dit, dans une lettre intéressante, datée du 10 septembre 1916 :

« Le Conseil général des Deux-Sèvres, avec le concours de la Ville et de « la Chambre de commerce vient de créer à Niort une Ecole de Commerce « et d'Industrie, qui sera, pendant la guerre, un centre de rééducation des « mutilés. Bien qu'on y ait prévu une section de génie rural, il apparaît « à plusieurs de mes collègues et à moi qu'on doit faire davantage pour « les cultivateurs, surtout dans une contrée essentiellement agricole. « Parmi les mutilés se trouvent, en effet, des jeunes hommes, les uns assez « valides pour aider aux travaux de la ferme, et d'autres assez intelligents « pour devenir de bons chefs de culture. Pour cela, et particulièrement « pour ceux qui n'ont pas été élevés à la campagne, un stage spécial « dans une Ecole d'Agriculture est indispensable. Comme nous n'avons « rien de semblable à leur offrir et que, d'autre part, nous comprenons « la nécessité de conserver à la terre le plus grand nombre possible de « bras et de cerveaux, nous avons pensé que l'Ecole d'Agriculture de « l'Oisellerie (où nous avons déjà des élèves boursiers du Département) « pourrait donner à ces mutilés un enseignement agricole à la fois théo- « rique et pratique, leur permettant facilement ensuite de trouver une « situation. Je vous serais obligé de me dire s'il vous a été possible de créer « des cours de ce genre avec le concours de l'Etat et dans quelles condi- « tions vous accepteriez nos mutilés de la guerre se destinant à l'Agri- « culture. »

Et M. Naslin, dans une conversation que j'ai eue depuis avec lui, me disait qu'il prendrait volontiers, dans un an, un mutilé incapable de travailler, mais connaissant parfaitement la culture de la vigne et la vinification pour diriger une exploitation viticole.

Nombre d'agriculteurs m'ont exprimé le même désir de voir les centres de rééducation agricole des mutilés former de bons chefs de culture. Je n'en suis nullement surpris et j'ai acquis la conviction qu'il serait profondément utile de créer dans un certain nombre d'Écoles d'Agriculture, une section de rééducation des mutilés, sur le modèle des *écoles d'hiver* qui sont déjà annexées à certains de ces établissements. Au lieu de deux sessions de trois ou quatre mois pendant deux hivers, les mutilés suivraient les cours d'une session de six ou huit mois. Les plus intelligents, ceux possédant une instruction primaire convenable, profiteraient de l'enseignement professionnel général qui y serait donné. Ils pourraient ensuite se perfectionner dans l'une des branches, soit à la section de mécaniciens ruraux, soit à la section de viticulture et vinification, soit aux sections de vachers, de bergers, etc., qui recevraient également, d'autre part, les pupilés capables seulement d'une rééducation physique. Plus tard, quand il n'y aurait plus de mutilés à rééduquer, l'école de rééducation deviendrait tout naturellement une école d'hiver, annexe de l'Ecole d'Agriculture, où viendraient s'instruire les fils des petits propriétaires et des fermiers qui ne peuvent consacrer deux ou trois années à leurs études agricoles.

Pour qu'une œuvre de ce genre soit mise sur pied et porte tous les fruits dont elle est susceptible, il faut la présence d'un personnel suffisant et non distrait par d'autres occupations, sous une direction active et organisatrice.

ÉCOLE PRATIQUE D'AGRICULTURE
de l'Oisellerie (Charente)

Situation et Installation.

L'École d'agriculture de la Charente est installée sur le domaine historique de l'Oisellerie, situé à 4 kilomètres d'Angoulême, desservi par les gares de La Couronne (P. O.) à 1.500 mètres de Saint-Michel (Etat) à 2 kil. 500 et l'arrêt de Breuty (chemins de fer économiques), sur le domaine même.

La *Section de rééducation agricole des mutilés* créée à l'Oisellerie, constitue un organisme autonome dans l'Ecole d'agriculture. Des locaux spéciaux, séparés de ceux des élèves, sont aménagés en dortoirs, réfectoire et salle de cours, pour recevoir quarante blessés.

Le matériel et les collections d'enseignement de l'Ecole sont mis à la disposition de la Section de rééducation des mutilés; ceux-ci suivront également, en y prenant part dans la mesure de leurs aptitudes, les travaux de l'exploitation agricole.

Un atelier de mécanique rurale a été créé spécialement pour la Section des mutilés. Le matériel agricole comprenant déjà la plupart des machines utiles a été complété par l'achat d'un *tracteur automobile avec charrue.*

But.

La Section de rééducation agricole des mutilés, ouverte le 1er *mai* 1917, a pour but de *réadapter*, soit aux *travaux de l'exploitation agricole* en général, soit aux *travaux d'une spécialité agricole*, les blessés d'origine rurale, tout en donnant à tous ceux qui auront l'instruction primaire et les aptitudes nécessaires pour en profiter, une *instruction professionnelle* qui leur permettra de perfectionner les méthodes culturales, soit sur leurs propres terres, soit sur celles d'autrui à divers titres. Des blessés, même incapables de travailler, pourront, s'ils savent profiter de l'enseignement qui leur sera donné, être employés comme chefs de culture ou régisseurs.

Admission.

Seront admis à la rééducation :

1° Les blessés de la guerre réformés n° 1 ;
2° Les réformés en instance de pension ;
3° Les blessés en traitement dans les hôpitaux.

Pourront être admis, sous réserve du paiement d'une pension de 65 francs par mois, les cultivateurs n'appartenant à aucune des catégories ci-dessus.

ENSEIGNEMENT. — DURÉE DES ÉTUDES.

La Section comprend :

1° *Une Sous-Section d'enseignement général* dans laquelle la durée des études est de six mois ;

2° *Des Sous-Sections de spécialités* dans lesquelles la durée du stage est de trois mois.

Un mutilé pourra toujours être admis à participer à une seconde session dans l'une ou l'autre des Sous-Sections.

Sous-Section d'enseignement général. — La Sous-Section d'enseignement général recevra les blessés ayant une assez bonne instruction primaire, qu'ils soient aptes ou non aux travaux manuels. Ces blessés recevront un enseignement professionnel à la fois théorique et pratique embrassant les diverses branches de l'exploitation agricole. Les journées seront partagées entre ces deux parties de l'enseignement, à raison de quatre heures pour chacune.

Enseignement théorique. — L'enseignement théorique comprend des *leçons très simples,* le plus souvent faites au dehors, dans les champs ou dans les étables ; les explications scientifiques découleront de *faits connus* et *d'expériences simples,* et l'on *fera passer les choses avant les mots.* Ces leçons seront résumées sur des cahiers.

Il sera fait usage de livres aussi souvent que ce sera possible. Pour l'enseignement de l'agriculture, de la zootechnie et de la viticulture, il sera remis aux blessés qui suivront les cours un exemplaire du *Cours populaire d'agriculture, appliqué à la région charentaise-poitevine,* par E. Baillargé, cours qui a déjà été utilisé dans les Ecoles d'agriculture d'hiver de la Charente.

Les professeurs indiqueront également aux élèves des ouvrages qui leur permettront de compléter leurs connaissances.

L'enseignement théorique portera sur les matières suivantes :

Notions élémentaires de *physique* et de *chimie* dans leurs applications à l'agriculture (16 leçons).

Notions élémentaires de *géologie,* de *zoologie* et de *botanique* agricoles (16 leçons).

Français usuel : Lettres ordinaires, lettres commerciales, rapports, formules de politesse, etc. (10 leçons).

Mathématiques appliquées: Arpentage, levé de plans, cubage des bois, des fourrages, fumiers, etc. (10 leçons).

Agriculture générale et chimie agricole (24 leçons).

Cultures spéciales de la région et des régions voisines et notions sur le reboisement des terrains pauvres (20 leçons).

Viticulture (20 leçons).

Arboriculture fruitière et *culture maraîchère* (24 leçons).

Génie rural : Constructions rurales, machines et moteurs ; aménagement et utilisation des eaux (24 leçons).

Parasitologie végétale : Insectes et animaux nuisibles ; maladies des plantes cultivées (16 leçons).

Zootechnie : Production, exploitation, extérieur et hygiène du bétail (20 leçons).

Basse-cour et rucher (6 leçons).

Technologie agricole: Vinification, cidrerie, distillerie, laiterie, conserves de légumes et de fruits, préparation des produits pour la vente ; utilisation des déchets animaux (20 leçons).

Economie et législation rurales, commerce agricole, comptabilité de la ferme (24 leçons).

Enseignement pratique. — Pour l'enseignement pratique, des appareils et des outils spéciaux seront mis à la disposition des blessés. Ceux-ci seront répartis en cinq sections qui passeront à tour de rôle aux divers travaux et services ; chaque jour il y aura :

1° Une section employée aux divers *services de la ferme* (bouverie, écurie, vacherie, bergerie) et au *service intérieur* ;

2° Une section aux *travaux de grande culture* ;

3° Une section aux *travaux du jardin* ;

4° Une section aux *travaux du vignoble* ;

5° Une section à l'atelier de *mécanique rurale.*

Pendant toute la durée de la session, les blessés de la Sous-Section d'enseignement général passeront obligatoirement par tous les services. Dans une session supplémentaire de trois mois ils pourront se spécialiser dans l'une des branches indiquées ci-après.

Sous-Sections de spécialités. — Les Sous-Sections de spécialités suivantes sont ouvertes aux blessés :

1° Sous-Section de *vachers* ;
2° — *bergers* ;
3° — *vignerons* ;
4° — *jardiniers* ;
5° — *mécaniciens ruraux et conducteurs de tracteurs automobiles.*

(NOTA. — Les conducteurs de tracteurs automobiles sont très demandés et on leur offre des salaires élevés.)

Une Sous-Section d'*aviculture* et d'*apiculture* (abeilles) avec basse-cour et rucher modèles sera créée pour les blessés qui ne pourront être astreints qu'à un travail paisible, les trépanés surtout.

Régime et discipline.

Le régime unique de l'Ecole est l'internat. Tous les blessés sont logés, nourris, blanchis gratuitement et conservent la totalité de leurs pensions ou de leurs gratifications annuelles. En ce qui concerne l'allocation journalière aux blessés en instance de réforme, la Direction se conforme aux indications reçues des Ministères de l'Intérieur et de l'Agriculture.

Les élèves observeront les règlements particuliers de l'Ecole. Ils sortiront librement le dimanche. Des congés de huit jours par trimestre leur seront accordés pour se rendre dans leurs familles. Le règlement intérieur pour les blessés ne comporte pas de punitions. Tous devront avoir une tenue irréprochable et bien travailler ; à ce prix la direction, l'administration et le Comité de patronage de l'Ecole se feront un devoir de les aider à se faire une situation.

Ceux qui auraient une mauvaise tenue, des habitudes d'intempérance ou qui ne travailleraient pas seraient renvoyés.

Placement. — La Section de rééducation agricole des mutilés s'adresse autant aux propriétaires qui désirent s'instruire pour s'occuper ensuite de la direction de leur patrimoine qu'aux blessés moins fortunés qui cherchent à se créer une situation honorable. L'Ecole peut assurer à ceux qui, parmi ces derniers, seront séreiux et travailleurs, qu'elle fera son possible pour les placer selon leurs goûts et leurs aptitudes.

Examens. — Diplomes.

Les élèves de la Sous-Section d'enseignement général subiront, dans le courant du second trimestre, des examens hebdomadaires et, à la fin de la session, un examen général portant sur toutes les matières du programme.

Le mode de notation et de classement en usage dans les Ecoles d'agriculture sera appliqué dans ces examens.

Tous les élèves qui auront obtenu la moyenne de 12 (douze) points recevront un *Certificat* d'instruction agricole.

Les blessés qui auront accompli un stage de trois mois dans une Sous-Section de spécialité et fait preuve d'aptitudes suffisantes recevront également un *diplôme* (Diplôme de berger, de mécanicien rural, de conducteur, de tracteur, etc.).

Personnel administratif et enseignant.

Personnel administratif :

Directeur : M. Baillargé, ingénieur agricole, directeur de l'Ecole d'agriculture de l'Oisellerie ;

Comptable : M. Trillaud, économe de l'Ecole d'agriculture ;

Médecin : M. le Docteur Desbrousse-Latour, médecin de l'Ecole, ou un médecin militaire de la place d'Angoulême, désigné par l'autorité militaire ;

Surveillant-Secrétaire : M. Suraud, instituteur, sous-officier blessé.

Personnel enseignant. — Le personnel enseignant de la Section de rééducation des mutilés est celui de l'Ecole d'agriculture auquel seront adjoints deux contremaîtres choisis parmi les blessés et un ou deux conférenciers spécialistes ;

Enseignement de l'agriculture, de la zootechnie, de l'économie et de la comptabilité rurales : M. Baillargé, directeur ;

Eléments de sciences naturelles, viticulture, technologie agricole : M. Gonneau, ingénieur agronome, professeur ;

Eléments de sciences physiques : M. Souchois, ingénieur agronome, professeur ;

Génie rural et parasitologie végétale : M. Fontainé, ingénieur agricole, professeur ;

Français et mathématiques appliquées : M. Trillaud, professeur surveillant ;

Arboriculture et culture maraîchère : M. Deverson, diplômé de l'Ecole nationale d'horticulture, professeur ;

Pratique agricole : M. Briot, chef de pratique agricole ; M. Gentil, contremaître, sous-officier blessé ;

Pratique horticole : M. Deverson, chef de pratique horticole ;

Pratique viticole : M. Gréau, chef de vignerons ; M. N..., contremaître ;

Mécanique rurale, travail du bois et du fer, réparations : M. Gréau, chef d'atelier.

AVIS IMPORTANT.

La pension d'un réformé n° 1, *qu'il travaille ou qu'il ne travaille pas, lui reste entièrement et définitivement acquise.*

Pour tous renseignements, s'adresser à M. le Directeur de l'Ecole d'agriculture, à l'Oisellerie, La Couronne (Charente).

LE TRAVAIL AGRICOLE MÉDICALEMENT PRESCRIT ET SURVEILLÉ COMME TRAITEMENT DES BLESSURES DE GUERRE

par MM. les Professeurs **J. BERGONIÉ** et **G. JACQUETTY**.

Les conclusions de ce travail sont les suivantes :

1° Pour récupérer plus vite et le plus d'hommes possible, après blessure de guerre, il faut, non seulement appliquer le traitement adéquat à leurs blessures, mais encore et surtout reconstituer leur état général. L'expérience a démontré que la cure *par le travail aux champs* est le meilleur moyen à employer.

2° Les agents physiques naturels, aidés de l'infinie variété des mouvements, des efforts, des attitudes, pendant le *travail* agricole, constituent une *Physiothérapie* fonctionnelle vraie, la plus riche et la plus efficace.

3° L'efficacité de cette Physiothérapie est qualitative et quantitative car le blessé guérit d'autant mieux et d'autant plus vite qu'il *travaille aux champs tous les jours et tout le jour.*

4° S'il est agriculteur de profession, ce qui est le cas de 90 0/0 de nos blessés actuels, l'éducation ancienne vient en aide considérablement à la rééducation curative par le travail agricole.

5° Moralement et psychiquement, la supériorité de cette Physiothérapie agricole en liberté, sur la Physiothérapie close, pratiquée dans les Hôpitaux est plus certaine encore que sa supériorité technique.

6° Comme toute cure, quelle qu'elle soit, elle ne peut donner ses résultats habituels que prescrite et surveillée par des médecins connaissant la technique et avec une organisation matérielle et administrative correcte, quoique très simple.

7° Les dépenses qu'entraînent, pour le Service de Santé militaire, l'entretien et les soins des blessés en cure agricole, sont inférieures notablement à celles de ces mêmes blessés traités dans les hôpitaux militaires.

8° La Physiothérapie agricole peut être appliquée avec avantage, après sélection médicale, à un très grand nombre de blessés, malades et mutilés de la guerre.

9° L'appoint ainsi fourni à la main-d'œuvre agricole n'est qu'un sous-produit de la cure, néanmoins d'une importance économique considérable, d'autant plus appéciable aujourd'hui que la recherche de la main-d'œuvre agricole constitue le premier souci du Ministre de l'Agriculture.

LA RÉÉDUCATION, L'APPRENTISSAGE ET LA PROTHÈSE DES INVALIDES DE LA GUERRE NE DOIVENT SE FAIRE QU'EN VUE D'UNE PROFESSION RURALE

par M. le Médecin-Major de 2e classe **BOUREAU**, Chirurgien de l'ambulance 719,
Vice-Président du Comité de Rééducation professionnelle de Tours.

Que l'invalide qui n'a pour ressources que sa pension soit issu d'un centre rural ou d'une ville, son intérêt et celui de la Société exigent qu'il soit orienté exclusivement vers une profession rurale.

1o Dans les villes, les invalides seront trop vivement concurrencés par les ouvriers valides. En campagne ils peuvent exercer plusieurs professions similaires ; les loyers, les vivres y sont moins chers, leur rente a plus de valeur, les obligations professionnelles moins dures.

2o Cette émigration vers les centres ruraux décongestionnera les cités ouvrières, augmentera notre production agricole pour la grande, la petite culture, le petit élevage.

L'Etat ferait une bonne affaire en donnant aux invalides des parcelles du sol.

Rome donnait autrefois des terres à ses vétérans comme pensions de retraite. Pourquoi l'Etat ne transformerait-il pas en terre inaliénables données à l'invalide une partie de sa rente capitalisée suivant l'âge des retraités? Les biens communaux permettraient de faire de nos blessés de petits propriétaires.

Il sera du reste plus facile qu'on ne le croit de provoquer cette orientation. Il n'est pas d'ouvrier de ville à qui ne sourit l'idée du travail à domicile plutôt qu'à l'usine, qui n'ait rêvé d'être son propre patron, de travailler à son compte. Il n'est pas de petit patron qui n'ait en vue son jardin, sa vigne si petits qu'ils soient. Tous ces rêves peuvent se réaliser dans un milieu rural.

C'est du reste sous cette formule économique que sont constitués tous nos villages.

A côté du fermier, du cultivateur se livrant exculsivement à la grande culture, au grand élevage, on trouve toute une série de professions qui ajoutent à leur travail la petite culture et le petit élevage

Le bourrelier, le menuisier, le serrurier, le petit commerçant, le perruquier, etc., ont un jardin qui leur fournit des légumes, une parcelle de vigne qui leur donne leur vin, une pièce de terre parfois, toujours un poulailler, une niche à lapins. Le chômage professionnel n'est pas perdu, quand le métier donne des loisirs, on cultive ses choux, on fait sa vigne.

Pour réaliser cette orientation *le centre de rééducation doit être en petit la reproduction d'un village.*

En prenant cet objectif comme base, voici comment il peut être organisé :

Les mutilés sont divisés en 3 catégories :

1° Ceux qui peuvent se livrer à *la grande culture*, suivant leur infirmité ou leur goût on en fera des terrassiers, des laboureurs, des charretiers, vignerons, faucheurs, bûcherons, beurriers, bouviers, bergers.

2° Les mutilés qui, par leur profession antérieure, montrent une aptitude pour *un des métiers qui s'exercent à la campagne.*

Ils recevront une rééducation manuelle adaptée à leurs aptitudes mais en outre, chose capitale, on leur enseignera la *petite culture* et *le petit élevage.*

L'association du métier et de la petite culture n'est pas une vue théorique, c'est la vie économique de tous nos centres ruraux. La culture du potager, d'un lopin de vigne, l'élevage de volailles, de lapins, d'abeilles, etc., viendront compléter l'insuffisance du travail.

3e Catégorie. Elle comprend les intellectuels qui trouveront dans les centres ruraux des emplois de clercs de notaire, de comptables de beurrerie, de secrétaires de mairie, d'arpenteurs, de régisseurs.

L'apprentissage de petite culture leur sera également donné comme appoint de la profession.

La rééducation n'a encore donné que peu de résultats. 5 % au plus des mutilés. Pourquoi? parce qu'on n'a pas utilisé les deux leviers nécessaires. La rémunération du travail de réadaptation et la satisfaction des goûts du mutilé. Offrez-lui un salaire immédiat et l'espérance de pouvoir s'installer libre de la contrainte de l'atelier dans un centre rural, d'y pouvoir devenir propriétaire, d'y cultiver son jardin, d'y élever des poules, il travaillera.

Nous avons été à Tours les premiers à mettre en valeur la supériorité de la mise en apprentissage sur l'atelier et à donner de suite des salaires aux mutilés.

Il serait utile de procéder de la même façon en vue de la rééducation rurale. Le mutilé ira travailler chez des cultivateurs, sera placé en appren-

tissage chez le boucher, le charcutier, etc., le notaire, et puisera son éducation à l'atelier du centre.

Ateliers de Rééducation rurale.

1° *Atelier agricole.* — Fréquenté par les *équipes de grande culture* ou de grand élevage. Ce sera la cour, ou le hangar d'une ferme avec ses charrettes, ses instruments agricoles, l'étable aux vaches, la porcherie, l'écurie des chevaux.

Les dépendances de la ferme, le potager, le verger, la basse-cour, le poulailler, le clapier, le pigeonnier, la beurrerie, le fromagerie, les ruches, etc., fréquentées par les *équipes de petites culture.*

2° *Atelier de charronnage.*

3° *Atelier de tonnellerie.*

4° *Atelier du bois* : menuisiers, sabotiers.

5° *Atelier du fer*: mécaniciens agricoles, serruriers, forgerons, ferblantiers.

6° *Atelier du cuir* : bourreliers, cordonniers.

7° *Atelier du vêtement* : tailleurs.

8° *Atelier d'horlogerie.*

9° *Atelier de peinture* : vitrerie, papiers peints.

10° *Ateliers de coiffeurs.*

11° *Instruction générale, Comptabilité, conférences agricoles.*

12° *Atelier de vannerie* : rempaillage de chaises.

Documents à consulter : Rééducation agricole des Mutilés, *Vie agricole*, Baillière, Paris. — Compte rendu de l'Ecole de Rééducation de Tours, 51, rue d'Entraigues, à Tours.

LA RÉÉDUCATION DES MUTILÉS RURAUX

par MM. **CASTELYN** et **LINDEMANS**, Ingénieurs agricoles,
Professeurs à l'Institut Militaire des Mutilés et Orphelins de la Guerre à Port-Villez.

La rééducation des mutilés ruraux.

Par la rééducation des mutilés, nous entendons rendre nos blessés aptes à gagner aussi bien (si pas mieux) leur vie après qu'avant la guerre.

Pour cela on leur fait apprendre un nouveau métier, plus lucratif que celui qu'ils connaissaient ; ou bien on les perfectionne dans leur profession.

Pour le blessé tout se résume à : ne pas éprouver de perte financière à cause de sa mutilation, et ne pas devoir recourir à n'importe quelle charité.

Pour nos *travailleurs des champs*, on ne peut suivre qu'une seule voie : il faut les rendre à la terre.

a) L'agriculteur aime passionnément la campagne et ne saurait s'acclimater que très difficilement dans la ville ou dans l'usine.

b) Il est d'un intérêt social que la campagne ne soit pas plus dépourvue de bras qu'elle ne l'est déjà maintenant.

Pour satisfaire ces exigences, il faut donc faire une sélection entre les agriculteurs mutilés envoyés dans les écoles de rééducation.

On ferait un *premier groupe* de tous les agriculteurs qui travaillaient pour leur propre compte (ce sans tenir compte du degré de mutilation).

Ces hommes savent, depuis leur enfance, utiliser leur force physique en faveur de l'agriculture. Par un enseignement théorique donné suivant un programme judicieusement composé, on compensera suffisamment leur infériorité physique par un accroissement de compétence intellectuelle. Celle-ci en effet leur permettra tout en demandant un minimum de besogne, d'obtenir le même résultat.

Un *deuxième groupe* sera composé des horticulteurs (de n'importe quelle spécialité) et des ouvriers agricoles.

Ces derniers en effet, ne pouvant plus fournir le même effort, seraient réduits à travailler pour des salaires inférieurs et pourront plus facilement puiser leurs ressources dans l'horticulture et les petits élevages.

Suivant le choix de l'élève, il sera versé dans une des trois subdivisions : Floriculture, Arboriculture, Cultures maraîchères.

A chacune de ces subdivisions, il sera donné un enseignement horticole (théorie et pratique) en même temps qu'un cours de petits élevages (aviculture, cuniculture, apiculture), qui doivent nécessairement aller de pair.

PROGRAMME DU PREMIER GROUPE.

Les agriculteurs ayant exploité pour leur propre compte grande ou petite culture). — La rééducation des mutilés agriculteurs doit viser à suppléer à leur incapacité manuelle, par de plus grandes capacités intellectuelles.

Ceci s'obtiendra par des cours de sciences agricoles.

Ici encore, il y aurait lieu de spécialiser plus ou moins les élèves d'après la région où ils sont établis.

Dans les régions de petite culture, les cultures industrielles sont plus importantes, elles sont plus rémunératrices, et les soins d'entretien qu'elles exigent, quoique multiples, sont d'un travail léger.

Dans les régions suburbaines l'agriculture évolue vers les cultures maraîchères en grand ; ici, quelques notions d'horticulture seraient indispensables. Dans les régions des fruits, où les grands vergers constituent un des principaux revenus de la ferme, les hommes suivront en plus un petit cours d'arboriculture. Un cours d'aviculture serait donné aux hommes des régions (telles certaines régions du pays flamand), où cette branche de l'industrie agricole prend une grande extension.

Dans le programme on attachera une importance capitale aux notions élémentaires de chimie agricole ; à l'étude de l'emploi judicieux des engrais ; à l'alimentation rationnelle des animaux.

Le programme comprendra en outre :

Les grands élevages, où le travail manuel est relativement nul et où la compétence intellectuelle est de loin la plus importante ; la comptabilité agricole.

L'étude de la mécanique agricole. Dans beaucoup de cas, les machines remplaceront avantageusement le manque d'aptitudes corporelles.

Il y aurait peut-être lieu de préparer certains sujets à des emplois ruraux : Directeur de laiterie, régisseur, comptable de Syndicats agricoles, facteurs en graines, engrais, animaux, produits agricoles, etc.

Le programme comporterait plusieurs cycles, suivant les circonstances et les spécialisations.

Voici un programme en deux cycles :

PREMIER CYCLE.

Agronomie.

1° La terre arable. Composition et structure.

L'humus.

L'eau, l'air et la chaleur dans le sol.

2° Le travail du sol.

La charrue et le labour.

La herse et le hersage ; les cultivateurs et les scarificateurs.

Le rouleau et le roulage.

3° Les amendements.

L'assainissement et le drainage.

L'irrigation.

4° Propriétés chimiques du sol.

Les engrais (engrais chimiques, azotés, phosphatés, potassiques).

Le chaulage et le marnage.

Culture. Principes généraux.

1° La graine et la germination.

Qualités d'une bonne semence ; l'authenticité, la pureté, le pouvoir germinatif, le poids et le volume.

Sélection des semences ; variabilité et hérédité des plantes ; modes de sélection.

Semailles : Préparation de la semence ; trempage, chaulage, goudronage ; époque, modes des semis ; profondeur et quantité ; semis sous plantes protectrices.

2° Soins d'entretien de la culture.

Binage, éclaircissage, roulage, hersage, buttage, sarclage.

Fumures en couverture.

Influence des agents climatériques : froid, pluies, sécheresse, vent, grêle, lumière.

Dégâts causés par les animaux et les plantes nuisibles.

3° Récoltes et conservation des produits.

Plantes fourragères : récolte, fenaison, conservation par ensilage et par pressage.

Plantes cultivées pour la graine : récolte, conservation, battage des céréales ; récolte et conservation des légumineuses.

Récolte et conservation des plantes-racines et des tubercules.

Cultures spéciales.

1° Plantes de grande culture. Etude très détaillée (choix des variétés, préparation du sol, fumure, semis, soins d'entretien, maladies, récolte, conservation et transformation des produits d'une plante type de chaque groupe de plantes : une céréale, une plante-racine, une plante à tubercules, une plante fourragère.

2° Les prairies. Composition du gazon. Les graminés et les autres plantes de la prairie. Fumure. Soins d'entretien. Irrigations et assainissements. Modes d'exploitation : paturages, prairies à foin, etc.

3° Cultures industrielles. Houblon, tabac, pommes de terre hâtives, etc.

4° Notions d'arboriculture. Variétés. Le greffage et la taille.

Elevages.

1° La vache laitière : caractères laitiers et beurriers. Nos races laitières. Le lait.

L'élevage des vaches laitières. Choix de reproducteurs. Soins d'entretien. La traite. Soins à donner aux jeunes. L'alimentation. Accidents et maladies.

2° Le porc : les races. Choix de reproducteurs. Alimentation et soins d'entretien. Elevage et engraissement.

3° Notions d'aviculture : le poulailler, l'incubation naturelle et artificielle, élevage et alimentation.

Alimentation rationnelle.

1° Physiologie de la nutrition. La composition des aliments. La relation nutritive.

2° Les matières alimentaires : fourrages verts, foins, paille et balles, racines et tubercules, grains et graines, sous-produits des industries.

3° Préparation des aliments.

4° Calcul de rations et prix de revient.

Hygiène.

Constructions rurales. Hygiène à l'écurie, à l'étable, à la porcherie, à la bergerie, aux clapiers et au poulailler.

Etablissements des fumières et de la fosse à purin.

Comptabilité agricole.

Comptabilité à partie simple.

Journal. Livre de caisse (détaillé). Inventaire

Quelques livres auxiliaires.

Deuxième cycle.

Pathologie animale.

Accouchements.
Maladies de l'appareil locomoteur.
— de l'appareil digestif.
— de l'appareil respiratoire.
— du sang et de l'appareil circulatoire.
— du système nerveux.
— de l'appareil urinaire et des organes génitaux.
— de la peau.
Hernies.
Maladies des yeux.
— contagieuses.
— des animaux de basse-cour
Thérapeutique usuelle.

Chimie agricole.

Composition de la plante.
Comment les plantes se nourrissent au début de leur développement.
Origine et assimilation du carbone, de l'oxygène, de l'hydrogène, de l'azote.
Alimentation minérale des végétaux.
Comment les plantes absorbent les matières fertilisantes nécessaires à leur nourriture.
Rôle de l'eau dans l'alimentation de la plante.
Comment la plante prépare sa nourriture.
Etude de l'atmosphère.
Etude du sol.
Propriétés physiques et chimiques des terres arables.
Propriétés biologiques du sol.
Utilité des engrais, et lois régissant leur emploi.
Jachère, assolements.
Le fumier et les engrais organiques divers.
Les engrais chimiques : azotés, phosphatés, potassiques et calcaires.
Engrais composés.
Achat des engrais.
Essais culturaux.

Economie rurale.

1º *Les facteurs externes* : population, état, charges sociales, débouché.

2º *Instruments de la production* : capital, améliorations foncières, mobilier mort, mobilier vivant, fourrages, engrais (emploi, valeur, estimation, comptabilité), litières, semences.

Opérations commerciales de la ferme, amortissements, assurances.

3º *Le travail* : salaire, modes d'engagement des ouvriers, estimation des travaux.

4º *La terre ou propriété foncière* : morcellement, mode de tenure. Valeur de propriété, vénale, locative.

5º *Combinaisons de l'entreprise agricole* : Opérations de crédit. Combinaisons culturales. Système de culture, rotation.

6º *Organisation et gestion de l'entreprise.*

Laiterie.

1º Le lait. Propriétés et composition.

Facteurs influençant la richesse du lait.
Analyses du lait.
Recherche des falsifications.
Valeur alimentaire du lait.

2º Préparation du beurre.

L'écrémage du lait.
La pasteurisation.
La fermentation de la crème.
Le barattage.
Le travail du beurre.
Composition du beurre.
Défauts du beurre.

3º Préparation du fromage.

La présure et la coagulation du lait.
La fermentation des fromages.
Espèces de fromages.
Le sérum.

4º Autres produits du lait.

Cours de petits élevages

L'apiculture. — Anatomie et mœurs des abeilles. L'habitation (la ruche). Les produits (miel, cire, boissons au miel). Les travaux apicoles à chaque saison.

Section Horticole

Botanique.

Anatomie : cellules, fibres, vaisseaux.

Organographie : racine, tige, yeux, boutons, bourgeons, rameaux, branches, feuilles, fleur, fruit.

Physiologie : 1° Nutrition : *a*) absorption ; *b*) transpiration ; *c*) élaboration. — 2° Reproduction.

Chimie agricole.

1° Structure et alimentation des plantes.

2° L'air.

3° L'eau (composition, l'eau suivant son origine, irrigation, arrosage).

4° Le sol : origine ; composition ; classification ; propriétés.

5° Moyens pour la reconstitution et l'amélioration du sol arable : drainage, colmatage, ; écobuage ; façons culturales.

6° Principes de l'étude des engrais : quelques points de chimie générale : carbone, potasse, phosphore, chaux.

7° Engrais organiques : fumier, engrais organiques du commerce.

8° Engrais verts.

9° Composts.

10° Engrais chimiques : groupe azoté ; groupe potassique ; groupe phosphaté.

Arboriculture.

Multiplication des arbres fruitiers : Semis, boutonnage, marcottage, greffage.

La pépinière.

Plantation et déplantation.

Taille : But, outils, époque, principes généraux, opérations de la taille d'hiver, opérations de la taille d'été, mise à fruit.

Formation des arbres : principes généraux, formes palissées, formes libres.

Cultures spéciales : Poirier, pommier, pêcher, vigne, abricotier, cerisier, prunier, groseiller, noyer, noisetier, néflier, châtaignier, figuier.

Points à enseigner (s'il y a lieu) pour chaque essence : origine, multiplication, sol, amendements, engrais, plantation, productions fruitières, formes, insectes nuisibles, maladies cryptogamiques, variétés, soins à donner aux fruits, cueillette, conservation, utilisation des fruits, vente, débouchés, exportation, emballage, culture forcée.

Exploitations des cultures fruitières : plantation, vergers pâtures, plantations fruitières dans les champs, plantations fruitières le long des chemins publics et privés, jardin fruitier, jardin potager, fruitier, utilisation des murs et des pignons.

Culture maraîchère.

1° Jardin potager en général : Situation, étendue, clôture, plan et distribution, assolement.

2° Sols : amendements, drainage, défoncement.

3° Engrais.

4° Travaux de culture et outillage.

5° Eau : arrosages et bassinages.

6° Cultures forcées, abris, cotières, ados, cloches, couches, matériel, terreau, compost, baches, thermosiphon, serres.

Cultures spéciales :

1° Culture des légumes proprement dits.

2° Culture des plantes condimentaires.

Points à enseigner (s'il y a lieu) pour chaque légume :

Origine, variétés, sol, préparation du terrain, amendements, engrais, mode de multiplication, travaux de culture, succession des produits, porte-graines, récolte, conservation, utilisation des produits, débouchés, vente, emballages, insectes nuisibles, maladies cryptogamiques, forçage.

Culture du jardin de l'amateur, de l'ouvrier, de l'employé.

Culture bourgeoise.

Culture commerciale.

Floriculture.

Généralités. — Multiplication : graines, bulbes, tubercules, stolons, drageons, division, boutures, marcottes, greffes.

Soins de culture : Repiquage, plantation, transplantation, rempotage, arrosages, serinages, ombrages, ouvertures, aérage.

Sortes de terre : terre franche, terreau de gazon, terreau de feuilles, terre de bruyère, terreau de fumier, sable, terre fibreuse, mousse, sphagnum, compost.

Engrais : organiques, inorganiques, chimiques. Serres ; généralités ; serres diverses ; coffres et baches ; orangerie ; serre froide ; serres tempérées et chaudes ; serre à multiplication ; serres d'appartement.

Cultures spéciales. — Pleine serre. —Plantes annuelles et bisannuelles.

1° Plantes annuelles et bisanuelles à semer en pleine terre.

2° Plantes annuelles et bisannuelles à semer en coffre ou en terre. Plantes vivaces.

1° Plantes vivaces herbacées pour jardins et rocailles.
2° Plantes de pleine terre à bulbes ; tubercules et rhizomes.
3° Arbustes à fleur ou à feuillage persistant.
4° Plantes grimpantes ligneuses.
5° Insectes nuisibles aux plantes.

Serre froide :

1° Plantes annuelles et bisannuelles pour serre froide.
2° Plantes herbacées.
3° Plantes à bulbes, tubercules à rhizomes
4° Arbustes de serre froide.
5° Plantes grimpantes.
6° Plantes grasses.

Serres tempérées et chaudes :

1° Forçage de plantes à fleurs.
2° Plantes herbacées.
3° Plantes à bulbes, tubercules et rhizomes.
4° Arbustes.
5° Plantes grimpantes.
6° Palmiers, cycadées, Pandanées.
7° Orchidées.
8° Plantes insectivores.
9° Plantes aquatiques.

Dessin.

Le point, la ligne, les angles, polygones, dessin à l'échelle, notions sur les couleurs, lecture de plans.

Comptabilité.

Comptabilité en partie simple.

Fleuristerie.

Composition des bouquets, choix des fleurs, cueillette des fleurs, exécution des bouquets, gerbes, couronnes, décoration de la table.

Programme du cours d'aviculture

1º Anatomie et physiologie des oiseaux domestiques.
2º L'aviculture dans ses rapports avec la zootechnie générale.
3º Méthodes de reproduction.
4º Aptitudes et choix des oiseaux de basse-cour.

II. — *Incubation, élevage, engraissement.*

1º Procédés d'incubation.
2º Élevage.
3º Engraissement.

III. — *Description des espèces et des races.*

1º Origine, affinités, valeur.
2º Races gallinacées sélectionnées.
3º Races de dindons, pintades, canards, oies et pigeons.

IV. *Exploitation des oiseaux domestiques.*

1º Production des œufs.
2º Production des volailles pour la consommation.
3º Production de la plume.
4º Production accessoires des volailles.
5º Règles générales de l'exploitation.
6º Hygiène des volailles.
7º Maladies.
8º Aviculture comparée.

V. *Conditions économiques de l'aviculture.*

1º Préparation des œufs pour la vente
2º Conservation des œufs.

3° Préparation des volailles pour la vente.
4° Emballage des produits.
5° Débouchés.
6° Vente des œufs aux Halles de Bruxelles.
7° Vente des volailles aux Halles de Bruxelles.
8° Vente des œufs et des volailles en Angleterre et en France.
9° Importations et exportations belges.
10° Coopération en aviculture.

PROGRAMME DU COURS DE CUNICULTURE

1° Le lapin et son origine.
2° Du logement.
3° Peuplement et hygiène du clapier.
4° Reproducteurs et reproductions.
5° L'alimentation.
6° Grandes races.
7° Races moyennes.
8° Petites races.
9° Maladies.
10° Le lapin industriel.

RAPPORT SUR LE TRAVAIL RURAL

par MM. **Paul CESTAN**, **Pierre DESCOMPS** et **DALOUS.**

PRÉAMBULE

Ce mémoire écrit après une expérience de 15 mois n'est pas l'exposé d'idées abstraites, d'hypothèses et de vues de l'esprit, mais bien le résumé de faits concrets, de réalisations tangibles consacrés par une pratique expérimentale et par le temps — et nous le disons sans fausse modestie, en hommage à nos collaborateurs, — récompensés par le succès.

*
* *

Obligés de garder de longs mois dans nos Centres de Neurologie les traumatisés du système nerveux, en particulier ceux récemment opérés, nous avions depuis longtemps le souci d'utiliser le temps socialement perdu passé par le blessé à l'Hôpital, pour y suivre un traitement, en essayant, soit d'apprendre au mutilé un nouveau métier, soit de le rééduquer afin de lui permettre de reprendre son métier primitif.

Une enquête approfondie nous a permis de faire cette constatation :

C'est que 75 0/0 de nos blessés sont des agriculteurs ou des para-agriculteurs. Il nous a semblé dès lors logique et sage de retenir ou de ramener à la terre le plus grand nombre possible de ces hommes qui lui appartiennent.

Chronologiquement, nous rappellerons que c'est au mois de décembre 1915 que sur les encouragements pressants de M. Prost-Maréchal, directeur du Service de Santé de la 17e Région, ouvert à toutes les initiatives hardies et généreuses, guidés par son inlassable activité, que nous avons pu, approuvés et soutenus à la première heure par la bienveillance de M. le Sous-Secrétaire d'Etat du Service de Santé, commencer à entrevoir la possibilité de cette rééducation professionnelle agricole des mutilés, à l'Ecole d'Agriculture d'Ondes.

Ecœurés du désœuvrement de nos blessés en cours de traitement (les lésions nerveuses évoluent et se réparent lentement), désireux de les soustraire à l'oisiveté comme aux sollicitations de la rue nous avons eu l'idée avec M. Prost-Maréchal, de profiter de ce long séjour à l'hôpital

pour l'utiliser en dehors des heures de traitement, à l'instruction et au perfectionnement technique agricole de nos grands invalides.

Peu à peu nous nous sommes convaincus que les blessés récupérables mais seulement ceux d'entre eux récupérables, après plusieurs mois de traitement dans les hôpitaux, avaient droit eux aussi comme les invalides non récupérables, à cette rééducation pendant leur temps de séjour obligatoire à l'hôpital.

Nous avons trouvé en M. Duchein, Directeur de l'Ecole d'Agriculture d'Ondes, un homme tout préparé à ces idées, un réalisateur énergique, un technicien éclairé et ouvert à toutes les grandes et belles initiatives et c'est grâce à sa collaboration si dévouée, à son zèle de tous les instants, et jamais démenti, que nous avons pu mener à bien notre organisation des débuts comme celle si complète de l'heure actuelle.

En janvier 1916, une première série d'essai de 80 élèves fut envoyée à l'Hôpital-Ecole d'Agriculture d'Ondes, près Toulouse et cette formule concrète dit bien que soins thérapeutiques et rééducation agricole sont conduits de pair.

L'essai au bout des quatre mois fixés fut concluant, décisif ; la Commission d'examen nommée par M. le Ministre de l'Agriculture, heureusement surprise des résultats obtenus, et devant le succès de cette entreprise, l'œuvre fut définitivement fondée. Depuis lors, 3 séries de 90 mutilés chacune se sont déjà succédées à Ondes à la satisfaction de tous.

Dès ce moment, nos efforts se sont appliqués à étudier, à développer cette rééducation. A l'Hôpital-Ecole d'Ondes, recevant tous les quatre mois 90 invalides désireux de s'initier ou de se perfectionner dans l'agriculture générale, sont venues s'ajouter des sections nouvelles toujours agricoles ou para-agricoles, mais plus spécialisées.

Ce fut d'abord l'Hôpital-Ecole des Artisans de la Ferme de Grenade (180 invalides rééduqués possibles annuellement), puis l'Hôpital-Ecole de machinerie et de moteurs agricoles (120 rééduqués possibles par an) ; puis l'Hôpital-Ecole d'Œnologie (120 rééduqués possibles par an).

Toutes ces œuvres sont en plein fonctionnement, dirigées au point de vue technique par un Comité directeur réunissant les personnalités les plus qualifiées de toute la région.

Demain va s'ouvrir l'Hôpital-Ecole d'Horticulture, sous les auspices de la Ville de Toulouse (180 rééduqués possibles par an) et l'Hôpital-Ecole de Zootechnie (120 rééduqués possibles par an).

Si bien qu'au total, *sans frais supplémentaires* pour l'Etat, puisque le blessé est en traitement dans un hôpital militaire, 1.100 invalides de la guerre s'en iront à la fin de l'année, pour la plupart dans leur foyer,

apôtres de nouvelles méthodes, et quoique diminués physiquement, mieux armés et plus forts, puisque plus instruits. Partis de l'armée satisfaits, ils seront sans rancœur, et ils deviendront demain après la guerre les ouvriers avertis de notre renaissance économique et sociale.

*
* *

Simultanément, au printemps de 1916, deux d'entre nous, MM. Pierre Descomps et Dalous, eurent l'idée heureuse et féconde de chercher dans le travail rural la meilleure forme de physiothérapie libre et automatique pour la récupération militaire des blessés. Cette idée sociale, heureuse, a donné des résultats inespérés, puisque 84 0/0 des blessés et invalides ainsi traités ont pu, tout en travaillant les champs de la terre de France et en se rendant socialement utiles, être récupérés en quelques semaines pour la défense nationale.

A l'heure actuelle enfin, nous pensons qu'on pourrait aller plus loin dans cette voie et au moment où le problème économique se pose angoissant, — aussi bien que le problème de la rééducation et du maintien des effectifs, — nous soumettons aux autorités compétentes le projet de l'utilisation et de la récupération des inaptes des corps de troupe, par le travail rural en vue de la mise en valeur des terres incultes, sous le contrôle de l'autorité militaire, et sans rien changer à leur organisation militaire actuelle. Si l'on veut bien réfléchir que plusieurs centaines de mille hommes sont inutilisés dans les Dépôts à l'heure actuelle, tout esprit non prévenu voudra bien porter à notre projet l'attention que nous croyons qu'il mérite.

PREMIÈRE PARTIE

Valeur comparative de la Kinésithérapie réglementée dans les hopitaux et de la Rééducation professionnelle libre par le travail rural.

Le travail rural offre des ressources variées pour toutes les catégories de malades et blessés militaires. Nous voudrions en montrer les indications, les applications, les résultats, d'une part dans la récupération des hospitalisés et l'utilisation des inaptes, d'autre part dans la rééducation des invalides de la guerre.

*
* *

Ce sont les procédés kinésithérapiques, passifs ou actifs, qui représentent la presque totalité des moyens physiothérapiques usités dans les

services sanitaires de l'armée. Quelle est leur valeur? Quelle est la place que doit occuper, à côté d'eux, le travail professionnel rural?

La kinésithérapie, passive la rééducation motrice provoquée par le massage, la mobilisation et la mécanothérapie d'appareils, est une méthode thérapeutique qui présente des indications indiscutables.

Mais, telle qu'elle est pratiquée dans un grand nombre de formations, avec les ressources restreintes sinon improvisées dont on dispose soit en matériel, soit en personnel, cette méthode est mal appliquée ; elle apparaît comme une illusion et une source d'abus.

Même avec la collaboration de techniciens éprouvés, trop rares et souvent encore dispersés, la méthode n'échappe pas à des objections graves

Elle est souvent inutile.

Que de temps perdu, trop souvent, à poursuivre, avec une patience digne d'une meilleure application, des résultats problématiques ! Voici des blessés cicatrisés, présentant des lésions définitives désormais immuables ; ces blessés, pendant des mois, subissent diverses manœuvres kinésithérapiques quotidiennes sans que personne songe à y mettre un terme. A quoi répond une pareille thérapeutique? Qu'en attendrait-on? Voici des blessés légers, dont on prolonge inconsidérément le séjour dans les hôpitaux, sous le prétexte d'une courte séance de massage quotidien, exécutée comme une sorte de rite puéril et naïf sous l'œil ennuyé ou narquois des intéressés. Que cherche-t-on? Prétendrait-on que, pour une diminution de quelques millimètres de la circonférence d'un membre, pour une perte de tonicité d'une masse musculaire, un homme est inapte au service et doit rester hospitalisé ou immobilisé dans un dépôt? Nous n'hésitons pas à affirmer : que le passage presque systématique des blessés dans les services de physiothérapie est inutile pour plus du tiers d'entre eux, sinon pour la moitié.

Elle est souvent dangereuse.

Il y a d'abord des dangers objectifs, dont le cas typique concerne les blessés chez lesquels les foyers traumatiques, fraîchement cicatrisés ou incomplètement cicatrisés, subissent, sous l'influence de manœuvres trop précoces, en tout cas inopportunes en leur forme, les réveils fâcheux d'une virulence mal éteinte. Si la mobilisation précoce est une pratique dont les avantages ne sont plus discutés, encore faut-il en faire l'application avec prudence, et ne pas rester prisonnier à tout prix d'une méthode qu'il importe de ne pas transformer en un aveugle préjugé.

Il y a ensuite des dangers d'ordre moral. Il ne faut pas habituer le blessé à cette première idée fausse : que la kinésithérapie passive lui est nécessaire, à cette deuxième idée non moins fausse : que cette panacée universelle conjurera son impotence, et à cette troisième idée encore plus fausse : que les manœuvres mécaniques qu'on lui fait subir lui rendront un fonctionnement idéal par restitution intégrale de la fonction antérieure, que jusque-là il ne sera pas vraiment guéri, qu'on lui doit cette guérison et non une autre, que jusquà ce qu'elle soit acquise et confirmée il ne sera pas militairement utilisable et que l'Etat ne sera pas quitte envers lui.

La kinésithérapie passive a l'inconvénient majeur de constituer une discipline rigide, géométrique, mathématiquement réglée et codifiée ; elle se présente comme une méthode à laquelle manquent la souplesse nécessaire et les modalités d'adaptation individuelles indispensables. A un schéma, établi sur des notions physiologiques d'ailleurs bien souvent discutables, elle subordonne d'une manière presque complète son action, en supprimant presque entièrement l'adaptation personnelle volontaire, l'initiative, l'effort physique et psychique. Quoi de plus faux et de plus illusoire, que de chercher systématiquement la récupération de telle action physiologique par la restitution de tel organe, agent normal de cette fonction? Dans l'immense majorité des cas, une telle restitution est impossible, en raison même de la blessure ou de ses reliquats cicatriciels. Ce qu'il faut au contraire rechercher d'emblée, c'est une fonction utile, sans plus ; sinon la fonction primitive, idéale, typique, celle de l'état antérieur, c'est-à-dire de l'état sain, du moins une fonction voisine, de même ordre, de même sens, fonction nouvelle, atypique, créée empiriquement par la constitution de suppléances résultant d'adaptations instinctives, fonction qu'on ne saurait imposer à l'organisme, qu'il doit trouver lui-même, dégager des fonctions parasites, mettre à l'essai, adapter, et qu'à ce moment seulement on peut l'aider à développer et à perfectionner.

*
* *

La kinésithérapie active, la rééducation motrice spontanée par la gymnastique d'assouplissement et l'entraînement gradué jusqu'à et y compris l'entraînement militaire est une méthode thérapeutique qui, du consentement unanime, est un agent physiothérapique de premier ordre.

On ne peut lui adresser aucune des objections de fait ou de principe que nous venons de relever au passif de la précédente méthode. Elle n'est pas une thérapeutique de luxe, puisqu'elle se soude, comme il convient par échelons, à l'entraînement militaire. Elle ne présente pas de dangers,

puisque le sujet en proportionne et en gradue l'action progressive. Elle fait la part très large au coefficient individuel ; sa discipline s'assouplit mieux aux nécessités de chaque cas, puisqu'elle n'impose pas une physiologie schématique et préétablie. Encore convient-il, si on veut en obtenir ce qu'on est en droit d'en attendre, qu'on lui laisse son caractère médical.

Toutefois, il reste dans les procédés de la kinésithérapie active une part d'artifice et de convention, qui ne permet pas l'expansion pleine de l'initiative individuelle en vue des adaptations physiologiques automatiques subconscientes. Si cette méthode ne laisse pas le sujet indifférent, du moins elle ne donne à son effort qu'un intérêt secondaire, en quelque sorte sportif, indirect, médiat ; elle ne sollicite pas la collaboration nécessaire de ses énergies vitales profondes. En n'assignant aucun but pratique, direct, immédiatement saisissable à l'effort proposé, qui reste inutilisé, donc pour une part superflu, elle ne fait pas toucher du doigt à l'homme son résultat, elle ne lui démontre pas que, même impotent, il reste encore utile et d'ailleurs améliorable d'une manière certaine, elle ne fait pas appel à sa collaboration volontaire, spontanée, cependant nécessaire à l'œuvre complexe de sa rééducation par la remise en marche non seulement des organes lésés mais encore de toute son activité en sommeil.

Comme la kinésithérapie passive, la kinésithérapie active a son champ d'action, ses indications, qu'il faut savoir ne pas dépasser.

*
* *

A la physiothérapie réglementée, systématisée, schématique, telle qu'on la pratique par la kinésithérapie dans les centres militaires spécialisés, nous ajouterons, véritable complément des précédentes méthodes, une physiothérapie de principes très différents : physiothérapie libre, non systématisée, adaptée pour et par chaque individu, et réalisée par le travail professionnel rural.

Il ne s'agit pas de congés de convalescence. Ces congés, quelque justifiés qu'ils soient à certains égards, ne sont que d'un très faible profit pour la rééducation. En effet, les hommes sont renvoyés trop tard par le médecin qui hésite à supprimer la surveillance médicale. De plus, par un souci généreux, les convalescents prennent des précautions excessives à l'instigation de leur entourage ; ils abusent du repos, ils s'immobilisent, ils ne réagissent pas avec énergie et continuité, ils ne réalisent aucun réentraînement ni physique ni moral.

En parlant de rééducation par la reprise du travail professionnel rural, nous entendons une rééducation médicalement surveillée, non disjointe de la thérapeutique médico-chirurgicale hospitalière, annexée et même superposée dans certains cas à celle-ci.

Cette méthode porte au maximum l'effort d'adaptation individuelle, elle réalise au mieux cet appel aux forces subconscientes dont nous parlions ; entreprise au cours même du traitement, elle gagne à l'homme beaucoup de temps sans lui faire courir aucun risque. Ses applications sont très étendues.

Nous disons travail professionnel.

Il convient, on le sait, de demander à tout homme à qui on fait exécuter un travail, des mouvements auxquels il est accoutumé, parce qu'il exécute ces mouvements spécialisés, simplifiés par l'habitude, avec un minimum d'effort et de dépense énergétique, d'une manière instinctive, automatique, subconsciente, avec les gestes et selon le rythme familiers qui comportent le minimum de fatigue et d'usure ; dans ces conditions le travailleur trouve spontanément et rapidement le rendement optimum. C'est dans ces conditions aussi que la rééducation par le travail atteint son but, et que le sujet se rééduque, on peut le dire, sans s'en douter et même sans le vouloir. Par la simple reprise des gestes professionnels, vite retrouvés, on entraîne jusqu'aux plus rebelles ; et on arrive à ce résultat sans déployer aucune violence morale, sans éveiller aucune arrière-pensée fâcheuse, avec le consentement tacite et même avec la collaboration volontaire des intéressés.

Ce sont là des données psycho-physiologiques de premier ordre en matière de rééducation, nous en avons la conviction. On ne fait vraiment rien d'utile sans un acquiescement complet, une bonne volonté agissante du sujet, sans une participation effective de son cerveau. Quelle qu'en soit la forme, quel qu'en soit le degré, les centres supérieurs exercent une action indiscutable sur les phénomènes de la nutrition générale, sur l'ensemble des manifestations périphériques de l'ordre végétatif. On ne fait vraiment rien de bon, si les sujets mis en rééducation ne se meuvent pas dans une atmosphère de confiance, de tranquillité morale, de sécurité, dans un milieu où, à l'abri de toute violence morale même légère, ils restent libres, sans contrainte, où ils ne subissent que des disciplines sinon demandées du moins acceptées, disciplines consenties en vue d'un effet utile, tangible, dont l'intérêt, le but, les résultats, sont immédiatement saisissables et désirés par l'intéressé.

Or, telles sont les conditions réalisées, sans combinaisons complexes et chimériques, par la reprise du travail professionnel.

Nous disons travail rural.

Certes nous ne voudrions pas apporter une conception exclusive, et prétendre que dans tous les cas le travail rural doit absorber les diverses catégories militaires que nous avons à envisager ; nous préciserons les indications particulières à chaque catégorie. Mais ce que nous voulons affirmer, c'est la haute valeur générale du travail rural à des points de vue très différents ; ce que nous voulons dire, c'est que le travailleur rural doit être conservé à la campagne et que le tarvailleur urbain gagne à y être ramené ou conduit.

Le travailleur rural doit être conservé à la campagne, à la vie des champs aux industries agricoles ou para-agricoles. Les ruraux forment le lot prédominant de nos formations sanitaires, comme ils forment normalement le lot prédominant des effectifs ; il est de toute évidence qu'il convient de les garder aux industries rurales, et de ne pas les jeter, comme on l'a fait trop souvent, dans les centres urbains usiniers.

Le travailleur urbain gagne à être ramené ou conduit à la terre ; ceci apparaît aussi bien dans l'intérêt de l'individu que dans celui de la collectivité.

L'intérêt physique, physiologique de l'individu est certain ; car le milieu rural agit aussi bien sur l'état local que sur l'état général, considération importante pour malades et blessés qui ont à guérir des lésions locales et aussi à rééquilibrer et stabiliser leur système nerveux. Son intérêt moral est non moins douteux ; car s'il est vrai que les grands fléaux sociaux n'épargent pas les petites villes et les campagnes, ils y sévissent cependant avec moins d'intensité que dans les grandes agglomérations.

L'intérêt de la collectivité apparaît au point de vue social général et permanent ; car il est bon de rapprocher de la terre ceux qui l'ont désertée ou ne la connaissent point, de façon à faire de ces collaborateurs auxiliaires d'un jour, de ces ruraux d'occasion, des ruraux de conviction, qui, après la guerre, resteront à la campagne et viendront renforcer l'armée pacifique des travailleurs de la terre. L'intérêt de la collectivité apparaît au point de vue particulier actuel ; car il est bon, il est indispensable de donner aujourd'hui à la terre toute la main-d'œuvre disponible, en appelant à la rescousse tous ceux qui sont militairement inactifs, en les faisant participer à cette manifestation éclatante de solidarité sociale. En arrachant l'homme à une oisiveté fâcheuse, parfois écœurante, ne lui propose-t-on pas, par le travail des champs, une place éminente parmi les producteurs dont le pays sollicite l'effort ?

Quelles sont les indications de ces diverses méthodes ?

Il faut réserver la kinésithérapie passive, par massage, mobilisation, mécanothérapie, d'appareils, aux impotences qui ont pour substratum une lésion organique ou son reliquat, une lésion précise, bien définie, par conséquent une lésion nécessitant une correction déterminée, un redressement orthopédique, un assouplissement passif, ou justifiant tout au moins une tentative de cet ordre. Cette manœuvre mécanique de restauration apparaît comme une sorte de premier temps, brusque ou lent, indispensable pour permettre une restauration fonctionnelle progressive. La fonction est d'abord rendue possible par cette manœuvre préalable nécessaire, puis, dans un second temps, elle est rééduquée. La restauration anatomique aussi parfaite que possible ayant été obtenue, appelle tout naturellement une restauration physiologique non moins précise, aussi adaptée qu'il est possible, restauration qui sera cherchée par l'usage d'une physiothérapie passive spéciale et réglée.

Même dans les cas dans lesquels l'impotence paraît être nettement localisée au point de vue anatomique, et semble par conséquent être rattachée à une lésion organique très précise, il est nécessaire de chercher à obtenir non seulement la restitution correspondante mais encore l'organisation de mouvements compensés, de suppléances fonctionnelles, de groupements moteurs associés, régionaux ou généraux, en tout cas variés permettant la genèse d'associations fonctionnelles nouvelles, d'adaptations multiples, de suppléances riches. C'est dire que la kinésithérapie active par la gymnastique et l'assouplissement progressif, l'entraînement individuel et collectif, jusqu'à l'entraînement militaire proprement dit au terme extrême, s'adjoint, se juxtapose, se superpose étroitement à la précédente, et en est le complément immédiat.

Dans toute impotence même nettement organique, il y a toujours une part plus ou moins grande d'élément fonctionnel, part qu'on ne saurait négliger sans commettre une erreur et une faute. C'est dire que, très rapidement, il faut songer à agir sur les troubles dynamiques. Or, sur ces troubles d'ordre dynamique, qui sont essentiellement d'origine psychique, les agents mécaniques ne sont d'aucun secours, ils sont inutiles sinon dangereux. A ces troubles s'adressent au contraire les agents thérapeutiques qu'on peut dire d'ordre moral. Ici commence le champ d'action psycho-physiothérapique, où nous plaçons en première ligne la rééducation automatique des fonctions par le travail professionnel rural.

Si telle est la gamme, à trois échelons, que comporte la rééducation

complète pour une impotence organique, il est facile de comprendre que pour une impotence dynamique la rééducation complète sera exactement inverse. Tels seront justiciables d'une seule,de deux, des trois catégories thérapeutiques, selon la nature, le degré, l'évolution, en un mot les caractères objectifs et subjectifs de l'impotence, selon qu'elle est organique, organo-dynamique, dynamique. Parmi ces trois termes, celui qui présente les indicatoins les plus générales est le troisième, la rééducation par le travail rural ; inversement le premier, c'est-à-dire la kinésithérapie passive, présente les plus rares indications.

Nous dirons donc : qu'à la physiothérapie conventionnelle des centres spécialisés, qui reste encore aujourd'hui à la base de la rééducation, doit se juxtaposer — se substituer pour une large part — la physiothérapie adaptée, que chaque sujet peut réaliser de façon plus simple, plus rapide et plus efficace par le travail professionnel rural. Nous voyons dans cette notion la base nouvelle de la rééducation physiologique.

Nous ajoutons que les problèmes successifs qui se posent au cours de tout traitement pour assurer cette rééducation, ne doivent à aucun moment échapper à l'action médico-chirurgicale ; la rééducation n'est pas la suite du traitement médico-chirurgical, elle fait partie intégrante de ce traitement ; le médecin, le chirurgien, doivent en garder la direction : livrer successivement le malade ou le blessé à des spécialistes qui s'ignorent est une méthode dont on ne saurait trop marquer l'imperfection et les dangers.

DEUXIÈME PARTIE

Réalisation pratique de la Rééducation professionnelle rurale.

Les résultats obtenus par une organisation régionale qui date de dix-huit mois, nous permettent d'apporter des conclusions très fermes, basées non sur des vues théoriques mais sur l'expérience.

Nous envisagerons d'une part les sujets récupérables, convalescents malades ou blessés des hôpitaux et inaptes des dépôts de corps de troupe ; nous envisagerons d'autre part les sujets non récupérables, c'est-à-dire les invalides de la guerre.

CHAPITRE I. — La Rééducation des sujets récupérables.

A. — *Les convalescents proprement dits.*

Les convalescents malades ou blessés des hôpitaux qui sont destinés à être récupérés à bref délai sont, sans exception, susceptibles d'être rééduqués par le travail rural, aussi bien les ruraux d'origine qui sont l'im-

mense majorité que les non-ruraux. Ces derniers se trouvent tous dans des conditions telles, que le renfort temporaire qu'ls peuvent apporter aux travaux des champs sera précieux, plus précieux que toute autre forme de production nationale de guerre. A tous ces récupérables s'applique intégralement l'argumentation que nous développions plus haut pour justifier le travail rural au point de vue individuel et au point de vue social.

Il faut, pour cela, que ces malades et blessés soient groupés dans des formations sanitaires rurales. C'est pour eux, et dans ce but précis, que doivent, à notre avis, être utilisés, après choix judicieux, ces petits hôpitaux dispersés sur tout le territoire, que l'on rencontre dans la plupart de nos chef-lieux de canton et de nos centres communaux importante. Ces hôpitaux possèdent presque toujours une organisation hospitalière régulière, fonctionnant de façon permanente, donc suffisante, comportant service médical et ressources techniques ; d'autre part, ces hôpitaux peuvent être rattachés à de grands hôpitaux urbains, dont ils doivent être comme lse annexes rurales et dont les médecins ou les chirurgie peuvent continuer à assurer la direction thérapeutqiue des malades ou blessés jusqu'à guérison complète et évacuation définitive.

Nous n'avons eu qu'à nous louer de l'application de ce système. Les malades et blessés étaient très bien suivis et surveillés dans les hôpitaux ruraux, par l'intermédiaire des grands hôpitaux d'où ils sortaient ; jamais ils n'ont eu à souffrir d'une rééducation trop précoce ou trop intense ; nous avons constaté au contraire des améliorations plus rapides, un retour plus prompt et plus complet à l'état normal. Les convalescents, toujours d'ailleurs laissés libres de travailler ou non, ont répondu avec entrain à l'appel qui leur était adressé, jamais ils n'ont manqué de besogne, la demande a dépassé l'offre de façon constante. Nous avons vu en particulier des sujets issus de tous les corps de métier, solliciter comme une faveur la participation aux travaux ruraux, on a dû parfois modérer leur zèle.

Les services rendus par ces convalescents ont été très appréciés ; on leur garde dans ces pays agricoles une vive reconnaissance pour leur collaboration.

Dans un premier hôpital, pour malades convalescents, du 1er mai au 30 septembre 1916, 80 convalescents ont fourni 16.000 heures de travail et ont touché 5.000 francs de salaires.

Dans un deuxième hôpital, pour blessés convalescents, du 15 mai au 25 septembre 1916, 71 convalescents ont fourni 6.927 heures de travail et ont touché 2.078 francs de salaires

Il est superflu de souligner l'importance des salaires touchés et l'influence déterminante, fort heureuse d'ailleurs, que cette considération pécuniaire exerçait sur les hommes pour les déterminer à travailler pendant leur convalescence. Le profit est indiscutable pour tous les intéressés, et à tous les points de vue.

B. — *Les inaptes des corps de troupe.*

Les inaptes des corps de troupe sont, en quelque sorte, des convalescents au second degré, qui n'ont plus besoin de soins hospitaliers mais restent incapables de faire du service pendant un ou plusieurs mois. Ces inaptes sont essentiellement des oisifs, qui trop souvent ne demandent qu'à rester inaptes et oisifs. Nos dépôts en sont encombrés.

Il y aurait tout profit, aussi bien pour ces hommes que pour la collectivité, de transformer en bloc les compagnies actuelles d'inaptes en compagnies agricoles mobiles pour la mise en valeur des terres en friche, après entente entre les autorités civiles et les autorités militaires. Ce serait une extension judicieuse du système dont nous venons de parmer pour les convalescents au premier degré encore hospitalisés ; ce dernier système a fait ses preuves, il est logique de penser que l'utilisation agricole des inaptes, encore plus indiquée et beaucoup plus simple à organiser, donnerait des résultats excellents.

CHAPITRE II. — La Rééducation des sujets non récupérables. Les invalides de la Guerre.

La rééducation rurale technique des invalides de la guerre, en particulier des mutilés, s'adresse avant tout aux agriculteurs et aux ouvriers ruraux, mais elle s'adresse aussi à tous ceux qu'il serait souhaitable de conserver, de ramener ou de conduire vers les professions agricoles.

La grande majorité des mutilés, 70 0/0 environ, sont des agriculteurs, et 5 à 10 0/0 environ, des para-agriculteurs : charrons, forgerons, charpentiers, maçons, maréchaux-ferrants, tonneliers, laitiers, fromagers, etc., ouvriers de ferme, vivant de la ferme et près d'elle.

Le Temps donnait récemment le document suivant : « Sur les 660 mutilés d'un département de l'Ouest, 450 étaient cultivateurs avant la guerre. Si 340 désirent rester à la terre, 60 l'ont déjà quittée et 50 autres s'apprêtent à faire de même. Or, sur ces 110 mutilés, nombreux sont ceux dont les blessures ne sont pas incompatibles avec les travaux des champs. Il y a là un danger grave et dans l'intérêt national il faudrait trouver un moyen de les faire revenir sur leurs déterminations ».

Le mutilé de guerre doit être rééduqué dans son ancien métier ou dans un métier voisin de son métier primitif, non dans un métier nouveau, toutes les fois du moins que la chose est possible ; par conséquent le mutilé agriculteur doit rester agriculteur, et médicalement parlant il le peut dans l'immense majorité des cas.

Les raisons en sont multiples, mais entre toutes n'est-il pas évident qu'un adolescent met plusieurs années à apprendre un métier ; comment, dès lors, en quelques mois une œuvre de rééducation peut-elle avoir la prétention d'apprendre un métier nouveau à un homme déjà mûr?

Mais, dira-t-on, n'est-ce pas également illusoire de vouloir ramener à la terre des mutilés graves, des infirmes, des impotents? Le résultats de 15 mois de pratique à Ondes et sur lesquels nous reviendrons, fournissent une réponse péremptoire.

Mais il y a plus.

Tout d'abord, tel grave mutilé, tel grand impotent se réadaptera de façon surprenante et inespérée à son ancien métier. Les exemples ne se comptent plus, qui illustrent cette constatation réconfortante entre toutes, que beaucoup de mutilés qui doutaient de leur aptitude physique à reprendre leur ancien métier ont acquis bien vite, après une courte expérience, la certitude réconfortante que ce retour à leur première profession était possible.

Ensuite où cette réadaptation est-elle plus facile qu'à la ferme? Chacun y trouve en effet la besogne proportionnée à ses forces physiques, à l'inverse de l'usine qui ne peut admettre que des ouvriers à rendement physique maximum.

Nous avons pensé que la rééducation agricole devait être avant tout une rééducation d'ordre intellectuel tendant surtout à perfectionner, à élever l'esprit de l'agriculteur, bien plus qu'une simple rééducation physique purement manuelle.

A l'heure actuelle ce qui importe, en effet, avant tout c'est de créer des agriculteurs supérieurs, des agriculteurs instruits et éclairés, capables de devenir les propagateurs parmi les gens de la terre imbus de préjugés et confinés dans leur routine, de la science agricole et de ses méthodes nouvelles.

La main d'œuvre étrangère, le perfectionnement des instruments agricoles, la multiplicité des machines agricoles, la motoculture ne seront des facteurs de succès pour le réveil de l'agriculture française après la guerre que si la diversité de leur action est dirigée par des cerveaux qu'auront formes les écoles de rééducation analogues à nos diverses sections.

En un mot, il faut qu'après un passage dans de telles écoles, le mutilé arrive à compenser par des acquisitions dans le domaine intellectuel la diminution physique dont il est victime.

Une rééducation purement physique aurait été vouée à un échec à peu près certain, car un infirme, un impotent, un paralysé demeureront toujours en état d'infériorité manifeste, et comme le répète souvent M. le Directeur de l'Ecole d'Ondes, cette rééducation physique ne nous donnera jamais un mutilé valant en définitive la vieille femme du village venant travailler à la journée à la ferme.

Quand faut-il rééduquer le mutilé? Toujours avant la réforme, en cours de traitement. Ce principe est essentiel. Les avantages à ne pas attendre la réforme, mais à agir en cours de traitement sont capitaux.

1° Au point de vue du blessé qui accepte volontiers une rééducation lorsqu'il se sent retenu à l'hôpital par un traitement utile à son état, mais qui est tout à fait rebelle à une rééducation après réforme. A ce moment, revenu chez lui, il n'aura, et en pratique il n'a jamais, le courage de redevenir écolier et, rentré dans la vie civile, de se passer lui-même le collier ; de là le peu de succès, sinon l'échec parfois, des œuvres de mutilés après réforme. Par contre, pendant son traitement, pendant qu'obligatoirement il est retenu à l'hôpital pour s'y soigner, il accomplira le plus souvent avec joie, parfois même avec enthousiasme cette rééducation qui, en occupant les loisirs monotones de la vie d'hôpital lui apportera aussi l'oubli des mauvais jours passés et la promesse bienfaisante — fût-elle parfois illusoire — du retour prochain à la vie normale. Quel abîme entre la mentalité du blessé en traitement et celle du blessé réformé, et comme il était facile de prévoir le succès de la rééducation avant la réforme, et inversement !

2° Au point de vue de l'Etat les avantages sont immenses.

D'une part économie de temps, puisque le mutilé reprend plus tôt sa place dans la société et partant gain social notable ; d'autre part, économie d'argent considérable puisque cette rééducation étant faite en cours de traitement, l'Etat gagne la totalité de la somme que les œuvres de rééducation après réforme consacrent à cette tâche. On voit l'importance budgétaire de cette pratique.

La rééducation doit s'adresser avant tout aux blessés que la gravité de leurs blessures rend non récupérables pour l'armée et qui seront à leur sorti de notre service, dirigés vers la réforme.

Jusqu'à présent nos sections n'ont compris que cette catégorie de blessés, mais nous estimons que la rééducation doit s'adresser aussi à des blessés récupérables pour l'armée, toutes les fois que pour guérir et redevenir

aptes, ces blessés seront obligés de séjourner de longs mois dans les hôpitaux et en particulier dans les Services de Neurologie.

Nous avons pensé que la rééducation devait être facultative et qu'il fallait s'adresser à la raison, au cœur du blessé et non vouloir lui imposer obligatoirement la rééducation. Au surplus il ne faut pas oublier que nos blessés ne sont pas « consolidés » et que la rééducation agricole est autant pour nous une méthode de thérapeutique physique à adapter médicalement à chaque cas pathologique particulier, et que nous devons surveiller attentivement chez nos blessés nerveux, qu'une méthode vraie de rééducation professionnelle. Nos élèves sont avant tout des blessés que nous soignons et nous devons garder la direction et le contrôle de cette forme thérapeutique qu'est la rééducation professionnelle de nos blessés du système nerveux, comme la logique demande que les diverses thérapeutiques électriques, kinésithérapiques, radiothérapiques, que nous leur appliquons simultanément, reste essentiellement dans nos attributions de spécialistes.

Organisation administrative et budgétaire.

La première section d'Agriculture générale, est installée à l'Ecole Régionale d'Agriculture d'Ondes (Haute-Garonne), dans laquelle a été organisé l'Hôpital Bénévole 21 bis.

La deuxième Section, celle des Artisans de la Ferme, fonctionne dans un immeuble dépendant de l'Hôpital 21 bis et situé à Grenade (Haute-Garonne).

Le Service de Santé donne 2 fr. 50 par jour et par mutilé à l'administration de l'Hôpital 21 bis (en l'espèce le Directeur de l'Ecole), pour subvenir à tous les besoins du blessé, le coucher, le blanchir, le chauffer, l'éclairer et même le soigner puisque il ne faut pas l'oublier, le mutilé est en cours de traitement.

Les autres sections fonctionnent à Toulouse, les mutilés qui en suivent l'enseignement faisant partie des diverses formations dépendant du Centre de Neurologie.

A l'Ecole d'Agriculture d'Ondes, à l'Ecole des Artisans de la Ferme de Grenade, nous avons dû procéder à des travaux d'aménagement considérables, pour faire des salles de cours, des ateliers divers (menuiserie, forge, vannerie, etc.).

Les Directeurs de ces hôpitaux ont fourni les matériaux de construction, mais ce sont nos blessés, maçons, charpentiers, peintres, etc., qui ont exécuté tous les travaux pour lesquels ils ont d'ailleurs reçu une gratification de ces directeurs.

En résumé, il s'agissait d'un aménagement considérable qui a nécessité plusieurs semaines de travail. Cette œuvre est maintenant terminée et tous les ateliers fonctionnent à plein.

Les matières premières destinées à alimenter nos ateliers sont fournies par les directeurs de ces hôpitaux bénévoles qui, par leur sacrifices personnels et grâce à une administration précautionneuse, peuvent trouver dans le prix de journée de l'hôpital la possibilité d'acheter ces matières premières et même de rémunérer le blessé de son travail.

On ne pouvait trouver vraiment une solution plus simple au point de vue budgétaire.

Nous avons fonctionné sans être dotés d'aucune subvention, d'aucun encouragement financiers et le Service de Santé n'a eu aucune dépense supplémentaire à faire en dehors des frais d'entretien habituels du blessé dans un hôpital bénévole.

Mais en outre, cette rééducation ayant eu lieu avant réforme, l'Etat n'aura pas à supporter d'autres frais, comme s'il avait fallu rééduquer le blessé après réforme, point de vue capital si l'on veut bien songer aux efforts financiers considérables que s'imposent actuellement le Ministère de l'Intérieur et les Départements pour entretenir leurs écoles de mutilés.

Ces écoles coûtent suivant les régions 1.200 à 2.000 francs par an et par mutilé. On comprend dès lors quel effort ruineux ce serait pour le pays si seulement les seuls amputés réformés depuis le début de la guerre acceptaient maintenant après leur réforme la rééducation? On reste effrayé à la pensée du budget formidable qui serait nécessaire à l'heure actuelle pour rééduquer tous ceux, amputés ou simples mutilés, qui auauraient droit à la rééducation.

Comment dès lors au moment où le pays conscient de ses devoirs envers ses blessés mutilés réclame de plus en plus leur rééducation bien comprise qui sauvegardera demian l'avenir social de notre pays et qui assurera son triomphe économique, ne pas être arrêté, logiquement par le côté financier de la question et comment, dans ces conditions, ne pas se rallier unanimement à la conception financière adoptée pour la première fois à Ondes, conception qui assure à tous les invalides de la guerre la rééducation à laquelle ils ont droit sans grever d'aucune charge supplémentaire le budget de l'Etat.

Recrutement.

Fidèles aux principes directeurs énoncés plus hauts, nous avons été conduits à admettre de préférence dans nos sections de rééducation, des hommes d'origine agricole, appelés à diriger, dans la vie civile, des pro-

priétés grandes ou petites à titre de propriétaires, fermiers, métayers, régisseurs, ou chefs ouvriers au lendemain du retour dans leurs foyers et par suite autant que possible des sujets intelligents et doués d'une instruction primaire élémentaire, capables de profiter au maximum de l'enseignement technique.

Toutefois, à côté des blessés agriculteurs, il apparaît parfois utile d'y admettre des mutilés incapables de reprendre leur ancienne profession et qui se sentent attirés pour un motif quelconque vers les choses de l'agriculture.

Il a paru enfin qu'il y aurait intérêt indéniable à faire profiter de cet enseignement les instituteurs mutilés de la guerre. L'appoint qu'ils peuvent apporter à cette œuvre sociale est en effet considérable car ils seront les propagateurs d'élite des méthodes et idées agricoles nouvelles parmi les populations rurales au milieu desquelles ils retourneront vivre.

Il est et reste bien entendu que les élèves ne viennent dans nos sections que s'ils le désirent, que la rééducation est toujours facultative, jamais obligatoire.

Mais à côté de ces considérations d'ordre professionnel, les considérations d'ordre médical dirigent et dominent même le recrutement.

Organisation technique.

L'Hôpital-Ecole d'Agriculture d'Ondes, la première de nos créations, est, en quelque sorte une section générale sans spécialisations, convenant aux cultivateurs des régions à polyculture.

Le programme d'enseignement qui est donné aux blessés est celui des Ecoles d'Hiver qu'organisait le Ministère de l'Agriculture avant la guerre, pour apprendre pendant la morte-saison à des jeunes gens ou à des hommes ayant fait de la culture, c'est-à-dire à des praticiens déjà exercés, les principes essentiels de l'agriculture d'après les méthodes nouvelles.

On ne pouvait mieux faire dès lors, les Ecoles d'Hiver ayant fait leurs preuves, que de s'apporprier en une telle matière les procédés et les moyens d'action du Ministère de l'Agriculture, en s'adaptant toutefois aux circonstances de l'heure présente, tant pour le recrutement des élèves que pour l'organisation méthodique des cours.

La section des Artisans de la Ferme groupe les ouvriers des professions para-agricoles, des professions du village : ouvriers du fer et du bois, ouvriers du bâtiment, tonneliers, vanniers, bourreliers, maréchaux-ferrants, etc., *susceptibles de se fixer à la campagne.*

L'œuvre n'est pas moins intéressante que celle de la section agricole : elle forme avec elle un tout indispensable. En effet comme l'agriculture manquait avant la guerre aussi bien, sinon plus d'ouvriers d'art que d'ouvriers de la terre, que cette pénurie sera bien plus accusée après la guerre qu'elle deviendra sans cesse plus préjudiciable à mesure que se développera le machinisme pour suppléer à l'insuffisance du personnel ouvrier ; ii était non seulement opportun mais urgent, écoutant le cri de détresse de toutes les grandes associations agricoles comme celui de la grande masse des agriculteurs, d'essayer de profiter du passage des artisans ruraux dans les hôpitaux pour les ramener vers leur ancienne profession, amplifier leurs aptitudes, et fidèles au principe de la rééducation d'ordre intellectuel, de lse mettre à même de suppléer à leur insuffisance physique par le développement compensateur de leurs qualités générales, intellectuelles, de leur permettre en un mot de gravir un échelon de plus poussant l'ouvrier à devenir petit patron et incitant ce dernier

Tableau récapitulatif des sections
de rééducation professionnelle agricole et para-agricole
dépendant du Centre de neurologie.

NOMS DES SECTIONS	Nombre des séries annuelles	Nombre d'élèves par série	Nombre de mutilés rééduqués annuellement	Nombre de mutilés en voie de rééducation
1. Hôpital-Ecole d'Agriculture générale, Ondes (Haute-Garonne). . .	3	90	270	90
2. Hôpital-Ecole des Artisans de la Ferme de Grenade	3	60	180	60
3. Hôpital-Ecole de la Machínerie et des Moteurs agricoles.	6	20	120	20
4. Hôpital-Ecole de Viticulture	6	20	120	20
5. Hôpital-Ecole d'Œnologie	6	20	120	20
6. Hôpital-Ecole d'Horticulture. . . .	3	60	180	40
7. Hôpital-Ecole d'Elevage et de Laiterie	6	20	120	20
TOTAUX.			1.110	270

Les Résultats obtenus.

Résultats numériques.

NOMS DES SECTIONS	Nombre des blessés agriculteurs rééduqués d'Octobre 1915 à Octobre 1916	Nombre des blessés agriculteurs en voie de rééducation	Nombre des blessés agriculteurs qui seront en voie de rééducation fin Janvier 1917
1. Hôpital-École d'Agriculture d'Ondes.	180	90	90
2. Hôpital-École des Artisans de la Ferme	30	60	60
3. Hôpital-École de la Machinerie et des Moteurs agricoles		20	20
4. Hôpital-École de Viticulture		20	20
5. Hôpital-École d'Œnologie		20	20
6. Hôpital-École d'Horticulture. . . .			60
7. Hôpital-École d'Élevage et de Laiterie			20
Totaux.	210	210	290

à développer et à étendre son champ d'action et assurant ainsi au total la multiplication des ateliers d'art rural dont les exploitants du sol auront demain un si impérieux besoin.

Ceux qui ont suivi l'évolution des méthodes de culture pendant le cours de ces dernières années, ont été frappés par l'importance énorme, prise par le machinisme en agriculture.

Cette importance va sans cesse en croissant. C'est le machinisme qui contrebalancera la diminution de main-d'œuvre, qui sauvera l'agriculture nationale. Le mécanicien agricole est devenu indispensable dans les exploitations même de moyenne importance, pour la conduite de certains appareils délicats, pour la réparation de toutes les machines. Le mécanicien agricole joue un rôle de premier ordre, un rôle considéré, et qui s'étendra au fur et à mesure que les tracteurs pénètreront davantage dans les exploitations rurales.

Il était tout naturel que nous songions à nos blessés pour cette nouvelle fonction dans la ferme, d'autant plus qu'aucune école de mécaniciens agricoles n'existait en France.

Le programme des études d'Ondes très chargé, ne peut laisser une place suffisante à la viticulture, cette branche si importante de l'agriculture nationale. Nous avons créé, pour elle une section spéciale, de même que nous avons fait une place à part, à la science du vin, l'œnologie.

Notre section d'horticulture rééduque ceux qui désirent se spécialiser dans le jardinage, l'arboriculture, la floriculture et auxquels l'enseignement général d'Ondes ne suffirait pas.

Dans la section d'Elevage et de Laiterie, les mutilés apprendront d'une façon complète la science du bétail et l'utilisation rationnelle de tous ses produits.

Nous ne pouvions mener à bien, une organisation embrassant des sujets aussi variés, sans nous adjoindre un Comité technique, un Comité de personnes dûment autorisées, qui a pour but l'étude des questions générales communes à toutes ces sections, la fixation des programmes, la liaison avec les œuvres civiles de prévoyance sociale, en un mot un rôle de liaison et de contrôle et de direction.

Ces résultats numériques n'auraient par eux-mêmes qu'une signification restreinte s'ils ne s'éclairaient singulièrement à la lumière des considérations suivantes.

La rééducation agricole fonctionne depuis 15 mois à Ondes et à Grenade, c'est dire qu'on a maintenant la possibilité de se baser sur une expérience déjà notable, et le jugement qu'on est en droit de porter sur cette œuvre ne doit plus s'appuyer sur le raisonnement ou sur l'hypothèse, mais bien sur des faits palpables et des résultats tangibles. Ce bilan général est, de l'avis de tous, un succès.

Nous n'insisterons pas sur ce résultat primordial, dont la haute portée domine toute l'œuvre d'Ondes, et qui est, non seulement d'assurer à la terre le retour des agriculteurs de profession qu'il faut y ramener impérieusement et y garder jalousement, parce que l'avenir de notre pays, sa résurrection, son triomphe social et économique découlent de ce réveil des gens de la terre, mais encore qui est de ramener vers l'agriculture tous les autres mutilés des autres professions, même les plus éloignées de celles de la vie paysanne, obligés par la nature de leurs blessures d'abandonner leur ancien métier, et qui voudraient se consacrer au travail de la terre ou aux occupations para-agricoles, parce qu'ils auront compris que nulle part mieux qu'à la ferme, ou au village, ils seront susceptibles

de se réadapter, de vivre, de prospérer ; ceci est évidemment à la fois le but essentiel et le premier résultat de la rééducation agricole.

Mais nous voulons nous attacher ici, avant tout, aux résultats pratiques et visibles.

Résultats de la Rééducation Agricole au point de vue physique.

Un premier point très intéressant et qui mérite d'être mis en lumière, c'est la facilité extrême avec laquelle les mutilés agriculteurs s'adaptent vite malgré leurs blessures, au côté manuel de leur métier. C'est là une constatation encourageante au premier chef que de voir, et ce cas est presque la règle, tel blessé gravement mutilé, qui au début se déclarait incapable de tout travail pratique, surpris lui-même de voir son organisme créer des suppléances inattendues et au total suffisantes, et s'étonner lui-même de sa rapide et habile adaptation.

Il suffit souvent pour arriver même à des résultats pratiques encore plus surprenants, d'imaginer avec la collaboration du blessé, un artifice mécanique. D'une façon générale, les appareils de prothèse n'ont pas donné aux mutilés les facilités attendues, et cela peut-être parce que ces facilités sont en général exagérées par les inventeurs, et que le mutilé a tendance à compter entièrement sur l'appareil avqnt de le posséder, et à ne pas vouloir s'en servir dès qu'il l'a en sa possession, parce que son esprit simpliste le trouve inférieur à ce que son imagination rêvait, et qui n'était autre chose que la perfection. Par contre, nous avons des résultats bien plus satisfaisants, en modifiant non pas le mutilé par un appareil de prothèse, mais bien l'outil dont il se sert en adaptant cet outil par une modification, le plus souvent légère, à la mutilation du blessé.

Il est impossible de s'étendre longuement sur ce point, mais cet aperçu curieux d'un problème ardu, sur lequel il est bon d'attirer l'attention et les efforts des chercheurs : disons cependant, que d'une façon générale, c'est le mutilé lui-même qui, mieux que quiconque, trouve, par tâtonnements, la modification utile à apporter à son instrument de travail.

Résultats de la Rééducation agricole au point de vue du développement des qualités générales intellectuelles.

Mais cette rééducation physique ou manuelle pour aussi souhaitable qu'elle soit, et quelque soit notre désir de la réaliser, ne nous apparaît cependant que comme secondaire, puisque la rééducation que le blessé vient chercher dans nos sections est avant tout un *perfectionnement* de son esprit, et de ses qualités intellectuelles : un amputé d'un bras ou d'une

jambe ne fera jamais qu'un ouvrier agricole de valeur physique bien médiocre ; il peut par contre, devenir un régisseur, un chef de chantier, un petit propriétaire, etc., très capable de diriger d'une façon satisfaisante, quelquefois de façon magistrale, l'exploitation agricole qui lui sera confiée.

Le programme des études tend avant tout vers ce but et quinze mois d'expérience d'Ondes ont permis, aussi bien de le déterminer avec exactitude, et d'en fixer avec précision les lignes essentielles que d'en apercevoir déjà les résultats concrets.

Un premier résultat d'ordre moral est acquis. Le mutilé agriculteur, dès son arrivée dans nos sections est repris bien vite par l'amour des choses de la terre, son intelligence que d'aucuns croyaient sommeillante, lourde et fermée aux choses de l'esprit, se passionne très vite pour cette science agricole dont il ignorait tous les éléments ; elle se réveille, s'enthousiasme facilement, se transforme à vue d'œil, et c'est une joie en même temps qu'une surprise, souvent renouvelée d'ailleurs, pour les professeurs, que de trouver sous les apparences physiques grossières, des cerveaux à l'intelligence très aiguisée. Il faut voir avec quelle attention ces paysans qui ont compris bien vite avec leur sens pratique aigu des réailtés, tous les avantages qu'ils retireront plus tard de cet enseignement pour augmenter leurs revenus, écoutent religieusement leurs maîtres, prennent des notes d'abord maladroites, mais très rapidement suffisantes, demandent des suppléments d'explication, questionnent sur des points peu saisis, et le soir venu, à la lumière, dans la chambre souvent jusqu'à une heure avancée de la nuit, transcrivent sur de beaux cahiers cartonnés, de leur écriture la plus appliquée, ces notions agricoles savantes, qui révèlent à leur esprit une science agricole dont ils ignoraient les premiers éléments, confinés qu'ils étaient auparavant dans une routine séculaire et atavique.

Avec quel soin ne confectionnent-ils pas encore des herbiers pratiques qui leur rappelleront soit les diverses espèces de plantes utiles ou nuisibles dans la constitution d'une bonne ou mauvaise prairie, soit les principales espèces de blé, d'avoine, d'orge, de plants de vigne, etc.

Un autre sujet d'étonnement pour ceux qui visitent nos sections, c'est de constater la facilité avec laquelle les blessés ou mutilés de la main droite apprennent à écrire de là main gauche, et le fait est d'autant plus surprenant que souvent il s'agit de gens qui, antérieurement, écrivaient assez mal de la main droite et dont l'instruction générale rudimentaire n'aurait guère permis de prévoir cette facile adaptation.

Mais là où le succès de l'œuvre est apparu indéniable c'est dans le résultat des examens de sortie d'Ondes.

Sur la demande de M. Duchein, directeur de l'Ecole, M. le Ministre de l'Agriculture a bien voulu désigner pour faire passer les examens une Commission de 12 membres, composée des personnalités qui constituent en temps normal le Jury des examens pour les jeunes élèves suivant pendant deux années les cours habituels à l'Ecole Régionale d'Agriculture.

Le Comité a fait commencer les épreuves par une composition écrite comprenant six questions.

Puis six commissions ont été constituées pour les épreuves orales.

La première a interrogé en agriculture et économie rurale ;

La deuxième en viticulture, chimie agricole, et technologie ;

La troisième en horticulture et arboriculture ;

La quatrième en extérieur des animaux et zootechnie ;

La cinquième en sciences appliquées ;

La sixième en génie rural, arpentage et comptabilité.

Pendant trois jours, ces divers jurys ont fonctionné régulièrement, examinant longuement chaque mutilé, poussant à fond l'interrogatoire, accomplissant très scrupuleusement sa tâche, d'autant plus que le Diplôme des Ecoles d'Agriculture était l'enjeu de l'examen et tous ceux qui s'occupent des choses de l'agriculture savent la valeur réelle de ce certificat donné par les Jurys agricoles avec une sage parcimonie, qui en augmente du reste singulièrement la valeur.

Ainsi que le proclamait M. le Président du Jury lors de la distribution des récompenses de la dernière série au début de septembre dernier, dans une cérémonie présidée par M. le général Commandant la Région et en présence d'un délégué de M. le Sous-Secrétaire d'Etat au Service de Santé, M. le Médecin principal Pouy et d'un délégué de M. le Ministre de l'Agriculture, M. Carre. « Nous étions venus avec l'intention d'être indulgents ! quelle erreur fut la nôtre !... Le jury a été profondément et heureusement surpris de constater les résultats presque incroyables de l'Enseignement technique donné pendant quatre mois aux blessés mutilés d'Ondes. Il a pu même se rendre compte que d'une façon générale les blessés avaient prouvé par la qualité de leurs réponses qu'ils avaient acquis plus de connaissances en quatre mois que les jeunes élèves habituels de l'Ecole en deux ans ! »

Peut-on faire un plus bel éloge de l'effort des mutilés pour s'instruire et des maîtres qui les éduquèrent? Au surplus, M. le médecin principal Pouy qui voulut bien assister aux interrogatoires de quelques élèves a-t-il pu dire après son enquête personnelle que « devant les résultats obtenus à Ondes il considérait ce Centre de Rééducation Agricole comme le modèle du genre, et cette œuvre comme une œuvre admirable. »

Les chiffres sont là du reste, éloquents : lors des examens de la première série, terminée en mai dernier, sur 43 mutilés ayant subi les épreuves de sortie, 37 d'entre eux obtinrent le Diplôme officiel.

Lors de la deuxième série en septembre dernier, 72 mutilés se mirent en ligne et 70 eurent la satisfaction de recevoir également le Diplôme du Ministère de l'Agriculture.

Ces chiffres parlent d'eux-mêmes.

Mais il y a plus et nous avons maintenant d'autres éléments d'appréciation pour juger des résultats obtenus à Ondes.

Cette section fonctionne depuis quinze mois ; certains des premiers blessés rééduqués occupent depuis plusieurs mois déjà des situations nouvelles qu'ils ont obtenues dans l'agriculture à leur sortie de l'Hôpital-Ecole de Rééducation et il était intéressant de connaître tant l'appréciation de ces mutilés que l'appréciation sur eux de ceux qui les emploient.

Nulle enquête ne pouvait être plus réconfortante pour les organisateurs de l'Œuvre d'Ondes.

Il faudrait pouvoir publier les lettres touchantes et significatives que tous ces mutilés adressent à leurs anciens maîtres pour pouvoir donner une idée de la satisfaction de tous ces braves gens ravis de la compétence qu'ils ont acquise, pleins de reconnaissance — et une reconnaissance souvent émotionnante dans sa simplicité ardente — pour tous ceux qui contribuèrent à élever leur niveau social et intellectuel. Et les esprits les plus sceptiques seraient édifiés.

Et par ailleurs, n'est-ce pas également une preuve indiscutable que l'Œuvre répond à un réel besoin et que les résultats obtenus méritent qu'on les considère attentivement, que ces nombreux témoignages de satisfaction émanés à maintes reprises des grands agriculteurs de notre pays qui ayant engagé dans leurs exploitations agricoles des blessés rééduqués à Ondes ont à cœur de nous faire part de leur satisfaction et bien plus, qui nous demandent et nous redemandent, comme une faveur, de leur envoyer de nouveaux mutilés.

Le placement des mutilés à leur sortie de nos Sections de Rééducation.

Une de nos grandes préoccupations a été d'emblée de nous inquiéter du sort des mutilés à leur départ de l'Ecole.

Nous avons créé dans ce but un Office de Placement qui a permis jusqu'à présent d'assurer une situation toujours convenable, souvent excellente, à tous ceux d'entre les mutilés qui ont demandé à être placé par

ses soins. Il faut noter même qu'à l'heure actuelle, le Directeur de l'Ecole d'Ondes, M. Duchein, qui dirige cet Office de Placeemnt, est dans l'impossibilité absolue de satisfaire toutes les demandes qui lui parviennent de tous côtés, tant sont grands les besoins des agriculteurs et tant ceux d'entre eux qui ont fait appel aux premiers mutilés sortis de l'Ecole d'Ondes ont été satisfaits d'avoir fait appel à leur concours. Détail intéressant et qui est significatif des résultats obtenus à Ondes dans l'instruction des blessés, aucun des mutilés placés ne gagne moins de 1.200 francs par an, gain important pour un ouvrier de la terre. Certains même dépassent singulièrement ce chiffre.

La création de nouvelles sections vient de nous obliger à donner une plus grande envergure à cet Office de Placement. Nous nous sommes mis en relation directe avec « l'Œuvre des Convalescents » et avec le Comité Central des Œuvres de Guerre de la Haute-Garonne. M. le Premier Président Martin, qui préside l'Œuvre des convalescents, et M. Lautre, Directeur de l'Assistance Publique de la Haute-Garonne, avec M. Ramet qui préside le Comité Central des Œuvres de la Haute-Garonne, ont bien voulu nous promettre leur collaboration.

CONCLUSIONS

Le problème de la restitution physiologique s'est posé dès le début des hostilités en vue d'une plus rapide récupération des malades et blessés, en vue d'une restauration optima des fonctions des invalides de la guerre.

I. — Critique. — Indications. — Contre-indications de la Kinésithérapie. — Ses possibilités réelles mais limitées.

Il a été dès lors institué une thérapeutique de rééducation mise en œuvre dans les Centres et Dépôts de physiothérapie. On y a recherché par des méthodes diverses de kinésithérapie active ou passive, réglementée, systématisée, le retour de la fonction physiologique ; et presque invariablement tous les blessés ont passé dans ces Formations pour parachever leur guérison.

Certainement si les résultats n'ont pas été ce que l'on attendait, c'est que toujours ne furent pas, soit mesurés les avantages ou les inconvénients possibles, sinon les dangers, soit précisées les indications ou contre-indications de ces méthodes. Les blessés échappaient à la surveillance du

chirurgien ou du médecin qui avaient suivi l'évolution de la période active de la maladie ou de la blessure, pour être soigné par un spécialiste zélé, mais parfois de formation récente.

Il serait injuste de nier les réels services rendus par cette rééducation thérapeutique et de ne pas reconnaître tout l'intérêt, l'importance et la valeur de ces méthodes. Mais cette rééducation poursuit la guérison parfaite physiologique et dans bien des cas un pareil résultat est illusoire : les lésions ont créé des conditions anatomiques nouvelles, anormales, desquelles on ne peut attendre la fonction primitive, typique, celle de l'état sain définitivement perdu.

L'action limitée, stricte, unique presque, fournie par le massage, la mobilisation manuelle ou par appareil devient insuffisante. Il faut, en effet, s'accommoder d'une adaptation neuro-musculaire nouvelle, atypique, la développer, la perfectionner, il faut chercher des suppléances, en faire créer par le cerveau, faire appel à la collaboration consciente et subconsciente des blessés, il faut par-dessus tout chercher d'emblée une fonction utile.

II. — La Physiothérapie libre, non systématisée, individuellement adaptée, réalisée par le travail professionnel rural. — Ses possibilités étendues.

Remettre le blessé dans son milieu antérieur, le remettre aux prises avec son ancienne profession pour qu'il arrive à s'y adapter avec ses nouveaux moyens, tel a été le principe de notre rééducation, véritablement physiothérapie libre, non systématisée, individuellement adaptée, réalisée par le travail professionnel, en cours de traitement et souvent même comme un moyen de traitement.

Elle s'est exercée dans les milieux urbains, en particulier dans les usines de guerre, répondant ainsi à un double but : celui de l'utilisation de toutes les forces pour la Défense Nationale, celui de l'entraînement et de la récupération fonctionnelle du blessé. Sans compter, et ce n'est pas un de ses moindres avantages, qu'elle empêchait le blessé de passer, après ses quelques minutes de traitement quotidien, sa journée dans un état d'oisiveté pernicieux et démoralisant.

Mais à notre avis, à l'atelier urbain, il vaut mieux substituer le travail aux champs. Parmi les nombreuses considérations développées dans ce mémoire pour montrer l'intérêt majeur qu'il y a à envisager la cure de travail rural, tant pour la récupération des blessés que pour la rééducation professionnelle des invalides de la guerre, nous signalerons les suivantes :

Tout d'abord parmi les hospitalisés revenus du front les 2/3 au moins sont des agriculteurs, et il est juste que ces travailleurs soient ramenés pour leur rééducation, à leur travail habituel.

Ensuite, la vie au grand air réalisée par le travail à la campagne, présente tant pour l'amélioration tant de l'état général que de l'état local, des avantages sur lesquels il n'est pas besoin d'insister.

Au point de vue moral, les blessés placés à la campagne échapperont d'autant mieux aux sollicitation de la rue de la grande ville ouvrière.

Enfin, pour donner à la terre toute la main-d'œuvre qui lui fait défaut, il est bon de lui rendre le plus possible, même momentanément, tous les siens, et il est même sage de lui préparer de nouvelles et nombreuses recrues pour l'après-guerre.

Du reste, les résultats obtenus par une organisation datant de quinze mois nous permettent des conclusions précises basées non sur des vues théoriques, mais bien sur l'expérimentation.

Premier Groupe. — Blessés et malades récupérables en cours d'hospitalisation.

I. — *Organisation et Résultats de la Cure du Travail rural chez les blessés et malades récupérables en cours d'Hospitalisation.*

(Œuvre réalisée par MM. Dalous et Pierre Descomps, Médecin et Chirurgien de Secteur de la 17e Région.)

Le groupement de semblables sujets dans les hôpitaux ruraux a donné des résultats très encourageants. Au lieu de la sollicitude si naturelle, mais un peu exagérée qu'ils trouvent dans leur famille pendant leur convalescence, il se crée dans ces petits centres une émulation des plus fructueuses.

De plus, et l'importance de ce fait n'échappera pas, ils restent sous la surveillance constante de leur médecin, les soins voulus leur sont continués, et tout en commençant sans crainte de travailler en cours de traitement, leur guérison se poursuit très régulièrement. Nous avons toujours été frappés et très favorablement impressionnés par les progrès rapides, le bon état physique et moral de tous les malades et blessés que nous avons suivis dans ces formations.

Sans vouloir résumer ici comment ce travail rural a été organisé (on a lu plus haut le détail de cette organisation), mais pour conclure, nous rappellerons parmi les résultats obtenus ceux qui peuvent s'exprimre par des

chiffres. Dans une de nos formations, du 1er mai 1916 au 30 septembre 1916, 95 malades ont séjourné par période de 30 à 40 jours par homme, 80 ont pu travailler, ils ont fourni 2.000 journées et la rétribution totale au 30 septembre 1916 a été de 5.000 francs.

Dans une autre, de mai en novembre, 154 malades sur lesquels 109 travaillèrent, ont fourni près de 12.000 heures de travail et la rétribution totale a été de 3.214 francs ; 84 0/0 ce ces blessés ou malades ont été récupérés pour l'armée.

Ces chiffres montrent avec éloquence quels services ces hommes ont rendu à la Région dans laquelle ils ont été traités, et les populations en ont souvent témoigné leur vive reconnaissance ; il est inutile d'insister sur les nombreux avantages personnels retirés de cette organisation par des blessés ou malades dont le plus grand nombre sont allés ensuite rejoindre leur Dépôt.

Deuxième Groupe. — Inaptes des Dépots de corps de troupe.

II. — *Projet d'utilisation et de récupération des inaptes par le travail agricole des terres incultes.*

(Projet de MM. Cestan et Paul Descomps,
Médecins Chefs du Centre de Neurologie et de Psychiâtrie de la 17e Région.)

Les compagnies d'inaptes des dépôts du corps de troupe conservent leur organisation militaire complète, comme aussi leur organisation médicale, avec les visites réglementaires légales des Commissions de Réforme. Mais les hommes déclarés inaptes pour deux mois forment une compagnie spéciale dite *agricole*, dans laquelle ces hommes sont entraînés en vue de leur récupération militaire ultérieure par la pratique du travail rural collectif réglementé et militarisé.

A cet effet, l'autorité militaire détache des fractions plus ou moins importantes de cette compagnie agricole d'inaptes vers les divers points du territoire à mettre en culture nationale, et ces sections, escouades, détachements, conduits militairement par le cadre militaire habituel sont mis à la disposition des autorités civiles compétentes. Logés collectivement dans les cantonnements, s'administrant eux-mêmes, suivant les règlements militaires habituels, ces détachements d'inaptes agricoles sont contrôlés et dirigés par l'autorité militaire sous la conduite technique des représentants qualifiés de l'autorité civile.

A la fin de leur première période d'inaptitude, ils sont soit déclarés aptes par le médecin du dépôt de leur corps et dirigés alors vers les camps

d'instruction qui préparent leur départ éventuel aux armées, soit proposés à à nouveau devant la Commission régulière de Réforme, qui, conformément au règlement actuel décide de leur aptitude ou prolonge de deux mois leur inaptitude. Dans ce dernier cas, ils reprennent leur place dans la compagnie agricole.

Rappelons pour mémoire que la seule catégorie des inaptes *édentés*, non blessés, se chiffre à l'heure actuelle par près de 40.000 hommes. Si l'on veut bien y ajouter les inaptes blessés de toutes les autres catégories, le chiffre total des inaptes du territoire doit dépasser 10 fois ce nombre.

Troisième Groupe. — Blessés non récupérables.

III. — *Nos Œuvres de rééducation agricole et para-agricole des invalides de la guerre en cours de traitement.*

(MM. Cestan et Paul Descomps, Médecins Chefs du Centre de Neurologie et Psychiâtrie de la 17e Région.)

La rééducation technique rurale des invalides de la guerre, en particulier des mutilés, s'adresse avant tout aux agriculteurs et aux ouvriers ruraux, mais elle s'adresse aussi à tous ceux qu'il serait souhaitable de conserver, de ramener ou de conduire vers les professions agricoles.

Etant donné en effet que 60 à 75 0/0 des mutilés sont des ruraux, notre effort, au point de vue de la rééducation des blessés ou mutilés, a été tout entier dirigé vers la rééducation agricole.

Nous pensons que nous devons admettre dans nos sections à côté des invalides non récupérables pour l'armée les blessés que la gravité de leurs blessures obligera à séjourner longtemps, 5 ou 6 mois, dans nos formations. Ainsi est né le principe de ce que nous dénommons sous une formule synthétique *Hôpital-Ecole de Rééducation.*

Nous rééduquons ainsi l'invalide de la guerre pendant qu'il est à l'hôpital, en cours de traitement.

Mais, notre expérience de 15 mois nous permet de dire que pour faire germer chez les blessés le désir de rééducation, il faut plus qu'une circulaire, il faut une action permanente du médecin. Convaincre les blessés qu'ils doivent être rééduqués est une véritable œuvre de foi, d'apostolat.

Les principes directeurs de la rééducation telle que nous l'avons comprise et réalisée depuis 15 mois, se résument en deux propositions :

1° La rééducation physiologique neuro-musculaire est obtenue pratiquement par la cure libre de physiothérapie professionnelle agricole

telle que nous l'avons exposée en détail dans la première partie de ce travail.

2° Mais quels que soient les résultats optima de cette rééducation physiologique manuelle, l'invalide restera toujours un diminué, incapable du même rendement physique au point de vue de la main d'œuvre.

Notre but essentiel a été de suppléer à cette diminution physique par un développement de son instruction technique augmentant ainsi en définitive sa valeur propre et son rendement total.

Devant cette tâche aux larges horizons et nécessitant des concours techniques et des collaborations très différentes nous avons dû au point de vue pratique de l'organisation de nos œuvres prévoir :

1° Un Comité technique directeur chargé du contrôle et de la Direction générale.

2° Des sections de rééducation. Elles sont au nombre de sept :

1° Agriculture générale ; 2° Artisans de la ferme; 3° Machinerie, moteurs agricoles ; 4° Viticulture ; 5° Œnologie ; 6° Horticulture ; 7° Elevage et laiterie.

Les 5 premières sections sont en plein fonctionnement, les deux dernières y entreront dans le courant de janvier 1917.

Résultats.

Nous avons pu rééduquer jusqu'au mois d'octobre 1916 210 mutilés. Les 5 sections qui fonctionnent comptent en ce moment 210 élèves. Lorsque nos deux dernières sections horticulture, élevage et laiterie seront ouvertes, nous aurons la possibilité de rééduquer annuellement 1.100 invalides de la guerre et cela *sans aucun frais*.

Cela sans aucun frais, parce que nous utilisons ce qui existe, ce qui était créé avant la guerre, Ecole d'Agriculture, Maisons et Ateliers organisés, Laboratoires, Jardins, Serres, etc.

Il faut aller vite en matière de rééducation et on n'a pas le temps de créer, de bâtir. Du reste ce que l'on pourrait créer ou bâtir ne pourrait être qu'une improvisation.

Les temps ne sont pas au gâchage, et c'est un devoir impérieux que d'utiliser ce qui existe. D'autant, que ce qui existe est bien, parce que construit avant la guerre, dans le calme, à la suite de projets bien étudiés, bien mûris.

Ce qui existe est nombreux. Il suffit pour s'en rendre compte, de parcourir l'importante liste d'Ecoles d'Agriculture fermées faute d'élèves.

Les compétences bénévoles ne manqueront pas. Les possibilités existantes, et nous insistons sur ce mot existantes, sont énormes, il suffit de vouloir trouver ces possibilités et de savoir les chercher.

Tel est le chemin parcouru : la tâche accomplie dans la 17e Région est là, document vivant, à la disposition de ceux qui veulent regarder et voir. Quelque imparfaite que soit l'Œuvre que le Service de Santé ait pu mener à bien ici, elle n'en reste pas moins une réalisation concrète : l'Œuvre a vécu, elle a connu les difficultés du début, elle a suscité des amitiés dont elle est fière, elle a grandi, elle a connu enfin la joie méritée du succès venant récompenser les efforts de cette admirable phalange de collaborateurs bénévoles et désintéressés qui en furent les artisans et auxquels elle doit l'hommage de sa reconnaissante gratitude.

* * *

S'il nous est permis en terminant d'émettre un désideratum, c'est de souhaiter que l'organisation du travail agricole telle que nous l'avons conçue et réalisée dans la 17e Région, tant en vue de la récupération des blessés qu'en vue de la rééducation professionnelle des invalides de la guerre ne reste pas un exemple intéressant mais isolé. Ce que nous avons obtenu ici, on peut l'obtenir partout : une demi-douzaine d'hommes compétents et dévoués qu'on voudrait bien charger d'abord de venir étudier sur place notre œuvre et qui ensuite s'en iraient à travers la France essaimer des idées, des méthodes, ayant fait leurs preuves et réaliser un programme *unique* bien étudié et fixé une fois pour toute suffiraient pour mener à bien cette tâche dont l'importance militaire économique et sociale est indéniable. Nous insistons en particulier sur les nombreuses Ecoles d'Agriculture fermées ou inutilisées depuis la guerre pour des causes diverses, et qui peuvent, qui doivent demain s'ouvrir toutes grandes à la rééducation technique pratique à nos blessés et mutilés. Nous sommes convaincu, et nous le disons bien haut, qu'une telle organisation si féconde en ses conséquences peut se réaliser en quelques semaines dans toute la France. Si sachant bien ce que l'on veut, ne craignant ni les idées ni les actes, mais les adaptant au moment tragique que nous vivons, on passe des paroles à l'action par des efforts non plus dispersés, mais coordonnés, mais unifiés, des organisateurs nombreux mais timorés aux quelques rares hommes réalisateurs compétents, nécessaires mais suffisants.

LA RÉÉDUCATION AGRICOLE DES MUTILÉS

par M. le Médecin-Major de 1re classe **P. CHATIN**,
Adjoint au Médecin Chef du Centre d'Appareillage et de Rééducation de Lyon,
Chargé de la Rééducation professionnelle.

I. — LA RÉÉDUCATION AGRICOLE

Importance du problème agricole

Je n'ai pas à insister sur l'importance de la question de la réadaptation au travail de la terre des cultivateurs mutilés. Il suffit de rappeler, d'une part, que 60 à 70 0/0 des mutilés sont des cultivateurs ; d'autre part, l'actualité de tout ce qui touche à la main-d'œuvre agricole et au repeuplement de nos campagnes ne peut laisser personne indifférent.

Nous croyons donc le problème important et intéressant en lui-même, mais nous croyons plus intéressante encore la réponse que nous nous estimons en droit de pouvoir donner à plusieurs des questions qu'il comporte. Cette réponse, après un an de travaux et d'essais, est très nettement celle-ci : « Le mutilé cultivateur possède une capacité de travail restreinte, mais certaine et utilisable. »

Au début de la guerre, en ce qui concerne le cultivateur, nous avions tous cette opinion, et le mutilé lui-même tout le premier, qu'il ne pourrait jamais reprendre aucun travail. Nous estimions notamment que, si l'amputé du membre inférieur pouvait encore, dans une certaine mesure, vaquer à des occupations agricoles, tout travail était impossible à l'amputé du membre inférieur.

Or, nous estimons maintenant, par l'épreuve faite chaque jour sous nos yeux, épreuve que le temps n'a fait que corroborer, que, parmi les mutilés cultivateurs, un grand nombre, le plus grand nombre, peut rester à la terre, et que, parmi eux, les amputés de bras et d'avant-bras sont beaucoup plus aptes au travail des champs que les amputés du membre inférieur, notamment que les amputés de cuisse.

Les statistiques que nous avons établies nous paraissent très probantes à ce sujet.

Sur 712 cultivateurs examinés au Centre du 1er juillet 1916 au 1er avril 1917 on compte :

	712 EXAMINÉS	691 RÉÉDUQUÉS DANS				21 NON RÉÉDUQUÉS	
Mutilations	Culture	Profession similaire	Industrie	Autre emploi	Infirmité grave	Refus	
	516	17	95	63	17	4	
Amputation du membre supér.	133	4	4	28			
Amputation du membre infér..	200	7	65	14			
Mutilat. diverses.	183	6	26	21			

Ces chiffres établissent donc la possibilité du travail agricole, possibilité dont nous avons eu du reste de visu, à maintes reprises, la démonstration par une série de preuves pour ainsi dire expérimentales.

Concours agricoles

La première est celle des concours agricoles entre mutilés. Ces concours ont été organisés d'abord au Clos du Soldat de la Croix-Luizet, par une généreuse initiative privée, secondée d'abord par la Société d'Enseignement professionnel du Rhône, puis par l'Association d'Assistance aux Mutilés, sous la direction compétente d'un agriculteur de carrière, M. Deville, directeur honoraire des Services agricoles du Rhône. Ils ont démontré aux mutilés la possibilité d'un travail agricole effectif, fait d'une façon correcte et dans les mêmes délais de temps que par un homme valide.

Concours de la Croix-Luizet. — Le premier concours qui fut organisé à la Croix-Luizet, par Mme Gillet, réunissait une dizaine d'amputés du membre supérieur et du membre inférieur. Le terrain avait été délimité en dix parts égales de 24 mètres carrés, à retourner à la bêche dans un temps donné. Ce terrain, quoique dur et difficile, fut travaillé avec correction par les dix candidats, et les mieux classés mirent à leur épreuve une heure et demie à une heure trois quarts, temps inférieur au chiffre moyen de l'homme travaillant dix heures par jour, grâce à l'émulation dont firent preuve les travailleurs.

Concours de Champagne. — Le deuxième concours a été une épreuve de fauchage organisée à Champagne, dans la propriété de Mme Pila ; il réunissait 10 amputés, dont 3 du membre supérieur et 2 amputés de cuisse.

Les amputés du bras ou d'avant-bras ont fauché, en une heure, les 4 ares de regain qui leur avaient été désignés comme épreuve. D'après le professeur M. Deville, un homme normal travaillant dix heures par jour fauche une moyenne de 3 ares 33 par heure. Le rendement des amputés serait donc supérieur au rendement normal, ce qui est paradoxal. Il est bien évident qu'il faut tenir compte du travail intensif provoqué par l'émulation et rendu possible par la courte durée de l'épreuve ; mais le fait reste intéressant à noter quand même.

Concours de Montluel. — Ce concours, qui eut lieu à Montluel, sous la présidence de M. le Directeur du Service de Santé et sous la direction de M. Deville, réunissait 22 amputés prenant part à trois séries d'épreuves épreuves de la faux, de la bêche, de la charrue.

L'épreuve de la faux a été exécutée brillamment par 4 amputés de bras, dont 3 du bras droit, et par 2 amputés de cuisse, qui ont fauché chacun une surface de 5 ares en une heure et quart, à une heure et demie.

Le travail de la bêche (bêche à fourche, dite triandine), a été exécuté par 10 amputés (dont 8 du membre supérieur) sur des surfaces de 20 mètres carrés travaillées par les mieux classés en une heure trente à une heure quarante.

Enfin 6 laboureurs, dont 3 amputés du membre supérieur et 1 amputé de cuisse, ont montré la possibilité de ce travail fait par deux d'entre eux avec la plus absolue correction.

Concours de la Ferrandière. — Cette démonstration agricole avait été organisée par nos soins sur le terrain de travail de l'Hôpital Complémentaire nº 40 (domaine de la ferme de la Ferrandière), dans le but d'encourager nos élèves et aussi avec l'idée de démontrer aux agriculteurs venus à Lyon pour assister au Congrès agricole de la Foire de Lyon, la possibilité du travail de la terre par les amputés.

M. le Président de la République, venu à Lyon pour visiter la Foire, ayant manifesté le désir d'assister à cette démonstration, vint donner par sa présence la plus haute consécration officielle aux efforts tentés à Lyon, dans le domaine de la rééducation, par le Service de Santé.

La réunion du 28 mars 1917 a pu montrer aux agriculteurs la possibilité du travail de la terre par les mutilés. Quarante-deux cultivateurs, tous amputés, soit du membre supérieur, soit du membre inférieur, ont pris part au concours.

Le programme comportait :

1° Des épreuves de labour à la charrue Dombasle (deux bœufs), exécutées par 4 amputés de bras, 2 amputés de cuisse, 2 amputés de jambe.

2° L'emploi des charrues canadiennes et du cultivateur canadien, à siège, par 2 amputés de cuisse et 1 amputé de jambe.

3° Une épreuve du travail de la bêche (bêche à fourche, dite triandine), exécutée par 3 amputés d'avant-bras, 8 amputés de bras, 5 amputés de cuisse, 2 amputés de jambe.

4° Une démonstration du travail de terrassier exécutée par 6 amputés du membre supérieur formant deux équipes de trois hommes.

5° Une démonstration du travail de la fourche, chargement et épandage d'une voiture de fumier, par 4 amputés du membre supérieur.

6° Une épreuve du « battage de la faux » par 3 amputés du membre supérieur.

Enfin, à la suite du concours proprement agricole, nous avons pu montrer aux membres du Jury, les travaux de menuiserie auxquels nous exerçons tous les cultivateurs en rééducation, dans le but de leur permettre l'exécution et la réparation de tous leurs outils de travail (travaux de la scie, du rabot, de la varlope, de la plane, du cloutage, de la lime pour affûter leur scie, etc.).

Il est bien certain que dans tous ces concours, il faut tenir compte du peu de durée de l'épreuve et de l'émulation capable de majorer les résultats obtenus, mais il faut compter, d'autre part, avec l'invalidité récente encore des blessés et leur non entraînement, capable de les diminuer.

On pourrait objecter que ce sont là des épreuves un peu factices, et qu'il s'agit d'une expérience physiologique ou médicale, plutôt que de travail agricole

Épreuves de fond

Nous répondrons par notre deuxième argument, celui des épreuves de fond, dont voici un exemple :

Quatre amputés du membre supérieur, dont 2 amputés du bras droit et 1 de l'avant-bras droit, ont fauché à eux quatre, une surface de près de 1 hectare et demi, correspondant à 3.000 kilogrammes de foin, en trois journées de travail, en travaillant cinq heures et demie à six heures par jour.

Travail salarié a la journée

Une troisième preuve enfin, nous paraît plus convaincante encore : c'est la possibilité pour un cultivateur amputé de trouver des journées

payées. A l'Hôpital Auxiliaire n° 54 (Gerson), on peut voir tous les matins des amputés du membre supérieur et du membre inférieur, partir en journées dans les jardins du voisinage, ne rentrant que le soir à l'hôpital en y rapportant le salaire gagné, qui, pour eux comme pour nous, est la meilleure preuve de leur capacité de travail retrouvée.

Appareils de prothèse et instruments de travail

Tous les travaux agricoles sont rendus possibles par des appareils de prothèse simples et solides et des porte-outils spéciaux adaptés aux différents travaux.

Pour les amputés de bras et d'avant bras, l'appareil utilisé est l'*appareil Gillet*, en aluminium.

Les porte-outils, dus pour la plupart à l'invention d'un Lyonnais, qui est un de nos collaborateurs les plus dévoués, ont joué un rôle capital dans la rééducation agricole, et *nous pouvons dire que les succès obtenus l'ont été grâce aux appareils de Jullien.*

Le premier *porte-outil Jullien*, « *dit cultivateur* », est formé d'un tube cylindrique, fermé au fond, servant de manchon à l'extrémité de l'outil, muni d'un système de suspension à la Cardan, et relié au bras de travail par une tige rigide plus ou moins longue. Ce porte-outil est employé pour la bêche et pour tous les autres instruments de travail. Nous l'avons utilisé couramment pour le travail de la charrue.

Le deuxième porte-outil, créé plus récemment par Jullien et auquel il a donné le nom d'*agriculteur*, est formé d'un manchon cylindrique ouvert à ses deux extrémités, de façon qu'il puisse être traversé par le manche de l'outil, qui sera serré par une vis à la hauteur voulue. La mobilité est assurée par un double système d'anneau tournant et de demi-anneau oscillant, ce qui assure, comme le cardan, une mobilité dans tous les sens et dans tous les plans.

Cet outil a été créé surtout pour le travail des outils à manche long : fourche, pelle râteau. Il peut être utilisé pour le travail de la bêche, mais moins commodément que le porte-outil à cardan. Il est utilisé d'une façon intéressante pour le travail de la charrue.

Pour le travail de la charrue, quand il est effectué par un amputé de bras, un ressort antivibrateur, interposé entre le bras de travail et le porte-outil, amortit les vibrations d'une façon très utile : c'est le *ressort antivibrateur pour la charrue de Jullien.*

Enfin, la *pince Lumière* est donnée également à tous les cultivateurs. Nous la regardons comme indispensable aux travaux de menuiserie que

tout cultivateur est obligé de pouvoir pratiquer pour la réparation et l'entretien de ses outils.

Pour les amputés du membre inférieur, nous utilisons, quand il s'agit d'amputés de cuisse, le pilon provisoire en bois extrêmement simple, changé au bout de dix à quinze jours, quand l'amaigrissement du moignon le rend nécessaire. Le pilon est muni, pour le travail de la terre, ou du *sabot de cultivateur de Bouget*, ou du pilon large plus simple et plus commode.

Quant aux amputés de jambe, ils sont entraînés au travail, d'abord avec leur pilon provisoire, puis avec leur jambe à flexion libre quand celle-ci leur est livrée. Il est bon en effet qu'ils soient rompus pour le travail à l'emploi des deux systèmes, le pilon étant préférable pour le travail quand le moignon crural est court.

Différents genres de travaux agricoles effectués

Travail de la bêche. — Le travail de la bêche, bêche simple ou bêche à fourche, dite triandine, est un des exercices d'entraînement les plus faciles et les plus salutaires pour les amputés du membre supérieur. Muni d'un porte-outil Jullien à Cardan, un amputé de bras, même avec un moignon très court, bêche très correctement dès le premier jour, et il est lui-même étonné de ce succès facile.

Pour les amputés de cuisse, le travail de la bêche est certainement beaucoup plus difficile que pour les amputés de bras ou d'avant-bras. La difficulté de la marche dans la terre labourée, est levée par le pilon large ou le « sabot de cultivateur ». A ce point de vue là, les intéressés préfèrent, en général, le pilon large, plus simple à adapter, et ne se chargeant pas de terre par sa surface supérieure.

Travail de la faux. — Ce travail est pour les amputés du membre supérieur, malgré la difficulté apparente, un de ceux qu'ils reprennent le plus facilement. Ils peuvent, comme nous le leur conseillons le plus souvent, se servir du *porte-outil Jullien* en le fixant sur un quillon vertical adapté à l'extrémité du manche, perpendiculairement à celui-ci. Ils peuvent encore plus simplement, se contenter d'utiliser le crochet ordinaire passé dans une boucle fixée sur le manche de l'appareil. Ils peuvent aussi employer une simple courroie passée dans une boucle et assujettie à leur appareil. Les amputés du membre supérieur droit utiliseront avec avantage une « faux inversée, une faux gauche ». Ils seront obligés de se refaire une éducation de gaucher, mais cette adaptation se fait vite ; de

cette façon, ils utilisent le moignon pour le moindre travail, le bras sain restant chargé de l'effort actif et pénible, but que l'on doit toujours chercher à atteindre dans l'œuvre de rééducation.

Le travail de la faux, pour les amputés de cuisse ou de jambe, est beaucoup plus difficile que pour les amputés du membre supérieur, et le pilon nous paraît préférable pour ce travail aux appareils à flexion libre. Sur les pentes accentuées, le fauchage est évidemment très difficile pour les amputés du membre inférieur.

Reste une des difficultés importantes du travail de la faux pour les mutilés du membre supérieur, c'est celle qui consiste dans l'aiguisage et dans le « battage de la faux » ; travaux accessoires dont le mutilé doit se rendre capable pour être définitivement réadapté. L'aiguisage à l'aide de la pierre est pratiqué, suivant les mutilations ou les préférences, la faux étant maintenue debout sur son manche ou au contraire posée à terre, le manche en haut, ainsi que le montrent nos photographies. Le « battage » comporte, au début tout au moins, pour nos amputés du membre supérieur, de réelles difficultés. Grâce à la *pince Lumière* maintenant, tous nos agruculteurs rééduqués arrivent à pratiquer cette opération en se servant, suivant leurs habitudes ou leur préférence, de l'enclume plate avec marteau convexe ou de l'enclume convexe avec marteau plat, que nous mettons à leur disposition suivant leurs goûts et leurs habitudes antérieures.

Travail de la charrue. — A. *Charrue Dombasle* : Ce travail nous paraît utile à réenseigner à tous nos mutilés, la plupart ayant à se servir de charrues du type ancien et les autres genres de charrues (Brabant, Canadienne), ne comportant pas les mêmes nécessités de rééducation.

Pour les amputés d'avant-bras, ce travail reste facile. Pour les amputés de bras, il est évidemment plus difficile. Nous utilisons, dans les deux cas, le *porte-outil Jullien* [*à cardan*, ou le *nouveau porte-outil Jullien à anneau tournant*, relié au bras de travail par une tige de longueur suffisante, avec interposition du ressort antivibrateur Jullien, destiné à amortir les vibrations transmises au moignon.

Pour les amputés de cuisse, le travail à la charrue Dombasle reste beaucoup plus difficile que pour les amputés du membre supérieur, et c'est là surtout que les bœufs sont l'attelage à préférer. L'amputé de cuisse droite est le plus avantagé, parce qu'il marche dans le sillon avec son pilon, l'autre membre marchant en demi-flexion sur le guéret. Il faudrait pour l'amputé de cuisse gauche se servir d'une charrue « gauche », avec versoir inversé, pour remédier à cet inconvénient. Nous n'avons pas essayé

le labour avec des amputés de cuisse utilisant un membre artificiel à flexion libre, et nous ne pouvons donner d'avis à ce sujet.

B. *Charrue Brabant* : Il est évident que le travail effectué avec cet instrument est de beaucoup plus facile et moins fatiguant, et que ce genre de charrue est à conseiller hautement aux amputés du membre supérieur.

C. *Charrue canadienne à siège* : Nous ferons la même remarque à propos des charrues à siège, rendant le travail possible aux amputés de cuisse ou de jambe dans des conditions véritablement intéressantes, ainsi que nous avons pu nous en rendre compte.

Travail de la fourche. — Ce travail, grâce surtout au porte-outil à anneau tournant de Jullien, est rendu très facile pour les amputés du membre supérieur. Le chargement, en hauteur notamment, se fait avec la plus grande aisance et sans point mort.

Travail de la pelle. — On peut faire pour ce travail les mêmes réflexions que pour le travail de la fourche.

Travail de la pioche. — Ce travail ébranle, au début, davantage le moignon que le travail de la bêche par exemple, surtout s'il s'exerce avec un pic de terrassier un peu fort. On utilise là encore le nouveau porte-outil à anneau tournant.

Travail de la brouette. — Ce travail peut être exécuté à l'aide d'un simple crochet, ou des anneaux à crochet, de Bourreau ou d'Aubert, ou d'une simple courroie reliée au bras de travail. Ces méthodes ont comme inconvénient d'imposer au moignon et au bras de travail un effort correspondant à un poids qui peut être important. Mieux vaut utiliser un appareil de bretelles de brancardier, qui répartit sur les deux épaules la charge en question (Système de Jullien).

Travaux accessoires de menuiserie. — Nous considérons comme indispensable au cultivateur mutilé, la rééducation qui lui apprend, à exécuter les travaux élémentaires de menuiserie utiles pour l'entretien et la réparation de ses instruments agricoles.

Chacun de nos cultivateurs amputé de bras ou d'avant-bras, grâce à la « pince Lumière », est à même très rapidement de pouvoir scier, clouer, raboter, se servir de la varlope, de la plane, de la lime pour aiguiser sa scie. Il est capable de creuser une mortaise et de faire un ajustage. Le tour à bois, dans ces conditions, s'est révélé à nous comme un des travaux les plus facilement exécutables, non seulement par des amputés d'avant-bras, mais par des amputés de bras.

Nous enseignons aussi dans cet atelier à notre élève cultivateur, les petites modifications à faire subir à ses instruments de travail, pour les adapter au travail de la pince, telles que : adjonction d'un tourillon ou d'une poignée au rabot, adjonction d'un tourillon à la scie, création d'une gorge sur le manche de la lime, etc.

Durée de la rééducation agricole

Pour arriver à réadapter les cultivateurs mutilés à ces différents travaux, tant agricoles proprement dits qu'aux travaux annexes dont je viens de parler, il ne faudrait pas croire qu'il faut les assujettir à un stage hospitalier très prolongé. Les six semaines ou deux mois nécessaires à leur appareillage et à l'établissement de leur dossier de réforme nous sont très largement suffisants. Il faut bien se dire que le cultivateur n'a pas d'apprentissage à faire, et nous considérons comme une utopie de vouloir augmenter de connaissances théoriques ou même pratiques son bagage antérieur. Qu'il parte, sachant se servir de son moignon et des outils qui lui en permettent l'emploi le plus rationnel, c'est tout ce que nous avons à lui demander. Il y a d'ailleurs un intérêt social et familial à à rendre à leur terre et à leur famille, le plus tôt possible, ces nouveaux cultivateurs.

Capacité de travail

Nos cultivateurs sortent maintenant de l'hôpital, non seulement munis des instruments de travail nécessaires, mais sachant s'en servir et convaincus de leur capacité de travail. Cette capacité peut-elle être évaluée?... Cela semble assez téméraire ; M. Deville, cependant, ne craint pas de l'affirmer égale à 50 ou 60 pour 100 de celle d'un homme valide. Admettant même le chiffre comme exagéré (et il l'est certainement pour les amputés de cuisse), on peut conclure cependant que, aidé par sa pension, le paysan, s'il est propriétaire ou même fermier, peut reprendre son travail en rentrant dans ses foyers. Nous en avons vu déjà de nombreux exemples. Pour l'ouvrier agricole, la situation est moins bonne et de beaucoup, cela est évident. Cependant, dans l'horticulture ou la culture potagère, ou comme jardinier, ou gardien de villa, surtout s'il est marié, il peut trouver un emploi qui ne le détache pas non plus de la terre.

Enquête sur les résultats éloignés

Mais devant les résultats obtenus, on pourrait se demander, d'une façon légitime, si ces résultats sont durables et persistants. Il serait possible de croire que nos mutilés ont exécuté sous nos yeux un travail de labora-

toire pour ainsi dire, et que, rentrés chez eux, ils ont vite abandonné appareils de prothèse et *porte-outils*. Nous sommes en mesure de vous assurer qu'il n'en est rien d'après les enquêtes faites par nous sur les résultats éloignés.

Nous avons en effet envoyé, soit sous forme de lettre, soit sous forme de circulaire, une demande à nos amputés de vouloir bien répondre aux questions suivantes : « Vos appareils sont-ils en bon état? Ont-ils besoin de réparation?... Avez-vous pu vous en servir, et pour quels travaux?... »

Voici les résultats de ces enquêtes.

Les résultats de ces enquêtes peuvent être résumés dans le tableau suivant :

Hôp. milit. 40.	191	26	3
Hôp. Aux. 54.	98	74	18
Hôp. Aux. 30.	14	9	5
Hôp. de la Charité	50	44	6
(Centre)	191	153	32

On ne peut qu'être frappé par le pourcentage élevé de ce tableau, et l'interrogatoire fait à la Charité, qui se fait de vive voix avec les cultivateurs rentrés depuis plusieurs mois dans leurs foyers, est tout particulièrement frappant. Il montre la rareté des défections, malgré des difficultés grandes, grâce à un effort de volonté et de ténacité souvent bien méritoire.

Retour a la terre des mutilés non cultivateurs demandant leur rééducation agricole

Un fait intéressant et probant est le retour au travail de la terre du cultivateur mutilé se jugeant, avec raison, plus capable de ce travail que d'aucun autre. C'est ainsi que, parmi les amputés du membre supérieur de l'Hôpital 40, nous avons donné dans ce but la rééducation agricole à 15 hommes ayant exercé d'autres professions que leur mutilation leur faisait abandonner et qui se considéraient, avec raison, comme capables de travaux agricoles. Les cultivateurs revenus ainsi à la terre étaient 3 boulangers, 2 sabotiers, 1 tisseur, 1 bûcheron, 1 charpentier, 1 carrier, 1 mineur, 1 garçon de café, 1 charretier, 1 charron, 1 serrurier, Le serrurier, mécanicien agricole, il est vrai, préféra se placer comme ouvrier agricole chez un de ses amis maraîcher, plutôt que de chercher un emploi dans l'industrie.

Parmi les amputés du membre inférieur, les retours à la terre sont moins nombreux. Nous avons noté cependant : 1 fromager, 1 manœuvre, 1 mouleur sur cuivre.

Retour a la terre des mutilés rentrés dans leurs foyers avec d'autres professions

Un fait comportant le même genre d'intérêt est le suivant. Cet été, un amputé de bras muni d'un bras de parade classique, que d'ailleurs il n'utilisait pas, nous est adressé de Givors par des personnes s'intéressant à lui. Cet homme exerçait la profession de facteur intérimaire pour la durée de la guerre. Après avoir travaillé sous nos yeux pendant une journée avec un bras de travail et un porte-outil Jullien à titre d'essai, il rentra chez lui heureux de pouvoir reprendre des travaux de jardinage chez son père, tout en continuant d'exercer son métier de facteur. Depuis lors, nous avons su qu'il a abandonné complètement son métier de facteur et s'est consacré au jardinage, soit en travaillant chez son père, soit en travaillant en journée. Il nous adressa depuis cinq de ses camarades, dont deux amputés d'avant-guerre qui, tous, reprirent le travail de la terre avec nos appareils et nos porte-outils. L'un d'eux, un amputé de la main droite, pleurait d'émotion en voyant ce que nous avions pu lui faire réaliser dans sa journée ; bêcher, labourer, scier, raboter, faire une mortaise.

Le dernier élève qui nous fut envoyé ainsi était un amputé d'avant-bras droit (accident d'usine il y a huit ans, pension de 360 francs). Il avait renoncé au travail dans l'industrie pour devenir éclusier. Cette position de fonctionnaire était d'ailleurs peu lucrative puisqu'il était seulement logé, avec la jouissance comme terrain de culture, des bords du canal. Aussi se livrait-il surtout aux travaux des champs.

Ces travaux il les exécutait à l'aide d'un seul bras ou en utilisant son moignon d'avant-bras droit tant bien que mal ; mais, contrairement aux partisans de la rééducation sans appareils, il avait ressenti le besoin d'un appareil et s'en était fabriqué un à l'aide d'un vieux cuir de botte et d'un crochet. C'est en voyant travailler ses camarades cités plus haut, qu'il pensa trouver mieux au Centre d'Appareillage. Avant de lui faire donner les appareils et les porte-outils en question, nous l'avons fait travailler devant nous sans appareil, avec son appareil de fortune et avec les nôtres. Pour le travail de la bêche, il le faisait de la main gauche en utilisant son moignon d'avant-bras droit et son articulation du coude. Pour la pioche, la brouette, il utilisait très adroitement son appareil de fortune à crochet.

Mais avec nos appareils tout ceci se transformait et il s'en déclarait ravi en estimant qu'il ferait un travail double. Enfin le travail avec la *pince Lumière* lui montrait des possibilités nouvelles qui le remplissaient de joie.

Si j'ai insisté sur ce cas particulier, c'est qu'il me paraît schématiser d'une façon très heureuse les conclusions relatives au travail agricole des mutilés. Il prouve en effet les points suivants : 1° ce travail est possible même sans appareil ; 2° l'appareillage transforme les possibilités de ce travail en en doublant le rendement.

Tels sont, messieurs, les résultats obtenus pour la rééducation agricole. Vous estimerez, je pense, qu'ils sont suffisants déjà pour nous permettre d'encourager sans arrière pensée et de toutes nos forces le retour à la terre des cultivateurs.

RAPPORT SUR LA RÉÉDUCATION HORTICOLE ET AVICOLE DES MUTILÉS DE LA GUERRE

par M. **R. DUMONT**, Professeur d'Agriculture.

Si nous jetons un coup d'œil sur l'ensemble des établissements s'occupant de la rééducation des mutilés de la guerre, nous voyons que les centres s'occupant de la formation des valets de charrue, garçons de cour, vachers, bergers, conducteurs de tracteurs, mécaniciens ruraux, de laitiers, beurriers, fromagers, vanniers, etc., sont en nombre suffisant et il est même à craindre que, pour la vannerie, on ne rééduque un trop grand nombre de mutilés. En tout cas, il me semble qu'il serait prudent d'appeler l'attention des intéressés sur ce point, afin d'éviter une rééducation inutile ou pouvant devenir désastreuse par la suite.

Une branche de rééducation bien intéressante nous semble trop délaissée : *la rééducation horticole*. La production des légumes, fleurs ou fruits n'exige ordinairement pas des travaux de force ; elle convient donc très bien à des mutilés dont les moyens physiques sont diminués. Cette exploitation est très rémunératrice : il y a pour ces produits un large débouché national, et l'Etranger (l'Angleterre notamment), est capable d'en absorber un fort excédent, surtout pour les légumes de primeurs et les fruits. Nos exportations totales de fruits n'atteignaient avant la guerre que 15 millions de francs, — un peu plus que celles de la Belgique — alors que nos importations atteignent près de 21 millions et que nos beaux vergers des régions du Nord et du Nord-Est sont ou seront en grande partie détruits. A quoi tient ce délaissement? Je ne puis en donner les raisons, mais il est certain qu'une propagande plus active devrait être tentée en faveur des Etablissements de rééducation horticole, et que, si elle portait ses fruits, il y aurait lieu de prévoir un nouveau centre de rééducation horticole dans la région méditerranéenne, à Antibes, Hyères ou Cannes par exemple.

L'*aviculture* est une industrie rurale qui exige encore moins de force que la précédente et qui est aussi très productive. Les œufs et tous les produits de basse-cour atteignent des prix de plus en plus élevés ; il faut compter qu'à l'avenir les œufs ne vaudront pas moins de 0 fr. 15 pièce, en moyenne ; quant à la viande de volaille, le prix s'en élève régu-

lièrement et parallèlement à celui de la viande de boucherie. L'Angleterre est une grande consommatrice d'œufs et de volailles. Rien que pour les œufs, elle en importait avant la guerre pour près de 250 millions par an et, sur ce total, nous n'en fournissions que pour 10 millions de francs. Si l'on veut bien admettre que la Belgique (un des pourvoyeurs habituels de l'Angleterre) et le Nord de la France où les industriels avicoles étaient si prospères, ont vu leurs établissements ruinés, saccagés ou détruits, on peut voir qu'une belle perspective est réservée chez nous à l'industrie avicole. On ne saurait donc trop engager les mutilés à s'orienter dans cette voie.

Néanmoins pour ceux qui veulent en faire une profession complète, la possession d'un petit pécule ou un emprunt à la Caisse de Crédit agricole est nécessaire ; de même la possession ou la jouissance d'un ou deux hectares de terre sont indispensables pour multiplier les parquets d'élevage et diminuer, par ce moyen, les risques de maladies contagieuses, et pour être en mesure également de produire une partie des produits alimentaires destinés à la nourriture des volailles.

A côté de ces deux spéculations principales, nous signalerons encore l'*apiculture*, que nous considérons comme une annexe d'une autre profession. Un vacher, un garçon de cour, un mécanicien rural, un berger peut très bien, dans ses moments de loisir, soigner 25 à 30 ruches et augmenter le revenu familial. Cependant, dans ce domaine, il ne faut pas oublier que tant vaut la contrée au point de vue mellifère, tant vaut la spéculation.

Je viens de dire que l'apiculture ne doit constituer qu'une annexe d'une autre profession ; il en est de même de la cuniculture, de la vannerie, de la tonnellerie, etc. Et ce qu'il est bon que les mutilés sachent, c'est que ces spécialités sont enseignées dans nos divers centres de rééducation ; qu'ils peuvent, dans le même établissement, se rééduquer ou s'éduquer sur plusieurs branches à la fois. Ils auront ainsi plusieurs cordes à leurs arcs ; ils seront mieux armés pour assurer leur subsistance et celle de leur famille.

CENTRE DE PHYSIOTHÉRAPIE DE TROYES.

ÉCOLE DE MOTOCULTURE

par M. **Constant VERLOT**, Officier d'Administration principal,
Chef de Service, Député des Vosges.

Création.

Le 15 février 1917, sur la demande de la Commission de la culture mécanique, M. le Sous-Secrétaire d'Etat du Service de Santé envoyait à Troyes, au Centre de Physiothérapie, 38 infirmiers de la Réserve de l'Armée territoriale ou du service auxiliaire qui, confiés à M. l'officier d'administration principal Verlot, devaient être initiés, dans le plus bref délai possible, à la culture mécanique.

L'École de motoculture, ainsi créée, avait donc pour objet la formation technique des spécialistes indispensables à l'agriculture pour la conduite et l'entretien des machines agricoles, et notamment des appareils automoteurs, et capables de rééduquer des mutilés de jambes, pouvant rendre des services en motoculture.

Elle devait en outre rendre le plus de services possible à l'agriculture en exécutant des labours pour le compte des particuliers.

Organisation.

Les 38 infirmiers furent répartis en 4 équipes, dirigées par des cadres comprenant deux sous-officiers, deux caporaux et deux hommes, tous les six techniciens.

Les équipes allaient travailler alternativement, d'après l'emploi du temps indiqué dans le tableau ci-après.

L'une allait s'exercer à la conduite des tracteurs et à l'exécution des labours ; l'autre, aux travaux de forge ; la troisième suivait des cours de mécanique élémentaire et de motoculture ; la dernière s'exerçait au dessin.

Les hommes les plus intelligents étaient placés dans les deux premières équipes, destinées à être formées le plus rapidement possible.

Emploi du temps.

JOURS		TRACTEURS	FORGE	COURS	DESSIN
Lundi	matin	Équipe 2	Équipe 1	Équipe 3	Équipe 4
	soir	Équipe 1	Équipe 2	Équipe 4	Équipe 3
Mardi	matin	Équipe 2	Équipe 1	Équipe 3	Équipe 4
	soir	Équipe 1	Équipe 2	Équipe 4	Équipe 3
Mercredi	matin	Équipe 4	Équipe 3	Équipe 2	Équipe 1
	soir	Équipe 3	Équipe 4	Équipe 1	Équipe 2
Jeudi	matin	Équipe 2	Équipe 1	Équipe 3	Équipe 4
	soir	Équipe 1	Équipe 2	Équipe 4	Équipe 3
Vendredi	matin	Équipe 4	Équipe 3	Équipe 2	Équipe 1
	soir	Équipe 3	Équipe 4	Équipe 1	Équipe 2
Samedi	matin	Équipe 2	Équipe 1	Équipe 3	Équipe 4
	soir	Équipe 1	Équipe 2	Équipe 4	Équipe 3

Matériel.

Le matériel dont allait disposer l'Ecole se répartissait ainsi :

1° Un tracteur Mogul, avec charrue automatique, prêté par M. Verlot ;

2° Un tracteur Emerson (25 chevaux), avec charrrue ;

3° Un tracteur Mogul, avec charrue, ces derniers instruments prêtés la Commission de la Culture mécanique ;

4° 3 forges, 3 enclumes et tout le matériel nécessaire, mis à la disposition de l'Ecole par M. Verlot.

Des hangars, une remise pour les matières inflammables (essence, pétrole, huile, graisse), furent rapidement construits par les hommes, et une salle de cours, ainsi qu'une salle de dessin furent aménagées.

Travaux exécutés.

Différents travaux ont été exécutés par les différentes équipes, à la Ferme de la Bretonnière, pour le 2e Bataillon de chasseurs à pied; au Château-de-Vendeuvre, pour M. Bourlon de Sarty; à Saint-Parres-les-Tertres, pour M. Chevallier; à Rouilly-Saint-Loup, pour M. Roger, etc. Est donné ci-dessous le détail des travaux exécutés à la *Ferme de la Bretonnière.*

Tableau récapitulatif
des surfaces labourées et moyenne du prix de revient à l'hectare.

Nos D'ORDRE	DÉSIGNATION DES LABOURS	SUPERFICIE	DURÉE DU TRAVAIL	DÉPENSE	OBSERVATIONS
				Fr. c.	
1	Ferme de la Bretonnière. (2e bat. de chass. à pied).	10 Ha	57 heures	355 95	1 tracteur
2	Château de Vendeuvre. (M. Bourlon de Sarty).	8 Ha	50 —	242 88	1 —
3	Centre de physiothérapie (La Chapelle St-Luc).	5 Ha 1/2	30 —	176 »	1 —
4	Château de Foison (St-Parres) 1er bat. de chasseurs).	5 Ha	8 h. 1/2	159 60	2 tracteurs
5	Terrains de M. Chevallier St-Parres-les-Tertres)	1 Ha 59a	3 h. 3/4	66 56	2 —
6	Terrains de M. Roger. . (Rouilly-St-Loup).	5 Ha	28 heures	318 70	2 —
7	Terrains scolaires. . . . (Potagers scolaires).	1 Ha 29ca	6 h. 1/2	94 74	1 tracteur Mogul
8	Terrains Boulangerie de campagne de la 4e armée.........	1 Ha 30	3 heures	35 10	—
		37 Ha 59	186 h. 3/4	1.449 53	

Travaux de défrichement :

Surface labourée : 10 hectares.
Temps : 57 heures (avec deux hommes).
Tracteur Mogul, charrue avec 2 socs, labour : 20 cm.

Matières employées :

Pétrole, 648 litres, à 0 fr. 43	278 65
Essence, 20 litres à 0 fr. 75	15 »
Huile BB, 27 kilos, à 1 fr. 50	40 50
Huile Zéta, 7 kil. 5, à 1 fr. 44	10 80
Graisse consistante	6 50
Balvoline	4 50
Total	355 95

Soit environ 45 fr. 60 à l'hectare.

Le tableau ci-dessus donne d'ailleurs un résumé des travaux exécutés par les différentes équipes de motoculteurs et les mutilés rééduqués.

Soit en moyenne un prix de 38 fr. 05 par hectare et près de 5 heures par hectare.

INSTITUT AGRICOLE DE MUTILÉS
à Sandar-Limonest (Rhône)

. **VORON**, Adminitrateur délégué de l'Union du Syndicat agricole.

L'Institut agricole de mutilés a été fondé dès juillet 1915 par l'*Union du Sud-Est des Syndicats agricoles.*

Par une erreur que l'on reconnaît aujourd'hui, les premières tentatives faites pour ramener à l'activité les soldats mutilés n'ont presque pas tenu compte de la profession qu'ils exerçaient antérieurement. Leur intérêt, comme l'intérêt général, est pourtant qu'ils restent autant que possible dans le métier qu'ils exerçaient et partant ordinairement dans leur milieu.

C'est vrai surtout des agriculteurs. Etaient-ils donc incapables, comme ils paraissaient le croire, parce qu'amputés d'une jambe ou d'un bras, de se livrer aux travaux des champs dont les formes sont cependant si variées. L'Union du Sud-Est des Syndicats agricoles qui depuis 30 ans sous les présidences successives de Gabriel de Saint-Victor, d'Emile Duport et sous la présidence actuelle de M. de Fontgalland groupe les Syndicats agricoles de dix départements (ils sont aujourd'hui au nombre de 546) et collabore activement avec eux à la défense des intérêts professionnels, crut de son devoir d'étudier ce nouveau problème et elle fonda l'Institut agricole de Mutilés.

Nous disions Institut et non Ecole pour ne pas nous poser en docteurs enseignants, sentant bien que nous devions rechercher les éléments d'une science ou plutôt d'une technique nouvelle, avant de la professer.

Nous eûmes la bonne fortune, qui nous permit d'aller vite, de rencontrer dans les directeurs de l'Ecole professionnelle d'agriculture de jeunes gens, connue sous le nom d'Institution Paul-Michel Perret, ou Ecole Sandar, à Limonest, un précieux concours. Ils voulurent bien consentir à recevoir dans leur maison les mutilés que nous leur enverrions, et à mettre à leur disposition avec leurs professeurs, leur domaine de 45 hectares avec 20 vaches laitières, 2 paires de bœufs, des chevaux, un outillage moderne, des collections.

Depuis notre fondation faite pour 30 pensionnaires environ, nous avons reçu 109 militaires à peu près tous réformés (l'administration militaire n'ayant pas encore envoyé comme elle a accepté de le faire, des

hospitalisés) se répartissant ainsi : 33 amputés du membre inférieur, 31 du membre supérieur, 45 invalides pour des causes diverses telles qu'ankylose ou paralysie.

Le séjour est gratuit ; il n'est pas donné de salaire, mais les mutilés gardent l'entière disposition de leurs allocations et de leurs pensions. Ils reçoivent même des gratifications quand ils font un travail utile.

L'Institut a fait face aux dépenses avec le bienfaisant concours de la Fédération nationale d'assistance aux mutilés, qui lui a fourni une indemnité fixe par journées de présence et a payé les appareils, et avec les dons spontanés des nombreux amis de l'Union du Sud-Est, qui a du reste personnellement et sans en faire état, supporté de nombreuses dépenses d'administration, d'impressions, de correspondances, de bulletins.

Les services rendus par l'Institut sont les suivants :

1° *Appareils prothétiques appropriés* :

Les premiers appareils donnés par le service de Santé n'étaient pas appropriés au travail. Un de nos premiers soucis a été d'obtenir cette transformation, et nous avons commandé à nos pensionnaires amputés du membre supérieur des bras de travail pour remplacer les bras de parade qui seuls leur étaient alors délivrés, et le sont encore maintenant beaucoup trop souvent. Nous nous sommes efforcés aussi de fournir aux uni-jambistes, des pilons dont l'articulation permette la flexion aiguë comme pour s'asseoir sur les talons et possédant une cupule résistante de façon qu'ils puissent se mettre à genou pour le travail, ce qui est souvent utile et particulièrement aux maraîchers.

2° *Réadaptation.* — Les cultivateurs qui fréquentent nos écoles n'ont pas ordinairement besoin d'apprendre leur métier, ils le savent et souvent ne se soucient guère des perfectionnements qui leur seraient pourtant utile. Ce qu'il faut à ces cultivateurs c'est l'étude des moyens nouveaux qui s'imposent à eux.

Il faut parfois pour y réussir un *outil spécial.* Notre Institut se félicite tout particulièrement à cet égard d'avoir obtenu le concours de M. Alexandre Jullien, et d'avoir provoqué et facilité la création du très ingénieux *porte-outils* qui porte son nom et qui en permettant à des manchots de faire de nombreux travaux qui leur semblaient interdits, a été d'un poids décisif pour la démonstration de l'aptitude des manchots aux travaux agricoles.

Ce modèle a été remis au *Service de Santé* qui *l'a adopté* et vulgarisé et qui, s'il n'en indique pas toujours l'origine, ne la méconnaît cependant pas.

D'autres fois, il faut accommoder un outil courant, une bêche, une faux ou bien simplement faire connaître ou comprendre les avantages d'instruments anciens, mais inconnus des intéressés. La charrue brabant est précieuse pour les amputés du bras. Et combien plus précieux pour les amputés d'une jambe les cultivateurs à siège que nous avons expérimentés dès 1915 et les charrues à siège dont l'hiver de 1916 a interrompu les essais vraiment satisfaisants. Si, comme on l'a dit, on ne peut se flatter d'avoir réadapté réellement à la vie rurale un mutilé que lorsqu'on lui a donné le moyen de se servir d'une charrue, ces expériences ont une grande utilité.

3° *Réapprentissage.* — Un vrai réapprentissage est ordinairement inutile, il s'impose cependant à ceux qui, par goût, par nécessité ou par ambition, veulent acquérir des aptitudes à une branche nouvelle de l'industrie rurale, l'apiculture par exemple (quatre à cinq semaines suffisent) ou l'horticulture que nous conseillons vivement à ceux qu'effraie le retour à la grande culture. En parlant d'ambition, nous songions à ceux qui veulent devenir des chefs de travaux, régisseurs, gardes, ou maîtres valets, ambition très noble qui permet mieux le choix des occupations et convient bien à nos braves médaillés si par ailleurs ils en sont capables, ce qui n'est pas général.

Nous avons eu la satisfaction de contribuer à plusieurs formations de ce genre et notamment un apiculteur, un contremaître pour une société tunisienne, plusieurs gardes régisseurs, plusieurs jardiniers.

Un tracteur exploité par le Syndicat de culture mécanique du Sud-Est a permis l'apprentissage de 4 de nos pensionnaires.

4° *Travaux accessoires.* — Nous nous sommes attachés à apprendre à nos pensionnaires les travaux annexes parfois désignés sous le nom de travaux de bricolage. Utiles à tous les cultivateurs ils le seront plus encore à nos invalides. Tous pendant les mauvais jours ou les veillées ont pu se livrer à de menus travaux de menuiserie, de forge, de vannerie, de bourrellerie, d'empaillage de chaises. Un de nos très dévoués collaborateurs, M. Cumin, a même découvert un très intéressant petit établi pour permettre la vannerie aux amputés du bras.

5° *Placements.* — C'est un corollaire nécessaire. Les offres d'emplois ont été plus abondantes que nous n'avons pu en satisfaire, d'autant qu'un assez grand nombre de nos pensionnaires retournent à leur propriété ou à leur ferme.

Ces offres nous ont été très précieuses, d'abord pour satisfaire les intéressés, puis pour ébranler leur incrédulité par l'abondance et la variété

des places offertes, et aussi pour nous renseigner nous-mêmes... C'est ainsi qu'une demande toute récente, émanant d'un producteur de pêches de la vallée du Rhône, fut pour nous comme une leçon sur l'emploi des unijambistes, dans cette branche importante : la taille sans échelle pendant l'hiver, les menus travaux et l'emballage en été, rien dans ce programme ne peut effrayer un unijambiste.

6° *Bulletins et Correspondance.* — Enfin par notre *Bulletin* qui tire à 50.000 exemplaires, nous avons cherché à vulgariser parmi nos lecteurs agricoles les notions acquises qui bien souvent peuvent être utilisées sans séjour à l'école. Une partie spéciale de ce bulletin destiné plus spécialement aux mutilés à qui il est servi gratuitement s'efforce de les tenir au courant des progrès qui les intéressent. Inutile d'ajouter qu'une correspondance amicale continue entre administrateurs et pensionnaires. Ceux-ci racontent les mariages, les naissances, sachant quel plaisir ils font, ils narrent aussi leurs peines et sollicitent l'appui qu'ils savent acquis.

* * *

Ainsi l'*Institut agricole de mutilés de l'Union du Sud-Est* a pu sans subvention officielles apporter sa contributoin à la solution d'un grave problème. Et elle croit avoir été des premières à signaler et à justifier la solution la meilleure : le maintien des ruraux dans leur milieu et dans leur belle profession.

TABLE DES MATIÈRES

TOME II

2e Section.

La Rééducation professionnelle.

1re Question. — **L'Orientation professionnelle.**

Pages.

M. L. de Paeuw. — Rapport général 1
Discussion des conclusions du rapport général 23

Rapports particuliers :

M. L. Alleman. — L'orientation professionnelle. 25
Mme Barthez. — L'orientation professionnelle. 31
Dr Carle. — L'orientation professionnelle des blessés à leur entrée à l'école. 33
Dr Dam. — L'orientation professionnelle et la réadaptation ouvrière des mutilés de la guerre. 35
Dr Le Brun. — L'orientation professionnelle 40
Dr Lejeune. — L'orientation professionnelle. 44
M. Luquet. — L'orientation professionnelle et le placement des invalides de la guerre (voir 3e section).
Mlle H. Meyer. — L'orientation professionnelle des mutilés 47
M. Pierrot. — L'orientation économique de la rééducation professionnelle. 49
Dr René Sand. — L'orientation professionnelle 53

2e Question. — **Quand doit commencer la rééducation professionnelle ? Que doit-elle comprendre ? Formation intellectuelle et Formation manuelle.**

M. Alleman. — Rapport général. 57
Discussion . 75

Rapports particuliers :

Mme J. Amen. — Quand doit commencer la rééducation professionnelle ? Que doit-elle comprendre ?. 77
M. Basèque-Azer. — Que doit comprendre la rééducation professionnelle ? 81

Pages.

Pr A. Imbert. — Sur la réadaptation des mutilés et infirmes à leur profession antérieure 89

M. E. Leroux. — Rééducation professionnelle 96

Dr Leullier. — Quand doit commencer la rééducation professionnelle ? . . 98

M. Neujean. — La rééducation des mutilés dans ses rapports avec les questions de l'apprentissage, de l'organisation du travail à domicile et du taylorisme 99

Pr Th. Oliver. — La rééducation professionnelle des invalides de la guerre en Angleterre 103

3e Question. — **Les Adjuvants mécaniques de la Rééducation.**

Drs Rieffel et Ripert. — Rapport général 107
Discussion 131

Rapports particuliers :

M. Bazèque-Azer. — Apprentissage des blessés du membre inférieur . . . 132

Dr Boureau. — Bras de travail agricole 133

M. Doutrepont. — L'outillage spécial en matière de rééducation professionnelle 135

— Le bras de travail 138

M. E. Dronsart. — Les travaux de l'école de Montpellier pour le perfectionnement des appareils orthopédiques en vue de la rééducation professionnelle 140

M. Jouve. — Les adjuvants mécaniques au travail 145

Drs Privat et Belot. — Appareils de prothèse fonctionnelle destinés aux ouvriers (paralysie radiale, paralysie du sciatique externe) 147

4e Question. — **Organisation des Écoles de Rééducation professionnelle.**

Mme David Weill. — Rapport général 148
Discussion 172

Rapports particuliers :

M. Alleman. — Les méthodes d'enseignement 175

Association régionale de la Somme d'Assistance aux mutilés de la guerre 179

Dr Bourrillon. — Le rôle du Ministère de l'Intérieur en matière de rééducation professionnelle des invalides de la guerre et l'Institut professionnel de Saint-Maurice 180

M. R. Brunet. — Communication 188

Chambre syndicale de la Bijouterie. — Rapport sur l'École de rééducation organisée par la Chambre syndicale 192

Pages.

Dr Chatin. — La rééducation industrielle des mutilés 194

Ing. Chevalley. — Les écoles italiennes de rééducation professionnelle . . 200

M. Curinier. — Comité d'aide aux soldats sarthois mutilés. 209

Dr Da Costa Ferreira. — La rééducation professionnelle au point de vue pédagogique . 212

Mme David Weill. — Les mutilés et estropiés de la guerre dans la menuiserie et quelques autres industries du bois. 215

Dr Dijonneau. — La détermination des aptitudes professionnelles et la surveillance médicale des ateliers à l'école normale de rééducation professionnelle des mutilés de guerre à Bordeaux 228

M. E. Dronsart. — L'organisation de l'école professionnelle de blessés de la XVIe région . 244

E. D. — Rééducation professionnelle. 249

M. E. Géradon. — Rapport sur la constitution et le fonctionnement du phalanstère belge de Katwyk-sur-Mer. Établissement de rééducation pour malades, blessés et mutilés de la guerre se trouvant en Hollande 251

M. F. Haccour. — Considérations sur les principes d'organisation de l'Institut militaire belge de rééducation professionnelle des mutilés de Port-Villez . 258

M. Jobbé-Duval. — Les cours de rééducation professionnelle des mutilés de la guerre organisés par la Chambre syndicale de la bijouterie fantaisie en tous genres . 265

M. Jaudon. — Les écoles de rééducation agricole de Montagnac et de Rodez (Aveyron) . 268

M. Jouve. — L'École Rachel. 271

Dr Kresser. — L'école de rééducation professionnelle de Maison-Blanche ; organisation, fonctionnement, résultats pratiques. 279

MM. Laekeman et Dewael. — La fabrication des chaussures orthopédiques à l'Institut militaire belge de Port-Villez 301

M. Lempereur. — Organisation et contrôle technique des ateliers à l'École normale des mutilés et estropiés de guerre de Bordeaux 303

Dr Leullier. — Organisation des écoles et utilisation des moyens existants. 304

M. Lopès-Diaz. — Notes techniques sur la rééducation professionnelle des mutilés de guerre à l'école pratique et normale de Bordeaux. . . . 306

Lt-Cl Lynn Thomas. — L'organisation de la rééducation professionnelle en pays de Galles . 313

M. Meurville. — L'enseignement à l'hôpital de l'écriture de la main gauche aux mutilés et impotents du bras droit. Les avantages. Comment il peut se réaliser . 315

Pages.

Major Robert Mitchell. — Rééducation professionnelle du marin et soldat britannique . 317

Dr Nové-Josserand. — Compte rendu du centre de rééducation de Lyon du 1er juillet 1916 au 1er avril 1917 327

Dr Nyns. — La rééducation professionnelle d'après les variétés d'impotences 332

Œuvre des estropiés et mutilés militaires de la Seine-Inférieure (Rouen) 336

M. Perilleux. — Fondation d'une école de préposés à la repopulation en gibier des propriétés rurales en France 337

M. Roger. — Participation du Ministère de l'Instruction publique à l'œuvre de rééducation professionnelle 339

Me Romanet. — L'école diamantaire de Saint-Claude 344

Dr R. Sand. — Les écoles de rééducation professionnelle 351

Drs Thomas et Cousin. — Hôpital complémentaire no 5 de Joué-les-Tours (centre d'appareillage et de rééducation professionnelle des mutilés) 358

Dr Tissié. — Ecole de rééducation professionnelle des mutilés de la guerre de la ville de Pau . 362

M. Van Avermaet. — Rééducation professionnelle des mutilés de la guerre 365

Dr C. Vallée. — Ateliers spéciaux de rééducation professionnelle du Grand-Palais . 367

M. Vanderborghe. — Rééducation professionnelle des inaptes; bases sur lesquelles elle est fondée en Angleterre. Mesures actuelles d'application . 372

M. Verheylezovn. — Rapport sur l'école des auxiliaires du commerce, de l'industrie et des administrations annexée à l'I. M. I. O. de Port-Villez . 383

M. C. Verlot. — Service de la réadaptation au travail des blessés de guerre (rééducation fonctionnelle et professionnelle). 387

M. Warnant. — La rééducation professionnelle des invalides de la guerre. 396

5e Question. — **La Rééducation agricole.**

Dr Pierre Régnier. — Rapport général 399

Annexe :

M. Chancrin. — La rééducation professionnelle agricole des mutilés de la guerre dans les établissements dépendant du Ministère de l'Agriculture. 421

Discussion . 443

Pages.

Rapports particuliers :

M. Baillargé. — La rééducation agricole des mutilés de la guerre 445
École pratique d'Agriculture de l'Oisellerie 449

Prs Bergonié et Jacquetty. — Le travail agricole médicalement prescrit et surveillé comme traitement des blessures de guerre 455

Dr Boureau. — La rééducation, l'apprentissage et la prothèse des invalides de la guerre ne doivent se faire qu'en vue d'une profession rurale 456

MM. Castelyn et Lindemans. — La rééducation des mutilés ruraux . . . 459

Drs Cestan, Descomps et Dalous. — Rapport sur le travail rural 470

Dr P. Chatin. — La rééducation agricole des mutilés 501

M. R. Dumont. — Rapport sur la rééducation horticole et avicole des mutilés de la guerre . 513

M. C. Verlot. — Centre de physiothérapie de Troyes. Ecole de motoculture 515

M. Voron. — Institut agricole des mutilés à Sandar-Limonest (Rhône) . . 519

PARIS. — IMPRIMERIE CHAIX (SUCCURSALE B), 11, BOULEVARD SAINT-MICHEL. — 2570-17.

CONFÉRENCE INTERALLIÉE

POUR

l'Étude de la Rééducation Professionnelle

ET DES

Questions qui intéressent les Invalides de la Guerre

DU 8 AU 12 MAI 1917 — GRAND-PALAIS, PARIS

COMPTE RENDU

Tome II

PARIS

IMPRIMERIE CHAIX

(SUCCURSALE B), 11, BOULEVARD SAINT-MICHEL

—

1919